Bibliothèque nationale de France
département de la Reproduction

AVERTISSEMENT

Pour des raisons de conservation du document original,
le recours à un microfilm a été privilégié pour réaliser cette reproduction.

Nous veillons à garantir la lisibilité du texte mais des défauts inhérents au microfilm peuvent subsister : défauts d'aspect et qualité des illustrations, notamment.

Nous vous remercions de votre compréhension.

=

WARNING

In order to preserve the original document,
we favored the use of a microfilm to make this reproduction.

We ensure to provide the best readability of the text but some defects inherent to the microfilm may remain: especially visual defects and quality of illustrations.

Thank you for your understanding

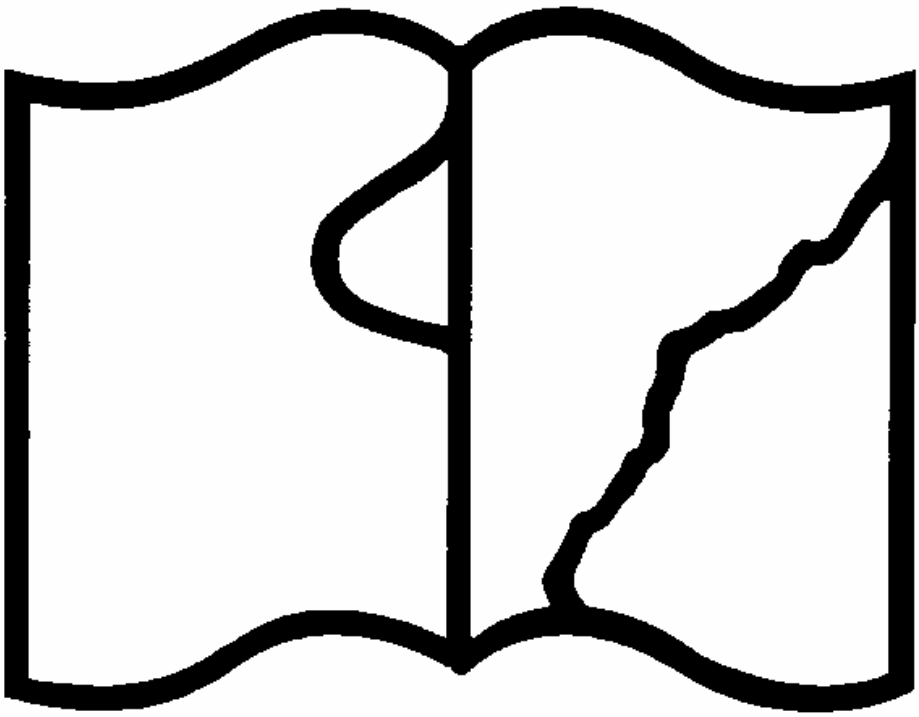

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

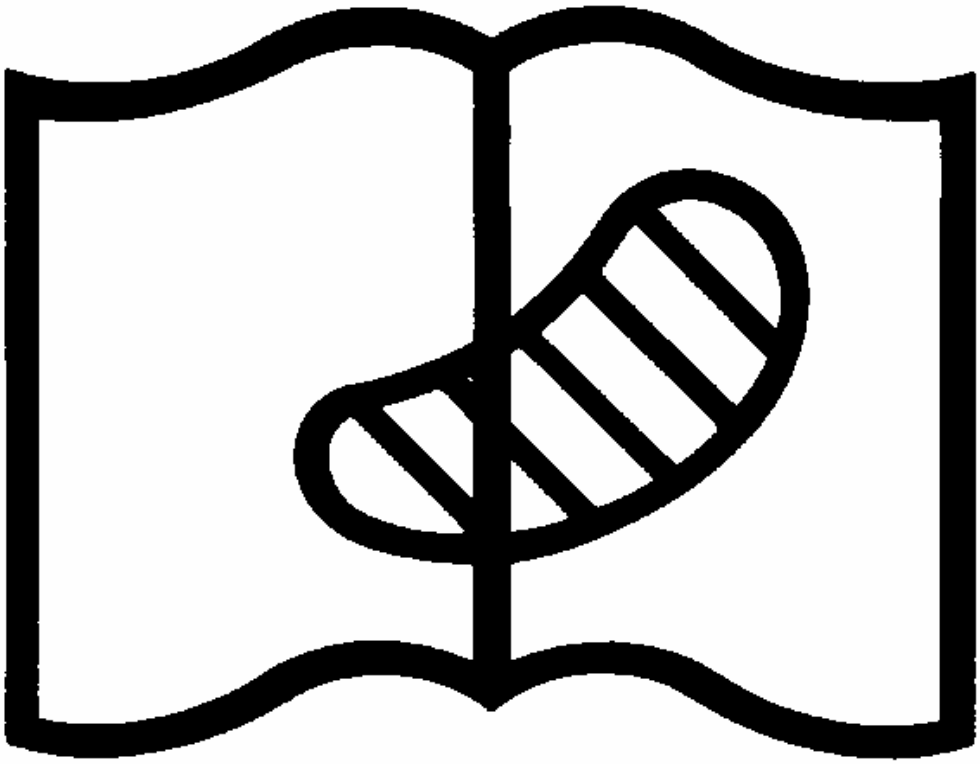

Original illisible

NF Z 43-120-10

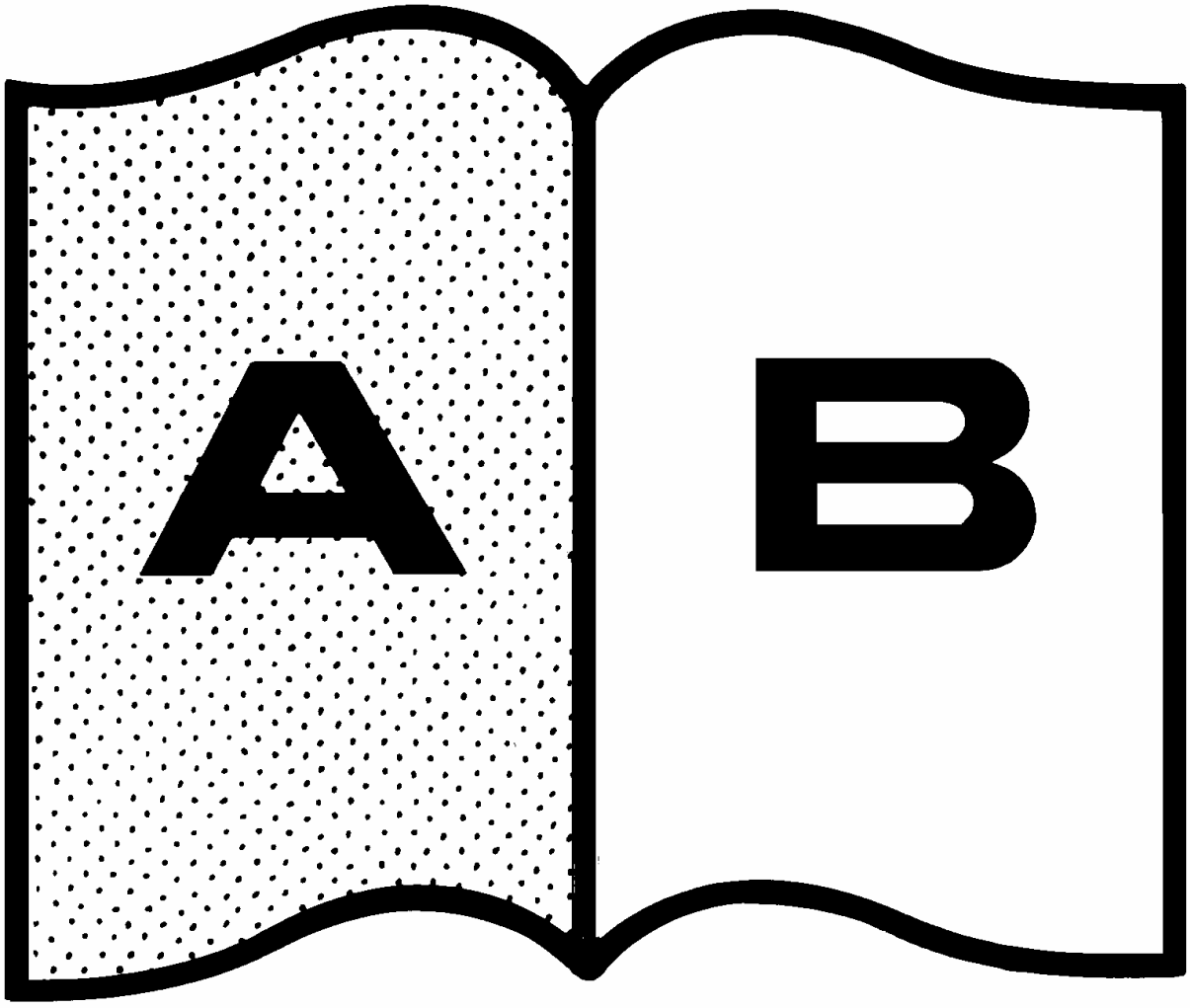

Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14

FR.
NOUV. ACQ
9591
1

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Nouv acq franç.
9591

Papiers Auguste Blanqui.

Liasse VIII
(I - XIII)
441 feuillets

Procès de la Société Secrète

Novembre 1866 — Mars 1867

Café Martin, Boulevard St Michel

2

Copies facto

Dossiers divers — Gois, Sourd, Géresme 3
le maître du Café, le garçon du Café
Lettres du Préfet de police
Billet Chavenet
Bellevue
Lettre Lafargue
sur le Congrès de Liège
Rapport des experts — lettre de Toson — Billets entre
Lafargue et Chaumette ou Gois — Pièce de Rey, imprimée
inventaire des pièces saisies

R.F.
R.B.O. 50 Sept.

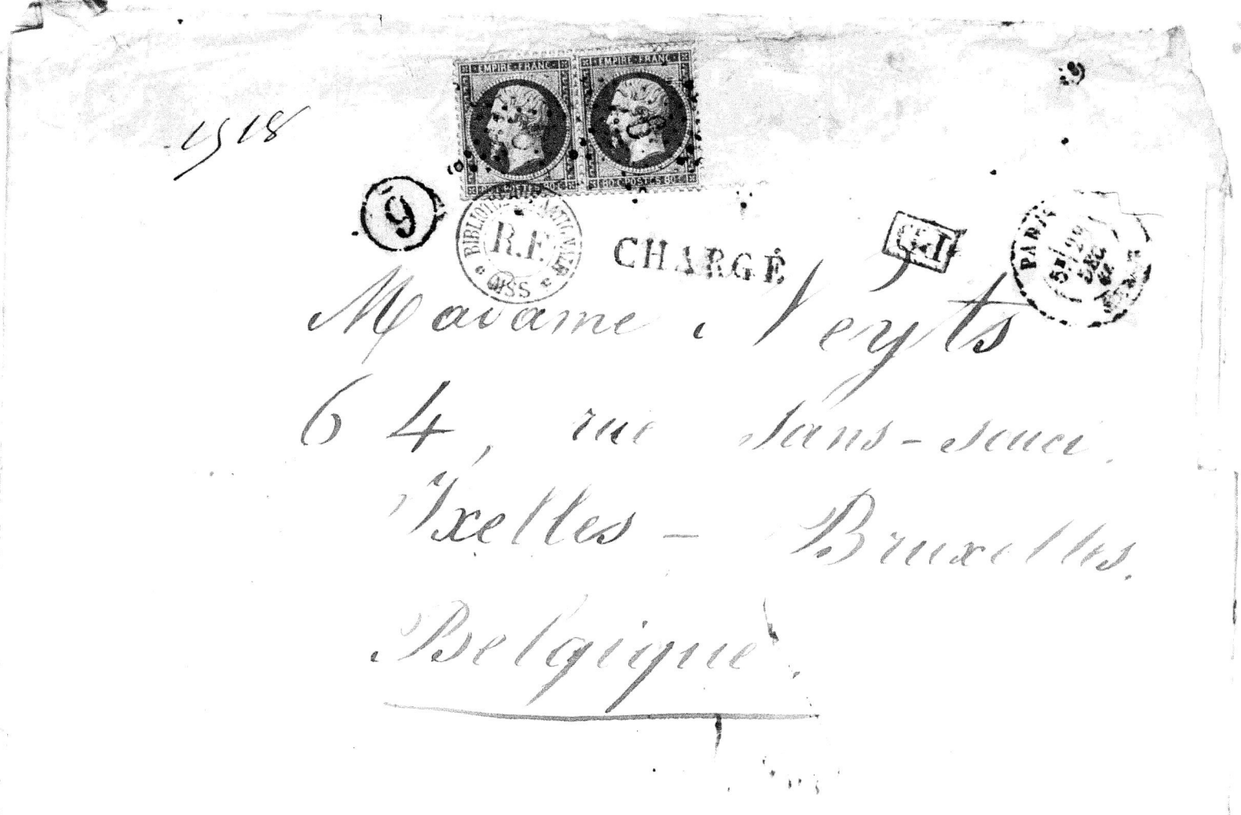

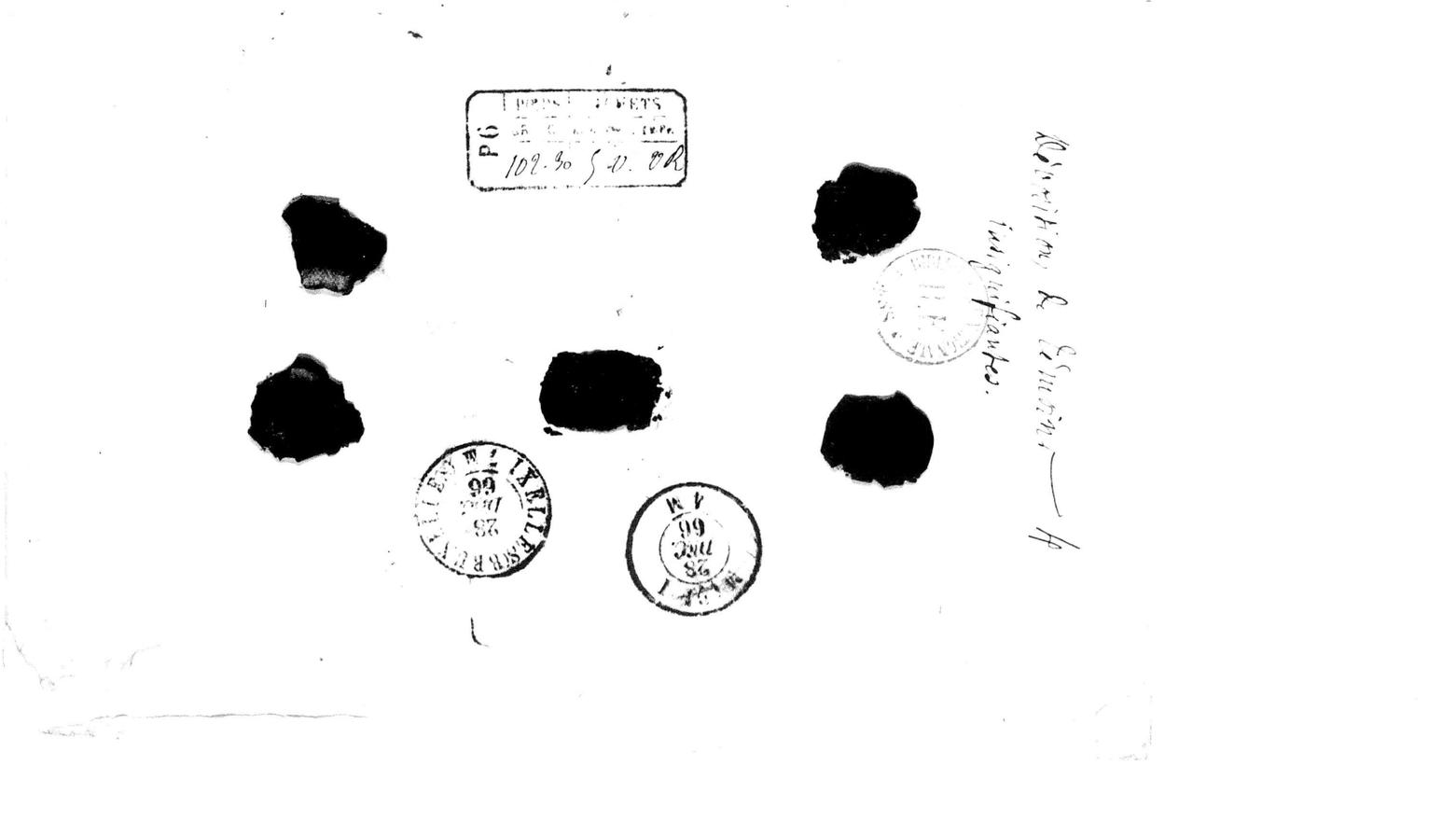

1518

(9)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

CHARGÉ

Madame Neyts
64, rue Sans-souci.
Ixelles - Bruxelles.
Belgique.

P6 POSTES PAYÉES
102.30 5.0. OR

Réunion de Cousins — A insignifiantes.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

IXELLES BRUXELLES 28 DEC 66

MAGNI 28 DEC 66 4 M

Monsieur Victor Hugo

Hauteville-House

Guernesey

CHARGÉ

Bruxelles, le 27 Mars 1872

Monsieur Victor Hugo

Hauteville-House

Guernesey

CHARGÉ

Bruxelles, le 27 Mars 1872

Monsieur Victor Hugo

64 rue de Hauteville

Guernesey

CHARGÉ

Bruxelles, le 27 Mars 1872

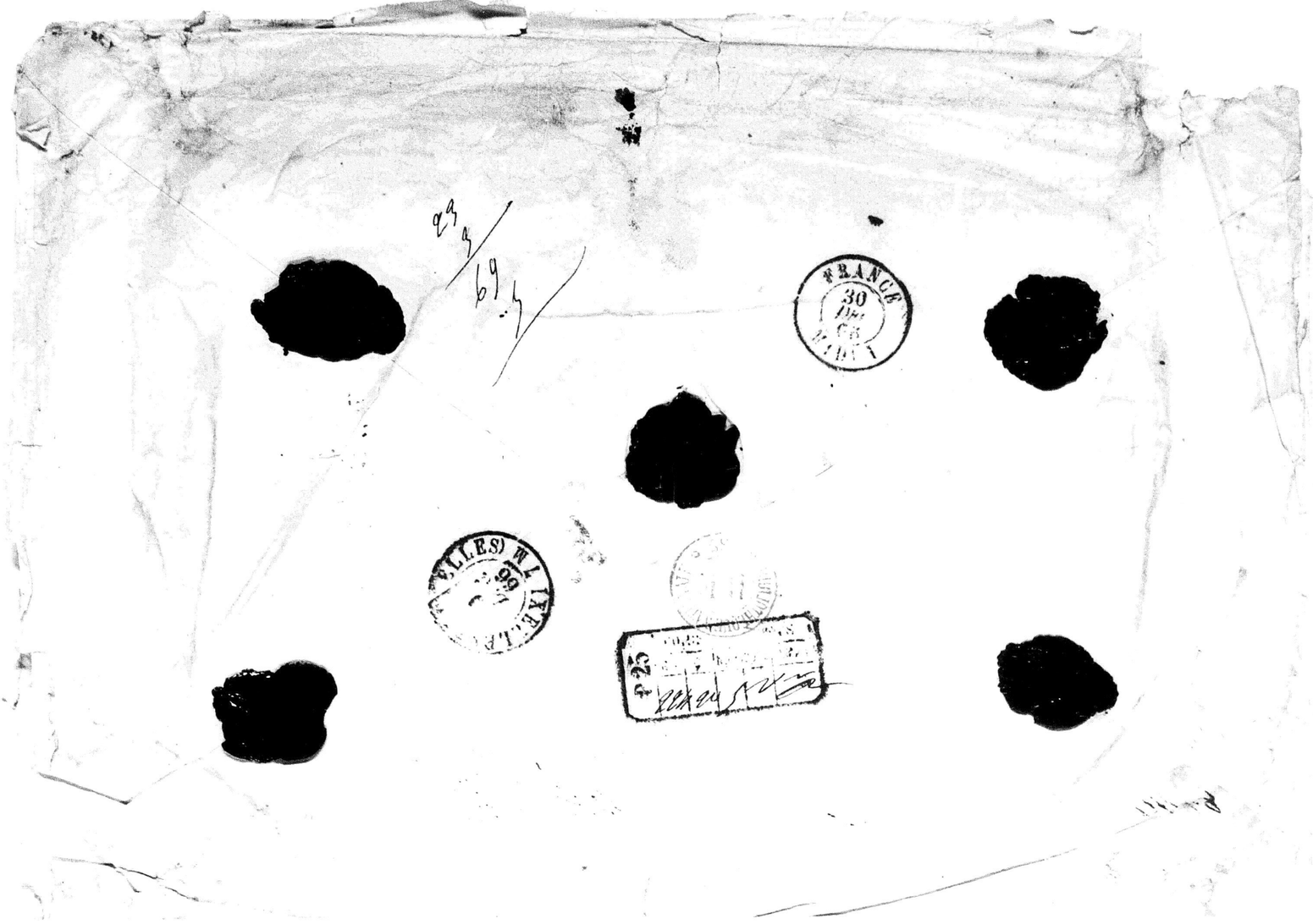

6

Dépositions de police

2 - Pièces du procès - Plusieurs Duplicatas.

16 juin 1863. -

Dossier des six qui ont 8

fait Défaut

Calavaz

Genton

Gerrand Frères

Vaissier

Villeneuve.

146
146 | 24
02 | 6

Dossier Lalourcey — Dossier Tridon

9

Sommier des prévenus acceptant le débat du 4

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Humbert
Jeannon
Jeunette
Sandowski
Largillière
Marchadier
Michez
Sornin
Subit
Subois

Mémoire en Cassation. — définitif

11

PUBLICATIONS, RÉIMPRESSIONS ET ACQUISITIONS RÉCENTES.

BOECE : *La consolation philosophique*, traduction nouvelle en prose et en vers, avec le texte en regard, et accompagnée d'une introduction et de notes, par Louis Judicis de Mirandol. 1 vol. in-8, broché, 7 fr. 50 c.

BOINVILLIERS (Édouard) : *Tableaux d'histoire de France*. 1 vol. petit in-4, imprimé sur papier de diverses couleurs pour distinguer les diverses dynasties, broché, 3 fr.

— *Éléments d'histoire de France*, extraits des *Tableaux d'histoire de France* du même auteur; 3e édition. 1 vol. grand in-18, cartonné, 75 c.

Ouvrages dont l'introduction dans les écoles publiques est autorisée par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

BOISSIER (Gaston) : *Étude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron*. Ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Bordin au concours de 1859. 1 vol. in-8, br., 7 fr. 50 c.

CICÉRON : *Traité des devoirs*, expliqué d'après une méthode nouvelle, par deux traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, l'autre correcte, avec le texte en regard, des sommaires et des notes, par E. Sommer. 1 vol. in-12, broché, 6 fr.

Le même ouvrage, texte latin, avec la traduction française et des notes par E. Sommer. 1 volume in-12, broché, 2 fr. 50 c.

DANIEL (Mgr) : *Abrégé chronologique de l'histoire universelle*. Nouvelle édition publiée sous la direction de l'auteur et continuée jusqu'à nos jours par M. Ch. Marie, professeur au lycée impérial de Caen. 1 fort vol. in-12, cartonné, 3 fr. 50 c.

GOETHE : *Œuvres*; traduction nouvelle par M. Jacques Porchat. 10 beaux vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Théâtre, 3 vol.

Poëmes et Romans (Hermann et Dorothée; Achilléide; Le roman du renard. — Les souffrances du jeune Werther; Les affinités électives). 1 vol.

Les années d'apprentissage de W. Meister. 1 vol.

Les années de voyage de Wilhelm Meister; Entretiens d'émigrés allemands; Les bonnes femmes; Nouvelle. 1 vol.

Restent à paraître :

Poésies et Pensées, précédées de la vie de l'auteur. 1 vol. en deux parties.

Voyages; Correspondance. 2 vol.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

HORACE : *Œuvres complètes*, traduction nouvelle par Jules Janin; 2e édition. 1 vol. petit in-12, elzévirien, broché, 3 fr. 50 c.

LAFAYE : *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction sur la théorie des synonymes. Ouvrage qui a obtenu de l'Institut le prix de linguistique en 1843 et en 1858; 2e édition. 1 vol. grand in-8 de près de 1200 pages, broché, 15 fr.

La 2e édition peut s'acheter en 30 livraisons à 50 c. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

LEÇONS DE CHIMIE professées en 1860 à la Société chimique de Paris, par MM. Pasteur, Cahours, Wurtz, Berthelot, Sainte-Claire Deville, Barral et Dumas; précédées d'une introduction par M. Dumas, président de la Société. 1 vol. in-8, br. 6 fr.

QUICHERAT (J.) : *Histoire de Sainte-Barbe* (collége, communauté, institution). 2 vol. in-8. Le premier volume est en vente. Prix, broché, 5 fr.

RÉPERTOIRE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE, compte rendu des progrès de la chimie pure et des applications de la chimie en France et à l'étranger, par MM. Wurtz et Barreswil, avec la collaboration de savants français et étrangers.

Les deux parties de ce recueil paraissent simultanément le 5 de chaque mois. — Le prix de l'abonnement annuel, commençant le 1er janvier, est de 15 fr. pour la France et l'Algérie.

SCHILLER : *Œuvres*; traduction nouvelle par M. Ad. Regnier, de l'Institut. 8 vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Tome I : *Poésies*, 6 fr.
Tomes II, III et IV : *Théâtre*, 18 fr.
Tomes V et VI : *Œuvres historiques*, 12 fr.

Restent à paraître :

Tomes VII et VIII : *Œuvres philosophiques; Mélanges divers*.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

SIMON (Jules) : *L'ouvrière*. 1 vol. in-8, broché, 6 fr.

SOMMER : *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues* :

Abrégé de grammaire française. 1 vol. in-12, 75 c.
Abrégé de grammaire latine. 1 vol. in-12, 1 fr. 50 c.
Abrégé de grammaire grecque. 1 v. in-12, 1 fr. 50 c.
Des Exercices, avec leurs Corrigés, sont en préparation.

TARNIER : *Nouvelle arithmétique théorique et pratique*, à l'usage des commençants. Ouvrage fondé sur le système métrique des poids et mesures. 2e édition. 1 volume in-12 avec des figures dans le texte, cartonné, 2 fr.

VAPEREAU (G.) : *Dictionnaire universel des contemporains*, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent, etc.; 2e édition.

La 2e édition formera 50 livraisons à 54 cent. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

AVIS.

Les personnes qui ne pourront pas fournir des renseignements positifs sur leur solvabilité sont priées d'envoyer le prix des ouvrages avec la lettre de demande.

Les fonds peuvent être envoyés en espèces, en timbres-poste, ou en *mandats sur Paris*, délivrés par les directeurs de poste, ou par les maisons de banque.

Les ouvrages annoncés sur ce Catalogue seront adressés *franco* à toute personne qui en enverra préalablement le prix, *par lettre affranchie*, soit en timbres-poste, soit en mandats sur la poste ou sur une maison de commerce de Paris.

L'administration des postes n'accepte pas de paquets de librairie de plus de 3 kilogrammes; elle n'est pas responsable des détériorations survenues aux articles qu'elle transporte.

Dans les demandes, on doit désigner exactement : 1° le format des livres; 2° s'ils doivent être reliés, cartonnés, brochés ou en feuilles; 3° la voie d'expédition.

Les articles non portés sur ce Catalogue seront fournis aux conditions les plus avantageuses.

Aux termes de la loi (art. 100 du Code de Commerce), les marchandises voyagent aux risques du destinataire, sauf son recours contre l'entrepreneur du transport.

Les correspondants, auxquels il serait présenté un colis avarié, sont donc prévenus qu'il est de leur intérêt de faire constater immédiatement l'avarie ou le dommage par un procès-verbal motivé; ils pourront requérir à cet effet l'intervention du juge de paix ou du commissaire de police, ou le ministère de l'huissier, et à leur défaut l'assistance de simples témoins.

Toutes les lettres de voiture qui accompagnent nos envois sont signées par nous ou par une personne de notre maison.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

Procès d'appel. — primitif.

PUBLICATIONS, RÉIMPRESSIONS ET ACQUISITIONS RÉCENTES.

BOECE : *La consolation philosophique*, traduction nouvelle en prose et en vers, avec le texte en regard, et accompagnée d'une introduction et de notes, par Louis Judicis de Mirandol. 1 vol. in-8, broché, 7 fr. 50 c.

BOINVILLIERS (Édouard) : *Tableaux d'histoire de France*. 1 vol. petit in-4, imprimé sur papier de diverses couleurs pour distinguer les diverses dynasties, broché, 3 fr.

— *Éléments d'histoire de France*, extraits des *Tableaux d'histoire de France* du même auteur; 3e édition. 1 vol. grand in-18, cartonné, 75 c.

Ouvrages dont l'introduction dans les écoles publiques est autorisée par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

BOISSIER (Gaston) : *Étude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron*. Ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Bordin au concours de 1859. 1 vol. in-8, br., 7 fr. 50 c.

CICÉRON : *Traité des devoirs*, expliqué d'après une méthode nouvelle, par deux traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, l'autre correcte, avec le texte en regard, des sommaires et des notes, par E. Sommer. 1 vol. in-12, broché, 6 fr.

Le même ouvrage, texte latin, avec la traduction française et des notes par E. Sommer. 1 volume in-12, broché, 2 fr. 50 c.

DANIEL (Mgr) : *Abrégé chronologique de l'histoire universelle*. Nouvelle édition publiée sous la direction de l'auteur et continuée jusqu'à nos jours par M. Ch. Marie, professeur au lycée impérial de Caen. 1 fort vol. in-12, cartonné, 3 fr. 50 c.

GOETHE : *Œuvres*; traduction nouvelle par M. Jacques Porchat. 10 beaux vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Théâtre, 3 vol.

Poëmes et Romans (Hermann et Dorothée; Achilléide; Le roman du renard. — Les souffrances du jeune Werther; Les affinités électives). 1 vol.

Les années d'apprentissage de W. Meister. 1 vol.

Les années de voyage de Wilhelm Meister; Entretiens d'émigrés allemands; Les bonnes femmes; Nouvelle. 1 vol.

Restent à paraître :

Poésies et Pensées, précédées de la vie de l'auteur. 1 vol. en deux parties.

Voyages; Correspondance. 2 vol.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

HORACE : *Œuvres complètes*, traduction nouvelle par Jules Janin; 2e édition. 1 vol. petit in-12, elzévirien, broché, 3 fr. 50 c.

LAFAYE : *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction sur la théorie des synonymes. Ouvrage qui a obtenu de l'Institut le prix de linguistique en 1843 et en 1858; 2e édition. 1 vol. grand in-8 de près de 1200 pages, broché, 15 fr.

La 2e édition peut s'acheter en 30 livraisons à 50 c. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

LEÇONS DE CHIMIE professées en 1860 à la Société chimique de Paris, par MM. Pasteur, Cahours, Wurtz, Berthelot, Sainte-Claire Deville, Barral et Dumas; précédées d'une introduction par M. Dumas, président de la Société. 1 vol. in-8, br. 6 fr.

QUICHERAT (J.) : *Histoire de Sainte-Barbe* (collége, communauté, institution). 2 vol. in-8. Le premier volume est en vente. Prix, broché, 5 fr.

RÉPERTOIRE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE, compte rendu des progrès de la chimie pure et des applications de la chimie en France et à l'étranger, par MM. Wurtz et Barreswil, avec la collaboration de savants français et étrangers.

Les deux parties de ce recueil paraissent simultanément le 5 de chaque mois. — Le prix de l'abonnement annuel, commençant le 1er janvier, est de 15 fr. pour la France et l'Algérie.

SCHILLER : *Œuvres*; traduction nouvelle par M. Ad. Regnier, de l'Institut. 8 vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Tome I : *Poésies*, 6 fr.
Tomes II, III et IV : *Théâtre*, 18 fr.
Tomes V et VI : *Œuvres historiques*, 12 fr.

Restent à paraître :

Tomes VII et VIII : *Œuvres philosophiques; Mélanges divers*.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

SIMON (Jules) : *L'ouvrière*. 1 vol. in-8, broché, 6 fr.

SOMMER : *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues* :

Abrégé de grammaire française. 1 vol. in-12, 75 c.
Abrégé de grammaire latine. 1 vol. in-12, 1 fr. 50 c.
Abrégé de grammaire grecque. 1 v. in-12, 1 fr. 50 c.
Des Exercices, avec leurs Corrigés, sont en préparation.

TARNIER : *Nouvelle arithmétique théorique et pratique*, à l'usage des commençants. Ouvrage fondé sur le système métrique des poids et mesures. 2e édition. 1 volume in-12 avec des figures dans le texte, cartonné, 2 fr.

VAPEREAU (G.) : *Dictionnaire universel des contemporains*, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent, etc.; 2e édition.

La 2e édition formera 50 livraisons à 54 cent. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

AVIS.

Les personnes qui ne pourront pas fournir des renseignements positifs sur leur solvabilité sont priées d'envoyer le prix des ouvrages avec la lettre de demande.

Les fonds peuvent être envoyés en espèces, en timbres-poste, ou en *mandats sur Paris*, délivrés par les directeurs de poste, ou par les maisons de banque.

Les ouvrages annoncés sur ce Catalogue seront adressés *franco* à toute personne qui en enverra préalablement le prix, *par lettre affranchie*, soit en timbres-poste, soit en mandats sur la poste ou sur une maison de commerce de Paris.

L'administration des postes n'accepte pas de paquets de librairie de plus de 3 kilogrammes; elle n'est pas responsable des détériorations survenues aux articles qu'elle transporte.

Dans les demandes, on doit désigner exactement : 1° le format des livres; 2° s'ils doivent être reliés, cartonnés, brochés ou en feuilles; 3° la voie d'expédition.

Les articles non portés sur ce Catalogue seront fournis aux conditions les plus avantageuses.

Aux termes de la loi (art. 100 du Code de Commerce), les marchandises voyagent aux risques du destinataire, sauf son recours contre l'entrepreneur du transport.

Les correspondants, auxquels il serait présenté un colis avarié, sont donc prévenus qu'il est de leur intérêt de faire constater immédiatement l'avarie ou le dommage par un procès-verbal motivé; ils pourront requérir à cet effet l'intervention du juge de paix ou du commissaire de police, ou le ministère de l'huissier, et à leur défaut l'assistance de simples témoins.

Toutes les lettres de voiture qui accompagnent nos envois sont signées par nous ou par une personne de notre maison.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

13

Première Instance

MARS 1861

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 1888

LIBRAIRIE
DE
L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14, A PARIS
(Près de l'École de médecine).

PREMIÈRE PARTIE DU CATALOGUE :

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT
ET CONNAISSANCES UTILES

Le catalogue de MM. L. Hachette et Cie comprend six parties, chacune est distribuée séparément :

1° Livres d'éducation et d'enseignement;
2° Livres de littérature générale et de connaissances utiles;
3° Catalogue alphabétique par noms d'auteurs des livres de fonds et en nombre;
4° Livres reliés pour les distributions de prix;
5° Livres en commission et en dépôt;
6° Matériel nécessaire pour l'enseignement pratique des sciences.

CE CATALOGUE ANNULE LES PRÉCÉDENTS.

DIVISIONS DE CE CATALOGUE.

ENSEIGNEMENT DOMESTIQUE.

Pages.

Cours complet d'éducation pour les filles 1

ENSEIGNEMENT DANS LES SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE.

Livres, tableaux, images, registres. 3

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

(Écoles primaires élémentaires; Écoles primaires supérieures; Écoles normales primaires.)

Pages.

1° Méthodes d'enseignement; Pédagogie; Statistique et législation de l'enseignement primaire. 5
2° Manuels à l'usage des aspirants et aspirantes aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire . . . *ib.*
3° Instruction morale et religieuse. . 6
4° Lecture. 7
§ 1. Méthodes de lecture. . . . . *ib.*
§ 2. Lecture courante. . . . . *ib.*
5° Écriture. 9
6° Étude de la langue française. . . 10
7° Géographie et Histoire. 11
8° Arithmétique; Système légal des poids et mesures; Tenue des livres. . 13
9° Géométrie; Arpentage; Dessin linéaire. 15
10° Physique; Chimie; Histoire naturelle; Agriculture. . . . . *ib.*
11° Musique et Plain-Chant. 16
12° Notions de droit; Tenue des actes de l'état civil. 17
13° Hygiène. . . . . *ib.*
14° Imprimés divers, à l'usage des écoles. *ib.*
15° Petite bibliothèque des écoles primaires. 18

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

(Écoles et cours préparatoires aux professions agricoles, industrielles et commerciales.) 19

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

(1° Lycées, Collèges, Séminaires, Institutions et Pensions des deux sexes; 2° Facultés, Cours littéraires et scientifiques.)

1° Législation, Statistique, Pédagogie. 22
2° Instruction morale et religieuse. Livres d'offices. . . . . *ib.*
3° Programmes et Manuels pour divers examens. 23
4° Étude de la langue française. . . 24
§ 1. Traités élémentaires de grammaire, de rhétorique, de versification et de littérature; Dictionnaires; Auteurs français; Recueils de morceaux en prose et en vers, etc. . . . . *ib.*
§ 2. Cours supérieurs de grammaire et de littérature. 29
5° Géographie. . . . . *ib.*
6° Mythologie, Histoire et Chronologie. 32
7° Philosophie. 35
§ 1. Histoire de la philosophie; Logique; Psychologie; Morale; Théodicée. *ib.*
§ 2. Droit; Législation; Économie politique, sociale et industrielle. . . . 37
8° Sciences et arts. 38
§ 1. Arithmétique et applications. . *ib.*
§ 2. Géométrie; Arpentage; Perspective; Dessin linéaire; Dessin industriel. 39
§ 3. Algèbre; Application de l'algèbre à la géométrie; Géométrie analytique, Géométrie descriptive; Trigonométrie; Calcul différentiel et intégral; Calcul des probabilités. 40
§ 4. Mécanique. 41
§ 5. Astronomie; Cosmographie; Physique du globe. . . . . *ib.*
§ 6. Physique; Chimie. 42
§ 7. Histoire naturelle; Minéralogie; Cristallographie; Agriculture. . . . 43
§ 8. Musique. . . . . *ib.*
§ 9. Ouvrages relatifs à plusieurs sciences. 44
9° Étude de la langue latine. . . . *ib.*
10° Étude de la langue grecque ancienne. 54
11° Étude des langues vivantes. . . . 64
Langue anglaise. . . . . *ib.*
Langue allemande. 66
Langue italienne. 67
Langue espagnole. . . . . *ib.*
Langue arabe. . . . . *ib.*
Langue grecque moderne. 68

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES RELATIVES A L'INSTRUCTION PUBLIQUE. 69

Cours de première instance. - Guizot

14

Réquisitoire annoté. — Texte incomplet

15

PUBLICATIONS, RÉIMPRESSIONS ET ACQUISITIONS RÉCENTES.

18 feuilles, dont plusieurs en double ——— Réquisitoire commenté marque une partie du texte - page 2, 14, 16, 18, 20, 21, 22

BOECE : *La consolation philosophique*, traduction nouvelle en prose et en vers, avec le texte en regard, et accompagnée d'une introduction et de notes, par Louis Judicis de Mirandol. 1 vol. in-8, broché, 7 fr. 50 c.

BOINVILLIERS (Édouard) : *Tableaux d'histoire de France.* 1 vol. petit in-4, imprimé sur papier de diverses couleurs pour distinguer les diverses dynasties, broché, 3 fr.

— *Éléments d'histoire de France*, extraits des *Tableaux d'histoire de France* du même auteur; 3e édition. 1 vol. grand in-18, cartonné, 75 c.

Ouvrages dont l'introduction dans les écoles publiques est autorisée par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

BOISSIER (Gaston) : *Étude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron.* Ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Bordin au concours de 1859. 1 vol. in-8, br., 7 fr. 50 c.

CICÉRON : *Traité des devoirs*, expliqué d'après une méthode nouvelle, par deux traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, l'autre correcte, avec le texte en regard, des sommaires et des notes, par E. Sommer. 1 vol. in-12, broché, 6 fr.

Le même ouvrage, texte latin, avec la traduction française et des notes par E. Sommer. 1 volume in-12, broché, 2 fr. 50 c.

DANIEL (Mgr) : *Abrégé chronologique de l'histoire universelle.* Nouvelle édition publiée sous la direction de l'auteur et continuée jusqu'à nos jours par M. Ch. Marie, professeur au lycée impérial de Caen. 1 fort vol. in-12, cartonné, 3 fr. 50 c.

GOETHE : *Œuvres;* traduction nouvelle par M. Jacques Porchat. 10 beaux vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Théâtre, 3 vol.

Poëmes et Romans (Hermann et Dorothée; Achilléide; Le roman du renard. — Les souffrances du jeune Werther; Les affinités électives). 1 vol.

Les années d'apprentissage de W. Meister. 1 vol.

Les années de voyage de Wilhelm Meister; Entretiens d'émigrés allemands; Les bonnes femmes; Nouvelle. 1 vol.

Restent à paraître :

Poésies et Pensées, précédées de la vie de l'auteur. 1 vol. en deux parties.

Voyages; Correspondance. 2 vol.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

HORACE : *Œuvres complètes*, traduction nouvelle par Jules Janin. 2e édition. 1 vol. petit in-12, elzévirien, broché, 3 fr. 50 c.

LAFAYE : *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction sur la théorie des synonymes. Ouvrage qui a obtenu de l'Institut le prix de linguistique en 1843 et en 1858; 2e édition. 1 vol. grand in-8 de près de 1200 pages, broché, 15 fr.

La 2e édition peut s'acheter en 30 livraisons à 50 c. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

LEÇONS DE CHIMIE professées en 1860 à la Société chimique de Paris, par MM. Pasteur, Cahours, Wurtz, Berthelot, Sainte-Claire Deville, Barral et Dumas; précédées d'une introduction par M. Dumas, président de la Société. 1 vol. in-8, br. 6 fr.

QUICHERAT (J.) : *Histoire de Sainte-Barbe* (collége, communauté, institution). 2 vol. in-8. Le premier volume est en vente. Prix, broché, 5 fr.

RÉPERTOIRE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE, compte rendu des progrès de la chimie pure et des applications de la chimie en France et à l'étranger, par MM. Wurtz et Barreswil, avec la collaboration de savants français et étrangers.

Les deux parties de ce recueil paraissent simultanément le 5 de chaque mois. — Le prix de l'abonnement annuel, commençant le 1er janvier, est de 15 fr. pour la France et l'Algérie.

SCHILLER : *Œuvres;* traduction nouvelle par M. Ad. Regnier, de l'Institut. 8 vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Tome I : *Poésies*, 6 fr.
Tomes II, III et IV : *Théâtre*, 18 fr.
Tomes V et VI : *Œuvres historiques*, 12 fr.

Restent à paraître :

Tomes VII et VIII : *Œuvres philosophiques; Mélanges divers.*

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

SIMON (Jules) : *L'ouvrière.* 1 vol. in-8, broché, 6 fr.

SOMMER : *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues :*

Abrégé de grammaire française. 1 vol. in-12, 75 c.
Abrégé de grammaire latine. 1 vol. in-12, 1 fr. 50 c.
Abrégé de grammaire grecque. 1 v. in-12, 1 fr. 50 c.
Des Exercices, avec leurs Corrigés, sont en préparation.

TARNIER : *Nouvelle arithmétique théorique et pratique*, à l'usage des commençants. Ouvrage fondé sur le système métrique des poids et mesures. 2e édition. 1 volume in-12 avec des figures dans le texte, cartonné, 2 fr.

VAPEREAU (G.) : *Dictionnaire universel des contemporains*, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent, etc.; 2e édition.

La 2e édition formera 50 livraisons à 54 cent. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

AVIS.

Les personnes qui ne pourront pas fournir des renseignements positifs sur leur solvabilité sont priées d'envoyer le prix des ouvrages avec la lettre de demande.

Les fonds peuvent être envoyés en espèces, en timbres-poste, ou en *mandats sur Paris*, délivrés par les directeurs de poste, ou par les maisons de banque.

Les ouvrages annoncés sur ce Catalogue seront adressés *franco* à toute personne qui en enverra préalablement le prix, *par lettre affranchie*, soit en timbres-poste, soit en mandats sur la poste ou sur une maison de commerce de Paris.

L'administration des postes n'accepte pas de paquets de librairie de plus de 3 kilogrammes; elle n'est pas responsable des détériorations survenues aux articles qu'elle transporte.

Dans les demandes, on doit désigner exactement : 1° le format des livres; 2° s'ils doivent être reliés, cartonnés, brochés ou en feuilles; 3° la voie d'expédition.

Les articles non portés sur ce Catalogue seront fournis aux conditions les plus avantageuses.

Aux termes de la loi (art. 100 du Code de Commerce), les marchandises voyagent aux risques du destinataire, sauf son recours contre l'entrepreneur du transport.

Les correspondants, auxquels il serait présenté un colis avarié, sont donc prévenus qu'il est de leur intérêt de faire constater immédiatement l'avarie ou le dommage par un procès-verbal motivé; ils pourront requérir à cet effet l'intervention du juge de paix ou du commissaire de police, ou le ministère de l'huissier, et à leur défaut l'assistance de simples témoins.

Toutes les lettres de voiture qui accompagnent nos envois sont signées par nous ou par une personne de notre maison.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

16

Arrêt de la Cour d'appel
Arrêt de la Cour de Cassation — Plaidoirie Dubroy

PUBLICATIONS, RÉIMPRESSIONS ET ACQUISITIONS RÉCENTES.

BOECE : *La consolation philosophique*, traduction nouvelle en prose et en vers, avec le texte en regard, et accompagnée d'une introduction et de notes, par Louis Judicis de Mirandol. 1 vol. in-8, broché, 7 fr. 50 c.

BOINVILLIERS (Édouard) : *Tableaux d'histoire de France*. 1 vol. petit in-4, imprimé sur papier de diverses couleurs pour distinguer les diverses dynasties, broché, 3 fr.

— *Éléments d'histoire de France*, extraits des *Tableaux d'histoire de France* du même auteur; 3e édition. 1 vol. grand in-18, cartonné, 75 c.

Ouvrages dont l'introduction dans les écoles publiques est autorisée par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

BOISSIER (Gaston) : *Étude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron*. Ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Bordin au concours de 1859. 1 vol. in-8, br., 7 fr. 50 c.

CICÉRON : *Traité des devoirs*, expliqué d'après une méthode nouvelle, par deux traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, l'autre correcte, avec le texte en regard, des sommaires et des notes, par E. Sommer. 1 vol. in-12, broché, 6 fr.

Le même ouvrage, texte latin, avec la traduction française et des notes par E. Sommer. 1 volume in-12, broché, 2 fr. 50 c.

DANIEL (Mgr) : *Abrégé chronologique de l'histoire universelle*. Nouvelle édition publiée sous la direction de l'auteur et continuée jusqu'à nos jours par M. Ch. Marie, professeur au lycée impérial de Caen. 1 fort vol. in-12, cartonné, 3 fr. 50 c.

GOETHE : *Œuvres*; traduction nouvelle par M. Jacques Porchat. 10 beaux vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Théâtre, 3 vol.

Poëmes et Romans (Hermann et Dorothée; Achilléide; Le roman du renard. — Les souffrances du jeune Werther; Les affinités électives). 1 vol.

Les années d'apprentissage de W. Meister. 1 vol.

Les années de voyage de Wilhelm Meister; Entretiens d'émigrés allemands; Les bonnes femmes; Nouvelle. 1 vol.

Restent à paraître :

Poésies et Pensées, précédées de la vie de l'auteur. 1 vol. en deux parties.

Voyages; Correspondance. 2 vol.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

HORACE : *Œuvres complètes*, traduction nouvelle par Jules Janin; 2e édition. 1 vol. petit in-12, elzévirien, broché, 3 fr. 50 c.

LAFAYE : *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction sur la théorie des synonymes. Ouvrage qui a obtenu de l'Institut le prix de linguistique en 1843 et en 1858; 2e édition. 1 vol. grand in-8 de près de 1200 pages, broché, 15 fr.

La 2e édition peut s'acheter en 30 livraisons à 50 c. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

LEÇONS DE CHIMIE professées en 1860 à la Société chimique de Paris, par MM. Pasteur, Cahours, Wurtz, Berthelot, Sainte-Claire Deville, Barral et Dumas; précédées d'une introduction par M. Dumas, président de la Société. 1 vol. in-8, br. 6 fr.

QUICHERAT (J.) : *Histoire de Sainte-Barbe* (collége, communauté, institution). 2 vol. in-8. Le premier volume est en vente. Prix, broché, 5 fr.

RÉPERTOIRE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE, compte rendu des progrès de la chimie pure et des applications de la chimie en France et à l'étranger, par MM. Wurtz et Barreswil, avec la collaboration de savants français et étrangers.

Les deux parties de ce recueil paraissent simultanément le 5 de chaque mois. — Le prix de l'abonnement annuel, commençant le 1er janvier, est de 15 fr. pour la France et l'Algérie.

SCHILLER : *Œuvres*; traduction nouvelle par M. Ad. Regnier, de l'Institut. 8 vol. in-8, papier cavalier.

En vente :

Tome I : *Poésies*, 6 fr.
Tomes II, III et IV : *Théâtre*, 18 fr.
Tomes V et VI : *Œuvres historiques*, 12 fr.

Restent à paraître :

Tomes VII et VIII : *Œuvres philosophiques; Mélanges divers*.

Chaque volume se vend séparément 6 fr.

SIMON (Jules) : *L'ouvrière*. 1 vol. in-8, broché, 6 fr.

SOMMER : *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues* :

Abrégé de grammaire française. 1 vol. in-12, 75 c.
Abrégé de grammaire latine. 1 vol. in-12, 1 fr. 50 c.
Abrégé de grammaire grecque. 1 v. in-12, 1 fr. 50 c.
Des Exercices, avec leurs Corrigés, sont en préparation.

TARNIER : *Nouvelle arithmétique théorique et pratique*, à l'usage des commençants. Ouvrage fondé sur le système métrique des poids et mesures. 2e édition. 1 volume in-12 avec des figures dans le texte, cartonné, 2 fr.

VAPEREAU (G.) : *Dictionnaire universel des contemporains*, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent, etc.; 2e édition.

La 2e édition formera 50 livraisons à 54 cent. Il paraît une livraison par semaine depuis le 1er mars 1861.

AVIS.

Les personnes qui ne pourront pas fournir des renseignements positifs sur leur solvabilité sont priées d'envoyer le prix des ouvrages avec la lettre de demande.

Les fonds peuvent être envoyés en espèces, en timbres-poste, ou en *mandats sur Paris*, délivrés par les directeurs de poste, ou par les maisons de banque.

Les ouvrages annoncés sur ce Catalogue seront adressés *franco* à toute personne qui en enverra préalablement le prix, *par lettre affranchie*, soit en timbres-poste, soit en mandats sur la poste ou sur une maison de commerce de Paris.

L'administration des postes n'accepte pas de paquets de librairie de plus de 3 kilogrammes; elle n'est pas responsable des détériorations survenues aux articles qu'elle transporte.

Dans les demandes, on doit désigner exactement : 1° le format des livres; 2° s'ils doivent être reliés, cartonnés, brochés ou en feuilles; 3° la voie d'expédition.

Les articles non portés sur ce Catalogue seront fournis aux conditions les plus avantageuses.

Aux termes de la loi (art. 100 du Code de Commerce), les marchandises voyagent aux risques du destinataire, sauf son recours contre l'entrepreneur du transport.

Les correspondants, auxquels il serait présenté un colis avarié, sont donc prévenus qu'il est de leur intérêt de faire constater immédiatement l'avarie ou le dommage par un procès-verbal motivé; ils pourront requérir à cet effet l'intervention du juge de paix ou du commissaire de police, ou le ministère de l'huissier, et à leur défaut l'assistance de simples témoins.

Toutes les lettres de voiture qui accompagnent nos envois sont signées par nous ou par une personne de notre maison.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 30, rue Mazarine.

17

N° 5

3me Paquet 18

Carnot – Biographie, trois exemplaires, demi brouillon
Pelletan, biographie, copie de l'original Gambais
Pelletan, Biographie, première composition
Manuscrit de l'Evasion. – Chapitre de Bréa, à part.
Manuscrits en double de tous les articles de Candide
Le Père Gratry, original d'Omnus
Manuscrit de la préface des Hébertistes
Affaire des Ecoles, (Xbre 1865), deux cahiers
Lettres de Valence, Xbre 1865 et 5 premiers mois de 1866
L'Emeute de Valence, du 17 janvier 1866
Discours de Bourges, seconde partie
Lettre à Maillard, 1er avril 1852
Lettre à Tessy (Digneux) 6 7bre 1852
Guerre de Crimée, Février 1855
Tibère, les Césars, novembre 1855
Trois mois de Misère. – La Réaction, la presse, la Montagne.
Petit cahier formules; armes et projectiles – machiavélisme Italien
Brouillon de la Biographie Lanjuinais
Rapport aux amis du peuple, février 1832, copie
Lettre Pour Villeneuve sur un prétendu outrage à la morale publique
Lettre à Wiertz, 1865
Sur le drapeau rouge et lettre à Scheurer
Les martyrs de la pensée, de Trion
Extrait de la tribune du peuple, correspondance Parisienne, 1866 imprimée
Avis au peuple – adresse électorale 7bre 1848 – imprimée,
Correspondance électorale de 1863
Révolution de Dorier, commencement d'histoire.

19

Non à publier

2

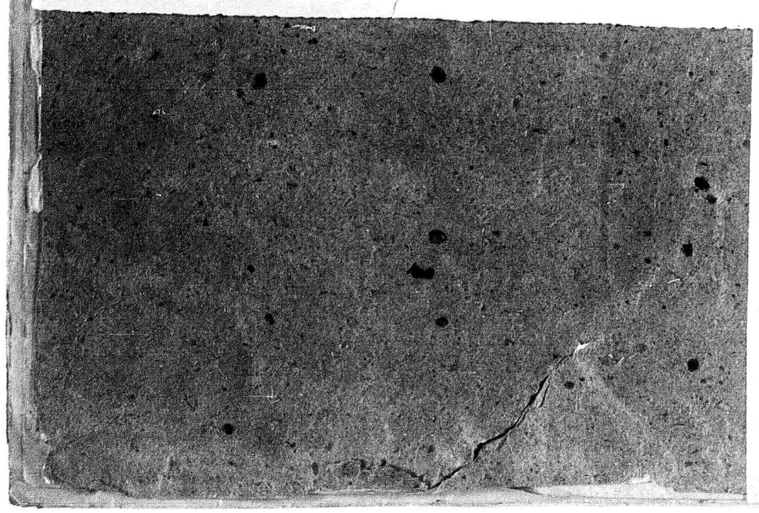

20

Le chien que l'on veut dresser à la fraude est conduit de Belgique en France, par différents chemins, dans une maison où il reçoit sa nourriture ou on le caresse. Après avoir fait jeuner l'élève, il est reconduit en Belgique, toujours en variant la route, — le chien reçoit une bonne pitance et force caresses — Après quelques voyages de ce genre, on le chasse seul, ayant soin de lancer le chien une heure ou deux après celle de son repas -

Il manque rarement de parcourir ~~rapidement~~ rapidement la distance, par le chemin le plus court, pour atteindre la gamelle, mais alors commencent les épreuves - Un fraudeur déguisé en douanier, s'embusque et, au passage du novice, lui lance des coups de fouet, tire un coup de pistolet ou de carabine, rien n'empêche le passage du chien, il fait un détour et arrive bientôt à la gamelle -

Après quelques essais de ce genre on le charge avec du sable seulement, puis avec des marchandises, et le chien est fait.

toujours

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

21

Havre ce 20 août 1863

Cher Citoyen

Lors de l'arrestation de l'on vint me prevenir que j'avais à me tenir en éveil, craignant une perquisition, je dus penser à mettre à l'abri la copie, après l'avoir déposée chez plusieurs personnes qui quoique ne sachant pas ce que je leur confiais se refusèrent l'une après l'autre de le garder plus longtemps; enfin par l'intermédiaire d'un ami le moyen de les placer sûrement, je les portai chez son ami qui me promis de bien les cacher; les choses en restèrent là pendant quatre ou cinq mois; le nuage étant dissipé je fus chez lui pour les reprendre il me monter au cinquième étage, où après retiré quelques poignées de cendres dans une cheminée où il les avait cachés il me les remit à moitié pourries, j'avais eu bien soin de les emballer avec de la toile cirée et d'emballage pour éviter l'humidité d'une muraille, mais pas pour les garantir contre la pluie qui tombait dans la cheminée, aussi quand je les lui avais portés, il les avait mis dans les copeaux c'est plus tard qu'il a eu l'idée de les mettre dans la cheminée; enfin il en retire le paquet à moitié pourri [redacted] et le peu qu'il en restait était du papier teint par l'encre pour la plupart des feuilles, malgré tout je voulus conserver mon paquet et n'ayant pas de cachette chez moi je le mis dans la cave mais malgré tout le soin que j'y prenais le papier devenait de plus en plus d'une humidité désolante, enfin lors de l'affaire dernière l'individu étant inquiété et craignant sa langue, dans la crainte qu'ils ne leur tombent entre les mains je pris le parti de les brûler seul moyen de les anéantir sûrement

X N° 123
8 Eternel à 121
d° 122/149
d° 141
6. 98
d° 99/117
d° 118
1 1/19
d° 20/21
3. 48/116
d° 67/71
7 118 119
d° 120
4. 72/76
d° 77/79
V Elémentaire 108
d° 100
109
9. 141/157
157 fin
5 80/93
d° 94/97
2. 22/40
d° 41/47
V d'Homme 116
109
K 21/22
d° 23/26
A T N° 1
H 15
d° 19/
L 26/27

A 1
d° d°
F 15
A 2. 2/8
d° 9
10 157/168
C 2 13/16
B 2 9/12
d° suite du 16/19
S 4/5
S 5/5 Bis
4 lettres 2 de B 2 de M
Y Ge et Y Bis sans numéro
d° sans numéro
premier folio & recto
d° d°
C 12/=
R 39/
d° 60 62
2ème lettre
J 15/21
S T E R
d°
S Bis
suite de la 2ème lettre de M
Q
d° —
P 47/59
D 2 19/21
d° 21/30
d° sans numéro

T Bis sans numéro
2/4
D 13/14
14
Z 123/144
B 8
d° 11
sans numéro

Voilà ce que j'ai trouvé je n'ai jamais eu autre chose plus un que je remets à et qui est marqué F 5 qui n'avait pas été copié puisque n'est pas compris dans cette liste que de la marque F je n'ai que le numéro 15 qui devait l'être

Je ne soutiendrais pas cependant que je n'aurais pas égaré les autres c'est possible puisque j'en ai retrouvé un mais alors si je le retrouvais je vous le remettrais immédiatement

22

Liste de manuscrits de Blanqui copiés par Wa
(Voir correspondance Wa
10 Janvier 1865

Liste de manuscrits de Blanqui copiés par Watteau (Voir correspondance Watteau 10 Janvier 1865

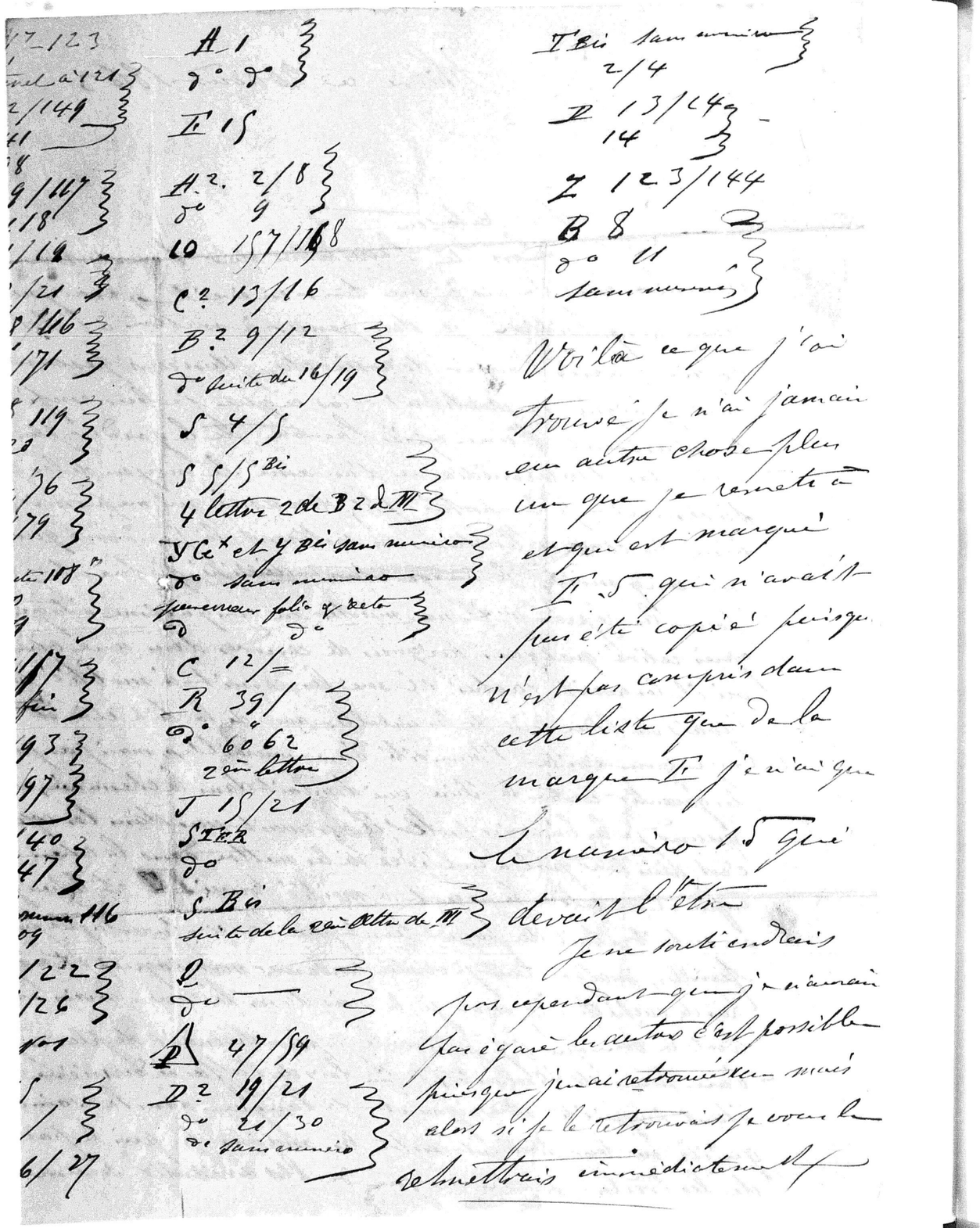

A 1
d° d°
F 15
A 2. 2/8
d° 9
10 157/168
C 2. 13/16
B 2. 9/12
d° suite du 16/19
S 4/5
S 5/5 Bis
4 lettres 2 de B 2 de M
Y Ge et Y Bis sans numéro
d° sans numéro
premier folio y recto
d° d°
C 12/=
R 39/
d° 60 62
2ème lettre
J 15/21
S TER
d°
S Bis
suite de la 2ème lettre de M
Q
d° —
Δ 47/59
D 2. 19/21
d° 21/30
d° sans numéro

T Bis sans numéro
2/4
D 13/14
14
Z 123/144
B 8
d° 11
sans numéro

Voilà ce que j'ai trouvé je n'ai jamais eu autre chose plus un que je remets à et qui est marqué F 5 qui n'avait pas été copié puisque n'est pas compris dans cette liste que de la marque F je n'ai que le numéro 15 qui devait l'être

Je ne soutiendrais pas cependant que je n'aurais pas égaré les autres c'est possible puisque j'en ai retrouvé un mais alors si je le retrouvais je vous le remettrais immédiatement

4. Adresse aux Patriotes. Vincennes. 9bre 1848.
5. Réponse aux citoyens qui venaient proposer la candidature Prés.lle
6. Lettre à Nougués. 24 9bre 1849.
7. Extrait de l'ouvrage de Nougués sur St Michel.
8. Erreurs signalées dans les précédents extraits.
9. Lettre de l'Empereur au Ministre de l'Intérieur à propos de la lettre de B
10. Extrait d'une lettre de Barbès à Guig. (18 7bre 1854)
11. Lettre à Raginel qui proposait une mission en Sicile. 31 m
12. Lettre à Rougée. Août 1852.
13. Lettre à X... 7bre 1852. (les optimistes)
14. Lettre à Rougée. 4 juin 1853.
15. Avis au peuple, 24 février 1851.
16. à Edouard, 19 mars 1851. L'avis au peuple et les discussions à Belle Ile
17. Protestation insérée dans le Siècle par Langlois et Jaquet.
18. Commentaire sur cet écrit.
19. Lettre à Ch... 1852. – à propos du Bonapartisme rural.
20. Extrait d'une lettre à Rougée. Les canards et ceux qui les colportent
21. Quelques détails biographiques.
22. Liste de Prisonniers.
23. Evasion manquée.
24. Transfèrement à Corte.
25. Détails sur le 15 mai.
26. A propos des clameurs contre l'avis au Peuple.
27. La Fraternité.
28. Pensées diverses.
29. Victor Bouton et Bixio.
30. Aux royalistes. 15 janvier 1850.

24

61. Pensées diverses
62. 8 [illegible] 1848. Démonstration de [illegible] ministère du Progrès.
63. [illegible]
64. [illegible] 1850.
65. [illegible] avril 86.
66. [illegible] socialisme [illegible]
67. Note sur Robespierre.
68. Procès de Blois. Lettre à Dain. 18 avril 1847.
69. Lettre du Préfet d'Indre-et-Loire au maire de la ville de Tours 19 Xbre 1844.
70. [illegible] ville de [illegible] prisonnier.
71. Réponse. Protestation contre la grâce.
72. [illegible] 1847.
73. [illegible] procès de Bourges. 1849.
74. [illegible] appréciation de Mazzini
75. 7 février 1850. aux Nobles.
76. 8 février 1850. Discussion sur la loi de l'enseignement.
77. Vain qu'as-tu fait de bouffon? 1848.)
78. Mars 1849. [illegible]
79. [illegible] sur les causes qui amenèrent [illegible]
80. Intelligence.
81. Suffrage universel.
82. [illegible] note pour ce pays... Janvier 1849.
83. Actes de Subacide langage de Stoïcien.
84. [illegible] mortels.
85. [illegible] prendre au bout de poste... mars 1849.

61 – Note sur le procès de Bourges 1849
62 – La Bourgeoisie
63 – aux républicains de Paris
64 – Le Club Blanqui
65 – Le Victoriaux ou Soutenez de rien.

1er [illegible] de Lamartine
[illegible] Proudhon.
[illegible]
[illegible]
[illegible] Lettre
[illegible] à Berger
[illegible] Lettre de Paul Féval.
[illegible] Lettre de Georges Sand à Lamennais.
[illegible] Lettre de Lamennais à Proudhon.
[illegible]
[illegible] Lettre de Lamennais à Berryer.
[illegible] Lettre de Lamennais à Victor Hugo.
[illegible] Lettre de Lamennais à Victor Hugo.
[illegible] Lettre de Lamennais à Victor Hugo

5me Articles copiés (suite)

121. Une Le Chatron...
122. Suite de la Bourgeoisie
123. Ce que [illegible] Blanc....
124. Le Journal des Débats à l'octroi
125. Fédéralisme Montagnard. Avril 1850.
126. Un Fleuve de [illegible]....
127. Le Peuple.
128. La [illegible]. Réflexion d'un Prisonnier.
129. Le goût des aristocrates.
130. La France est à nous...
131. La Doctrine à [illegible]
132. L'âge d'or.
133. Les girondins.
134. La fraternité des grands
135. Trois mois de misère....
136. Aristocratie & Peuple.
137. Suffrage universel (2e)
138. L'Orateur en France
139. Le Crocodile.
140. La Révolution du cerveau.
141. Est-on Hébertiste?....
142. Le Cage d'or
143. Il n'y a que deux partis...
144. La peine de mort.
145. Encore la peine de mort
146. A propos d'un discours prononcé par Bonaparte à l'hôtel de ville.
147. La liberté de discussion.
148. Discussion sur la décentralisation.
149. La gendarmerie.
150. Baroch.

à l'exposition de Londres. 27

- L'atlas souterrain de Paris
- Carte des égouts collecteurs et du Collecteur-Général (d'Asnières)
- Carte de la distribution des eaux dans Paris

- Le Cosmos, Revue Encyclopédique Hebdomadaire des Progrès des Sciences, chez Tramblay, 18, Rue de l'Ancienne Comédie.
- La Presse scientifique des Deux-Mondes, 20, Rue Mazarine
- Les Grandes usines de France, par Turgan, chez Michel Lévi. - 2 Vol. parus. - 12 f. le vol. - par chaque Volume 20 livraisons à 60 Cents et gravures.
- Adrien Robert. La Princesse Sophie, le nouveau Roman comique.
- Le Sarracenia purpurea, indian cup, plante abondante de la nouvelle Ecosse, spécifique contre la petite Vérole, à tous les degrés de malignité, à toutes les périodes. - par infusion. - Disparition des symptômes en douze heures.

Le trib. se ret. en ch. du cons. et ap. délib. rend un jug. qui condamne Al. à 4 ans de prison, 500 fr. d'am., 5 ans d'interdiction des droits civiques, La femme Fr. et son. chacun à 1 an de prison et 100 fr. d'amende, Ch. à 6 mois de prison et 100 fr. d'am. les déclare tous trois interdits, pendant 2 ans de leurs droits civiques. - Audience levée à 8 heures.

à l'exposition de Londres.

- L'atlas souterrain de Paris
- Carte des égoûts collecteurs et du collecteur-Général (d'Asnières)
- Carte de la distribution des eaux dans Paris

- Le Cosmos, Revue Encyclopédique Hebdomadaire des Progrès des Sciences, chez Tramblay, 18, Rue de l'Ancienne Comédie.
- La Presse Scientifique des Deux-Mondes, 20, Rue Mazarine
- Les Grandes usines de France, par Turgan, chez Michel Lévi. - 2 Vol. parus. - 12 f. le vol. - par chaque Volume 20 livraisons à 60 Cents et gravures.
- Adrien Robert. La Princesse Sophie, le nouveau Roman comique.
- Le Sarracenia purpurea, indian cup, plante abondante de la nouvelle Ecosse, spécifique contre la petite Vérole, à tous les degrés de malignité, à toutes les périodes. - par infusion. - Disparition des symptômes en douze heures.

Le trib. se est. en ch. du cons. et ap. délib. rend un jug. qui condamne Al. à 4 ans de prison, 500 f. d'am., 5 ans d'interdiction des droits civiques, La femme Fr. et son. chacun a 1 an de prison et 100 f. d'amende, Ch. à 6 mois de prison et 100 f. d'am. les déclare tous trois interdits, pendant 2 ans de leurs droits civiques. - Audience levée à 8 heures.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Collodion

Nitrate de potasse pulvérisé	400	grammes
acide sulfurique à 66°	600	id
Coton cardé	20	id

Sécher le nitrate de potasse à l'étuve, faire bouillir l'acide sulfurique pour l'obtenir parfaitement concentré. Mélanger l'acide et le sel dans une capsule de porcelaine, y plonger le coton, le retirer au bout de quatre minutes, le jeter dans une grande quantité d'eau froide, retirer sans exprimer, laver à plusieurs reprises de la même manière, et faire sécher à l'air. Le résultat est du fulmicoton.

Pour avoir le collodion :

Fulmicoton	1, (en poids sans doute)
alcool à 54°	1
Ether sulfurique à 56°	16

Laisser en contact dans un flacon fermé, en agitant de temps à autre. Passer à travers un linge clair avec expression et conserver dans un vase bien bouché.

Le collodion se rétracte en séchant, comprime la peau et se fendille. Pour obtenir un collodion doué d'élasticité et de souplesse, qui adhère à la peau sans se dessécher trop promptement, sans se fendiller et crisper la peau, employer la formule ci-après.

Collodion térébenthiné

Collodion	30,00
Térébenthine	1,50
Huile de Ricin	0,50

Collodion Glycériné

Collodion	100,00
Glycérine	2,00

La proportion de Glycérine peut être modifiée selon les circonstances.

D N	D D	A g N
5 xbre 1864	30 9bre 1864	6 xbre 1864
17 xbre	5 xbre	18 xbre 1864
19 xbre	15 xbre	25 xbre
24 xbre	21 xbre	9 janvier 1865
7 janvier 1865	30 xbre 1864	24 janvier
21 janvier	15 janvier 1865	30 janvier
31 janvier	28 janvier	7 Février
5 Février		10 Février
15 Février	10 Février	16 Février
21 Février	18 Février	26 Février
26 Février	23 Février	9 Mars
3 Mars	27 Février	12 Mars
9 Mars	7 Mars	21 Mars
11 Mars	9 Mars	29 Mars
16 Mars	13 Mars	4 Avril
25 Mars	20 Mars	7 Avril
26 Mars	22 Mars	
31 Mars	28 Mars	
3 Avril	1er Avril	
8 Avril	5 Avril	

D N	D D	A N
11 Avril 1865	8 avril	

Un épisode peu connu de la Révolution de Février.

Dans la soirée du 24 février, entre 8 et 11 heures, les salles de l'Hôtel-de-ville furent envahies par la foule des combattants, avides de connaître le dévouement des événements.

Le gouvernement provisoire, qui s'était installé dans une des pièces du rez-de-chaussée ayant vue sur la place, détachait tour-à-tour chacun de ses membres dans l'intention de paralyser la vigilance populaire par des flots d'une éloquence émaillée d'anathèmes contre les partisans du régime déchu; le tout entremêlé d'appels à la concorde, de recommandations au calme et à la confiance dans le patriotisme et le dévouement des mandataires que l'héroïque population de Paris venait de se donner.

Les choses semblaient marcher à souhait au gré des nouveaux dirigeants lorsque tout-à-coup le bruit se répandit qu'une opposition violente venait de se manifester dans la grande salle qui lesait suite à la galerie du rez-de-chaussée.

En effet quelques révolutionnaires ayant réussi à déjouer la consigne du gouverneur Lagrange, avaient franchi les grilles et pénétré dans le sanctuaire.

On vit alors une poignée d'hommes résolus sommer les prétendus détenteurs de la souveraineté

D. S	D. D	A. S
juin 1864	16 juin 1864	27 juin 1864
juillet	5 juillet	14 juillet
juillet	21 juillet	17 juillet
~~[illegible]~~ août	4 août	29 juillet
août	25 août	16 août
7bre	8 7bre	30 août
7bre	22 7bre	14 7bre
8bre	29 7bre	15 7bre
8bre	4 8bre	24 7bre
8bre	6 8bre	28 7bre
8bre	16 8bre	1er 8bre
9bre	19 8bre	10 8bre
9bre	10 9bre	14 8bre
		~~[illegible]~~
		29 8bre
		16 9bre

2/ nationale de ne pas prêter les mains à l'escamotage de la Révolution. Ils protestaient contre l'établissement pur et simple du suffrage universel, lequel, suivant eux, ne pouvait conférer au peuple que le droit dérisoire de choisir ses oppresseurs. Ils rappelaient, à ce sujet, la campagne naguère entreprise par l'abbé de Genoude au profit de la monarchie de droit divin; et réclamaient impérieusement, à défaut de toute autre mesure révolutionnaire, le rétablissement de la Constitution de 93 qui avait reçu la consécration populaire, ou tout au moins le seul de ses articles qui eût quelque valeur à leurs yeux : celui par lequel le peuple entier était admis à délibérer sur les lois et à les voter.

L'opposition s'accentuait de plus en plus et commençait à gagner du terrain parmi les assistants, surtout à partir du moment où l'un d'entre eux, qui déclara être le député Robert (de l'Yonne), se fut rallié aux propositions du groupe révolutionnaire, et eut appuyé ses revendications.

Le gouvernement provisoire informé de cette hostilité imprévue, dépêcha successivement la plupart de ses membres pour noyer dans des flots de rhétorique les propositions malsonnantes des récalcitrants; mais ce fut en vain jusqu'à ce qu'il se fût avisé d'une ruse de guerre qui combla ses vœux.

3. 32

François Arago, de l'Observatoire, reçut de ses collègues la mission de mettre à bien l'entreprise; il se chargea de prononcer le Quos ego...

Il fit son apparition dans la salle, tenant à la main un message dont, au nom du salut commun, il supplia l'auditoire de vouloir bien entendre lecture, toute affaire cessante.

« Citoyens, disait-il en commençant, demain nous
„ délibérerons à loisir sur les propositions que vous nous
„ soumettez en ce moment; mais aujourd'hui le danger
„ est urgent, extrême; il s'agit pour nous d'une
„ question de vie ou de mort; dans une heure peut-être,
„ tout sera perdu : la révolution, la république et
„ nous-mêmes.

„ L'exécrable tyran Louis-Philippe, retiré dans
„ les forts de Vincennes, s'apprête à rentrer dans
„ Paris à la tête de ses satellites gorgés d'or et de
„ vin.

(Suit une tirade ne différant pas sensiblement de l'apostrophe fameuse de Mirabeau).

Puis il terminait en s'écriant :

„ Allez, courez aux barrières; exterminez le
„ tyran et ses satellites. »

Ces dernières paroles furent saluées par une explosion d'acclamations.

Aussitôt la foule électrisée s'ébranle, se

4./ précipité au-dehors en se dirigeant vers les barrières avec une impétuosité qu'aucun effort, aucune représentation n'était capable de retenir.

Inutile d'ajouter qu'aux barrières la police ne trouva pas plus trace du tyrannique de ses suppôts; mais le tocsin était joué, et le gouvernement provisoire débarrassé des gênenes.

Ceux qui n'avaient pas été dupes de cette ~~ruse~~ manœuvre, essayèrent de se concerter sur les mesures qu'il convenait de prendre dans la circonstance pour sauvegarder le droit révolutionnaire; mais ils étaient en petit nombre et n'avaient d'ailleurs entre eux aucun lien de cohésion ni d'affinité; ils ne s'étaient jamais vus antérieurement.

Ils furent tirés d'incertitude par un délégué qui demandait ~~24~~ citoyens de bonne volonté (2 par arrondissement) pour se mettre, en qualité de commissaires, à la disposition du gouvernement provisoire.

En dépit de protestations assez vives, il se trouva 24 hommes qui, flattés du rôle qu'ils allaient jouer et peut-être aussi dans l'espoir secret d'en tirer parti, se laissèrent investir de ces nouvelles fonctions. On procéda de suite à leur installation; ils reçurent des instructions, et peu

d'instants après on les vit revenir le bras gauche orné d'un ruban tricolore, inviter les assistants à quitter (avec une politesse du reste, et pour cause) à sortir de l'Hôtel-de-Ville, afin de laisser délibérer en paix le gouvt provisoire, qui ne se soucierait pas de faire droit à leurs réclamations.

Les rangs des opposants s'éclaircirent peu-à-peu, et dès la pointe du jour, moitié découragements et, vers les 11 heures, le dernier révolutionnaire franchit, à regret au cœur, le seuil de l'Hôtel-de-Ville et se retrouva sur la place qui était alors complètement déserte.

L'Hôtel-de-Ville ne devait être envahi de nouveau que vers les 4 heures du matin par la colonne amenée du faubourg par Raspail.

Faisons un reste! Ces commissaires chargés d'exprimer le peuple de l'Hôtel-de-Ville, jouant le rôle de mouches du coche, prirent plus tard sans vergogne le titre de délégués du peuple; et dans maintes circonstances, se targuèrent de cette qualification qu'ils avaient usurpée et profanée.

Parmi eux figuraient deux individus dont le nom s'est trouvé désagréablement mêlé aux choses de la Restitution.

Edouard, l'un d'eux, étudiant en pharmacie, joua un rôle assez effacé dans le procès de Bourges.

L'autre, plus jeune, Charles de Lavaganne,

6/ étudiant en droit d'opinion légitimiste, après avoir servi tour à tour avec ardeur la cause de la révolution et celle de la réaction, se fit une carrière à la cour de Victor Emmanuel, et acquit après sa mort une notoriété plus grande que celle qu'il avait eue de son vivant, par la révélation de l'ouverture de son testament où éclata le scandale du Cte paquet. Les reptiles de la presse craignirent un instant des révélations compromettantes; mais c'est avec la magistrature des accommodements !

7/

Souvenirs d'une lecture faite en 1853/54

L'ouvrage en question intitulé : Le Jésuite ou les Jésuites, est, à proprement parler, le résumé de la 1ère séance du concile secret tenu par les Jésuites à Monza, en 1814. c-à-d. à une époque assez voisine de la révolution de février, mais néanmoins antérieure à cette révolution (fin de 47 ou premiers mois de 48). Il y est question de la révolution sicilienne et du frère Ledade.

L'auteur signe du nom d'abbé Leone ou Leoni, lequel vraisemblablement doit être un pseudonyme.

Le style de l'ouvrage est simple, clair, naturel et sans prétention; il présente au premier abord, tous les caractères de la sincérité et de la bonne foi; cependant l'étrangeté de certaines révélations inspire quelques doutes, et fait venir à la pensée le proverbe italien : Si non è vero..... ; l'écrivain aurait-il donc cru devoir changer les tons et embellir la vérité ? C'est ce qu'il serait difficile d'admettre lorsqu'on a pu se rendre compte, en suivant le cours des événements, que plusieurs faits politiques de premier ordre, décidés dans ce concile, et annoncés comme devant s'accomplir ultérieurement, se sont positivement réalisés dans les années qui ont suivi (entre autres la proclamation du dogme de l'immaculée Conception de

la pierre, celui de l'infaillibilité papale, du pouvoir temporel des papes ; la pullulation de la mainmorte, la recrudescence des pélerinages, & tutti quanti) (X)

On ne saurait donc méconnaître la valeur et la portée d'un pareil document ; ce qui a coûté à son invraisemblance, c'est qu'il est devenu introuvable, et qu'il en a même été fabriqué une édition falsifiée et expurgée à laquelle il était impossible de substituer l'édition originale ; cette dernière édition était d'ailleurs complètement dépourvue d'intérêt, et ne contenait que des accusations banales ressassées par les libéraux contre les Jésuites.

Le Jésuitisme est le machiavélisme poussé à son ultime puissance ; c'est l'art, ou mieux la science la plus complète de l'asservissement universel ; la quintessence et la scélératesse pour ainsi dire, le code, le formulaire le plus entier de l'exploitation du bétail humain. Les habiletés dévoilées dans les Monita secreta, les manœuvres racontées dans le Juif errant sont dépassées de beaucoup. Le progrès dans le mal a dépassé dans une progression effrayante le progrès dans le bien.

(X) Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854.
" de l'Infaillibilité papale en 1869
" du pouvoir temporel des papes, en 18
Consécration au sacré cœur en 18

Il n'est pas jusqu'au système d'isolement entre les grilles et d'étouffement systématique pratiqué en 1848, qui n'ait été préconisé dès 1847 en prévision d'une guerre sociale éventuelle.

L'auteur, fils d'un cultivateur aisé de la Lombardie, chauffé à blanc par les sermons des révérends pères, et séduit par la perspective d'être cité à son tour parmi les prédestinés d'élites, dès qu'il eut terminé ses humanités, se mit à vouloir, malgré l'opposition de ses parents, en qualité de novice, dans l'établissement des Jésuites de Munzeville ou Rad tzky avait établi son quartier-général.

Il ignorait d'abord les luttes qu'il eut à soutenir contre les mouvements de son tempérament, les exactions qu'il lui fallut subir de son directeur spirituel et comment toute cette effroyable mise en pâture à l'ennui de certain bréviaire, sorte de vin cuit dont il ne connut que par la suite les propriétés anti-aphrodisiaques.

Un jour le Directeur ayant frappé à la porte de sa cellule, le jeune homme dans le bateau qu'il avait mis à ouvrir sa porte, s'écria comme s'il était en train d'achever une phrase. Le supérieur irrité lui rappela que le premier devoir du religieux était l'obéissance, et pour le remettre, il lui cita en exemple certain moine qui, dans un cas pareil, avait laissé sa lettre inachevée pour répondre à l'instance spontanée, avait envoyé un ange qui avait terminé la partie de la lettre inachevée avec une encre d'or.

A ces mots le novice éclata de rire, se récriant sur l'invraisemblance de l'intervention de la divinité pour une si mince affaire. Le Directeur garda le silence, mais la suite du récit prouva que l'importunité du jeune homme n'était pas passée inaperçue.

Le dernier s'étant rendu un certain après-midi dans le cabinet du Directeur pour lui demander conseil, et ce dernier tardant à paraître, le visiteur, en attendant sa venue, prit pour se distraire l'un des livres de la bibliothèque. Au bout de quelques instants, voulant changer de lecture, il déplaça plusieurs volumes, et aperçut alors une seconde rangée de livres derrière la première, plus

une troisième rangée derrière la seconde. Cette particularité n'aurait pas autrement attiré son attention si, tout en jetant machinalement les yeux sur le dos de ces volumes, il n'y eût lu ce mot qui le frappa vivement : Confessions des novices. Instinctivement il remua du livre, en feuilleta fiévreusement les pages jusqu'à ce qu'il eût trouvé le passage qui devait le concerner. Il put y lire en effet le récit presque textuel des principales aveux qu'il avait écrits à son confesseur depuis son entrée dans la maison. Son manuscrit y était étudié pour ainsi dire jour par jour et y donnait lieu à de nombreux commentaires qui n'avaient rien à céder avec les gestes évangéliques. Rien n'y manquait, ni l'histoire du hennequin au nénuphar, ni l'aventure de la pauvresse en train d'oie. A ce propos il y était dit que Lérôt pouvait se féliciter de l'introduction du nouveau prosélyte ; mais que celui-ci avait besoin d'être étroitement surveillé ; que des passions pouvaient en faire un sujet d'élite s'il ne s'écartait pas de la bonne voie, mais que malheureusement il n'était pas facile de lui faire admettre le grotesque de la religion ; ce mot était souligné.

Cette révélation fut un coup de foudre pour cette nature ingénue et primesautière du novice ; il allait poursuivre ses investigations quand un bruit de pas dans le corridor le rappela au sentiment de la réalité. Il s'empressa de remettre en ordre sur les rayons les volumes déplacés ; mais ne sachant trop quel parti prendre et craignant par-dessus tout d'être surpris, il se réfugia dans une pièce attenant au cabinet du Directeur et qui servait à celui-ci de cabinet de toilette. Un rideau suspendu à une tringle formait la séparation des deux pièces. Heureusement pour lui ce n'était qu'une fausse alerte. Il se ressouvint

alors qu'un conseil général des principaux chefs de l'ordre était intimé pour ce jour-là même à Monaco. Aussitôt un extérieur s'expliquait pour le profès qui avait été absent auparavant à des fêtes pour lui faire accueil.

Le calme et la fraîcheur qui régnait à cette heure matinale, au moment où tout le monde était encore à la prière, avec la gaîté de l'oiseau à la crapule. Cette circonstance formait un frappant contraste avec le bruit qui commençait à se faire entendre. Bientôt en effet il put se convaincre que le conseil venait d'avoir lieu et il put entendre distinctement des voix qui furent prononcés par un moment son nom. Cet instinct de la conservation lui fit un devoir qu'il était pressant de connaître.

Vivement une chaise aussi profondément qu'il était à la manœuvre pour le commandant, il comprit alors que sa vie ne tenait plus qu'à un fil. Il se demanda ce qu'on voulait à celui qui avait été auparavant un des plus fervents adeptes de la religion qu'il était bien qu'il fût à ce moment mu- et il n'hésita pas à s'esquiver à travers les couloirs, pouvant sans être vu à son escalier les tours, une fois dehors, courut tout d'une traite et sans s'arrêter jusqu'à ce qu'il eût traversé la frontière suisse.

Là, après avoir avec beaucoup de peine, surmonté les premières difficultés, il réussit à obtenir un emploi de prote lithographe ; mais au bout de 3 semaines son patron le congédia tout en le louant beaucoup de ses services, mais qu'il eut pour le décider à lui faire savoir les motifs de la détermination.

Même aventure lui arriva dans les différentes villes de la Suisse partout où il pouvait à trouver quelque occupation. Enfin à la guerre lasse il put s'expatrier en Amérique pour échapper aux poursuites de ses ennemis implacables. Il vint en [illegible] à Paris où il fit publier son Odyssée.

Celui qui rapporte ces faits, après un laps de 27 années, n'a pas la prétention de les reproduire avec une exactitude rigoureuse, surtout

après une lecture unique faite à la hâte dans l'espace d'une seule nuit. Il le borne à énumérer succinctement les traits principaux qui ont frappé son attention, sans pouvoir malheureusement le rassurer des nombreux et intéressants anecdotes dont le récit de l'auteur était émaillé. La plupart d'entre elles révélées en confession ou par la police occulte des Jésuites se rapportent à des personnages importants ou à des prélats dont elles dévoilaient à avarié prêtrise, la corruption des mœurs et la vénalité.

L'une d'entre elles a trait à Guizot. Un orateur racontait au conseil la confession de deux grandes dames vivant dans l'intimité de ce ministre; elles chargeaient celui-ci de certains crimes dont on avait acquis la preuve par d'autres voies. À après le narrateur c'était une occasion précieuse d'attirer le protestant à faire une abjuration solennelle. La conversion publique au catholicisme du 1er ministre de l'un des principaux princes de l'Europe devait être d'un effet salutaire sur les masses et accroître d'autant la prépondérance de l'ordre.

Je ne suis pas de votre avis répliqua un autre orateur. Dans les conditions où s'effectuerait cette conversion, bien peu de gens croiraient à la sincérité, et le plus grand nombre soupçonnerait la vérité en la supposant dictée par des considérations puissamment intéressées. Puisque Guizot est si fortement pourvu, il vaut mieux, selon moi, qu'il reste ou du moins qu'il paraisse ostensiblement rester dans le camp protestant, sous cette livrée, il nous rendra des services bien autrement effectifs que s'il faisait acte public d'adhésion au catholicisme.

Cet avis fut aussi celui qui prévalut dans le Conseil.

Maintenant ceux qui suivent attentivement la marche des événements ont pu se convaincre que depuis, en maintes circonstances, et notamment

en plusieurs occasions Guizot resté protestant, a pris énergiquement en main la cause du pouvoir temporel et qu'il a été imité par Cornelis de Witt, l'un de ses gendres.

Il est vrai d'ajouter qu'en 1845 c'est-à-dire à une époque antérieure au conseil de Monza, Guizot était déjà prononcé en faveur du Vatican contre la Suisse libérale; mais la conduite, en cette circonstance, pouvait s'expliquer par des motifs analogues à ceux qui dirigeaient le Cardinal de Richelieu, lorsqu'il s'alliait aux protestants d'Allemagne tandis qu'il persécutait avec acharnement leurs coreligionnaires français.

Autre anecdote. Un orateur venait de lire un rapport sur la police occulte que les Jésuites entretiennent jusque dans les plus petites communes. Il avait signalé le personnel des notaires, médecins, pharmaciens et autres fonctionnaires dont sans cesse ils cherchent à se rendre maîtres, et expliqué comment les renseignements recueillis par les affiliés étaient contrôlés à l'aide de la confession des femmes et surtout des commères. Il n'est pas une commune, ajoutait-il, jouissant de quelque notoriété, soit par sa fortune, soit par l'influence, dont le compte de famille nous ne soyons parfaitement édifiés. À saisit cette occasion pour citer une manœuvre qui tendait à se généraliser, au moyen de laquelle l'ordre accroissait incessamment ses ressources et son crédit.

Dans les petites localités, il n'est guère de femme qui, dans le cours de son existence, n'ait eu quelque intrigue galante, plus ou moins secrète, à se reprocher.

En vertu d'une sorte de compromis qu'elle fait avec sa conscience,

14/ il est rare que la femme s'accuse de ces sortes de crimes au curé de la paroisse. Elle attend pour faire une confession générale, cet oiseau de passage, qu'on nomme le missionnaire et qui ~~n'est pas~~ n'apparaît que dans les grandes circonstances, pendant l'avent ou le carême. Ce dernier prédicateur fait une peinture terrible des châtiments réservés aux réprouvés; ~~et~~ il est rare qu'il n'amène pas l'aveu des crimes secrets les plus compromettants. Au besoin, un autre missionnaire viendra, dans une tournée complémentaire, puiser les renseignements nécessaires. Celui-ci, muni des instructions de ses supérieurs, en arrive même à produire des miracles; car la victime de ces supercheries est à mille lieues de soupçonner, qu'elle est elle-même le but de ces tentatives intéressées; ~~et~~ elle en arrive à croire de bonne foi que c'est Dieu lui-même qui lui parle par la bouche de son ministre. C'est alors qu'ont lieu les épanchements, à la suite desquels la malheureuse devient une véritable vache à lait que l'on trait dès ce moment au plus grand profit de l'ordre.

Principales questions traitées dans la 1ère séance du Concile secret de Monza.

Doit-on modifier la religion en la conformant au goût du siècle, ou au contraire en revenir purement et simplement aux pratiques du moyen âge?

Après un débat assez vif, l'assemblée finit par se ranger à l'avis du dernier opinant qui concluait en ces termes:

„Quoique vous fassiez, vous ne viendrez jamais à bout de „convaincre les incrédules; quant aux autres, qui composent la

15/ masse, rien n'est trop fort pour eux.“

38

En conséquence il fut décidé:

que l'on généraliserait l'usage de la liturgie romaine;

que l'on multiplierait les pèlerinages et que l'on donnerait une extension de plus en plus grande aux superstitions les plus grossières (la relique du St prépuce de Charroux près Poitiers, etc);

que l'on obligerait le pape (sous peine, en cas de refus de subir le sort de Clément XIV) de proclamer le dogme de l'immaculée conception de la vierge;

celui de l'infaillibilité papale;

celui du pouvoir temporel;

que l'on accroîtrait le nombre des couvents de religieux des deux sexes;

que l'on créerait un certain nombre d'établissements analogues à ceux qui existaient déjà à Rome sous la dénomination d'hôpitaux de St Roch, dont le fonctionnement ne laissait rien à désirer.

Ces établissements paraissent avoir été institués dans le but de cacher les fautes des membres du clergé et de prévenir autant que possible les nombreux attentats contre les mœurs dont ils se rendent journellement coupables. Ils constitueraient une sorte de dérivatif. (x)

La question du célibat des prêtres fut également remise sur le tapis, et longuement controversée; mais le célibat fut maintenu comme un frein salutaire pour maintenir le bas clergé sous la dépendance absolue de la discipline épiscopale.

(x) Il fut recommandé de tenir autant que possible les couvents des 2 sexes à proximité les uns des autres.

16. Pourparlers entamés avec l'Empereur Nicolas, le métropolitain de Moscou, le Roi de Prusse et les évêques anglicans relativement à la réunion des dissidents sous la suprématie papale.

La confession auriculaire et l'organisation jésuitique proposées et à peu-près acceptées comme le seul moyen efficace de battre en brèche les doctrines socialistes révolutionnaires. Signalement des imperfections de la confession dans le culte grec; la confession partielle adoptée déjà dans certaines sectes protestantes.

L'entente était sur le point de se faire. Des compensations seraient accordées au patriarche de Moscou en cas de fusion. La résistance la plus sérieuse venait de la part des évêques anglais, qui reconnaissaient parfaitement la supériorité des superstitions romaines pour dominer les masses, mais qui étaient fortement attachés à leurs énormes apanages, et qui ne consentaient à opérer une conversion qu'à bon escient.

Le tout se réduisait à une question de forme et de temps.

Exposé de doctrines fait par l'un des membres du Congrès.

Mélange de matérialisme combiné avec certaines théories malthusiennes et quelques unes des idées émises depuis par Darwin.

La raison triomphera à la longue des superstitions; mais la foule des ignorants est encore considérable; au point de vue philosophique, Helvétius considéré comme le plus dangereux des novateurs; ses idées heureusement ne sont pas à la portée du vulgaire; de plus elles ne sont ni comprises ni admises ~~parmi~~ des gens qui passent pour les plus éclairés.

Le communisme: voilà l'ennemi.

Défaut de la cuirasse des révolutionnaires: ils tablent sur l'avenir c-à-d

17. sur l'inconnu. Nous nous faisons fond sur l'égoïsme individuel et sur la corruption générale, faits constants, présents, palpables, indéniables. 39

Les révolutionnaires sont des glorieux, des Don Quichottes. Presque tous sont pétris des préjugés de leurs adversaires; ils essaient de lutter avec des armes vermoulues. L'ordre ancien ne serait vraiment en péril que le jour où quelque révolutionnaire audacieux, se plaçant au-dessus des passions mesquines du jour, s'élèverait par la grandeur et la simplification des procédés, à la hauteur de la divinité. D'ici là il y a de la marge. Les conservateurs ont des vues très-bornées, mais l'intérêt particulier leur tient lieu de sagesse.

Le triomphe de l'ordre (des résultats) puise sa force dans deux idées contradictoires qui assurent sa prépondérance et qui consistent d'une part à entraver, abaisser, ruiner, anéantir toutes les natures d'élite, tous les hommes doués d'un tempérament généreux et puissantier, tous les caractères fiers et altiers.

De l'autre à favoriser et élever aux 1ers rangs toutes les natures perverses et corrompues.

Pour cette seconde alternative, il suffit d'opérer à l'exemple de la police. A cet effet, dès qu'un acte criminel aux yeux du monde ou des lois en vigueur a été commis par l'un des individus sur lesquels l'Ordre a jeté son dévolu (à la condition toutefois que cet acte n'ait pas reçu une trop grande publicité) le coupable est mandé par devant les agents de la sainte-Vehme jésuitique. Là on lui fait entendre qu'il est perdu sans ressources, mais qu'une issue lui est ouverte s'il consent à servir dorénavant d'instrument aveugle entre les mains de ses sauveurs.

Les cas de suicide sont rares. Presque toujours le coupable se rend à merci.

À dater de ce moment il ne s'appartient plus; il devient la chose, l'homme-lig. de la société ~~sans~~ sans la permission de laquelle il ne peut plus faire un mouvement, mais qui lui assure en revanche tous les avantages sociaux et le fait ainsi parvenir, d'échelon en échelon, jusqu'aux postes les plus importants de l'État.

C'est de la sorte que dans toutes les branches de l'activité humaine (fonctions publiques, magistrature, armée, commerce, industrie) les positions les plus élevées sont occupées par les plus vils des hommes; ceux-ci, à leur tour, n'appellent pour les seconder que des auxiliaires aussi méprisables qu'eux-mêmes, et tous obéissent aux injonctions des révérends pères. Le jour où quelqu'un de ces instruments manifestait une velléité de résistance ou d'insubordination, il serait brisé sur l'heure ou disparaîtrait.

Pensées diverses exprimées dans le cours des débats.

Les Jésuites n'ont pas perpétré tous les crimes qu'on impute à leurs adhérents; mais ils en ont commis d'autres dont on ne les a jamais soupçonnés.

Ils ont intérêt à ce qu'on leur attribue parfois certains crimes dont ils sont innocents; cette supposition donne une haute idée de leur puissance.

Il faut que le peuple espère toujours en quelque chose. Gagner du temps est le grand expédient des gouvernants. La difficulté consiste à tenir toujours un nouveau Dada prêt à servir quand l'ancien a perdu son prestige.

On n'a pas assez travaillé jusqu'ici le parti révolutionnaire; c'est ce parti surtout qu'il convient de corrompre et de diviser. C'est pour ce motif qu'il faut en ce moment au parti révolutionnaire même le plus avancé, une série de fétiches disposés à se succéder en temps utile. Le peuple compte sur eux, les acclame et les suit jusqu'au moment où il s'aperçoit qu'il a placé sa confiance dans une planche pourrie, qu'il a voulu saisir dans sa main une poignée d'eau. Il se désespère alors et tombe dans le découragement le plus profond, ~~jusqu'à ce qu'il~~ jusqu'à ce qu'il coure après de nouveaux fétiches.

Le dernier mot d'Anacharsis Cloots a été, pour l'avide, une révélation: «France, guéris des individus!»

Les Jésuites accueilleront toujours avec faveur les grands talents; ils ne les repoussent que lorsqu'ils se trouvent unis, dans le même homme, à un grand caractère.

Dans le cas d'une guerre européenne, il faudrait d'abord isoler la France. Si l'on provoquait une guerre sociale chaque région et même chaque ville devrait être tenue dans une atmosphère d'étouffement. Traîner en longueur, lasser, isoler: tout est là.

Plaisanteries à l'adresse de ces hautes têtes qui font l'application de l'algèbre à la politique, et qui s'imaginent pouvoir résoudre la question sociale à l'aide de formules.

La franc-maçonnerie sera d'un puissant secours lorsque les Jésuites la feront fonctionner exclusivement à leur profit.

20

Les sommités de l'ordre professent un souverain mépris pour les notabilités du monde qui leur servent d'instruments.

21

Il existe entre la rue St Antoine et les rues étroites qui aboutissent à la Seine, non loin du lycée Charlemagne et de l'église St XXX, un vaste établissement dont le caractère serait difficile à déterminer. C'est une espèce de cercle où se réunissent plusieurs fois par semaine un grand nombre de personnes. On y joue, on y fait de la musique, des discours et des prières. Il s'y trouve, au milieu de vastes cours et de jardins, une chapelle, une salle de concerts de salles pour jeux divers, des billards et quelque chose qui ressemble à un hôtel meublé. A l'extérieur, aucun signe particulier ne distingue ce bâtiment des constructions environnantes.

Là demeurent un ~~[illegible]~~ certain nombre de jeunes gens dont l'âge varie de 20 à 30 ans, la plupart venus de la province; ils font un stage dans cette sainte maison en attendant qu'on puisse les caser avantageusement dans les fonctions publiques; on remarque parmi eux des notaires et des substituts en herbe, des aspirants sous-préfets ou diplomates. Ils sont libres ou du moins paraissent l'être et ne sont assujettis, en apparence, à aucun régime particulier.

Cependant à certains jours, on les voit sortir par petits groupes; ils vont faire des excursions dans les couvents de Paris et des environs. (Il y a certitude pour celui de Picpus.)

Arrivés à destination dans le couvent des sœurs à Picpus, comme dans presque tous les couvents, la libre communication existe à l'intérieur entre l'établissement des hommes et celui des femmes; ils font une courte station devant la statue de la Vierge, puis se livrent, avec les sœurs au plaisir de la conversation, de la promenade dans les jardins et les salles et à divers jeux, même à celui du billard. La plus

grande familiarité règne dans les entretiens entre les nonnes et les nouveaux venus et ces distractions durent chaque fois plusieurs heures. On devine aisément ce qui peut s'y passer.

Les faits qui précèdent ont été puisés à deux sources d'origine différente lesquelles sont venues corroborer les affirmations énoncées de part et d'autre en ce qui concerne la maison de la rue St Antoine et celle de Picpus ; mais il paraît que ces établissements, dont la désaffection relèverait de la plume de Boccace, ne sont pas les seuls qui fonctionnent à Paris.

Pour qui connaît l'esprit fertile en expédients des révérends pères, la conclusion n'est pas difficile à tirer.

Documents
de
Philologie

abĭtĭo, ōnis, f. (abeo) action de s'en aller, départ, mort
abĭtŭs, ūs, m. (abeo) sortie – abĭtŭs animæ, départ de l'âme
abjăcĕo, ēre, ŭi, ĭtum, 2 être abattu, être jeté à terre
abjăcio, jēci, jectum, 3 et 5 jeter loin de soi, rejeter
abjectē, adv. (abjectus) bassement, lâchement
abjectĭo, ōnis, f. (abjicio) abattement, découragement
abjectus, a, um, part. de abjicio et adj. abattu, découragé, bas, vil
abjĭcio, jēci, jectum, 3 et 5 (ab, jacio) jeter loin de soi, rejeter
abjūdĭco, āre, āvi, ātum, 1 (ab, judico) refuser par jugement
abjūgo, āre, āvi, ātum, 1 (ab, jugum) séparer, éloigner
abjungo, jūnxi, junctum, 3 (ab, jungo) séparer, éloigner
abjūro, āre, āvi, ātum, 1 (ab, juro) abjurer, renoncer par serment
ablātĭo, ōnis, f. (aufero) action d'emporter, enlèvement
ablātīvus, a, um (aufero) ablatif
ablātus, a, um, part. de aufero
ablĕgo, āre, āvi, ātum, 1 (ab, lego) envoyer au loin, éloigner
ablŭo, ŭi, ūtum, 3 (ab, luo) laver, nettoyer
abnĕgo, āre, āvi, ātum, 1 refuser, dénier
abnĕpos, ōtis, m. arrière-petit-fils
abnŏdo, āre, āvi, ātum, 1 (ab, nodus) ébrancher, émonder
abnŏmis, e (ab, nomen) qui a perdu son nom
abnŏto, āre, āvi, ātum, 1 (ab, nota) noter, marquer
abnŭo, ŭi, ūtum, 3 refuser, dénier
abŏlĕo, ēvi, ĭtum, 2 abolir, détruire
abŏlesco, ĕvi, ĭtum, 3 (abolĕo) s'abolir, se détruire
abŏlĭtĭo, ōnis, f. (abolĕo) abolition, suppression
abŏlĭtus, a, um, part. de abolĕo
abŏmĭnor, āri, ātus sum, 1 (ab, omen) détester, abhorrer
abŏmĭnŏsus, a, um (ab, omen) abominable, détestable
abŏrĭor, ĭri, ortus sum, 4 naître mal à propos, périr
abortīvus, a, um (abortus) avorton
abortus, ūs, m. (aborior) avortement
abrādo, ĕre, si, sum, 3 (ab, rado) raser, enlever en rasant
abrĕgo, āre, āvi, ātum, 1 (ab, rego) abréger
abrĕpo, ĕre, psi, ptum, 3 (ab, repo) ramper loin de
abrĭpĭo, ripŭi, reptum, 3 (ab, rapio) arracher, enlever de force
abrŏdo, ĕre, si, sum, 3 (ab, rodo) ronger, entamer
abrŏgo, āre, āvi, ātum, 1 (ab, rogo) abroger, annuler
abrŏsus, a, um, part. de abrodo
abrŭmpo, rūpi, ruptum, 3 (ab, rumpo) rompre, briser
abrŭpte, adv. (abruptus) brusquement, précipitamment
abrŭptus, a, um, part. de abrumpo et adj. escarpé, rapide, brusque
abs, prép. de, depuis, à partir de
absălo, ōnis, m. (Absalon) Absalon
absciděo, ēre, ēvi, ēsum, 2 (abs, scindo) fendre, couper
absciděo, ēre, ēvi, ēsum, 2 (abs, scindo) fendre, couper
abscĭdo, ĕre, ĭdi, īsum, 3 (abs, scindo) couper, trancher
abscĭdo, ĕre, ĭdi, ĭtum, 3 (abs, scindo) couper, trancher
abscĭndo, ĕre, ĭdi, ĭsum, 3 (abs, scindo) couper, trancher
abscĭsus, a, um, part. de abscido et adj. escarpé, abrupt
absconděo, ēre, di, sum, 2 (abs, condo) cacher, dérober
absconsus, a, um, part. de absconděo
absĕcŭla, æ, f. (abs, secula) siècle, génération
absens, entis, part. de absum et adj. absent
absentĭa, æ, f. (absens) absence
absĭdo, ĕre, si, sum, 3 (abs, sido) s'asseoir à l'écart
absĭlio, ĭlŭi, ĭltum, 4 (abs, salio) sauter loin de
absĭnthĭum, ĭi, n. absinthe
absĭnthĭus, ĭi, m. absinthe
absĭnthĭus, a, um (absinthium) d'absinthe
absis, ĭdis, f. (ἀψίς) abside, voûte
absŏlūte, adv. (absolutus) absolument, purement
absŏlūtĭo, ōnis, f. (absolvo) absolution, pardon
absŏlūtus, a, um, part. de absolvo et adj. absolu, parfait
absŏlvo, ĕre, vi, ūtum, 3 (abs, solvo) absoudre, pardonner
absŏnus, a, um (abs, sonus) discordant, dissonant
absorbĕo, ēre, ŭi, ptum, 2 (abs, sorbeo) absorber, engloutir
absorbĭtĭo, ōnis, f. (absorbeo) absorption
absorbŭi, parf. de absorbeo
absorptus, a, um, part. de absorbeo
absquĕ, prép. sans
abstĕmĭus, a, um (abs, temetum) qui s'abstient de vin
abstĕnĕo, ēre, ŭi, tentum, 2 (abs, teneo) s'abstenir, éviter
abstĕnsĭo, ōnis, f. (abstineo) abstention
abstĕnsus, a, um, part. de abstineo
abstĕrgo, ĕre, si, sum, 3 (abs, tergo) essuyer, nettoyer
abstĕrrĕo, ēre, ŭi, ĭtum, 2 (abs, terreo) détourner par la crainte
abstĕrsĭo, ōnis, f. (abstergeo) action d'essuyer, nettoyage
abstĕrsus, a, um, part. de abstergeo
abstĭnax, ācis, adj. (abstineo) qui s'abstient de
abstĭnentĭa, æ, f. (abstinens) abstinence, tempérance
abstĭnĕo, ēre, ŭi, tentum, 2 s'abstenir, éviter
abstĭnens, entis, part. de abstineo et adj. abstinent, tempérant

antistes, itis, – (id) maître – prêtre, pontife
antistita, (lat) prêtresse
apellāre, (lat) Voir appeler
aperīrum, i, plaine, lieu ouvert
āpes, āpis, – Apis, apis, – Bœuf, Égypte, Égypte – abeille
apetēre ou appetēre appétit ou désir de
Ypnāsio, ōnis, sommeil, rêve, songe
āpuārēllus, āpuārēlla, (dim) petit oiseau
āpule, (ant) Brindisi
Apulus, a, um, apulien, ne, um
āpuōrāre, āpuōrātus, Āpuōmārus, acquérir
arbitra, æ, (fig) témoin, confidente
Arcadia, æ, Arcadie – Arcadien, ne, qui vit
de calme – qui vit en bonne chère, qui a un
estomac, épaule, bras – tortue de mer, animal
arrêté par l'ennemi –
Arpi, ōrum, Apulie, Ancien, vieux, vétuste
Asiātica, æ, Asie – Asiatique, Persan,
Asiatus, a, um, Asiatique
Aūcēps, Aūcūpis, oiseleur, qui va à la – oiseaux
aviā, æ, – aïeule, vieille, ancêtre – Aïeux, ancêtres
Aūcūpium, ii, (lat) – Aūcūpor, ātus, ārī, chasser
aurifēr, aurifēra, a, – Aurifex, aurifēna
aurigēna, (id) d'un pays d'or, de barbare, Égyptien
Auster, eris, (ant) le midi, le sud
Austrocāsēnus, (id) ouest, sud
averruncāre, détourner un malheur, (lat)
averruncus, i, divinité ennemi – divinités de Cicéron
Avis, Avicula
Avus, Aïeul, grand-père
Bāiātro, ōnis, (fig) Cavalier, maquereau, valet
Balbus, a, um, bègue, (id) – Varro – Balbūtio
Balneæ, arum (fig) Bains, établissement d'un
Bāniātor, Balneātor – Balneātus (i) – Balneum (i)
Banca, æ, (ant) Banque
Barba, æ, barbe – Barbātus, Barbe, qui a la barbe
Barbāta, Barbatula, æ, (dim)
Barbē cincillus, Barbe de bouc, Cape
Bardus, (id) Imprudent – Nævo Cinnæo – Stupide
Barrētus, i, (id) d'éléphant – Barrus, i, m.
Barrus, éléphant
Barzunda, (ant) Culotte
Bāsiātio, (lat) Baiser – Osculor, ōris, Basiatum
Bāsiāre, (lant) Baiser Basium – Bāsiōlum – Basium
Bambāri, Bègue (ère)
Bellus, a, um, (fig) Beau, jolie, délicat, charmant – Bellulus
Bellis, idis, Marguerite
Bibax, ācis, Bibāculus – i – buveur – Bibula, æ, um
Bidēnium, (lat) deux ans
Bilinguis, (virg) à deux paroles, fourbe, à double sens

Būtīrum, i, matière ou beurre – nōrum
Blæsus, a, um, Bègue
Blandus, Caressant, flatteur, a, um, Blanditia,
Blanditiæ, ārum, Blandulus, a, um – Blandē
Blatterare (Hor) babiller, débiter, dire
Blātēro, ōnis, Bavard – Blennus, a, um, stupide
Bōricā, æ, turquoise – Böricas, Borée, vent du Nord
Brāchiāle, Bracelet – Brāchiātus is, Bracelet
Brūma, æ, solstice d'hiver, hiver
Brūtus, a, um, (fig) stupide, lourd, brute
Bucca, bouche, joue, mocheur, railleur, conteur, diseur
d'inepties (Pers) petite bouche – Bucco, ōnis, fou, niais
Bucculā, (ant) Gobelet – Bucculus, Gobelet
Bulga, Bourse à cuir, Havresac, Matrice
Bulla, Bullula, Bullire, is, ii, itum, Bouillir, o
Buxus, i, Buxum, i, Buis
Căballa, jument – Căballus, Hongre
Căcăbus, i, Caccăbus, i, Marmite
Căcălīnāre, Cācare, cacatus, a, um, embrener
Căchinnāri, éclater de rire – Căchinnus,
Căchinnus, grand rire – Căcălō, gloussement
Căduus, a, um – Cădrā mālā, pommier, tomber,
Cæcigēnus, aveugle de naissance, Cæcitas, ātis,
Cæcus, a, um – Cæcutire, être trouble
Cælebs, Cælibatus, Cælibs, Celebs vita (Hor)
Cæruleus, Cæruleus, bleu, azur, vert de mer
Cærula, Cæruleum, la mer – le Ciel
Cæsaries, (id) Chevelure (de l'homme)
Cæsius, a, um, (mot fur le vert – gris, œil, gris
clair, tirant sur l'opération, Cæsiones
Cæsō minister, Cæsāmistrix, (id) fer à friser
Cæsāmistratus, (id) friser, friser, arranger
Cælceāmen, (Pers) Calceamentum (id) Chaussure, soulier
Calcātus – ūs (id) Chaussure – Calceare, Chausser
Calceōlārius, Cordonnier – Calceus (id), soulier
Calcitrōsus, Ombrageux
Calda, Eau chaude – Caldāria, Etuve (vitr)
Caldārium – ii (id) petite chaudière – Caldārium – ii
Cāldārium – ii (id) Etuve, Chaudron, Chaudron,
Caldus, pour Calidus, chaud – Calfacio (Hor) emporter
Călēndæ – Agissant, calendrier, (Hor) Cal.
Calfăcio, Calfactus (ou échauffer, exciter, enflammer
Călendrum (Hor) Coiffure de femme, perruque
Călīgā, Chaussure de Soldat Romain, Caligatus
Callidus, a, um, habile, rusé, ingénieux, fin
Călare, appeler, convoquer
Călo – ōnis, (id) valet d'armée, Bas étage, femme publique
Calpar, (Varr) Broc Cruche, grand vaisseau pour Calix
Caltha, Souci, plante.

Calthŭlă (Plaut) étoffe (indien & soie)
Calvă, æ; Calvastra, æ, crâne, tête rasée - calvaire
calvātică, coiffure de femme - calvus, chauve.
Calvēre, eo, calvŭi, devenir chauve. calvĭtĭo, calvĭtĭum, ĭi.
Calvor, calvōris, calvitium - tenter de calvir, se vieillir quelqu'un - ille tatius calvi, fait, j'ai persuadé qu'on le joue - Calvor, calvi (Hispan) tromper, frustrer
Thesaur calvor - opor manus calvitur - Calamitas anxia capitatur.
Camēlus - i, chameau - Camēlīna, æ (Hor. Nep) chameau, étoffe, poil de chameau, grande - barque pontée
Camillus, enfant - Camilla, enfant
Căminus, fourneau, fournaise, forge - Chemineé, foyer, feu de cheminée - Camino, as, avi, atum, ôter du feu
Camœdrya "chêne" (plaine, bois) arbuste
Camŏla - æ, Camillus, enfant, serviteur, faillis, galopin
Candēla, candēlă, (Vg) candīlă, (Hin) chandelier, rangée à trous, grille
Candĕo, candŭi, - ēre, blanc, radieux, beau, pur.
Candor, blancheur, éclat de teint, beauté, Candeur
Canēre, canŭi, blanchir, avoir les cheveux blancs.
Căni (cānŭi), ōrum, cheveux blancs - Canitudo
Cănīnă, chair de chien - Canitiēs, cheveux blancs
Cănistră (canistr-), orum, paniers, corbeille
Cannăbis f., Cannăbus, m. chanvre - Cannăbīnus
Canna, cannŭla, canneau, æ, um, Cannitius, a, um - Calamus
Cantāmen (Sapp) charme, enchantement
Cantorius, (Jan) chanteur hongre, Rhône, Hanap, étoffe - Cantillāre (Gell) fredonner - Cantitāre (Cic) chanter souvent
Cantuncula (Cic) petite chanson
Canus, a, um, blanc (cheveux - barbe) blanchir vieux
Cana fœnica - Cana fides, virg. Cana veritas - Saint
Căpædo - ĭnis, (Gr) coupe à boire - Căpistrum (Cic) Capistrum - i - Capella - Corne - chèvre
Capilla, perruque, chevelure, fromage - au thon - chevelu
Capillĭtium - ĭi (Appul) chevelure - Capillus
Capillāri, or, avoir des cheveux
Capillus, Capillŭlus, cheveux, poil de la barbe
Cămă, chevelure de l'homme, crinière, agrafe, Cămă pellĭcĕa, la chevelure, abondance, le feuillage
Cămæcum (Hor) sorte de parfum
Cămēlus - tis (Cano, āre, avoir une chevelure)
Cămetērium, ĕcus, cimetière de tête - Capul - Cămētēry, ae
Cămētus, frontem, cheveux, au devant - Cămătillus, ĭ, m.
Cămĕrā, commun, compartiment, grenier, voûte, pater
Cămĕră, Capillus, Caput, cânas, attaques f, cheveux
multicolor, couvert, parler comme de femme - oratorium, soigner son style
Cămōnus, chevelu, couvert de longs cheveux - feuillu
Camŏra, voir Camus

Căpistrum, muselière, bailloy - Capistrata, æ, um (Col) muselé - Capistrātus, muselier
Căpĭtium, vêtement de femme, gaine, la poitrine
Căpĭto (Cic) - ōnis, qui a une grosse tête
Căpō, ōnis, chapon - Capōnārius, garde - magasin
Chapons, chevaux - Capōnĭus, Capōnĭānus, boutique, Capōnĭāna, boutique
Căpra, æ, Capărĭus, Capellīna, Caprīna, Caprĭnus, Caprĕus, Caprĭcus, Caprĭgĕnus, les caprines, Capricornus, le Capricorne
Căprĕæ (Hor) les datures
Căpsă, æ, Capsŭla, Capsŭlă, Capsŭlus, Capsŭlārĭus, Capsŭlārĭum, Capsŭlārĭa

Cŏlus, ûs or Cŏlus-i, quenouille - vie années
Cŏmĕdo, ōnis, mangeur, dissipateur
Comissabundus (div) qui fait la débauche
Cŏmissātor, ōris (Cic) homme de plaisir, débauché
Cŏmissāri (Hor. Liv) se livrer aux plaisirs de la table
Commĕro ou Commĕto, Commīsi, mixtum ou mixtum, mêler
Commĕrere (Hor) piper sur quelqu'un, commencer quelqu'un
Commentum, fiction, invention, plan, projet
Commotiuncula (Cic) petit mouvement de fièvre
Commotrīx, femme de chambre
Commulcēre, eb, ctum - Commulcare, frapper
Compăges, is, Compăgo, inis, assemblage, jointure
Compar, ăris, égal, pareil, mari, épouse, compagne
Compĭtum-i, Compĭta, ōrum, Carrefour
Computator ōris (Cic) Compteur (ter) compagnon de table
Comptus, ûs, cheveux bien arrangés - Compte, ornement
Conamen, effort - Cōnāti, ōrum, efforts, entreprises
Conatio, ōnis, Conatus, ûs, efforts
Concăcāre (Med. Sen) embrener - Concăcatus, emmerdé
Concĭliātor, ōris, Conciliatrix, īcis, médiateur, agent, entremetteur, entremetteuse
Concinnator capillorum - Coiffeur
Concinnus, a, um, joli, charmant, élégant, agréable
Concinnare, arranger, ajuster
Concŭbina, æ (Cic) Concubine - Concŭbinus (Tac, Cat) amant, adultère - Concubinatus, ûs (Suet) concubinage
Concŭbitus (Cic) (Liv) - union des sexes, accouplement
Concŭbum, ŭi - Concumbere, bŭbitum (Prop) Coucher avec
Condălium Condūlium (Plaut) Bague d'esclave
Condiscĭpŭla, æ, Condiscĭpŭlus, i, Condiscĭpŭli, ōrum, Compagne d'étude
Congaudo, ōnis (Plaut) Compagnon de plaisir
Congĭus-ii (liv. Hor) Congé, mesure pour les liquides
Congiārium, mesure rare qui tient un congé - Distribution de vin, d'huile, faite au peuple dans le Congiarium - dons quelquefois faits au peuple. Vinum Congiarium, distribution de vin aux soldats
Congiārius, a, um, Contenant un Congé
Congressio, ōnis, combat, entretien, commerce charnel
Congressus, ûs, attaque, combat entrevue, union sexuelle
Cōnĭcĕre, Cōnĭcio, Cōnĭci, Cōnĭctum, Cōnĭcĕre, jeter, lancer, projeter, conjecturer, Cōnĭcĕre aciem, fixer les yeux - Cōnĭcĕre se, se retirer, se jeter - Cōnĭcĕre manum, en venir aux mains
Conjux - ŭgis, m. f. époux, épouse - les deux - femelle
Fiancée (or. Virg - maîtresse, or. Hor) - conjungere, sibi - quam sibi in Jecum matrimonii, épouser une femme
Conjungo, Jo marier. - Conjunctus - ûs, union
Conjunctio - ōnis (Cic) union des sexes, mariage
Conjugāre, marier. - Conjŭgium, union conjugale, union sexuelle (or) - accouplement (Min. Ov) - lien de deux époux (Tac. Suet) - Conjugialis, e - conjugālis fides, conjugator - ōris, qui unit - Conjugator amoris (Ter)
Conjugālis, e, conjugales, de - Conjunctus, a, um
Connixa, æ, qui a mis bas, accouchée
Connŭbium - ii, Mariage, union - Connubia illegitima
Connŭbialis, e - Carmen Connubiale
Cōnŏpeum - ii, Cōnŏpium - i, (ma. Hor. Hor) Cousin
Cōnŏpium - ii (Suet. Hor Cōnŏpeum - i (Juvena) Medecin
Conlectatrix voluptatis (Cic) Conlectārii, ōrum
Conspectum - i, endroit, endroits
Conserva, æ (Plaut) Compagne d'esclavage, Confidente
Conservo - i (Cic) - Conservāri - Conserver, garder
Consĭtor, ōris (or. Sab.) Planteur
Consŏbrīnus - i - īna, æ, Cousin - germain, ine
Consŏcer, ĕri, Beau-père du gendre ou de la bru, Beau-père
Consocrus, ûs, Mère du gendre ou de la bru, Belle-mère
Consors - ortis - fière, Sœur (or Gib), parent, Collègue
Consors thalami (or) époux
Conspŭĕre, Conspŭtare (Lucr) cracher sur quelqu'un
Conspurcare, ăvi, falsifier, souiller, déshonorer
constuprātor, ōris (Aid) Constuprateur (Jur) Violateur
Constuprare, o (Aur) Déshonorer, Débaucher
Constuprum, æ (Aur) déshonneur, débauche
Consuescere, Consuēvi, Consuētum, ĕre (Lapal) Habituer
Consuētrix, īcis, (Cic) qui convient à une habitude
Consumptor, ōris, Consumptrix, īcis (or) Destructeur, Destructrice
Contĕro, ĕre, broyer, détruire - consumer, dépenser
Contĕro, i, perche, bâton (Caes) - piquer (Virg) Lancer
Contĭbernālis, æ, femme d'un esclave - Celle
Contĭbernālis - is, mari d'une esclave, femme d'un esclave
Contĭbernium (Cic) cohabitation, mariage de l'esclave
Concubinage (Cic) - Communauté de tables et de lits
Convallis, vallée formée par les montagnes
Conviatrix - īcis (inus) épouse - Convictor (Cic) Convive
Convictus - ûs, vie commune - (Cic) bienveillance, familiarité
Convĭctĭator, ōris (Cic) Convive - Convictāri
Convĭcium - ii, cris confus, huées, injures, bruit, vacarme, invectives, insultes, reproches - opprobre, déshonneur
Convīvă æ m. f. (Cic) Convive - (inus) époux
Coortus - ûs (Lucr) naissance - Cōpa (Suet) taberne
Cōpĭdŭla - æ (Suet. ad Cic) petite arme
Cōpŭla, lien, chaîne, laisse, union
Cōquus, Cōcui, Cŏctum, Cōquĕre, Cŏcŭla, cuisiner, cuire
Corallium, Corallum - ii (Plin) corail - Corallina rouge de Corail - tabŭla Corallina (Anthol)
Corbis - is (Plaut) corbeille - Corbĭcŭla - Corbŭla
Corbita, æ f. (Cic.) navire de transport
Corcŭlum - i (Plaut) ustensile. terme familier
Corculum, a, um, Petit Cœur
Cordax - ăcis, m. (Petr) Danse licencieuse
Corcŏtium - ii (Plaut. Apul) Crève-cœur
Cornĭcen - ĭnis, Cor, Joueur de cor (Liv Tac)
Cornĭcāri, croasser - marmotter - Cornicula (Cic) Cornifer, Cornĭger (or. Virg) Cornifrons, Cornipeta, Cornĭpes, Cornĭpĕdis, au pied de Corne - Cornipeda, um, Poet
Cornix - ĭcis, Corneille, Cornicula, petite Corneille

Cornu - i (Virg) Cornouiller - bois de (Virg)
Cornum - i, (Virg) Cornouille - (Col) fruit
Corōllă æ (Cat. Hor) petite Couronne, guirlande
Corollārium (mercuriale) Gratification - Cōrōnārium (Tac)
Corpŏrātus, Robuste - Corporeus (Lucr) Corporel
Corpusculum, petit Corps - (Plaut) Avortement
Corrigia, æ (Cic) Courroie - (Plaut) Lanière
Corrumpere multorum - Corruptela multorum
Corruptor, (Cic) - Corrupteur (Cic) Corruptor Corruptrix
Cortina, æ, Chaudière ouverte de métal (Plaut Cato) (Cic)
Cuvée chaudronnée - (Virg. Ov. Trépied) Cercle d'autel
Cos - cōtis (Hor. Virg) pierre à aiguiser
Cosmēta, æ, m. (Jul) Esclave chargé de la toilette
Cōtĭarnix - ĭcis (Pl. Varro) - (Plaut) terme d'amitié
Cōvinus - i, char de guerre - Cōvinārius, qui roule en char
Coxa, æ, la hanche - haut de la cuisse
Coxendix - ĭcis (Juv) Hanche - (Plaut) Cuisse - (Hor) Os de la cuisse
Coxo - ōnis, ōnis - i - boiteux (Plaute latinité)
Crābro - ōnis, frelon (Virg. Plin) -
Crāpŭlă, æ, Ivresse - Crāpulentus (Plaut) ivre
Crātēr - ēris (Virg) Cratère, vase (Cic) grand (Virg. Juv à Bronze) - selon M. Cratère de Volcain
Crĕātio - ōnis, Acte, Procréation - Creator, ōris, Père (Cic) Créateur
Creatrix, Créatrice - (Virg) mère - Creatus, né de, engendré
Creditor, Creditrix, Créancier, Créancière
Creāre, engendrer, procréer, enfanter, créer, causer
Crĕpĭdă, æ et Sandale (Cic) - Crĕpĭdārius, Tailleur, Sandalier
Crĕpundia - ōrum, (Cic) jouets d'enfant
Crēta, æ, Craie - (Hor. Virg) Argile - (Martial) Crétaire, Faïence
Crĭbrale - is (Col) aiguille de tête, peigne, chose de tête
Crĭbralis - e (Col) relatif aux cheveux - Acus - Dentes
Crĭbrum, Sas, Tamis, Crible à cheveux, à vanner, à moudre
Crĭnis - is m. Tresse de cheveux - Capti - Crine capillo
Crinitus, a, um - Stella crinita (Comm. Virg) Comète
Crispare, friser, boucler - Crispulus, Qui frise
Damoret. - Crispans a um frisé
Crōcāre (Plaut. Apul) Croasser - io, ivi, itum
Crŏcōtă, æ, (Apul) Robe de femme, couleur de Safran
Crŏcōtŭlă, æ (Plaut) petite Robe de femme, de Safran
Crŏcŏphantia, Crêpon pour les cheveux - perruque
Crŏtălia - ōrum (Petr. Plin) pendants d'oreilles, Castagnettes
Crŏtălistria, æ, (Prop) Joueuse de Castagnettes
Crucĭāmus (Pet) pendu. - (Apul) pendard
Cruciator, - ōris, Bourreau (Hom. Mot latinisé)
Crūdus, a, um, Cru, pas mûr - Cruda (Plaut) Jeune fille
Crustŭlārius - ii (Sen) pâtissier, confiseur
Crustŭlum (Jazz) gâteau, bonbon, friandise
Crustum - i, (Hor. Virg) gâteau, pain
cŭbĭcŭlārius, ăvi, ātum, Coucher de chambre
Cŭbĭcŭlum, i, lit, lit nuptial, chambre à Coucher

Cŭbĭtal - ālis, n (Hor) Coussin
Cŭbĭtāre, (Cic tard) être Couché, dormir
Cŭbĭtum - i (Plin) Coude - Coudée - Cŭbĭta - i (Pet)
Cŭbĭtus - ûs, (Plin) Lit, Couche - action de dormir
Cŭbāre, être couché, dormir; Cubitum ire (Cic) - Cubāre sub Dio (Cic) - (Plaut. Catull) coucher avec
Concumbere, ŏ (Cic. Prop) avoir commerce avec
Cucullus - i (Plin) Capuchon (Plaut) galant, imbécile
Cucullus - i (Plin) Coiffe, Capuchon - Cucullio, ōnis
Cucŭmă æ (Pers) chaudron, marmite
Cucumella æ, Casserole - Cucumis - is - ĕris, m - Concombre
Cudo - ōnis, m. (Vit.) Casque en peau de bête
Culcĭtă, æ, (Cic) matelas, oreiller. - Culcĭtrŏnus - i
Culcitella, æ, Culcĭtŭla, æ, petit matelas (Plaut)
Cullĕus, Cullĕus - i (Cic) sac de cuir avarié, carriole, autre très grand (Cic sup) - mesure de 20 amphores (Varro)
Cullĕārius, ii, (inus), fabricant ou Marchand d'outres
Cŭlex - ĭcis, m. moucheron, cousin - au fig - Calex
Cănă æ (Claud) Vieillard amoureux et tannant.
Cultĕllus, Cultellus - i, Papillon, qui papillonne
Culĭcină, æ (Cat) petite Coupe
Cultrix, Cître (Cic) - Cŭlĭnārius - ii, Cuisinier
Cultra, æ, (Hor) Cuisine - Culinaria - ium (Cic) Cuisine
Cultro - ĭi, Couper Serpe, Couteau. - Cultellus - i (Hor) petit Couteau - Consorius, Cultellus, Oratoir
Cultor, Cultrix, qui cultive qui habite, qui honore
Cultus - i, (Cat.) Cul, derrière
Cūna, ārum, (Cic) berceau. mid (or) - Cunabŭla (Cic) berceau. - Virg. nid d'oiseaux - lieu de naissance.
Cūnārius, a, berceau
Cūneus - i, (Cic) Coin - Cunĕŏlus (Cic) petit coin
Cūnĭculus - i, Lapin, souterrain, mine, artifice
Cunire, io, ivi - aller à la Selle
Cūpārius, ii, tonnelier (inus) - Cūnŭlus, ārum, petit berceau
Cupēdĭă, Cuppēdĭă, æ, (Cic) friandise. Cuppēdĭă ōrum (Plaut) Cupedia - ārum, Friandises
Cupēdārius ii (Lampr) Cupēdinārius, ii (Ser) pâtissier, confiseur.
Cupēdo, Cuppēdo - ĭnis (Suet) Cupidités - (Ter) friandises
Cupellă æ, petit broc - Cŭpă, æ, broc
Cupīdo, ĭnis, f. Désir, passion amoureuse, Cupidité, Cupidon
Cuprum - i, (Plin) Cuivre rouge - Cupreus, a, um
Cureŭmă, Fosin, modelure
Cūtis - is, peau, cuir - Cūtrŭla æ (Pers) Curare Cutrula
Cyathus - i, (Hor) coupe, gobelet, Cyathe, verre
Cyclas, ădis (Virg), Robe traînante ornée de pourpre
Cymba æ, barque, canot esquif, nacelle (Cic. Virg)
Cymbălistă æ (Apul) Joueur, Cymbălistria (Petr) joueuse
Cymbălum - i, (Virg - Liv) Cymbale
Cymbium - ii (Virg) Gondole, Vase - forme de bateau
Cymbŭlă (Plin) Gondole, Canot, nacelle
Cyparissus, i f. (Virg) Cyprès - Cupressus, Cyprès
Cyprĭcĕlus, i, Martinet (Plin)

Dapsilis, e, um (Virg.) abundant, riche, habile, adroit
Dealbare, blanchir, crépir (Cic) Dealbatus, a, um, (Cic)
Deamāre (Ter) aimer fortement
Deambulatio (Cic) promenade — (plur) Sentiers, détours
Debacchari, se déchaîner, (Hor)
Decor, ōris, m, parure, ornement — Beauté
Decus, ŏris, n, parure, honneur, gloire — Beauté
Dedecus, ŏris, honte, déshonneur, sujet d'opprobre, vice, mal, turpitude
Dēfodĕre, fōdi, fossum, fouir (Cic) Enfouir
Dēficāre, ō (Cat) porter fortement — Depictus, a, um
Dehiscere, (Cic) s'ouvrir — Fellis, oris, agies Déhiscit
Dehonestare, āvi, (Suet) déshonorer, flétrir, dégrader
Deintegrare, déshonorer
Dējungere, (Haut) (Cic) Detrito, Detrita
Delectare, délecter, (Cic) ravir, charmer
Delibātus, a, um, (Cic) Dēlibātus (Cic)
Delicātē, (Cic) Delicātus, a, um (Haut) maîtresse, concubine
Delicātio, ōnis (Haut) faveur, mignon, giton
Delicātus, a, um, efféminé, galant, licencieux, mauvais — délicat, gracieux — délicatus juventus — Delicatus gressus — Delicatus adolescens — Delicatus sermo, gracieux — Delicati versiculi (Cat) vers galants — Delicatissimi versus (Cic) vers licencieux
Delĭciæ, ārum — Delicias dicere (Cat) faire des cas, des or faire les gracieuses, délicieuse — ārum — Delicia nostræ (Cic)
Delĭcium — ii (Had) comme Delicia
Delambĕre (Haut) — Delingĕre (Haut) lécher
Delirus, a, um (Hor. Cic) qui extravague
Delitigare (Hor) quereller, s'emporter
Delumbo, ĕre, énerver
Dēnāsare (Haut) renverser le nez
Denegare, (Hor) nager au fil de l'eau
Denegare (Cic. Prop.) dénier, refuser
Dēnūbĕre (or. Cic) se marier
Deosculari (Haut) — Déparcus, a, um, avare
Depectere (Virg) peigner — (Hor) enlever, détacher
Depictus, a, um (Cic) peigné — étoilé, rosé
Depictus, a, um, fardé, peint, brodé
Depilatus, a, um (Mart) épilé — Depilis (Varr) (apud) sans poil, imberbe — Depilator, épilateur
Depygis, e (Hor) sans hanches
Dēsex, ĭcis — cilis — Desidia, & cōsivē, indolence
Desponsare (Suet) fiancer — Despondēre (Cic)
Desponsus, a, um — Desponsata, æ, um
Despondor, ōris, qui fiance
Despuere, Cracher (Ter) — agere aqua, rapere (Cat)
Desuescere, desuēdere — Suesco (Lucr) s'accoutumer
Dēsŭgere, xi, ctum — facere — ---
Desultor ōris — changeant, séducteur, amant
Deversorium — ii, (Cic) Deversōrium, auberge — (Cic) asyle, repaire — (Cat) magasin, boutique
Devertĭculum, (Cic) Deversōrium, hôtellerie
Dextrocherium, (Cic) Dextrochērium, main (Cic) (Haut) artifice, refuge, retraite, ruse fig — (Cic Haut) artifice, refuge, retraite,
Diversoria Tabernæ (Suet) auberge, hôtellerie
Diversorium — ii (Cic) petite auberge — Diversor — ōris — ari, (Cic) parler, loger dans une hôtellerie
Dēvellere, ī, ulsi, ulsum — arracher, épiler
Dēvirginare, (Cat) déshonorer, déflorer
Dicastella, æ (Cic) Diminutif de Dicatora, (Cic)
Dicatrix, īcis (Haut) Chanteuse de femmes
Diebathrarius (Haut) Qui fréquente souvent femmes
Diălogus — i (Cic) entretien, dialogue
Diæta — æ, um (Cic Hor) station, journalière, journée
Dicācitas, ātis (Cic) Causticité — Dicax, ācis, (Cic) railleur, mordant — Dicācitas, chant à un, bon (Cic) Ballard — Dicācius, a, um (Cic) railleur
Dictatrix — īcis (Haut) maîtresse d'école
Dictĕrium, ii — (Varr Haut) bocard, lavoir, crible
Dictĭtare, a, um (Cic) Dictāre, claironner
Dictĭtatus, a, um, (Cic) Dictātus, a, um, répandu, connu, célèbre — Dictitatus, a, um (Cic. Suc Hor) plein, rempli de — forum
Differtus, a, um (Cic. Suc Hor) plein, rempli de — forum
Diffibulare (Haut) Dégrafer
Diffindere (Cic Virg) fendre, séparer en deux — Diffissus
Diffĭtēri, diffĭtĕor (or. Quint) nier, désavouer
Diffingia — ōrum, dispositions (rac — Diffingĕre, briser
Diffissilis, e (Lucr) expansible — Digitellī — ōrum, gant. — Digitābulum — i (Cic. Or) doigt — digitus
Dilambare (Cic. Or) Lécher — Dilambĕre lamas
Dilăcerare (Cic Sal) Déchirer, déchirer, a, um, déchiré
Dilator — ōris (Hor) temporiseur — Dilatio
Dilaudare (Cic) louer beaucoup, vanter
Dilectio — ōnis, (Cic) amour — Dilector — ōris (Capitol) — Dilectus, a, um (Cic) Haut) recherché, distingué — Dilectissimus — a, um (Cic) très cher, très aimé — Dilectum, infinitif
Dilŭcium (Sen) Dilŭvies (Hor Vir) débordement, cataclysme
Dimanare (Cic Cat) se répandre, s'étendre
Dimidium — ii (Cic) la moitié — Dimidius, Dimidia
Diota, æ (Hor) vase à deux anses — Diœus, a, um
Dirus, a, um (Cic) terrible, funeste, affreux, cruel — Diritas, tis (Tac) cruauté
Discinctus, a, um (Hor) qui a été ou peut être ceint, qui a la ceinture dénouée — Discinctus, a, um (Cic) qui a la ceinture dénouée, mis négligemment

Embŏlium -ii (Cic) accessoire, hors-d'œuvre intermédiaire par les femmes - Embŏlia -æ, actrice d'intermède
Emĕbullātus, a, um, (Plin) privé de moelle, énervé, affaibli
Emendātor -is, emendatrix (Cic), réformateur -atrice
Ementīri, (Cic) mentir, supposer, controuver, inventer
emercāri, or (Tac) acheter - Emercātus, a, um
Emĕritum -i, pension de retraite pour les soldats
Emĕrĕre, ŭi, faillir, faute, sortir avec bénéfice, s'élancer hors
Emĭcāre āgula, sanguis, sĭcutilla (or. ap. Quint)
Emĭcāre, ŭi, faillir, jaillir, tirer, provoquer, opérer - Emĭcāre ĕo, faire jaillir, tirer, provoquer, opérer - Emĭcāre se cruorem - ignem - lacrymas - veritatem - aerum
Emĭnŭlus, a, um, saillant - genĭcŭ ēmĭnŭlo (Varr) genou - nous légèrement saillants - digŭlis ēmĭnŭlis (Apul)
Emĭs ārius, ii (Cic) agent, émissaire, espion
Emĭssio -ōnis (Cic) action de lancer - Emissio radiorum
Emittĕre, mīsi, faire sortir, lancer, émettre, lâcher
Emŏdŭlāri, dev (Ov) moduler
Emollīre, īo, amollir, rendre flasque, énerver
Emollescĕre, devenir mou, s'amollir
Emptor -is - Emptrix -trīcis - acheteur, acheteuse
Emūngĕre, xi, ctum - moucher, se moucher
enātāre, (Hor) se sauver à la nage - le tirer d'affaire (Cic)
Encĕare (Cato) tuer - (Plaut Sil) abonner, envoyer
Enectus, a, um, tué - Enervatus, a, um, épuisé (Cic)
Enervātus, i, f, Sunnique, débauché - Enervis, e (Quint) énervé, lâche, efféminé - Enervare, enervari (Cic)
Enixa, æ, virg, ayant accouché, parl. de Junon, Ilie -
Enixa partu (Cic), fetus (Treg) - Enixus, a, um
Enixus -ūs (Plin) accouchement, enfantement
Enāre (Cic) se sauver à la nage, se tirer d'affaire
Enĭcŭlus (Plaut) Couteau, poignard - Enĭgio -ōnis
Enĭs -is, épée, glaive, arme
Enŭbĕre, (Cic) se marier hors de sa classe, se mésallier - Enuptio -ōnis (Jur) mésalliance d'une femme
Eous, i (Virg) l'étoile du matin - Eōi, les orientaux - Eōus, a, um
Ephēbus (Cic. Hor) adolescent de 15 ans
Ephippium (Cic Hor) housse, couverture de cheval - Ephippiati milites, (Cæs) - Ephippiarius, ii, fait de housse
Epigrus -i, (Sen) chenille
Episcŏpus -i (Cic), intendant, inspecteur, garde, surveillant
Epistŏlium -ii (Cat) billet - Epistŏgium, ii - Epitogium, casaque de parade - Epitŏnĭum, ii - Epitonium, ii (Cic)
Epitome, abrégé - Epicla -ārum, mets festin, table - Epulātio -ōnis (Cic), repas, festin - Epulāri, epulātus, a - Epulo -ōnis, convive - Epulum -i (Cic) festin public - Epulum -i (Suet. Jur.) Repas, banquet, festin
Equātus, a (Varr) Harnais - Equīle (Suet) Ecurie - Equimentum -i (Varr) prix de la taille d'une jument - Equitium -ii (ulp) Haras - Equus, Equa, Equulus, Equula, Æ - poulain, poulicher
Equĭsa, Equĭso, (Plin) être en chaleur, jumenter - Equiso -ōnis (Varr) Sauteur, étalon - Equisonus, a, um
Ercīscĕre (Varr) sortir en rampant - (Suet) monter en
Ereptāre -āvi (Ven) sortir, se dégager
Ergastŭlum -i (Cic Liv) prison d'esclaves - Ergastŭlum -i (Cic. Sen) Travail, faute involontaire
Erro -ōnis (Hor. Cic) Vagabond, Coureur - Mauvais
Eructare, vomir, cracher - Later eructavit gerbe (Virgile) - Sol eructat se vomit ou roule le jour - Eructare hominem (Sénèque) vomir, vomir un homme
Erŭdītus, a, um - Instruit, instruit, habile, exercé, rompu
Erŭdītulus, a, um (Cat) Demi - Savant
Erŭgare (Plin) Effacer la ride
Erumpĕre, Sélancer, jaillir, se précipiter
Eruptio, ōnis, forti. Impétuosité, emportement, folliculement
Erum -i (Hor) Sentelle - Ervum -i (Apul) Ivraie
Esca -æ, nourriture, aliments - Appât, amorce - Mo
escaria, table à manger - Escatio -ōnis (Cic) Action de manger, nourriture - Escendere, manger - Escensus -ūs (Tac) Repas
Esĕdum -i, Ecossais (char Gaulois) - Esĕdārii, soldats combattant dans
Esĕdŭ, æ (Sen) - Esĕdārius (Vitr) Conducteur de char
Esĭcĭus -a - Esĭcĭtio -ōnis (Mart. Cat) faim - Esĭcĭus homme affamé - Esus -ūs (Sen) action de manger
Esĭtŏ, āvi, ātum (Cic. Lucr. Liv) Avoir besoin, désirer
Esŏdăgus -i (Cic) Conduit, gosier
Eunūchus -i (Cic Ter) - Eunuchāre (Var) Eunuchiser
Eurŏnotus -i, (Plin) Vent du Sud-Est - Eurus, i (Virg) Vent d'est - Eurus -i (Cic Virg) Vent d'Est - Eurum (Virg. Ov.) Les vents
Evălescere, se fortifier - Evānescere, disparaître, s'
Evāndĕr, a, um, affaibli, qui se dérobe - Evāndĕr, arm
Evannĭus (Varr) Banneur - Evastare (Cic) ravager, d
Evellĕre, arracher - Eventa -ōrum (Cic) Evénements
Eventus -ūs, événement, dénouement, issue, résult
Evertor -ōris, renverseur, destructeur, ruine (Cic)
Everriculum (Varr) filet de pêcheur, traîne - E
rĭculum (Cic) homme qui raffle tout, spoliateur
Everrĕre, ri - balayer, raffler - Calembourg de C
ton sur Verrès : Everrem provinciam.
Evertor -ōris (Cic) renverseur - Everrere Decori, -
Everrus, a, um (d'everrere) balayé - pillé, volé
Eversus, a, um (d'everrere) renversé, bouleversé, d
Evestigāre, découvrir par des recherches - Evestigātus (
Evinctus, a, um, lié, attaché - evincta asthmatico (Cic
Evirratio, ōnis, Castration - Morum, épilation
Evirāre (Cat) faire Eunuque, énerver - Evirātus,
châtré, Eunuque - Evirātor (padrone (Mart)
Evisĕrare (Virg) éventrer - Evisĕratus, a, (Cic) Vo
Evŏmĕre, ŭi (Cic. Lucr) vomir abondamment.

Evulgare (Liv Tac) Répandre, publier
Evŏcābulo (Liv) Inviter, appeler, convoquer - Evocātus, Evocāsĕre, Sélancer - Exactor -ōris (Cic) Inquisiteur - qui exige - (Cic Liv) Collecteur, percepteur - (Tac) Nouveau - (Hor Liv) Directeur, Entrepreneur - Exactus
Exăcuĕre (Cic) aiguiser, affûter, perfectionner, former
Exæstŭare, bouillonner, fermenter, être échauffé, transporté
Exæstŭare (Liv) Répandre, étendre, gonfler à force
Exallescere, devenir blanc - (Cic) pâlir
exæstimāre (Cic) Estimer, taxer - exæstimare, placer d'après
Exardescĕre (Cic) s'enflammer, s'allumer, se passionner
Excæcare, (Cic) rendre aveugle - Excæcatus, a, um
Excalcare (Plaut) Décrasser - Excalcatus, a, um
Excandescĕre (Sen) s'enflammer, s'allumer
Excăvāre (Cæs Cic) creuser, fouiller, percer, faire - Excăvātus, a, um - Excavatio -ōnis (Cic) Excavation
Excēdĕre, ssi, ssum (Cic) s'éloigner, s'évader, sortir, faire sortir, tirer, faire faillir, - Excessus -ūs (Cic) Action de s'éloigner, sortie, départ, mort
Excellens -tis, (Cic) qui se fait remarquer, excellent
Excellĕre, ŭi, (Cic) Être élevé, dominer, exceller
Excĕlsus, a, um, Élevé, taillé, détruit, abattu
Excerpo -ĕre, psi, ptum (Cic) Choisir, extraire - Excerptum -i (Cic) Extrait
Excessus -ūs (Cic) Action de sortir - Excessus vitæ, mort - Excessus -ūs (Cic) Sentinelle - Excubitorium, -ii, Corps de garde - Excubitio -ōnis, Action de veiller
(Cæs) Monter la garde, veiller, garder, faire sentinelle
Excudĕre (Cæs) Fondre avec le pied - excussus, -ūs (Cic) Coureur, Ecarteur, Braillard - Excursare
Excūsā, æ (Cic) Salle de réunion - Excūsum, petite lettre
Excommicāti (Hor) Commissaires, Exécuteurs, a, um
Exhaurire, dus, ausum, tarir, épuiser, vider (Cic)
Exhorrescĕre (Cic) Redouter - exhorrescens, Redoutable
exhilarāre (Cic) Égayer, réjouir - exhilarātus, a, um
exhorrescĕre (Cic) frissonner - Motus d. Crainte.
Exĭgŭus, a, um - petit, exigu, rare, court, faible, étroit
exilis, e, (Cic) mince, mièvre, Grêle, maigre, chétif, faible, pâle, Pauvre - Exilitas -tis
exĭmius, a, (Cic Virg) éminent, distingué, rare, supérieur
exĭmĕre, épuiser, réduire à rien, Ravaler, anéantir
Ex-Consule - ex-libertus, ex-gladiatore, ex-defacto
exlex -legis, (Hor) Sans foi, Licencieux
Exŏletus, a, um - Vieux, Jeune, puté, oublié (Liv)
- Débauché, prostitué (Cic) - mignon, giton (Cic. Mart)
Exŏnĕrare, Décharger - Exonerare, Soulager
Exorābilis, (Cic) qui on peut fléchir - exorātor, auteur
Exoratio, épratrix, qui fléchit - exoratus (or) Supplié - (Cic) Fléchi, gagné.
exorsā -ōrum (neg) Préliminaires - entreprises
exordium -ii, exordium, ĭi (Cic) exposé - exordia -ōrum Commencement - exordiatæ, -ārum (Plin) Ballon tendre
exosculari (Suet. Tac) baiser tendrement
Exossare (Tert) Désosser - exossis -e, Sans os
expatrare (Cat) Disperser en Débauches

Expăvēre, ui, (Cæs Cic) Effrayer, épouvanter, s'effrayer - (Tac Hor) redouter à l'act.
expergefactio, fēci, factum (Cic) éveiller, réveiller
expergiscĕre, rexi, rectum, se réveiller - actif, animer
expĕrtus, a, um, expérimenté, a (Cic) Habile, Éprouvé
expingĕre, inxi, pinctum, enluminer (Plin) - Expingitus
expilare (Cic) voler, dépouiller - expilator, is (Cic) voleur
expilatio -ōnis (Cic) pillage - expilatus (Jur) volé
expinsere, (Cato) presser - expinsāre, fréquentatif - (Cic)
sécher, chercher, tirer un secret, les vers du nez
explĕtio -ōnis, (Cic) Accomplissement - explication
explĕtor, explĕtrix, qui explique, interprète
explĕtus, ūs (Plin) action d'étendre (la jambe)
Explōdĕre, ōsi, ōsum, se, sum - pousser hors, chasser - (Cic) huer, Siffler - Désapprouver, condamner
Explorator, ōris, (Cæs) éclaireur, espion, Suet. Plin) explorateur, observateur - adject. Observateur
explōsus, a, um, accueilli par des huées (Hor) rejeté
expugnator -ōris - expugnatrix -trīcis, qui prend de force, d'assaut - expugnator pūdīcitiæ (Cic) expulsor, ōris - Expulsrix -trīcis (Cic) - qui chasse, expulse
expunctus, a, um (Plaut) effacé, raturé - épilé
expungĕre, xi, ctum (Plaut) effacer, raturer - épiler
ex-præfectus, ex-tribunus, ex-quæstore
expultare, tāvi, ātum, Gémir - Exsarire -ui (Liv) se
exsătiare, (Tac Liv) rassasier, apaiser - exsătiatus
exsătiare (Ov) rassasier - (Cic) apaiser
exsecrare, (Ov) cracher - Exsecrans (Cic) châtier
Exseni, exsectum - exsectus, coupé, émasculé
exsectio -ōnis (Cic) - exsector -ōris, coupeur
exspes (Hor) Sine spe libĕrum, triste (Hor. Tac) désespéré
exspuere, (Cic Hor) cracher, vomir - exspuitor, is
exsplendescere, éclater (Sen. Plin) être brillant, luire
exstillare (Plaut) Exstillescĕre, (Ital) Couler, par gouttes
exstinctor (Cic) Conjuration - patrie.
exstirpare, arracher - piloter le poil, Suet - extirper
exsuccus, a, um (Sen) Desséché épuisé, sans suc - exsuccescere, Sécher
exsudare (Plin) Se vaporer - act. Se guérir de, se rendre par sueur - exsudare causas (Hor) s'épuiser à plaider
exstŭere, xi, ctum, (Plin) Sucer entièrement - tarir, épuiser
exsŭctus, a, um (Hor. Jur) Sec, desséché.
Exsŭlare, exsŭlare, être exilé, banni, se expatrier (Cic)
exsurdare (Plin) apaiser, rompre la tête, étourdir
Extā, extorum (Plin) Viscères, entrailles (Virg) viandes
Extĕrebrare, (Cic) arracher en Enfonçant - Extergĕre -si
extergere, ēsi, ersum, nettoyer - Externatus, égaré (Ov)
Extertĕre - Extertitus, a (Hor. Sen. Virg) externus, a, nettoyé - pillé - Extimescere (Cic) être épouvanté - act, redouter
extimus, a, superlatif de Exter, le plus éloigné (Cic)
extimi gentes - Extispex (Cic) aruspice
Extorris, e (Cic) banni, proscrit - Extorquere, (Liv) Extorquere
extortus, a, um, tordu, tuxé, estropié, (Sen. Plin) - extorqué, arraché (Cic. Hor) - torture, (Liv.

Extrāneus, a, um (cic) extérieur, étranger – Extrārius, a, um (cic) extérieur, étranger – Extrūdō (cic) pousser dehors – Extrūsus (sac) chassé, mis dehors – Extumescō (Tert) s'enfler (Plaut) s'enfler – Extumidus, gonflé, bombé – Exturbare bannir, chasser, démolir, bouleverser, (cic.-or) – Extuſſire (Plaut) Expectorer – Exulcerāre, ulcérer, irriter une plaie – Exhaurire, épuiser.

Exulcerātus (Plin) qui a la plaie – ulcéré, aigri (cic) – Exülülare (or) pousser des hurlements – Exundare (Plin) déborder, répandre – Exürgō (cic) sortir, s'élever, s'accroître – Exspectō (cic) inciter – Exspicio, tarir – Exustio-nis (cic) incendie – Exüvia-ārum (Virg) vêtements quittés, dépouille de animaux – Cic. Liv. Virg) butin, dépouille de l'ennemi

Fabā-æ (Virg) Fève – autre graine – Fabācia-æ (Plin) purée de fèves – Fabalis-e (a) – Fabārius, a, um (inus) – Fabricātus, a um (ata) – de Fèves – Faber, Fabricatus, artiste – Fabricātio, Fabricātūs ou ārī – Fabrilis – um (Rac) outil de forgeron – Fabrīlis-e (cic) Fabrilia – orum (Rac) outil de forgeron – Fabricius-i (cic) Fabulārī, converser – faire des contes, inventer, conter – Fabulārius, a, um – Fabulātor-ōris (cic) Fabulātrix-īcis (f) conteur, conteuse – Fabulla-æ (cic) Fabulæ-ārum (cic) Fables, Causeries, Bavardages, Balivernes, Bagatelles

Fācētia-ārum (cic) Facéties, Plaisanteries, Drôleries, Bouffonneries – Fācētiæ-ārum (Plin) Fruits, Légumes – Fācētiæ-ārum (Plin) Fruits, Légumes – Fācētiæ-ārum (Plin) Fruits, Légumes

Fŏcus-i, foyer, feu, fourneau – feu, ménage – bûcher. – Fŏcŭlus-i, petit foyer, petit feu. – Fŏdĭnă-æ, mine, mine. Fŏdĭō, fōdī, fossum – creuser, percer, fouer, piquer. Fœdĕrātus, a, um – Fœderātī, fœdĕrō, -āvī, -ātum – unir, associer. Fœditās, tātis, (Fœdārē, Fœdus, a, um. – Fœdĭtās, ātis, alliance. Fœdus, conjugālī, fœdera lecti, rites (or) mariage. Fœnum-i, foin – Fœnīle-is, fenil, grenier à foin. Fœnīsĕcă, æ, m. Fœnīsex, ĕcis, Fœnīsector, Faucheur. Fœnīsĕcĭă-æ, décolte de foin – Fœnisecium ii, Faucheson. Fœnīsĕcĭă-æ, décolte de foin – Fœnarius, ii, Maître foin. -chaison, Fenaison – Fœnarius, ii, Maître foin. Fœnus, fœnĕris, -intérêt de l'argent, usure, gain. Fœnĕrātor, ōris, usurier, Fœnĕrātus, usurière. Fœnĕrātĭō, ōnis, usure (sic) – Fœnebris, e (sic) usuraire. -neratio-ōnis, usure (sic) – Fœnebris, e (sic) usuraire. Fœtĕre, puer – Fœtĭdus, a, um, fétide, puant, dbelia. Fœtor, ōris, m. puanteur – ōris, dc la bouche. Fœtum-ii, feuille – Fŏlĭōsus, a (Plin) Feuillu. Fŏlĭum-ii, feuille – Fŏlĭōsus, a (Plin) Feuillu. Folliculus-i, m. petit sac de cuir, balle à jouer, – folle, pellicule, gousse, vésicule, peau du ventre, de fève. Follis-is, m. soufflet – ballon – bourse de cuir. Fomenta, orum, allumette, – topique – Calmant, remède. Fŏmes, ĭtis, bois sec allumette, – Fons-tis, m. Source, Fontaine – origine, cause, principe, berceau. Fonticulus-i (Hor) petite source – Ruisseau. Fŏrāmen, ĭnis, n (cic) trou – ouverture – Foratus, a, percé – Fŏrāre, forer, trouer, perforer, percer. Forceps-ĭpis, m. f, tenailles, pinces, – forceps – pinces. Fordă bos-f. (Ov.) vache pleine – Fŏrēs, rum sportes extérieure, entrée, ouverture – forfex-ĭcis, f. ciseaux. Forficŭlă, æ, petits ciseaux – Fŏrĭ-ōrum, banc de rameurs – galerie de vaches – petits sentiers de fourmis. Fŏrĭă-æ (var) dévoiement, diarrhée. – Fŏrĭcŭlă-æ, (var) guichet, petite ouverture – Fŏrĭare ou Fŏrĭre quicher, petite ouverture – Fŏrĭare ou Fŏrĭre quicher, petite ouverture – Fŏrĭare ou Fŏrĭre quicher

Garrīo, ii, itum – gazouiller (oiseaux), (pers.) – babiller, jaser, bavarder (Cic.) – Garrulitas, atis, (a) gazouillement. – Habil' caquet, loquacité (Plin.) – Garrulus, a, um, qui gazouille (oiseaux), (pers.) – babillard – indiscret.

Gaurum -i (Pers.) vase extérieur.

Gaudēre, gāvīsus – gaudium – jouissance, plaisir, désir.

Gaulus -i (Class.) tonneau – gaulapēs, ĕ, gaulapēnus -i, étoffe moelleuse, pilule, gâteau – gaulapēna, æ (Mart.) gaufre, matelas de plume – gaulapātus, a, um (Plin.) engraissé.

Gaza -æ, (Virg.) trésors, richesses.

Gelasciēre (Plin.) geler le rougeâtre.

Gelātinus -i (Mart.) fontaine, réservoir, quadrangulaire.

Gelātio -nis (Plin.) Gelée – gelātus, a, um, gelé – caillé – glacé (Pers.) – Gelicidium -ii, gelée blanche – verglas.

Gelidus -a, um, Gelé, glacé – Frais – glacé de crainte.

Gelāre, geler, rendre froid (actif) – Gelat, il gèle, il fait froid (Hor.) – Gelū, ūs, (abl. ū) froid – gelée glace – Glace de rivage.

Gelum -i, gelée, glace.

Gemellīpărĭtæ -æ, (m) nées de deux jumeaux.

Gemellus, a, um, Jumeau – Gemelli -ōrum, Jumeaux.

Gĕmĭnus, a, um, (Cic, liv) Pair, jumeau.

Gĕmĭnāre, doubler – redoubler – joindre – accompagner.

Gĕmĭnus, a, um, double, deux – jumeau – intense.

Gĕmĭnātio -ōnis – gémissement, pleurs, sanglots – gémir.

Gemĭtus -ūs – Gémissement, plainte – Cri (des animaux) – Roucoulement (colombe) – Bourgeon (Cat.) – Beauté, ornement.

Gemmārius -ii, orfèvre, bijoutier, lapidaire – Bourgeonnant.

Gemmārius -ii, joaillier, lapidaire.

Gemmatus, a, -Gemmeux, a, um, orné de pierreries.

Gemmĭfer, æ, um, (Prop.) qui contient ou produit des pierres précieuses – orné de pierreries.

Gemmāre (Cic.) Bourgeonner (la vigne) – gemmascĕre, (Pal.)

Gena -æ, joue – Gena -ārum, joues – Rougeur – yeux.

Gĕnus, ĕris, Genre – grande famille – illustre – belle fille.

Generascere (Lucr.) être produit.

Genĕrātio -ōnis, Génération, reproduction.

Genĕrātor -ōris, Générateur – père (Cic.) – Générateur, créateur, (Virg.) – Générateur, père (Cic.) – Générateur, père (Cic.) – Générateur, père (Cic

grāvis-e, lourd, chargé. - enceinte, pleine. - pesant, qui abat - appesanti, lent - grave (son) - fort (-tout) infecte qui est à charge, dur, pénible, fâcheux, triste, funeste, nuisible - grand, fort, violent, considérable. - grave, sérieux, posé, réfléchi - de poids, influent - sévère, rigide, rigoureux.
grāvāre, charger, peser sur; appesantir - être à charge - aggraver. - gravari (dép) souffrir avec peine.
Grēgālīope, du même troupeau, qui va ensemble - qui est de la foule, vulgaire, commun, grossier - grēgālis, pleb
grēgālēs, ium, (Cic) copains, camarades, amis.
Grēgārius, a, um, (plat) faire troupeau - de la foule, du commun - grēgārius, milles, grégaire, piéton.
Grēmium-ii, sein, giron - protection, secours.
Grēsus-ūs, pas, marche.
grex, grēgis, m, troupeau - bande, réunion - la foule, le (vulgaire)
Grillus-i (Plin) grillon. - caricature
Grossus-i (Colin) figue non mûre - Grunda-æ, gouttière - tube - (Cic) bégaiement - Haesitator, ōris, qui bé
grunnīre, grogner - Grunnītus-ūs (Cic) grognement du cochon
gubernāculum-i, Gubernāclum-i, gouvernail, timon. - direction, gouvernem^t, administration.
Gubernātiō, nis (Cic) conduite d'un navire - gouvernement
Gubernātor, ris, (Cic) timonnier, pilote - de l'état
gubernātrix, trīcis, (Cic) celle qui gouverne, qui mène
gubernāre, gouverner un navire - gouverner, administrer
Gŭlă-æ, (Cic) gosier, gorge, cou - (Hor) gloutons.
Gŭlōsus, a, um (Hart) vorace, goulu, glouton
Gummī (indéclin. Plin) gomme (gommeux, gluant)
Gummōsus, a, um, (Plin) gommeux - Gummōsitas, ātis, (Plin) nature gommeuse
Gurges, ĭtis, m (Cic. Virg) gouffre, abyme, la mer, lac - Gurgŭlio, ōnis, Gurgulio-nis, charançon (Varr) - Gorge
Gurgustĭum-ii (Cic) gargote, mauvaise auberge
Gustātōrium-ii (Vitr) glouton.
Gustātus-ūs (Cic) le goût, le palais - action de goûter
Gustāre, goûter, effleurer - faire collation, goûter. (Cic)
Gustus-ūs, Goût, sens du goût - dégustation - goût
Gŭttă-æ, Goutte - larme - sueur - larelle - Gutta, (-ārum, (Virg) or) taches, moucheture. - Guttātus, moucheté
Gŭttŭlă-æ (Plaut) petite goutte.
Guttur, ŭris, gosier, gorge - goitre. - gourmandise
Gutta, burette, flacon.
Gymnăsium-ii, Gymnase, école de philosophie (Cic)
Gynaecēum-i, Gynécée, appartement des femmes.
Gynōcēum-i (Vegèce) atelier de femmes.
gypsum-i, plâtre, gypse, pierre à plâtre (Plin. Col)
Gypsare (Col) enduire de plâtre, crépir, plâtrer
Gyrōnus-i (Plin) Cétard
Gyrare, faire tourner en cercle, faire des voltes
Gyrus-i, Cercle décrit par le cheval au manège.
Volte, pirouette, - cercle, tour, rond, circuit - manège.

Hăbēnă-æ, Courroie de casque, de fronde - fro
- lanière, fouet, étrivière - Hăbēnæ, ārum, bri
ēnes, guides - frein. - Cordages des voiles, voiles - bâ
flammat. - Bride, frein - direction, gouvernement
hăbērē, avoir, posséder, juger, estimer - tenir - trai
hăbilis-e, facile à manier - dispos - propre, apte - ha
hăbilĭtas, tis, aptitude - habileté, lui, action d'habi
logis, demeure, habitation, domiciles - hăbitātor,
habitant. - hăbitātus, a, um, habité - peuplé.
hăbitāre, habiter, demeurer, résider - se poser, avoir
hăbitūdo, ĭnis, manière d'être, état.
habitus, a, um, tenu pour, - bien portant, - Habite
Constitution, manière d'être, nature, air, aspect, fi
Hărēre, adhérer, tenir à, - s'attacher, rester, être lié - he
haerescĕre, (ruer) s'arrêter, s'attacher.
Haesitābundus, a, um, hésitant - haesitātio, nis
Haesitāre, être embarrassé, s'arrêter, - hésiter, balan
Hălĕcula, æ, (Col) saumure.
Hălĭtus, ūs, souffle, vapeur, exhalaison - chaleur,
- ou de soleil - haleine, souffle, respiration
Hallucĭnāri, (Cic) divaguer, rêver, avoir des halluci
Hălāre (Virg) souffler, rendre une odeur - exhaler
Hāmă, æ (Jur. Plin) seau - hāmŭlă, æ (Col) petit se
Hāmātŏr, ōris, m (Plaut. Varr) pêcheur à la ligne
Hāmŭlus-i, petit hameçon. - Hāmus-i, Hameçon
Haillon, - tout crochet - Crigne - ongle, griffe - épine
Hărā-æ (Cic. Cr) étable ou loge à porcs - Porcherie, loge
Hărŭspĭcīnă, æ (Plaut) Devineresse - Hărŭspex-icis (Cic) - Devi
Hărŭspĭcārī (Cic) Deviner, être devin, prédire l'avenir
Harpāgo-ōnis (Cæs) grappin, main de fer. - (Haut) voleur
Hărŭspex, ĭcis, Aruspice - devin - hărŭspĭcīnă-æ, devi
Hăsŭrpĭcium-ii, Salaire des aruspices, (Plin. Cat.)
Hasta, æ, javeline, javelot, trait - lance - pique - Enca
Hastātus, a, armé d'un javelot, d'une lance - Subst. ha
Hastŭlă-æ - branche - bâton, baguette, piquet - bois, d
javelot, d'une lance. - javelot.
~~Haurīre~~ Haurīrē, si, stum, puiser, retirer - ha
boire - engloutir, dévorer - recevoir, écouter, entendre, co
-voir, éprouver, souffrir - causer - percer - frapper, blesser
agiter - vider, épuiser, dessécher - achever, accomplir.
Haustus, a, um, puisé - conçu - humé - englouti - per
Haustus, ūs, action de puiser, de boire, d'engl
Hebdŏmas, ădis, semaine
Hebēre, (ant 3e pers) être émoussé, affaibli, languissant,
Hĕbes, ĕtis, émoussé, obtus, affaibli, insensible, stu
Hebescĕre, s'émousser, s'affaiblir, s'engourdir - hebēto
émoussé, affaibli - hebetescĕre, s'émousser, - hebetātio
Hebetāre, émousser, - obscurcir, affaiblir, engourdir
Hedĕra-æ, Lierre (Virg) - Hedĕrōsus, a, um, (Disp.) couver
lierre - Hedĕrāceus, a, um (Plin) de lierre
Helciārius-ii (Hart) Haleur de bateaux - glou
Hĕlix-ĭcis, hélice (Virg) - Hellĭātĭo, nis (Cic) [illegible]

Baca
Basilica
Cluna
Clunicula
Mensa
Mola
Asina
Asella
Equa
Equicula
Eca
Cāsĕūla
Corbula
Corbicula
Cĕquă
Cĕcĭlia
Flamma
Aqua
Unda
Lana
Bŏvīna
Myrrha
Mamela
Regina
Regula

cinctinus
Cincinnatus
Cincinnatus
Curtianagus
Camillus
Camillus-a
Caltens
Calanus
Dajulus
Mens-a
Cæcus
Cæcina
Cæcinus
Cæcinus

Cilĭă

Niger
Gillus
Bimus
Cæruleus
Flavus
Albus
Candidus
Bŏvēus
Pulcher
Fæcenna
Favius
Favonius

Puella	Puerulus	Puer	Mentum
Puellula	Filius	Socer	Brachium
Filia	Natus	Magister	Collum
Filiola	Pullus	Liber	Vinum
Nata	Pullulus		Bellum
Pueritia	Capillus		Bellicum
Puerpera	Nasus		Album
Femina	Lacertus		Narthecium
Femella	Filiolus		Praelium
Marita	Oculus		Telum
Sponsa	Ocellus		Flammeum
Amita	Digitus		Corium
Matertera	Masculus		Poculum
Nana	Maritus		Aurum
Coma	Sponsus		Argentum
Bucca	Avunculus		Ferrum
Lingua	Villus		Stannum
Dextera	Villulus		Plumbum
Laeva	Asinus		
Sinistra	Asellus		
Avia	Equus		
Bellua	Equulus		
Bestia	Pugnus		
Solea	Pugillus		

Maison de Déportation et de Détention de Belle-Ile-en-Mer.

N.os du Livret de la Chambre

Arquebuserie 53

BON pour

Carabine Kentucky

Canon double — 17 millim. de diamètre

Longueur — 65 cent.

Balle poids — 55 grammes

Conique, pointe d'acier, égalant en longueur [illegible] supérieure

Poids de la carabine à deux coups — 3 Kil. et 1/2

Le canon est à tige et à chambre à [illegible] fois, la rayure [illegible] — le [illegible] comme [illegible] de Hume.

Carabine Montier-Lepage

Canons doubles, parallèles, longueur des canons, 55 centimètres — Calibre = 11 millim.

(Calibre des armes des cent-gardes)

Les 4 rayures en spirale sont autour pour 70 centim. de longueur

La balle cylindro-conique pèse 15 grammes,

poids total de l'arme, 3 Kilogr.

La balle ~~[illegible]~~ à pointe d'acier perçait à jour (on ne dit pas à quelle distance) une plaque en fonte d'un centimètre d'épaisseur — La balle en plomb ~~[illegible]~~ traversait un madrier de chêne de 25 centim. d'épaisseur. La balle d'infanterie à 25 mètres de distance pénètre de 8 centim. et 1/2 seulement.

Davy, libraire, 24 Rue Hautefeuille. 94

- de Parville (Henri) Causeries scientifiques - années 1861 - et 1862 année 1861 - in-18, 22 gravures, 3,30. 1862, in-18, 30 gravures = 3,50
- Delesse, ingénieur des mines - Carte Géologique souterraine de Paris, 2 feuilles imprimées, avec légende = 25 fr.
- Chaparède, d. M. - de la circoncision, in 4° - 1 f.
- Courtois-Gérard - culture des fleurs dans les petits jardins, sur les fenêtres et dans les appartements. 1 l. in 32, 92 pag. 15 gravures - 17 f.
- Courtois-Gérard - de la Culture - Maraichère 1 l. in 32, 192 p. 15 grav. - 1 f.
- Victor Meunier - l'Etamage des glaces remplacé par l'argenture, in-18 - 1,25

Omnia Scurriliter pro dominatione

- ouvrage de Xavier Raymond sur les marines de France et d'Angleterre

$\frac{2}{6} + \frac{2}{6} = \frac{6}{6}$ $\frac{2}{6} \times \frac{1}{6} = \frac{8}{6} = 1 + \frac{2}{6}$

Un joueur à qui l'on demande combien il a perdu de louis, répond qu'il lui en reste 3 pas plus qu'il n'en a perdu ? Interrogé sur le nombre de louis qu'il avait d'abord, il dit que ce qu'il a perdu multiplié par le sixième de ce qui lui reste donne ce qu'il avait en premier lieu × × × × × Alinia C. Y. Y.

Bourse B B B V.

Un joueur à qui l'on demande combien il a perdu de louis, répond qu'il lui en reste 3 pas plus qu'il n'en a perdu ? Interrogé sur le nombre de louis qu'il avait d'abord, il dit que ce qu'il a perdu multiplié par le sixième de ce qui lui reste donne ce qu'il avait en premier lieu × × × × × Alinia C. Y. Y.

Bourse B B B V.

Un joueur à qui l'on demande combien il a perdu de louis, répond qu'il lui en reste 3 pas plus qu'il n'en a perdu ? Science Science

$4 - 1 = 3$ Dans le homme les mieux pris dans la science

$4-1$ $1 \times \frac{4-1}{3} = 4$ $3 \times 3 = 12$ Science

les mieux pris dans la science Science

les mieux pris

$\frac{x}{6}$ $\frac{x}{6} = x \times 4$

$8 \times 4 = 8 \times 4 = 32 = 8 \times 4$

$8 + 24$

$x = 1$ la perte $3x = 6$ reste et la perte $= 4x$

$x \times \frac{3x}{6} = 4x$ $\frac{1}{4} \times \frac{1}{8} = \frac{4}{4}$

$x \times \frac{x}{2} = 4 \times x$ $1 \times 4 = 4$ $1 \times 4 = 4$

$x^2 = 8x$

$x \times x = 8 \times x$

$\frac{5}{125}$

Pos	Départements - 1856	Population
1	Seine	1727419
2	Nord	1212353
3	Seine-Inférieure	769450
4	Pas-de-Calais	712846
5	Gironde	640757
6	Rhône	625991
7	Côtes du Nord	621573
8	Finistère	606752
9	Manche	595202
10	Puy-de-Dôme	590062
11	Ille-et-Vilaine	580898
12	Isère	576687
13	Saône-et-Loire	575018
14	Somme	566619
15	Rhin-(Bas)	563855
16	Loire-Inférieure	555999
17	Aisne	555539
18	Maine-et-Loire	524387
19	Loire	505260
20	Dordogne	504651
21	Haut-Rhin	499442
22	Seine-et-Oise	484179
23	Haute Garonne	481247
24	Calvados	478397
25	Charente Inférieure	474828

Pos	Départements	Population
26	Morbihan	473932
27	Bouches-du-Rhône	473365
28	Sarthe	467193
29	Moselle	451152
30	Basses Pyrénées	436442
31	Orne	430127
32	Meurthe	424373
33	Gard	419697
34	Vosges	405708
35	Eure	404665
36	Hérault	400424
37	Oise	396085
38	Aveyron	393890
39	Vendée	389688
40	Ardèche	385835
41	Côte-d'Or	385131
42	Charente	378721
~~43~~	~~Var~~	~~376800~~
43	Mayenne	373841
44	Marne	372050
45	Var	371520
46	Ain	370919
47	Yonne	368901
48	Tarn	354832
49	Allier	352241
50	Loiret	345115

Nos	Départements	Population	Nos	Départements	Population
51	Seine Et Marne	341382	69	Eure-Et-Loir	291074
52	Lot-Et-Garonne	340041	70	Doubs	28688
53	Deux-Sèvres	327846	71	Aude	282833
54	Nièvre	326086	72	Creuse	27888
55	Drôme	324760	73	Indre	273479
56	Vienne	322585	74	Vaucluse	26899
57	Ardennes	322138	75	Loir Et Cher	26404
58	Haute-Vienne	319787	76	Aube	26167
59	Indre Et-Loire	318442	77	Haute Marne	25651
60	Corrèze	314982	78	Ariège	25131
61	Cher	314844	79	Cantal	24766
62	Haute-Saône	312397	80	Hautes Pyrénées	24585
63	Landes	309832	81	Corse	24018
64	Meuse	305727	82	Tarn-et-Garonne	234782
65	Gers	304497	83	Pyrénées Orientales	183056
66	Haute Loire	300994	84	Basses-Alpes	14967
67	Jura	296701	85	Lozère	14081
68	Lot	293728	86	Hautes-Alpes	12955

Liste des Livres et Brochures contenus dans la Caisse.

1° — La Bible . . . . . 1 Volume
2 — Les Vers dorés de Pythagore, par Fabre d'Olivet — 1 Volume
3 — Histoire philosophique du Genre humain, par le même — 2 Vol.
4 — Histoire du Gouvernt Provisoire, par Elias Regnault — 1 Vol.
5 — Système de politique positive, par Aug. Comte — 4 Vol.
6 — Ensemble du Positivisme, par Aug. Comte. — 1 Vol.
7 — Histoire des Réfugiés protestants à l'étranger, par Ch. Weiss — 2 Vol.
8 — Littérature allemande, par Loève-Veimars — 1 Vol.
9 — Dix livraisons de l'histoire de la Révolution, par Paya — 10 Livraisons
10 — Histoire de la Crimée (illustrée) — 1 Vol.
11 — La Russie et l'Europe (illustrée) — 1 Vol.
12 — Siège de Sébastopol (illustrée) — 1 Vol.
13 — Les Turcs et les Russes (illustrée) — 1 Vol.
14 — Rapport Quentin Bauchart. — 2 Vol.
15 — Instruction du 15 Mai — 1 Vol.
16 — Loisirs d'une mère, Poésies, par Mme Urbain Chartier — 1 Vol.
17 — Paris chez soi. (illustré) — 2 livraisons
18 — Revue des Deux-Mondes, N° du 15 février 1846 — 1 Numéro
19 — Misère de la philosophie, par Marx — Vol.
20 — Statistique et population, par Joseph Garnier — 1 Vol.
21 — Le Bon jardinier — 1 Vol.
22 — Six brochures médicales du Docteur C. Broussais — 6 brochures

23 — Feuilles détachées d'un Voyage en Chine, par Melchior Yvan — Feuilles détachées
24 — Défense de Laguille — 1 Broch.
25 — Les 52, par Emile de Girardin — 1 Vol.
26 — Tristes et Fastes d'Ovide — 1 Vol.
27 — Imitation de Jésus-Christ — 1 Vol.
28 — Commentaires de Jules-César (Latin) — 1 Vol.

Liste des Cartes collées sur toile contenues dans la caisse.

1 — Environs de Paris — Cassini
2 — Meaux et environs — Cassini
3 — Angers et environs — Cassini
4 — Bellac et environs — Cassini
5 — La Rochelle et environs — Cassini
6 — Mortagne et environs — Cassini
7 — Touraine, Orléanais, Berry — Capitaine
8 — Quiberon, Carte marine — Beautemps-Beaupré
9 — Noirmoutiers, Carte marine — idem —
10 — Italie, Carte routière, (Etui.)
11 — Italie, deux cartes dans un étui de cuir
12 — Angleterre
13 — Turquie
14 — Europe
15 — Pologne
16 — Suisse
17 — Espagne (Grande Carte)
18 — Hongrie
19 — Plan de Paris (Deux Grandes Cartes)
20 — Algérie — Gde Carte
21 — Algérie, ptite Carte (Etui)
22 — Iles Marquises
23 — Iles Taïti.
24 — Etats-Unis
25 — Mexique, Guatemala
26 — Amérique du Sud
27 — Chemins de fer de France
28 — Plan de Tours — (Grand.)
29 — Nice et environs
30 — Haute-Garonne
31 — Somme
32 — Charente-Inférieure (1790)
33 — Fortification de Paris
34 — Vienne et Deux-Sèvres
35 — Manche (Grande)
36 — Maine-et-Loire (1790)
37 — Vendée (1790)
38 — Isère (1790)
39 — Côte d'or, (1790)
40 — Loire-Inférieure (1790)
41 — Deux-Sèvres (1790)
42 — Var
43 — Manche (petite)
44 — Loire-Inférieure (petite)
45 — Maine-et-Loire (petite)
46 — Vendée (petite)
47 — Ille-et-Vilaine
48 — Orne
49 — Calvados
50 — Sarthe
51 — Doubs
52 — Rhône
53 — Mayenne
54 — Ain
55 — Isère (petite)
56 — Jura.

Liste des Cartes collées sur bandes de toile, contenues dans la Caisse

1 — Possessions Russes Transcaucasiques
2 — Alsace et Lorraine — Capitaine
3 — Bourgogne et Nivernais — Capitaine
4 — Provinces Danubiennes, Bulgarie, Roumélie
5 — Partie Méridionale de l'Archipel
6 — Moïse et Cyclades
7 — Plan de Sébastopol
8 — Crimée. — 9 — un atlas de Heck, géographie ancienne et moderne.

Cartes non-entoilées, contenues dans la Caisse.

21 — neuf cartes, donnant la route de Brest à Tobolsk
22 — une Carte des Mines de Russie
23 — une Carte du Rhin et des Vosges, relief des montagnes
} Ces onze Cartes forment un Rouleau

24 — Amérique Méridionale
25 — Hollande
26 — Belgique
27 — Martinique
28 — Saint-Domingue
29 — Les Antilles
30 — Plan de Cronstadt
31 — Plan de Paris, Edifices.
32 — Vue de la Bataille de l'Alma
33 — Cartes de l'état-major, coupées.
34 — Puy-de-Dôme
35 — Saône-et-Loire
36 — Seine-Inférieure
37 — Loire Inférieure
38 — Basses-Pyrénées
39 — Indre-et-Loire
40 — Morbihan
41 — Côtes-du-Nord
42 — Mogador et l'isthme de Suez
43 — Loir-et-Cher
44 — Cantal
45 — Plan de Tours
46 — Helvetia
47 — Calvados
48 — Gironde
49 — Eure-et-Loir
50 — Eure
51 — Indre-et-Loire (bis)
52 — Belle-Ile

Mémoires de Canler, chef de la brigade de Sûreté. Pages 311, 312, 313, 314

59

..... Une circonstance vint bientôt prouver que Caussidière savait discerner les services qu'il était en droit d'attendre de l'ancien personnel, à l'exclusion des nouvelles recrues. Voici à quelle occasion.

L'excès de liberté engendre la licence, dit un proverbe qui sera toujours vrai, et la République crut devoir bientôt prendre certaines précautions contre un de ses enfants insoumis, le citoyen Blanqui. Blanqui vivait dans un logement composé de deux chambres, situé au deuxième étage de la rue Boucher, n° 1. Or, dans ces deux chambres habitaient avec lui une douzaine d'individus qui lui servaient en quelque sorte de gardes-du-corps.

BIBLIOTH. NATIONALE

Caussidière savait parfaitement que pour cette arrestation il ne pouvait compter sur les montagnards. Ces quasi-soldats étaient peu propres à une besogne qui ne leur aurait pas été sympathique. En conséquence, Caussidière manda le chef de la police municipale et lui dit qu'il désirait que les officiers de paix fussent chargés de cette opération. À cette époque, les officiers de paix ne paraissaient pas dans les bureaux ni dans les cours de la préfecture ; leur présence y eût été trop mal accueillie par les montagnards, dont la plupart avaient été ~~antérieurement~~ arrêtés antérieurement par eux, soit pour raison politique, soit par tout autre motif. Les officiers de paix se réunissaient chaque jour, de midi à trois heures, au bureau des mœurs qui avait une entrée spéciale par la cour du Harlay.

Le jour fixé pour l'arrestation de Blanqui, nous restâmes en permanence dans ce bureau jusqu'à onze heures du soir. Alors nous nous rendîmes au cabinet du chef de la police municipale, où Mr Bertoglio, commissaire de police vint nous rejoindre. On nous informa de ce qu'on attendait de nous, et Mr Bertoglio annonça qu'il avait été en reconnaissance dans la maison où demeurait Blanqui, que l'escalier était étroit, et que, dans les chambres qu'il occupait, se trouvaient plusieurs individus armés de fusils, abondamment pourvus de cartouches et bien disposés à se défendre en cas d'attaque. « Je ne dois pas vous dissimuler, Messieurs, ajouta-t-il, que cette affaire est des plus périlleuses et qu'il pourrait parfaitement arriver que plus d'un de nous restât sur la place. »

À minuit, tous les officiers de paix et le brigadier Fraudin partirent sous la direction de Mr Bertoglio. En arrivant à la maison en question, on remarqua que les fenêtres des deux chambres étaient ouvertes et qu'il n'y avait point de lumière dans l'intérieur. Alors, pour ne pas compromettre le succès de l'opération, on décida que Fraudin irait s'assurer de la présence de Blanqui, en prétextant qu'il avait à lui parler de la part du Citoyen D***, capitaine de Montagnards.

Ce D*** était un ancien marchand de contremarques du boulevart du Temple, qui, comme tant d'autres, profitant habilement des hasards de la Révolution de Février, s'était installé aux Tuileries avec quelques individus de son espèce qui en avaient pris possession, soi-disant au nom du peuple Français. Et ces Messieurs trouvèrent une telle différence entre leur nouveau logis et leurs anciens garnis à dix et vingt centimes la nuit, que, lorsqu'on voulut les déloger, il fallut parlementer avec eux, et ils ne quittèrent le château qu'à la condition que leur compagnie prendrait rang parmi les Montagnards de Caussidière et que D*** resterait leur capitaine.

Mais revenons à notre sujet.

Fraudin monta deux étages et frappa, une lumière brilla et un individu parut sur le seuil de la porte :

Qui demandes-tu ?

Le Citoyen Blanqui, répondit Fraudin.

Qui es-tu ? Et que lui veux-tu ?

Je suis un ami du Capitaine D*** et je viens de sa part.

À cette réponse, celui qui avait ouvert recula d'un pas, et Fraudin put pénétrer dans la première pièce.

À terre, quelques bottes de paille éparses servaient de lit à une demi-douzaine d'individus endormis et ayant leurs fusils près d'eux. Du reste, pas de meubles, pas de rideaux, rien qui pût donner la plus faible idée d'un logement habité. L'introducteur reprit aussitôt :

Le Citoyen Blanqui n'est pas ici et nous ne savons quand il reviendra.... Cependant, Citoyen, si tu veux que je me charge de ta commission....

C'est inutile, je reviendrai, répliqua notre brigadier, en jetant un coup-d'œil dans la seconde chambre, dont la porte était ouverte, pour s'assurer que Blanqui n'y était réellement pas.

Fraudin vint nous rejoindre et, d'après l'insuccès de sa démarche, on ajourna l'expédition au lendemain, en se donnant rendez-vous au pont neuf pour six heures du matin. À l'heure dite, nous renouvelâmes inutilement notre tentative, Blanqui n'était pas rentré. Mr Bertoglio rendit comptes de ces déconvenues au préfet, et l'affaire en resta là.

Cependant, il y avait quelqu'un que cet insuccès n'arrangeait nullement. Le ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin, que Blanqui faisait trembler, manifesta à Mr Carlier, alors chef de la police au ministère de l'intérieur, le regret que Caussidière n'eût point opéré cette arrestation.

Si vous y tenez beaucoup, lui dit Mr Carlier, je vous le ferai arrêter, mais cela coûtera de l'argent.

Qu'à cela ne tienne, répondit le ministre.

Trois jours après, Blanqui était arrêté. Voici comment.

Mr Carlier fit venir dans son cabinet un chef de club des plus démagogues, mais aussi des plus pauvres, et sans autre préambule, il lui dit :

Ah ! c'est vous, Monsieur ? Veuillez vous asseoir et permettez-moi d'entrer de suite en matière. J'ai toujours pensé que vous n'étiez si exalté dans les opinions que vous professez que parceque vous n'aviez pas le sou....

Mais Monsieur....

Pardon, laissez-moi parler sans m'interrompre, vous répondrez ensuite. On désire l'arrestation de Blanqui. Voici six billets de banque de mille francs qui sont à vous, si vous voulez dire à quel endroit et à quelle heure on pourra opérer cette arrestation. Vous le voyez, vous savez où il va, d'où il vient, ce qu'il fait, vous n'avez donc qu'un mot, qu'un seul mot à dire pour gagner cette somme.

Et le mot fut dit.

Mr Carlier, en annonçant à Ledru-Rollin cette capture si désirée, n'ajouta que ces seules paroles : « Vous le tenez, mais il vous coûte six mille francs. »

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

1

Publication touchant la surséance de l'exercice de la religion romaine faicte en la ville de Bruxelles, le 10 de mai 1581.

(Détails sur le ~~Sacr~~ Sacrement des Miracles.)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

L'officier et le magistrat font savoir que combien qu'il ne semble pas que l'on pourroit reprocher à la ~~plu~~ plus part de ceux de la religion romaine de cette ville, d'avoir souffert tant d'années au faict de ladite religion, tant d'horribles abus et tromperies, comme l'on a faict à croire au simple peuple, soubz pretexte de sainctelé tant au reguard des reliques et ossemens de mortz qu'au reguard des images des saincts et sainctes pour y mettre leur fiance. Mesmes au reguard de la forme des sacrements et miracles controuvés lesquels on a sçeu avec la longueur du temps, attribuer à l'un ou à l'autre.

Et encores beaucoup moins les choses vilaines et fausses lesquelles Messieurs du magistrat de ceste ville ont descouvert depuis naguères, publiequement et manifestement avec bonne connaissance de cause : assavoir que ce qu'on a jusques à maintenant appelé le Sacrement de Miracles a esté trouvé par les propres lettres et preuves qu'on en a, n'avoir jamais saigné ni esté blessé ni mesme destiné

à estre gardé et adoré et n'a pas aussi esté conservé à ceste fin. Et qui pis est que ce que touchant ce faict, on a monstré au simple peuple, n'a point esté quelque substance de pain mais a seulement esté mis en avant, l'an 1529, du temps de la maladie suante (suette anglaise) et lorsque le commun peuple estoit en une si extrême nécessité, l'ayant meslé avec quelque autre substance et enveloppé en des drapeaux (linges, chiffons) on a montré cela avec grande solennité au lieu de trois hosties sanglantes pour estre adoré et servi, afin de satisfaire à l'avarice de quelques uns, combien que cent ans auparavant et plus on n'en scavoit peu ou point à parler ainsi que les écrits que l'on en a trouvés le montrent, tant au regard de l'origine de ces prétendus miracles qu'au regard d'autres choses lesquelles se contrarient étrangement en telle sorte qu'on a trouvé que ces choses estoyent pour la plupart de mesme estoffe que ce que l'on a trouvé par escript et dont l'on souloit publicquement prescher, comme la Casse (chasse) de Wavre, celle de Saint Anthoine et une infinité d'autres semblables, lesquelles le Pape mesme a faict condamner au Concile de Trente; d'autant qu'on ne pouvoit point cacher plus longtemps devant le peuple, les vilenies et larreçins qu'on cachoit la dessoubs.

Item que lesdicts seigneurs ont aussi trouvé (ce qui donc doibt aussi avoir prins son origine de l'avarice des ecclésiastiques) des vieulx morceaux de bois d'aulne au lieu de quelques pièces de la croix de Christ, des os de singes, de chiens et d'autres bestes au lieu des os et relicques des saincts.

Item que contre la doctrine de la religion romaine on a faict adorer des pièces du sepulchre de Nostre-Dame, le test de la teste de Sainct Michel et une infinité de choses impies et déraisonnables.

Item qu'on a trouvé ès testes de quelques images des trous pour y mettre de l'huile ou quelque autre liqueur pour, par ce moyen, faire suer ces images. En autres on y a trouvé des instruments servant pour faire mouvoir quelque membre du corps ce qu'aussi on représentoit.

Item qu'il n'y a jamais eu maladie, danger ou malheur au monde qui n'aît eu son particulier patron ou prétendu sainct, jusques à controuver mesme le nom desdits saincts, comme de Sainct Brandaire on en a faict le patron du feu (+); de Sainct Arnolde le patron des choses perdues; de Sainct

(+) Brand, chaleur ~~avitale~~ en flamand.

4 Fiacre le patron des hémorroïdes et une centaine de choses semblables.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Résolution des Etats généraux de Bruxelles, du 10 mai 1581.
(Van Meteren fol 202 b et c.)

1

63

Episodes de la Révolution Brabançonne 1790.

Le 6 Octobre 1790, dans la matinée, le bruit courut à Bruxelles, qu'un volontaire garde à la porte d'Anderlecht avait été tué, et que cet assassinat était le précurseur de mouvement Vonckiste. Il n'en fallut pas davantage pour mettre la population en émoi et l'agitation était déjà grande lorsque à 7 1/2 heures, l'image de Notre Dame de Laeken fut transportée à Ste Gudule pour faire partie de la procession qui sortit de cette église après la grand'messe. Une pompe extraordinaire fut déployée pour cette solennité qui avait attiré un immense concours de dévots et de curieux. On voyait dans le cortège, les ordres mendiants, les pauvres écoles, le clergé des diverses paroisses de la ville et des communes environnantes, des moines de l'abbaye de Dielighem, les habitants de Laeken, des capucins, des habitants de Molenbeek, d'Humbeek et d'autres villages, des jeunes garçons habillés en volontaires, des jeunes filles jonchant le chemin de fleurs, l'Amman, les divers magistrats, les corporations et les serments. La marche était fermée par des paysans de Laeken le fusil sur l'épaule et par des volontaires armés. La procession était arrivée rue au lait lorsqu'un jeune homme agé de 25 ans nommé Van Crickinge employé à la manufacture de toile de Mrs Walckiers Vlieringhe et de

Gammerage dit en voyant passer les capucins: « On voit ces fainéants et ces saligauds, partout » (Men sien die lapdragers en lyssaecken alle Kanten.)

Un homme du peuple lui reprocha brutalement de tenir de pareils propos et sur l'observation de Vancrickinge qu'il n'avait pas à s'en mêler, il lui assena un violent coup de poing. Le trompette des dragons volontaires présent à cette scène se joignit à cet homme et frappa le jeune homme du plat de son sabre aussitôt un attroupement se forma. Se voyant menacé dans sa vie, Van Crickinge prit la fuite et se réfugia dans la boutique d'un marchand de drap nommé Vandevelde marché aux poulets, la populace l'y poursuivit et le marchand craignant d'être pillé fit sortir de chez lui le malheureux qu'elle assaillit aussitôt.

Deux anciens grenadiers les frères Keyaerts, tapissiers, parvinrent toutefois à le dégager, et le désespoir lui donnant des forces il perça la foule et s'échappa pour suivi par les cris: arrêtez! arrêtez!

Mais arrivé au marché aux poissons il fut saisi par des verdurières et il eut été assommé sur place sans l'intervention de quelques poissonniers. Ils le prirent au collet disant qu'il fallait le livrer à la justice.

69

et le conduisirent au corps de garde établi dans le couvent des Madelonnettes. Il y fut visité et l'on ne trouva sur lui que quelques lettres à l'adresse de Mr Valettiers qu'il avait été chercher à la poste. Les rues étaient encombrées de curieux et de fidèles qui accompagnaient la procession aussi résulta-t-il de cet incident une bagarre épouvantable qui augmenta encore un cheval de brasseur qui, effrayé du tumulte, se jeta dans la foule. Beaucoup de personnes furent renversées et blessées et dépouillées on vola entre autre la chasuble du curé du Finisterre et les jupes de deux béguines. La procession fut interrompue pendant plus d'une demi heure et cette affaire commentée, amplifiée, dénaturée mit toute la ville en émoi. Les uns prétendaient que la personne arrêtée avait fait feu sur le cortège et qu'on avait trouvé sur elle deux pistolets chargés les autres affirmaient que près de St Gudule des coups de fusil avaient été tirés sur l'image de la Vierge. Les Torchistes, disaient leurs adversaires, ont projeté le massacre des Etats et de tous les ecclésiastiques. Cette infâme calomnie prit tant de consistance que dans le quartier de la vieille halle aux blés on prit les armes et que beaucoup de personnes effrayées se jetèrent dans les maisons dont elles barricadèrent les portes ouvertes.

Pendant ce temps le couvent des Madelonnettes

était assisté par une tourbe de population altérée
de désordres et de sang, les soldats de villes qui y
étaient de garde avaient pris des armes et ils leur en
imposaient d'abord mais en s'accroissant elle
devint plus hardie et demanda bientôt qu'on lui
livra le prisonnier. L'Amman, Messire de
Dolinghen, étant survenu on lui cria de toutes
parts qu'il devait faire pendre le coupable et il
répondit qu'il allait immédiatement procéder
aux informations et que prompte justice serait
faite. Cette réponse ne pouvait convenir aux fu-
rieux aussi ce magistrat servit-il hué et on lui
eut fait un mauvais parti sans l'arrivée du
baron de Romersval et des alliés de St Bernard
et de Gembloux qui haranguèrent la foule.
Mais quelles paroles auraient pu calmer ces
têtes. A peine ces députés se furent-ils retirés que
la populace précédée par quelques volontaires
armés se précipita dans le corps de garde et
en enleva le prisonnier. On l'accable de coups
et d'outrages on lui arrache les cheveux et on
le traîne sanglant sur la grande place où un
récollet est appelé pour lui donner les derniers
secours de la religion. Des volontaires apparte-
nant pour la plupart aux compagnies de
St Sébastien forment un cercle autour de la
victime de son confesseur et de ses bourreaux
et à peine le religieux a-t-il rempli son triste
ministère que ceux ci se jettent sur le mal-
heureux Van Brickenge.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

le frappent à l'envie de leurs poings de leurs
bâtons et de leurs sabres le réverbère placé au-
dessus de la porte de l'hôtel de ville est des-
-cendu la corde en est passée au cou du mal-
-heureux et pendant qu'on le hisse au milieu
des vociférations, les assassins s'accro chent
à ses pieds et à ses vêtements pour pouvoir
le frapper encore, tout à coup la corde casse
bon de les calmer et incident les exaspère le
patient que l'on vit porter la main à la tête
et ressaisir et un misérable, un volontaire
nommé Jacquemyn essaie de lui abattre
la tête avec son sabre mais il ne lui enlève
qu'une partie de son menton et c'est avec
une scie arrachée à un ouvrier qu'il a
aperçue dans la cohue qu'un autre monstre
nommé Goïmens accomplit cet attentat.
La tête est placée au bout d'une perche et
promenée dans les principales rues sous les
fenêtres des magistrats et des divers couvents
des capucins cette tête fut montrée ensuite
dans les cabarets et maisons mal famées
où on lui coupa les oreilles, le nez et on lui
arracha les yeux tandis que des lâches perçaient
de coups le tronc laissé sur la place d'où
ils le traînèrent aux Madeloonettes. Le soir
la tête défigurée fut portée au corps de garde
de l'abbaye et deux jours après encore on
vit des gens de la lie du peuple se présenter

dans les maisons avec les feux et les oreilles et demander de l'argent qu'on s'empressait de leur jeter.

Jean Jan Crickinge était loin d'être un traître ou un conspirateur. Désespéré des obstacles qu'un capucin apportait à son mariage avec une jeune fille de la famille de ce dernier qui possédait une assez belle fortune et dont les parents excités par ce capucin empêchaient la réalisation de vœux de Jan Crickinge qui avait exhalé sa mauvaise humeur par ces quelques paroles.

Lorsque les députés qui avaient harangué la foule aux Madelonnettes vinrent informer Jan Dumot et les Etats Généraux des mauvaises dispositions de la foule ils requirent Jan Dumot d'user de son influence pour la calmer. Cet homme dont la voix et l'aspect soulevaient et apaisaient des tempêtes populaires cet homme hésita et dû se rendre chez lui, faire seller son cheval, attendre ses gardes et lorsqu'enfin il arriva au marché, au moment où la corde casse il se borne à jeter un coup d'œil sur l'horrible scène et ~~allo~~ froidement parcourir la ville escorté par ses gardes pour se faire rendre les honneurs militaires par tous

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

les postes devant lesquels il passait. Dans l'après midi l'échevin Jacques Van Dernot, frère du ministre vint rendre compte au congrès de ce qui s'était passé.

« L'homme qui a été massacré par le peuple dit il avait mérité la mort; et si le peuple ne s'était fait justice le magistrat eut condamné cet homme à la potence puisque cinq témoins attestent qu'il a tiré un coup de pistolet sur un frère capucin ».

Jacques Van Dernot vous méritiez bien le nom de chef des capons de rivage que votre brutalité et vos singulières allures vous avaient fait donner.

Après ce meurtre dit un contemporain beaucoup de personnes n'osaient presque plus sortir de leurs maisons ni se rendre dans les cafés ou cabarets; un morne silence régnait partout et l'on n'osait presque plus se parler en rue.

Le 22 janvier 1792, le ministre Mercy d'Argenteau ordonna à l'amman provisoire d'Uryn de Chastre de prendre des informations contre les auteurs et complices du meurtre de Jan Crickinge. Quelques individus furent arrêtés de ce chef et emprisonnés à la porte de Hal jusqu'en 1795.

Il y a 30 ans le nommé Goenens qui à scié la tête à Van Crickinge tenait une echoppe de vieux livres sous l'un des balcons de l'Hôtel de ville de Bruxelles et est mort en 1835 ou 1836 à l'hôpital.

Souvenirs intimes d'un contemporain à propos de l'assassinat Van Crickinge.
1790.

Jean Guillaume Van Crickinge âgé de 25 ans né à Wesemael, arrondissement de Louvain ouvrier menuisier employé à Bruxelles, chez Mrs Walckiers et Cie était doué d'un caractère conciliant et était recherché de la bonne bourgeoisie et aimé de chacun.

Pour son malheur il fréquentait la maison des demoiselles Charlier marchandes de soieries rue de l'Empereur celles-ci recevaient clandestinement chez elles deux jeunes gens d'une conduite déréglée qu'ils couvraient du manteau de l'hypocrisie l'un d'eux se nommait Pappart, fils d'un plafonneur domicilié rue des Dominicains il était volontaire dans la compagnie des chasseurs du comte de Limminghe, l'autre nommé Beulinckx, poissonnier était caporal dans la compagnie des escrimeurs, ils apprirent

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

BIBLIOTHÈQUE VATICANE
R.F.

71

que les demoiselles Charlier trouvaient souvent la visite de Van Brekinge et que elles n'y étaient pas indifférentes, ils en conçurent de la jalousie et en firent part au nommé Goens tripier, domicilié près du vieux marché et qui aussi était volontaire de la compagnie de Limminghe. Ces trois individus formèrent le projet d'attenter aux jours de Van Brekinge. celui-ci venait chez les demoiselles Charlier pour y rencontrer une demoiselle Babet dont il était éperdument amoureux. cette demoiselle Babet était orpheline sous la tutelle d'un oncle paternel le père capucin Huguenchamp patriote et enragé partisan de Van Dernot c'était par l'entremise de cet ecclesiastique que Mlle Babet avait fait la connaissance des demoiselles Charlier dont il était le directeur, Van Brekinge demanda au père Hugues Mlle Babet en mariage, celui-ci parut y consentir mais le lendemain matin, le moine se rend chez sa pupille et au moyen de la confession il apprend que elle aime effectivement Van Brekinge depuis longtemps le père Hugues avait conçu une passion charnelle pour sa nièce et il crut le moment opportun de la ressouvir il déclara donc à la jeune fille

qu'il ne consentirait jamais à son ma=
=riage et à lui accorder la rémission de ses
péchés avant qu'il n'eut obtenu sa faveur
ensuite il voulut mettre son projet à ex=
=écution, Babet le repoussa avec dédain
mais bientôt fatiguée de la lutte qui s'é=
tablit entre elle et le capucin elle alla se
réfugier dans les bras de la maîtresse de
la maison l'épouse du boulanger au coin
de la rue de l'Hôpital où elle demeurait,
cette femme était de connivance avec ce
capucin, elle l'aida même dans l'accom
=plissement de son infâme projet. Peu de
temps après que le crime fut consommé
le père Hugues entendit Van crickenge
qui montait l'escalier et sans se décon
=certer il va droit à lui, lui dit que Babet
est malade et s'éloigne aussitôt. Arrivé
dans la chambre de Babet Van Crickenge
apprend de celle-ci tout ce qui venait de
se passer. La rage dans le cœur il sort de
chez sa maîtresse se promettant une ven=
=geance exemplaire contre l'odieux capu=
=cin, après avoir marché quelques mi
=nutes il rencontre une procession
L'objet qui se présente le premier à son
regard c'est le père Hugues portant l'i=
=mage de Notre-Dame de Lacken et don=
=nant la bénédiction au peuple agenouillé

R.F. MSS

Ne pouvant se contenir Van Crickinge
profère des injures contre cet hypocrite, le
peuple croit qu'elles s'adressent à l'image
de Marie et se rue sur le blasphémateur,
le père Hugues ajoute que c'est un Fanatiste
enragé, le malheureux est traîné en
prison aux Madelonnettes, la confusion
s'empare de la procession on croyait que
tous les Fanatistes allaient se jeter sur elle
et le père Hugues même s'était déjà réfugié
avec sa madone dans l'atelier d'un serru-
rier. Cependant l'infâme moine, pens-
ant bien que si Van Crickinge restait
plus longtemps en prison il pourrait
être interrogé et qu'il ferait connaître
la véritable cause de son arrestation, se
rend de suite chez les demoiselles Charlier
et celles-ci profitent de cette occasion pour
se venger de leur déconvenue. Elles font
appeler Pappart, Goens & Buelinckx, leur
déclarent que Van Crickinge a dit dans le
public qu'il avait obtenu leurs faveurs
et leur demandent sa tête, le père Hugues
les encourage dans cet assassinat il se met
à la tête de ces brigands et la croix à la main
il se rend à la prison après en avoir brisé
la porte ils traînent le malheureux Van
Crickinge par les cheveux jusqu'à devant

l'église de St. nicolas où le père Hugues a l'imprudence de lui donner l'absolution et feint de vouloir le délivrer alors Buclinckx tire de sa poche un collier de fer, l'attache au cou de ce malheureux et prend celui-ci à la lanterne, Buclinckx et Pappaert le tirent par les pieds la corde casse et il tombe à terre, en demandant grâce et merci à ses assassins, mais c'est en vain le scélérat de capucin avait résolu sa mort. Pappaert prend Van Crickinge par les cheveux plaça sa tête sur ses genoux et Goens la lui scie, le boucher Oddenbosch pose cette tête sur une pique lui coupe une oreille et la montre au peuple en disant c'est l'oreille d'un Tonckiste, un enfant perce le corps et le cœur avec son sabre et va promener la tête parmi la ville, Buclinckx, Goens et Pappaert l'accompagnent, ils serendent sous les fenêtres des demoiselles Charlier qui applaudissent à l'aspect de ce sanglant spectacle en disant bravo. il faut traiter de même tous ces coquines de Tonckistes ». Après qu'on eut promenée cette tête par toute la ville elle fut portée au couvent des pères capucins, on la planta au milieu du jardin, ces barbares en procession eurent la méchanceté d'aller pluisieurs jours processionnellement

réciter les litanies auprès de cette tête.
Dès le lendemain le père Augues monte en chaire à Laeken et remercie sa chère madonie du grand miracle qu'elle venait d'opérer en faisant connaître un Tonkinois et Royaliste,
Tels sont les faits qui se passèrent à Bruxelles, le 6 octobre 1790, et fut en partie cause de la destruction du parti Vandernoot et du pouvoir clérical en Belgique.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE MSS

Phare de la Loire
du 2 Mars 1869
article Lemonnier
sur la légitimité
de l'intérêt.

Le St Simonien.
Leurs jonglerie,
pages 38 et 39

Question de la
femme – Le pro-
-blème du mariage
est de sa compétence

Solidarité – Struggle
for life – Lutte collec-
-tive – Page 33

Libre arbitre
page 29

Capital et travail

Brouillons

[redacted] (1)

Capital et Travail

78

sur Bastiat.

[redacted]

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 1855

Deux chalands, un ouvrier et un bourgeois, entrent dans un magasin et font la même emplette. Le marchand encaisse les deux monnaies. Pour lui profits identiques, et nulle différence entre les acheteurs, si ce n'est qu'il garde pour l'habit doré un plus gracieux sourire et qu'il fait à la blouse la mine la plus dédaigneuse et froide.

Pour la société, c'est autre chose. L'achat de loisir est une cote sèche. Car il le solde avec l'argent d'autrui qui ne lui coûte rien. La dépense du travailleur est un bénéfice, parce qu'elle constitue l'échange mutuel au pair. Qui fait jamais cette distinction ? Personne. Loin de là, toutes les préférences, toutes les tendresses du commerçant sont pour le Riche, vers qui il verse plus de numéraire dans la circulation. Le bienheureux métal est accueilli avec transport, et l'on ne s'avise guère, en le palpant, d'en inspecter ni vérifier l'origine. . . . . .

7 Mars 1870

L'ouvrier ne peut jamais racheter son produit.

A propos de la grève du Creuzot, la presse conservatiste, pour démontrer l'injustice ~~injustice~~ des prétentions grévistes, a établi le bilan de l'usine. Il en résulte que dix mille ouvriers touchent huit dixièmes du revenu, les employés, ingénieurs,

2/ buralistes, un Dixième, le patron Schneider, un Dixième.

" Quelle éloquente réponse aux déclamations anarchiques s'écrient les officieux. " Ce capital, qu'on accuse de boire jusqu'à la dern[ière] " goutte les sueurs du peuple, ne se fait donc pas la part du Lion, puisqu'[il] " contente d'un modeste Dixième !"

Les Gazetiers oublient seulement que ce modeste Dix-me égale 1250 parts de travailleurs et tombe dans une seule poche.

D'après les chiffres du Creuzot qui peuvent servir [de] moyenne, le capital prélève 10 p% sur la totalité des produits. Or, de sa nature, il est improductif et n'ajoute pas un centime aux valeurs créées par le travail. Ce bénéfice d'un dixième est donc une perte nette pour l'ou[vrier]. Le capitaliste lui achète neuf francs son produit, et le lui revend di[x].

Si maintenant on songe à la décroissance des salaires, depuis l'ingénieur en chef jusqu'à l'humble manœuvre, on verr[a] que la majorité des travailleurs est spoliée de la moitié de son dû.

---

10 Mars 1870

Les journaux donnaient naguères en triomphe le b[al]-Chevreau et chiffraient par millions les gains du commerce [...] tant pour les comestibles de ce festin de Gargantua, tant pour les luminaires, tant pour la main d'œuvre de ces merveilles, et ils [...] l'anarchie, coupable à la fois d'impuissance à répandre de si grand[s] -faits et d'acharnement à les détruire. (Ce qu'on voit et ce qu'on ne voi[t])

Ces bienfaits ont coûté aux mansardes et au[x] -mières dix mille existences peut-être. Ces millions, engloutis par [...]

turnales de l'opulence, avaient été pris aux travailleurs sur les pre- (3)
iers besoins de la vie. ils ont mis au tombeau, par le jeûne, par froid, des milliers de petits enfants; ils en ont condamné des milliers d'autres [...] langueurs de la phthisie et du Rachitisme. ils en ont frappé [...] que, dans le sein de leurs mères, exténuées, par les privations. Et combien vieillards de malades, de souffreteux ont péri pour faire banqueter et danser puissants sur les tapis de l'Hôtel-de-Ville !

Les chantres du gaspillage étalent avec orgueil les brillants [...]ofits du commerce de luxe. ils ont soin (de laisser faire dans l'ombre dissimulé) d'oublier les échan[ges] supprimés dans le commerce du nécessaire par les razzias de millions [...]unicipaux.

N'auraient-ils pas su, les malheureux ainsi dépouillés, em[...]loyer leur argent en dépenses aussi modestes, aussi utiles que les folies de la [...]éfecture sont odieuses et funestes ? Et devant un pareil cynisme l'Economie [po]litique garde le silence ! Elle connait le crime de ces profusions, elle en com[...]end le désastre, et elle se tait ! alliés, ou plutôt compères et valets du capital, [...] tenants coryphées de la science officielle couvrent le méfait pour en partager profits.

ici, pourtant, pas d'excuse possible pour leur compli[...]té. il ne s'agit pas de justifier l'usure par des sophismes plus ou moins [...]cères. il s'agit d'une iniquité flagrante, violatrice des premiers principes [...] l'économie estampillée elle-même. Sou par sou, on enlève aux [...]rfs du salaire le prix de leurs sueurs. Le sou eût acheté le morceau de [...]ain du pauvre. On en construit la pièce de vingt francs qui offre gratis aux [...]iches les pâtés de foie gras. La réprobation d'un tel scandale est l'a b c du

Métier, et les économistes se taisent!

Puisqu'on doit faire un meilleur usage que le pauvre gent gagne par le pauvre, pourquoi s'arrêter au beau chemin et laisser quelque chose? Prenez-lui tout et donnez un bal tous mois d'un bal par an. Ah! c'est que le pauvre expirerait sur le comp qu'il faut bien lui laisser de quoi l'empêcher de mourir qui tues c'est pour les Satrapes? Et c'est l'explication naïve que donne en effet -mie politique. "L'expérience démontre, disent les précieux barguts, que se réduit, toujours au strict nécessaire pour ne pas mourir." Le Capi prend tout ce qu'il peut prendre. il ne s'arrête que devant le cercueil descendrait lui-même avec sa victime.

"Mais," réplique l'apologiste officieux, "ce n'est pas le Commerce seulement qui bénéficie de ces dépenses. C'est encore et surtout "voulez-vous donc le condamner au chômage, lui ôter son travail et so

Hypocrisie! on s'appuie du travailleur contre le -vailleur. Pourquoi avez-vous, condamné l'ouvrier à l'industrie du il n'y tient pas. C'est la nécessité qui le contraint d'abandonner le sérieux pour ces futilités. L'impôt et le capital vident la bourse du pa dans celle du Riche. Plus de débouchés ouverts aux dépenses utiles. Or, les ne sont créés que pour l'échange. Ne le trouvant pas chez le prolétai vont le chercher là où il est, chez le Capitaliste.

L'industrie du luxe ne devrait être que l'exception la dominante. Elle grandit sans cesse et tend à l'accaparement de les bras. L'ouvrier est contraint de se réfugier dans cette besogne dép

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Voir page 7 A

Le défaut de précision dans le langage est la plus infirmité de l'intelligence humaine. Définir, c'est savoir, aussi, la définition juste est-elle la plus rare des hautes attributions de la raison exacte de la connaissance. Où il y a ténèbres, or, mots pour elle n'ont aucun entendement absolu, pas même l'économie politique.

Le mot capital a deux significations bien différentes. Le vulgaire l'uni, dure, bête, idée, réalité fulgurante que tout le monde prosterné a ce point bête, noyeux, vague, [illegible], imageux, vaine entité ignorée de tous, sauf de quelques-uns avides, et rien digne de cette indifférence.

Un coup d'œil au fait-on d'abord. tout à l'heure la réalité de grandeur navrante.

Le capital dans son idée humaine et exacte, est indéfinissable, et pour cause; il n'existe pas. "Il n'existe pas!" Un voici [illegible] douzaine de définitions, au hasard sur cinquante:

1°- accumulation de produits.

2°- Produit épargné et destiné à la reproduction.

3°- Excédent de produit non consommé et destiné à la reproduction.

4°- Toute valeur faite, en terre, instruments de travail, marchandises, subsistances en réserve, et devant ou susceptible de servir à la production.

5°- Somme de valeurs consacrées à faire les avances à la production.

6°- Ce qui est accumulé.

ajoutons-en trois de notre cru qui ne sont pas moins probantes :
Le Capital, c'est l'ensemble des produits en voie de consommation, ou
la consommation courante ; en simplement, l'échange.

Quelques mots suffiront pour indiquer la raison de tant de variantes. Si l'on considère chaque individu à part, son Capital est l'objet ou matière quelconque dont il accroit la valeur par un travail et dont il forme ainsi ce qu'on appelle un produit. Chacun toujours a capital est le résultat d'un travail antérieur.

Pour l'agriculteur qui sème et moissonne, le blé est un produit. il est un Capital pour le meunier qui le réduit en farine, la farine, produit du meunier, est capital pour le boulanger qui en fait du pain.

Cette théorie est applicable à toutes les industries humaines. La Cascade ne s'arrête pas là. Toute consommation du travailleur en Capital, pourvu qu'elle concourt d'une certaine manière à la fabrication des produits sortis de ses mains. On peut même suivre cette filière jusque dans l'intérieur du corps.

Le morceau de pain, capital alimentaire, est livré au capital-intestin, qui le métamorphose à son tour, d'une part en capital-muscle-pensée, d'autre en capital-poudrette; le tout avec accumulation croissante de travail.

La Economie politique est une bien belle science.

Evidemment, pour la société en bloc, les capitaux sont des produits et les produits sont des capitaux. La somme des uns est égale à celle des autres. Il y a balance parfaite, ou pour mieux dire, identité.

Dans le détail individuel, (le produit) par succession d'une industrie à l'autre, devient capital, puis le capital produit, et

(L'intérêt social [illegible] toute entière dans cette chaîne sans fin de transformations en vertu de laquelle le capital incessamment, à proprement dire, s'engendre lorsque nécessaire d'échanges, ou plutôt d'échange en permanence.

Cet exposé tout rapide, il est à propos capital, puisqu'il porte tête au nom légitime et [illegible] l'échange, et que l'affreux Moloch, dénommé vulgairement capital, est au contraire le destructeur, le loup dévorant de l'échange?

Des nombreuses formules, imaginées par les savants, une seule "travail accumulé", a prévalu généralement dans le public, et se rencontre aujourd'hui sous toutes les plumes, sans doute, parce qu'elle est la plus brève et aussi la plus fausse.

Un caillou est capital pour le maçon, aussi bien qu'une aiguille pour la couturière. Bien qu'à titres divers, ces deux objets sont réputés instruments de travail. On sait que l'instrument de travail est synonyme de capital [illegible] — or, si avant de parvenir à la couturière, l'aiguille a passé par dix ou quinze industries, le moellon tombé vierge entre les mains du manœuvre.

Le Capital des économistes n'est donc pas toujours et il importe fort peu qu'il soit ou ne soit pas comme l'enseigne le dogme régnant, du "travail accumulé"; définition malencontreuse qui en rappelle une autre plus absurde encore : "accumulation de produits".

4/

Pour le producteur, en effet, accumulation signifie ruine. Le souci de ses jours et de ses nuits est de se défaire au plus vite de son produit, son plus beau rêve, d'en être débarrassé avant même qu'il n'existe. chez le négociant mêmes inquiétudes mêmes vœux pour le prompt écoulement de sa marchandise. C'est que la vente seule donne du pain. En outre, les produits sont caducs. Les comestibles ne peuvent se conserver. les vêtements, armes meubles, outils, se détériorent. Les maisons même ont besoin d'un entretien qui, dans un temps donné, équivaut à reconstruction.

Nourriture, habillements, logis, toutes ces créations du travail, s'en vont ainsi plus ou moins vite, et ne passent jamais à l'état de produits accumulés. Éphémères ou durables, leur accumulation serait un désastre. Car l'abondance en amoindrit et pourrait même en supprimer la valeur vénale.

Des bâtisses pour vingt fois le chiffre de la population, des vivres, des hardes, des meubles, des denrées de toute espèce pour une consommation de trente ans, seraient à coup sûr des produits accumulés. cela constituerait-il ce qu'on appelle Capital? Non! ce serait l'anéantissement du capital au contraire. Les neuf dixièmes de ces richesses périraient inutiles, et le reste, en conservant sa valeur d'usage perdrait sa valeur vénale.

Ces deux locutions, "valeur d'usage, valeur vénale expliquent

consiste en numéraire, en outils ou en provisions, peu importe! La vente en est toujours licite et morale, et si Adam le transmet à ses héritiers, il en parcourra l'intérêt (en toute longueur) en tout honneur et toute justice, jusqu'à la fin des siècles, in Sæcula Sæculorum, Amen.

Le Capital aujourd'hui est si ingénieux dans le prélèvement de ses dîmes, si habile à pratiquer par mille canaux invisibles le drainage des espèces; les écus lui arrivent de toutes parts à travers un tel enchevêtrement de rigoles qu'il est impossible à l'œil le plus exercé de suivre les détours de ce labyrinthe. Retrouver, malgré tant d'issues inextricables entrecroisements, la source plus ou moins trouble de ses profits, serait un nouveau travail d'Hercule.

Pour sanctifier en bloc toutes ces tripotages, l'économie politique a imaginé le mythe d'Adam-prêteur. De même que le péché originel d'Adam-pécheur a ricoché sur toute la race, le fictif soutirage d'Adam-prêteur a fait loi pour sa postérité. Adam-prêteur a fondé l'auguste dynastie de sa Majesté l'Empereur Écu, le plus grand monarque de l'univers. Le moindre coup-d'œil de doute jeté sur l'acte de naissance est un attentat.

Rentes, fermages, loyers, escompte, bénéfices, dividendes, profits, agio, etc, toutes les formes, variantes et dénominations possibles de l'intérêt, sont justifiées, consacrées, glorifiées et enracinées à perpétuité par la sainte origine. Eh! bien! nous allons tout-à-l'heure porter une main sacrilège sur ce berceau de malheur, et mettre à nu la bâtardise du poupon d'enfer qu'il a vomi sur le genre humain. Terminons, d'abord l'analyse de la harangue-Bastiat, résumé de son apologie du Capital. De brèves réfutations suffiront pour en faire justice. Le lecteur pourra établir lui-même un parallèle entre l'indigence misérable de cette plaidoirie et

l'irrésistible puissance de l'accusation qu'elle se flatte modestement de réduire en poussière. il a sous les yeux la page de l'attaque et la page de la défense, toutes deux de la même main. Qu'il compare et qu'il juge. Nous analysons. L'auteur s'écrie : " Proclamer que le capital ne " doit pas produire d'intérêts, c'est proclamer que le prêt doit être gratuit ...."

Ceci est vrai ; une vérité de Mr de la Palisse.

" ..... C'est dire que celui qui a créé des instruments de travail, ou des matériaux, ou des provisions de toute espèce, doit les céder sans com-" -pensation." Nous avons prouvé d'abord que le créateur de toutes ces choses n'est jamais le prêteur, mais l'ouvrier qui, Hélas, est bien obligé de les céder sans compensation ~~[illegible]~~ (ici la comparaison entre la vente et le prêt.)

" Cela est-il juste ?"

Oh ! non !

" S'il en est ainsi, qui voudra prêter ces instruments, ces matériaux, " ces provisions ?" Personne. Merci, mon Dieu ! Plus de prêteurs ! quelle jubilation, non pas dans Israël, mais parmi ~~les~~ tous les humains !

" Qui voudra les mettre en réserve ?"

Personne encore. Et sous ce rapport il n'y aura rien de changé. Per-sonne aujourd'hui, personne jamais, ne met en réserve des instruments, des matériaux, des provisions. Ce serait du bien perdu. On se hâte de les vendre, et les vautours mettent en réserve le numéraire, prix de cette vente. Le numé-raire ainsi accaparé forme le capital prêté à usure, le besoin sur la gorge.

" Qui voudra même les créer ?"

Ceci est autre chose. On en créera bien davantage, quand les thésauriseurs n'arrêteront plus

la circulation des produits par la ~~soustraction~~ confiscation de l'instrument d'échange.

" Chacun les consommera à mesure ...."

83

Ô Hypocrisie ! — Car ce n'est point ignorance ! ~~et cela n'en est pas~~, je le crains. Les instruments, les matériaux, les provisions, doivent toujours être consommés à mesure, et quand ils ne le sont point, c'est une calamité ! Cette calamité qui afflige trop souvent les peuples, est le crime, 1° des vautours qui dérobent les espèces à la circulation pour les prêter ensuite avec prime ; 2° des poltrons qui mettent leur argent en grève parce qu'ils n'ont pas confiance ; 3° des castes riches qui, ~~par peur et par vengeance~~ ~~cachent leurs écus et suppriment leurs achats, (par peur et par vengeance)~~ le lendemain d'une Révolution, cachent leurs écus et suppriment leurs achats, par peur et par vengeance.

Ce qui arrive alors, le passe à la désolation ~~au désespoir~~ générale, c'est précisément ce qui paraît si désirable à l'auteur, ce qu'il nous donne pour une condition absolue de prospérité : les divers produits ne sont point consommés à mesure. On ne les met pas en réserve ..., non, ils se mettent eux-mêmes en réserve, sans le consen-tement des détenteurs qui s'arrachent les cheveux de désespoir ~~alors~~ alors plus d'échange, arrêt de la circulation, chômage universel et ~~désolation~~ consternation idem.

Les économistes peuvent-ils ignorer cela ? je n'en crois rien, mais ils tiennent mordicus pour le capital rançonneur, et dans l'intérêt de l'intérêt, ils débitent des choses de l'autre monde.

..... Et l'Humanité ne fera jamais un pas en avant."

~~Elle a marché jusqu'ici à pas de tortue~~ (Elle a fait jusqu'ici des pas de tortue) grâce aux prêtres d'abord, et ensuite à Messire Capital qui empêche les produits d'être consommés à mesure. ~~elle s'avancera à~~ (elle fera des) pas de géant quand les prêtres seront partis pour la lune et ~~que~~ Messire Capital pour les étoiles ~~aura piqué une tête au fond de la mer~~ car le noble seigneur n'est autre chose que l'agent d'échange accaparé, et par conséquent la consommation,

la production, le travail, bridés, ficelés et réduits à un itinéraire d'une lieue par an. « Le capital ne se formera plus, puisqu'il n'y aura « plus intérêt à le former. »

Délicieux ~~Parfait~~ le Calembour ! on n'en a jamais pondu de si frais. Le nez de Bastiat a dû saigner trois heures, quand il s'y est administré lui-même un si rude coup de poing. Impossible de dire plus gentiment que le capital est formé des intérêts accumulés par l'usure. Or, les intérêts sont toujours servis en espèces. Les redevances féodales, tout payées de mode, ou s'il en survivait quelques-unes, ce sont de pures gracieusetés du fermier à Madame, qui ne font pas rabattre un centime des vrais sur les deux sonnants, du fermage. Le capital n'est donc que de l'argent. L'économie politique soutient avec fureur le contraire. Pourquoi fait-elle des Calembours tout exprès pour se donner un démenti ? Ce n'est pas le dernier (~~non pas~~ Calembours, mais ~~Calembours mais~~ démenti, ~~non pas calembours~~) que nous trouverons notre route jonchée. Chaque fois qu'on en vient à l'analyse de la route, la vérité se fait jour aussitôt. Elle éclate aussi à ~~tout~~ chaque instant, sous toutes les plumes, dans toutes les bouches, lorsqu'il s'agit des fonctions du capital.

Répétons-le, le capital n'est jamais que du numéraire ~~accumulé et~~ ~~accumulé~~ accumulé. Les ~~fausses~~ définitions prétendues scientifiques, employées par les économistes ~~pour~~ dans le but de séparer ces deux idées, sont de pures calembredaines. Elles reposent constamment sur une équivoque. Le seul vrai capital, c'est l'argent accaparé pour être placé à intérêt, n'importe où et comment. Procurer (rapporter) un revenu pris sur le travail d'autrui, c'est le caractère propre et distinctif du capital, point de capital sans dîme. Au fond, les économistes l'entendent bien ainsi, malgré leurs ambiguïtés et leurs faux-fuyants.

« Il sera d'une rareté excessive . . . »

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Nicolas III
Bull Vnam Sanctam
Sanglier de la forêt (Caper de silva
bête sauvage (ferus)
Possédé
Aveuglé par les ténèbres des ombres
Esprit, ténèbres (tenebrae mentis)
bête brute (obstinatus cervix)
Endurci dans l'obstination perfide
relâchés après vaines menaces
irrévocables et ~~garantis~~.

Boul III 1548
Bulle Cupientes Judæos
Retourner au vomissement
à l'ignominie précédente.
perfides hérétiques

Grégoire XIII.
Bulle antiqua Judæorum 1581
L'antique célébrité des Juifs
qui ont toujours vécu à la honte
divine est encore plus insérable
dans les enfants qui ont comblé
la mesure de leurs crimes et leurs pères
en répandant la semence funeste
de la foi du Christ
audace honteuse et criminelle

id. Grégoire XII
Bulle sanctæ matris 84
Rubrigalenses.
Corrupteurs des livres saints par
des fables de mensonges, et toute
sorte de folie.

Innocent IV.
Bulle cum adversus pravitatem
haereticam
Dépravation hérétique
ennemie de la foi véritable
et de la foi et de Dieu, et de l'Eglise
à force de perfidies déchirent
du sein de leur mère (materni
uteri corrosores.)
malefici (hommes de mal)
par glorieux scientiam seductorum
mendaces confictum et in
gregem fidelium per oves has
morbidas gravior infligitur
corruptela.
des blasphémateurs nommés
Catholicae fidei detractores.

Bulle Novenit universitatis
vestra. haereticis fauere
quidem habentes detestas sed
caudas ad invicem colligatas
quia de veritate conveniunt.

superstition heretique.

Inconfutilem tunicam Dei nostri diffuere conantur haeretici, et vocabuli servientes quod significationem divisionis enunciat in ipsius indivisibilis fidei unitate nituntur inducere sectionem: et oves a Petri custodia cui pascendae a pastore bono sunt creditae, segregare. Hi sunt lupi rapaces intrinsecus eo usque mansuetudinem praetendentes ovium, quousque ovile possint subintrare dominicum. Hi sunt Angeli pessimi. Hi sunt filii pravitatum a patre nequitiae et fraudis auctoris ad animas simplices destinati. Hi colubri qui columbas decipiunt. Hi serpentes qui latenter videntur inserpere et sub mellis dulcedine virus ~~[illegible]~~ evomere: ut vitae cibum ministrare se simulent, a caudâ feriunt et mortis poculum veluti quoddam dirissimum venenum immiscent...

Contra tales sibi, Deo et hominibus infestos continere non possumus metus nostros quin debitae ultionis in eos gladium exeramus: tanto ipsos instantius persequentes quanto in evidentiorem delusionem fidei Romanae prope Romanam ecclesiam, quae caput Ecclesiarum omnium judicatur, superstitionis suae scelera latius exercere noscuntur.

Rex regum apostatas a fide Catholicâ penitus execramus, insequimur ultionibus, bonis suis omnibus spoliamus. Et ut a professione vel vitâ naufragantes legibus coarctamus. Successiones tollimus, abeis omne jus legitimum abdicamus.

Leon X au Concile de Latran 1512

Bulle apostolici regiminis.

Quum itaque diebus nostris (quod dolenter ferimus) zizaniae seminator antiquus humani generis nostris nonnullos ~~[illegible]~~ perniciosissimos errores a fidelibus semper explosos

in agro Domini superseminare
et uigere ausus, et nonnulli
temere philosophantes,
secundum saltem Philosophiam,
verum idesse asseverent
contra hujusmodi pestem
opportuna remedia adhibere
cupientes damnamus, et
reprobamus etc
damnatissimas haereses
seminantes, detestabiles et
abominabiles haereticos et
infideles, catholicam fidem
calefactantes

Paul IV
1558
Bulle Cum ex apostolatus
Vulpes vineam Domini demoliri
satagentes,
Loups ravisseurs.

Pie V
Bulle Romani Pontifices
Nefarios praesumptores
et facinorosos homines

Sixte IV 1470
Bulle Cum provida

Psaume 67 88

Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus; et fugiant, qui oderunt eum, à facie ejus.

Sicut deficit fumus, deficiant; sicut cera à facie ignis, sic pereant peccatores, à facie dei.

Et justi epulentur, et exultent in conspectu dei, et delectentur in lætitiâ

Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dissipés ~~qu'ils~~ et fuyent devant sa face, ~~ceux qui le haïssent~~.

Que les pecheurs s'évanouissent disparaissent comme la fumée et qu'ils fondent devant la face du Seigneur, comme la cire devant le feu. Comme la fumée s'évanouit ~~ent~~ ainsi s'évanouissent les pécheurs, et comme la cire fond devant le feu, qu'ils fondent devant la face du Seigneur

Et que les justes fassent repaille, qu'ils exultent en présence du Seigneur et qu'ils s'ébaudissent dans la joie.

Synonima et analogus

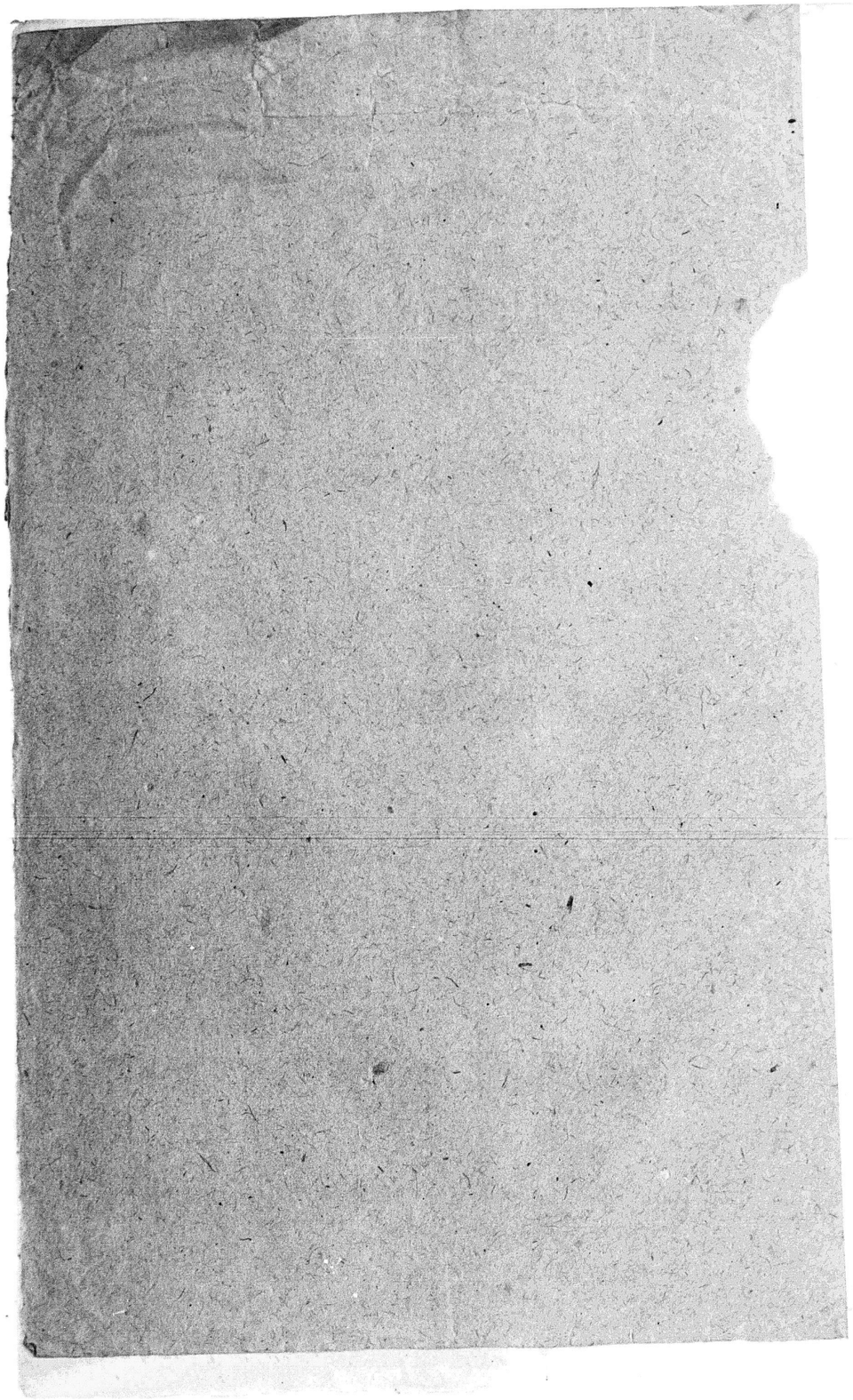

1	2	3	4
intrigue	maladie	aptitude	Délire 89
manœuvre	infirmité	capacité	aberration
menées	dérangement	disposition	démence
trames	Contagion	faculté	Vertige
ruses	Crise	qualité	Dépravation
expédients	déclin	virtualité	Détraquement
machinations	délétère	attribut	écart
manigances	délire	propriété	Hallucination
Combinaisons	dépérissement	tendance	Dérangement
pratiques	désordre	instinct	folie
ressorts	Détraqué	penchant	extravagance
roueries	épidémie	propension	égarement
Captations	étiologie	sentiment	aveuglement
Cajoleries	fièvre	énergie	aliénation
Calinerie	frisson	avantage	divagation
Chatterie	Cure	don doué	frénésie
Circonvenir	incurable	étoffe	Hystérie
amadouer	Langueur	moyen	excentricité
embauchage	Lésion	ressource	trouble
embobeliner	atteinte	spécialité	vision
insinuation	attaque	vocation	
obséquiosité	altération	Vertu	Ignorance
patelinage	maladie		ânerie
séduction	morbide	Espèce - souche	aveuglement
captiver	symptôme	genre - descendance	barbarie
ascendant	orgasme	race - origine	inexpérience
dominer	paroxysme	Variété - croisement	Sauvagerie
endoctriner	ravage	famille - mariage	Cécité
façonner	rechute	lignée - alliance	routine
fascination	recrudescence	gent - fusion	indifférence
gagner	virulence	branche - mélange	apathie
influence	valétudinaire	tribu	léthargie
suggestion	traitement	classe	impétitie
	abrutissement		illettré
			inculte

incapacité inertie magnétisme atrophie
indolence torpeur infirmité étiolement
insouciance langueur atonie

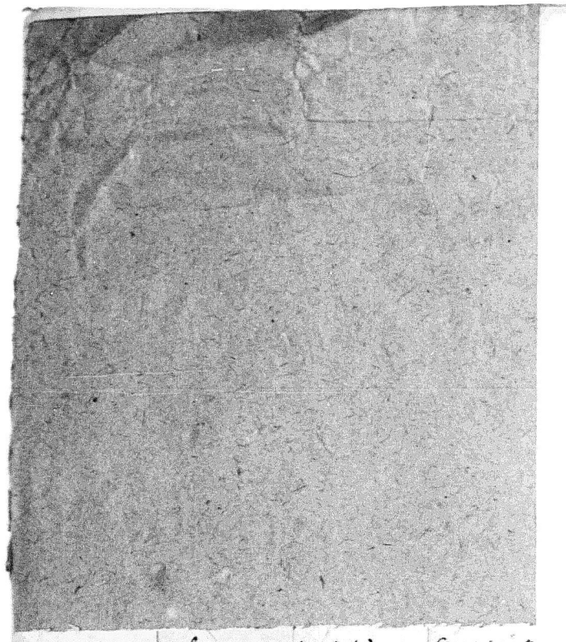

comparaison	esclavage	modestie	corruption
analogie	servitude	honneur	déprivation
parallèle	Servage	pudeur	dégradation
assimiler	assservissement	pudicité	désordre
confronter	Captivité	Retenue	engoissonnement
similitude	chaine	sagesse	perdition
parité	Ergastule	Lucrèce,	perversion
rapprochement	glèbe	Edifice	perversitance
regard	ilotes - isme	morale	perversité
ressemblance	joug	moralité	ravage
	fers	Dignité	ruine
	Liens	Réserve	déréglement
esprit	mainmorte	candeur	démoralisation
âme	Paria	ingénuité	dévergondage
Cœur	Serf	&c	dissolution
Caractère	Servile		Gangrène
Conscience	Sujet	garantie	immoralité
Volonté	Vassal	gage	inconduite
génie		Palladium	licence
imagination	chasteté	Sauvegard	vice
faculté	continence	Sèvervatif	
intelligence	mœurs,	protection	
pensée	pudeur	Répondant	
idée	Sévérité	Certificat	
sentiment	rigidité	Sauf-conduit	
	égoïsme	Assurance	
	vertu	Caution	
	austérité	Hypothèque	
	décence		
	fidélité	paresseux	
	honnêteté	Loisir	
	innocence	repos	
		Sabbat	

travail
labeur
œuvre
ouvrage
main d'œuvre
fabrication
confection
fonction
industrie

Force
Violence
contrainte
oppression
compression
Assujettissement
asservissement
autorité
coaction
coercition
intolérance
joug
Sujétion
tyrannie
intrusion
maîtrise
impôt
arbitraire
Séquestration
despotisme

normal
régulier
convenable
juste
légitime
droit
accompli
irréprochable
irréprehensible
parfait
pur
Supérieur
moral
équitable
bon
Honnête
intègre
licite
louable
vertueux
chaste
méritoire
irréprochable
sain

despotisme
autocratie
joug de fer
révocation
pouvoir
prescription
rigueur
domination

droit
justice
Valeur
autorité
légitimité
raison
fondement
cause
motif
licite
base
validité

contradiction
discussion
opposition
divergence
controverse
argument
débat
contention
Conflit
Contestation
litige
polémique
opposition

omnipotence
toute-puissance
subjugation
asservissement
étouffement
Injustice
abus
puissance

Contradiction
Contestation
discussion
divergence
polémique
controverse
dissidence
désaccord
opposition
débat
examen
objection
réfutation
information
lutte
protestation
terminaison
Revanche
Revers
rivalité
observation
réplique

filon
travail manuel
labeur
Ouvrage
Manufacture
Exploitation
Remontrance
Réclamation
Satire
Sifflets

blâme
anathème
brocard
calomnie
censure
clameur
criaillerie
critique
déblatération
décri
défaveur
dénigrement
désapprobation
diatribe
discrédit
diffamation
duretés
épigramme
éreintement
flagellation
flétrissure
glose
huées
improbation
imprécation
interdit
invective
lardon
médisance
morsure
stigmate tache
tolle

mission
mandat
fonction
vocation
tâche

NIVEAU ... SEINE ... 1 ...

Changement
Transformation
Métamorphose
Conversion
Réduction
mutation
Corruption
Devenir
évolution
Modification
mutabilité
Passage
Rénovation
Rotation
Roulement
Transfiguration
Transition
Transmutation
Variabilité
Variation

combinaison
Elément
principe
organisation
Règnes
Substance
Matière
matériaux
Corps
Molécule
atôme

Embryon
Rudiments
Semences
partie
Corpuscule

germe
Rudiments
essence
Quintessence
partie
portions
détail
Parcelle
ingrédient
Fraction
Fragment
division
Lot
formation
Constitutif
Tissu
Contexture
forme
intégrante
Organe
Qualité
Reconstitution
Recomposition
Reconstruction
Texture

Talent
génie
mérite
supérieur
artiste
éminent
Prince
maître

orgueil
Superbe
hauteur
arrogance
impertinence
insolence
impudence
morgue
dédain
mépris
suffisance
infatuation
outrecuidance
présomption
Raideur
Personnalité
Vanité
Vantardise
amour-propre
Fierté
Gloriole
Fatuité
enivrement
Puanteur
Prétention
Pédanterie
ostentation
Egoïsme
autolâtrie
domination
ambition
Rogue
altier
Front

Système
théorie
Doctrine
opinion
croyance
conception
concept
Dogme
symbole
Ecole
idéal
vue
Hypothèse
Supposition
abstraction
idée
pensée
imagination
thèse
notion
aperception
instinct
entité
esprit
âme
essence
être
ontologie
Philosophie
Psychologie
substance
scolastique
attribut
qualité
apanage
propriété
caractère

vertu
virtualité
dispositions
penchants
habitudes
inclinations
tendances
sentiments

chicane
argutie
subtilité
subterfuge
pointillerie
Ergoterie
Logomachie
minutie
Equivoque
Faux fuyants
ambiguïtés
Escobarderies
échappatoire
Vétille
misères
Eplucher
pointu
sophisme
finasserie
Paralogisme

Principes
éléments
molécule
atôme
matériaux
parties
portions

vogue
faveur
succès
popularité
influence
fortune
Crédit
Domination
Lauriers
ascendant
Empire
règne
Suprématie
autorité

admiration
acclamations
entraînement
délire
frénésie
fanatisme
émotion
engouement
enthousiasme
exaltation
transports

| | | |

Faiblesse 4	Fatigue	Effet 4	Capacité	Bataille	Limiter 4	Ornement 5	Fleur	Régler 5	Loi	Voyage	Produire 5	
asthénie	lassitude	résultat	valeur	combat	refouler	parure	Fleuron	diriger	code	odyssée	créer	
atonie	abattement	suite	talent	lutte	restreindre	ajustement	Guirlande	gouverner	statut	traversée	former	
affaiblissement	accablement	conséquence	mérite	conflit	terner	atour	Feston	ordonner	droit	itinéraire	susciter	
appauvrissement	affaissement	aboutissement	génie	mêlée	borner	attifement	incrustation	arranger	arrêt	marche	opérer	
caducité	anéantissement	conclusion	aptitude	rixe	circonscrire	affiler	Lustre	aménager	ordre	pérégrination	enfanter	
chétivité	aplatissement	issue	portée	joûte	resserrer	orner	édan	guider	ordonnance	passage	engendrer	
convalescence	consternation	produit	habileté	rencontre	contenir	chamarrure	mouchetures	conduire	firman	expédition	causer	
débilité	découragement	action	compétence	collision	refouler	colifichet	mouture	gérer	édit	excursion	amener	
faiblesse	démoralisation		art	choc	emprisonner	clinquant	Nervure	administrer	ordonnance	route	déterminer	
débilitation	déposition		force	duel	arrêter	agrément	ouvragé	maîtriser	jugement	tour	effectuer	
débonnaireté	engourdissement		goût	assaut	brider	arabesque	onde	manier	sentence	course	entraîner	
délire			magie	brise	comprimer	attribut	moire	manœuvrer	décret		emporter	
défaillance			puissance	querelle	enchaîner	intrigues	Taillette	modérer	mandat	ridicule	faire	
délabrement			science	dispute	enrayer	Bijou	Panache	piloter	décision	grotesque	exciter	
délicatesse			supériorité	altercation	ériger	Broderie	Poli	présider	commandement	burlesque	fomenter	
énervation				discussion	entraver	Brillant	relief	régenter	ultimatum	bouffon	impliquer	
énervement				démêlé	museler	chinure	riche	régir	coutume	comique	inférer	
épuisement				débat	neutraliser	Ciselure	dorure		décrétale	drôle	suggérer	
estimation				différend	paralyser	colonnade	Ruban		règle	drôlatique	motiver	
fragilité				contestation	refréner	Crête	Sculpture		résolution	plaisant	occasionner	
gracilité				controverse	réprimer	décor	maîtrise		injonction		provoquer	
impuissance				litige	annuler	décoration	complexité		prescription		amener	
inconsistance				procès	réduire	dentelle	Ceinture		ordre		suggérer	
indécision				compétition	maîtriser	Entrelacs	pendentif				déchaîner	
inertie				polémique	mâter	découpure	Voûte				décider	
infirmité				rivalité	dompter	découpure	Tournure				éveiller	
langueur				antagonisme		engoulevent	arceau				favoriser	
mollesse				concurrence		engoulement	coupole				ouvrir	
piètrerie				émulation		émail	arc				solliciter	
pusillanimité				opposition		enluminure	dôme				stimuler	
ténuité				guerre		moulement	cintre				donner	
flaccidité				lice		Ferrure	volute				soulever	
minceur				tournoi			courbure				réveiller	
agilité												

									Cerveau			
									Substance cérébrale			
									Substance nerveuse			
									Cellules nerveuses			
									Centres nerveux			
									Éléments nerveux			
									Innervation			
									Système nerveux			
									encéphale			
									constitution cérébrale			
									Centres encéphaliques			
									Crâne			
									corporal nerveux			
									Organe			

										Dieu		
										l'Éternel		
										le très-haut		
										le tout-puissant		
										l'être suprême		
										allah		
										le non dieu		
										le créateur		
										la divinité		
										le grand être		
										jéhovah		
										le père éternel		
										la providence		
										le seigneur		

Chagrin
douleur
déplaisir
Regret
Tristesse
crève-cœur
Deuil
Désespoir
Désolation
affliction
dépit
tourment
tribulation
Trouble
supplice
Vexation
angoisse
amertume
anxiété
consternation
Détoire
Déception
Contrariété
Désappointement
Désenchantement
mortification
humiliation
humeur
mécontentement
peine affront honte
mélancolie
plainte
dégoût
Protêe
Détournement
Révolution
Variation
Versatilité
Vilage
Légèreté

Voyage
odyssée
traversée
Rédigération
Route
tour
excursion
expédition
itinéraire
course
Randonnée
Rondnad
marche
invasion
Etape
journée
enjambée
circulation
Déambulation
promenade
Départ
Retour
traite
Crotte

changement
Caprice
circonstance
légèreté
frivolité
mobilité
versatilité
étourderie
volage
inflexion
Brouillon
écervelé
étourneau
évanté
soudaineté
vivacité
éva pore
Futile
Papillon
Superficiel
Vain

changement
capitale
évolution
Flottant
Fluctuation
inconsistance
inconstance
Frivolité
inégalité
innovation
instabilité
journalier
mobilité
novateur
étourderie

adage
proverbe
Dicton
maxime
précepte
Moralité
Sentence
formule
locution
devise
axiome
apophthegme
aphorisme
paradoxe
sophisme
Refrain
sentence
thèse

Chemin
route
voie
Sentier
chaussée
Diadue
Venelle
Trottoir
Traverse
Sente
Rue
Ruelle
Pavé
Levée
Jetée
Fondière
allée
avenue

Corrective
amender
améliorer
rectifier
réparer
Réparation
régénérer
rajeunir
guérir
Réforme
moralisation
remède
meilleur
Cure
guérison
traitement
Palliatif
Modification
transformation

attribut
Méthode
procédé
système
Voie
mécanisme
moyen
manière
expédient
ficelle
Truc
Mot
modalité
recette
formule
Règle
forme
gouverne
Guide
Loi
argumentation
raisonnement
rationnel

Logique
Dialectique
Raison
jugement
Lectitude
droiture
appréciation
entendement
acquis
argutie
Aperçu
théorème
proposition
Conséquence
Corollaire
déduction
induction
Conclusion
Données
thèse
Sophisme
Sorite
Dilemme
Paralogisme
Sophisme
Logomachie
Sophisme
Ergoterie
Finesse
Vérité
enchaînement
Chaîne
filière
Dyrelle
Entraînement
Motivation
Imputation
influence
Excitation
action
séduction
Sollicitation

Prédominance
Prépondérance
Prépotence
Prééminence
Primauté
Suprématie
Supériorité
Ascendant
Domination
Puissance
Empire
influence
Asservissement
Assujettissement
avantage
Direction
Traînement

Equilibre
pondération
accord
justesse
Balance
Compensation
Harmonie
proportion
niveau
Symétrie
Rapport
Coordination
convenance
Concours
Concordance
Concert
Contrepoids
Neutraliser

Mesure
modération
Contenu
retenue
réserve
prudence
Sagesse
discrétion

enchaînement
Forcement
Subjugation
Enchaînement
Poucès
Entraînement
Esclavage
Sujétion
Entraînement

preuve
démonstration
argument
raisons
argutie
axiome
Vérité vraie
Sophisme
déduction
induction
ergoterie
Logique
Cartésienne
Paradoxe
Paralogisme
raisonnement
autorités
indices
témoignages
titres
attestations
Signes
gages
garanties
évidence
estampille

opposition
Compression
écrasement

Maison
habitation
demeure
domicile
logement
résidence
toit
trou
Taudis
séjour
sanctuaire
Réduit
repaire
retraite
refuge
Caserne
quartier
Cénate
foyers
Niche
nid
ménage
manoir
loge
logis
Hutte
Cabane
Hotel
Hospice
Grenier
abri
tente
Gîte
Garni
Palatas
Paysage
Chaumière

Vice défaut
défaut
travers
crime
dépravation
perversité
Déréglement
Désordre
Désordonnage
désordre
immoralité
Culpabilité
Infamie
perversion
bassesse
abjection
Coquinerie
fange
indignité
Cadavres
Victoire
Platitude
infamie
faute
délit
Démérite
égarement
énormité
excès
folie
Iniquité
Méfait
impartie
Délinquance
Dévastation
tort

Flétrissure
avarie
Usure
entreprise
estropié
invalide

Procédés
Facture
attitude
manières
ornements
Style
méthode
pratique
Règle
Habitude
Coutumes
Moeurs
Coutumes
Usages
Tradition
Rhétorique
Empirisme

Cervelet
Crâne
encéphale

maladie
affection
pâtiment
Santé
Valétudinaire
attaque
atteinte
Convalescence
Crise
infirmité
incurable
indisposition
Lésion
altération
malaise
perturbation
trouble

Problème
Question
thèse
thème
terrain
Sujet
matière
programme
chapitre
article
corde
champs
tapis

Domestique
Serviteur
Valet
Laquais
Servante
Bonne
Camérière
Chambrière
Chambellan
Chambrier
Chasseur
Cocher
Concierge
portier
Coureur
Cuisinier
Duègne
échanson
écuyer

esclave
Estafier
Familier
Goujat
Groom
Geôlier
Guichetier
Heiduque
Jockey
Larbin
Maître d'Hôtel
Marmiton
Mercenaire
Nourrice
Page
Palefrenier
homme de peine
Piqueur
Pitre
Porte-queue
Postillon
Remueuse
Sommelier
Soubrette
Souillon
Suivante
Tourière
Converse
ménagère
intendant
Dariolette
Gouvernante
Garçon
Frontière

Complet
absolu
total
plein
Radical
Parfait
intégral
consommé
entier
accompli
achevé
comble

Poupée -
Polichinelle
Pantin -
Pagode
mécanique
machine
marionnette -
Guignol -
Fantoccini
Bilboquet
Bamboche
automate -
mannequin

vicieux
mauvais
méchant
pervers
Corrompu
dérèglé
dépravé
désordonné
immoral
coupable

Hachureux défectueux
haïssable
criminel

considérable
important
imposant
immense
énorme
marquant
majeur
signalé
remarquable
respectable
sérieux
sensible
puissant
insigne
grave
capital
essentiel
dominant
décisif
Colossal
extraordinaire
indicible
infini
prodigieux
titanique
monstrueux
surprenant
exceptionnel
excessif
anormal
fabuleux
inouï
incroyable
Pyramidal
prestigieux
phénoménal
merveilleux
miraculeux
rare

troubler
déranger
bouleverser
diminuer
affaiblir
amoindrir
comprimer
déprimer
ébranler
entamer
épuiser
exténuer
mutiler
nuire
détraquer
désorganiser
opprimer
annuller
anéantir
supprimer
détruire
abolir
éteindre
infirmer
neutraliser
paralyser
entraver
compromettre

~~mauvais~~
malfaisant
malveillant
inique
brutal
violent
grossier
répréhensible
pire
odieux

atrophier
amoindrir
diminuer
affaiblir
amaigrir
atténuer
exténuer
alanguir
appauvrir
dépérir
chétif
caduc
débiliter
décliner
délabrer
énerver
épuiser
étiolement
s'étioler
fondre
fragile
frêle
inertie
languir
malingre
marasme
morbide
torpeur
engourdissement
amortir
calmer
apaiser
adoucir
assoupir
endormir
tempérer
restreindre
réfréner
ralentir
modérer
contenir

développer
épanouir
agrandir
augmenter
accroître
élargir
enforcer
exagérer
fortifier
étendre, extension
poisonner
grossir
gonfler
progresser
renforcer
affermir
consolider
affermissement
corroborer
endurcir
enraciner
nourrir
implanter
retremper
tonifier
vivifier
valider
hypertrophier
aviver
exalter
stimuler
arriver
surexciter
susciter
réveiller
exaspérer
enflammer

corollaire
émanation
reflet

partie
portion
fraction
fragment
part
contingent
élément
parcelle
lot
bribe
pièce
débris
lambeau
morceau
tronçon

affecté
attribué
assigné
appliqué
consacré
dédié
destiné
dévoué
imposée
propre
réservé
voué
adapté
afférent
applicable
approprié
apte
spécial

suite
conséquence
dérivation
déduction

mieux
amélioration
amendement
changement
embellissement
épuration
perfectionnement
progrès
réforme
régénération
refonte
rénovation
réparation
retouche
renouvellement

changement
transformation
métamorphose
variation
variante
vicissitude
virement
revirement
révolution
mutations
transmutation
remaniements
permutation
modification
innovation
évolution
fluctuation
carts
altération

continuation
provenance

continu
persistant
soutenu
prolongé
durable
vivace
stable
tenace
persévérante
permanent
opiniâtre
maintenu
long
infatigable
inépuisable
incessants
indéfini
inaltérable
immuable
immanent
habituel
ferme
constant
fixe
fidèle
éternel
enraciné
obstiné

autrui
le prochain
le semblable
le voisin
les hommes

complément
expansion

premier
primitif
primordial
primauté
primaire
prime sautier
primeur
prototype
originaire
originel
provenance
racine
source
type
cause
commencement
émanation
descendance
généalogie
germe
principe
élément
rudiment

appendice
extension
élargissement
développement
épanouissement
accessoire
annexe
prolongement
ramification
dépendance
issu - sorti

nécessaire
fatal
obligé
forcé
rigoureusement
indispensable
inéluctable
inévitable
infaillible
invincible

affection
amour
amitié
tendresse
sympathie
bienveillance
attachement
dévouement
inclination
sollicitude
sentiment

enthousiasme
zèle
ardeur
ferveur
dévouement
élan
émulation
empressement
énergie
fanatisme
électriser
embrasement
entrain
entraînement
feu - flamme
fougue

9

accroissement
augmentation
progrès
extension
développement
grandeur
exaltation
puissance
glorification
prospérité
avancement
succès
victoire
triomphe
prédominance
prépondérance
suprématie
ascendant
domination
affermissement
consolidation
empire
essor
importance
influence
supériorité
règne
autorité
omnipotence
pouvoir
toute-puissance
sceptre
avantage

Enthousiasme
zèle
ardeur
ferveur
flamme
feu
ferveur
entrain
émulation
élan
fougue
entraînement
embrasement
dévouement
sacrifice
fanatisme
énergie
empressement
passion
transport
verve

secours
assistance
aide
appui
allégeance
auxiliaire
confort
bons offices
soutien

12

Haine
aversion
antipathie
hostilité
animadversion
animosité
exécration
acharnement
acrimonie
éloignement
désaffection
amertume
abomination
répugnance
fiel
grippe
horreur
inimitié
jalousie
malveillance
mésintelligence
prévention
rancune
ressentiment
répulsion
ulcération
vengeance
aigreur
dépit
irritation
mécontentement

10

Colère
fureur
rage
courroux
paroxysme
emportement
exaspération
fâcherie
furie
indignation
irascibilité
irritabilité
bouderie
bile
humeur
brusquerie
dépit
déchaînement
ennui
délire
égarement
frénésie
malerage
désespoir
transport

Concorde
union
accord
amitié
concert
concours
convenance
entente
fraternité
solidarité
harmonie
sympathie
unanimité
réciprocité
mutualité
échange
représailles
garantie
gage
accointance
alliance
association
confraternité
intimité
liaison
lien
nœuds
fusion
coalition
coopération
société

12

Discorde
dissension
division
désaccord
désunion
dissentiment
dissidence
divergence
brouillerie
conflit
lutte
mésintelligence
déchirement
disparate
divorce
guerre
incompatibilité
insociabilité
scission
schisme
trouble
zizanie
dispute
querelle
différend
débats
discussion
démêlé
litige
polémique
récrimination
brouille

11

bon +
avantageux
utile +
profitable
bienfaisant +
estimable
favorable
honnête
honorable
intègre
irrépréhensible
irréprochable
licite
normal
parfait
propice
raisonnable
régulier
sain +
satisfaisant
supérieur
salutaire +
vertueux +
bienveillant
dévoué
généreux +
serviable
fraternel +
humain
juste
moral
méritoire
sociable

austère
consciencieux

mauvais
méchant
vicieux
pervers
dépravé
coupables
déréglés
immoral
nuisibles
pernicieux
funeste
dangereux
désastreux
dommageable
fâcheux
malsain
malfesant
vénéneux
défectueux
fautif
odieux
pires
répréhensible
brutal

acquérir
apprendre
corriger

Conscience
sens moral
scrupule
morale
voix intérieure
cri intérieur

chercher
recherche
flairer
trouver
demander
poursuivre

conformation
structure
proportions
formes
configuration
construction
disposition
arrangements
organisme
organisation
conditions
constitution
contexture
formation
façonnement

10

temps
âge
siècle
période
durée
ère
époque
espace
étendue
intervalle

culture
instruction
éducation
didactique
diffusion
diligence
étude
doctrine
façonnement
formes
discipline
enseignement
exercice
faculté
foyer
humaniser
inculcation
illuminer
éclairer
initiation
leçon
lumières
moraliser
précepte

jugement
raison
sens commun
bon sens
discernement
droiture
rectitude
justesse
logique
judiciaire
sagesse
maturité
lucidité
appréciation
critique
goût
idée
compétence
intelligence
pensée
conscience
équité
exactitude
bonne foi
scrupule
rigidité
propriété
précision
connaissance
science
lumière
savoir
génie
talent
mérite

96

11

considérations
réflexions
spéculation
raisons

châtiment
punition
peine
répression
sévérité
rigueur
supplice
vengeance
justice
discipline
correction
expiation
flétrissure
pénalité
vindicte

frapper
corriger
exécuter
flageller
justicier
dompter

12

chasser
expulser
congédier
balayer
déloger
bannir
destituer
déporter
exclure
éconduire
bannir
congédier
déloger
remuer
remercier
écarter
démettre
déplacer
déraciner
désorganiser

disperser
dissoudre
écarter
bruler
chasser
détruire
exterminer
étouffer
fauché
tuer
vaincre
anéantir
massacre
ravage
ravager
saccager
culbuter à néant
foudroyer
extirper
détruire

chimère
illusion
vanité
rêverie
vide
puérilité
non-sens
niaiserie
néant
fausseté
folie
frivolité
futilité
inanité
déception
mensonge

Symétrie
Ordre
Régularité
Méthode
proportion
Rapport
Accord
Egal

Faisceau
gerbe
Fascicule
Fagot
écheveau
paquet
botte
liasse
Poignée
Grappe
aiguillette
agrégation
Ballot
bouquet

trouble
Désordre
perturbation
désarroi
Secousses
orage
tempête
agitation

différence
Dissemblance
inégalité
Disparate
disparité
désaccord
Diversité
distinction
écart
nuance
variation
variété
Version
Edition
Dissentiment
Dissidence
Discorde
Dissention
Dissonance
Divergence
Division
Incohérence
incompatibilité

imitation
copie
Contrefaçon
calque
Caricature
Contre épreuve
Fac Simile
parodie
pastiche
plagiat
reproduction
travestissement
traduction
Duplicata
Plagiat

prudence
circonspection
calcul
réserve
défiance
discrétion
garde
Cautèle
ménagement
mesure
précaution
prévoyance
réflexion
réserve
sagesse
vigilance

Fort
vigoureux
puissant
robuste
solide
énergique
dur
Hercule
alcide
Colosse
trempé
Valide

Lâcheté
pusillanimité
couardise
poltronnerie
faiblesse
mollesse
tremblement
peur
épouvante
effroi
épouvante
terreur
timidité
énervement
abattement
découragement
démoralisation
prostration
dépression
platitude
abjection
abâtardissement
dégradation
bassesse
turpitude
cretinisme
affaissement
infamie
opprobre
honte
ignominie
déshonneur

ordre
Rangement
ordonner
organiser
Harmonie
Règle
Nombre
Cadence
régularité
Régler
proportion
Symétrie
Mesurer
Balancer
Equilibre
Mesure
Pondérer
Balancer
Peser
Compasser
Calculer
Combiner
Ordonner
Arranger
Classer
Ranger
Disposer
Distribuer
Ordonnance
Arrangement
Classement
Distribution
Disposition
Ordre
Rang
Série
Suite
Succession
Progression
Gradation
Echelle
Filiation
Enchaînement
Liaison
Connexité
Cohérence
Corrélation
Dépendance
Solidarité
Connexion
Enchaînement
Liaison
Suite
Succession
Série
Rang
Ordre
Gradation
Progression
Echelle
Filiation
Cohérence
Corrélation
Dépendance
Solidarité
Connexion

Cruel
barbare
féroce
farouche
sauvage
sauvage
brutal
Tyran
Tyrannique
Tyrannicide
sanguinaire
meurtrier
Carnassier
Anthropophage
Cannibale
Anthropophagie
Barbarie
Férocité
Cruauté
Sauvagerie
Barbarie
Inhumanité
Cruauté
Férocité
Barbarie

chant
accents
air
antienne
Cantilène
Cantique
chanson
Choeur
choral
chorus
Complainte
Concert
Harmonie
Hymne
intonation
mélodie
mélopée
modulation
Psalmodie
Psalmodie
voix
note
accord
cadence
fantaisie
fugue
mesure
rhythme
Prélude
rhythme
ton
variations
virtuose

Plaintif
dolent
triste
mélancolique
lamentable
funèbre
funèbre
Lugubre
douloureux

prière
supplication
Déploration
invocation
intercession
Déclaration
Oraison
Psaume

amour
affection
amitié
tendresse

Dévotion
adoration
adjuration
Conjuration
intercession
invocation
litanie
Neuvaine
Obsécration
Office
Rosaire
Béat
Dévot - ote
Dévotieuse

Cafard - arde
Cagot - ote - isme
Calotin
Congrégation
Edification
Fervent - ente
Fanatique
Fidèle
Foi
dulie - ambroisie
Hyperdulie - virg
Patrie - à Dieu
mysticisme
Office pie
oraison
orthodoxe
ouailles
papelard
Pâté
Pilier de Eglise
prétiques
Prosélyte
Rosaire
Scapulaire
Scapulaire
Séraphique
religieuse
Salut
Superstition

Remuement
Actions de grâce
gratitude
reconnaissance
Bénédictions
effusion
Cantique
Doxologie
Louanges
obligations

Horrible - ité
Grand - eur
abondant - ance
opulent - ence
luxurieux
Profusion
Richesse
Surabondance
Prodigalité
Superfluité
opulence

Carnage
massacre
tuerie
boucherie
égorgement
Cannibale
Parricide
Dépopulation
sauvagerie
impitoyable
implacable
inexorable
abattage
assassinat
meurtre
Destruction
extermination
Homicide
immolation
inscription
abattoir
horreurs
atrocités

Crime
attentat
forfait
Brigandage
énormités
excès
Guet-à-pens
indignités
iniquité
immoralité
injustice
Méfaits
malfaiteur
malfaisance
noirceur
perversité +
Scélératesse
Corrompre
pervertir - sion +
gangrener +
dépravation +
Démoniaque
empoisonné
Félon - nie
haine
Fléau
peste
Furie
méchanceté
perdition +
déchaîner
détracteur
dénigrer
+ Souiller - ure
+ Flétrir - Sur-
Contamination
polluer
+ dégrader +
+ avilir +

14

joie
bonheur
ravissement
allégresse
transport
contentement
délire
enchantement
hilarité
liesse
jovialité
bonne humeur
jubilation
Exultation
enthousiasme
ais.
Satisfaction
Gaîté
Délices
Béatitude
extase.
Fortune
ivresse
enivrement
exaltation
Plaisir
Prospérité
Radieux
Félicité
Succès

Pays
région
contrée
climat
parage
ciel
rivage
plage
terre
grève
sol
territoire
patrie
nation
peuple
Etat
lieu

Maxime
adage
aphorisme
apophthegme
dictons
devise
dicton
dire
formule
moralité
orade
proptie
pensée
précepte
proverbe
sentence
thèse
trait

Refrain
Lavadoxe
Généralité
Banalité

14

fâcheux
agaçant
Blessant
choquant
offensant
déplaisant
désagréable
désobligeant
fatigant
gênant
importun
incommode
indiscret
inconvenant
malplaisant
Mauvade
Hargneux
offusquant
Vexant
Vexatoire
tannant
contrariant
provocant
Tracassier

Thug
empoisonneur

orner - embellir
embellir
enjoliver
agrémenter
parer
Couronner
décorer
calomnier
calomnier
suggestion
détester

vil
bas
canaille
chenapan
chenille
coquin
sacripant
drôle
faquin
Grodin
Gueux
Fléau
Reptile
Polisson
Brigand - vaurien
Bandit
Vaurien
assassin
brigand
Corsaire - forbon
Flibustier
pirate
écumeur
forbon
Malandrin
Malfaiteur
Scélérat
Sicaire
Brabancon
égorgeur
étrangleur
exterminateur
Meurtrier
Homicide
Massacreur
proscripteur

ignorance
Anerie
aveuglement
barbarie
illettré
impéritie
incapacité
inculte
indocte
inexpérience
Sauvagerie
Cécité
nuit
ténèbres
routine

annuller
infirmer
invalider
abolir
abroger
annihiler
casser
mettre à néant
frapper de nullité
déformer
redander
Chevroquer
neutraliser

temps
âge
Siècle
période
époque
ère
passé
révolu
accompli

Brigand
bandit
Scélérat
assassin
meurtriers
coupe-jarret
Massacreur
égorgeur
Malfaiteur
Sacripant
Chenapan
truand
voleur
Carnoubleur
Coquin
Déprédateur
Larron
Ecumeur
pirate
forban
flibustier
Vaurien
Gibier de potence
fripon
Détrousseur

15

organe
interprète
truchement
fondé de pouvoir
représentant
délégué
procuration
plénipotentiaire
Procureur
ministre
mandataire
Chargé d'affaires
apôtre
Agent
ambassadeur
Factoteur
Gérant
Intendant

Juge
justicier
arbitre
ordonnateur
dictateur

Saxonite
Lapinaz
Labrosite
Humonde
Nature
Hydrothermie

15

Obtenir
Accumbaire
affirmation
affirmative
Soldat
Caution
Garantie
Démonstratif
Agronome
foi
Foudre
Démocratie
infaillibilité
Candeur
Ecrire
Ecrit
Calcul
Certain

Fanfaronnade
Hagiographie
Ane
Bête
Hargneux
Fête
Merveilleux
Elle
Hyperbole
Hyperbolique
Hallucination
Idéalité
Mystère
Utopie
Travers
Egoïste
Sabre
Vertige

15

Franchise
Libertinage
Libertinage
Libertinage
Dévotion
Sensibilité
Impudicité
Luxure
Libertinage
Liesse
Immoralité
Gaillardise
Braguet
Vieux damné
Sans valeur
Orgie - excès
Dépravation
Déréglement
Désordre
Crapule
Corruption
Cynisme
Débauche
Cruauté
Obscénité
Rouerie
Libertin
Libidineux
Appétits charnels
Sensualité
Concupiscence
Déshonnête
Immodestie
Volupté
Plaisirs
Impudicité
Lubricité
Lasciveté
Fille de marbre

15

Caisse
Epargne
Epargne
Epargne
Parcimonie
Parcimonie
Ladrerie
Lésinerie
Chiche
Ladrerie
Sordidité
Ignominie
Avarice
Ladrerie
Ladrerie
Mesquinerie
Lésinerie
Ladrerie
Parcimonie
Ladrerie
Ladrerie
Ladrer

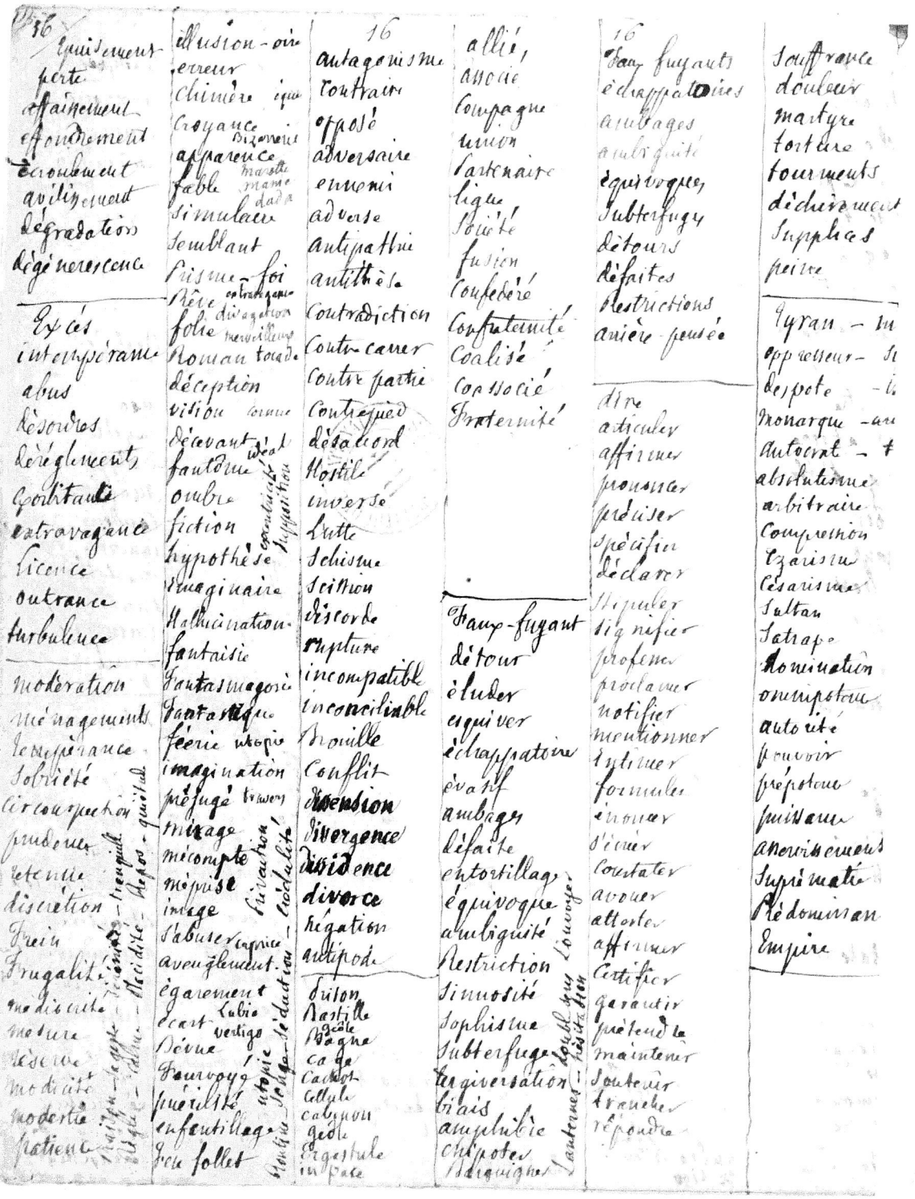

36
Equivalent
perte
affaiblissement
effondrement
écroulement
avilissement
dégradation
dégénérescence

Excès
intempérance
abus
désordres
dérèglement
folie
extravagance
licence
outrance
turbulence

modération
ménagement
tempérance
sobriété
circonspection
prudence
retenue
discrétion
frein
frugalité
modicité
mesure
réserve
modicité
modestie
retenue

illusion - oiseau
erreur
chimère
croyance
apparence
fable
simulacre
semblant
prisme
mirage
folie
roman
déception
vision
devant
fantôme
ombre
fiction
hypothèse
imaginaire
Hallucination
fantaisie
fantasmagorie
fantastique
féerie
imagination
prestige
mirage
mécompte
mépriser
intrigue
abuser
aveuglement
égarement
écart
vertige
rêverie
dévoyé
puérilité
enfantillage
feu follet

16
antagonisme
contraire
opposé
adversaire
ennemi
adverse
antipathie
antithèse
Contradiction
Contre-carrer
Contre partie
Contrepied
désaccord
Hostile
inverse
lutte
Schisme
Scission
discorde
rupture
incompatible
inconciliable
Brouille
Conflit
dissension
divergence
dissidence
divorce
négation
antipode

Triton
Nastille
Bagne
Cachot
Cellule
calvaire
geôle
Ergastule
in pace

allié
associé
compagnon
union
partenaire
ligue
Société
fusion
Confédéré
Confraternité
Coalisé
Consocié
Fraternité

Faux-fuyant
détour
éluder
esquiver
échappatoire
avant
ambages
défaite
entortillage
équivoque
ambiguité
destruction
sinuosité
Sophisme
Subterfuge
Tergiversation
biais
amphibie
chipoter
Roguigner

16
faux fuyants
échappatoires
ambages
ambiguité
équivoque
subterfuge
détours
défaites
destructions
arrière pensée

dire
articuler
affirmer
prononcer
professer
spécifier
déclarer
stipuler
signifier
professer
proclamer
notifier
mentionner
intimer
formuler
énoncer
dévier
constater
avouer
attester
affirmer
certifier
garantir
prétendre
maintenir
soutenir
trancher
répondre

souffrance
douleur
martyre
torture
tourments
déchirements
supplices
peine

tyran - m
oppresseur - s
despote - t
monarque - au
Autocrat - t
absolutisme
arbitraire
Compression
tzarisme
Césarisme
Sultan
Satrape
domination
omnipotence
autorité
pouvoir
prépotence
puissance
anarchisme
Suprématie
Prédominance
Empire

il n'y faut pas compter pour le lendemain, ~~19~~ 39
survient quelque illusions. Un voyage ~~au~~ du Soleil ne
serait pas une plus dangereuse chimère.

La République victorieuse n'aura
pas de temps à perdre (gaspiller) en luttes inutiles.
Trop d'obstacles exigent des unes, de franchir
ouvert, pour s'aguerrir à l'attaque en règle d'une
haie qu'on franchit, traverse ~~en~~ à la course.

D'abord, la magistrature, le Catholicisme,
l'organisation politique, simples haies d'ignorance
formidable bastion, un jour pour la haie,
pour le bastion 20me Donc, pas une minute à perdre en
tranchées (tâtonnements). La haie générait le siège
rasée il ne lui encore que trop long, or comme la
Communauté ne peut s'asseoir (s'installer, s'établir)
que sur l'emplacement du bastion détruit il n'y
faut pas compter pour le lendemain (Comme quelques
illusionnées) un voyage (à cursions) au, le soleil à
la lune ne serait par une chimère plus dangereuse

C'est pourtant le refus de bien des
impatiences, hélas! trop légitimes, qui rend impossible
avant la transformation des esprits, la volonté
même de la France entière, ~~entière~~ nationale, imprimante à
devenir chaude, et ~~à~~ la tentative n'aboutirait
qu'à un désastreux échec, digne de flamberge réaction.
Il y a des conditions d'existence pour tous les
organismes. En dehors de ces

40

Boudjou
Carolus
Thaler
Denier
Dinar
Dollar
Doublon
Ducat
Ducaton
Ecu
Florin
Gourde
Piastre
Guinée
Jaunet
Roupie
Tak
Louis d'or
Moïdore
Noble d'or
Once
Pagode
Pataque
Peso
Piecette
Réal
Pistole
Quadruple
Ducadale
Rouble

Ecu
dollar
Pistole
Guinée
Doublon
Piastre
Quadruple
Double
Roupie
Ducat
Gourde
Jaunet
Picaillons
Florin
Boudjoux
or
argent
monnaie
espèces
numéraire
écus
métal

Billon
Cauris
Cauri
Coca, Cauricoka
Copeck
Dardenne
Liard
Denier
Farthing
maravédis
Kreutz
Oratz
obole
Sadeca, annand.
Para
Patac
Penny
Sende
Picaillon
Quadrini
Cuarto
Reis
Réal
Teston

écus
espèces
métal
pistole

Monnaie
Numéraire
Argent
Or

Coffre fort
caisse
Capital
Cassette
Denier
écus
espèces
Fonds
jaunets
Magot
Métal
Métallique
Mignais
Pécule
Pécune
Recette
Tirelire
Trésor
Pécune

Rébats
agio - taxe
Remise
Bank note
Lettre
Papier monnaie
Change
Négociation
Effets
Escompte
Traite
Warrant

Divinité
mandat
Papier monnaie
Lettre
Souverain

abondant
exubérant
copieux
luxuriant
Boissonnant
intarissable
Pasturage
Profusion

magnignonnage
prodigalité
Bonbons
Largesses
Abattements
petitesses
Pourboire
Gratuités
Legs
Gratelles
Oblats
Petitesses
Tatillonnage
minutie
Vétilles

Pleureur
acharnement
Déchirement
Regret
Imprécations
Gémissements
malédiction
Tragique mort
Trépas
Gémissement
Finistère
Requiem
Lugubre
Récrimination
outrage
injure
Invectives
affront
insulte
Huée
offense
personnalités
Représailles
Anathème
Foudre de mots
attaque
Provocation
agression
Assaut

attribut
apanage
Qualité
propriété
Addition
loi - règle
trempe
caractère
disposition
Aptitude
faculté
tendance

Députés
Représentans
Délégué
Mandataire
Envoyé

abattu
Démoli
anéanti
Déraciné
Extirpé
Culbutés
rasé

Résistance
réfractaire
répugnance
Répugnant
inconstance
inconséquence
Discordant
Dissonance
Contradictoire
Bizarrerie
Désharmonique
disparate
Etrangeté
Antagonisme
Conflit
Rébellion
Révolte
Répulsion
Révolté

pervertisseur
empoisonneur
Corrupteur
Séparateur

Instruction
Lumières
Science
Savoir
Connaissances
Education
Etude
notion
intelligence
pensée
Oraison
jugement
Révolte
esprit
faculté
Conception
entendement
Jugement
Bon sens
Réflexion
pénétration

jeune
Abstinence
diète
Inanition
faim
maigreur
privation
Pénitence
Besoin
Jeûne
Pain maigre

aliment
nourriture
atrophie
Frugalité
Famine
nécessaire
nutrition
pitance
proie
Vivres
Ration
Ordinaire
Régime
Restaurant
Sobriété
Subsistance
Sustentation
Victuaille

atrophie
marasme
Maigreur
Langueur
Déperissement
Consomption
Appauvrissement
Affaissement
Epuisement
Etiolement

Amour
Bienveillance
accueil
condamner
conjurer
Effigie
Effigier
Déchirer
Honnir
Décréditer
Injurier
Dénigrer
Déprécier
Dénier
Désapprouver
Diffamer
Outrage
Offenser
Excommunier
Flageller
Fouetter
Fustiger
Foudroyer
Anathème

pauvreté
misère
Indigence
pénurie
Besogneux
Bohème
Débine
Dénuement
Délabrement
Détresse
Bisette
Gêne
Famine
Malaise
Médiocrité
Chétivité
étroitesse
exiguité
maigre
Pénurie

Flatterie
Flagornerie
adulation
compliments
Caresses
eau bénite
Cafardise
Cajolerie
encens - oir
courtisanerie
Chattoiries
Cajoleries

Défendre
Défaillir

fulminer
glosser
tonner
Effarer
Effrayer
Huer
imprimer
intimider
injurier
Vanter
Maligne
Narrer
Nuire
Tabasser
Ravager
Abominer
Exécrer
reprocher
Railler
Fustiger
Diffamer
Tympaniser
Pilonner

utopiste
Rêveur
Rêverie
Optimisme
chimère
utopie
Fadaise
Hypothèse
Mythe
Idéalité
Réformateur
Perfectionneur
Dogmatiseur
Philosophe
Précurseur
Pionnier
Organisateur
Novateur
Projet
Innovateur
Fondateur
Inventeur
Songe-creux
Imaginateur
Fantaisiste
Fantaisie
Extravagance
Rêverie
Rêveur
Idée
Système
Organique
Organisateur
Révolutionnaire
Messianisme
Prophète
Visionnaire
Voyants
Inspirés
Révolutionnaire
Prophète
Illuminé
Précurseur
Initiateur
Apôtre
Théosophe
Occulte
Prestigiateur
Pythonisse
Sibylle
Devin
Prophétique

apprécier
Futur
Antagonisme
Lendemains
Lendemain
utopie
Rêve
chimère
Système
théorie
Fantaisie
hypothèse
Invention
Vision

autorité
pouvoir
puissance
Légitimité
Force
Domination
empire
Régime
Souveraineté
Main
Maître-ès
Oppression
Suprématie
Suzeraineté
Prépondérance
Tyrannie
Omnipotence
Autocratie
Dictature
Volonté
Commandement
élévation
honneur
Souveraineté
Ton maître
Commande
Famille
Souveraineté
Ascendant
Fascination
Magnétisme
Patronage
Tutelle
Patronat
protectorat
Chaperon
Dictature
Hiérarchie
Régenter
Soigneur
prépondérance

marche
progrès
Courant
Carrière
Cours
Course
direction
étape
parcours
route

Dénouement
Conclusion
Aboutissement
terminaison
Aménagement
échéance
épilogue
Issue
clôture
Terme
fin
péroraison
Résultat
Solution

Ruse	fausseté	apôtre	meilleur	souverain	piquer	abuser	flatterie
artifice	duplicité	docile	soumission	Blague	Galoche	amadouer	obséquieux
astuce	astuce	sarbacane	exercer	attrape-nigaud		capoterie	Universitaire
adresse	magie	hypocrite	symbiote	Dupeur	jouer	ôter	docile
Habileté	hypocrisie	tartuferie	symbiote	Dupeur	berner	gifleur	être
spéculateur	gimmick	décret	monarque	Dupeur	baptiser	fasciste	encens-er
feinte	imagerie	décret-loi	pauvre	endoctriné	endoctriné	gagner	flagorner
finesse	squelette	flatteur	opposition	endoctriné	Valenciennes	séduire	obéir-ble
fraude	tabou	flatteur	décret	Tagliatelle	tripoter	Courtisan	
	législateur	contrefaçon	Sapeur Hauteur	Voleur	Défaire	immortelle	
	transformateur	double	mensonge	fraude	Gruauter	Zèle	
						dévot	

fièvre	zèle	zèle
fourberie	dévot	ferveur
détour	fanatique	fanatisme
tromperie	dévoué	enthousiasme
serrurerie	empressé	intolérance
intérieur	soutien	
machiavélisme	fervent	
malice	passionné	
Menée	Zigzag	
machination		
Piston		
duperie		
Subterfuge		
ruse		
stratagème		
subterfuge		
supercherie		
fourberie		
fripon		
Machiavélique		
Calcul		
Combinaison		
Complot		
intrigue		
manœuvre		
manigance		
trame		
perfidie		
pratiques		
Stratagème		
fraude		
Détour		
Circuit		
Voie tortueuse		
dévolution		
Soupçon		

agitateur	école	abattement	retenue	répression
alimenter	pépinière	abattement	réserve	coercition
amenuiser	séminaire	avachissement	encre rédhibitoire	compression
armer	institution	avachissement	espérance	réfrénation
attiser	institution	atonie	préjudice	empêchement
braquer	collège	mollesse	moyen	entrave
division	lycée	énervation	accessoire	engagement
fomenter		engourdissement	dépôt	frein
germe	mérite	pétrification	entrepôt	limitation
ferment	talent	faiblesse	magasin	restriction
facteur	savoir	immobilisme	célibat	retenue
impérialisme	science	inaction		
provocateur	capacité	indolence		
provocateur	intelligence	inertie		
sollicitateur	supériorité	indifférence		
attiseur	esprit	inaction		
propagateur	génie	inertie		
obédience	doctrine	indifférence		
rébellion	savant	apathie		
soulèvement	capable	indolence		
insurrection	éclairé	nonchalance		
émeute	instruit	langueur		
mouvement	érudit	torpeur		
révolte	supérieur	atrophie		
révolution	épuisant	déclin		
contestation	élite	décadence		
agitation	cervelle	régression		
désordre	entendement	ignorance		
barricade	pensée	étiolement		
guérilla	idée	marasme		
trouble	jugement	affaiblissement		
désorganisation	instruction	décharge		
tapage	verve			
pillage	raison			
	caractère			
	âme			

dissipation
vipère
diffuse-ion
libéral


3 Février 1870 17
apologie
justification
apôtre
avocat
défenseur
champion
patron
plaidoyer
protecteur
soutien
tenants
épouse-ateur
approbation
éloge
louange
encenseur
partisan
panégyrique
prédestinateur
prôneur
thuriféraire
fanatique
fidèle
souteneur
sectateur
prosélyte
partialité
préférence
faveur
adhésion
approbation
applaudissements
assentiment
convertis
fauteur
suffrages
accusation
blâme
récrimination
reproche
adversaire
antagoniste
opposant
défaveur
hostilité
ennemi
opposition
prévention
inimitié
malveillance
rancune
répugnance
répulsion
contradicteurs
improbation-tion
accusation
blâme
diatribe
reproche
sévérités
récriminations
malédictions
invective
anathème
critique
imprécation
antipathie
Haine
débauche
dureté
dénigrement
décri
animadversion
censure-seur
clameurs
déclassement
vol
soustraction
spoliation
extorsion
déprédation
détournement
concussion
malversation
filouterie
escroquerie
détournement
filoutage
barbin
volerie
rapinerie
spoliation
dépense
luxe
prodigalités
profusions
magnificence
somptuosités
faste
dénomination
dissipation
dispendieux
folies
gaspillage
prodigue
splendeur
train
abus
excès
extravagance
superfluités
ostentation
dénitié
avantage
gain
bénéfice
bénéfice
utilité
profit
récupération
remboursement
lucre
mérite
apport
prélèvement
dîme - escompte
prélibation
dubaine - agio
intérêt - gain
usure - aire -
avances -
pénération - aire
juiverie
tantième
Loup usurier
argent
lingot
métal
monnaie
numéraire
espèce - picaillon
écus - pièce
dollars - valeurs
deniers - trésor
fonds
magot
or
Traité
contrat
marché
accord
clause
convention
arrangement
engagement
pacte
traité
stipulation
transaction
transition
passage
devenir
suite
série
progrès
succession
chaîne
cordon
file
filière
travail
distance
procession
progrès
succession
séquelle
ricochet
droiture
cupidité
rapacité
rapine
âpreté
soif du gain
convoitise
insatiabilité
vautour
vampire
sangsue
Supplice
obtemperance
suffisance
présomption
vantardise
air fracassant
infatuation
hauteur
impertinence
orgueil
statuts
fierté
arrogance
augmentation
accroissement
agrandissement
extensions
aggravation
aggravation
renforcement
développement
règle
régime
organisation
système
structure
disposition
combinaison
ordre
objet
méthode
mode
institution
politique-état
forme


usage
coutume
habitude
mœurs
institution
pratique
procédé
mélange
alliage
union
amalgame
ambigu
bigarure
bouillabaisse
chaos
combinaison
confusion
enchevêtrement
fatras
fouillis
gâchis
embrouillamini
macédoine
mixture
olla-podrida
pot-pourri
pêle-mêle
ramas
ramassis
rapsodie
rhapsodie
salmis
salmigondis
tohu-bohu
misère
malheur
déveine
dénuement
déshérité
détresse
gêne
indigence
privations
souffrance
peine
histoire
annales
tradition
archéologie
chronique
chronologie
geste
légende
adversaire
antagoniste
ouvrier
travailleur
artisan
compagnon
journalier
manœuvrier
besoin
exploiter
rançonner
écorcher
tondre
juguler
égorger
étriller
saigner
gloire
glorification
justification
apothéose
panégyrique
vérification
apologie
bénédiction
canonisation
déification
apothéose
éloge
encens
flatter
flatterie
adoration
vénération
glorification
canonisation
déification
apothéose
orgueil
superbe
fierté - hautesse
ambition - gloriole
vanité - arrogance
outrecuidance - hardiesse
suffisance - présomption
infatuation - fatuité
importunence - caquet
bec clos - coquinerie
dogmatisme - bon sens
entêtement - entêtement
impudence - impudence
mépris - morgue - cuistrerie
assurance - affirmation
certitude - conviction
argument
plaidoirie
raisonnement
argutie
sophisme
paralogisme
cavillation
subtilité
argutie
chicane
plaidoyer
exégèse
déduction
induction
logique
syllogisme
raisonnement
juste
légitime
équitable
régulier
consciencieux
délicat
justifiable
estimable
probe
honnête
honorable
innocent
irréprochable
licite
loyal
moral
pur
scrupuleux
respectable
candide
irréprochable
acceptable
convenable
digne
correct
intègre
parfait
recommandable
valable
normal
ruse
artifice
astuce
adresse
finesse
malice
dissimulé
hypocrisie
fallacieux
fourbe
détour
sinueux
madré
machiavélisme
machine
manège
agissements
rouerie
tortueux
sournois
habile
ingénieux
plaidoirie
plaidoyer
causes
défenses
apologie
discours
allocution
harangue
panégyrique
chagrin
affliction
abattement
peine
douleur
amertume
angoisse
consternation
contrariété
crève-cœur
déboire
déception
déchirement
égout
déplaisir
désappointement
désenchantement
désespérance
désespoir
désolation
accablement
deuil
ennui
anabase
monotonie
mélancolie
mélancolie
tristesse
larme
pleurs
sanglots
gémissements
larmes
pleurs
soupirs
plaintes
jérémiades
reproche
amertumes
regrets
esprit
douleur
adieux
art
dextérité
fuite
génie
inventif
artifice
rubrique
retorse
ruse
sophisme
Paradis
amusette
bagatelle
baguenaudier
diable
Valparaiso
Bambochade
Bonnichon
Bonnichon
Bonnets
Cancan
Cotillon
Bilboquet
Blondet
Bluette
Brimborion
Calembredaine
Chansons
Sornettes
folie
fantaisie
fantaisie
lanterne
ouvrier
travailleur
artisan
manœuvre
producteur
manouvriers
compagnons
salarié
apprenti
journalier
gagiste
employé
mercenaire
prolétaire
industriel
garçons
main d'œuvre
façon
rétribution
rémunération
salaire
paiement
paie
solde
labeur
besogne
travail
occupation
ouvrage
travail
manipulation
tâche
fabrication
élaboration
ouvrage
travail
besogne
labeur
œuvre
manipulation
tâche
action
activité
emploi
travaux
fabrications
professions
corporations
boutiques
ateliers
métiers
corps
confréries
chambres
syndicats
associations
ligues
coalitions
grèves
chômages
suspensions
interruptions
cessations
arrêts
abstentions
oisiveté
paresse
inaction
repos
désœuvrement
inertie
apathie
torpeur
engourdissement
léthargie
indolence
nonchalance
négligence
laisser-aller
laisser-faire
abandon
abandonnement
délaissement
délaissement
abandon
délaissement
abandon
délaissement
abandon

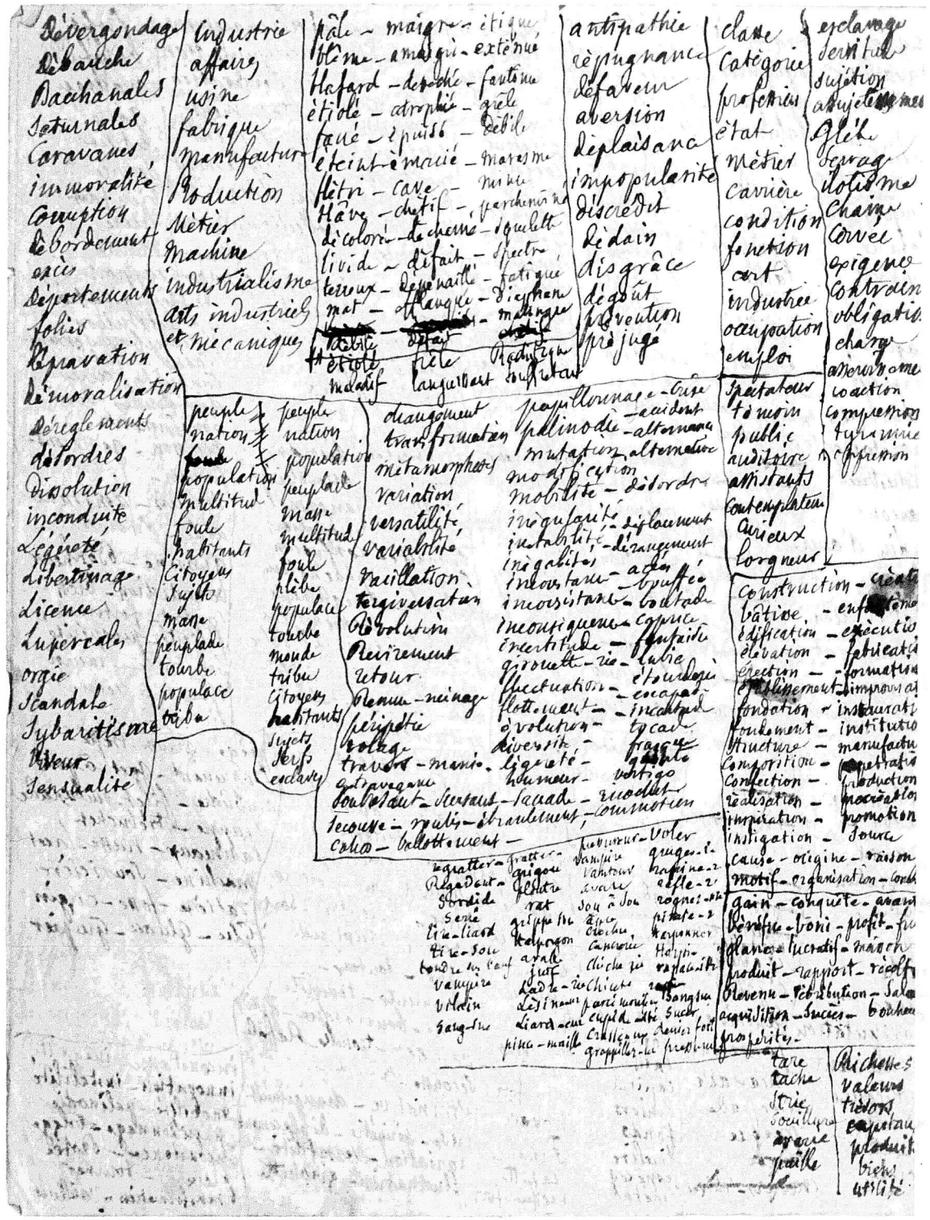
Dévergondage
Débauche
Bacchanales
Saturnales
Caravanes
immoralité
Corruption
Débordement
excès
Déportements
folies
Dépravation
Démoralisation
Dérèglements
désordres
Dissolution
inconduite
Légèreté
libertinage
Licence
Luxe
Orgie
Scandale
Sybaritisme
Vices
Sensualité
industrie
affaire
usine
fabrique
manufacture
production
Métier
Machine
industrialisme
arts industriels et mécaniques
peuple
nation
population
peuplade
masse
multitude
foule
habitants
citoyens
sujets
monde
tribu
gens
habitants
sujets
serfs
esclaves
pâle - maigre - étique
blême - amaigri - exténué
Hâve - chétif - ...
étiolé - atrophié - grêle
fané - épuisé - débile
éteint - émacié - marasme
flétri - cave - ...
Hâve - chétif - ...
décoloré - décharné - ...
livide - défait - ...
terreux - ...
mat - ...
Cadavéreux - ...
Pâleur - ...
Hâve - ...
Cadavre - ...
Mort - ...
Mortalité

	1	2	3	4	5	6
1	Changement Élément	Partie Talent	orgueil	Philosophie	dispositions chicane	Principes Influence admonitio
2	affaibli Vieux espèce	disciple	grelottant joie	rapidité Fourniture Hasard	ouvre destin	moyen Fatalité
3	ouvrier cause	Absurdité	Chimère artifice Supposition	Pauvreté organe azote	Ruine Force auteur	marque agent
4	Faiblesse	abattement Cristal	effet Eglise Refaire	mérite Dommage Lieu	Combat Controverse	Restaurer retenir reprimer
5	ornement	Fleur	diriger Loi	Décision Cerveau	Voyage Ridicule Dieu	Produire Détermin Soulever
6	chagrin variation	circulation frivole mobile	proverbe Etourdi superficiel	Chemin tendance instincts	guérir procédé	Raison Logique
7	attributs prédominance	Equilibre modération comparaison	preuve Raisonnement	Maison	vice Moteur	manier maladie
8	problème Domestique	esclave	complet Dupée vicieux	considérable inouï	troubler abolir malfaisant	atrophie Langueur

baisse ement - abaisser
uriculat ion - humilier
vilissement - avilir
égradat ion - dégrader
épression - déprimer
minut ion - diminuer
noindrissement - amoindrir
faiblissement - affaiblir
alement - avaler
baissement - abaisser
latissement - aplatir
vollissement - amollir

abandonnée
engendrée
contribuer
prostituée

abrasoir - ement
ir - ement
couvrir - ture

abattement
dégénérescence
dégradation
corruption

abattre
renverser
terrasser
jeter bas
démolir
accabler
déraser
abîmer
détruire

abîmer
gouffre

abîmes
apostème
apostume
dépôt
tumeur

abat-vent
abat-voix - toit de la chaire

abîmer
ruiner
perdre
gâter
détériorer
salir
engloutir
détruire
absorber

abhorrer
détester
exécrer
abominer
haïr

10

abandonnement
ander - abandonner
aissement - délaisser
ition - délaissement
bion - délaissement
bition - délaissement
ufiance - méfiance
ollesse - mollesse
ébilité - débilité
voilisation - avilissement

abattement
affaiblissement
pénétration
marasme
découragement
anéantissement
accablement
démoralisation
Consternation
fatigue
épuisement
dépression
affaiblissement
écroulement

abdication
démission
désistement
retraite
abandon
renonciation
renoncement
abandonnement

aberration
égarement
erreur
hallucination
dérangement

abject
vil
immonde
ignoble
inéquitable
infect
odieux
bas
déshonorant - déshonneur

abjection
bilité
turpitude
platitude
ignominie
opprobre
honte
bassesse
déshonneur

bérement - rebeller
énissement - abasourdir
ntissement - abrutir
ourdissement - assourdir
Étrécissement - aliénation

abjuration – abjurer
renonciation – renoncer
désaveu – désavouer
démenti – démentir
abandon – abandonner
reniement – renier

ablation
retranchement – retrancher
coupure – couper
résection
amputation – amputer
extirpation – extirper
excision – exciser
rescision
abscission

abnégation
renoncement
sacrifice
dévouement
détachement

aboi
aboiement

abolir – abolition
~~annuler~~ – ~~annulation~~
supprimer – suppression
retrancher – retranchement
détruire – destruction
infirmer – infirmation
anéantir – anéantissement
annuler – annulation
abroger – abrogation
déroger – dérogation

abomination
détestation
exécration
aversion

abondance
richesse

abondant
fertile
nombreux
considérable
riche
copieux

abord
accès
approche
avenue
attaque

abordage
attaque

aborder –
arriver
atterrir
toucher
approcher
accoster –
joindre

abortif
prématuré
avorté

abouchement – s'aboucher
entrevue
conférence
entretien
pourparler

about de cordes ou
abouter de pièces de
aboutage bois
aboutement

aboutir – aboutissement
toucher –
confiner – confinement
se terminer – terminaison

aboyer – aboyeur
crier – cri
déblatérer – déblatération
tempêter – tempête
invectiver – invective
injurier – injure

abrégé
épitomé
résumé
raccourci

désaltérer
abreuver – abreuvement
arroser – arrosement
irriguer – irrigation
imbiber – imbibition
baigner – bain
inonder – inondation
gorger – gorgement
gaver – gavement
bourrer –

abri – abriter
protection – protéger
couvert – couvrir
défense – défendre
toit –
refuge – réfugier
garantie – garantir
couverture – couvrir
abrivent

abrupt raide
escarpé accore

absence
éloignement
disparition
privation
manque
défaut
distraction
préoccupation

abside
voûte
arcade

absolu
impérieux
entier
dominateur
despote
illimité
infini
complet
total

absolution – amnistie
remission
acquittement – renvoi
grâce – indulgence
pardon – délivrance

absolutisme
despotisme
tyrannie
domination
oppression

absorber – absorption
pomper
attirer
boire
engloutir
humer
accaparer
neutraliser
affaiblir
préoccuper

absoudre – absolution
acquitter – acquittement
disculper – disculpation
justifier – justification
pardonner – pardon
grâcier – grâce
amnistier – amnistie
remettre – remise

abstentions
abstème
abstinence
jeûne
privation

abstrait
ardu
épineux
difficile
hérissé
obscur
quintessencié
absolu
vague
compliqué
abstrus

absurde – absurdité
ridicule –
stupide – stupidité
insensé – insanité
fou – folie
âne – ânerie
extravagant – extravagance
inepte – ineptie
bête – bêtise
sot – sottise
imbécille – imbécillité
puéril – puérilité
niais – niaiserie
simple – simplicité
idiot – idiotérie
crétin – crétinisme
jobard – jobarderie
crédule – crédulité
maniaque – manie
monomane – monomanie
animal – démence
aliéné – aliénation
halluciné – hallucination
égaré – égarement
toqué – toqade
fêlé – fêlure
~~[illegible]~~ – aberration
brute déraison
divagation

abus – abuser
violence – violenter
injustice
désordre
malversation – malverser
concussion –
erreur
mécompte
illusion

abuser
tromper
égarer
séduire

académicien
académiste

acariâtre
morose
hargneux
aigre
chagrin
revêche
rude
rechigné
criard
fâcheux
hérissé
gourmé
hautain

affliction
désolation
consternation
chagrin
douleur
tristesse
abattement
accablement

accéder – accession
consentir – consentement
toper – topement
adhérer – adhésion
acquiescer – acquiescement

accélération
vitesse
célérité
promptitude
rapidité
précipitation
hâte
vivacité
entraînement
course

accent
accord
son
bruit

accentuer
marquer
accuser
indiquer
signifier
caractériser
graver

accepter – acceptation
agréer – agrément
approuver – approbation
recevoir – réception
admettre – admission
accueillir – accueil
adopter – adoption

acception
signification
sens
préférence
égard

accès – accessible
approche – approchable
abord – abordable
accueil – accueillant
paroxysme –
transport –
attaque –

accession
adhésion
consentement
avènement
adhérence

accessoire
secondaire

accident
malheur
aventure
mésaventure
malencontre
désagrément
tuile
hasard
fortune
incident
effet
mouvement
configuration

accidenté
mouvementé
inégal
raboteux
montueux
ondulé

accidentel
fortuit

acclamation – acclamer
clameur
cri – crier
proclamation – proclamer
applaudissement – applaudir
hourrahs
hurlements – hurler
vocifération – vociférer

acclimatation – acclimater
habitude – habituer
accoutumance – accoutumer

accointance
familiarité
habitude
liaison
commerce
amitié
intimité
société
association

accolade – accoler
embrassement – embrasser
embrassade

accoler
attacher
joindre
associer
réunir
unir
embrasser
accoster
accoluré
lien
attache
ligature
assemblage

accommodage – accommoder
arrangement – arranger
apprêt – apprêter
préparation – préparer
ajustement – ajuster
attiffement – attifé

accommodant
complaisant
facile
coulant
commode
accueillant
accostable

accommodement
réconciliation
accord
conciliation
expédient

accommodé – accommoder
préparé – préparer
ajusté – ajuster
arrangé – arranger
apprêté – apprêter
approprié – approprier
coiffé – coiffer
assaisonné – assaisonner
disposé – disposer
conformé – conformer
plié – plier
adapté – adapter
concilié – concilier
accordé – accorder
terminé – terminer
maltraité – maltraiter
traité – traiter
se prêter
se faire
se conformer

accompagnement
accessoire
ornement
embellissement

accompagner
escorter
suivre
piloter
conduire
reconduire

accomplir – accomplissement
remplir –
terminer – terminaison
achever – achèvement
finir –
exécuter – exécution
réaliser – réalisation
faire –
observer – observance
obéir –

accompli
parfait
distingué
irréprochable
terminé
réalisé

accord – accent
convention
traité
pacte
transaction
accommodement
clause
union
concorde
paix
conciliation
conformité
convenance
harmonie
proportion

accords – accorder
accordailles –
fiançailles – fiancés
épousailles –

accorder
octroyer
céder
donner
concéder
attribuer
reconnaître
unir
concilier
accommoder
adjuger

accore
escarpé
abrupt
raide

accorer – accores
appuyer –

accort-te – accortise
gracieux
complaisant
aimable
gentil
riant
affable
accommodant

accoster – accostable
aborder –
toucher –
attérir –
flanquer –
hanter –

accoter – s'accoter
appuyer
accouder – s'accouder

accotoir
appui
bras
étai
accoudoir

accoucher
enfanter
mettre au monde

accouplement
union
mariage
jonction

accoupler
apparier

accourcir
diminuer
raccourcir

accoutrement – accoutrer
habillement – habiller
affublement – affubler

accoutumance
habitude
façonnement

accoutumé
façonné
habitué
rompu à
habituel
ordinaire
usité
battu

accouvé
accroupi

accréditer
propager
autoriser

accroc
déchirure
embarras
obstacle
difficulté
désagrément

accrocher
arrêter
entraver
attacher
suspendre
heurter
saisir
filouter
subtiliser
effaroucher
escamoter

accroissance
croissance
accroissement
augmentation
agrandissement
accrue

accueil
réception
abord
traitement
procédé
manière

acculer
forcer

accumuler – cumul
amonceler – monceau
entasser – tas
amasser – amas
thésauriser –
accroître –
augmenter –
agrandir –
échafauder –
superposer –
surcharger –
élever –
agglomérer –

accuser – accusation
charger – charge
poursuivre – poursuite
persécuter – persécution
imputer – imputation
relancer –
pourchasser –
tracasser – tracasserie
vexer – vexation
dénoncer – dénonciation
signaler – délation
reprocher – reproche
calomnier – calomnie
blâmer – blâme
reprendre –
morigéner
tancer
admonester – admonestation
gourmander –
réprimander – réprimande
vituperer – vitupération
honnir
rabrouer
déclarer
avouer
confesser
indiquer
reveler

acerbe
âpre
âcre
dur
rigide
amer
sévère
rude
rustre
rustique
acide
aigre-doux
aigrelet

acéré
aigu
pointu
anguleux
piquant
mordant
caustique
satirique
sarcastique
sardonique
ironique
railleur
moqueur
gouailleur
corrosif

achat
acquisition
emplette

achever – achèvement
terminer – terminaison
finir – fin
accomplir – accomplissement
compléter – complet
perfectionner – perfection
consommer –

acharnement
animosité
colère
dépit
fureur
rage
courroux
emportement
irascibilité
irritation
passion
haine
animadversion
aversion
inimitié
hostilité
antipathie
rancune
ressentiment
acrimonie
aigreur
âcreté
âpreté
éloignement
répugnance
dégoût
répulsion
violence

achoppement
heurt
choc
obstacle
écueil

acier
fer
glaive
épée
poignard
pointe
stylet
damas
cimeterre
sabre
épieu
couteau
lame

acolyte
associé
compagnon
complice

acoquiner
attacher
habituer
retenir
fixer

acquérir – acquisition
gagner – gain
obtenir – obtention
conquérir – conquête

acquit
quittance
récépissé
reçu
décharge

acquittement
paiement
remboursement

acquis
connaissance
expérience
usage

acquitter
libérer
payer
rembourser
solder
récompenser
indemniser
accomplir
réaliser
remplir

acte
fait
action
opération
activité
vivacité
pratique
exécution
œuvre
ouvrage
mouvement

travail
geste
posture
maintien
contenance
réclamation
demande
poursuite
rencontre
engagement
combat
lutte
effort
effet

acteur
mime
pantomime
comédien
histrion
baladin
bateleur
saltimbanque
paillasse
bobèche

activer
pousser
presser
hâter
précipiter
actionner
alimenter
nourrir
exciter

activité
promptitude
diligence
entrain
vivacité
empressement
mouvement
rapidité
verve
chaleur

actuel – actualité
effectif
réel
présent

adage
proverbe
maxime
sentence
axiome
précepte

adapter
ajuster
appliquer
accommoder
approprier
rattacher

adepte
disciple
adhérent
champion
partisan
élève

adhérence
annexion
adhésion
attachement
soudure
union
jonction

adhérer
acquiescer
approuver
consentir

adjacent
contigu
limitrophe
voisin
proche

adjoindre
ajouter
réunir
associer

accoupler
agréger
affilier
joindre
assembler

adjuger
attribuer
départir
donner
accorder

adjurer
prier
conjurer
supplier
presser
insister

administrer
gouverner
régir
régenter
conduire
diriger

admiration
enthousiasme

admonester – admonestation
réprimander – réprimande
gourmander
tancer
morigéner
reprendre
blâmer – blâme
vitupérer – vitupération
reprocher – reproche
rabrouer
censurer – censure
remontrer – remontrance

adolescence
jeunesse
enfance
juvénilité
virginité
virilité
maturité
vieillesse
caducité
décrépitude
adulte
sénilité

adoniser
parer
attifer
orner

adonné
livré
abandonné
enclin
porté
sujet

adopter – adoption
approuver – approbation
admettre – admission
introduire – introduction
choisir – choix
préférer – préférence
suivre –
reconnaître – reconnaissance
accepter – acceptation
accueillir – accueil

adoration – adorer
amour
admiration
respect
tendresse
amitié
affection
vénération
révérence
enthousiasme
sympathie
dévouement
zèle
culte
estime
déférence
idolâtrie
bienveillance
attachement
inclination
sentiment

adoucir
tempérer
modérer
calmer
apprivoiser
polir
civiliser
atténuer
apaiser
mitiger

adresse
suscription
discours
harangue
habileté, dextérité
finesse

Fidélité
goût
faible
attraction
attrait

adroit – adresse
habile – habileté
entendu – entente
fin – finesse
ruse – ruse
retors –
perspicace – perspicacité
pénétrant – pénétration
clairvoyant – clairvoyance
capable – capacité
fourbe – fourberie
dissimulé – dissimulation
faux – fausseté
astucieux – astuce
double – duplicité
roué – roueries

adulation – aduler
flatterie – flatter
flagornerie – flagorner
courtisanerie – courtiser
compliments – complimenter
louange – louer
éloge –
vanterie – vanter
panégyrique –
apothéose –
– célébrer
– chanter
exaltation – exalter
préconisation – préconiser
– encenser
adoration – adorer
glorification – glorifier

altérer
falsifier
dénaturer
travestir
fausser
adultérer

adversaire
antagoniste
concurrent
compétiteur
contradicteur
ennemi
opposé

adverse
contraire
opposé
ennemi
hostile

adversité
malheur
infortune
misère
pauvreté
indigence
détresse
dénuement
ruine
perdition
catastrophe
calamité
chûte
privation

avertissement
avis
notification
instruction
conseil

Faiblesse
pusillanimité
abattement
démoralisation
découragement
accablement
affaissement
désespoir
prostration
débilité
torpeur
frayeur
alarme
panique
alerte
inquiétude
souci
chagrin

adroit
habile
subtil
retors
fourbe
sournois
dissimulé
faux
artificieux
double
roué

affabilité – affable
amabilité – aimable
gracieuseté – gracieux
douceur – doux
bonté – bon
bienveillance – bienveillant
mansuétude –
facilité – facile
complaisance – complaisant
politesse – poli
urbanité –
courtoisie – courtois
humanité – humain
aisance – aisé
sympathie – sympathique

affabulation
morale
enseignement

affadir – fadeur
dégoûté – dégoût
fadasse – affadissement
nauséabond – nausée
répugnant – répugnance
écœurant – écœurer

affaiblir – affaiblissement
amoindrir – amoindrissement
diminuer – diminution
atténuer – atténuation
débiliter – débilitation
épuiser – épuisement
étioler – étiolement
affadir – affadissement
éreinter – éreintement
énerver – énervement
oblitérer – oblitération
amollir – amollissement
atténuer – atténuation

affaire
occupation
entreprise
négoce
expédient
projet
dessein
soin
difficulté
querelle
danger
embarras

duel
combat
procès
discussion
dispute
opération
marché
traité
transaction
spéculation
politique
circonstance
conjoncture
intrigue
chose

affairé
empressé
affairé
pressé
agitation
remuant

affaler
plonger
échouer
descendre
glisser
soulager

affamé
avide
altéré
désireux
ouvrage

affectation – affecté
recherche – recherché
exagération – exagéré
enflure – enflé
afféterie – affété
bouffissure – bouffissure
manière – maniéré
[illegible] – guindé
prétention – prétentieux
emphase – emphatique
affiche – affiche
alambiquage – alambiqué
raffinement – raffiné
ampoule – ampoulé

affecté
destiné
prépose
attribué
attaché
réservé
donné
accordé
éprouve
touché
attaque
affligé
chagriné

affection - affectionner
sentiment
impression
passion
inclination
attachement
amitié - aimer
tendresse
maladie
amour - aimer
adoration - adorer
idolâtrie - idolâtrer
- chérir

affermer - affermage
louer - louage

affermir
consolider
apurer
raffermir
fortifier
cuirasser

affiché
enseigne
réclame
indice
marque

afficher - affiche
affecter - affectation
étaler - étalage
exhiber - exhibition
publier -
montrer - ostentation
produire -

affidé
émissaire
confident

affiler
aiguiser
aciérer
repasser
affûter

affiliation
adoption
association
initiation
introduction
réception

affiner
purifier
épurer
façonner
raffiner

affinité
alliance
proximité
liaison
rapport
convenance
similitude
conformité
attraction
sympathie

affiquets
parure
colifichets

affirmer
soutenir
asurer
certifier

affleurer - affleurement
effleurer

affliction
peine
tristesse
chagrin
douleur
tristesse
consternation
désespoir
contrariété
humeur
désolation
accablement
abattement
prostration
angoisse

affluence
concours
presse
abondance
afflux
survenance

affolé
passionné
troublé
amouraché
éperdu,
entiché
coiffé
toqué
buté
empêtré
encapuchonné
bâté
entêté

affranchir - affranchissement
délivrer - délivrance
libérer - libération
exempter - exemption
décharger - décharge
débarrasser - débarras

affranchi
libéré
esclave

affres
souffrance
horreur
tourment
supplice
angoisse

affreux
horrible
épouvantable
triste
atroce
épeurable
abominable
détestable
odieux
effroyable
terrible
laid
ignoble
infect
immonde
puant
voltant
disgracieux
vilain
sale
répugnant
dégoûtant
infâme
monstre
déshonorant
ignominieux
féroce
cruel
barbare
infernal
diabolique
satanique

affrioler
appâter
attirer
affrioler

affront - affronter
insulte - insulter
injure - injurier
outrage - outrager
opprobre -
invective - invectiver
honte - honnir
déshonneur - déshonorer
abjection - abjurer
- agonir

affronter
braver
attaquer
insulter

affubler
accoutrer
envelopper
empanacher
entortiller
empaqueter
enharnacher

affût
guet
piège
traquenard
embûche
embuscade

affûté
aiguisé
préparé
affilé
dégagé
démasqué

affutiau
bimbeloterie
bagatelle
affiquet
bibelot
hochet
joujou

agacer - agacerie
tourmenter
asticoter
provoquer
vexer
irriter
exciter
impatienter
éveiller

agame -
monogame
polygame
cryptogame
phanérogame
polygyne
polyandrie

âge - époque
temps - période
siècle - vieillesse
durée - génération
ère

agape
festin
repas
banquet

agencé - agencement
disposé - disposition
arrangé - arrangement
ajusté - ajustement
accommodé - accommodement
paré - parure
orné - ornement
tourné - tournure
combiné - combinaison

agenda
calepin
portefeuille
carnet

agenouiller
prosterner
abaisser
aplatir

agent
employé
officier
émissaire
fonctionnaire
instrument
espion
mouchard
outil
artisan

agglomérer
réunir
accumuler
entasser
amonceler

agglutiné
collé
recollé

aggraver – aggravation
appesantir –
alourdir – alourdissement
accroître –
augmenter –
surcharger – surcharge
écraser –

agilité – agile
prestesse – preste
légèreté – léger
promptitude – prompt
vivacité – vif
– leste
– alerte
souplesse – souple

agiotage
spéculation
tripotage
grapillage
écornage
filoutage
regrattage

agir – action
faire – fait
opérer – opération
influer – influence
traiter – traitement
négocier – négociation
comporter – comportement
poursuivre – poursuite

actif
agissant
remuant
inquiet
intrigant

agitation
fermentation
inquiétude
trouble
tumulte
émeute
révolution
émotion
mouvement
ébranlement
bouleversement
catastrophe
désordre
vicissitude
tourment
remuement
débat
lutte
querelle
combat
bataille
mêlée

agneau
mouton
bélier
brebis
ouaille
agnelage – agneler
agnelet
agnel
agnus

agnès
ingénue
naïf-ve
candide
simple
naturel
innocent

agonir
honnir
injurier
invectiver
insulter
outrager

agonie – agoniser
angoisse –
souffrance –
tourment –
affres –

agora
forum
place

agrafe
boucle
attache
bouton
œillet
crochet
crampon

agraire
agreste
champêtre
rural
rustique

agrandir
accroître
augmenter
élever
ennoblir
fortifier
exhausser
étendre
élargir
amplifier
propager

agréer
accepter
approuver
accueillir
recevoir
admettre
ratifier
consentir

agrément – agréer
consentement
approbation
faveur
inclination
plaisir
amusement
divertissement
amabilité
distraction
grâce
charme

agrément – charmer
racine –
ignoré –
émail
fable
lectable – délecter
isant – ravir
le
isant – plaire
ouissant – réjouir
musant – amuser
térêssant – intéresser

agrès
grégat
emblage
ement
cours
régation
ociation
régation

agresseur
agressif
agression
assaillant
provocateur
attaque

agricole –
agronome – agronomie
agriculteur – agriculture
agromane – agromanie
horticole – horticulture
viticole – viticulture
silvicole – sylviculture

aide
assistance
secours
appui
protection

acharnement – s'acharner
obstination – s'obstiner
acharnement – s'acharner
opiniâtreté – s'opiniâtrer
ténacité
persistance – persister
insistance – insister
constance –
fermeté –
entêtement – s'entêter

aïeul
aïeux
pères
ancêtres

aigrefin
escroc
filou
chevalier d'industrie
fer-blanc
grec
bonnetier

aiguette
plumet
pompon

aiguille
aiguillée
aiguillette

aiguillon
aiguillonner
encourager
exciter
irriter

aiguade
aiguière

accordailles
fiançailles
épousailles
relevailles
funérailles
représailles

canaille
valetaille
pédantaille
noblaille
prêtraille

aimer
chérir

air
mine
physionomie
aspect
figure
visage
tournure
allure
apparence
extérieur
attitude
tenue
maintien
prestance
manière
façon
démarche
port
ton

airain
bronze
canon
bouche-à-feu
pièce

aire
vitesse
nid

ais
planche
panneau
volige
planchette
attolle
ébiste
foliste
chevron
poutre
soliveau

aisance
facilité
fortune
grâce
commodité

aise
joie
bonheur
allégresse
hilarité
transport
contentement
satisfaction

félicité
commodité
alacrité
gaieté

aisé
facile
naturel
clair
simple
dégagé
libre
détaché
riche
fortuné

âtre
cour
place
parvis
enceinte
préau

tournage
alliage
rabotage
forage
tarraudage
finissage
ajustage

ajustement
conciliation
arrangement
réglement
tempérament
accommodement

ajustement
ornement
parure
embellissement
arrangement
toilette
habillement

ajuster
régler
arranger
équilibrer
adapter
attacher
accommoder
accorder
concilier
viser
habiller
parer
orner
embellir
égaliser

ajutage
robiner
canule

langueur – languir
alanguissement – alanguir
énervement – énerver
épuisement – épuiser
fatigue – fatiguer
anollissement – anollir

alarme
alerte
émotion
trouble
inquiétude
peur
crainte
frayeur
panique
effroi
épouvante

alcôve
ruelle
boudoir

aléatoire
incertain
hasardeux
douteux

alentir
ralentir
retarder
attarder
annuiter

algarade
sottise
querelle
tumulte
échauffourée

algide
froid
glacé
glacial
gelé

alguazil
ibère
bravo
janissaire
pistolon
sicaire
recors
garde-chiourme

aliénation
Hallucination
folie
manie
monomanie
nymphomanie
démence
délire
divagation
idiotie
crétinisme

aliénation
vente
transfert
marché
cession
échange
trafic
commerce
négoce

alignement – aligner
ranger
disposer
dresser

aliment
alimentaire
alimentation
alimenter
nourrir – nourriture
substanter –
approvisionner –
fournir
entretenir
pourvoir
soutenir
maintenir
allaiter – allaitement

allécher – allèchement
attirer — attrait
appâter – appât
séduire – séduction
amorcer – amorce

allée
avenue
voie
route
chemin
sentier
sente
rue
passage

alléger – allégement
soulager – soulagement
dégager – dégagement
débarrasser – débarras
délivrer – délivrance
calmer — calme
adoucir — adoucissement
apaiser — apaisement
alléger – allégissement
amenuiser – amenuisement
diminuer – diminution

allégorie – allégoriser
fable allégoriseur
fiction
conte
apologue
parabole
figure
image
métaphore
symbole
allusion

alléguer – allégation
citer
prétendre
avancer
affirmer

aller
marcher
peser
s'étendre
s'élever
descendre
mener
abrutir
descendre
Conduire
monter
tendre
pénétrer
viser
arriver
agir
se porter
s'adapter
s'ajuster

alliage
mélange
combinaison
union
amalgame

alliance
union
mariage
coalition
association
ligue

fédération
confédération
société
jonction
adjonction

allocation
part
portion
traitement
indemnité
honoraires
salaire
subside
appointements
quotepart

allocution
discours
harangue
adresse
oraison
sermon

allonge
rallonge
allongement

allonger
prolonger
proroger
déployer
étendre
avancer

allumer
exciter
échauffer
animer
irriter
enflammer

susciter
causer
embraser
incendier
provoquer
soulever

allure
marche
démarche
dégaine
tenue
attitude
maintien
air
mine
apparence
genre
manière
méthode
procédé
habitude
tournure
mouvement

alluvion
sédiment
couche
strate
stratification
lit
dépôt
précipité

almanach
calendrier
annuaire

aloi
titre

alopécie
calvitie
chauve

altération – altérer
changement
transformation
détérioration
modification
dégénérescence
falsification
soif
corruption
putréfaction
putridité
décomposition
dissolution

altercation
contestation
débat
controverse
discussion
dispute
querelle
discorde
division
désaccord
divergence
dissidence
dissention
dissentiment
altercas

alternance
alternat
alternative
alterne
alternation

succession
choix
préférence

altier
hautain
fier
superbe
orgueilleux
arrogant
insolent
dominateur
dédaigneux
méprisant
vaniteux
suffisant
outrecuidant
présomptueux
despote
tyrannique
oppresseur
sauvage

altitude
élévation
hauteur

alun
alunage
aluner
alunite

alvéole
cellule
cavité
fossette
alvéolé

amadouer – amadoueur
apprivoiser – apprivoiseur
~~séduire~~
adoucir
assouplir
calmer
apaiser
séduire – séducteur
caliner – calineur
caresser
circonvenir
ramener
convertir – convertisseur
attirer
appâter
allécher
amorcer
entortiller – entortilleur
gagner
empaumer – empaumeur
cajoler – cajoleur
enjôler – enjôleur
enlacer –
flatter – flatteur
courtiser – courtiseur

amaigrir – amaigrissement
maigrir – maigreur
diminuer – diminution
amincir – amincissement
dépérir – dépérissement

amalgame
amalgamation
combinaison
mélange
macédoine
salmis
bouillabaisse
olla podrida
mixtion
pétrissement
ambigu

amant
amoureux
galant
séducteur
sigisbée

amariner – amarinage
capturer

amarrer – amarrage
fixer
arrêter
attacher

amarre
cordage
grelin
cordelette
câble

amas – amasser
tas – entasser
monceau – amonceler
ramassis – ramasser
ramas –
amoncellement – amonceler
assemblage – assembler
réunion – réunir
entassement – entasser
accumulation – accumuler
entasseur
amasseur

amateur
artiste
appréciateur
curieux

ambages
détours
circonlocutions
circuit
variations
variantes
équivoques
ambiguités – ambigu
amphibologie –

ambassadeur
délégué
député
envoyé
missionnaire
émissaire
ministre
plénipotentiaire
agent

ambition – ambitionner
ambitieux
ambitionner
recherché
maniéré
affecté

amble
trot
galop
allure
amblier

ambre
succin
musc
civette
castoréum
ambré
ambrer
odeur
parfum
senteur
musqué
saveur
ambroisie
goût

ambulance
hôpital
hospice
infirmerie

ambulant
ambulatoire
funambule – acrobate
noctambule
somnambule

amburbation	amènité	ameublir – ameublissement	amnistie	absolution	amuïr		amphigouri	ampoule	an, an, an
ustion	urbanité	amender –	grâce	acquittement	paroxysm		galimathias	burette	année
Cautérisation	courtoisie	diviser –	pardon	rémission	délire		pathos	fiole	
	politesse		oubli	recherche	frénésie		Macédoine	bouteille	anachorète
âme	douceur	amenter – amendement	indulgence	délirance	ardeur		Salmis	flacon	cénobite
esprit	mansuétude	exciter – excitation	clémence		tendresse		Bouille-abaisse		moine
cœur	agrément	soulever – soulèvement	magnanimité		galanterie		tohu-bohu	ampoule	religieux
poudre	charme	assembler –	générosité		amourette		pêle-mêle	vésicule	frocard
intelligence	grâce	grouper – groupement	bonté		amourachement		chaos	cloche	hermite
volonté	amabilité	rassembler – rassemblement	remise		dédir			bulle	
intellect	affabilité	pousser – impulsion			érotisme				
individu		attromper – attrompement	amollir		satyrisme			anacrotisme	
			adoucir		plaisir		amphitryon	absence	anachronisme
aménager			mollir		volupté		maître	absentéisme	erreur
régler	amenuiser – amenuisement	ami	ramollir		feu		patron	éloignement	faute
régulariser	amincir – amincissement	compagnon	affaiblir		flamme		bourgeois	disparition	
disposer	diminuer – diminution	camarade	efféminer					séparation	anagramme
	alléger – allégissement	collègue	énerver					privation	anagrammatiste
		complice	attendrir					manque	anagrammatiser
amender – amendement	amer – amertume	attaché	fléchir				amphore	défaut	
améliorer – amélioration	dur – dureté	fidèle	émouvoir		amour-propre		cruche	distraction	
corriger – correction	aigre – aigreur	propice	toucher		vanité		vase	inattention	anal
bonifier – bonification	blessant – blessure	favorable			égoïsme		urne		caudal
guérir – guérison	offensant – offense	bienveillant			rétention				terminal
progresser – amender	piquant – piqure	obligeant			prétention				anus
	triste – tristesse	amiable	amont		présomption				
amendement	pénible – peine	amical	aval		infatuation		ampleur – ample	amuser	muser
engrais	douloureux – douleur	familier			personnalité		amplitude – amplifier	intriguer	vaguer
fumier	affligeant – affliction		amorce		outrecuidance		largeur		flâner
	déplaisant – déplaisir		appât		orgueil		étendue		jouer
		amitié	attrait		superbe		amplification		
amener introduire	ameublement	inclination	séduction				exagération		
conduire attirer	garniture	attachement	tromperie				développement		
apporter pousser	ornementation	affection	entraînement						
causer réduire	fournimant	sympathie	capsule		amphibie		amplification		
déterminer	tenture	goût			hermaphrodite		duplicata		
préparer produire	tapisserie	dévouement	amortir	assourdir	ambidextre		double		
ménager descendre	meuble	fidélité	apaiser	diminuer	androgyne		copie		
tirer	mobilier	tendresse	éteindre	atténuer	double		exemplaire		
extraire	immeuble	sentiment	calmer		équivoque		spécimen		
traîner	immobilière		affaiblir		ambigu		échantillon		
			atténuer		amphibologique				

combustion
ustion
Cautérisation

âme
esprit
Cœur
fonds
intelligence
volonté
intellect
individu

aménager
régler
régulariser
disposer

amender - amendement
améliorer - amélioration
corriger — correction
bonifier - bonification
guérir — guérison
progresser — amende

amendement
engrais
fumier

amener — introduire
conduire — attirer
apporter — pousser
causer — réduire
préparer — déterminer
ménager — produire
tirer — descendre
extraire
mener

aménité
urbanité
courtoisie
politesse
douceur
mansuétude
agrément
charme
grâce
amabilité
affabilité

amenuiser - amenuisement
amincir — amincissement
diminuer — diminution
alléger — allégissement

amer — amertume
dur — dureté
aigre — aigreur
blessant — blessure
offensant — offense
piquant — piqûre
triste — tristesse
pénible — peine
douloureux — douleur
affligeant — affliction
déplaisant — déplaisir

ameublir - ameublissement
amender -
diviser -

amenter - amentement
exciter — excitation
soulever — soulèvement
assembler -
grouper — groupement
rassembler - rassemblement
pousser — impulsion
attromper — attrompement

amolli
adouci
mollir
ramollir
affaiblir
efféminer
énerver
attendri
fléchir
émouvoir
toucher

amont
aval

amorce
appât
attrait
séduction
tromperie
entraînement
capsule

amortir — assourdir
apaiser — diminuer
éteindre — atténuer
calmer
affaiblir
atténuer

amnistie — absolution
grâce — acquittement
pardon — rémission
oubli — rémeré
indulgence — délivrance
clémence
magnanimité
générosité
bonté
remise

ami
compagnon
camarade
collègue
complice
attaché
fidèle
propice
favorable
bienveillant
obligeant
amiable
amical
familier

amitié
inclination
attachement
affection
sympathie
goût
dévouement
fidélité
tendresse
sentiment

amuser
papillon
délire
frénésie
ardeur
tendresse
galanterie
amourette
amourachement
désir
érotisme
satyrisme
plaisir
syphilis
feu
flamme

amour-propre
vanité
égoïsme
flétrissure
présomption
infatuation,
prépondérance
outrecuidance
orgueil
hybris

amphigouri
galimatias
pathos
Macédoine
salmis
bouille - abaisse
tohu - bohu
pêle - mêle
chaos

amphithéâtre
maître
patron
bourgeois

amphore
cruche
vase
urne

ampleur — ample
amplitude - amplifier
largeur
étendue
amplification
exagération
développement

ampliation
duplicata
double
copie
exemplaire
spécimen
échantillon

amphibie
hermaphrodite
ambidextre
androgyne
double
équivoque
ambiguïté
amphibologie

ampoule
burette
fiole
bouteille
flacon

ampoule
vésicule
cloche
bulle

absence
absentéisme
éloignement
disparition
séparation
privation
manque
défaut
distraction
inattention

amuser — muser
intéresser — vaguer
réjouir — flâner
distraire — jouer
divertir — baguenauder
dissiper — batifoler
folâtrer
mystifier — amusette
promener — amusement
tromper — amuseur
apaiser — amusoire
affaiblir
adoucir
suspendre
satisfaire
inquiéter

an — antan
année

anachorète
cénobite
moine
religieux
frocard
ermite

anachronisme
erreur
faute

anagramme
anagrammatiste
anagrammatiser

anal
caudal
terminal
anus

analogie
similitude
conformité
parenté
voisinage
proximité
ressemblance
rapport
analogue
analogisme

analyse – analyter
décomposition
dissection
résolution
examen
triage
séparation
criblage
filtration
déduction
comparaison
analytique
analyste

anarchie
monarchie
pentarchie
tétrarchie
oligarchie
aristocratie
démocratie
ochlocratie
autocratie
ploutocratie
démagogie
anarchiste
anarchisme

anasarque
infiltration
œdème
enflure
hydropisie

anastomose
embranchement
abouchement

anathème
imprécation
malédiction
excommunication
réprobation
exécration
proscription

anatomie
dissection
autopsie
nécropsie
anatomique
anatomiste
androtomie

ancêtres
ascendants
aïeux
prédécesseurs
pères

ancien – ancienneté
antique – antiquité
vieux – vieillesse
suranné –
vieilli – vétusté
passé –
invétéré – invétération
ancienneté

ancrage – mouiller
ancre – ancrer
maîtresse ancre
ancre de salut
ancre de miséricorde

ancrer –
établir
installer
affermir
enfoncer
encastrer
incruster
consolider
murer

andante
andantino
piano
pianissimo

androgyne
Hermaphrodite
gynanthrope

androphobe
misanthrope

âne
ignorant
brute
crétin
stupide
imbécille
sot
niais
bête
inepte
absurde

idiot
jobard
simple
animal
lourdaud
grossier

anéantir – anéantissement
exterminer – extermination
détruire – destruction
ruiner – ruine
renverser – renversement
abattre – abattement
supprimer – suppression
bouleverser – bouleversement
abymer –
annihiler – annihilation

anecdote
historiette
trait
conte
récit
épisode
anecdotier
anecdotique

anémie
épuisement
étiolement
faiblesse
dépérissement
marasme
anesthésie

anfractuosité
cavité
enfoncement
sinuosité
inégalité
creux

ange
démon
archange
angélique
séraphique

angle
coin

anglais
anglaise
anglomanie
anglomane

angoisse
suffocation
étouffement
dyspnée
affres
agonie
anxiété
tristesse
inquiétude
affliction
peine
chagrin
douleur
tourment
souffrance
supplice
consternation
frustration
accablement
anéantissement
abattement
affaissement
désespoir
stupeur
désolation

angon
javelot
javeline
trait
dard
demi-pique

angulaire
anguleux
angle

angusticlave
laticlave

anhélation
essoufflement

ani croche
embarras
difficulté
obstacle
chicane
désagrément
deuil
tracas
tracasserie
ennui

animal
animalcule
animaliser
animalité

animation – emportement
vivification – colère
vivacité – ardeur
chaleur – fougue
animosité – entraînement

animer
vivifier
féconder
activer
exciter
stimuler
encourager
émouvoir
enflammer
embraser
pousser
irriter
échauffer
ravir
ariver

animisme
animiste

annaire
annal
annuel
annuité
annuaire
annualité
anniversaire

annales – annaliste
histoire – historien
mémoire –
chronologie –
chronique – chroniqueur
journal – journaliste

anneau – anneler
cercle annelure
bague annulaire
boucle
bracelet
annelet

annexer – annexion
adjoindre – annexe
réunir acquisition
joindre adjonction

annonce – annoncer
nouvelle
publication – publier
avertissement – avertir
avis
ban
signal – signaler
réclame
montoire
notification – notifier

annoncer – annonce
avertir – avertissement
faire savoir
publier – publication
signaler – signal
signifier – signification
notifier – notification
prêcher – prédication
apprendre –
prédire – prédiction
prophétiser – prophétie
révéler – révélation
proclamer – proclamation
présager – présage
promettre – promesse

annotation – annotateur
note annoter
mention
remarque
glose

annuler – annulation
infirmer – infirmation
abroger – abrogation
annihiler – annihilation
anéantir – anéantissement
supprimer – suppression
détruire – destruction
révoquer – révocation

anoblir – anoblissement
décrasser –
rehausser – rehaussement
illustrer – illustration
relever –
ennoblir – ennoblissement
grandir – grandissement

anodin
insignifiant
doux
modeste
humble
exigu

anomal – anomalie
anormal
irrégulier – irrégularité
dérèglé – dérèglement
extraordinaire
étrange – étrangeté
bizarre – bizarrerie
singulier – singularité
inusité
inouï
inaccoutumé

anomalie
irrégularité
déviation
étrangeté
singularité
bizarrerie

anonner
dégayer
hésiter

anonyme
synonyme
homonyme
inconnu

anorexie
inappétence
dégoût

anse
crique
baie
golfe

anspect
barre
levier

antagonisme
opposition
lutte
antagoniste
adversaire
contradicteur

antécédent
précédent
antérieur – antériorité
antédiluvien
antéchrist
prédécesseur

antenne
verge
corne
antennule
palpe

anthologie
recueil
choix

anthracite
houille
bitume
lignite
tourbe
asphalte
naphthe

anthrax
furoncle
clou
tumeur
charbon
abcès

anthropographie
anthropolâtrie
anthropologie
anthropomorphisme
anthropophagie
cannibalisme
anthropophobie
misanthropie
anthropothéïsme
anthroposophie
théosophie

antichambre – antidote
anticabinet – contreporson
antibois
antidate

anticipation
empiètement

anticiper
prévenir
devancer
empiéter
usurper

antienne
oraison
hymne
chanson

antiphonaire
antigraphe – manuscrit
manuscrit – palimpseste

antinomie – contradiction
antipape

antiphrase – contre-vérité
antiquaille – vieillerie
antiquaire – antiquité
archéologue – archéologie

agent
alguazil
archer
argousin
argus
bailli
commissaire
corvable
espion
exempt
familier
garde
gendarme
huppe-jésus
limier
mouchard
mouche
policeman
recors
sergent
sbire
sycophante
janissaire
satellite
sicaire
bravo
condottière
coupe-jarret
séide
Estafier
prétorien

118

Journaux

Imprimés

3

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

119

contenant divers
de Blanqui

Le Vallès du Peuple

120

2 Lettres de Blanqui

1° pages 1 – 4

2° pages 61 et 62

PRISON DE DOULLENS.

SPOLIATION ET TORTURES.

LETTRE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Prison de Doullens, 20 octobre 1849.

« Monsieur le procureur de la République, les prisonniers, comme tous les citoyens, plus que les autres citoyens, sont placés sous la protection des lois, et c'est à vous, si je ne me trompe, qu'est confiée la charge de leur assurer les bienfaits de cette protection, c'est donc à vous que je m'adresse pour obtenir justice des coupables violences exercées sur ma personne.

« Le concierge de la maison de détention, le sieur Valette, est entré ce matin dans ma cellule, avec plusieurs gardiens, pour rechercher, a-t-il dit, les preuves de ma collaboration à un journal. J'ai à l'instant même réclamé la présence régulatrice d'un magistrat.

« — Ah! ah! des magistrats! s'est écrié cet homme, d'un ton provocateur; on vous en donnera des magistrats! je suis le maître ici; je fais ce qui me plaît. Écrivez au ministère, au parquet, à qui vous voudrez; plaignez-vous! je me moque de vos plaintes! je suis le plus fort, et je vais pardieu bien vous le prouver. »

« Et en effet déjà, tout en parlant, l'envahisseur bouleversait mes papiers, fouillait et retournait mes tiroirs. Devant la force brutale, j'ai laissé enlever sans opposition des manuscrits, ma propriété très légitime. Mais comme on allait me dérober une lettre de famille toute confidentielle, je l'ai retenue, en disant : « Je suis prêt à la montrer à un magistrat, pour qu'il me la rende après avoir constaté qu'elle est étrangère à l'objet de vos recherches; mais je ne puis abandonner ainsi les épanchements de la famille au pillage et aux risées du premier détrousseur. »

« Sur l'ordre intimé alors avec emportement de m'arracher cette

pièce, je l'ai lacérée et j'en ai broyé une partie sous les dents. Les gardiens se sont précipités sur moi pour saisir le lambeau resté entre mes mains. Ici a commencé une scène sauvage que je viens dénoncer à vos poursuites, Monsieur, et dont l'impunité serait une véritable mise hors la loi des détenus politiques. Les exécuteurs m'ont jeté sur le grabat de la cellule, et montant sur mon corps, me foulant le ventre et la poitrine sous leurs genoux, ils me tordaient les bras et me renversaient violemment les poignets pour contraindre à lâcher prise mes membres disloqués.

« Cette horrible torture a duré dix minutes, et n'a cessé qu'au bruit de la prison réveillée en sursaut par les trépignements de la lutte, les imprécations des bourreaux et les cris de la victime. On avait eu soin de choisir pour l'exécution l'heure du sommeil et de la clôture des prisonniers. Surpris ainsi, contre toute espérance, dans le flagrant délit de son attentat, le malfaiteur, par crainte du scandale, a mis fin à cet ignoble concassement de chair humaine.

« Tout le monde sait ma frêle et chétive constitution. Douze ans de captivité, de souffrances physiques et morales, avaient déjà blanchi mes cheveux, brisé ma santé, usé profondément en moi les ressorts de la vie. Le choléra, en s'abattant sur cette existence presque détruite, n'a laissé survivre qu'un débris plus ruiné encore et plus misérablement valétudinaire. Vous pouvez juger quel, j'ai dû sortir des étreintes de la question. Eh bien! c'est quand retombé sur le lit, des mains des sicaires, je gisais suffoqué, anéanti, que, répondant à une plainte échappée de ma poitrine avec un gémissement, mon bourreau m'a apostrophé en ces termes, avec des gestes frénétiques et des grincements de rage :

« Malade! vous n'êtes pas malade pour faire le mal... pour commettre le crime! (Le crime, c'est ma collaboration supposée à un journal!) Vous n'êtes qu'un assassin!... le premier, le plus scélérat de tous les assassins!... nous nous f..... bien de votre peau! — Oh! je le vois, je le vois, ai-je murmuré. — Votre peau!... elle est bien précieuse, votre peau!... vous pouvez crever, cela ne nous inquiète guère... ce serait un grand bonheur! »

« Ces paroles, Monsieur, ou plutôt ces rugissements hurlés dans le paroxysme de la fureur, laissent entrevoir une sombre pensée d'homicide. Ce n'est pas de vin seulement, c'est aussi de la colère que la vérité fait éruption. Cet homme a l'oreille et le secret de ses maîtres; il n'en est que l'écho et le poignard. Voici que du volcan de sa haine en convulsion, il vomit pêle-mêle, avec des tourbillons d'invectives, ces vœux de mort tout enflammés, qui viennent éclairer d'un reflet sinistre les murailles de nos cabanons!

« Le voyez-vous se glisser sans bruit à mon chevet, au milieu du

sommeil général, escorté de satellites qui, sur un geste, saisissent leur proie, et ne la lâchent demi-morte que déconcertés par le fracas imprévu de leur guet-apens, comme le meurtrier qui fuit à l'approche de pas libérateurs, laissant son crime inachevé.

« Après une telle explosion de sanglant cynisme, où est notre garantie contre un empoisonnement, contre un meurtre nocturne, qu'on justifierait par une allégation de révolte? Je suis à la merci d'un homme dont les tendres sentiments s'exhalent dans cette mélodieuse allocution : « Nous nous f..... bien de ta peau!... crève si tu veux! quel bonheur! »

« Ce bonheur, il est facile de le hâter. Il suffit d'ouvrir tout doucement une porte, la nuit, et, sous prétexte de perquisition combattue, de faire un signe aux muets qui étranglent sur place le prisonnier récalcitrant, si mieux on n'aime, pour les bienséances, le mettre en état de mourir de sa belle mort.

« Monsieur, je vous le déclare, permettre à un geôlier, après ce féroce langage, des exécutions discrétionnaires dans la solitude d'une cellule, c'est donner carte blanche à l'assassinat.

« Vous connaissez la loi, cette loi enracinée dans les susceptibilités du pays, qui interdit toute perquisition, toute saisie de papiers, hors de la présence d'un magistrat, sans les formalités soupçonneuses du procès-verbal et des scellés; cette loi qui autorise le citoyen à repousser comme un brigandage armé toute tentative faite sur sa personne ou son domicile, en l'absence de ces garanties.

« Si la loi protège avec tant de vigueur le citoyen déjà si fort et de sa liberté et de la solidarité publique, de quelle plus ombrageuse vigilance ne doit-elle pas couvrir le captif perdu au fond d'un cachot, derrière les remparts d'une forteresse?

« Quoi! un geôlier pourra s'abattre à ses heures sur la nudité du prisonnier, lui arracher à la pointe du stylet, genou sur poitrine, le seul bien qui lui reste, le fruit de sa pensée, son refuge, sa consolation, sa vie! Il pourra mettre à feu et à sac des manuscrits, cette propriété la plus inviolable, et, si tel est son bon plaisir, commettre en toute impunité le double crime de vol et de supposition de pièces! L'inquisition aura rouvert ses oubliettes!

« Je ne le puis croire, Monsieur; et du moins ces attentats ne s'accompliraient pas ici sur des victimes prosternées. Les traditions oppressives ne s'enracinent que trop vite; tous les malheureux sont solidaires, et nous ne pouvons ni souiller notre propre martyre, ni grever les martyres à venir d'un précédent consacré par notre lâche résignation. On verra qu'il reste aux désespérés des ressources inconnues.

« J'espère fermement qu'une intervention judiciaire nous épargnera

ces cruelles extrémités. Je termine donc en formulant par deux mots mes griefs et ma requête : j'ai été pillé et violenté. Je demande à justice restitution des objets volés et châtiment des voies de fait.

« Salut et fraternité. L.-A. BLANQUI. »

Cette voix que n'a pu briser, — que n'a pu même altérer — la torture, a donc réussi à percer les murailles de sa prison. Etouffée pendant un mois, elle échappe enfin à la compression de la geôle et des greffes, pour retentir dans les cœurs où l'égoïsme et la peur n'ont pas atrophié tout sentiment humain.

Pauvre martyr ! ton corps brisé par les fers, ou par l'angoisse des prisons monarchiques devait donc, sous cette République pour laquelle tu as tant souffert, retrouver dans les mêmes murs les mêmes chevalets et les mêmes bourreaux.

Les voilà bien ces zélés défenseurs de l'ordre, qui ne savent pas même respecter dans les autres ce que la justice a de plus saint, la faible garantie dont la loi couvre le condamné ! ce que la propriété a de plus sacré, les œuvres de l'intelligence, ce que l'humanité a de plus vénérable, l'inviolabilité du malheur !

Et dire que ce sont ces hommes sans entrailles et sans foi, — dont la réputation s'est élevée à flétrir de telles cruautés, — qui donnent au pays le scandale de ces orgies de sang. Un Odilon-Barrot, aux apostasies duquel il ne manquait plus que ce dernier cynisme. Oh ! que la fille de Labbey de Pompières doit souffrir ! Un Dufaure, autre Tartuffe, — Tartuffe de loyauté, Tartuffe de légalité, Tartuffe de bonhomie — dont quelques mois au pouvoir devaient déchirer tous les masques.

Mais que nous occupons-nous de ces odieux rhéteurs, que la réaction n'a portés et soutenus au pouvoir que pour y afficher leur honte, laissons-les à leurs remords, dans le mépris où ils sont tombés, et adressons-nous à celui qui, en prenant personnellement la direction de son conseil a assumé la responsabilité de tous les actes du pouvoir. C'est à lui qu'il faut demander justice. A lui l'ancien prisonnier d'État, de décider si les détenus politiques sont livrés à la rage discrétionnaire d'un geôlier ; à lui dont la plume a daté la plupart de ses écrits socialistes du château de Ham, de déclarer si l'intelligence du condamné républicain doit être étouffée sous les fers ; de prouver enfin si les leçons du malheur ne lui ont appris qu'à être impitoyable?

Non, ces scènes qui font rétrograder nos mœurs jusqu'aux époques sanglantes de la barbarie, ne peuvent rester ensevelies dans le silence d'un cachot. Il faut que la lumière de la justice pénètre dans ces ténèbres; il faut qu'une enquête solennelle éclaire ces forfaits qui menacent la sécurité de tous. Ce n'est pas au nom de la démocratie, c'est au nom du droit commun, que nous réclamons; car dans une société où, depuis un demi siècle, la durée moyenne des gouvernements a été de cinq à six années, chacun doit s'effrayer de voir l'imprudence de la passion mettre des armes aussi terribles entre les mains de ses ennemis ; c'est à ces époques surtout, que là où un citoyen est impunément victime d'une injustice, la société entière est menacée. Qui garantit au persécuteur et à ses partisans que dans quelques années ils ne seront pas les persécutés. Ce n'est pas nous, c'est la voix des livres saints qui leur crie : *Abyssus, abyssum invocat*, l'abîme appelle l'abîme. Hélas ! nous avons bien déjà assez de cruels souvenirs dans le cœur, n'ajoutez pas de nouveaux ferments à tout ce que nous sentons bouillonner dans notre sang? N'oubliez pas que ce sont les crimes des royalistes qui ont fait éclater, dans la sérénité de 89, les tempêtes de la terreur.

Ce n'est donc pas au nom d'une opinion, au nom d'un parti, mais au nom de la sécurité commune, que nous convions la presse entière à mettre le gouvernement en demeure de faire peser sur ces crimes les sévérités de la loi. C'est là un devoir auquel s'est trop fréquemment soustrait le journalisme. La presse constitutionnelle a trop souvent couvert les horreurs des geôles de l'ombre et de l'immunité de son silence. Il n'en sera pas ainsi à l'avenir; la presse démocratique, nous en sommes sûrs, répudiera cette complicité muette; le pouvoir peut toujours compter, qu'à défaut de toutes autres voix, il entendra retentir la nôtre avec cette ardeur de haine qu'allume dans tout cœur honnête la pensée de pareils forfaits.

1 23

SCÈNES SOCIALISTES.

MONSIEUR DUCHIGNON

OU

LA FAMILLE!! LA PROPRIÉTÉ!! LA RELIGION!!

PERSONNAGES.

M. DUCHIGNON.
M. GRIMBLOT, ami de M. Duchignon. (Il a l'inconvénient de bégayer horriblement.)
M. PIERRE DUBOIS, ouvrier tapissier.
SOPHIE DUBOIS, sa femme.
MADAME DE SAINT-LÉONARD.
JULIETTE, femme de chambre.
CATHERINE, cuisinière.
ÉLECTEURS, MEMBRES D'UNE RÉUNION ÉLECTORALE PRÉPARATOIRE.
DEUX ENFANTS ET PLUSIEURS HOMMES SUIVANT UN CERCUEIL.
TURLUPIN, gros chat angora.
SAUTE CADET, petit chien blanc.
FLAMBART, — noir.
CATCHOUCHA, — orangé.
} Personnages muets.

SCÈNE PREMIÈRE.

La scène représente une chambre mansardée d'une grande propreté, pauvrement meublée. — Au fond, un lit, à côté, un berceau où dorment deux enfants de quatre et six ans. — Il fait très froid. Il n'y a pas de feu dans le petit poêle

de fonte dont le tuyau donne dans la cheminée. — Sophie Dubois, jeune femme de vingt-cinq ans, d'une douce et jolie figure, quoique pâle comme quelqu'un qui relève de maladie, est assise près d'une table où brûle une chandelle, et travaille à de grands rideaux de mousseline magnifiquement brodés auxquels elle coud des garnitures et des volans de dentelles d'Angleterre. de temps à autre Sophie souffle dans ses doigts rougis et presque raidis par le froid — On voit sur une commode de noyer et sous un globe de verre de pendule, un bourrelet d'enfant et sur le verre une petite couronne d'immortelles fanées, au-dessus de la commode, quelques brochures et journaux démocratiques et socialistes sur un rayon de bois blanc.

SOPHIE, *toujours travaillant.*

Quel froid noir, il vous glace jusqu'à la moëlle des os... à peine mes doigts peuvent tenir mon aiguille .. (*Elle les réchauffe encore de son haleine.*) Cela me gêne pour travailler... cet ouvrage doit être si soigné.. des rideaux de lit d'un si grand prix... il y a peut-être là pour cinq à six mille francs de dentelles... sans compter la broderie de la mousseline...

UN DES ENFANTS, *dans son berceau.*

Maman...

SOPHIE, *se levant vivement et allant au berceau.*

Qu'as-tu cher ange ?

L'ENFANT.

Mon frère et moi, nous avons bien froid.

SOPHIE, *baisant les mains de ses enfants.*

Pauvres petits, leurs mains sont aussi froides que les miennes. Mes enfants il faudrait rentrer vos bras dans votre lit... Attendez. *(Elle dénoue un schall assez chaud qui est croisé sur sa poitrine et l'étend sur le lit des enfants.)* Cela vous réchauffera toujours un peu. Mais ces petites mains *(elle les baise)* il faut les cacher sous vos draps.

L'ENFANT.

Oui, maman... merci.

SOPHIE, *retournant à son travail.*

Vous n'avez donc pas envie de dormir, chers petits ?

L'ENFANT.

Non... maman... tu nous couches de si bonne heure.

SOPHIE, *tristement, et à part.*

Il le faut bien... cela me fend le cœur de les voir serrés l'un contre l'autre, grelotter dans cette chambre... mais impossible d'avoir de feu... *(Silence, et toujours en travaillant.)* Ah ! ma dernière maladie... nous a été bien funeste... Notre pauvre petite Adèle... *(Elle porte la main à ses yeux humides, en regardant le bourrelet placé sous un verre sur la commode.)* Il y aura... un an... après-demain dimanche... que nous l'avons perdue... C'est ma faute aussi... c'est ma faute, j'ai voulu la nourrir

124

comme mes deux autres enfants, j'étais faible, mal portante... cela m'a épuisée tout-à-fait, alors la pauvre petite créature... *(Elle pleure.)* Mon Dieu !.. mon Dieu !... *(Elle essuie ses pleurs et se remet au travail.)* Enfin... il faut se résigner.. Pierre, pour rien au monde n'a voulu me laisser aller à l'hôpital... je n'ai pas eu non plus le courage de me séparer de lui et de mes enfants... nous gagnions déjà à peine de quoi nous suffire... il y a tant de chômage dans l'état de mon mari, les frais de ma maladie nous ont endetté... maintenant il faut payer... Ce que nous avions de meilleur en hardes, en linge... tout, jusqu'à notre couverture de lit, tout a été mis au Mont-de-Piété, Pierre travaille de toutes ses forces... il demande de l'ouvrage comme on demande au bon Dieu son pain quotidien... mais pourrons-nous jamais combler un arriéré de près de deux cents francs causé par les frais de ma maladie .. *(Elle tousse.)* Voilà le froid qui me prend sur la poitrine... *(Elle entend sonner sept heures à une horloge.)* Sept heures, Pierre ne va pas tarder à rentrer. *(Elle se lève et place sur un coin de la table, un pain à demi entamé et une assiette où est un petit morceau de charcuterie.)* Pauvre Pierre, après sa longue journée de travail, voilà son souper... pas même un verre de vin... — Tant que je devrai un sou, le vin me semblerait amer, m'a dit Pierre... — Il est si honnête... si courageux, et puis... un si heureux caractère... Ah ! sans lui... je serais morte à la peine. *(Elle tousse.)* Encore... *(Elle se remet à travailler)* il faut que les beaux rideaux soient finis pour demain matin... oh ! ils le seront... Je passerai plutôt la nuit... Ah ! voilà Pierre.

SCÈNE II.

PIERRE DUBOIS, SOPHIE. *Dès que Pierre a paru, Sophie s'est levée et est allée à sa rencontre.*

PIERRE, *l'embrasse avec tendresse.*

Bonsoir, petite Sophie... mais, prends garde de te mouiller... il neige très fort et je suis trempé... (*allant au berceau.*) Et les enfants?... *(aux deux petits.)* Eh bien ! qu'est-ce qu'on lui dit à ce père ? hein ?

LES ENFANTS, *lui tendant les bras.*

Bonsoir papa... bonsoir.

PIERRE, *les regardant.*

Ont-ils leurs petites joues roses... on va les manger ces petites joues-là... *(il embrasse plusieurs fois ses enfants avec une vive tendresse.)* est-ce bon. est-ce bon à embrasser... Oh !... mais c'est qu'ils ont chaud comme de petites cailles...

L'ENFANT.

Oh! oui, maintenant, nous avons bien chaud, maman nous a donné son schall.

PIERRE.

Comment, Sophie... ton schall... et ta poitrine? le médecin a tant recommandé de te tenir chaudement?

SOPHIE.

Et les enfants!... ils avaient froid?

PIERRE.

Mais toi? mais toi? (*Sophie tousse malgré les efforts qu'elle fait pour s'en empêcher.*) Tu vois bien... mon Dieu .. tu vois bien. Voilà déjà que tu te remets à tousser... Je t'en prie, Sophie, reprends ton schall... les enfants sont dans leur berceau, ils finiront par se réchauffer...

SOPHIE.

Je t'assure que je n'ai pas froid...

PIERRE, *tristement.*

Pauvre amie... Veux-tu retomber malade?

SOPHIE, *vivement.*

Non... oh! non... ma première maladie nous a coûté, nous coûte trop de chagrins, de privations... (*Elle reprend son schall.*) Et tout cela par ma faute!

PIERRE, *lui prenant les mains et avec un accent de doux reproche.*

Ta faute? Oui, c'est vrai, car par économie, et afin que tes enfants et moi nous eussions toujours du linge blanc, tu allais laver aux bateaux deux ou trois fois par semaine; restant ainsi, en hiver, des heures les pieds dans l'humidité, les mains dans l'eau froide. Tu n'es pas forte, de là ce rhume de poitrine qui a été si grave! Pauvre Sophie... Mais ne parlons pas de cela, te voici heureusement rétablie... j'espère bien qu'avant deux mois tu auras repris tes fraîches couleurs d'autrefois... (*gaiment.*) Oui, madame Sophie, vous les reprendrez ces jolies couleurs d'autrefois, c'est moi qui vous le promets.

SOPHIE.

Bon Pierre... vas, tu es bien ce qu'il y a de meilleur au monde. Mon Dieu, comme tes habits sont mouillés, cette neige fondue est glacée.

PIERRE, *riant, se met à souper.*

Je suis comme ce fameux vin de Champagne dont on parle tant... frappé à la glace... c'est fièrement honorable, hein! petite Sophie?

SOPHIE, *souriant et se remettant à travailler.*

Tu ris toujours, toi...

PIERRE.

Pas toujours, mais quand j'en trouve l'occasion, j'en profite .. et puis,

que veux-tu? dès que je rentre dans notre pauvre petit réduit, et que je t'y trouve toi et les enfants, en bonne santé, ça me met la joie au cœur... (*regardant les rideaux.*) Diable! tu as fièrement avancé tes rideaux.

SOPHIE.

Tu m'as dit qu'il fallait qu'ils fussent finis demain matin.

PIERRE.

Oh! sans faute, n'est-ce pas? petite Sophie, j'ai promis au patron que j'irais les poser demain matin.

SOPHIE.

Et pour qui donc ces magnifiques rideaux?

PIERRE.

Pour une madame de Saint-Léonard que mon patron a meublée à neuf; l'arrangement de son appartement coûtera peut-être plus de cent mille francs... et il n'y a que six pièces... mais avec des rideaux de lit pareils .. ça va vite...

SOPHIE.

Cent mille francs! que d'argent, mon Dieu, que d'argent! elle est donc bien riche cette dame?

PIERRE.

Elle? non...

SOPHIE.

Comment?

PIERRE.

Parbleu! c'est une femme entretenue par un monsieur très riche.

SOPHIE, *secouant la tête.*

S'il en est ainsi, elle paie les rideaux encore plus cher qu'ils ne valent... Pauvre femme!!

PIERRE.

Tu dis: pauvre femme.. elle, une catin qui a des rideaux de lit de six mille francs, tandis que toi. . Tiens, ne parlons plus de cela, Sophie, le sang me bout dans les veines, rien que d'y songer.

SOPHIE.

Ah! Pierre, qui sait comment cette femme en est arrivée là; il y en a tant qui se perdent plus par misère que par vice.

PIERRE.

C'est vrai, c'est une mauvaise conseillère que la faim. (*On entend sonner au dehors huit heures, Pierre se lève*). Déjà huit heures... et la réunion est pour huit heures et demie, je n'ai que le temps bien juste d'arriver.

(Il va au casier et y choisit un journal qu'il met dans sa poche).

SOPHIE.

Tu vas resortir par cette neige, par ce froid? au lieu de passer notre soirée ensemble comme d'habitude?

PIERRE.

Je ne puis manquer à cette réunion, ma bonne Sophie, on doit entendre ce soir les candidats.

SOPHIE.

Quels candidats?

PIERRE.

Les citoyens qui se proposent pour être Représentants du Peuple.

SOPHIE.

Pierre, prends garde, mon Dieu! ne vas pas te compromettre dans la politique; déjà, ici, les voisins t'appellent socialiste.

PIERRE.

Et ils ont raison, car je le suis de cœur et d'âme, ma bonne Sophie, mais sais-tu pourquoi? je suis socialiste parce que j'ai une tendre et courageuse femme que je ne voudrais pas voir s'épuiser, se tuer de travail pour un salaire insuffisant; je suis socialiste parce que j'ai deux chers petits enfants que je voudrais honorablement élever en travaillant de toutes mes forces, sûr du moins, qu'ils ne connaîtraient pas les privations, les maux dont nous avons souffert.

SOPHIE.

Alors, vas vite à ta réunion, et que le bon Dieu t'entende. (*Tristement.*) A propos, Pierre, tu sais... c'est dimanche l'anniversaire...

PIERRE, *avec un soupir.*

Oui... Sophie, nous irons au cimetière nous agenouiller au bord de la fosse commune où a été déposée, parmi les restes de tant de nos frères inconnus, notre pauvre petite fille... Hélas! les douloureuses jouissances d'une tombe solitaire sont interdites à qui ne peut les payer. (*Les yeux de Pierre Dubois se mouillent de larmes ainsi que ceux de sa femme.*) Allons, Sophie... du courage... Espérons... nos plus mauvais jours sont passés... de meilleurs viendront...

SOPHIE.

Pierre, ne t'attarde pas trop longtemps.

PIERRE.

Sois tranquille, j'ai trop d'impatience d'être de retour pour m'amuser en route. (*S'approchant du berceau.*) Un baiser à ces enfants et je me sauve.

SOPHIE.

Prends garde, ils se sont endormis... tu les réveillerais.

PIERRE, *embrassant sa femme avec tendresse.*

Alors, toi, tu paieras pour eux!

SOPHIE.

Dépêche-toi, Pierre.

PIERRE, *sortant.*

Je vais courir, ça me réchauffera.

SCÈNE III.

La scène représente une salle où un grand nombre d'électeurs sont rassemblés en réunion électorale préparatoire. — M. Duchignon vient de monter à la tribune, il a la vue très basse et promène de temps à autre son binocle sur l'auditoire. — M. Grimblot, son ami intime, qui a l'inconvénient de bégayer horriblement, est assis sur une chaise à côté du bureau.

PIERRE DUBOIS, *qui vient d'entrer, s'adressant à une personne de la foule parmi laquelle il est mêlé.*

Citoyen, pourriez-vous me dire, s'il vous plaît, si le candidat socialiste a parlé?

L'ÉLECTEUR, *bas à un voisin.*

Il a dit *citoyen*... C'est un rouge... Je vais joliment lui donner son paquet. (*Haut à Pierre.*) Oui, *môssieu*, le candidat socialiste a parlé.

PIERRE.

Merci, citoyen.

PLUSIEURS VOIX.

Silence! silence!... Écoutez.

GRIMBLOT, *se levant et bégayant.*

É...cou. .cou.. tez Du...chi.. i..gnon!

DUCHIGNON, *à la tribune.*

Messieurs! je viens solliciter l'honneur de vos suffrages. Comme homme privé, je viens vous dire qui je suis; comme homme politique, vous exposer mes opinions.

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

Très bien! très bien!

GRIMBLOT.

Bra..a..vo..! Du..u..chi..i..ignon!

UN ÉLECTEUR, *impatienté imitant le bégaiement de Grimblot.*

Tai..ai..aisez vous donc, vous!

DUCHIGNON.

Messieurs, je me nomme Félix Duchignon, je suis fils de mes œuvres: à dix-huit ans je suis parti de mon village avec 20 sous dans ma poche, aujourd'hui j'ai quarante-cinq ans et deux millions de fortune gagnés

dans les affaires. Voilà ce que c'est que l'ordre, l'économie et la bonne conduite.

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

Bravo!.. très bien!

DUCHIGNON.

L'exemple de ma fortune et de celle de tant d'autres, est par parenthèse la meilleure réponse à faire à ces abominables idées socialistes... à ces idées subversives de la famille, de la religion et de la propriété... à ces énergumènes rouges et socialistes qui ont l'audace de prétendre que l'homme est exploité par l'homme, que la majorité des travailleurs est vouée à la gêne ou à la misère. Non, Messieurs, non, cela n'est pas vrai. Savez-vous quels sont ceux qui se plaignent? Ce sont les paresseux, les socialistes, les piliers de clubs et de cabaret qui ne veulent pas travailler, si ceux-là sont misérables, tant pis pour eux, c'est leur faute; les bons ouvriers font comme moi, ils prospèrent, ils parviennent et ils ne se plaignent pas de la société... au contraire.

ÉLECTEURS.

Très bien!.. très bien!

GRIMBLOT, *avec enthousiasme.*

Voi..là pa..pa..arler!

UN ÉLECTEUR, *voisin de Pierre Dubois.*

Je sais de bonne source que ce M. Duchignon a commencé par être à la halle prêteur à la semaine; ces brigands-là prêtent vingt sous le lundi aux petits verduriers, marchands des quatre-saisons, etc., etc., qui rendent au prêteur quarante sous le samedi...

PIERRE DUBOIS, *du milieu de la foule.*

Un citoyen désirerait savoir par quel ingénieux procédé, le citoyen candidat a pu, moyennant un capital de vingt sous, gagner dans les affaires deux millions en vingt-sept ans?

UN AUTRE ÉLECTEUR, *voisin de Pierre.*

Il n'y a pas de *citoyen* ici, Môssieu!.. il n'y a que des électeurs!

GRIMBLOT, *furieux.*

A ba..bas le rou..ou..ouge!!

UN ÉLECTEUR.

A la porte le socialiste!

PLUSIEURS VOIX.

Comment à la porte? c'est un peu fort, ça, Citoyens! est-ce qu'on n'a pas le droit d'interpeller le candidat?

GRIMBLOT, *furieux.*

Non.. on.. n'a..a..a.. pa..pas.. le : droit d'interrom..ompre Du .û.. chi..ignon..

UN ÉLECTEUR, *impatienté.*

Mettez-lui donc du tabac sur la langue, à ce bredouilleur-là, et que ça finisse.

GRIMBLOT, *courant à la tribune.*

Je.. de .de..man .mande . la pa. pa..rôle.

PLUSIEURS VOIX, *ironiquement.*

Non! oh! non! merci..i..i..i..

LE PRÉSIDENT, *agitant sa sonnette.*

Silence, Messieurs, silence, la parole est à M. Duchignon; libre à lui d'accepter les interruptions ou interpellations.

PIERRE DUBOIS.

Je maintiens la question que j'ai posée au citoyen candidat. Par quels moyens a-t-il gagné cette immense fortune?

UN ÉLECTEUR.

C'est indécent! cette question tend à fouiller dans les replis les plus intimes de la vie privée qui... qui doit être de verre..

LE VOISIN DE L'ÉLECTEUR, *bas.*

Tais-toi donc, c'est de la maison de l'homme public dont on a dit qu'elle devait être de verre.

L'ÉLECTEUR.

(*bas*). Ah! tu crois? c'est égal, (*haut*), à bas le socialiste!

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

Tout le monde a le droit de parler ici... et personne n'a le droit de crier à bas!..

DUCHIGNON.

Ces interruptions ne m'intimideront pas; on me demande comment j'ai pu avec 20 sous gagner deux millions dans les affaires?

GRIMBLOT.

Mé..é..prise.. cette inju..jure Du..chi..ignon..

AUTRES VOIX.

Ne répondez pas, monsieur Duchignon!

DUCHIGNON.

Je tiens au contraire beaucoup à répondre, à relever l'interpellation... je suis même ravi de l'avoir provoquée .. je répondrai donc catégoriquement, péremptoirement, carrément à l'interrupteur...

GRIMBLOT.

Écou..cou..outez!!

DUCHIGNON.

Je répondrai donc carrément à l'interrupteur, que j'ai gagné ma fortune avec de l'ordre, de l'économie et de la bonne conduite.

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

Très bien!.. bravo!.. bien touché!

D'AUTRES ÉLECTEURS.

Mais ce n'est pas répondre, c'est éluder la question.

PIERRE DUBOIS.

Je regrette profondément pour le progrès de la science économique en général et celle des joueurs de gobelet en particulier, que le citoyen candidat ne nous explique pas par quel coup de baguette magique, il a pu, au moyen de la bagatelle de 20 sous, faire passer deux millions de la poche des autres dans la sienne...

GRIMBLOT.

Qu'a..qu'a..pellez-vous la po..po..che des.. autres?..

UN ELECTEUR.

Le citoyen a sans doute un fameux sac à la malice!

AUTRE ÉLECTEUR.

Ou de la poudre de perlinpinpin.

AUTRE ÉLECTEUR.

C'est insulter le candidat!

AUTRES.

C'est vrai! à bas les rouges!.. les socialistes.

PIERRE DUBOIS.

Mais c'est vous qui insultez le candidat, vous avez l'air de le croire capable de fabriquer de la fausse monnaie; car enfin les deux millions qu'il a gagnés dans les affaires étaient quelque part avant d'arriver dans sa caisse.

PLUSIEURS ÉLECTEURS.

C'est évident.

GRIMBLOT *à Pierre Dubois.*

Vous êtes... un... rou... ou... ou... ge!...

UN AUTRE.

Vous n'avez pas le droit de poser une pareille question à un candidat.

PIERRE DUBOIS.

Pardon, citoyen; le candidat se donne en exemple; il dit : Il n'y a que les fainéants, les piliers de clubs et de cabarets, les socialistes, en un mot, qui disent que le travailleur est malheureux.

DUCHIGNON.

Oui, je le soutiens, et je le répète.

PIERRE DUBOIS.

Le citoyen candidat ajoute que tout bon ouvrier rangé, laborieux, peut, avec de l'ordre et de l'économie, prospérer et faire fortune.

DUCHIGNON.

Je le répète, je l'affirme.

PIERRE DUBOIS.

Alors, que le citoyen candidat réponde à ceci : Sur mille ouvriers pères de famille, il y en a neuf cent quatre-vingts qui gagnent, en moyenne, trois à quatre francs par jour, en travaillant vigoureusement dix et douze heures, et qui souvent subissent des chômages de trois et quatre mois, sans compter les cas de maladie. Or, je le demande au citoyen candidat, de quelle façon doit s'y prendre un ouvrier dans cette position, non pour faire fortune, mais pour ne pas vivre, lui et les siens, dans la plus grande gêne s'il est bien portant, et dans une atroce misère s'il tombe malade.

ÉLECTEURS.

Très bien! très bien!

PIERRE DUBOIS.

J'espère que le citoyen voudra bien me répondre, et qu'il reconnaîtra que, socialiste ou non, on n'est pas un vaurien parce que l'on vit toujours pauvre avec un salaire toujours insuffisant; les citoyens qui gagnent dans les affaires deux millions de fortune avec vingt sous, sont des curiosités, de riches, d'opulentes curiosités, rien de plus; les proposer comme un exemple facile à suivre pour les travailleurs, et leur faire un crime de ne pas imiter cet exemple, c'est comme si l'on faisait un crime au citoyen candidat, Français comme Lamennais et Béranger, de n'avoir pas le génie de ces grands hommes. (*On rit.*)

PLUSIEURS VOIX.

Très bien! très bien!

GRIMBLOT *à Pierre Dubois.*

Vous êtes un rou... ou... ou... ge!

DUCHIGNON.

Ma réponse... elle sera la dernière, car je ne veux plus accepter d'interruptions; ma réponse sera bien simple, bien claire : on me demande comment un ouvrier ayant de la famille et gagnant de trois à quatre francs par jour peut économiser, prospérer et faire fortune?

PLUSIEURS VOIX.

Oui! oui! expliquez-nous cela! Comment fera-t-il ce travailleur?

DUCHIGNON.

Je vous l'ai dit, qu'il ait de l'ordre et de l'économie.

UNE VOIX.

Mais économiser sur quoi?... A peine a-t-il le nécessaire.

DUCHIGNON.

Je le répète, qu'il ait de l'ordre, de l'économie; qu'il ne fréquente ni les cabarets, ni les clubs, soyez tranquilles, il parviendra aussi bien

que moi, ainsi que tant d'autres nous sommes parvenus, et comme le disent l'illustre Thiers, l'illustre baron Charles Dupin.

UNE VOIX.

Il n'y a plus de barons.

DUCHIGNON.

Et je soutiens, moi, que ceux qui sont barons restent barons dans l'estime et dans le cœur de ceux qui les admirent.

GRIMBLOT.

Bra. .a...vo Du...du...chi...i...ignon !

DUCHIGNON.

Je dirai donc comme l'illustre Thiers, l'illustre baron Charles Dupin, il n'y a que les vauriens, les socialistes qui soient misérables; les bons sujets sont tous très heureux ! (*D'un air capable et triomphant.*) Interrogez la... statistique ! interrogez les tables de mortalité ! interrogez... enfin... interrogez... tous les documents officiels... Eh bien ! (*Frappant sur la tribune.*) que vous diront-ils, les documents officiels ? Savez-vous ce qu'ils vous diront ?

PIERRE DUBOIS.

Ils vous diront qu'à Lille, et dans d'autres villes de manufacture, sur *vingt-cinq* mille enfants du pauvre... il *en survit* TROIS CENTS !... (1)

PLUSIEURS VOIX.

Mon Dieu !... *trois cents* enfants du pauvre survivants seuls sur VINGT-CINQ MILLE ! (*Sensation.*)

PIERRE DUBOIS.

Lisez le rapport officiel du citoyen Blanqui... vous y trouverez bien d'autres chiffres effrayants.

GRIMBLOT *à Pierre.*

Vous...ous... êtes un... rou...rou. .ou...ouge !...

DUCHIGNON, *haussant les épaules.*

On croit m'embarrasser fort en me disant que sur vingt-cinq mille enfants du pauvre il en survit trois cents. Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve ? Le savez-vous ? Cela prouve tout bonnement que quand ils les

(1) Déjà nous avons cité ailleurs, cet épouvantable résultat de l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce chiffre homicide est donné par le citoyen Blanqui, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, dans son rapport officiel de l'an passé, sur la situation des classes ouvrières, l'on ne saurait trop répéter aux Malthusiens, ce fait monstrueux, si concluant contre notre état social. Nous sommes étonnés qu'aucun orateur de la Montagne n'ait encore apporté à la tribune, à la face du pays les chiffres officiels du citoyen Blanqui, espérons que justice sera faite lors de la discussion du projet de loi sur l'assistance.

ont procréés, ces enfants, les parents étaient épuisés par le vice, l'ivresse et la débauche.

PLUSIEURS VOIX.

Très bien !... C'est vrai !... Bravo !...

PIERRE.

C'est indigne !... Dites donc que les parents étaient déjà épuisés par la misère, et que le sein tari des mères n'avait plus de lait pour leurs enfants. Lisez le rapport du citoyen Blanqui, il vous dira comment UN SOU de paie de plus que les *fileurs* auraient par jour pourrait bien souvent sauver la vie d'un enfant... UN SOU, entendez-vous ! Parlez donc d'économiser, après cela.

PLUSIEURS VOIX.

Très bien ! très bien !...

GRIMBLOT *à Pierre.*

Vous.., êtes .. un... rou.. rou.. ou...ouge !

DUCHIGNON, *avec ironie.*

On vient me parler du lait que les mères ont ou n'ont pas dans leur sein ? Il me semble que je ne sollicite pas ici un emploi d'examinateur des bureaux de nourrices.

VOIX ET RIRES.

Très bien !... ah ! ah !... très bien ! très drôle !

DUCHIGNON.

Je suis ici pour solliciter de la confiance de mes concitoyens le mandat de député.

VOIX.

De représentant du peuple !

DUCHIGNON, *continuant.*

..... Aussi, après avoir exposé loyalement, sincèrement ma vie privée dont j'aurais peut-être le droit de m'enorgueillir, je passe à ma profession de foi politique.

VOIX.

Ah ! ah !... écoutez.

DUCHIGNON.

Je pose carrément la question, je suis réactionnaire !...

GRIMBLOT, *battant des mains.*

Bra...a...vo ! Du...u...chi...i...gnon.

DUCHIGNON.

Je suis tout ce qu'il y a de plus réactionnaire, je subis l'espèce de gouvernement que la surprise... que le coup de main de février nous a imposé... mais je le subis seulement jusqu'à la révision de la constitution, Dieu merci, je subis donc ce qu'ils appellent la République, mais puis-

qu'enfin République il y a, je la veux honnête et modérée. Je veux avant tout l'ordre... l'ordre surtout, l'ordre partout, l'ordre toujours, l'ordre rien que l'ordre, et je veux obtenir l'ordre par tous les moyens possibles; or, si les procès, les prisons, l'exil, ne suffisent pas, je dirai comme un illustre publiciste honnête et modéré : c'est à coups de fusil et à coups de fourche que nous devons exterminer les éternels et abominables ennemis de la famille, de la religion et de la propriété... J'ai nommé les socialistes...

GRIMBLOT, *avec enthousiasme.*

Bra...a...vo ! Du.. u...chi...i.. i...gnon.

PLUSIEURS VOIX.

Très bien ! oui, très bien !..

AUTRES VOIX.

Vous ne pouvez accuser ainsi une partie de vos concitoyens et les désigner en masse à l'assassinat.

DUCHIGNON, *avec ironie.*

Quand on parle de loups ou de tigres, je crois que l'on dit généralement loups et tigres? l'illustre Montalembert n'a-t-il pas dit que les socialistes étaient des tigres? (et il avait raison); qu'il fallait mettre en cage, (et il avait tort). Car sauf un ou deux socialistes peut être à envoyer à la ménagerie du Jardin-des-Plantes par curiosité...

PLUSIEURS VOIX ET RIRES.

Très bien !... bravo !... très drôle !...

DUCHIGNON, *continuant.*

L'on doit en tant que tigres exterminer les tigres; Eh, Messieurs! ne sont-ils pas encore pires que des tigres ces socialistes qui veulent nous ravir nos familles à nous pères de famille; nous ravir nos croyances à nous catholiques; nous ravir nos propriétés à nous propriétaires.

VOIX.

Bravo ! bravo !... très bien !...

AUTRES VOIX.

Allons donc c'est absurde! c'est toujours le même air de serinette sur la religion, la famille et la propriété que les socialistes n'attaquent pas... sauf l'usure...

DUCHIGNON, *se croisant les bras.*

Les socialistes n'attaquent pas la famille... (*D'un ton paternel et sentimental*). Comment je goûte les douceurs du foyer domestique auprès d'une épouse vertueuse et chérie, d'enfants bien aimés, je concentre dans ce sanctuaire béni du ciel les joies les plus pures de mon âme, les sentiments les plus délicats de mon cœur.

GRIMBLOT, *portant son mouchoir à ses yeux.*

Comme c'est tou...tou...chant ! !

DUCHIGNON.

Je ne vis que pour ma femme; je ne vis que pour mes enfants, et ces brigands de socialistes viendraient porter une main sacrilège sur ce sanctuaire sacré! m'arracher ma famille! (*Avec frénésie*). M'arracher ma famille ! venez-y, monstres ! venez-y, tigres ! et vous me trouverez la fourche et le fusil à la main pour défendre ma femme et mes enfants.

(La pose de Duchignon est du plus haut tragique; applaudissements dans une partie de l'auditoire).

GRIMBLOT, *bondit, trépigne, et crie à tue-tête*

Su...u...bli...me ! ! Su...u...bli...me..! !

UNE VOIX.

Ah çà! que diable le citoyen Duchignon veut-il que les socialistes fassent de sa famille ?

DUCHIGNON, *joignant les mains avec terreur.*

Ce qu'ils en feraient ! ! !...

UNE VOIX.

Oui !...

DUCHIGNON.

Ce que les socialistes feraient, de nos familles ! (*Levant les mains au ciel.*) Ah ! messieurs, ne cherchons pas à pénétrer cet abominable mystère; nous reculerions d'horreur.

GRIMBLOT, *se cache la figure.*

Hi...hi...deux !! hi...ideux !!

DUCHIGNON, *d'un ton funèbre.*

Mais, pourquoi nous étonner de ces monstrueux desseins, qui, comme l'oiseau de nuit et de proie, planent dans l'ombre sur nos intéressantes familles ? (*Bravo! très-bien!*) Ne sont-ils pas capables de tout, ces forcenés qui outragent journellement la religion catholique (*d'un air dévot*), la sainte religion de nos pères... Ces socialistes qui crient *Vive l'enfer !* Ils l'ont crié.

GRIMBLOT, *se voilant la face.*

I...ils l'ont cri...cri...ié.

UNE VOIX.

Allons donc ! d'abord c'est un *canard*, et puis ils reconnaîtraient donc le Dieu des catholiques, puisqu'ils croient à l'enfer.

DUCHIGNON, *continuant.*

Ces socialistes, ces athées, ces bourreaux qui demandent que l'on égorge tous nos prêtres, tous nos bons et saints prêtres, et que l'on viole toutes les bonnes sœurs de charité; ils en ont fait le serment dans

les catacombes, en crachant sur le crucifix. (*Frémissement d'indignation.*)

PIERRE DUBOIS, *avec indignation.*

C'est une infâme et stupide invention. Je vous défie, citoyen, de citer une phrase, une ligne, un mot d'un écrit socialiste où il soit question d'atrocités pareilles.

DUCHIGNON, *d'un ton triomphant.*

On me demande de citer! on a cette audace... Eh bien! je vais citer.

VOIX.

Écoutez... écoutez.

DUCHIGNON.

Le plus abominablement monstrueux des socialistes, j'ai nommé Proudhon.

GRIMBLOT, *se voilant la face.*

Oh! Prou...Prou ..ou...dhon!

DUCHIGNON.

Oui, cet homme (est-ce un homme?) a eu, l'indigne blasphémateur, a eu la sacrilége insolence de dire à Dieu : DIEU, RETIRE-TOI... (*Indignation.*) L'a-t-il dit, oui ou non ?

UNE VOIX.

Parler ainsi à Dieu !

AUTRES VOIX.

C'est aussi d'un sans-gêne par trop... talon rouge.

AUTRES VOIX.

C'est horrible... Voilà ce que c'est que les socialistes.

PIERRE DUBOIS

Oui, le citoyen Proudhon a dit cela...

VOIX.

Ah! vous l'avouez; c'est affreux. A bas les impies!

PIERRE DUBOIS.

Oui, le citoyen Proudhon a dit au faux dieu des jésuites et des inquisiteurs, ce dieu farouche, impitoyable, au nom duquel tant de bûchers ont été allumés, tant de sang a coulé; au nom duquel les mauvais prêtres voudraient abrutir et asservir la race humaine, oui, à ce faux dieu, Proudhon a dit : Retire-toi, oui, retire-toi, et fais place au vrai Dieu, au dieu d'amour et de solidarité, de pardon et de fraternité, au dieu des souffrants et des opprimés, au Christ enfin, car il a dit: *Aimez-vous les uns les autres; donnez la moitié de votre manteau à votre frère qui a froid; la moitié de votre pain à votre frère qui a faim...* Enfin il a dit ceci, méditez ces paroles, citoyen Duchignon : *Avant*

qu'un riche entre au paradis, on verra plutôt un chameau passer par le trou d'une aiguille.

GRIMBLOT, *furieux.*

Cha...cha...meau vous-mê...ê...me!

DUCHIGNON, *triomphant.*

Ainsi on l'avoue... Ce monstrueux Proudhon (*Grimblot se voile la face*) a eu la sacrilége audace de dire à Dieu : *Retire-toi.* Eh bien! supposons que, pour punir cet abominable blasphémateur, Dieu se soit retiré.

UNE VOIX.

Oui, pour faire niche à Proudhon?

DUCHIGNON, *d'un ton dévot.*

Je vous le demande, hélas! que deviendrions-nous sans les secours de notre sainte religion? qui dit aux pauvres, et c'est là ce qu'elle a de sublime, ainsi que l'ont cent fois prouvé l'illustre Montal*envers*.

UNE VOIX ET RIRES.

Ah! ah! *Monte-à-l'envers*! une épigramme. Fameux nom pour un jésuite.

DUCHIGNON, *avec aigreur.*

Il faut bien peu comprendre la profonde émotion que tout catholique éprouve en parlant de l'illustre défenseur de la foi dont je viens de prononcer le nom vénéré, pour ne pas excuser un *lapsus*. Je disais donc que l'illustre Montalembert, l'illustre Falloux son compère (*se reprenant vite*), son confrère...

VOIX ET RIRES.

Très-bien!... c'est ça!

DUCHIGNON, *avec colère.*

Il est impossible, au milieu de si grossières interruptions, de conserver le fil de ses idées. Je disais donc que les Falloux, les Montalembert, prouvaient, avec une raison supérieure, que ce qu'il y avait de sublime, de consolant dans notre sainte religion catholique, c'est qu'elle disait aux pauvres : « Vous êtes nés misérables, vous vivrez misérables, « vous mourrez misérables; votre vie ne sera qu'un long supplice; il « n'y a pas à se regimber, c'est comme ça, vu qu'Adam a mangé la « pomme; et si vous aviez le malheur de vous regimber et d'aspirer à « un sort meilleur, vous irez au fond des enfers brûler à perpétuité. » Voilà pourquoi la religion catholique est essentiellement une religion d'ordre, de conservation et d'autorité, parce qu'elle protége avant tout la propriété. Aussi je suis fier d'être catholique; je suis né catholique (*avec énergie*) et, s'il le fallait, je prendrais la fourche ou le fusil pour

défendre contre les socialistes les croyances de nos pères, notre sainte religion catholique. (*Bravo!*)

GRIMBLOT, *d'un air inspiré.*

Oui. Du...u...chi...ignon est un fa...ameux ca...ca...tho...lique!

DUCHIGNON.

Et maintenant qu'il est prouvé que ces athées de socialistes ont dit à Dieu : *Retire-toi*, qu'est-il étonnant que les pillards aient eu la sacrilége impiété de dire à la propriété : Retire-toi, ou plutôt de dire aux propriétaires : Retirez-vous de là que je m'y mette?

PLUSIEURS VOIX.

Ah! ah! ah! Très-bien! très-drôle!

DUCHIGNON.

Je ne pense pas qu'on ait l'audace de nier que le même monstrueux Proudhon...

GRIMBLOT, *se voilant la face.*

Oh! Prou...Prou...oudhon.

DUCHIGNON.

L'on n'osera pas nier que cet homme, que ma pudeur de propriétaire m'empêche de nommer, ait dit et imprimé ces abominables paroles, qui, à elles seules mériteraient la potence : LA PROPRIÉTÉ, C'EST LE VOL! (*Grimblot se voile le face.*) La preuve, c'est qu'il y a un vaudeville là-dessus. L'on n'osera pas nier que les communistes, les phalanstériens, les égalitaires, les icariens et autres tas de spoliateurs, de bandits, de pillards, n'aient dit et imprimé : que les biens devaient être communs; et, comble de l'horreur et de l'impiété, que le capital était quelque chose d'infâme... Il l'a dit, ce... Proudh...hon... cet homme que le respect humain m'empêche de nommer; il l'a dit : *l'infâme capital*... Guerre à l'infâme capital! Qu'on réponde : les a-t-il dit, oui ou non, ces mots qui font dresser les cheveux d'épouvante. (*Grimblot passe sa main dans ses cheveux pour les hérisser.*) Ces mots affreux qui ont changé en horrible cauchemar la vie de tant d'intéressants capitalistes : *La propriété c'est le vol, l'infâme capital.*

PIERRE DUBOIS.

Le citoyen candidat, quoique catholique, est-il chrétien?

DUCHIGNON, *avec hauteur.*

Cette question est presque une injure.

PIERRE DUBOIS.

Ainsi le candidat accepte et confesse l'autorité des paroles des pères de l'Église, ces grands saints de la foi catholique, apostolique et romaine.

DUCHIGNON, *indigné.*

Oser me demander si je reconnais l'autorité des paroles de nos saints pères de l'Église? les sacrées lumières de notre sacrée religion *(Avec emportement)* Vous m'insultez, Monsieur... vous insultez à ma foi catholique!

PIERRE DUBOIS.

Dieu m'en préserve, citoyen, et d'un autre côté vous reprochez au citoyen Proudhon *(Grimblot se voile la face)* d'avoir dit : *La propriété c'est le vol.* — Et d'avoir attaqué non le capital, mais de considérer la rente qu'il produit aux oisifs comme une iniquité...

DUCHIGNON, *furieux.*

Attaquer la rente!!! Je l'ai dit et je le répète, ces seules paroles méritent la potence... Est-ce clair?

PIERRE DUBOIS.

Parfaitement clair. *(Tirant un journal de sa poche, et lisant.)* « Voici « l'idée que l'on doit se faire des *riches*... *Ce sont des voleurs* qui assiè« gent la voie publique, dévalisent les passants, et font de leurs cham« bres des cavernes où ils enfouissent les biens d'autrui. »

(Explosion d'indignation dans l'auditoire, Grimblot trépigne et montre le poing à Pierre Dubois.)

PLUSIEURS VOIX.

C'est trop fort! c'est abominable.

AUTRE VOIX.

C'est une provocation à la guerre civile.

DUCHIGNON, *avec dignité.*

S'il y a ici un magistrat, je le somme, au nom de la morale publique outragée, je le somme de faire son devoir et d'empoigner cet homme; de si infâmes provocations contre une classe d'individus si respectables ne peuvent rester impunies.

PIERRE DUBOIS, *au candidat.*

Comment citoyen. Vous, un chrétien, un catholique, un homme religieux vous voulez faire empoigner un père de l'Église?.. faire mettre saint Jean Chrysostôme au violon?

DUCHIGNON.

Comment? que signifie...

GRIMBLOT, *à Pierre Dubois.*

Vous êtes un rou..rou..ouge!!!

PIERRE DUBOIS.

Ce que je viens de lire est textuellement extrait de saint Jean Chrysostôme... Mais voici d'un autre auteur quelque chose de mieux. « En vain « ceux-là se croient innocents qui s'approprient à eux seuls les biens

« que Dieu *a rendus communs* en ne rendant pas aux autres les biens
« qu'ils ont reçus, ils deviennent *meurtriers et homicides*, parce que rete-
« nant pour eux seuls le bien qui aurait soulagé les pauvres, on peut
« dire qu'ils en tuent tous les jours autant qu'ils auraient pu en
« nourrir... »

PLUSIEURS VOIX.

Mais, c'est affreux.

AUTRE VOIX.

Ce sont des paroles de cannibales.

DUCHIGNON, *exaspéré.*

Quel est l'archi-monstrueux scélérat qui ose aller plus loin que le monstrueux Proudhon et qui ne dit plus *la propriété c'est le vol*, mais LA PROPRIÉTÉ C'EST LE MEURTRE... C'EST L'HOMICIDE. Au nom de la société tout entière frémissante, je demande un exemple terrible.

GRIMBLOT.

A..à..la..la..garde... un co..co..mi..ssaire... des gen.. gen..darmes !

PIERRE DUBOIS.

Ah ! citoyen Duchignon, vous, un chrétien, un catholique, un homme religieux traiter d'archi-monstrueux scélérat saint Grégoire-le-Grand... une des lumières de l'Église... Vouloir le livrer au commissaire de police. *(Éclats de rires universels.)*

DUCHIGNON, *abasourdi.*

Monsieur... c'est... une plaisanterie.

PIERRE DUBOIS..

J'emprunte ces citations textuelles des pères de l'Église à un excellent article du citoyen Eugène Pelletan, publié dans la *Presse* du 16 septembre 1849 ; écoutez donc encore, citoyen Duchignon, vous traitez les communistes de pillards et de bandits. « La vie commune est *obligatoire* pour
« tous les hommes, c'est l'iniquité qui a fait dire à l'un *ceci est à moi* et
« à l'autre *cela m'appartient*, de là est venue la discorde entre les mor-
« tels, » vite, citoyen Duchignon faites empoigner ce communiste, je vous le dénonce... c'est saint Clément. Voulez-vous mieux encore ? « Dieu a créé toute chose afin que la jouissance *en fut commune à tous* et
« que la terre devînt *la possession commune de tous*, la nature a donc
« engendré le droit de communauté et c'est l'*usurpation qui a fait la pro-*
« *priété.* » Allons vite, citoyen Duchignon le catholique, faites vite empogner ce proudhoniste là... je vous le dénonce aussi... il se nomme saint Ambroise.

VOIX ET RIRES.

Ah ! ah ! très bien ! voyez donc la drôle de figure du candidat.

DUCHIGNON, *de plus en plus abasourdi.*

Enfin, Monsieur...

PIERRE DUBOIS.

Deux minutes encore, citoyen, vous regardez comme des infâmes ceux qui qualifient la rente du capital de chose inique?

DUCHIGNON, *exaspéré.*

On me tiendrait le couteau sur la gorge, on me pilerait dans un mortier, que mes dernières paroles seraient : oui les scélérats qui veulent attaquer mes rentes, sont des infâmes, des brigands, des monstres, enfin des socialistes, c'est tout dire.

PIERRE DUBOIS, *lisant.*

« Le prêt à intérêt n'est jamais permis, pas même dans *les limites de ce*
« *qui est nécessaire pour vivre.* » Il est vrai que c'est l'infâme saint Thomas qui prétend cela .. Mais d'un autre côté ce brigand de socialiste saint Bernard, ajoute carrément. *Le prêt à intérêt n'est qu'une variété* DU VOL. Je sais bien que cet archi-scélérat de saint Augustin, dit à son tour : *Les rentiers osent dire, je n'ai d'autre ressource pour vivre que ma rente? Et n'est-ce pas ce que répondrait un voleur pris sur le fait.*

PLUSIEURS VOIX, *et rires.*

Bravo ! très bien.. ah ! ah !

PIERRE DUBOIS.

Mais voici, citoyen Duchignon le catholique, une chose qui me désole pour un fervent dévôt comme vous, c'est que le concile d'Elvire déclare formellement : *Que le prêteur à intérêt soit rejeté de l'Église.* . Juste ciel ! quelle douleur pour vous ! Ces deux millions de capitaux gagnés si ingénieusement par vous avec vingt sous, à force d'ordre et d'économie, vous ne pourrez plus en retirer de petits ou gros intérêts sous peine de vous voir rejeté de l'Église. *(Rire général.)* Est-ce bien possible ! vous, un défenseur de la propriété à coups de fourche et de fusil, vous, un défenseur de la religion, toujours à coups de fourche et de fusil, chassé de l'Église pour avoir fait valoir vos capitaux. C'est à en devenir fou, n'est-ce pas ? Comment, ces honnêtes et modérés défenseurs de la religion, de la famille et de la propriété demandent qu'on assomme ou qu'on pende ces infâmes socialistes, et il se trouve qu'il faudrait du même coup assommer et pendre les plus grands saints de l'Église dont le socialisme dépasse même celui de bien des socialistes avancés, qui, sans attaquer la propriété individuelle ne combattent que l'inique abus de l'intérêt du capital qui permet à l'oisif d'exploiter le travailleur. Ah ! citoyen Duchignon le catholique. *(On rit.)* Grâce au moins pour saint Grégoire, saint Augustin, saint Clément, saint. .

DUCHIGNON, *exaspéré et perdant tout à fait la tête.*

Eh bien! non! pas plus de grâce pour ceux-là que pour les autres s'ils ont prêché ces abominables maximes; car s'ils vivaient de mon temps et qu'ils eussent le malheur de vouloir toucher à mes capitaux... l'arche-sainte de toute la société; je prendrais la fourche et le fusil pour défendre ma caisse. *(Avec fureur).* Oui! quand cela serait contre tous les saints du paradis! car je finis comme j'ai commencé, je suis et je serai toujours un défenseur énergique de la propriété, de la famille et de la religion! quand elle garantit mes capitaux, bien entendu.

VOIX NOMBREUSES, *et amies de l'ordre.*

Il a raison! très bien! très bien!

VOIX, *amie de l'ordre.*

Tiens!.. les pères de l'église, qu'est-ce que ça prouve?

AUTRE VOIX, *amie de l'ordre.*

C'est bon pour les calotins!

AUTRE VOIX, *amie de l'ordre.*

Parbleu! si c'était ça la religion... merci...

UNE VOIX, *rouge.*

En voilà des citoyens religieux, honnêtes et modérés qui, pour défendre leur magot, veulent f... des coups de fourche aux saints du paradis.

(Duchignon est descendu de la tribune au milieu des félicitations et des acclamations de ses partisans).

PLUSIEURS VOIX *amies de l'ordre.*

Vive Duchignon! vive le candidat honnête et modéré!

(La foule sort. Duchignon et son ami Grimblot se dirigent vers une voiture qui les attend à quelques pas de là.)

VOIX *amies de l'ordre.*

Oui, oui, nous voulons Duchignon!

AUTRE VOIX.

Nous aurons Duchignon!

UNE VOIX *rouge.*

Alors vous avez fièrement du toupet!

DUCHIGNON, *s'essuyant le front.*

C'est égal, l'effet est bon; j'espère que je serai nommé. Il faudra que je revienne à la réunion de demain pour enlever la chose d'emblée, car à la fin de la séance je me suis trouvé un peu embarrassé. Mais as-tu entendu cette canaille de socialiste, avec ses pères de l'Église?

GRIMBLOT.

C'est dé...dé...gou...outant.

DUCHIGNON.

Quelle figure a-t-il ce brigand-là? car j'ai la vue si basse que je n'ai pu le distinguer de loin.

GRIMBLOT.

La fi...fi...gure d'un rou...rou...ouge, la tou...tour...nure d'un rou...ouge et cro...otté jusqu'à l'é...chine.

DUCHIGNON.

Quel drôle! Et ça parle, ça interrompt, ça raisonne!...

GRIMBLOT, *haussant les épaules.*

Ça... fait pi...pi...itié.

DUCHIGNON, *tirant sa montre.*

Il n'est que dix heures... Tu diras demain à ma femme que la réunion électorale a duré jusqu'à minuit. Allons souper chez Bichette.

GRIMBLOT, *se frottant les mains.*

Ça va, a... allons sou...souper chez Bi...bi...chette. (*Duchignon et Grimblot montent en voiture.*)

DUCHIGNON, *au valet de pied.*

Chez madame de Saint-Léonard.

EUGÈNE SUE.

(La suite au prochain numéro.)

LES SEIZE IMPOTS DU VIN.

L'élu du dix décembre avait compté sans les juifs. — La plus grosse sottise du gouvernement actuel après l'assassinat de la République Romaine. — Légitime impopularité de l'impôt des boissons. — Son caractère fiscal. — Enormité du chiffre de l'impôt. — La vigne ne paie pas ses frais de culture. — Pourquoi l'industrie viticole a résisté jusqu'ici aux persécutions du fisc. — Tous les gouvernements ont promis d'abolir l'impôt des boissons. — Octroi municipal. — Ses vices et ses conséquences désastreuses. — L'octroi rétablit les douanes intérieures, ruine le vigneron, affame et empoisonne l'ouvrier des villes. — Nécessité de supprimer l'octroi. — Caractère politique de l'impôt sur les boissons. — Causes de la malveillance systématique de tous les gouvernements précédents pour la vigne. — Conclusion.

Le temps est venu de *passer de la parole à l'action* et de s'occuper un peu *du bien-être du peuple*, disait le fameux message de l'élu du dix décembre, ce message qui a fait crise et épouvanté un moment les *vieux partis* de l'Assemblée Nationale.

Ces incorrigibles factieux qu'on nomme les socialistes ne demandaient pas autre chose depuis nombre d'années.

Comme il y a dans ce beau pays de France, d'infimes parasites, des juifs qui, sans travail aucun et rien que pour apposer leur griffe au bas d'un sale chiffon de papier, empochent chaque matin des sacs d'or, tandis que de nobles travailleurs, courbés toute l'année sur le sol, ne réussissent pas toujours à arracher de ses entrailles un chétif morceau de pain noir..... Les socialistes ont de tout temps été d'avis qu'il y avait quelque chose à réformer dans ce mode de répartition qui enlève tous les profits du travail au travailleur, pour en faire cadeau à l'oisif.

Et ils insistent, encore aujourd'hui, pour qu'on retire de dessous les regards du peuple le spectacle dangereux de cette répartition insolente.

Or il fallait pour cela au ministère des finances un Colbert, un homme d'initiative et de science, assez ami du bien public pour instituer au besoin une nouvelle Chambre ardente qui fit rendre gorge aux traitants, aux agioteurs, aux Fouquets et aux Gourvilles du jour...

On y a mis un juif.. un vrai juif de Juda, un trafiquant d'espèces, un joueur de profession enrichi par des paris de bourse et des paris de chevaux; le même que Mardochée Goudchaux accusa un jour d'avoir proposé la banqueroute nationale et qui ne s'en justifia pas.

Voici comme le juif a compris les paroles du message :

Une admirable occasion s'offrait à l'élu du dix décembre, de passer de la parole à l'action, de faire preuve de sa sollicitude pour les classes exploitées, et de leur venir en aide, par l'application des véritables principes de la justice distributive en matière d'impôt.

Le gouvernement avait une détermination à prendre relativement à l'impôt des boissons. Il s'agissait d'accepter ou de refuser l'héritage financier de la Constituante, qui a voté *in extremis* l'abolition de l'impôt des boissons.

La raison, le vœu public et l'intérêt du gouvernement étaient pour l'acceptation de la mesure.

Le juif l'a repoussée. Le juif a demandé que le vote de la Constituante fut rapporté, comme l'ont été successivement tous les décrets émanés du Gouvernement provisoire, dans le *premier mouvement* de la Révolution de février, qui était le bon.

Un ministre à idées étroites, mais honnêtes, l'économiste Passy, avait oublié sur son banc un innocent projet d'impôt *contre le revenu;* le juif s'est empressé de retirer la proposition anarchique, qu'il a déclarée suspecte d'hérésie socialiste, comme portant atteinte aux privilèges sacrés du capital et de la fainéantise.

Quelques jours auparavant, ce fils de Juda libéré d'hier, s'était permis d'adresser à des citoyens français, aux employés du ministère des finances, une circulaire pour leur enjoindre d'avoir à professer désormais, sur l'usure, les mêmes opinions que lui juif...

Je n'hésite pas à affirmer que le rétablissement de l'impôt des boissons, aboli par la Constituante est, après l'assassinat de la république romaine, la plus grosse des sottises du gouvernement actuel. Il n'y a pas de raison tirée de la pénurie du trésor ou de l'imagination du *Constitutionnel*, qui puisse justifier une mesure aussi impopulaire. C'est plus qu'un crime, c'est une faute! comme dirait Talleyrand.

Pour bien comprendre toute la portée de cette sottise pyramidale, examinons attentivement le caractère fiscal et le caractère politique de l'impôt des boissons.

L'impôt des boissons est le plus impopulaire, partant le plus inique de tous les impôts qui frappent le travailleur de France. L'impôt des boissons a le triste avantage d'endosser en ce moment la responsabilité de toutes les haines que les populations françaises ont vouées à diverses époques à la gabelle, aux droits réunis et aux contributions indirectes. L'employé des contributions indirectes et de l'octroi est toujours, pour le travailleur indigène, le *rat de cave* de l'Empire ou le *gabelou* de l'autre siècle; et ces dénominations déplaisantes ne disparaîtront qu'avec l'institution qui les a engendrées.

L'impôt de la conscription, cet impôt déshonorant d'esclavage que la classe riche fait payer à la classe pauvre; l'impôt du sang qui condamne le fils du prolétaire à donner à l'oisiveté, les plus belles années de sa vie à défendre le sol qu'il ne possède pas, à surveiller la chiourme du bagne industriel où sont détenus ses compagnons de chaîne, à échanger au besoin des balles contre ses frères de souffrance et à empêcher les chiens de pénétrer dans les promenades du beau monde; cet impôt sur la vie et sur la liberté, dont le riche s'affranchit si facilement pour un peu d'or, soulève encore moins de malédictions que l'impôt sur le vin, malgré son iniquité révoltante. Cela vient de ce que des raccoleurs à la langue perfide ont réussi à persuader à une foule de pauvres diables, que ce métier abrutissant de soldat, qui fait d'un être intelligent et bon une machine à tuer, à tant de meurtres par minute, est le plus honorable et le plus noble des métiers. Cette impopularité de l'impôt des boissons est légitime; car ce n'est pas simplement du mauvais vouloir que le fisc a témoigné de tout temps pour la vigne, c'est de l'iniquité systématique, c'est plus que de la haine.

Le fisc attaque le produit de la vigne de seize façons différentes, et lui fait depuis cinquante ans une guerre si cruelle, qu'il a presque réussi à tuer le vigneron, s'il n'a pas tué la vigne.

La vigne commence par payer l'impôt foncier, la contribution directe, comme terre de première classe. Cet impôt foncier direct, s'élève à une vingtaine de milions environ, dix francs plus ou moins par hectare; puis vient la série interminable des impôts indirects.

Il y a le *passavant*, l'*acquit à caution*, le droit de *mouvement*, le droit de *détail*, cinq droits différents de *licence*, le droit d'*entrée*, le droit de *navigation sur les rivières*, le droit de navigation sur les *canaux*; puis, brochant sur le tout et malgré l'état de paix, le *décime de guerre*. Le décime de guerre se perçoit sur les treize impôts précédents.

Tous les produits de ces impôts reviennent à l'État. En retranchant l'impôt foncier de la récapitulation ci-dessus, on a la somme et le nom des diverses taxes qui constituent l'impôt des boissons, proprement dit,

l'impôt dont la Constituante a voté l'abolition, à partir du 1er janvier 1850.

Cet impôt coûte aux contribuables plus de cent millions; il n'en rapporte pas quatre-vingts au fisc, attendu que les frais de perception absorbent vingt-cinq pour cent du revenu.

Mais toutes ces misères ne sont encore que les moindres misères de la vigne. Ces quatorze impôts, conjurés contre son existence, ne sont que faveurs et caresses, en comparaison des deux derniers qu'il nous reste à énumérer. Ces deux impôts redoutables sont l'octroi et l'hypothèque.

L'octroi municipal, l'octroi dit de bienfaisance, ne se perçoit plus, comme les précédents, au profit de l'État, mais bien au profit des communes. Toutefois l'État prélève encore le dixième de ce revenu. Quant à l'impôt de l'hypothèque, il se perçoit au profit exclusif du capital, qui garde tout pour lui, suivant son habitude.

L'octroi municipal, qui est perçu dans quatorze cents communes, coûte à peu près aussi cher aux consommateurs que l'impôt des boissons proprement dit. Il rapporte 90 millions dont la moitié au moins est payée par le vin et l'alcool. Il est perçu par des procédés aussi dispendieux que l'autre, et par les mêmes agents.

Je n'ai pas le chiffre de l'hypothèque qui grève nos deux millions d'hectares de vignes, et personne n'a le chiffre réel de l'intérêt exigé par cette hypothèque; mais je sais que la majeure partie du territoire vignoble de France est grevée de l'hypothèque, et que la valeur capitale de cette partie du territoire est portée par la statistique officielle à huit milliards. Je sais qu'avant 1830, la chambre de commerce de Bordeaux affirmait que les vignes de la Gironde étaient hypothéquées pour la totalité de leur valeur. Quand le sol qui produit le vin ne serait hypothéqué que pour un ou deux milliards, ce qui n'est guère admissible; quand l'intérêt réel de cette dette ne s'élèverait annuellement qu'à 8 ou 10 pour 100, ce qui est le taux le plus humain de l'hypothèque; quand les frais judiciaires qu'occasionne le recouvrement de cet intérêt n'en grossiraient pas démesurément le chiffre (1), ce serait encore une centaine de millions ou deux à ajouter aux cent millions de l'impôt des boissons, aux quarante millions de l'octroi, aux vingt millions de l'impôt foncier; et si je fais entrer dans ces calculs le chiffre énorme des tributs annuels payés à la gelée et à la grêle, je suis bien sûr de rester au-dessous de la vérité,

(1) On assure que les tribunaux ordinaires ont eu à accorder depuis un an des permis d'expropriation forcée, pour une somme de deux milliards. La misère publique fait la fortune des huissiers et des avoués, comme le choléra celle des médecins.

en évaluant à quatre cents millions la somme totale des impôts que supporte la vigne.

Quatre cents millions d'impôts pour un capital de huit milliards, c'est un impôt équivalent au revenu de 5 pour 100 de ce capital. Jamais l'intempérance fiscale ne déborda ailleurs en de pareils excès. Voici que le rapport de l'impôt au capital prend des proportions scandaleuses.

Les Gaulois nos ancêtres, qui considérèrent la vigne comme le plus glorieux trophée des victoires de Brennus; les Francs des bords du Rhin, qui inscrivirent dans leur charte la peine de mort contre quiconque arracherait un ceps de vigne; les Gaulois et les Francs se sont montrés plus sages et plus intelligents que nous.

La statistique officielle porte à cinquante millions d'hectolitres la quantité moyenne de vin qui se récolte annuellement en France. Si donc les calculs qui précèdent ne s'éloignent pas de la vérité, il suit de la comparaison de ce nombre d'hectolitres avec le chiffre de 400 millions de l'impôt, que chaque hectolitre de vin récolté en France paie annuellement au capital ou au fisc un impôt de HUIT francs!

Admettons que nous ayions exagéré ce total, que nous sommes certain d'avoir considérablement réduit; admettons que cet impôt universel ne s'élève en réalité qu'à 300 millions, ce sera toujours un tribut annuel de six francs que paiera chaque hectolitre.

Or, tout le monde sait qu'il existe en France trente vignobles importants, où le prix moyen de l'hectolitre de vin n'atteint pas même ce chiffre glorieux de six francs. Dans la plupart des vignobles inférieurs du midi, vers les coteaux de la Loire, en Saintonge, en Poitou, en Franche-Comté, en Lorraine, en Alsace, le prix de l'hectolitre de vin descend fréquemment à trois francs. L'an dernier, le vin blanc des meilleurs crûs de Touraine ne valait pas plus de dix francs le poinçon de deux cent quarante litres. C'était moins de cinq francs pour l'hectolitre; et les vins blancs de la Touraine jouissent d'une réputation méritée. La statistique officielle donne, il est vrai, une valeur de 550 millions à cette récolte annuelle de 50 millions d'hectolitres, et fait dépasser au prix moyen de l'hectolitre le chiffre de dix francs; mais je crois cette évaluation moyenne fautive, bien qu'il y ait des années où la récolte dépasse 70 millions d'hectolitres, et doit valoir plus de 800 millions de francs.

En tout cas, cet impôt de six francs ou de huit francs frappé sur un produit d'une valeur inférieure à six ou à huit francs; cet impôt, équivalent au revenu de 5 pour 100 d'un capital foncier, est un impôt barbare, suffisant à lui seul pour déshonorer une législation fiscale, et pour justifier l'impopularité de tout gouvernement. Voulons-nous, maintenant, nous en tenir exclusivement au chiffre de l'impôt, aux 200 millions que paie la vigne pour l'impôt foncier, l'impôt des boissons et l'impôt d'octroi municipal. Deux cent millions d'impôts pour deux millions d'hectares, c'est cent francs d'impôt par hectare indépendamment de l'usure, de la chicane, de la gelée et de la grêle. Or, c'est quatre-vingt-quinze francs de trop à mon compte, car la vigne mérite encouragement et immunité plus que toute autre culture; cependant si les cinquante autres millions d'hectares de la France payaient sur le même pied que la vigne, l'impôt foncier qui ne dépasse guère 400 millions aujourd'hui, atteindrait CINQ MILLIARDS! En somme, dans les dix-neuf vingtième des vignobles de France, la récolte annuelle ne paie pas les frais de culture. Voilà la situation. Et les économistes et les juifs ont beau dire, une telle situation ne peut durer.

Certes, si l'industrie viticole, si cette industrie nationale par excellence, a pu tenir chez nous contre tant de causes de ruine, la faute n'en est pas à la législation ni à l'administration, je me plais à le reconnaître. Si la vigne est encore debout sur notre sol, ce résultat quasi-miraculeux ne peut être attribué qu'à l'énergie de vitalité indomptable dont cette plante est douée.

M. Mathieu de Dombasle, le plus mortel ennemi qu'ait eu la vigne en France, après Domitien et Charles IX, a révélé quelque part le secret de cette vitalité robuste. Il a fait un crime à la culture de la vigne *d'avoir quelque chose d'enivrant comme la liqueur qu'elle produit.* M. Mathieu de Dombasle, agronome distingué, avait le tort de partager en économie sociale les doctrines de Malthus, et en économie industrielle les doctrines de M. Syriès de Marinhac, un directeur de haras de la Restauration, qui trouvait déjà que de son temps la France *produisait trop.* La France ne produit pas trop, puisque les trois quarts de ses habitants manquent de pain et de vin, et que beaucoup de malheureux y périssent chaque année de misère et de faim. M. Charles Dupin dit le contraire, mais M. Charles Dupin a cent mille francs de raisons par an pour affirmer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

L'agronome Malthusien a dit vrai : si la vigne a résisté à l'impôt foncier, à l'impôt des boissons, à l'impôt de l'octroi, à l'impôt de l'usure, à l'impôt de la chicane, à la gelée et à la grêle; c'est que le vigneron s'est attaché passionnément à la culture de cette plante, et n'a pu se résigner à la laisser mourir; et j'espère fermement, que l'ivresse du vigneron durera assez pour atteindre le jour où la raison, rentrée dans les conseils de la nation, s'empressera de débarrasser la noble industrie viticole de tous les obstacles qui compriment son essor. Oui, faux savants de l'économisme, l'instinct borné du simple travailleur aura été plus puissant pour le bien, que vos odieuses théories ne l'auront été pour le mal. Ah!

vous ne comprenez pas l'enivrement qui naît de la culture de la plante sainte que Dieu a donnée à l'homme pour parer et fertiliser les côteaux brûlés du soleil et les pentes abruptes... C'est que sans la culture de la vigne, ces côteaux et ces pentes seraient livrés à l'infécondité éternelle ; c'est que vos cœurs secs sont fermés à ce pieux sentiment de gratitude qui ne permet pas à l'homme de repousser les dons de la Providence et d'arracher du sol l'arbuste merveilleux qui féconde le sol ingrat, et qui plus puissant que la verge de Moïse, fait jaillir du rocher un précieux nectar, une liqueur bienfaisante et réparatrice où le malheureux trouve l'oubli de ses maux, le travailleur la rémunération de ses peines, l'homme droit l'amour de ses frères. Apôtres de l'aristocratie et de la fainéantise, je conçois que vous taxiez de fol énivrement ce noble orgueil du travailleur qui s'admire en ses œuvres, ce sentiment vigoureux de solidarité entre les générations, qui interdit aux enfants d'abandonner lâchement la pacifique conquête de la nature rebelle entreprise par leurs pères. Seulement, ce courage soi-disant insensé que vous bafouez, moi je le vénère et l'admire, car c'est à ce seul courage que je reconnais des hommes ; et je vous prédis à tous, à deux ou trois ans tout au plus de distance, que ce courage désespéré qui vous passe, aura raison de vos turpitudes fiscales, et que c'est à lui qu'est réservé l'honneur de substituer l'assurance proportionnelle à l'impôt arbitraire, et de démolir de fond en comble votre code d'iniquité.

Les souteneurs de la routine et de l'iniquité, du reste, se gardent bien d'apporter un seul argument sérieux à l'appui de leurs doctrines. Les uns, les paresseux de l'école gouvernementale, sont, pour l'impôt tel qu'il est, *parce qu'il est* .. Ce n'est pas là une raison. Les autres, les perroquets de Syriès, répètent que la France produit trop ; ceci encore une fois n'est qu'une absurdité révoltante. La France ne produit même pas assez de vin pour sa consommation propre ; car le vin est une boisson de première nécessité, qui convient à tous les tempéraments, à tous les sexes, à tous les âges, et 50 millions d'hectolitres, ne sont pas une production suffisante pour 36 millions de consommateurs ; et en outre des 36 millions d'habitants de la France, il y a sur le globe trois à quatre cents autres millions d'individus, à qui ce produit fera toujours besoin. La production du vin de France sera décuplée un jour et elle ne suffira pas encore aux besoins des travailleurs enrichis de toutes les parties du monde. Mais en ce temps-là, l'économisme Malthusien aura rendu le souffle, et ne laissera plus dans la mémoire des hommes, que le souvenir de son incurable orgueil et de sa profonde ineptie.

Une seule observation va suffire pour démontrer *a priori* que notre code d'iniquité fiscale a fait son temps.

138

Les vices et les abus de l'impôt des boissons sont si nombreux, si flagrants, qu'ils ont frappé les yeux des gouvernements eux-mêmes, chez qui la cécité intellectuelle est, comme chacun sait, grâce d'État !

La Restauration qui sentait la nécessité de racheter par un peu de popularité l'irrémissible crime d'avoir été rapportée en France dans les fourgons de la Sainte-Alliance ; la Restauration débuta par la promesse d'abolir la conscription et les droits réunis. La Restauration, quand elle se crut solidement assise sur la corruption parlementaire et sur le dévoûment de l'armée, oublia ses promesses et remplaça ironiquement les droits réunis par les contributions indirectes, comme la conscription par le recrutement. Ce mensonge était dans l'ordre des idées de la Restauration, il ne lui porta pas bonheur. Je me demande pourquoi mentir, quand le mensonge profite si peu.

L'Empereur avait odieusement abusé de ses Droits-Réunis. Il avait fait de cette administration une manière de noviciat ou de succursale des Invalides, y plaçant tous ses éclopés de la guerre et tous ses infirmes d'esprit, assez lettrés néanmoins pour rédiger un procès-verbal de gendarme. Il avait organisé ce corps à l'instar de sa garde, infanterie et cavalerie, gabelous à cheval, gabelous à pied. Averti de ses fautes par sa première chute, l'Empereur promit aussi, en 1815, de réformer les criants abus de l'impôt des boissons. Waterloo lui épargna la peine de mentir une fois de plus à ses engagements.

La Révolution de 1830 réduisit de 120 millions à 80 le chiffre de l'impôt des boissons. L'intention du ministre des finances était bonne ; seulement M. Laffitte se trompa dans l'application ; la réduction ne profita qu'aux débitants ; le consommateur et le producteur n'eurent aucune part au bénéfice de la mesure qui n'eut d'autre effet que d'appauvrir le trésor d'un revenu de 40 millions dans des jours difficiles.

La République, seule, a tenu la promesse des gouvernements précédents. La Constituante a voté l'abolition de l'impôt, mais elle a commis la faute immense de ne se décider à ce vote qu'à son heure dernière. Il est possible que l'intention de la Constituante ait été de réparer par une bonne œuvre testamentaire, les funestes égarements de sa vie ; mais ces repentirs tardifs sont rarement de bon aloi. Quand on veut bien sincèrement une réforme, on met son orgueil à l'exécuter soi-même, on ne laisse pas à ses héritiers la gloire de l'accomplir. Je ne crois pas à la sincérité de la Constituante en cette circonstance ; j'ai peur que son dessein, en votant l'abolition de l'impôt des boissons, n'ait été de léguer un embarras à l'Assemblée qui viendrait après elle, plutôt que de servir les intérêts du peuple ; et la prochaine décision de l'Assemblée Législative se chargera de justifier mes appréhensions. Que si la Constituante eût été

animée du désir sincère de dégrever l'industrie viticole d'une partie des fardeaux qui l'écrasent, rien ne lui eût été plus facile que de commencer par où elle a fini et d'abolir dès son avènement une contribution inique, sans ajourner à l'an suivant les bienfaits de sa décision.

Mais ce n'était pas même à la Constituante, c'était au Gouvernement Provisoire, maître absolu de faire le bien, de prendre l'initiative de la réforme fiscale et de supprimer les impôts du sel, des boissons, de l'octroi, etc. Qu'il se fut trouvé dans le conseil des onze siégeant à l'Hôtel-de-Ville, un homme d'État assez intelligent pour comprendre le sens de la Révolution nouvelle, assez fort pour imposer sa volonté à ses collègues..... et le Gouvernement Provisoire proclamait dès le 25 février, avec l'abolition de la peine de mort, l'abolition des impôts des boissons et de l'octroi, créait le crédit foncier et le crédit industriel... Toute la France acclamait la République; la province saluait avec enthousiasme la venue du régime nouveau; et Bordeaux, la capitale du fédéralisme, Bordeaux qui se souvient trop d'avoir été une capitale anglaise, Bordeaux s'unissait de cœur à Paris. Les prolétaires de toute condition voyant poindre l'ère de leur délivrance, apportaient la force toute-puissante de leur dévoûment et de leur enthousiasme, au secours de la jeune République que la gratitude des populations ancrait à tout jamais dans le sol; le parti des privilégiés comprimé par la crainte, et condamné par le bien-être général, se résignait à subir en silence le règne de la justice et de l'égalité. La République s'étendait sur la face de l'Europe entière par la contagion du bonheur.

Au lieu de cela, le gouvernement des onze a frappé sur la nation l'impôt anti-républicain des 45 centimes; d'une révolution d'allégeance, ils ont fait une révolution de misère, et le pays s'est désaffectionné de la Révolution. Alors le fédéralisme et la contre-révolution ont relevé la tête, et les monarques chassés momentanément de leurs capitales y sont rentrés sur les cadavres des martyrs de la liberté.

Honte éternelle aux impuissants et aux timides! Que le sang de tous les martyrs égorgés depuis 1848, que les misères du temps présent et celles du temps à venir, retombent sur la tête de ceux qui, pouvant tout pour le bonheur et la liberté du monde, ont laissé comprimer par le glaive le plus magnifique mouvement d'émancipation universelle dont l'histoire de l'humanité fasse mention! Mais reprenons nos chiffres.

Il importe que personne ne se fasse illusion sur la portée du vote de la Constituante relativement à l'impôt des boissons. L'abolition de l'impôt des boissons tout seul ne peut produire pour l'industrie viticole qu'un allégement insensible et temporaire. En fait, il n'existe qu'un moyen d'améliorer sérieusement le sort du travailleur agricole, c'est de

lui fournir au meilleur marché possible, l'instrument du travail, autrement dit le capital. C'est par conséquent d'organiser le crédit foncier. L'organisation du crédit est le point de départ du système réparateur qui doit rendre à l'impôt son caractère normal de prime d'assurance. Un simple dégrèvement de l'impôt indirect non précédé ou accompagné de cette organisation préalable du crédit rural, ne sera jamais qu'un méchant palliatif qui blanchira un moment les plaies de l'agriculture, mais qui ne les guérira pas. Que le fisc fasse aujourd'hui remise au vigneron des 100 millions que l'impôt des boissons lui soutire, l'usure lui reprendra immédiatement les largesses du fisc et l'octroi voudra aussi avoir sa part de cette libéralité de l'État. Je répète d'ailleurs, que l'impôt des boissons, en dépit de ses quatorze taxes, est encore le moins écrasant des impôts qui grèvent ce produit; et je tiens que l'octroi municipal, lui est deux fois plus lourd bien qu'à première vue, cet impôt ne paraisse s'élever qu'à la moitié du chiffre de l'impôt des boissons.

L'octroi municipal, en effet, s'est non-seulement approprié tous les inconvénients et tous les vices de l'impôt des boissons, mais il en possède une multitude d'autres, qui lui sont propres.

Ainsi l'un des principaux vices de l'impôt des boissons consiste dans son mode de perception, l'exercice.

Or, le fisc municipal a emprunté au fisc gouvernemental ce procédé de perception inquisitorial et vexatoire qui porte atteinte à la liberté et à la dignité des citoyens, qui popularise les principes de vol, de fraude et de contrebande, qui a de plus le tort d'absorber en frais improductifs le quart de la contribution (1). Si bien que dans le cas où la loi se bornerait à supprimer l'impôt gouvernemental, sans toucher à l'impôt municipal, elle laisserait subsister l'exercice, ce déshonneur flagrant de l'administration française. Un publiciste compétent en la matière, le citoyen Joubert, ex-directeur de l'octroi de Paris, est fort explicite sur ce point. Le citoyen Joubert qui peut avoir des raisons toutes spéciales pour tenir à la conservation des impôts indirects et qui les défend vigoureusement dans le journal *des Débats*, convient : *que la suppression du droit d'entrée, n'affranchirait pas de l'exercice les habitants des communes qui ont un octroi, attendu qu'il serait nécessaire de maintenir les visites et les autres*

(1) On lit dans l'exposé des comptes administratifs de la ville de Paris pour 1848.

« Le nombre des saisies opérées par l'octroi est de 3,449, qui ont produit, brut, 44,176 francs. Sur cette somme, 32,614 francs ont été prélevées tant pour frais matériels, que pour prime aux saisissants et aux indicateurs ».

Trente-deux mille francs sur quarante-quatre, une prime de 73 p. 0/0, pour les frais!

formalités de l'exercice, dans l'intérêt du recouvrement de l'impôt municipal. L'ex-directeur de l'octroi de Paris qui ne peut-être suspect de partialité pour le contribuable, confesse à cette occasion que ce droit d'entrée qui frappe les boissons déjà atteintes par l'un des droits de circulation, de détail ou de consommation, *est une véritable injustice et qu'il blesse en outre le principe d'égalité, en matière d'impôt.*

Voici donc qui est convenu : la suppression isolée de l'impôt des boissons n'entraîne pas la suppression de l'exercice, et l'exercice subsistera aussi longtemps que l'octroi municipal actuel qui ne peut vivre sans lui.

Un impôt qui ne peut vivre sans un procédé de perception vexatoire, honteux et immoral, est un impôt jugé. Cependant cette solidarité déshonorante qui lie le sort de l'impôt municipal à celui de l'exercice, n'est que son moindre crime.

Le pire de tous les crimes de l'octroi est de respecter insolemment le vin fin destiné à la consommation du riche et de frapper impitoyablement la boisson du pauvre.

L'octroi de Paris, qui perçoit un droit de 45 francs, sur une pièce de Bordeaux ou de Bourgogne de 450 francs, prix ordinaire des vins destinés à la consommation des riches, ne perçoit qu'un impôt du dixième de la valeur. Ce n'est pas là un impôt exorbitant. Mais un droit de 45 francs sur une pièce de vin de 15 francs ou de 20 francs, qui est le prix habituel du vin de l'ouvrier et des pauvres ménages, un droit trois fois plus fort que la valeur de l'objet imposé, est un droit insensé. Un impôt qui frappe le pauvre trente fois plus fort que le riche, est un impôt provocateur qui appelle incessamment le pauvre à l'insurrection. On se plaint que l'administration des contributions indirectes, ait été quelquefois l'objet de manifestations désagréables, dans le premier quart-d'heure des révolutions... Ce que je n'ai jamais compris, moi, c'est que le peuple victorieux ait été aussi sage. Ce qui me passe, c'est le peuple de Paris qui s'empare en courant de la Bastille ou des Tuileries; qui renverse, quand la fantaisie lui en prend, de vieilles monarchies en deux heures et qui laisse debout le mur d'octroi, bâti pour lui couper les vivres...

L'iniquité scandaleuse de répartition qui déshonore l'impôt municipal a, dit-on, sa principale cause en ce fait, que ce sont les riches et non les pauvres qui répartissent cet impôt. Je ne serais pas éloigné de me rendre à cette opinion qui est aussi celle de Turgot. Turgot disait, que l'octroi est un *droit abusif* dont usent *les villes* pour se procurer des ressources financières *aux dépens des campagnes*, en soumettant toutes les denrées à des taxes énormes qui en *diminuent la consommation*, et qui sont en outre, *supportées par les citadins les plus pauvres.*

Ce sont probablement encore des répartiteurs dans l'aisance qui ont

eu l'ingénieuse idée d'établir aux barrières de plusieurs cités, des taxes sur le vin, au moyen desquelles certains habitants trouvent à s'affranchir en totalité ou en partie de leurs contributions *personnelle* et *mobilière*. Il y a évidemment dans ce procédé progrès sur tout ce qui précède. Imposer une denrée de consommation pour faire payer à la contribution *indirecte du pauvre* la contribution *directe du riche*, me semble le *nec plus ultrà* de l'habileté administrative, en matière d'application des saines doctrines conservatrices.

L'impôt de l'octroi municipal a eu encore ce résultat désastreux de rétablir de ville à village et dans le même département, ces centaines de douanes intérieures, de douanes *provinciales*, que la révolution de 89 se flattait d'avoir abolies. Vainement la science et la vapeur s'efforcent de rapprocher les lieux de production de ceux de consommation. L'octroi municipal semble se faire un malin plaisir de contrarier ce rapprochement. A mesurer en effet l'éloignement des lieux par le prix du transport, qui doit être le véritable étalon des distances, Paris est aujourd'hui plus éloigné de Bordeaux que Rio-Janeiro, Chandernagor ou Canton. Il ne m'est pas prouvé que les plus fortes têtes de Charenton eussent réussi à confectionner une loi aussi parfaite que la plupart de nos lois de finance municipale, si on les en eut chargées. Considérez, en effet, où aboutissent, en somme, toutes ces iniquités.

L'exagération des droits d'octroi frappés sur la boisson des pauvres ménages, n'a pas eu pour simple résultat de chasser de Paris le vin des qualités médiocres et inférieures, et de fermer à l'industrie *loyale* du vigneron, le débouché des 1400 communes les plus riches et les plus populeuses de France..... Cette exagération de droits absurdes a donné naissance à une industrie *abominable* qui est la fabrication des vins de toutes pièces sur place et sur commande. Après avoir ruiné le vigneron en lui fermant les marchés de l'intérieur, l'octroi a fini par livrer la santé de la classe laborieuse des villes à l'exploitation des empoisonneurs publics. C'est dans l'intérieur de Paris que se fabriqueront désormais, à l'aide de procédés chimiques, les produits des meilleurs crûs de France, et même des crûs de l'étranger. C'est Rouen, la capitale de la Normandie, une province où le raisin ne mûrit pas, où la vendange s'est faite de temps immémorial à coups de gaule, c'est Rouen qui est devenu le grand centre de *production* des vins de Bordeaux et de Bourgogne! Et cette industrie dangereuse a pris de si magnifiques développements dans le sein de la capitale, que la consommation annuelle du véritable vin qui était de 173 litres par habitant, sous l'Empire, a fini par descendre à 94 litres, en ces dernières années. La consommation réelle s'est-elle ralentie dans cette proportion? Pas le moins du monde. La po-

pulation de Paris a presque doublé, au contraire, depuis l'Empire, et la consommation de cette population a toujours été s'accroissant comme ses richesses. Seulement tout l'excédant de la consommation *réelle* sur la consommation *officielle* est fourni par la fabrication clandestine du vin. On boit tout autant que sous l'Empire, on boit même plus, mais ce qui se consomme sous le nom de vin n'est que de l'eau alcoolisée qui n'a pas payé le droit d'octroi sous l'apparence du vin.

M. Joubert de l'octroi, nie naturellement que l'exagération de l'impôt municipal encourage les falsifications nuisibles à la santé. C'est un débat à vider entre les tribunaux de police correctionnelle et lui. L'écrivain conservateur explique comment le vin se fabrique avec des mélanges de vin d'origine différente et d'alcool, avec *addition d'eau*. L'eau ajoutée « peut bien s'élever *a la proportion de* 25 *pour* 100, avoue-t-il; mais ce mélange n'a rien que d'innocent... »

Il est de fait que l'addition de l'eau n'est qu'un vol, délit puéril en matière de commerce, et que ce vol a pour circonstance atténuante de profiter au fisc qui perçoit un impôt illégitime sur cette eau déguisée en vin...

Quant à la conversion du cidre et du poiré en vin de Champagne, c'est un prodige de la chimie qu'il faut que tout bon chrétien admire par analogie avec le changement de l'eau en vin aux Noces de Cana...

Et puis, en fin de compte, c'est toujours l'ex-directeur de l'octroi de Paris qui tient la plume, « ce vin dont la production impose au vigneron « tant de pénibles labeurs, ce vin est une *boisson de plaisir*....

C'est-à-dire que l'impôt qui grève cette boisson, est un impôt de luxe. Voilà ce que vous voulez dire, et moi, je vous réponds : Mensonge, mille et mille fois mensonge! Il est bien possible que le vin de Chambertin ou de Château-Margot, soit une boisson de plaisir pour les dégustateurs raffinés du Jokeys-Club; mais le vin à dix centimes le litre, le *bleu* que consomme l'ouvrier, lui est une boisson nécessaire. Le terrassier anglais qui est mieux nourri et mieux *abreuvé* que le terrassier français, travaille un tiers de plus que ce dernier. Vous voyez bien, par ce seul exemple, Monsieur l'ex-directeur de l'octroi de Paris, que le vin est, pour le travailleur, une boisson de première nécessité, et non une boisson de plaisir, et que vous vous êtes servi d'une expression très impropre en le baptisant ainsi. Dites que vous avez eu tort et abandonnez, croyez-moi, le droit de calomnie contre le vin aux moralistes fourbus et aux saintes gens du *Constitutionnel*, à M. Véron, à M. Thiers. M Thiers, le joyeux convive de Grandvaux, est, en effet, le seul homme d'État de ce temps qui ait conquis, par ses malheurs, le droit de légitime rancune contre la liqueur traîtresse.

Mais j'en ai dit assez, je suppose, pour démontrer la souveraine iniquité de l'impôt municipal, surnommé par antiphrase octroi de bienfaisance. L'impôt municipal sur les boissons a semblé prendre à tâche d'exagérer tous les caractères odieux de la fiscalité. Je ne sache pas d'impôt qui s'éloigne le plus en théorie et en pratique du principe de l'assurance, qui doit être le caractère normal de l'impôt. Je vois bien le vigneron qui paie, de quelque côté que je me tourne, mais je n'aperçois nulle part les services que la société lui rend en échange de ses sacrifices.

J'ai exposé le caractère fiscal des divers impôts des boissons, il me reste à en faire voir le côté politique et révolutionnaire. Cette exposition, que je réduirai à quelques lignes pour ne pas fatiguer mes lecteurs outre mesure, est indispensable pour l'intelligence de la question.

Les propriétaires et les cultivateurs des vignobles se demandent depuis cinquante ans quels peuvent être les motifs de l'esprit d'hostilité systématique dont tous les gouvernements se sont montrés constamment animés à l'égard de la vigne. Ces motifs, les voici :

L'Empire, la Restauration, la monarchie citoyenne n'ont jamais poursuivi qu'un seul but : reconstituer la propriété privilégiée et les grandes fortunes aristocratiques, qui sont pépinières de valetailles.

L'Empire a travaillé pour la féodalité militaire; la Restauration pour la noblesse de sang et la noblesse d'écus; la monarchie citoyenne s'était vendue aux juifs.

Toutes les lois financières de ces trois règnes ont donc été conçues dans l'intérêt du privilège contre le droit, de l'ancien régime contre la révolution.

La législation douanière de 1821-22 est un arsenal de prohibitions destinées à protéger l'industrie des grands capitalistes et des grands propriétaires contre l'industrie des petits capitalistes et des petits propriétaires.

La vigne est de toutes les propriétés la plus démocratiquement constituée; elle se refuse complètement à la restauration de la propriété aristocratique. La vigne expie depuis quarante ans les torts de sa constitution démocratique.

La loi aujourd'hui en vigueur accorde toutes les faveurs de l'immunité à l'élève du bétail, à la production métallurgique, à la propriété des forêts, des mines; elle a accordé longtemps l'exemption d'impôt à la fabrication du sucre de betterave, parce que ces diverses industries exigent de l'industriel qui les entreprend la possession de capitaux immenses.

La loi de 1821-22 a protégé toutes les industries *factices* contre nos industries nationales. En imposant des droits quasi prohibitifs sur les produits de l'étranger, le bétail, les fers, les houilles, etc., qui pouvaient faire concurrence à nos grands producteurs, elle a forcé les États voisins d'user de représailles à l'égard des produits naturels de la France et

les rigueurs de la douane étrangère sont toutes retombées sur le vin.

Le travail de la vigne est une industrie éminemment démocratique. Les pays vignobles sont les pays républicains par essence. Voilà le pourquoi de la malveillance systématique des gouvernements précédents pour la vigne, et des sottes déclamations des économistes malthusiens contre le vin.

Je me résume :

Une industrie nationale qui ne craint pas de concurrence et qui devait faire la fortune et la prospérité d'une grande moitié de la France, agonise.

Cette industrie qui occupe et nourrit un million de familles laborieuses féconde de son travail une superficie de deux millions d'hectares ; cette portion du sol français est la plus productive de toutes et la mieux cultivée.

Cette industrie qui méritait si puissamment à ces divers titres les faveurs et la protection du gouvernement ; cette industrie qui n'a jamais demandé aucune prohibition à la loi, n'a rencontré depuis cinquante ans, dans les régions du pouvoir, qu'injustice et malveillance.

Cette injustice et cette malveillance avaient leurs raisons d'être sous les gouvernements précédents, basés sur le privilège ; mais elles doivent cesser sous le régime du suffrage universel.

Précisément parce que la vigne avait été l'objet des rigueurs systématiques du fisc sous les gouvernements monarchiques, le premier devoir du gouvernement républicain était de faire rentrer l'industrie viticole sous la protection du droit commun.

Nous rappelons à ce premier devoir du gouvernement républicain le citoyen Louis Bonaparte, qui a trouvé de si chaudes adhésions électorales au sein des populations viticoles ; nous engageons vivement le neveu, s'il en est temps encore à exécuter les engagements de l'acte additionnel de l'oncle.

Nous demandons que l'impôt exorbitant frappé sur la vigne, soit ramené à des proportions équitables. Nous demandons l'abolition de l'impôt des boissons déjà voté par une Assemblée Nationale, plus l'abolition de l'impôt des octrois, que la raison publique condamne comme vexatoire et inquisitorial en la forme, comme inique et immoral au fond, comme attentatoire à la dignité de l'homme et à la liberté du citoyen.

Et nous demandons ces réformes parce qu'elles sont mûres depuis bien des années déjà ; parce qu'elles peuvent encore s'opérer pacifiquement aujourd'hui ; parce que nous sentons qu'il y a péril immense pour la société à ce qu'elles soient ajournées plus longtemps ; parce que nous avons médité quelquefois ces sages paroles du grand socialiste Bâcon :

« Ceux qui repoussent les remèdes nouveaux se préparent à des calamités nouvelles. »

A. TOUSSENEL.

B.N.F. RÉSERVE

142

LE PREMIER PAS DE LA RÉACTION.

B.N.F. RÉSERVE

I

La nuit avait enveloppé Paris de son ombre froide et humide sans glacer l'enthousiasme de ses populations victorieuses. La République !... ce mot jaillissait de toutes les bouches, de tous les cœurs, sans éveiller aucun des préjugés et des terreurs dont plus d'un demi siècle de calomnies intéressées avaient voulu ternir sa cause sainte. Mais c'était le peuple surtout ; c'étaient ces vaillants ouvriers qui depuis 1830 n'avaient cessé de la poursuivre de leurs vœux, comme le Chanaan de leur race, comme *la terre promise* dont ils ne devaient pas probablement fouler le sol fertile, mais dont leurs enfants devaient cueillir les fruits ; c'étaient eux qui prononçaient ce mot avec ivresse ! ce rêve éloigné des esprits les plus confiants, ce vœu mystérieux des cœurs les plus dévoués, cet espoir qui ne prenait son essor du fond des convictions que pour planer sur un lointain avenir ; deux jours leur avaient suffi pour en conquérir la réalité, large, comp'ète et pure ; pour la faire jaillir triomphante des débris d'un pouvoir fort de toute les ressources de la corruption et du despotisme. Ce cri s'élevait des troupes en armes et de la foule joyeuse qui remplissaient les rues et les places publiques. Il dominait tous les autres bruits ; chants patriotiques et explosions d'armes. La voix vibrante et les yeux pleins de larmes le peuple semblait ne pas se lasser de le proférer, comme s'il eut voulu, par là, se convaincre de la vérité de son triomphe.

L'illumination qui la veille avait éclairé le ciel pluvieux, et que semblait avoir éteint soudain un souffle de mort, avait éclaté plus vive et plus brillante dans tous les quartiers et jusque dans les profondeurs des faubourgs ; les barricades qui coupaient toutes les rues s'étaient elle-mêmes couvertes de lampions et comme transformées en barrières de feux ; la ligne des boulevards intérieurs et es bords de la Seine offraient surtout un aspect d'une splendeur magique.

II

Ainsi s'écoulèrent les premières heures de cette belle nuit. Toute cette agitation, toute cette exubérance de mouvement et de vie se calma cependant peu à peu. Ces chants, ces cris et ce fracas s'abaissèrent insensiblement et se fondirent enfin dans un vague murmure semblable au bruissement lointain de la mer. Une partie de la multitude était rentrée dans ses demeures; l'autre s'écoula vers les places de Grève et de la Bastille; vers le Palais-Royal et les Tuileries, vastes réservoirs où de nouveaux flots populaires venaient à chaque instant se perdre dans la foule, car c'était sur ces points que le peuple armé avait ouvert ses prétoires; c'était là que la victoire avait assis ses grands bivouacs.

Il ne resta dans les rues devenues désertes que les sentinelles de la Révolution gardant fièrement les barricades. On n'entendit plus d'autres bruits que leurs « *qui-vive?* » le pas régulier des patrouilles populaires, ou le retentissement de la crosse des fusils frappant les pavés.

Paris dormait tranquille sur les ruines de la monarchie, gardé par ces prolétaires que les organes de son aristocratie avaient osé flétrir du nom de barbares; l'ouvrier les bras nus, la chemise trouée et le ventre vide, veillait à la porte des banquiers et des grands feudataires de l'industrie dont les trésors n'étaient que la condensation de ses sueurs; le proscrit politique, oubliant le sang et les larmes que lui avait coûtés cette grande cause dont l'avènement compensait toutes ses douleurs, sauvegardait ces ministres, ces pairs et ces magistrats dont la passion avait fait, contre lui, du glaive de la justice, une arme de vengeance; et pas une idée d'envie, pas un mot de cupidité, pas un frémissement de colère ne traversait leur pensée, n'agitait leurs lèvres, ne vibrait dans ces nobles cœurs. Leur moralité se maintint partout au niveau de leur cause, leur générosité égala la perversité de leurs ennemis; leur probité, ils la poussèrent jusqu'au crime! — Des hommes surpris dans le vol, furent passés par les armes.

III

Il eût peut-être été convenable de laisser ces regrettables excès sous la protection du sentiment honorable qui les avait inspirés, si des voix imprudentes n'avaient transformé ces exécutions en actes magnanimes, sans songer que c'était fausser le sens moral du peuple et l'exposer à de déplorables égarements. Cette imprévoyance, peut-être aussi pour quelques esprits perfides ce calcul, imposent à l'historien le devoir rigoureux de faire justice de ces dangereux éloges et de rappeler l'opinion publique à la raison et à l'équité.

Si le vol dans ces jours où le rayonnement des vertus populaires doit épurer tous les cœurs appelle les châtiments les plus sévères, cette sévérité doit cependant se renfermer dans le cercle des lois. Changer d'enthousiasme un délit en un crime, une peine légère en un arrêt de sang; et, sans garantie de modération et de vérité s'ériger à la fois accusateur, juge et bourreau, c'est là

une telle accumulation d'arbitraire que nulle considération ne peut justifier ceux dont les mains se sont rougies dans de tels supplices.

Est-ce donc au peuple, par hasard, d'exagérer jusqu'au fanatisme le culte de la propriété, et de sacrifier à ce sentiment ainsi poussé au fétichisme jusqu'à l'inviolabilité de la vie humaine? Qu'il considère donc quels sont ceux qui exaltaient avec le plus d'enthousiasme de telles actions, il verra que ce sont ceux qui, aujourd'hui, l'insultent avec le plus d'impudence; ceux qui n'auraient point eu assez d'anathèmes et de flétrissures à lancer contre lui s'il eût frappé de ses balles les traîtres dont l'ambition et la cupidité avaient déchaîné sur lui les exactions de la tyrannie et les horreurs de la guerre civile, crimes pourtant que tous les États atteignent des pénalités les plus sévères édictées par leurs Codes. Qu'il juge la valeur de ces flatteries par la moralité des bouches qui les lui prodiguaient avec le plus d'ardeur. Nous qui eussions, alors, condamné toute vengeance politique, nous avons le droit de flétrir ces répressions sanglantes.

Le peuple veillait donc! il était trop enthousiaste de sa conquête, pour ne pas écarter par sa vigilance les attaques et les désordres qui pouvaient la compromettre ou la ternir.

IV

Cette double préoccupation n'était pas la seule qui pesât sur les esprits. Un retour agressif de la royauté n'était pas le plus grand danger qui menaçât la Révolution; le péril le plus redoutable, elle le portait dans son sein; c'était ce Gouvernement Provisoire qui, né dans la Chambre des Députés, ce sénat de la corruption, comme les vers dans la pourriture, était venu s'imposer à l'Hôtel de-Ville et absorber le pouvoir élu par le peuple sur ce Mont-Aventin du prolétariat français.

Beaucoup des citoyens qui avaient opposé l'énergie de leurs protestations à cette audacieuse usurpation, les plus austères défenseurs des droits populaires, les plus intrépides soldats de nos luttes civiles s'étaient joints à ce peuple, dont l'intelligence éclairée par leur voix, se reployait sur la situation et s'effrayait de ce qu'elle offrait déjà de symptômes sinistres.

Il se demandait avec défiance quel motif avait pu faire hésiter, aussi longtemps, ces magistrats révolutionnaires à proclamer la République, et quelle avait été leur pensée en faisant planer, sur cette proclamation tardive, la nécessité d'une ratification.

La République, ce gouvernement de tous par tous, n'était-il pas une conséquence immédiate et nécessaire de la victoire du peuple? sa légitimité n'était-elle pas absolue, puisqu'elle se formait de toutes les légitimités? son avènement et son règne n'étaient-ils pas au-dessus de tout droit et de tout intérêt, puisqu'ils les embrassaient et les protégeaient tous? A quoi bon donc cette réserve? Est-il un droit contre le droit, fut-ce celui des majorités? Quand la justice est de fait et d'évidence, comment les oppresseurs pourraient-ils invoquer une prétendue légitimité du nombre contre la légitimité de la raison? La nature des choses

changerait donc avec le chiffre des votes ; ce qui est vertu deviendrait crime, ce qui est vérité, mensonge, ce qui est justice, iniquité ; ils ne pouvaient le croire ; leur hésitation n'impliquait-elle pas plutôt la faiblesse où la perfidie ? cette obstination réfractaire à prendre une position nette et franche n'accusait-elle pas une intention de traiter sous main avec la royauté ? en tous cas, cet appel n'était-il pas, de fait, beaucoup moins adressé à la raison du peuple, qu'à l'intrigue et à la violence des factions ? Non, ils n'ignoraient pas combien de tempêtes sortiraient de ces mots de lâcheté ou de trahison ! que penser donc de ce qu'ils affirmaient être le vœu de leur conscience ?

V

Alors interrogeant le passé de ces hommes qui s'étaient faits ses chefs et éclairant leurs résistances et leurs scrupules de la triste lueur de leurs antécédents, il remarquait avec effroi que pour quatre voix amies qu'il comptait dans ce conseil, il en trouvait huit ennemies ou suspectes. Hostile d'abord au dernier règne, leur radicalisme défaillant avait fini par s'affaisser dans les tiédeurs commodes d'un libéralisme quasi-dynastique. Le *National*, l'organe des sentiments les plus avancés de cette opposition impuissante, était-il jamais sorti de la sphère de fierté militaire et de libertés politiques où sa rédaction berçait les esprits indépendants du pays légal, avait-il pénétré dans le grenier de la pauvreté et dans les ateliers du travail, pour se faire le tribun de leurs droits et le vengeur de leurs souffrances !

Le nom de Lamartine éveillait surtout ses répugnances et ses soupçons. Le peuple a de merveilleuses susceptibilités pour deviner et reconnaître tout ce qui touche à la moralité politique, tout ce qui tient au machiavelisme et à la trahison ; or, ce grand homme sec, au geste compassé, à la parole boursouflée, à l'attitude étudiée ; où rien n'est inspiration, où tout est calcul ; sorte de personnification de l'amour de soi ; cet œil faux, où, en l'absence d'un sentiment de commande, ne brille jamais qu'un éclair d'orgueil ; cette face taillée dans l'os ou pétrie dans le suif, qu'un bouillonnement du cœur ne colore jamais, repoussaient, dès le premier aspect, la sympathie et révélaient, malgré le prestige de la réputation du poète, un homme sans entrailles, un tribun sans cœur.

Cette impression se trouvait justifiée par tout ce qu'il apprenait de ses actions ; ce dissipateur dont la vie insatiable s'était écoulée dans le matérialisme des prodigalités les plus effrénées inquiétait sa moralité sévère ; il sentait se soulever en lui un mélange de défiance et de dégoût pour cet ambitieux sans caractère et sans suite, tournant, avec un bruit mélodieux, à tout souffle de la fortune ; chantre adulateur de la Restauration et son serviteur obséquieux ; orateur impudent après la Révolution de Juillet d'un ministère de corruption et de lâcheté, puis défenseur de la régence d'une mère qu'il devait brutalement abandonner le jour où il entreverrait la possibilité de monter au pouvoir en mettant le pied sur le corps d'un enfant et d'une femme ; ce juif politique enfin, qui avait toujours prêté sa langue dorée aux pouvoirs et aux partis dont il avait espéré les faveurs usuraires, excitait ses mépris et effrayait ses prévisions.

VI

Sa victoire allait-elle donc s'évanouir comme en 1830 ; et dans l'hypothèse la plus favorable, en supposant au pouvoir nouveau la volonté de consolider l'établissement de la forme républicaine, ce changement de régime gouvernemental serait-il une simple mutation de titre, ou une transformation des institutions sociales ? Le prolétaire devait-il enfin trouver une patrie, sur ce sol fécondé par ses sueurs, où il n'avait d'autre lit de repos que la terre de la tombe ; devait-il, au contraire, rester couché sous le joug du passé ; le travail devait-il toujours fléchir sous le capital, le droit sous le privilège, la pauvreté sous la richesse ?

A ces questions palpitantes, le sentiment populaire s'exhalait des groupes en gestes menaçants et en formidables murmures.

« Si nous ne voulons pas tomber dans de nouvelles déceptions, s'écriaient les « orateurs de ces forums, veillons sur ce gouvernement, et veillons en armes. Si « nous avons souffert que ces hommes se plaçassent à notre tête, qu'ils ne se « méprennent pas sur le motif : c'est un sacrifice que nous avons fait à la Répu« blique, qui a besoin du concert de tous ses enfants contre l'ennemi ; qu'ils « ne nous fassent pas repentir de notre tolérance ; nommons des délégués « qui assistent à leurs délibérations, qui refoulent et étouffent dans leurs « cœurs toute pensée criminelle en tenant l'œil du peuple constamment ouvert « sur leurs visages.

« Ne pouvons-nous d'ailleurs, ajoutaient les plus résolus, leur intimer le « programme que notre sang a écrit sur les pavés ? Trop longtemps le pauvre a « sué les énormes budgets dévorés par les riches ; c'est le contraire qu'il nous « faut, car le contraire est la justice. C'est à l'opprimé, et non à l'oppresseur, « que la patrie doit sa protection ; c'est au pauvre, et non au riche, qu'elle doit « ses secours, c'est au faible, et non au fort, qu'elle doit son appui ; c'est à « l'infortuné, et non à l'heureux, qu'elle doit ses sollicitudes. Qu'elle accom« plisse donc ses devoirs ; qu'elle affranchisse l'ouvrier, par l'organisation du « travail ; qu'elle dote le pauvre, par l'organisation du crédit ; qu'elle secoure « l'infortuné, par l'organisation de l'assistance ; qu'elle protége le faible, par des « lois de justice et des magistrats d'équité.

« Nous n'aurons cela qu'avec la République ; qu'elle soit notre gouvernement « définitif à partir de ce jour. La République, c'est le contraire de monarchie ; « la monarchie c'était oppression, privilége, antagonisme ; la République c'est « liberté, égalité, fraternité ; que ces trois mots passent dans nos codes, non « pas aujourd'hui, non pas demain, mais dans le temps nécessaire à préparer « les institutions nouvelles ; nous ne demandons pas des miracles, nous ne vou« lons que ce qui est possible, comme nous ne voulons que ce qui est juste ; s'il « nous faut traverser trois mois de misère, nous avons trois mois de courage et « de patience au service de la République. »

Ces propositions furent successivement adoptées ; quatorze délégués avaient d'abord été choisis pour exercer sur le pouvoir une surveillance civique ; ils

s'étaient immédiatemment rendus au sein du Gouvernement Provisoire; leur présence y avait soulevé une indignation bruyante; la plupart de ses membres s'étaient effrayés à la pensée que le regard populaire, attaché à tous leurs actes, pourrait à chaque instant fouiller jusque dans leur conscience; ils avaient protesté contre cette mesure de défiance comme contre un outrage à leur dignité. Les délégués, sur l'esprit desquels, à défaut d'arguments plausibles, on avait fait agir vingt considérations de délicatesse et d'honneur, avaient fini par accepter, à titre de preuve de confiance, un rôle infime de domesticité bureaucratique : le transport des dépêches et la transmission des ordres.

VII

Cependant le jour était venu éclairer la grande cité, ce centre de la richesse et des arts transformé subitement en une vaste citadelle, en un camp immense et formidable ; les feux allumés dans les cours des palais et sur la place de la Bastille avaient cessé d'être alimentés et s'étaient presqu'entièrement éteints.

Tandis que des forces nouvelles venaient rapidement grossir les multitudes qui avaient passé la nuit autour de ces brasiers; des groupes s'en détachaient à chaque instant. et se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville pour s'informer des nouveaux actes du pouvoir. Le drapeau rouge arboré la veille en remplacement du drapeau tricolore, au-dessus de l'entrée principale, avait été enlevé durant la nuit; un de ces groupes le remplaça aux acclamations de la foule par une des éclatantes enseignes arborées sur toutes les barricades et qu'avait alors acceptées tout Paris.

La multitude réunie sur la place de la Bastille flotta quelques instants en sens divers, puis, comme un amas d'eaux qui a trouvé son issue, elle s'allongea par la rue Saint-Antoine et s'écoula vers l'Hôtel-de-Ville, le berceau et trop souvent le tombeau des révolutions ; elle déboucha sur la place de Grève, au *Chant de la Marseillaise,* en agitant au-dessus de ses rangs, ces drapeaux rouges, consacrés par son sang ; ces drapeaux, étendarts et symboles de sa victoire, et se confondant avec le peuple qui l'inondait déjà, elle vint battre l'Hôtel-de-Ville de sa houle profonde.

Ce fut sa grande voix qui porta d'abord au Gouvernement ses protestations et ses vœux ; plusieurs deputations furent ensuite successivement chargées de donner un sens positif et précis à ces intimations tumultuaires. « La proclama-« tion immédiate et définitive de la République ; l'adoption du drapeau rouge, « ce signe sous lequel le peuple avait vaincu, comme emblème de l'unité so-« ciale; l'armement du peuple et son émancipation politique ; la richesse seule « pour assiette d'un impôt progressif; l'organisation du travail et du crédit « remise a un ministère du progrès. » Tels étaient les points principaux de cet ultimatum.

VIII

La consternation règnait dans le conseil; les membres du nouveau gouvernement se levaient, à chaque instant, de la table autour de laquelle s'agitaient

leurs délibérations, pour s'approcher des fenêtres, d'où leurs yeux pouvaient suivre les développements que prenait sans cesse la foule. Chaque rue semblait un affluent qui apportait continuellement son tribut à cette mer tumultueuse.

Qu'allait-il advenir? quel sentiment, quelle pensée accumulaient sur cette place ces flots humains ? l'attitude, les acclamations et les chants de la multitude n'avaient encore aucun caractère hostile, mais ses drapeaux rouges n'étaient-ils pas déjà une menace? Qui pouvait prévoir les tempêtes qu'un mot, qu'un souffle pouvait soulever dans ce peuple.

C'étaient là les questions qui oppressaient le cœur de ces observateurs inquiets, et chaque fois qu'ils s'éloignaient des fenêtres une pâleur nouvelle avait encore blémi leurs pâles visages, et un abattement plus profond avait encore détendu leurs traits déjà si affaissés.

Le retour des émissaires, envoyés pour s'informer de la nature et du but de ce déploiement de force populaire, venait seul modifier, selon le caractère des renseignements qu'ils apportaient, la morne physionomie du conseil; mais ces informations, qui érigeaient le plus souvent une opinion individuelle en volonté de la foule, offraient une telle diversité, que le Gouvernement flottait incertain dans ce cahos de vœux et d'injonctions souvent contradictoires.

« Le peuple, disaient les uns, demande l'introduction dans le gouvernement des hommes qui sont, pour la démocratie militante, la personnification de ses principes et l'adoption de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proposée à la Convention, par Robespierre, comme la base de la Constitution. »

« Il réclame, disaient les autres, l'autorisation de désarmer la 1re et la 2e légion dont les opinions et l'attitude sont suspectes ; la destitution de tous les magistrats qui se sont associés aux actes d'oppression et de vengeance de la royauté ; le recouvrement de toutes les prodigalités des derniers règnes sur les biens de tous ceux qui, pairs et députés, les ont votés ; la confiscation de tous les biens du roi déchu. »

Plusieurs déclaraient que l'admission des chefs des diverses écoles socialistes dans le conseil, était l'objet unique de la démonstration.

Quelques-uns enfin, transmettaient le programme que la foule avait chargé ses députés de poser et de faire adopter.

La perplexité du Gouvernement était extrême ; disposé, au fond, à donner au peuple la satisfaction qui pouvait apaiser son soulèvement, il se demandait quelle était celle de ces injonctions dont l'adoption pouvait prévenir ou conjurer le danger, sans trouver une issue à l'irrésolution dans laquelle ces renseignements divers renfermaient sa volonté.

Cependant le temps pressait ; la foule à chaque instant ondoyait plus serrée ; les clameurs s'élevaient plus bruyantes. Que faire en présence de cette mer qui montait, en grondant; qui montait.. montait toujours ?

Un violent tumulte éclata dans la pièce qui précédait la chambre des délibérations ; tous ceux qui s'y trouvaient réunis crurent que ce bruit annonçait le dénouement de ce drame; la confusion fut au comble.

La porte s'ouvrit avec violence.

« Eh bien! qu'y a-t-il? s'écrièrent plusieurs membres du pouvoir en s'adressant à un élève des écoles militaires qui parut sur le seuil.

— C'est une députation du peuple, répondit le jeune homme, qui demande à être reçue.

— Qu'on la fasse entrer!... s'écrièrent plusieurs voix à la fois. »

Cette annonce changea brusquement l'aspect de la réunion, succédait l'étonnement à la terreur.

La députation populaire fut introduite.

IX

Le conseil respirait, une expression de soulagement et de calme rassérénait les traits de ses membres, subitement éclairés par un rayon d'espoir.

Ce n'était pas à la foule que l'on avait directement affaire, c'était à ses délégués; on s'attendait à une explosion de violence, à un coup de foudre populaire, et c'était un débat qui allait s'ouvrir; c'était dans la sphère de la discussion que se trouvait transportée la lutte.

En touchant ce terrain du sophisme, comme l'Anthée de la fable, ces rhéteurs recouvraient leur force.

Habitués à toutes les subtilités de la discussion, à toutes les ruses de la parole, ils se sentirent maîtres de la victoire, dès qu'il ne s'agit plus que d'un conflit d'arguments. Et en effet, peu familières avec les adresses et les fascinations oratoires les premières députations qui se succèdèrent devant eux, se présentaient sans armes dans un champ-clos où ils rencontraient des adversaires munis de toutes pièces.

C'était d'abord l'aspect imposant d'une assemblée délibérante, où leurs voix étaient dans la nécessité de s'élever isolées, dont ils avaient à vaincre l'irrésistible influence. C'étaient ensuite l'embarras où les jetait leur inexpérience de ces sortes de débats dans lesquels leurs adversaires ne procédaient que par discours, noyant sous les mots, les objections qu'ils ne pouvaient détruire, et entraînant la discussion, dans le courant des digressions, loin de toutes les objections irréfragables. Réclamaient-ils la proclamation et l'organisation de quelques droits, on répondait par l'immensité des travaux dont le conseil était investi, par la nécessité de protéger et d'affermir la victoire populaire; à la manifestation de sentiments de défiance, ils opposaient la spontanéité et l'audace avec lesquelles ils s'étaient jetés dans une révolution dont ils ne pouvaient plus être que les défenseurs ou les victimes; quelques voix réclamaient-elles des mesures révolutionnaires de sûreté, on exaltait en louanges enthousiastes la clémence du peuple et sa magnanimité, et s'il était nécessaire pour calmer les dernières résistances, les membres du gouvernement, déposant la solennité d'une réception officielle, pour donner à leurs communications avec les délégués populaires un caractère fraternel, se mêlaient à leurs rangs, leur serraient les mains, faisaient appel à leur patriotisme et se répandaient, eux-mêmes, en protestations de radicalisme et de dévoûment; attaqués tour à tour dans leur raison et dans leurs sentiments, les plus fermes tentaient bien encore d'opposer leurs convictions à ces aggressions multiples, mais enveloppés dans les évolutions de cette discussion captieuse,

ils sentaient à la fin leur fermeté fléchir et leur résolution tomber sous les objurgations et les prières.

X

Le peuple, lui, restait le même, sa volonté au lieu de s'affaiblir ne faisait que s'exalter par la vue de ses martyrs dont on apportait de tous côtés les corps sanglants dans les salles basses de l'Hôtel-de-Ville, comme pour apprendre au nouveau pouvoir à quel prix avait été achetée la victoire dont la destinée était suspendue à sa volonté.

C'étaient des ouvriers, dont les armes, moins encore que les vêtements en désordre et teints de sang, annonçaient des combattants de la veille, qui portaient ces cadavres glorieux sur des brancards ou sur des fusils.

La foule s'ouvrait devant eux silencieuse et recueillie, tous les fronts se découvraient avec respect, mais à peine les convois étaient-ils passés, que les cris subitement suspendus par un douloureux saisissement, s'élevaient plus énergiques contre ces tribuns sans-cœur, qui chicannaient déjà à la société régénérée l'héritage de ces nobles trépas.

Un homme du peuple qui était allé chercher une brassée de palmes, dans un des jardins voisins, s'était placé sur les marches de l'Hôtel-de-Ville où il arrêtait tous les cortèges pour déposer sur chaque mort, un rameau vert, avec des paroles de glorification et d'adieu.

C'était un ouvrier, dans la maturité de l'âge, d'une taille élevée et de la plus vigoureuse conformation; ses vêtements consistaient en un pantalon et une veste de velours verdâtre, mais jaunie par le frottement et déjà presqu'usée; sa chemise ouverte laissait voir une poitrine velue, sa cravatte d'où ses cheveux fauves s'échappaient en broussailles, était nouée en écharpe autour de sa tête, pour maintenir, sur son front, une compresse placée sur une blessure, glorieux stigmate des combats de la veille; ses traits fortement accusés semblaient s'éclairer d'une lueur d'inspiration à l'aspect des corps mutilés, qui parfois se trouvaient réunis sous les yeux, alors s'adressant à la foule:

« Voilà, citoyens! disait-il, les conséquences de notre patience, de nos fai-
« blesses... tranchons le mot, de nos lâchetés. Quand un pouvoir criminel trahit
« notre honneur, viole nos libertés, nous oublions trop souvent combien il
« faudra de sang pour laver ses hontes; par combien de morts nous devrons
« racheter ses méfaits. Eh bien! comptez aujourd'hui ces cadavres... comptez-
« les... comptez-les bien!... mais apprenez enfin à résister à l'oppression en
« voyant par combien de victimes vous finissez par payer chaque atteinte portée
« à vos droits. »

Parfois cet homme s'exaltait, par l'expression de sa douleur, ses yeux semblaient s'emplir d'étincelles et de larmes; un mouvement convulsif de sa tête secouait, comme une crinière, sa chevelure inculte. Alors s'en prenant aux hommes dont les noms avaient contresigné toutes les infamies du dernier règne, il épanchait à flots brûlants, sur eux, son indignation et sa colère.

« Ah! s'écriait-il les poings serrés et les bras tendus vers le ciel, ont-ils jamais songé, ces misérables fauteurs d'arbitraire, aux derniers mots de toutes

leurs lois liberticides, ignorent-ils donc que c'est toujours dans le sang du peuple que leur tyrannie s'écroule et s'engloutit. Ah!.. je voudrais, pour toute vengeance, tenir ici un Guizot, un Thiers, ou un Molé, je le traînerais blême et tremblant au pied de ces monceaux de cadavres : « Vois, malheureux, lui dirais-« je, tous ces martyrs; compte-les .. .; ce sont tes victimes, car ce sont tes pape-« rasses législatives qui ont servi de bourre aux fusils qui les ont tués; calcule « donc combien d'assassinats tu as ordonné en signant ces lois odieuses. Et le « balayant du pied je le rejeterais dans sa honte et ses remords. »

Et le peuple s'associait à cette douleur indignée par des frémissements et des malédictions. Il était fréquemment arraché à ses émotions par des préoccupations plus graves; les députations venaient successivement lui rendre compte, d'une voix morne et d'un air abattu, des résultats négatifs de leurs missions; chaque fois qu'elles jetaient à la foule les réponses évasives de ce pouvoir suspect, il s'en élevait une longue et violente explosion de cris et de protestations d'abord, et plus tard d'imprécations et de menaces; on eût dit les tourbillons de flamme et de fumée qui se dégagent, en grondant, d'une fournaise ardente lorsqu'on y jette des corps froids ou qu'il y tombe des matériaux étrangers.

Une autre députation, nommée *ab irato*, était aussitôt envoyée pour exiger une réponse positive, une satisfaction immédiate; et à la fin, le pétillement de coups de fusils signifiait au pouvoir que le peuple, las d'attendre, était prêt à passer des protestations à l'action (1).

FULGENCE GIRARD.

(La suite au prochain numéro).

(1) Ce fragment fait partie de l'*Histoire démocratique de la Révolution de* 1848, qui va paraître chez Paul Permain et Cie, éditeurs, et chez tous les marchands de nouveautés.
La première livraison sera mise en vente le 15 janvier prochain.

147

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'illustre Carlier a été enfin bombardé préfet de police le 9 novembre 1848. C'est un événement auquel il fallait s'attendre. M. Carlier, depuis l'avènement de M. Louis Bonaparte, et même avant, voilà le véritable chef de la police parisienne, M. Rébillot n'était que son prête-nom. Les choses ont suivi leur cours naturel, on a de l'amour-propre dans la police comme partout ailleurs. M. Carlier a tenu aux apparences, non-content d'avoir la réalité; il est sorti radieux des nuages qui l'enveloppaient, et il s'est assis sur le trône de la rue de Jérusalem. Le complaisant Rébillot a obtenu une place dans le cadre de l'état-major général; on a attaché les épaulettes de général de brigade à l'uniforme d'un sergent de ville, toujours pour relever la dignité du commandement. A la nouvelle de la nomination de M. Carlier, les fonds ont haussé. La veille, l'arrivée de M. Fould aux affaires avait amené une baisse de près de deux francs. Jamais préfet de police n'entra en fonctions entouré de plus de prestige.

De tous les préjugés absurdes qui ont été laissés à beaucoup de citoyens par leur éducation monarchique, le plus absurde, peut-être, est celui de croire à la nécessité d'une police politique. Sans cela, disent-ils, pas de gouvernement possible. Soit; nous voulons admettre pour un moment cette hypothèse fausse; mais convenez du moins que ce sont là de ces moyens honteux dont gémit l'honnêteté, dont s'indigne la droiture, et auxquels on ne saurait recourir qu'avec un frémissement douloureux. Si quelqu'un venait vous dire en se vantant : « Tu as une famille, j'ai corrompu un de ses membres, cherche parmi tes parents le délateur.

« Tu as des amis, l'un d'eux m'a vendu sa conscience; cherche le traître parmi tous ceux qui te serrent la main.

« Je m'adresse aux instincts les plus vils, les plus bas, je les caresse, je les flatte; j'excite la cupidité, je trompe l'innocence, j'étourdis la faiblesse, je sème la corruption pour recueillir la trahison, et par là je sauve la société; que penseriez-vous de cet homme?

« Une société est perdue, nous diriez-vous, qui a besoin d'être sauvée par de semblables moyens. L'audace d'un pareil homme est impossible à rencontrer. On a pu faire ce que vous venez de dire, mais l'avouer à la face du public, jamais; ce serait monstrueux. » Cette monstruosité, Carlier l'a commise, et elle

lui a valu..... l'admiration des défenseurs de la famille, de la religion, de la propriété!

C'est ce cynisme qui a inspiré l'ébouriffante proclamation que le peuple a arrachée ces jours derniers de tous les murs de Paris.

Le *message* de Carlier s'occupe de tout et de plusieurs autres choses encore, la famille, la religion, la morale, la propriété : la police déclare qu'elle prend tout cela sous sa protection. Je vous laisse à penser comme elle traite le socialisme. Il ne s'agit de rien moins que d'une croisade contre lui, aux cris de Carlier le veut! Carlier le veut!

Parisiens, écoutez l'appel touchant de Carlier; enrôlez-vous sous sa bannière; allez vous faire inscrire à la Préfecture de police; c'est au nom de la morale, au nom de la sûreté des familles, au nom de Dieu que Carlier vous commande de surprendre le secret d'autrui, de violer le foyer domestique, de livrer votre frère. Mouchardez-vous les uns les autres, c'est là le fond de l'évangile selon saint Carlier. En vérité, la conscience se révolte à voir publier de semblables doctrines, et on se prend à craindre que le ridicule n'en fasse pas suffisante justice. Quelle idée se fait-on du peuple français? et croit-on que l'esprit public soit descendu si bas qu'on puisse impunément le convier à la délation et entreprendre la propagande de l'espionnage?

Si nous étions membres de ce parti qui s'intitule le grand parti de l'ordre, nous tremblerions de voir la police aggrandir ainsi son rôle. Quelle intelligence du genre d'influence qu'elle est appelée à exercer! quelle ignorance de son être! Comment ne comprenez-vous, pauvres conservateurs, que si la société en est venue à faire de son salut une question de police, la société est perdue? C'est, du reste, la destinée de toutes les sociétés usées de périr par les moyens mêmes qu'elles emploient pour vivre. Le grand parti de l'ordre appelle la police à son secours; la mission de M. Carlier est précisément de détruire la police; lui-même a écrit sur tous les murs de Paris le dernier mot de la politique de compression, son testament en quelque sorte. Révolutionnaires en arrière, les gens qui dirigent les affaires sont obligés, par leur situation même, de pousser tout de suite toute chose à l'extrême. S'agit-il de police? vite un gendarme; le lendemain, le gendarme ne suffisant plus, on croira faire merveille en prenant M. Carlier, mais bientôt M. Carlier sera usé; que restera-t-il alors? En vérité, la police est morte, et c'est le pouvoir qui l'a tuée.

Pendant que les docteurs du Bas-Empire parlementaire discutent le dogme de la *présence réelle* du président dans le gouvernement, et raisonnent sur le mystère de la Sainte-Trinité politique qui se compose de la *lettre*, du *message* et du *manifeste*, le pouvoir entre de plus en plus franchement dans la voie réactionnaire. S'il est vrai que M. Louis Bonaparte se sépare de la majorité, c'est tout simplement pour faire de la réaction à son profit; Raton s'est lassé peut-être de tirer les marrons du feu pour Bertrand. Que nous parle-t-on d'un changement de politique, d'un retour à l'idée nationale? Tout au plus verrons-nous fonctionner de nouveau le vieux système de bascule de M. Decazes. Aujourd'hui une petite amnistie pour les libéraux, demain une loi sur la déportation pour les ultras; au lieu d'un grand acte de réconciliation nationale, on fait

de la clémence secrète; on détruit les barraques de Belle-Isle, mais c'est pour bâtir la forteresse de Mayotte. Il y a un mois, M. Dufaure disait à la tribune qu'on ne pouvait, sans péril pour la société, rendre à la liberté les prisonniers de juin, quelques jours plus tard M. Ferdinand Barrot leur annonce que la société n'a rien à redouter des factions, et qu'on peut gracier sept cents transportés. D'où vient un si grand changement et comment la société ébranlée a-t-elle pu se remettre en si peu de temps? Est-ce à Carlier qu'il faut attribuer ce miracle? Les bons bourgeois n'y comprennent plus rien. Qui est-ce qui les trompe? Est-ce M. Dufaure, est-ce M. Ferdinand Barrot? Ni l'un ni l'autre. Non, candides bourgeois, personne ne vous trompe; mais vous désirez par-dessus toute chose, dites-vous, d'être gouvernés; eh bien! on vous *gouverne*. M. Dufaure vous faisait peur, moyen de gouvernement; M. Ferdinand Barrot vous rassure, moyen de gouvernement. Écrire des lettres à ses aides-de-camp, et les démentir par ses actes et ses discours; renvoyer un ministère pour en prendre un autre absolument semblable, si ce n'est pire; parler des intérêts populaires, et placer un banquier juif à la tête des finances de la nation, bascule, gouvernement que tout cela. Vous vous plaignez de n'être pas gouvernés, braves bourgeois, mais jamais vous ne l'avez plus été que depuis deux ans, depuis le 10 décembre surtout. A voir tout ce qui s'accomplit d'illogique, d'absurde, d'injuste, de contraire à l'esprit et aux intérêts de la nation, on peut dire que depuis cinquante ans la France n'a pas eu de gouvernement plus fort que celui de l'Élysée. Voltairiens de naissance, seriez-vous allé rétablir le pape dans Rome, si vous n'étiez pas *gouvernés?* Si vous êtes indécis, troublés, si vous ne parvenez point à vous rendre nettement compte de la situation, si vos instincts, ceux du pays tout entier, ne peuvent se faire jour, c'est qu'on vous *gouverne;* si la nation française pouvait s'écouter elle-même, croyez-vous qu'elle songerait à livrer ses enfants, ses destinées politiques et sociales, son avenir aux jésuites? On vous a tant et de si différentes façons gouverné depuis cinquante ans, que vous ne savez plus auquel entendre; la faute en est à vous, toujours à vous, dignes bourgeois; vous avez abdiqué l'initiative nationale, il faut qu'elle passe en d'autres mains : elle y est déjà passée; la France cherche la France; elle la rencontrera. Quant à vous, dévots du gouvernementalisme, demandez les sacrements; aussi bien, n'est-ce pas mourir que vivre comme vous le faites sans cesse dans les affres du socialisme, au milieu d'une agonie de tous les instants?

Mais on ne se résigne pas facilement à la mort, et les plus malades sont ceux qui font les plus longs projets d'avenir. Au moment où la société vermoulue craque de toutes parts, où rien n'est stable que l'instabilité, de quoi entendez-vous parler dans les discours du gouvernement? de stabilité, d'inamovibilité, de restauration. Devant des magistrats décimés par les justes susceptibilités du premier gouvernement issu de la révolution de février; en présence de la cour des comptes, dans les rangs de laquelle on voit encore les vides où a frappé la *suspension* révolutionnaire, le gouvernement actuel vante la sagesse, et pour ainsi dire la sainteté de l'inamovibilité de la magistrature, dans un pays où tout ressort de l'amovibilité électorale, même le gouvernement. De profonds politiques, les fortes têtes qui font mouvoir la machine parlementaire, ne

voient de salut pour une nation qui, dans l'espace de cinquante ans, a renversé trois monarchies, que dans une monarchie de dix ans. Cela s'appelle assurer la stabilité du pouvoir. D'autres rêvent la restauration d'une restauration; et en attendant de restaurer la monarchie légitime, ils restaurent la papauté. Inamovibilité, stabilité, restauration, mots creux que tout cela, et qu'on ne prononce que lorsque la chose a cessé d'être. Restaurer la monarchie! restaurer la papauté! on trouverait plutôt la pierre philosophale. Les principes restent intacts, ou bien ils tombent. Une fois par terre, il n'est pas de force au monde capable de les relever. La première chose que Louis XVIII comprit en rentrant à Paris au milieu des baïonnettes étrangères, c'est que la monarchie n'y était pas rentrée avec lui : les Mémoires de Châteaubriand sont là pour l'attester. Ces règnes transitoires, ces gouvernements éphémères qu'on appelle des restaurations, sont précisément le moment où la révolution que l'on croit vaincue s'étend, se fortifie, se fonde. L'idée révolutionnaire s'est consolidée sous les Bourbons de la branche aînée, l'idée sociale a étendu ses racines sous les Bourbons de la branche cadette. La monarchie est restée au fond du panier de Samson, la révolution est toujours vivante. Ce qui est vrai pour Paris est également vrai pour Rome. Nous voyons bien s'avancer vers la ville éternelle un pompeux cortège escorté de soldats étrangers, les portes du Vatican s'ouvrent devant un homme qui porte la tiare, le pape bientôt sera de retour; mais la papauté sera restée à Gaëte, elle n'en reviendra pas.

C'est pourtant cette entreprise chimérique de la restauration de la papauté qui est la grande, la seule affaire de notre politique extérieure. En Turquie, en Allemagne, en Pologne, la France regarde faire; à Rome, elle agit. Nos braves soldats sont tranformés en archers de la Sainte-Hermandad. S'agit-il de renouveler contre les juifs les ignobles persécutions, les avanies du moyen-âge; nos soldats mettent le *Ghetto* en état de blocus, et prêtent main-forte aux familiers de l'inquisition. Les cardinaux gouvernent; leur premier soin est de dresser des listes de proscription; républicains, constitutionnels, partisans de l'ancien gouvernement, employés de Mazzini, ceux qui se sont assis sur les bancs de la Constituante et ceux qui ont refusé de prêter serment au pouvoir nouveau, sont inscrits pêle-mêle sur les listes fatales : *Dieu reconnaîtra les siens!* telle est encore la vieille devise de l'Église; voyez cette mère tendre dont parle M. de Montalembert, comme elle ouvre les bras à ses enfants! C'est afin de masquer l'exécuteur des hautes œuvres qui se tient debout derrière elle prêt à frapper au premier signal. Rhétoriciens hypocrites, philosophes menteurs, pharisiens de l'histoire, Montalembert, Falloux, Molé, Berryer, Thiers, dites-nous quand l'Église a pardonné! Morne et impitoyable, elle a traversé les siècles sans se lasser de frapper ses ennemis. Sa seule arme, dites-vous, c'est sa faiblesse. Vaincue en effet, elle spécule sur la générosité du vainqueur; artifice suprême! qui oserait percer un ennemi qui tend vers vous des mains suppliantes et désarmées? Victorieuse, elle relève les bûchers et les échafauds; le plus grand crime, à ses yeux, est d'avoir été clément envers elle. L'histoire l'atteste presque à chaque page, l'Église n'exerce le pouvoir que comme une vengeance. Pour ne parler que de nous, l'Église n'a jamais pardonné et ne pardonnera jamais à la révolution de lui avoir ôté ses biens et ses privilèges. C'est l'Église qui, en Vendée, leva contre nos pères cette terrible conscription du prône et du confessionnal qui alimenta cinq ans la guerre civile; c'est l'Église qui présidait par ses abbés, condottieri de l'intrigue et de la trahison, ces comités royalistes qui ne cessèrent de conspirer sous l'empire; c'est l'Église qui organisa cette terreur blanche de 1815, qui, des départements du midi, devait s'étendre sur la France entière, et lui permettre de ressaisir son pouvoir au milieu du sang et des ruines; l'Église est parvenue à nous imposer cette funeste expédition de Rome comme une amende honorable, une expiation de la révolution elle-même, en attendant de triompher à Paris, elle triomphe à Rome. Le pape va annoncer sa rentrée, déjà le sang coule à Bologne. Encore quelques jours, et on verra comment l'Église pardonne!

Attendez-vous bientôt à voir surgir derrière les Alpes quelque hideuse renommée dans le genre de celle des Vindischgraëtz et des Haynau. Puisque nous venons de prononcer les noms exécrés de ces meurtriers officiels dans cette revue que nous écrivons à la hâte, sans grande suite, et au courant pour ainsi dire des tristes inspirations du moment, disons quelques mots de la Hongrie, que nous avons laissé périr comme l'Italie. Au moins ne faisions-nous pas sentinelle au pied de son gibet.

Gardez-vous de croire que l'Eliacin de Schœnbrunn, l'empereur de dix-huit ans, soit revenu à des idées de clémence, ainsi que quelques journaux, qui ont sans doute leurs raisons pour cela, essaient de le répandre. Les conseils de guerre, si l'on peut donner ce nom à ces assises d'assassins, n'ont point cessé un instant de fonctionner en Hongrie. La potence est toujours en permanence, et le bourreau ne chôme pas. Plus de vingt condamnations à mort viennent encore d'être prononcées, et, comme la confiscation suit l'exécution de la sentence, c'est vous dire assez qu'on prépare déjà la corde. Après le meurtre, le vol. Quelques personnes s'étaient imaginé que la mission mystérieuse dont avait été chargé M. Fialin (de Persigny) auprès des cours du nord, pouvait bien consister à faire entendre quelques paroles de mansuétude en faveur des rebelles hongrois. Il a bien dû en coûter à ces âmes sensibles de revenir de leur erreur. Ce qui se passe en Allemagne ne regarde nullement la France, d'ailleurs la grande cause de l'ordre européen exige que les Hongrois soient sacrifiés comme les Polonais et les Italiens. L'Allemagne est divisée par l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche au sujet de la création d'un pouvoir central; la Prusse cherche à faire entrer dans la sphère de son action tous les petits États du nord; l'Autriche demande à englober dans la confédération tous les États dont elle est formée, malgré la différence de races, ce qui lui assurerait la prépondérance politique. De là refus de l'Autriche. Il s'agit donc de savoir qui, de la Prusse ou de l'Autriche, prédominera en Allemagne; la chose, du moins à ce qu'il nous semble, n'est point sans quelque importance pour nous, et vaut la peine qu'on s'en occupe. Heureusement nous avons un ami dévoué, un allié fidèle dans la personne du czar, et nous pouvons lui laisser le soin de terminer cette affaire d'une manière favorable à nos intérêts.

Le czar est bien parvenu à faire nommer par la Prusse et l'Autriche réunies

un pouvoir central provisoire; malheureusement ni le Wurtemberg, ni la Saxe, ni le Hanovre, ni la Bavière, ne veulent l'accepter. Peut-être conviendrait-il à la France de profiter de cet état de choses pour favoriser le développement de l'unité nationale, et pousser à la création d'un pouvoir central issu du peuple, mais il ne paraît pas que ce soit là l'avis de M. de Nesselrode, et il y aurait présomption de notre part à ne pas suivre les conseils de ce doyen de la diplomatie. Nous ne pouvons que déplorer l'état de lutte dans lequel se trouvent les principaux gouvernements allemands. Une chose faite pour nous consoler cependant, c'est que les querelles entre les gouvernements, n'empêchent point les chefs militaires de prendre dès à présent toutes les mesures nécessaires pour comprimer l'esprit de désordre et de révolution. Un plan général de campagne paraît avoir été adopté. Le prince de Prusse commande un corps d'armée considérable sur le Rhin; les Alpes sont surveillées par Radetzki; les troupes de Schwartzemberg garnissent la Bohême et le Voralberg; Wimpfen occupe le centre de l'Italie. L'action bienfaisante et amicale de la Russie se laisse voir dans l'adoption de ce plan. Le czar s'y est lui-même réservé un rôle en maintenant sur la Vistule et le Danube une armée qu'on peut regarder, sans trop de présomption, comme le corps de réserve du grand parti de l'ordre européen.

La France doit voir ces préparatifs avec d'autant plus de plaisir et de confiance que les idées révolutionnaires sont loin d'être aussi complètement comprimées en Allemagne qu'on aurait pu s'en flatter après la mise en état de siège de tout le pays, les fusillades sur les glacis de Vienne et dans les fossés de Radstadt. L'Allemagne renferme, comme la France, des socialistes, des jacobins, des libéraux, toutes les nuances, tous les degrés des mauvaises passions qui tourmentent notre malheureux pays. Ouvriers et paysans réclament des réformes sociales; les jacobins poussent au triomphe de l'unité nationale; les bourgeois demandent à mettre leurs droits à l'abri d'une constitution. Il est à craindre que ces diverses opinions politiques et philosophiques ne finissent par se fondre, ce qui serait d'un exemple excessivement dangereux pour la France, où le même travail de fusion s'opère malheureusement déjà avec trop d'activité. Les troupes du prince de Prusse ne peuvent qu'être vues d'un très-bon œil par tous les amis de l'ordre à quelques portées de fusil de notre territoire, et nous espérons bien que le prochain message du président contiendra quelques paroles de remercîment pour la Prusse, qui veut bien nous accorder ce cordon sanitaire contre l'invasion de la démagogie allemande, précaution d'autant plus nécessaire que les Allemands ne dissimulent point leurs espérances de prochaine émancipation, et que, malgré tous les Carliers des vingt-cinq États de la confédération, l'anniversaire de la mort de Robert Blum a été célébré dans toutes les villes, bourgs, villages, hameaux, avec une ferveur d'enthousiasme bien faite pour alarmer les honnêtes gens.

Robert Blum! le nom de ce martyr nous servira de transition naturelle pour parler des nouvelles victimes que la prison de Doullens vient de recevoir. La loi nous oblige à respecter la chose jugée, nous obéissons à la loi. Qu'il nous soit permis seulement d'examiner l'effet produit sur la conscience publique par le procès de Versailles. Laissons de côté ce qu'il y a de blessant pour l'équité

naturelle de voir des hommes encourir les peines les plus sévères, pour un crime que les jurys de Metz et de Besançon ont déclaré ne pas exister, nous nous trouvons en face d'un arrêt de la justice exceptionnelle. C'est son action seule qu'il s'agit d'examiner; nous ne prétendons point la juger au point de vue de nos sentiments, de nos regrets, de nos sympathies, mais par l'impression ressentie par le pays en dehors des opinions. Par le soin qu'on avait mis à isoler la haute cour, à la placer sous la cloche même de la réaction dans un de ses foyers les plus ardents, à portée de la main du gouvernement; par les incidents des débats, par la passion de certains témoignages, par l'incertitude de la moralité de plusieurs témoins, par les bornes, sinon par les restrictions absolues mises au droit de défense, ce procès a effrayé plutôt qu'il n'a rassuré les honnêtes gens. Chez les autres, au sentiment de triomphe d'avoir frappé des ennemis politiques se mêle l'arrière-pensée d'être frappés à leur tour. Les retours révolutionnaires sont nombreux et prompts dans les temps où nous vivons, et ce n'est pas dans un pays gouverné par un ancien *transporté* de la monarchie qu'on peut se fier à l'éternité des châtiments politiques. Quant à nos amis, nous savons qu'il supporteront leur sort avec la dignité et la résignation de gens qui ont mis leur vie au service d'une cause sainte; dans les malheurs d'un parti, il ne nous convient pas d'apercevoir les erreurs de tactique; toutes les fautes doivent disparaître devant la condamnation. A d'autres cependant à profiter de leur triste expérience. Les hauts barons justiciers de Bourges et de Versailles ne se sont pas réunis pour la dernière fois. Quel est celui d'entre nous, grand ou petit, obscur ou illustre, qui, par la police qui court, pour un livre, pour un article, pour une brochure, pour quelques mots prononcés dans une réunion fraternelle, ne puisse être accusé d'attentat ou de complot?

Pendant que les cellules de Doullens s'ouvrent pour recevoir les citoyens courageux qui osèrent protester en faveur de la liberté romaine défendue par la Constitution, notre flotte pavoisée va ramener le pape dans ses États, et nos représentants discutent une loi sur la déportation. Des fers! voilà tout ce que la société prépare pour le salut commun. Aux remontrances des sages, aux plaintes des malheureux, aux appréhensions des riches, elle répond que les geôliers ne suffisent pas, elle va appeler la peste à leur secours. La forteresse de Zaoudzi a été choisie par le gouvernement pour servir dorénavant de lieu de déportation; les prisonniers seront soumis au régime cellulaire rendu bientôt inutile par les épidémies endémiques de l'île Mayotte. Pour les socialistes, ce n'est pas trop de deux fléaux. Plusieurs membres de la majorité ont demandé que la loi eût un effet rétroactif; parmi eux figure M. Molé, un vieillard de soixante-dix ans, si près de rendre compte à son Dieu!

Finissons cette revue en annonçant une bonne nouvelle pour la démocratie. Les radicaux l'ont emporté à Genève; le gouvernement reste entre leurs mains. Les puissances étrangères n'en persistent pas moins à demander l'expulsion des réfugiés; si le Directoire fédéral l'accorde, Genève la refusera au point de vue de ses droits de canton. La question sera posée comme à l'époque où la France exigeait le renvoi de M. Louis Bonaparte. Il ferait beau voir l'ex-proscrit se

joindre dans cette affaire à la Russie et à l'Autriche; ce ne serait pas la plus extraordinaire de ses palinodies.

Nous allions oublier d'annoncer que M. Fould a présenté le fameux projet qui doit régénérer les finances. Cette régénération consiste surtout dans le rétablissement de l'impôt sur les vins et de la taxe des lettres. La Bourse, qui avait salué l'arrivée au ministère du financier israélite par une baisse de plus de deux francs, exulte depuis la présentation de ce beau projet. Hausse sur hausse, voilà ce que nous voyons tous les jours. Quels bons coups on doit faire à la Bourse, et comme ce pauvre M. Fould doit regretter de n'être plus banquier!

Nous ne dirons rien sur l'affaire de M. Pierre Bonaparte, l'opinion publique et la presse ont fait justice de sa conduite étrange comme officier. Les règlements particuliers qui régissent la légion étrangère n'ont point permis, dit-on, que le commandant Pierre Bonaparte fut traduit devant un conseil de guerre. Les réglements prêtent en général à l'interprétation, et peut-être eussent-ils été plus sévères pour un militaire non issu du *sang royal*.

L'Assemblée Nationale a donné une preuve nouvelle de sa sollicitude pour les travailleurs en refusant de modifier la loi sur les coalitions. Le code pénal continuera à faire justice des ouvriers qui chercheraient à se réunir pour faire prévaloir leurs intérêts légitimes, les patrons seront libres comme par le passé d'agir comme il l'entendront pour assurer leurs bénéfices, pour eux le délit de coalition n'existe pas. Pauvre assemblée aveuglée par la rancune et la colère! elle ne sait plus que s'agiter, crier, et se battre. Nous sommes en pleine guerre civile parlementaire, les questions politiques se discutent maintenant au bois de Boulogne; c'est au tir de Lepage qu'il faudrait placer la tribune. Le parlementarisme était bien malade depuis quelque temps, l'impartialité de M. Dupin l'achève.

Enfin voilà l'administration supérieure qui pourra fonctionner régulièrement; les derniers préfets républicains ont été destitués. M. Louis Bonaparte a convoqué leurs successeurs à l'Élysée, et leur a adressé, à huis-clos, une allocution jésuitique dans laquelle il est question de préparer la réélection future du président de la République. Là-dessus, les journaux républicains de jeter le cri d'alarme, et les autres de répondre qu'il s'agit de la réélection d'un président sans acception de personne. Toujours est-il que les voies sont de nouveau ouvertes à la corruption électorale. Quant à la Constitution, nous nous soucions fort peu, il faut le dire, de la manière dont on voudrait l'interpréter à l'Élysée, le moment venu le pays saurait défendre le pacte auquel le parti démocratique s'est rattaché et devait se rattacher tout entier.

La police vient de se signaler par la capture de quarante-six individus qui conspiraient rue Rumfort. Un prêtre figure parmi les conjurés qui songeaient aux moyens de faire le plus promptement possible *place au droit*. Les légitimistes conspirent donc? Il y a longtemps qu'on le soupçonnait, mais il paraît qu'aujourd'hui la police a quelque intérêt à le faire voir. D'autres fractions du grand parti de l'ordre ne tarderont pas vraisemblablement à être prises en flagrant délit de conjuration. Puisqu'on veut en finir avec les *vieux partis*, il y en a un qui vise à s'introduire dans les Tuileries au moyen d'un bal, nous conseillons à M. Carlier de le surveiller.

R.F.

VOIX DES PRISONS ET DE L'EXIL.

R.F.

DOULLENS.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques lignes extraites d'une lettre de notre ami Blanqui consulté par nous sur l'esprit, les tendances et le titre de notre Journal.

..... Je ne veux pas vous dissimuler ma pensée; eh bien! je n'approuve pas votre titre, *la Convention*, par une foule de motifs. D'abord, il ment à votre propre pensée. La Convention était une assemblée bourgeoise et réactionnaire; elle ne l'a que trop prouvé avant le 31 mai et après le 9 thermidor, alors qu'elle était libre et maîtresse. Entre ces deux époques, ce n'était plus une assemblée souveraine, mais un sénat muet et consterné, courbé sous la hache du comité de salut public, un instrument passif et résigné qui attendait le moment des représailles. Tu les connais, les représailles de la Convention; rendue à la plénitude de sa puissance par le 9 thermidor, elle a exterminé les républicains et assassiné la Révolution. Comme signification révolutionnaire, c'est donc un drapeau plus qu'équivoque. On ne peut pas lui faire honneur de l'œuvre des montagnards qui ont dû commencer par l'écraser pour avoir le champ libre. Voilà un premier motif, en voici un autre. Non-seulement la Convention, mais la Montagne elle-même était fort en arrière des idées nouvelles. L'esprit humain a marché depuis soixante ans. Pourquoi s'enchaîner à un drapeau vieilli et décoloré? Nous combattons souvent comme retardataires les modernes montagnards, qui ont pris pour étendard la partie vraiment républicaine de la Convention; et tout en trouvant leur enseigne surannée et déteinte, nous en prendrions une cent fois plus pâle; nous descendrions de la Montagne à la Convention, qui était tout simplement la Gironde. Ce n'est guère logique. Il ne faut pas combattre, le visage tourné vers le passé, et s'exposer à l'épithète de voltigeurs de 93. . . . .
. . . . . .

« ..... Quelques mots maintenant sur le projet de vignette ou d'emblème pour le Journal. Voyons, crois-tu que cette vignette symbolique soit un talisman bien neuf, et surtout bien puissant sur le public? Puisque mon nom devrait l'accompagner, je vais en faire une courte analyse. Je te dirai tout d'abord que le bonnet rouge est une vieillerie ; . . . . . tu trouveras peut-être ce langage singulier dans la bouche d'un homme signalé comme un promoteur de démagogie, mais nous avons autre chose à faire qu'à nous traîner dans l'ornière de l'ancienne révolution, et à réciter ses formules déclamatoires; nous sommes un parti tout neuf, quoique rattaché à la tradition révolutionnaire; et il s'agit de nous montrer à la hauteur de la mission organique, héritière de la mission éversive de nos prédécesseurs. Laissons-là le bonnet rouge, les triangles maçonniques et tout le bagage fantasmagorique de l'illuminisme. Liberté, Égalité, Fraternité! voilà qui est bien, qui est sublime; c'est clair, net, et surtout laconique. Cette formule résume l'avenir de l'humanité c'est la nôtre. Mais pourquoi donner à chacun des termes de cette devise un représentant humain, toujours très infidèle expression de la réalité? Luther, personnification de la Liberté! un pourceau d'Épicure, un grossier Sylène, un satyre immonde; flagorneur rampant de tous les princes, ennemi acharné des franches conséquences de son propre principe; thaumaturge absurde, croyant au sortilège, à la magie, à toutes les farces diaboliques; l'antipode de toutes nos doctrines métaphysiques, politiques et sociales. Est-ce bien là un drapeau du socialisme? Si c'est uniquement son rôle historique dans la série des progrès humains que vous cherchez à rappeler, si c'est le jalon de la route révolutionnaire, pourquoi Luther plutôt que Jean Hus, figure bien autrement imposante que celle du moine augustin; Jean Hus, caractère grandiose, existence ascétique, martyr sublime! Est-ce donc le succès que nous chanterons dans Luther? Devons-nous régler nos vénérations sur la victoire, et nos oublis sur la défaite? La différence entre ces deux hommes n'est que celle du triomphe à la chute; car l'impulsion réformatrice vient de Jean Hus plutôt que de Luther. Il a la gloire d'avoir précédé l'imprimerie, qui est pour beaucoup plus que Luther dans le grand mouvement du seizième siècle. Si vous voulez un nom commémoratif du progrès, prenez celui de Guttemberg. Il a plus fait dans l'histoire de l'humanité que tous les Luther du monde. Ajoutez que le protestantisme est notre contre-pied le plus absolu, et que nous devons nous garder de tout contact avec cette religion de l'égoïsme et de l'individualité. La liberté n'est pas l'égotisme et l'avarice. . . . . .

« L. Auguste Blanqui. »

BELLE-ISLE-EN-MER.

« ..... Ils ont beau vouloir nous isoler du monde, ni l'Océan, ni les geôliers n'empêchent d'arriver jusqu'à nous les cris de votre douleur et le bruit de leur honte. Pouvons-nous songer à nos souffrances, en voyant dans quel abîme d'abaissement et de misère la France est tombée? Elle qui tenait, il y a quinze

mois, les destinées du monde dans ses mains, être devenue la risée des rois et l'horreur des peuples que son lâche abandon a trahis!... Que dis-je?... s'être fait le sicaire des despotes et l'assassin de ses propres principes! Tiens! je crains que ces crimes ne nous portent malheur... que la France n'expie cruellement le machiavélisme et le cynisme de ses gouvernements.

« J.-B., *transporté.* »

LONDRES.

. . . . . .
Nous n'osons sans remords aspirer les rafales
Qui nous portent de France un écho vague et doux,
Car ce bonheur-là manque à de meilleurs que nous.
Ciel bleu, divin soleil, parfums des fleurs natales,
Trésors chers et bénis, nous n'osons sans remords
Vous accepter pour nous... car nous pensons aux morts!
. . . . . .
Et vous, ô nos aînés, nos maîtres et nos guides,
Fils des saints montagnards, Blanqui, Barbès, vous tous,
Confesseurs de la Foi, qui marchiez devant nous
Dans le rude chemin qui mène aux Atlantides,
Vous avez retrouvé dans vos sombres cachots,
Vos fers quittés un jour et vos lits encor chauds.
Cette part, vous l'avez choisie; et le calice
D'amertume et de fiel est la boisson du fort.
Montez votre Calvaire, ô rédempteurs!... La mort
Devance trop souvent la tardive justice;
Mais le troisième jour se lève; à son flambeau
Nos Christs transfigurés sortiront du tombeau.

Louis Menard.

. . . . . C'est avec une profonde et sincère satisfaction que nous avons appris l'éclosion des *Veillées du Peuple*. Depuis mon arrivée à Londres, je me suis beaucoup occupé avec quelques amis des griefs reprochés à notre ancien président de la Société républicaine centrale, nous nous adressâmes à tous les réfugiés démocrates, et nous pûmes recueillir la conviction solide que ses accusateurs n'étaient que des esprits aveuglés par des sentiments personnels et jaloux de la supériorité de cet homme d'élite que vous appelez avec raison la plus énergique figure de la révolution de février 1848. . . . . .
. . . . . Emmanuel Barthélemy.

CARTHAGÈNE.

. . . . . .
Tu ne sais pas ce que pèse aux pieds la poussière du sol étranger : ne l'apprends jamais, mon vieil ami! Peut-être viendra-t-il un jour où tous les peu-

ples se seront fondus en une grande famille, où les hommes n'auront qu'un sang, qu'un vœu, qu'une foi, qu'un amour. Ce jour n'est pas encore arrivé, et je sens toute la sombre vérité du cri de Lamennais : L'exilé partout est seul! Heureusement qu'il nous reste une compagne..... notre conscience. . . . . .

LACAMBRE, D.-M.

L'abondance des matières nous force d'ajourner les **Revues bibliographique** et **théâtrale,** qu'à l'avenir contiendra chaque numéro de notre publication.

Jusqu'au dernier moment, nous avions espéré que le nouveau ministre de l'intérieur s'occuperait des indignes traitements dont Auguste Blanqui a été l'objet.

Nous avions pensé que M. Ferdinand Barrot, qui doit avoir connaissance de ces atrocités, interposerait son autorité ; nous avions cru qu'il ordonnerait au moins une enquête.

Il n'a rien fait, il a voulu rester digne de son frère. Les défenseurs de Blanqui, à Bourges, lui avaient adressé une demande d'audience, il n'a pas jugé à propos de leur répondre.

Bien loin même d'avoir vu une amélioration quelconque à sa position, notre ami est plus maltraité que jamais; il est même menacé de nouveaux sévices. Sa mère qui vient de Doullens n'a pu le voir qu'en présence de deux gardiens qui n'ont pas quitté une seule minute la mère et le fils!

Le temps nous presse, et nous ne pouvons cette fois entrer dans de plus longs détails, mais notre prochain numéro en contiendra de nouveaux sur cette abominable persécution. Nous ferons connaître les antécédents et les noms de ceux qui se sont chargés d'être les exécuteurs des basses vengeances de la réaction.

Le gérant PANCIN.

IMPRIMERIE DE E. DÉPÉE, A SCEAUX (SEINE).

153

Donjon de Vincennes, 15 septembre 1848.

Parisiens !

Devant l'urne électorale, ouvrez les yeux, s'il en est temps encore, au péril qui vous menace : Paris est condamné et sa sentence s'exécute par les mains de la réaction qui a su recruter partout des complices et des instruments à ses vengeances !

Chaque jour, sous prétexte de désencombrement, d'ordre public, d'humanité même, on vide la capitale d'ouvriers; mesure fatale ! mesure de mort !

A l'exception d'une poignée de riches oisifs, la cité entière ne vit que par les Travailleurs : sans Ouvriers, plus de consommation, partant plus d'affaires ! La masse des détaillants tombe en faillite, le haut commerce, l'industrie la suivent dans le gouffre, et la faction du passé triomphante bat des mains à la ruine de ce Paris qu'elle abhorre, parce qu'il a changé la face du monde !

Commerçants, propriétaires, ne secondez pas ces noirs calculs; laissez-là vos terreurs, vos préventions ! Que demande le Peuple? de vivre heureux par son travail, et l'intérêt vous commande d'appuyer cette juste exigence; car vos profits viennent du Peuple; ce qu'il gagne, vous le gagnez après lui par sa consommation. Que l'apparence ne vous trompe pas ! Dans l'océan des affaires, les dépenses de luxe

ne sont qu'une goutte d'eau : pour un qui vit de l'or du riche, neuf vivent des centimes du pauvre. Entre vous et les Ouvriers, il y a solidarité d'existence.

Mais soyez justes ! le peuple a trop longtemps souffert ! Il ne peut ni ne veut plus subir les dures conditions de travail que lui a faites la rapacité des hommes d'argent. Il en réclame de plus équitables, et c'est cette demande qu'on repousse avec violence, avec fureur..... On s'obstine, on prétend l'amener à merci, on le chasse par la famine..... Eh bien ! il ne cèdera pas ! il s'en ira..... en secouant la poussière de ses pieds. Ses propriétés ne l'embarrassent pas lui. Déjà il s'éloigne, et Paris, sans peuple, va tomber en agonie.

Trop tard alors, quand verdira l'herbe entre les pierres des rues, marchands sans pratiques, propriétaires sans loyers, vous pleurerez votre erreur debout au seuil de vos magasins fermés et de vos maisons désertes ! Vous aurez l'ordre comme à Milan, comme à Varsovie, et vous trouverez peut-être que le roulement des canons sur le pavé ne vaut pas celui des camions et des charrettes !

Il reste une chance de salut : vous joindre franchement au Peuple pour lui assurer gain de cause ; c'est-à-dire du travail *bien rétribué*, et tout d'abord choisir des Représentants qui veuillent *sans retard et à tout prix* accomplir cette tâche.

Elle n'est pas énorme, il suffit de ne pas rester à plat ventre devant les capitaux et de leur rendre cette bonne volonté qu'ils avaient montrée un instant le lendemain de février ; surtout, n'oubliez pas que votre mortel ennemi, c'est la réaction provinciale. Vous savez où la prendre ; elle ne se cache guère.

C'est le sabre haut qu'elle mène la charge à fond sur Paris. Rappelez-vous ce mot sinistre d'un Représentant de

clocher, Isnard : « Si Paris attente à la souveraineté nationale, le voyageur cherchera bientôt sur les rives de la » Seine l'endroit où Paris a existé. »

Ce mot est la clé de la situation : Isnard et ses pareils voulaient, eux aussi, étreindre la grande Cité dans les serres d'une armée, et l'histoire est là unanime pour dire que leur triomphe eût abouti au partage de la France. Ils ont échoué, et la ville sainte nous a faits le premier peuple du monde.

C'est que Paris, capitale de l'intelligence et du travail, est la véritable représentation nationale, le congrès gigantesque et majestueux où la patrie entière, par l'élite de ses enfants réunie, écrivains, artistes, ouvriers, savants, industriels, s'occupe incessamment à tisser l'œuvre de sa grandeur et de sa prospérité.

La réaction va paralyser le pays en lui comprimant le cerveau. Parisiens ! c'est à vous, riches et pauvres, de ne pas laisser décapiter la France, et de retenir la main que des parricides portent sur leur mère !

Pensez à cela devant l'urne du Scrutin.

AUGUSTE BLANQUI.

Paris. — Imp. Blondeau, rue du Petit-Carreau, 32.

Numéro 15. 4me Année. 15 Avril 1866.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ LE PEUPLE

Organe de l'association internationale des Travailleurs.

Bruxelles, 14 Avril 1866.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL

Le citoyen Delescluze a donné lecture d'une lettre de Garibaldi, qui annonce qu'il quitte le Mexique dans deux ans ; c'est le *Moniteur Universel* qui le dit.

Ainsi, dans un pays où à chaque pas on rencontre une vengeance qui cherche à s'assouvir, où la haine prête à faire exploser dans un pays un charme vicieux si complaisamment et si pauvrement célébré par le *Moniteur*, ameuté à la sécurité d'un soldat européen, [illegible] Longuement établi dans [illegible] que nos [illegible] [illegible] [illegible]

Numéro 15. 4me Année. 15 Avril 1866.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ LE PEUPLE

Organe de l'Association internationale des Travailleurs.

Travaillant à l'émancipation de tous les Hommes.

UN AN . . . . FR. 5 00
TROIS MOIS . . . 1 50

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : RUE DES ALEXIENS, 13

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL

Bruxelles, 14 Avril 1866.

Sommaire : Bulletin politique et social. — Correspondance parisienne. — Chronique de la quinzaine. — Revue de la presse. — Nouvelles diverses.

Correspondance parisienne.

Paris, 8 Avril 1866.

Mon cher ami,

Vous avez beau dire, l'affaire Allemande n'est pas claire. La Bourse est toujours en baisse, quoi qu'on dise. Les gros boupels vendent avec acharnement. — Ils savent, les mystères de la comtesse. Le langage qu'on prête à Drouyn de Lhuys n'est pas rassurant. Dire à la Russie que la France ne se mettra pas du côté de l'agresseur, c'est assez dire que la France se mettra de l'autre côté. J'ai peine à croire que l'Autriche se lance dans cette aventure, si le coup n'est pas monté d'avance avec le Bonaparte. Le partage de la Prusse doit tenter le gouvernement autrichien. — Que lui importe la frontière du Rhin ? Il n'a rien à reprendre de ce côté. L'Autriche se soucie peu des grandes phrases de la démocratie d'Outre Rhin sur l'intégrité du territoire allemand. Les puissances secondaires seraient avec elle contre la Prusse, qui veut les absorber et ne s'en cache pas. Quant aux populations qui cherchent l'unité et la demandent aux quatre vents, elles ont peur de Bismark et des féodaux. Aux yeux de Bonaparte, jamais circonstances plus favorables ne se sont présentées pour reprendre les frontières du Rhin. Vous concevez, pour l'Allemagne elle-même. Voilà pourquoi je redoute un complot monté dans l'ombre. Dans la situation précaire où commence à se trouver Bonaparte, occasion unique. — Je laisserai-t-il échapper ? Je vous le croire.

« La lecture des journaux me prouve chaque jour que l'Autriche ferait tout pour se débarrasser à tout jamais de la Prusse, sa rivale, et son cauchemar permanent. Ne nous faisons point d'illusion et surtout n'enfonçons point notre tête dans le sable à la façon de l'autruche. — Bonaparte peut avoir le Rhin par une guerre d'annexion, faite sous la double bannière catholique et fédérale. Que peut-il désirer de mieux ? Quel coup plus funeste à la liberté que la frontière du Rhin reconquise par une alliance austro-papale. La liberté a déjà reçu de terribles atteintes ; celle-ci serait la plus cruelle de toutes.

A lire les journaux, aucune de ces idées ne transpire. On dirait que nul ne songeonne le péril et que je rêve chimères dans mon coin. Et pourtant les craintes, les anxiétés sont grandes, pourquoi ? — Point d'explication. On dirait que la presse évite d'exprimer une pensée et se maintient dans un mutisme systématique, je n'ai pas encore vu d'allusion sérieuse faite à une entente préméditée entre Bonaparte et l'Autriche. Est-ce donc une idée si extravagante et si impossible ? N'y a-t-il pas des deux côtés même intérêt à ce concert ? Ce serait la perfide ?

En Belgique, je vous trouve superbes ! vous n'avez pas l'air de vous émouvoir le moins du monde. Il n'y est pas question d'annexion. Je ne puis cependant croire que la chose soit indifférente à ce point. La presse belge, si j'en excepte quelques rares journaux, est au moins aussi profondément corrompue que la presse française. Elle ne peut point toucher à cette question et feint de croire que l'affaire est toute allemande et ne sortira pas de ses limites. Je m'émerveille de cette sécurité. Qui protège la Belgique aujourd'hui contre la confiscation. Leopold est mort. Il était une protection morale, jusqu'à un certain point efficace. L'Angleterre est dans une profonde détresse, isolée, menacée au cœur par le fenianisme. Elle est réduite à trembler pour son propre foyer. Tout le monde a déjà oublié que, pourtant elle contre Bonaparte, elle qui en est réduite à courtiser le pape pour avoir son appui contre les fenians ? Bonaparte n'a qu'un geste à faire pour soulever l'Irlande et la séparer des îles britanniques. Certes, ce n'est pas dans de pareilles conditions que l'Angleterre s'aviserait de guerroyer pour retenir Bonaparte dans ses frontières actuelles. La Russie s'en moque et ne demande que le trouble dans l'Occident pour pêcher dans l'eau. Bonaparte peut tenir l'Allemagne de comme à demi avec l'Autriche

sans difficulté sérieuse. La Prusse malgré toutes ses fracasseries (passez-moi le mot), ne pèse pas [illegible] la Bohême. Elle est [illegible] le monde battrait [illegible] Brandebourg, vérité internationale du [illegible] Il [illegible] ces gens, [illegible] de [illegible] par [illegible] urrait bien l'anéantir par la même politique.

Ce qui pourra peut-être encore sauver l'Europe de ces bouleversements désastreux, conçus [illegible] au profit des plus ignobles despotismes, ce sont les défiances et les perfidies réciproques du monde gouvernant. Tous se regardent mutuellement comme des bandits sans foi ni loi et n'osent pas faire un pas de compagnie, sans crainte d'un guet-apens. L'Autriche a peur sans doute, en dépouillant la Prusse de compte à demi avec Bonaparte, de se priver d'une aide et de rester seule ensuite devant son complice de la veille qui la dépouillerait à son tour. De son côté, le Beaumarais peut craindre que dès le début d'une guerre, la Prusse et l'Autriche, saisies de la crainte des suites, ne se retournent ensemble contre lui. Il demeurerait seul contre toute l'Allemagne ; partie [illegible] pour [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

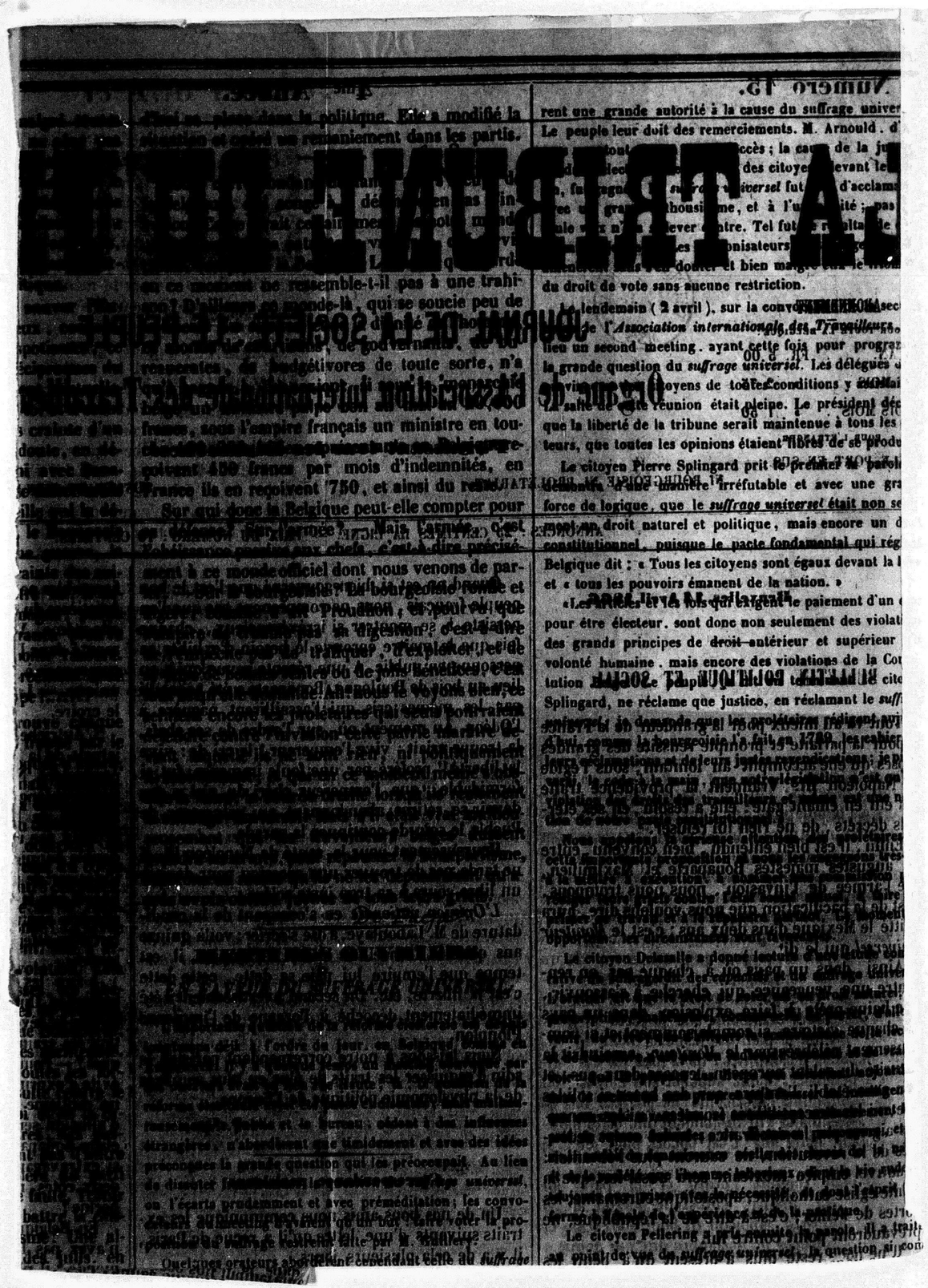

96

TOSTE

Envoyé par le citoyen L.-A. BLANQUI à la Commission près les RÉFUGIÉS de Londres pour le Banquet anniversaire du VINGT-QUATRE FÉVRIER.

AVIS AU PEUPLE.

Quel écueil menace la Révolution de demain? L'écueil où s'est brisée celle d'hier, la déplorable popularité de bourgeois déguisés en tribuns.

Ledru Rollin, Louis Blanc, Crémieux, Marie, Lamartine, Garnier-Pagès, Dupont (de l'Eure), Flocon, Albert, Arago, Marrast!

Liste funèbre! noms sinistres écrits en caractères sanglants sur tous les pavés de l'Europe démocratique.

C'est le gouvernement provisoire qui a tué la Révolution! c'est sur sa tête que doit retomber la responsabilité de tous les désastres, le sang de tant de milliers de victimes.

La réaction n'a fait que son métier en égorgeant la Démocratie. Le crime est aux traitres que le Peuple confiant avait acceptés pour guides et qui ont livré le Peuple à la réaction.

Misérable gouvernement! Malgré les cris, les prières, il lance l'impôt des 45 centimes qui soulève les campagnes désespérées.

Il maintient les états-majors royalistes, la magistrature royaliste, les lois royalistes. Trahison!

Il court sus aux ouvriers de Paris le 16 avril, il emprisonne ceux de Limoges, il mitraille ceux de Rouen le 27; il déchaîne tous leurs bourreaux, il berne et traque tous les sincères Républicains. Trahison! Trahison!

A lui, à lui seul le fardeau terrible de toutes les calamités qui ont presque anéanti la Révolution!

Oh! ce sont là de grands coupables, et entre tous, les plus coupables ceux en qui le Peuple, trompé par des phrases de tribun, voyait son épée et son bouclier; ceux qu'il proclamait avec enthousiasme arbitres de son avenir.

Malheur à nous si, au jour du prochain triomphe populaire, l'indulgence oublieuse des masses laissait remonter au pouvoir un de ces hommes qui ont forfait à leur mandat! une seconde fois c'en serait fait de la Révolution!

Que les travailleurs aient sans cesse devant les yeux cette liste de noms maudits, et si un seul, oui, un seul, apparaissait jamais dans un gouvernement sorti [illegible] qu'ils crient tout d'une voix: Trahison!

Discours, sermons, programmes, ne seraient encore que piperie et mensonges, les mêmes jongleurs ne reviendraient que pour exécuter le même tour avec la même gibecière ; ils formeraient le premier anneau d'une chaîne nouvelle de réactions plus furieuses. Sur eux, anathème et vengeance s'ils osaient reparaître ! Honte et pitié sur la foule imbécile qui retomberait dans leurs filets !

Ce n'est pas assez que les escamoteurs de Février soient à jamais repoussés de l'Hôtel-de-Ville, il faut se prémunir contre de nouveaux traitres.

Traitres seraient les gouvernants qui, élevés sur le pavois prolétaire, ne feraient pas opérer à l'instant même : 1° le désarmement général des gardes bourgeoises ; 2° l'armement et l'organisation en milice nationale de tous les ouvriers.

Sans doute il est bien d'autres mesures indispensables ; mais elles sortiront naturellement de ce premier acte qui est la garantie préalable, l'unique gage de sécurité pour le Peuple.

Il ne doit pas rester un fusil aux mains de la bourgeoisie. Hors de là point de salut !

Les doctrines diverses qui se disputent aujourd'hui les sympathies des masses pourront un jour réaliser leurs promesses d'amélioration et de bien être, mais à la condition de ne pas abandonner la proie pour l'ombre.

Elles n'aboutiraient qu'à un lamentable avortement si le Peuple, dans un engouement exclusif pour les théories, négligeait le seul élément pratique assuré, la force !

Les armes et l'organisation, voilà l'élément décisif du progrès, le moyen sérieux d'en finir avec la misère ! Qui a du fer, a du pain. On se prosterne devant les bayonnettes, on balaie les cohues désarmées. La France hérissée de travailleurs en armes, c'est l'avénement du socialisme.

En présence des prolétaires armés, obstacles, résistances, impossibilités, tout disparaîtra.

Mais pour les prolétaires qui se laissent amuser par des promenades ridicules dans les rues, par des plantations d'arbres de liberté, par des phrases sonores d'avocat, il y aura de l'eau bénite d'abord, des injures ensuite, enfin de la mitraille, de la misère toujours !

QUE LE PEUPLE CHOISISSE.

Prison de Belle-Isle-en-Mer, 10 février 1851.

Publié par les Amis de L'ÉGALITÉ.

97

Un détail peu connu sur Blanqui.

On sait que l'obstiné révolutionnaire a été marié et que sa femme est morte de chagrin, ou à peu près, brisée par l'existence que lui faisaient les continuelles arrestations et emprisonnements de son mari.

Or, de ce mariage, Blanqui aurait un fils, aujourd'hui âgé de 37 à 38 ans. Elevé dans un petit village des environs de Versailles, après la mort de sa mère, l'enfant aurait été soutenu par un tuteur assez riche, qui lui aurait légué, en mourant, toute sa fortune. Au moment où lui serait tombé cet héritage inespéré, le jeune Blanqui était, nous assure-t-on, mécanicien au chemin de fer de l'Est. Il aurait immédiatement réalisé son legs, et habiterait aujourd'hui une petite propriété aux environs de Meaux.

Ainsi, pas plus que son oncle feu M. Blanqui l'économiste, le fils de Blanqui, l'insurgé perpétuel, n'aurait jamais songé à jouer le moindre rôle politique ; ce dont il faut le féliciter sincèrement.

Mercure de France 1er février 1872

158

Epreuves Sylvestre

4

1er mars 1848

Citoyens,

La victoire du peuple a brisé les lois oppressives qui étouffaient la parole et la presse.

Il faut que les résultats de cette victoire soient formulés en décrets authentiques.

Une fois déjà, en 1830, le peuple avait renversé du pied le vieil arsenal de la tyrannie ; mais dans sa noble confiance, il avait oublié d'en faire brûler les débris. On l'a trompé. Un pouvoir parjure a ramassé une à une les armes restées intactes, et avec ces armes il en a forgé de plus meurtrières.

Nous avons le ferme espoir que le gouvernement sorti des barricades de 1848 ne voudra pas, à l'exemple de son devancier, remettre en place, avec chaque pavé, une loi de compression. Dans cette conviction, nous venons offrir au gouvernement provisoire notre concours pour la sérieuse réalisation de sa belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Nous demandons que le gouvernement décrète immédiatement comme résultats de la victoire du peuple :

1° La liberté complète et illimitée de la presse;

2° La suppression absolue et irrévocable des cautionnements, des droits de timbre et de poste;

3° La liberté entière de circulation des œuvres de la pensée par toutes les voies possibles, par l'affichage, le colportage, les crieurs publics, sans restrictions ni entraves quelconques, sans nécessité d'autorisation préalable;

4° La liberté de l'industrie des imprimeurs et la suppression de tous les priviléges représentés par les brevets, toutefois avec remboursement de ces brevets;

5° L'irresponsabilité absolue des imprimeurs pour tout écrit dont l'auteur est connu;

6° La suppression de l'article 291 du Code pénal, de la loi du 9 avril 1834, et l'abrogation formelle de toutes les ordonnances, décrets, arrêtés, édits ou règlements quel-

conques antérieurs à la date du 25 février 1848, qui pourraient restreindre ou limiter le droit naturel, absolu, imprescriptible de réunion et d'association ;

7° La déchéance de la magistrature debout et assise des trois derniers règnes, et son remplacement provisoire par les avocats, avoués, notaires, etc., près chaque siége ;

8° L'armement et l'organisation nationale de tous les ouvriers non établis, recevant salaire, sans aucune exception, avec indemnité de deux francs par chaque jour de service ;

9° La suppression des articles du Code pénal et des lois spéciales contre les coalitions d'ouvriers ;

10° La suppression de la loi sur les annonces judiciaires.

Nous ne croyons pas, citoyens, que le gouvernement provisoire puisse opposer à notre demande une fin de non recevoir tirée de l'insuffisance de ses pouvoirs. Le peuple vous a délégué sa souveraineté. C'est au nom de sa souveraineté que vous avez prononcé la déchéance d'un roi ; c'est en son nom que vous rendrez les décrets sollicités de votre patriotisme.

Les membres du bureau de la Société républicaine centrale. (Sans date, dans le numéro de la *Réforme* du 8 mars 1848.)

Blanqui, président, etc., Durrieu, Raisant, Hervé, N. Chancel, Sobrier, Graffin, Bonnier, Gouthières, Dalicant, Huillery.

M. A. Blanqui à Lamartine : « Nous avions encore à remettre au gouvernement provisoire une adresse, mais elle arrive peut-être trop tard pour lui demander d'éloigner l'époque des élections, qui nous paraît trop rapprochée. »

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE, 2 avril 1848.

~~(Ce journal ne commence qu'au 1er avril).~~

Monsieur le rédacteur,

Une pièce infâme a paru aujourd'hui dans la *Gazette des Tribunaux*. J'y suis désigné d'une manière aussi claire que si mon nom y était articulé, bien qu'il ne le soit pas.

Cette pièce est fabriquée par des ennemis indignes qui se cachent et que je vais démasquer.

Si vous publiez la pièce, je vous prie, monsieur le rédacteur, d'y joindre le présent billet afin que le public connaisse la réponse en même temps que l'attaque.

L. Blanqui.

Paris, 1er avril 1848.

5 avril.

Lettre adressée à *la Liberté* et ~~[illegible]~~ par *le Représentant du Peuple*.

Monsieur le rédacteur,

M. le préfet de police ne m'a point mandé chez lui, et ne m'a offert aucune espèce de passe-port pour l'étranger.

Il me semblerait convenable que le préfet, en présence du démenti que j'ai opposé à une pièce fabriquée, voulût bien s'abstenir jusqu'à complète et contradictoire connaissance des faits.

Veuillez, je vous prie, insérer ma déclaration.

L. Blanqui.

7 avril.

Monsieur le rédacteur,

J'ai réclamé dans le journal *la Liberté* contre des bruits absurdes que cette feuille avait accueillis. Ma lettre renfermait cette phrase : « Il me semble, en présence de mon démenti si formel, que la ~~presse~~ devrait s'abstenir, et attendre le résultat d'un débat complet et contradictoire. »

L'imprimeur de *la Liberté* a substitué, de son autorité privée, au mot ~~la presse~~, ces mots : *le préfet*. Cette erreur typographique fort étrange constituait une attaque directe de ma part contre M. le préfet de police, auquel je ne songeais guère.

Va-t-il devenir définitivement de mode de me prêter des discours imaginaires? Occupé de repousser l'attaque calomnieuse dirigée contre moi par des ennemis sans pudeur, je ne puis que protester d'avance contre toutes les billevesées dont il plaît aux journaux d'enrichir leurs colonnes.

L. A. Blanqui.

AFFAIRE DU 12 MAI 1839 (1).

[Article extrait de la Revue retrospective, publiée par M. Taschereau

Le document qu'on va lire porte pour titre : *Déclarations faites par *** devant le ministre de l'intérieur*. Comme ce document n'est pas signé, nous ne nous croyons pas suffisamment autorisé à reproduire ici un nom qui n'est pas laissé en blanc sur la pièce que nous avons sous les yeux.

Les citoyens qui ont figuré dans cette affaire, et qui seuls pouvaient en avoir le secret ici révélé, verront s'ils ont à se livrer aux investigations et aux recherches nécessaires pour savoir à qui doit incomber la responsabilité de ces révélations. Ce n'est pas notre affaire.

C'est pour nous, ce sera pour nos lecteurs une page curieuse d'histoire contemporaine, quel que soit le nom dont on doive la signer.

22 octobre 1830.

L'origine de la Société des Familles remonte à juin 1835 ; elle a pris naissance pendant le procès des ~~défenseurs des~~ accusés d'avril. C'est moi qui en ai été le créateur. Elle prit

(1) Déposé par nous aux archives du ministère de l'intérieur.

un développement rapide dans les derniers mois de 1835. La moyenne des introductions était d'environ deux cents par mois. Le nombre commença à diminuer en février 1836; la première ardeur était calmée. Pépin était membre de cette Société; il n'y a pas exercé de rôle actif: il n'y a fait recevoir qu'une seule personne. J'avais peu de rapports avec lui; je me rappelle cependant un fait remarquable. Le 28 juillet, jour de l'attentat de Fieschi, Pépin vint à moi, à onze heures et demie, sur la place de l'Estrapade, et me frappa sur l'épaule: « Il va y avoir un grand coup, me dit-« il; on va tirer sur le roi: il y a une machine qui doit « lancer beaucoup de projectiles. » Je lui répondis qu'il fallait prendre garde qu'on pouvait bien s'exposer à tuer des innocents, des gens qui n'étaient pas de la revue; que cela ferait mauvais effet. Il ne me donna aucun détail; je ne pris pas du reste ses paroles au sérieux; je n'étais au courant de rien de semblable. Pépin me demanda de mettre la Société sous les armes. Je lui répondis que le temps manquait qu'on ne pouvait pas ainsi en une heure organiser une prise d'armes. Après avoir quitté Pépin, j'allai chez Barbès, qui ne savait rien. L'instruction de la Chambre des pairs s'est trompée sur ce point. Ce qui montre que j'ignorais l'attentat, c'est que j'envoyai ce jour-là sur le boulevard, pour voir la revue, mon enfant avec sa nourrice.

Le premier incident qui marque ensuite dans la Société des Familles, c'est le procès de la rue de Lourcine. A cette époque, il était entré à peu près douze cents hommes dans l'association; mais l'effectif prescrit n'était que d'environ sept cent cinquante. Il n'a jamais existé de liste des sociétaires: la justice s'est trompée lorsqu'elle a cru avoir saisi chez moi des listes de sociétaires: ce n'était que des listes de personnes présentées, et dont je m'occupais de régler l'admission. Vous connaissez l'organisation des Familles; elle était formée par groupes de cinq personnes. Le 4 sep-

tembre 1836, il devait y avoir un coup de main; les ordres furent donnés; mais la tentative échoua. Personne ne vint au rendez-vous. Les chefs ne purent réunir qu'un petit nombre de soldats.

A cette époque, l'association, privée de ses chefs, qui étaient dans les prisons, tomba dans des mains subalternes, et n'avait presque plus de consistance. L'amnistie rendit aux chefs leur liberté. Ils résolurent sur-le-champ de recommencer, et se remirent à l'œuvre sans perdre un instant. C'étaient Raisant, Lamieussens, Martin Bernard et moi. Raisant avait une certaine influence à cause de sa fortune; il avait sept à huit mille livres de rente. La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes qui s'étaient emparés de la Société des Familles : Baudin, Villecoq, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fombertaux, Bastel, etc. Ces gens-là étaient placés sous le patronage de Deschapelles, dont ils allaient manger les dîners. Nous étions en hostilité sourde avec les hommes du *National*. C'est alors que je pris pour la Société nouvelle le cadre des Saisons. L'organisation est connue. La Société se développa rapidement : les soldats des Familles rentrèrent dans les Saisons. L'organisation fut commencée en juin 1837; au commencement de 1838, on comptait six à sept cents hommes. Le premier objet dont on s'occupa fut la confection des cartouches. Vous vous rappelez la saisie de dix-huit livres de poudre chez Danguy, imprimeur. Raisant avait fourni l'argent pour acheter cette poudre. Un des sociétaires la remit dans la rue à Lamieussens; celui-ci la porta chez Teissier, son compatriote et son ami, employé dans les bureaux de la préfecture de police. Danguy fut chargé d'aller la chercher chez Teissier : celui-ci nous avait livrés.

Depuis 1835, il n'y a pas eu dans les Sociétés de complot contre la vie du roi : je les ai tous supprimés. Ce n'était pas par intérêt pour le roi : je lui faisais la guerre, et je

n'aurais pas été fâché qu'il fût atteint d'un coup de fusil; mais je regardais l'exécution comme impossible. Je ne comprends même pas comment le complot de Fieschi, conduit par des hommes aussi dénués d'intelligence, ait pu être mené à fin. Le complot de mademoiselle Grouvelle m'a toujours paru une niaiserie; je le connaissais depuis six mois / la police ne pouvait pas l'ignorer. J'ai toujours fait repousser les propositions de ce genre qui nous ont été adressées, les regardant comme de pures folies. Nous n'avons pas eu connaissance du projet d'Alibaud. C'était une affaire tout à fait isolée. L'assassinat ne peut pas être l'objet d'un complot; il n'y a de chances de succès que pour les tentatives faites par un seul fanatique, sans complices. Les essais de tir à la cible qui ont eu lieu chez moi n'avaient pas pour but de mauvais desseins contre la personne du roi: nous voulions essayer des fusils de chasse / pour savoir quelle serait leur portée dans un combat. J'ai reconnu / dans ces épreuves / qu'il fallait faire cent trente cartouches par livre de poudre / et employer des balles de vingt-six à la livre.

Le caractère le plus remarquable / dans toutes les Sociétés, c'est / aisant. C'est un homme en apparence d'un dévouement modeste, ce qui lui donne de l'influence / mais il a une ambition sans limite; il sait admirablement cacher son jeu: il est méchant / très-féroce, et, quoi qu'on en dise, en général, nous ne le sommes pas. Raisant ne sait pas parler, aussi n'avait-il pas d'influence comme capacité, mais comme moralité. On le regardait comme le lieutenant de Lamieussens; il en était ulcéré.

Martin Bernard est intelligent, doux, brave garçon, très-actif, fort capable d'organisation.

Barbès est rempli de bravoure: c'est un homme résolu dans l'action, mais qui n'est pas dangereux. Il n'est pas organisateur, il ne connaît pas les hommes / et ne sait pas prendre d'empire sur eux: c'est un instrument énergique /

ce n'est pas un chef. Il est du reste spiritualiste décidé, ce que la plupart d'entre nous ne sommes pas. Il a été en partie la cause de notre échec du 12 mai ; il ne s'est pas battu comme un chef, mais comme un soldat. /:

Lamieussens est Gascon, adroit, délié, ambitieux ; mais d'une ambition moins vaste que celle de Raisant. Il s'est attaché à Barbès à cause de la position sociale de celui-ci : il s'attachait à tous ceux qui avaient plus de fortune que les autres et une meilleure situation. Du reste, il est essentiellement organisateur. Les hostilités commencèrent bientôt à éclater entre Raisant et Lamieussens. Raisant avait monté une levée de boucliers contre Lamieussens ; Martin Bernard, qui l'avait d'abord attaqué, chercha plus tard à le défendre ; mais lui et moi fûmes obligés d'y renoncer, tant Lamieussens était soupçonné et devenu impopulaire. Lamieussens fut forcé de se retirer en mai 1838. De formelles tentatives furent faites pour réorganiser une fabrique de cartouches ; c'est alors que Raban parut parmi nous ; il fut introduit par Raisant, qui voulait s'en servir pour dominer le comité. /; /, /: /;

Raban est un homme étourdi, impérieux, compromettant ; il fut saisi, et il était impossible qu'il ne le fût pas. Vous me parlez de Dubosc : il ne se souciait pas d'entrer dans l'association ; mais il se mettait à ma disposition pour se battre. Lamieussens a été accusé, mais à tort, d'avoir vendu l'affaire Raban. De sa prison de Sainte-Pélagie, Raisant troublait l'association par de continuelles intrigues. Le gouvernement, en l'envoyant à Doullens, rendit la vie à l'association : l'organisation fut remaniée ; on s'occupa de recrutement ; d'octobre 1838 jusqu'en février 1839. A cette époque, Lamieussens voyageait ; mais ses voyages n'avaient aucun but politique. /; /, /;

La Société n'a été pour rien dans les émeutes du commencement d'avril, aux abords de la Chambre des députés et à la rue Saint-Denis.

45

Notre calcul était de ne pas bouger et d'éclater tout à coup. Les émeutes d'avril étaient spontanées, telles que celles de 1831 et 1832; aussi n'avaient-elles pas de consistance. Quant à nous, en mars 1839, nous comptions huit cent cinquante hommes. Les émeutes d'avril donnèrent naissance à une autre Société parallèle à la nôtre; l'effervescence du public réveilla quelques anciens meneurs, qui formèrent la Société des Montagnards. C'était une véritable anarchie. Les meneurs étaient nombreux et ils étaient tous soldats. Tout se bornait à vingt ou vingt-cinq criards : Pornin, Vachez et autres. Ils allaient, répétant sans cesse : « Nous marcherons demain/ nous marcherons tel jour! » et ils ne paraissaient jamais, parce qu'ils n'avaient pas de monde derrière eux. Ils faisaient à merveille les affaires du gouvernement. Ils ébranlaient nos Saisons par leurs criailleries, répétant sans cesse que nous étions exclusifs/ que nous ne voulions pas fusionner avec eux/ que nous ne voulions pas agir. Ils mirent en désordre le quartier Saint-Antoine : il fallut les dissoudre.

Arriva le 12 mai; voici les motifs qui nous engagèrent à agir : en premier lieu, la crise ministérielle, qui produisait un mécontentement général. Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le dimanche; nous comptions aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la Société par leurs intrigues; enfin, il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

Le moment était bien choisi : la bourgeoisie était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avons précipité l'action, de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir, pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avions renoncé à confectionner les munitions en masse; nous trouvions plus prude[illegible] de

les fabriquer en détail : nous pouvions, de cette manière, éviter les investigations de la police. 168

181

~~25 octobre 1839~~

Le 12 mai, des gens étrangers à la Société se sont joints à nous en assez grand nombre. Un de nos motifs d'espoir, c'est que nous regardions la classe ouvrière comme mécontente, et la population en général comme désaffectionnée. La bourgeoisie nous semblait molle et disposée à laisser faire. Il s'est joint à nous plus de monde que je ne croyais. La plupart des gens arrêtés étaient étrangers à l'association. Un cinquième à peine lui appartenait. Sur les accusés de la première catégorie, il n'y avait guère qu'un tiers de sociétaires. Six cent cinquante hommes environ sont venus au rendez-vous. Il y avait toujours en moyenne vingt-cinq à trente absents, et on peut porter à deux cents le nombre de ceux qui ne venaient pas, pour diverses causes. On a perdu un temps précieux à enfoncer la porte de Lepage. Ç'a été une des causes du mauvais succès.

Nous n'avions pas de fusils dans la Société. Nous possédions environ trois mille cartouches, soit de guerre, soit de chasse. Le plan était très-simple. Nous comptions nous armer avec les fusils de Lepage, marcher sur la Préfecture, l'occuper, garder et barricader les ponts, établir une espèce de camp retranché, de quartier général à la Préfecture, faire de la Cité le centre de l'insurrection, et pousser de là des colonnes dans les diverses directions. Au premier moment de la prise d'armes, il s'est présenté à peu près huit cent cinquante hommes; deux cent cinquante hommes au moins ont quitté pendant les trois quarts d'heure qu'a duré l'attaque de la boutique de Lepage. Nous avons recruté dans la population un nombre de combattants au moins égal au nôtre. S'il y avait eu des armes, il y aurait eu bien plus de combattants. L'attaque de la Préfecture a échoué

par défaut d'ordre : on avait mêlé les deux espèces de cartouches, celles de guerre et celles de chasse ; il s'en est suivi, quand il a fallu en faire usage, beaucoup de désordre et de trouble. Barbès est parti de la rue Quincampoix avec quarante hommes, en avant du gros de la troupe ; il n'a pas été suivi. Après l'attaque du poste de l'Horloge, il n'a su que faire : le corps principal était resté sur la place du Châtelet. Barbès est venu le joindre par le Pont-au-Change. Alors on changea de plan. L'attaque de la Préfecture avait échoué, on songea à attaquer l'Hôtel-de-Ville. Je me trouvais sur place du Châtelet ; nous éprouvions des désertions. La colonne attaqua successivement le poste de l'Hôtel-de-Ville, la septième mairie, puis la sixième. C'est alors qu'on créa des barricades. La colonne se sépara, et l'affaire fut perdue. Au Conservatoire, les chances étaient bonnes ; nous comptions six ou sept cents hommes armés. Deux heures de combat leur avaient donné de l'ordre et de la confiance, Si la colonne avait rencontré un régiment, elle l'aurait enfoncé ; c'est la vieille habitude des barricades qui l'a emporté. Elle a dissous la colonne : nos hommes se battaient derrière les barricades avec beaucoup de sang-froid et d'indifférence ; ils attendaient chacun à leur poste et sans s'émouvoir.

Il y a deux catégories dans le parti républicain, ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. La première catégorie se compose presque entièrement d'ouvriers. Tout ce qui a des habits ne se bat guère : le nombre des hommes à habit qui se mêle d'insurrection est très-petit. La grande majorité fait des journaux et attend. Si le mouvement avait réussi, il aurait été, après le succès, dirigé par d'autres que nous ; nous le savions bien ; nous étions convaincus que bien des gens se présenteraient après la victoire, et que nous ne manquerions pas d'hommes pour prendre le pouvoir. Nous n'avions pas nous-mêmes assez de notabilité ; on n'avait pas désigné d'avance les membres du gouvernement.

Cela se serait fait de soi seul. Les noms connus se seraient emparés de l'autorité.

La Société n'avait pas de relations avec les gens haut placés. Les hommes qui passent pour tête de colonne se gardent de tout contact avec les hommes d'action; ils leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive, mais nos allures leur déplaisent fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinard et ses autres amis depuis l'évasion de Sainte-Pélagie.

L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la Société est en liberté. Il y avait dans les Familles beaucoup d'étudiants; mais ce sont de mauvais soldats, bavards, plus indiscrets que les ouvriers. Dans les Saisons, tout était ouvrier. Les Familles avaient eu de nombreux rapports avec l'armée; les Saisons n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus; on n'a jamais dans l'armée que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme; s'ils sont un peu nombreux, ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien: le soldat dans les rangs est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements. Cela nous semblait tout à fait inutile. Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater. La lettre adressée à Barbès, et citée dans la procédure de la Chambre des Pairs, ne signifie rien. Barbès m'avait proposé de fonder un journal à Montpellier. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que les fondateurs républicains de ce journal ne voulurent pas d'un rédacteur de Paris.

Le 12 mai a produit deux effets contraires: d'abord il a ébranlé et découragé; cet effet a duré pendant le premier mois. Puis il y a eu réaction: l'exemple d'une attaque

171

aussi audacieuse a monté les esprits; on a pensé qu'en évitant les fautes du 12 mai et en profitant de l'expérience, on pourrait avoir meilleur succès. Après six semaines, l'association a repris son élan; il y a eu dans une partie de la population disposition à s'engager dans l'association. On attribuait l'échec au manque d'ordre et de discipline; mais il n'y avait plus de chefs, rien que des chefs secondaires, des ouvriers. Mais les ouvriers n'obéissent volontiers qu'aux hommes à habit. L'organisation était très-mauvaise; l'autorité tomba entre les mains des anciens chefs de mois. Alors on s'adressa à moi; je conseillai de conserver l'ancienne dénomination. Il y avait alors cinq cents sociétaires présents. C'était après le procès, dans les derniers jours de juillet; l'anarchie était extrême. Vous avez bien fait d'épargner la vie de Barbès. Si Barbès avait péri, l'exaspération aurait passé toutes les bornes; il y aurait eu certainement des pairs assassinés. Il n'en serait pas résulté d'attentats contre la vie du roi, parce que l'opinion est établie que le roi est trop bien gardé, et que chercher à lui faire un mauvais parti, c'est perdre son temps et compromettre les siens. Mais les vengeances contre les pairs n'auraient pas eu de terme. Malgré la grâce de Barbès, l'idée est restée de faire la guerre; nous comptions sur le mécontentement de la population; je l'attribue à deux causes. D'abord à ce qu'il n'y a pas eu de guerre, à l'absence de dignité dans la politique extérieure: en second lieu, à l'encombrement des ateliers, à la lutte du travail contre les capitaux.

C'est à la fin de juillet que j'ai repris le commandement. Je cherchai à faire cesser les tiraillements, à mettre de l'ordre dans la Société. Le gouvernement, dans son intérêt, a fait trop d'arrestations, c'est une faute. Beaucoup de gens qui n'avaient rien fait quand on les a arrêtés, sortent de prison pour entrer dans les associations: les prisons sont

des foyers de conspiration.

Il y avait dans l'ancienne Société dix Saisons, et par conséquent dix Printemps. Plusieurs Saisons ont été disloquées après le 12 mai.

Premier groupe. Pour chef Geoffroy, cambreur.

— Geoffroy a été accusé de rapports avec la police, menacé de jugement et abandonné. Son détachement a été détruit; il était de 56 à 57 hommes.

Deuxième groupe, dit des cambreurs. Dissous après le 12 mai.

Troisième groupe. Des charpentiers. Dissous également après le 12 mai. — Soixante hommes; quinze à vingt reversés dans d'autres groupes. Le chef, nommé Hilderet, a disparu.

Quatrième groupe. Des tailleurs. Il survit. Pour chef Avon. — Soixante-quinze à quatre-vingts hommes.

Cinquième groupe. Celui que commandait Nettré, tué en mai. Il commandait à 90 hommes. Dissous à la suite de mai. Sur les trois Juillet de ce groupe, deux que l'on nommait Antoine et Joseph, se sont retirés.

Sixième groupe. Mélangé de gens de toute sorte du faubourg Saint-Germain, quartier Mazarin; commandé par un portier nommé Jean, homme d'anarchie et de désorganisation, qui a amené la dissolution du groupe.

Septième groupe. De cordonniers et de tailleurs. Dissous. Le chef est à Sainte-Pélagie; il se s'est pas battu en mai.

Huitième groupe. Des cuisiniers. Trente à quarante-cinq hommes, très-braves. Il a pour chef Gorat.

Neuvième groupe. Des serruriers. Vingt hommes, gens criards, insoumis, raisonneurs. Pour chef Chéry.

Dixième groupe. Les chapeliers. Ils avaient pour chef Ferrari qui a été tué en mai. Il avait quatre-vingts hommes; aujourd'hui il en a cent. Il a pour chef Deschamps. C'était un Juillet avant le 12 mai.

Dans le faubourg du Temple, il s'est formé sur la lisière du faubourg Saint-Antoine, un groupe de cent cinquante hommes qui a rallié beaucoup d'hommes des divers autres groupes. Lionne est le chef. Hippolyte commande aujourd'hui un groupe de cordonniers de cent hommes: il ne s'est pas battu en mai; cependant il conserve le commandement. Boivin commande un groupe de trente à trente-quatre hommes. Le quartier Saint-Antoine est raisonneur, anarchiste: il avait été dissous avant le 12 mai; il a été réorganisé par les soins de Jouy, ébéniste. Ce groupe est isolé; il se compose de cent quarante à cent cinquante hommes. Il est en l'air, il n'a pas de rapport avec l'association. Jouy a sous ses ordres Langlois, Scarguète, Dupuis, jeune homme assez ambitieux. Tous les chefs sont sous la direction de deux individus: Napoléon Hazin, cuisinier (on ne l'appelle jamais que Napoléon), qui a sous ses ordres Ason, Boivin, Gorat, Chéry et David, employé à la Bourse, beau garçon de vingt-six à vingt-sept ans. Il commande à tout le reste, sauf le faubourg Saint-Antoine. Ce sont deux hommes médiocres mais très-braves. Napoléon est dans la misère; c'est un franc et loyal garçon; il lit mal, il fait des cuirs en lisant les ordres du jour, cela déplaît aux ouvriers; il est bon organisateur. David est un peu monsieur; il a des prétentions, mais il n'est pas très-capable. Sa division est la plus forte.

Je parle en dernier lieu de Lamieussens: il n'a pas pris part au 12 mai parce qu'on l'avait forcé de se retirer de l'association. C'est le plus grand organisateur avec Martin Bernard. J'ai pensé à lui pour la direction. Sans lui, la Société ne pouvait se soutenir. David et surtout Hippolyte lui étaient très-opposés; mais ils ont fini par consentir à son admission. Cela s'est passé très-récemment. Lamieussens est sur un pied d'égalité avec les autres; dans le fond c'est le seule forte tête, la seule capable de commander;

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

sa présence ralliera immédiatement le faubourg Saint-Antoine où il a beaucoup d'influence; il ralliera aussi la majeure partie des groupes dispersés. Le principal lieutenant de Lamieussens est Bonnefaux, homme assez intelligent. Les gens de David font une hostilité sourde à Lamieussens. Ce que le gouvernement a à craindre, c'est l'union de divers chefs. Il y a un moyen de l'empêcher; il faudrait lâcher au milieu de la Société Raisant et Raban, qui doivent sortir de prison au mois d'avril prochain.

Dans tout cela, il n'y a pas de projet d'attentat contre le roi. Ce n'est pas, comme de raison, que nous lui portions intérêt; mais remarquons deux motifs : d'abord, nous le croyons bien gardé, et le succès ne paraît pas possible; en second lieu, le gouvernement est aujourd'hui assez affermi pour que le duc d'Orléans succède à son père : il serait donc inutile de tuer le roi; on s'exposerait sans résultat à jeter de l'odieux sur le parti : il n'y a qu'un mouvement insurrectionnel qui puisse amener la chute du gouvernement.

24 octobre 1839.

Les bonapartistes ont fait beaucoup de tentatives auprès de la Société; mais elles ont toutes échoué; ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de bonapartistes parmi les ouvriers, même parmi les jeunes. Les idées de gloire et les souvenirs de l'Empire agissent sur l'imagination; mais cette classe d'ouvriers n'entre pas dans les associations. Elle n'a pas d'idées et ne se mêle pas de politique. Les républicains ne veulent pas de l'alliance bonapartiste. Il y a eu, pour amener cette alliance, des essais infructueux faits par un nommé Chatelain, maître bottier de la rue Croix-des-Petits-Champs; il a été conspué et mis à la porte. Un tourneur de chaises du quartier du faubourg Montmartre s'est aussi occupé de la même affaire, ainsi que son fils : ils n'ont pas

mieux réussi que Chatelain. Il n'y a pas à craindre dans le peuple d'association bonapartiste.

La haine du bonapartisme est aussi grande chez les républicains que celle de la royauté de juillet.

Rien n'est aussi difficile à manier et à gouverner que les hommes du peuple; il faut une aptitude spéciale pour faire quelque chose de durable et de soutenu en matière d'association. Les hommes qui peuvent réussir dans cette entreprise sontrares; il leur faut de la discussion, de la modestie, une grande connaissance des hommes; il faut qu'ils évitent les airs de commandement qu'ils mettent dans toute leur conduite beaucoup de retenue et de prudence. Beaucoup de ceux qui essaient de diriger les associations se coulent en très-peu de jours: c'est un métier très-ingrat. Arago fils n'était pas dans l'affaire; c'est un bavard qui n'est pas à craindre: il n'entend rien à la politique.

Ce sont les meneurs subalternes, tels que Foubert, et les autres nommés hier, qui, par jalousie des Saisons, ont fait le *Moniteur républicain*. L'apparition du premier numéro m'a étonné. Même parmi ces hommes-là, il n'y a pas de gens pour faire un attentat contre le roi. Villecoq, qui est un des leurs, est un homme d'une vie privée méprisable de mauvaises et sales affaires.

Il y avait très-peu d'argent dans les Saisons; les cotisations avaient été supprimées; toute collecte était interdite. Aujourd'hui les munitions manquent complètement; c'est dans les munitions qu'est la grande difficulté; le matériel est encore plus difficile à organiser que le personnel. On achète de la poudre en détail, mais il n'est pas facile de fabriquer un nombre de cartouches un peu considérable.

Dans les familles, il y avait de nombreux rapports avec les régiments, notamment les 6e, 20e, 22e et 56e de ligne, 1er, 5e et 6e léger; c'est surtout dans le 22e de ligne que les relations étaient étendues.

Voici quel était le projet de fuite de B... il avait accepté de réorganiser la Société; mais il voulait s'en aller une fois l'organisation faite.

Il se proposait d'aller en Suisse, dans le canton du Tessin; après deux ou trois mois passés en Suisse, il aurait perdu toute direction; on ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre.

On a des projets pour 1840. C'est une époque; on est butté dans les Sociétés sur cette idée-là, mais les Sociétés ne pourront être en mesure, au moins pour le commencement de l'année. Depuis les dernières mesures prises par la police, le matériel est beaucoup plus difficile à acquérir qu'auparavant.

Ce n'est pas le samedi soir, 11 mai, qu'on a donné l'ordre aux chefs pour une revue. L'ordre a été transmis hiérarchiquement; chacun croyait qu'il ne s'agissait que de passer en revue sa *saison*, son *mois* et sa *semaine*, comme cela se pratiquait souvent. On n'avait même pas l'idée d'une revue générale; à peine trois ou quatre savaient qu'on allait se battre.

Les Montagnards subsistent toujours, mais avec leurs anciens défauts; ce sont les plus puissants auxiliaires du gouvernement.

Lamieussens est trop engagé pour reculer; il a de l'influence; il sera bientôt le seul chef. Cette situation lui fait illusion; il persistera dans la ligne qu'il a prise. Il est appuyé auprès des sociétaires par l'amitié de Barbès, dont le nom est aujourd'hui en grande odeur de sainteté.

La Société n'avait pas de rapports dans la garde nationale. L'idée de faire habiller des sociétaires en gardes nationaux n'a jamais existé. C'est une invention des Montagnards. Ce projet aurait été absurde, il aurait fallu dépenser, pour acheter ces habits, un argent qu'on n'avait pas, et de plus l'invitation de revêtir les uniformes aurait

été pour les hommes un signal de combat. Or, rien n'est possible sans un secret absolu. Si les hommes savent par avance qu'on doit se battre, toute chance de succès disparaît.

Une association nouvelle ne peut pas se former: la veine des hommes capables est épuisée. Le gouvernement n'a pas ce danger là à craindre ; son plus grand péril c'est une conspiration bonapartiste dans l'armée. Les bonapartistes profitent de la lutte que le gouvernement et la *République* ont soutenue l'un contre l'autre, et du mal qu'ils se sont fait réciproquement. L'avantage des bonapartistes c'est d'être neufs. Sous ce rapport, ils ont un grand tort de publier un journal. Ils se sont exposés à la discussion ; ils ne peuvent pas lui résister. Ils sont trop percés à jour pour la supporter. (Fin de la pièce Taschereau)

Réponse de L. A. Blanqui

Une pièce étrange paraît tout à coup dans le coin d'un recueil ignoré. Elle accuse la trahison du chef principal des sociétés secrètes pendant la période de 1834 à 1839.

D'où sort cette pièce ? Du cabinet de M. Guizot.

Qui l'en a tirée ? Des mains inconnues, pendant le combat.

Qui l'a publiée ? M. Taschereau, un dynastique, ami du *National*.

De qui la tient-il ? C'est ce qu'il ne dit pas; il se borne à déclarer que la pièce s'est beaucoup promenée avant de parvenir jusqu'à lui, vers le 10 mars.

Pourquoi ne la publier qu'au bout de trois semaines ? Pas de motif.

Blanqui, l'auteur prétendu, ne l'a point écrite, ne l'a point signée. Aucune marque n'en révèle l'origine, n'en garantit l'authenticité.

Ceci est un coup de poignard donné par derrière de la main d'un bravo. Tout à l'heure, je traînerai au grand jour les ennemis dont la peur et la haine ont armé dans l'ombre

un bras mercenaire.

Quant à vous, citoyen Taschereau, vous mentez ! L'enlèvement du factum, *pendant le combat*, est une fable imaginée pour qu'on ne puisse vérifier son point de départ. Vous ne l'avez pas gardé trois semaines. On vous l'a remis pour l'impression, et votre *Revue rétrospective* est ressuscitée tout exprès pour enregistrer une calomnie irresponsable.

. . . . . .

Il s'agissait de tuer un homme devenu un obstacle, et bientôt un danger. Avec des notes de police et de greffe, peut-être même avec des souvenirs personnels, on fabrique une histoire des sociétés secrètes de 1835 à 1839. En tête on écrit : « Déclaration de Blanqui devant le ministre de l'intérieur. » Et me voilà revêtu de la chemise de Nessus !

Quel a été le secret du faussaire ? L'emploi de la première personne. Comment résister à l'influence magique de ces mots : *je*, *moi*, qui reviennent incessamment dans le récit comme la personnification du même homme ? C'est lui ! s'écrie-t-on ; il parle, il raconte, il est en scène !

On oublie que depuis trente ans, par la même méthode, et avec des notes de femmes de chambre, les faiseurs littéraires ont bâti des monceaux de mémoires, soi-disant historiques, au nom de tous les personnages possibles. Je citerai ceux de Napoléon, publiés en 1820 ; l'illusion fut universelle ; c'est à peine si on en voulut croire le démenti donné par Napoléon lui-même, encore vivant. Quel avait été le procédé de l'abbé de Pradt, auteur de la mystification ? Un style nerveux et surtout le discours direct.

Dans ce document de la *Revue rétrospective*, à la place des pronoms *je*, *moi*, mettez *Blanqui* ; que restera-t-il ? Un aperçu incomplet, irrégulier des sociétés secrètes, d'une paternité parfaitement impénétrable.

Mieux encore. A chacun des noms cités dans la pièce,

substituez les mots *je* et *moi*, en supprimant le portrait de l'auteur que vous faites parler, et vous aurez la même révélation faite successivement par ces divers personnages.

C'est mon style, dit-on. Prenez tout mon bagage littéraire ; il est mince. Qu'un jury d'écrivains compare le factum, et s'il trouve la moindre analogie de style, je passe condamnation.

Si ce n'est pas mon style, c'est encore moins mon écriture. — Mais vous avez dicté ? — Non ! Il y a dans plusieurs parties de ce morceau une certaine recherche de la forme qui ne permet pas de supposer une improvisation au courant de la parole. J'ai dû rédiger. Où est le manuscrit ? J'étais prisonnier, je ne pouvais le soustraire, et on avait à le posséder un intérêt capital.

Pas de signature non plus ! Est-ce croyable ? Comment ! voici un vieil ennemi des plus dangereux, rendu à merci, prosterné aux pieds du vainqueur, livrant à discrétion son passé, toute sa personne, et on ne prend contre lui aucune garantie, on ne demande aucun gage, pas même sa simple signature !

Et, dès le lendemain, ce lâche se redresse de toute sa hauteur devant la Cour des Pairs ! Il brave ses juges de sa parole ! Il les brave de son silence ! Il justifie en plein prétoire l'insurrection ! Il humilie publiquement ceux dont la veille il embrassait les genoux ! Comment accorder cet excès de lâcheté, le 22 octobre, loin du péril, avec cet excès d'audace, le 14 janvier, en présence même du péril ?

La calomnie est toujours la bienvenue ! La haine et la crédulité la savourent avec délices. Elle n'a pas besoin de se mettre en frais ; pourvu qu'elle tue, qu'importe la vraisemblance ! L'absurdité même ne lui fait point de tort. Elle a un secret avocat dans chaque cœur, l'envie. Ce n'est jamais à elle, c'est à ses victimes qu'on tient rigueur et qu'on demande des preuves. Toute une vie de dévouement, d'aus-

térité, de souffrances, s'abîme en une seconde sous un geste de sa main.

Une trahison! Mais pourquoi? Pour sauver ma tête qui n'était point menacée, chacun le sait bien! L'échafaud n'avait pu se dresser dans le paroxysme de la vengeance, pouvait-il se relever après huit mois d'apaisement et d'oubli? Il eût fallu du moins attendre sa présence; et si l'excès de la terreur me précipitait avec tant de hâte dans la délation, comment, je le demande encore, n'a-t-on pas arraché une signature à cet anéantissement moral?

Ai-je, du moins, stipulé l'allégement de mes fers? Le Mont-Saint Michel, le pénitencier de Tours sont là pour répondre. Parmi mes compagnons, qui a bu aussi profondément que moi à la coupe d'angoisse? Pendant un an, l'agonie d'une femme aimée s'éteignant loin de moi dans le désespoir; et puis quatre années entières, un tête à tête éternel, dans la solitude de la cellule, avec le fantôme de celle qui n'était plus; tel a été mon supplice, à moi seul, dans cet enfer du Dante. J'en sors, les cheveux blanchis, le cœur et le corps brisés, et voici retentir à mon oreille : Mort au traître! Crucifions-le!

Tu as vendu tes frères à prix d'or! écrit la plume prostituée des coureurs d'orgie. De l'or, pour aller mourir lentement dans un tombeau, entre le pain noir et la cruche d'angoisse! Et qu'en ai-je fait de cet or? Je vis dans un grenier avec cinquante centimes par jour. J'ai pour fortune, à l'heure qu'il est, soixante francs. Et c'est moi, triste débris, qui traîne par les rues un corps meurtri sous des habits râpés, c'est moi qu'on foudroie du nom de vendu, tandis que les valets de Louis-Philippe, métamorphosés en brillants papillons républicains, voltigent sur les tapis de l'Hôtel-de-Ville, flétrissant du haut de leur vertu nourrie à quatre services, le pauvre Job échappé des prisons de leur maître!

Ah! fils des hommes! qui avez toujours une pierre en

12 181

main pour lapider l'innocent, mépris sur vous!

Les plus bienveillants disent : « Ce sera quelque lettre, quelque note de Blanqui, perfidement transformée en dénonciation. » Ils soupçonnent vaguement une noirceur, sans révoquer en doute la paternité de la pièce. Deux choses les fascinent : l'emploi de la première personne, si puissant à faire illusion, et puis la brusque révélation de ce monde souterrain des sociétés secrètes.

Braves gens, détrompez-vous! Pas un mot du libelle n'émane de ma plume. Il sort tout entier du laboratoire impur des faussaires.

Ces faits, pour vous si nouveaux, si curieux, sont, depuis neuf ans, du domaine de la publicité, dans un cercle qui n'embrasse pas moins de quinze cents individus. Parmi les anciens membres des *Familles* et des *Saisons*, il n'y a qu'un seul cri : « Nous savons tout cela depuis longtemps ; nous sommes plus de cent qui aurions pu rédiger ce mémoire. » Il n'est, en effet, qu'un extrait bien court, bien incomplet des innombrables dossiers que la police possède sur la matière. Quant aux portraits ébauchés dans le factum, le metteur en œuvre n'a dû avoir que l'embarras du choix parmi les études de face, de trois quarts et de profil que les cartons lui ont à coup sûr fournies sur tous les personnages principaux ou secondaires. La police a eu du temps et des millions pour former sa collection, sans compter ce que lui portait gratis l'écho de nos querelles intestines.

Du reste, cette prétendue révélation n'est pas une révélation, c'est une promenade vagabonde dans l'histoire des quatre années précédentes. Qu'avait à faire le ministre de la confidence de vieilles aventures mieux connues de lui que personne? A quoi bon ces détails tombés dès longtemps dans la poudre des greffes? Manuscrite, cette pièce se conçoit; dictée, elle est impossible. On accepte un manuscrit tel qu'il est; mais à un bavard, fourvoyé dans le vide, on

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

aurait dit : « Passons au déluge, et contez-nous autre chose. »

182

Dans ce fatras sans fin, il n'y a pas vingt lignes de révélation. Elles portent sur le personnel de la société des Saisons, reconstituée après le 12 mai. Or, dans le nouveau comité, il se trouvait deux hommes : un chef direct de la moitié des sociétaires, lequel a été reconnu plus tard agent de police; l'autre, homme d'intelligence et de savoir, qui est devenu procureur du roi.

N'oublions pas l'espion Tessier, ami et confident de Lamieussens; Delahodde, membre des *Familles* et des *Saisons*, vivant dans l'intimité des chefs principaux. Voilà des sources suffisantes de renseignements pour la rue de Jérusalem!

En somme, le factum n'est, aux neuf dixièmes, qu'une série de divagations inutiles. Comme délation, il est une absurdité. Mais dans l'hypothèse du faux, cette grande exposition historique est indispensable pour mettre largement en scène l'homme qu'on veut perdre, et pour poser sa personnalité dans une série de détails saisissants.

Autre observation. Il y a d'étranges disparates de langage entre les diverses parties de ce document-ci, des développements animés à une nudité absolue. D'où viennent ces brusques transitions du style pittoresque au style d'inventaire? Ces constrastes, inexplicables chez un narrateur qui laisse courir au fil de la pensée sa plume ou sa parole, deviennent tout simples dans une œuvre fabriquée de pièces et de morceaux.

Si la pièce est vraie, elle révèle un abandon sans réserve, un parti pris de tout dire. De plus, mes souvenirs étaient récents et complets; donc je ne pouvais pas me tromper, et je ne voulais pas tromper. Or, ce document fourmille d'erreurs, de non-sens, de contradictions et d'absurdités. Comment, dès lors, me l'attribuer?

Ainsi, on me fait dire :

1° Que j'ai créé la Société des Familles en juin 1835.

Elle a été fondée en juin 1834, par Hadot-Desages ; je n'y suis entré que plus tard.

2° Que son effectif prescrit n'était que d'environ 750 hommes.

Complétement faux. Le chiffre était illimité.

3° Qu'il n'a jamais existé de liste de sociétaires reçus, mais seulement de sociétaires présentés.

Autre erreur. Il y avait des uns et des autres.

4° Que le 12 mai, 650 sociétaires sont venus au rendez-vous, et, quatre lignes plus bas, qu'il s'en est présenté 850.

Contradiction grossière, impossible dans l'intervalle d'une demi-minute.

5° Que nous possédions, au jour du combat, trois mille cartouches.

Nous en avions dix mille ; j'en savais le compte exact.

6° Que la grande majorité des républicains à habit fait des journaux.

C'est là une singulière statistique.

7° Que nous n'avions pas désigné d'avance les membres d'un gouvernement provisoire.

La proclamation imprimée contenant les noms des membres de ce gouvernement est la pièce principale de notre procès devant la Cour des pairs.

8° Que Nettré a été tué en mai.

Nettré est vivant ; je le savais en Angleterre et bien portant avant mon arrestation, etc.

On me fait parler de M. Emmanuel Arago, que je n'avais jamais vu, que je ne connaissais nullement ; de Vilcoq, sur lequel j'ai toujours eu une opinion diamétralement opposée à celle qu'on place dans ma bouche.

Sans m'arrêter plus longtemps aux détails, je dirai que toutes ces erreurs, impossibles de ma part, ne sont expli-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 1855

cables que dans la supposition d'un faux. L'arrangeur travaillait sur un monceau de dossiers et de rapports ; il aura suffi d'une note inexacte, mal comprise ou mal classée, pour créer une erreur, une bévue, un non-sens. Toutes les fausses tés que j'ai relevées plus haut ont certainement cette origine. 181

Du reste, le misérable fabricateur n'a pu aller jusqu'au bout sans se trahir. La troisième partie du document n'est qu'un pêle-mêle confus de lambeaux et de tronçons sans ordre et sans suite, une macédoine de notes cousues au hasard et dépourvues de sens. L'ouvrier trébuche à chaque pas et finit par se prendre au piége ; il oublie que je suis en scène, que je raconte, et au milieu de mon discours il place tout à coup une note de police dirigée précisément contre moi.

« Voici quel était le projet de fuite de Blanqui, — dit cette note — il avait accepté de réorganiser la Société ; mais il voulait s'en aller, une fois l'organisation faite. Il se proposait d'aller en Suisse. Au bout de deux ou trois mois, il aurait perdu toute direction. On ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre. »

C'est à moi que l'on fait tenir sur moi-même ce singulier langage. L'Homère de cette belle *Iliade* dormait sans doute au moment d'une si lourde chute. *Quandoque bonus dormitat Homerus.* Le malheureux n'a pas vu qu'il jetait précisément au travers de ma harangue, et comme partie intégrante de ma harangue, le rapport de l'espion qui m'a livré à l'ennemi, quand je partais pour la Suisse.

Méprise étrange, providentielle, qui a cloué sur son crime la main du faussaire pour notre enseignement à tous !

J'ai fini avec la calomnie. Passons aux calomniateurs. Il est temps de les asseoir sur la sellette. Ce libelle, leur coup de maître, n'a pas été leur coup d'essai ; car leur haine

cables que dans la supposition d'un faux. L'arrangeur travaillait sur un monceau de dossiers et de rapports; il aura suffi d'une note inexacte, mal comprise ou mal classée, pour créer une erreur, une bévue, un non-sens. Toutes les faussetés que j'ai relevées plus haut ont certainement cette origine.

Du reste, le misérable fabricateur n'a pu aller jusqu'au bout sans se trahir. La troisième partie du document n'est qu'un pêle-mêle confus de lambeaux et de tronçons sans ordre et sans suite, une macédoine de notes cousues au hasard et dépourvues de sens. L'ouvrier trébuche à chaque pas et finit par se prendre au piége; il oublie que je suis en scène, que je raconte, et au milieu de mon discours il place tout à coup une note de police dirigée précisément contre moi.

« Voici quel était le projet de fuite de Blanqui, — dit cette note — il avait accepté de réorganiser la Société; mais il voulait s'en aller, une fois l'organisation faite. Il se proposait d'aller en Suisse. Au bout de deux ou trois mois, il aurait perdu toute direction. On ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre. »

C'est à moi que l'on fait tenir sur moi-même ce singulier langage. L'Homère de cette belle *Iliade* dormait sans doute au moment d'une si lourde chute. *Quandoque bonus dormitat Homerus.* Le malheureux n'a pas vu qu'il jetait précisément au travers de ma harangue, et comme partie intégrante de ma harangue, le rapport de l'espion qui m'a livré à l'ennemi, quand je partais pour la Suisse.

Méprise étrange, providentielle, qui a cloué sur son crime la main du faussaire pour notre enseignement à tous!

J'ai fini avec la calomnie, passons aux calomniateurs. Il est temps de les asseoir sur la sellette. Ce libelle, leur coup de maître, n'a pas été leur coup d'essai; car leur haine

est vieille de quinze ans.

L'heure est venue des explications publiques. Elle a sonné avec le tocsin de Février. Il faut enfin vider au soleil ces querelles qui ont si longtemps bouillonné dans l'ombre.

Mon portrait n'a pas l'honneur de figurer dans la galerie qu'une main charitable vient d'extraire des musées de la police. Pour remplir cette lacune, je le donne ici, tel que je l'ai connu, tracé vingt fois par mes ennemis avoués d'aujourd'hui, mes ennemis cachés d'autrefois :

« Esprit sombre, altier, farouche, atrabilaire, sarcastique, ambition immense, froide, inexorable, brisant les hommes sans pitié pour en paver sa route, cœur de marbre, tête de fer. »

Le profil n'est point gracieux. Mais n'y a-t-il point d'ombre à ce tableau, et le cri de la haine est-il parole d'Évangile? J'en appelle à ceux qui ont connu mon foyer domestique. Ils savent si toute mon existence n'était pas concentrée dans une affection vive, profonde, où mes forces se retrempaient sans cesse pour les luttes politiques.

La mort, en brisant cette affection, a frappé le seul coup, je l'atteste, qui ait pu atteindre mon âme. Tout le reste, y compris la calomnie, glisse sur moi comme un tourbillon de poussière. Je secoue mon habit, et je passe.

Sycophantes, qui voudriez me poser en monstre moral, ouvrez donc aussi, vous, la porte de votre foyer; mettez à nu la vie de votre cœur. Sous vos dehors hypocrites, que trouverait-on? La brutalité des sens, la perversité de l'âme. Sépulcres blanchis, je lèverai la pierre qui cache aux yeux votre pourriture.

Ce que vous poursuivez en moi, c'est l'inflexibilité révolutionnaire et le dévouement opiniâtre aux idées. Vous voulez abattre le lutteur infatigable. Qu'avez-vous fait depuis quatorze ans? De la défection. J'étais sur le brèche en 1831

est vieille de quinze ans.

L'heure est venue des explications publiques. Elle a sonné avec le tocsin de Février. Il faut enfin vider au soleil ces querelles qui ont si longtemps bouillonné dans l'ombre.

Mon portrait n'a pas l'honneur de figurer dans la galerie qu'une main charitable vient d'extraire des musées de la police. Pour remplir cette lacune, je le donne ici, tel que je l'ai connu, tracé vingt fois par mes ennemis avoués d'aujourd'hui, mes ennemis cachés d'autrefois :

« Esprit sombre, altier, farouche, atrabilaire, sarcastique, ambition immense, froide, inexorable, brisant les hommes sans pitié pour en paver sa route, cœur de marbre, tête de fer. »

Le profil n'est point gracieux. Mais n'y a-t-il point d'ombre à ce tableau, et le cri de la haine est-il parole d'Évangile? J'en appelle à ceux qui ont connu mon foyer domestique. Ils savent si toute mon existence n'était pas concentrée dans une affection vive, profonde, où mes forces se retrempaient sans cesse pour les luttes politiques.

La mort, en brisant cette affection, a frappé le seul coup, je l'atteste, qui ait pu atteindre mon âme. Tout le reste, y compris la calomnie, glisse sur moi comme un tourbillon de poussière. Je secoue mon habit, et je passe.

Sycophantes, qui voudriez me poser en monstre moral, ouvrez donc aussi, vous, la porte de votre foyer; mettez à nu la vie de votre cœur. Sous vos dehors hypocrites, que trouverait-on? La brutalité des sens, la perversité de l'âme. Sépulcres blanchis, je lèverai la pierre qui cache aux yeux votre pourriture.

Ce que vous poursuivez en moi, c'est l'inflexibilité révolutionnaire et le dévouement opiniâtre aux idées. Vous voulez abattre le lutteur infatigable. Qu'avez-vous fait depuis quatorze ans? De la défection. J'étais sur le brèche en 1831 avec vous, j'y étais sans vous en 1839, en 1847, en 1848, m'y voilà contre vous.

Le 12 mai m'a légué votre haine. L'affront du 12 mai brûle encor sur vos joues! Se croire la République et ne pas savoir que la République livre bataille! Comment pardonner ce *coup de queue* plein d'audace qui livrait votre impuissance à la risée publique! Tout le parti se souvient de vos fureurs et de vos outrages contre l'insurrection vaincue. *Le National* pansait chaque matin nos blessures avec du fiel et de la boue, et de lâches insinuations préludaient à la calomnie qui éclate enfin sur moi, déchaînée par la vengeance.

Pendant mon agonie du Mont-Saint-Michel, ces ressentiments avaient sommeillé. Un mourant n'est plus redoutable, et sur les bruits de ma fin prochaine, bien des plumes peut-être s'étaient taillées pour une magnifique oraison funèbre. Mais la mort a reculé, et février vient de changer ces plumes en poignard.

J'arrive le 24, tout éperdu de la joie du triomphe. Quel accueil glacial! On dirait un spectre qui s'est dressé tout à coup devant les nouveaux maîtres! Qui donc regardent-ils de cet œil d'aversion et d'effroi? Je comprends! C'est l'auteur détesté du 12 mai, le patriote clairvoyant et ferme qu'on ne fera ni compère ni dupe, qui ne laissera pas escamoter la Révolution. Or, déjà le nouveau programme de l'Hôtel-de-Ville est arrêté : Changement de forme, maintien du fond. L'édifice du privilége sans une pierre de moins, avec des phrases et quelques banderolles de plus. L'exil du Luxembourg attend ceux qui voudraient davantage.

Aussi, dès le 25, le citoyen Recurt me dit : « Vous voulez nous renverser? — Non! mais vous barrez la route, en arrière! » Et la lutte s'engage aussitôt, loyale et modérée de mon côté; de l'autre, perfide, implacable.

Mille rumeurs sont lancées : Il est fou! Les chagrins,

15

187

puis la joie, lui ont troublé le cerveau. — Il est malade; il tombe en décomposition, il va mourir. — C'est un homme de sang! Il demande deux cent mille têtes!

Ces bruits courent Paris et les départements. Mais jusque-là pas un mot encore de la grande calomnie! M. de Lamartine, à l'Hôtel-de-Ville, m'adresse ces paroles : « C'est la persécution qui a fait votre martyre et votre gloire. » On ne tient pas un pareil langage à un délateur.

Encore une fois donc, vous avez menti, sieur Taschereau, en disant que votre odieuse pièce, promenée dans la ville depuis le 24 février, était le 10 mars entre vos mains. Vos haines ne l'eussent pas laissé dormir si longtemps, et n'auraient pas attendu jusqu'au 22 pour en répandre les poisons.

Non! avant la journée du 17, vous n'alliez pas si loin! L'effort se fait toujours en raison de l'obstacle. Je n'étais encore qu'une gêne, pas encore un danger. L'heure des grandes extrémités n'avait pas sonné.

Cependant la guerre s'envenime, la Société républicaine centrale attaque avec vivacité les exigences rétrogrades du pouvoir. Le rétablissement du timbre, le maintien de l'ancienne magistrature, les mauvais choix des commissaires, les décrets désastreux sur l'aliénation des domaines de l'État, le paiement anticipé du semestre, deviennent tour à tour l'objet d'adresses énergiques, votées sur ma présentation. Mais nos plaintes se heurtent stériles contre le dédain du parti pris, et ne font qu'attirer les colères, tandis que la réaction, appuyée sur la majorité des gouvernants, s'avance d'une allure rapide. Il est temps de l'arrêter.

L'ajournement des élections de l'Assemblée constituante, réclamé deux fois par la Société républicaine, avait été deux fois refusé.

Du 12 au 16 mars, je propose à diverses assemblées des

corps d'état de faire appuyer la demande par les ouvriers en masse; la proposition est accueillie d'enthousiasme.

Le 17, à midi, Paris s'ébranle, et deux cent mille hommes entourent l'Hôtel-de-Ville. A la vue de cette mer vivante qui ondule au loin sur les places et sur les quais, avec une clameur formidable, les résistances tombent, la faction rétrograde s'affaisse; on promet tout, on accorde tout à la députation qui parle au nom du peuple.

Une intrigue a voulu dénaturer le sens de cette grande manifestation, et n'y voir qu'une réponse à l'échauffourée de la garde nationale. Rien de plus faux. Le mouvement populaire était arrêté avant le 16, et ses organisateurs ignoraient même le petit complot des bonnets à poil. Le hasard seul a rapproché dans l'exécution ces deux efforts contraires.

La journée du 17 a frappé de terreur la majorité du gouvernement provisoire, qui a cru avoir échappé à un grand danger. Des rapports absurdes, peut-être aussi la conscience de ses fautes, lui ont persuadé l'existence de projets de renversement, de violence armée.

Les soupçons tombaient sur moi. Le premier, et à peu près seul, j'avais soulevé la question de l'ajournement des élections; je l'avais maintenue à l'ordre du jour, malgré des échecs répétés, et enfin cette question venait de jeter deux cent mille hommes sur la place publique.

D'autres influences, qui avaient concouru plus que la mienne à ce grand mouvement, s'effaçaient devant des yeux prévenus, fixés sur un seul péril. J'étais donc l'hostilité du moment, celle qu'il fallait briser à tout prix. De là, deux idées écloses presque à la même heure: l'une, de modifier le gouvernement par mon accession; l'autre, née de l'effroi causé par la première, de m'écraser sous un coup de massue. A la seule menace que le pouvoir allait tomber aux mains de la révolution, toute la fraction réactionnaire avait frémi, et, dans ces antres du machiavé-

lisme où le seul crime est de ne pas réussir, un plan désespéré s'était tramé pour conjurer le péril et ressaisir la victoire.

L'audace a bien inspiré les machinateurs! Sans ce coup déterminé, aujourd'hui le parti populaire serait triomphant, la réaction anéantie, et la République en pleine et vigoureuse marche vers la réalisation de l'avenir.

Regardons autour de nous. La révolution chancelle; le flot de ses ennemis grossit et monte d'heure en heure; il a fait irruption par la brèche que je laisse ouverte. J'en ai la conscience, je portais son drapeau; s'il tombe, elle suivra.

C'est bien moi qu'il importait de frapper le premier, et déjà des traits nombreux avaient préludé à la grande attaque. Le 19 mars, le bruit se répand avec rapidité dans le faubourg Saint-Antoine que je suis un agent soldé du parti henriquinquiste. Informations prises, on reconnaît que ces propos viennent d'un meneur dévoué à la mairie de Paris. Trois jours plus tard le moyen décisif était enfin trouvé.

Ainsi, le plan de la guerre à mort se développe. Du 17 au 22, l'autre idée, celle d'une négociation avec le chef présumé du mouvement, avait de même suivi son cours. Les deux combinaisons se déroulaient parallèlement.

Le 19, M. Durrieu, rédacteur en chef du *Courrier français*, me dit: « M. de Lamartine désire s'entendre avec « vous. Il reconnaît que le gouvernement doit se modifier. « Il est décidé à mettre dehors la coterie du *National* et à « s'adjoindre vous et vos amis. Il fera ce que vous voudrez; « il ira aussi loin que vous. Je suis chargé de porter, de sa « part, des paroles de réconciliation à Ledru-Rollin. »

Je refusai d'abord cette entrevue et ne cédai que le surlendemain à ses instances répétées. Rendez-vous fut pris pour le 22. Mais au moment fixé, M. Durrieu me dit: « Il

« n'y faut plus penser. Lamartine a changé d'idée. C'est un « revirement complet. Il trouve que tout va pour le mieux, « que le peuple est content, et qu'il faut poursuivre du « même pas. Cet homme est la mobilité et l'inconstance « même. »

— A la bonne heure! n'en parlons plus!

Or, voici le mot de l'énigme : c'est le 22 que la fameuse pièce a fait sa première apparition. Ce jour même, on l'apporte au gouvernement provisoire. Elle passe de main en main. Surprise, exclamations! Blanqui! répète chaque lecteur. Blanqui! mais ce n'est pas son écriture! — L'original doit se trouver au Luxembourg, dit alors quelqu'un. On a fouillé sans doute au Luxembourg. J'attends l'original.

Revenons sur les dates; c'est là qu'est tout le procès. La pièce paraît pour la première fois à l'Hôtel-de-Ville le 22, pas un jour plus tôt. Comment donc le sieur Taschereau peut-il prétendre qu'elle a été enlevée, le 24 février, du cabinet de M. Guizot, colportée pendant une semaine, et mise à sa disposition vers le 10 mars? Quoi! un document de cette gravité aurait couru les rues, dès le 24 février, à l'insu de tout le monde! M. Taschereau, l'ami intime du *National*, l'aurait gardée douze jours en portefeuille, sans en souffler mot à personne, et, jusqu'au 22, pas un bruit, pas un écho n'en aurait trahi l'existence!

Car, je le répète, avant le 22, pas de trace du libelle! Ce jour-là, il tombe, à l'improviste, au milieu de quelques membres du gouvernement provisoire. C'est un coup de théâtre et un coup d'État. A l'instant même, tout change de face. La réaction, presque vaincue, relève la tête. Il semble qu'une main providentielle vient de la sauver du naufrage. A l'abattement succède la confiance. M. de Lamartine rompt ses négociations avec l'agitateur populaire. On le craint moins, et dès lors on n'hésite pas à fausser la parole donnée au peuple. Les élections ne sont pas ajour-

nées au 31 mai; on les diffère de quelques jours seulement, pour nécessité matérielle.

Quelle promptitude à exploiter ce factum! On le connaît le 22 et le 24 plusieurs journaux de province reproduisent dans les mêmes termes la note suivante, partie des bureaux du *National* : « Nous pourrions nommer tel président de « club, qui, démocrate fougueux, a été assez malheureux « pour trahir les secrets de ses amis politiques, afin de « sauver sa vie. *Le gouvernement provisoire a beaucoup de « pièces entre les mains*, et il en pourrait accabler ceux qui « voudraient le saper en même temps que l'ordre social qui « nous régit, pour y substituer un chaos sanglant sous « prétexte de fraternité. Il sera dédaigneux et magnanime « *jusqu'au jour où on le forcera d'user de représailles.* »

Ainsi, de votre propre aveu, la publication de ce lâche libelle n'est *qu'une représaille!* Ce n'est point un acte de justice, mais un acte de vengeance! Votre but est *d'accabler ceux qui essaient de vous saper*, c'est-à-dire ceux qui vous font de l'opposition!

Ainsi encore, ce n'est pas le sieur Taschereau, mais *le gouvernement provisoire qui avait les pièces entre les mains.* Qui a menti de lui ou de vous? Il prétend posséder les pièces, vous aussi. Il dit les publier dans un but historique, vous déclarez les employer comme moyen de *représaille* contre un ennemi. Prenez garde! vous semblez bien avide de *représailles!* Vous en fallait-il par hasard à tout prix?

Imposture et guet-apens! voilà donc les pivots de l'intrigue ourdie contre un homme qui vous trouble! A merveille, messieurs; des misérables accoutumés à acheter par tous les crimes la faveur de tous les pouvoirs, forgent à votre haine une arme empoisonnée. Ce que vaut cette arme, d'où elle vient, vous le savez trop et n'osez la toucher. Mais il est avec l'honneur des accommodements. Cachés dans la coulisse, vous jetez le poignard aux mains d'un sicaire, en riant par avance des coups inutiles que votre victime va perdre sur ce mannequin.

Par malheur, l'iniquité s'est menti à elle-même. Il fallait mettre d'accord vos deux officines de fraudes, et ne pas vous confondre vous-mêmes par vos propres œuvres.

C'est que la peur trouble les calculs de la perfidie. Votre note semi-officielle voulait me réduire par cette menace de représailles, tempérée de l'offre insolente d'un recours à votre magnanimité; et vous n'étiez pas rassurés vous-

mêmes. On ne marche pas à son aise dans les tortueux sentiers de la calomnie.

Ma réponse à l'intimidation a été nette et prompte, je pense. Pièces à la main, à la face du public, j'ai montré que vous veniez de livrer à Léopold les réfugiés et les ouvriers belges.

Un cri de vengeance avait accueilli les preuves de cette trahison froidement préméditée. Ce cri ramène la terreur à l'Hôtel-de-Ville; déjà on croit entendre l'émeute gronder aux portes, et l'on appelle toutes les impostures à la rescousse. Des bruits semés par mille bouches me signalent comme l'auteur d'un complot qui a pour but les membres du gouvernement provisoire. La nouvelle de mon arrestation circule dans tous les clubs.

Le 30 mars au soir, le citoyen Durrieu me dit : « Il faut « jouer cartes sur table. Je viens du gouvernement pro- « visoire. Voici ce que j'y ai appris. Vous voulez le ren- « verser et vous saisir de la dictature. Vous réussirez sans « nul doute, car le gouvernement est sans force; mais vous « vous perdez ensuite, vous et la France. Votre projet est « une folie; renoncez-y, et adoptez celui que je vais vous « proposer; il réunit toutes les chances. La coterie du « *National* sera mise à la porte, et vous la remplacerez avec « vos amis. Venez vous entendre avec Ledru-Rollin; la « chose sera facile, vous êtes d'anciens camarades de « collége. »

Certes de telles ouvertures avaient lieu de me surprendre en présence des rumeurs odieuses répandues dans Paris. Elles m'apportaient au moins la preuve qu'une partie du gouvernement repoussait du pied l'infâme calomnie tramée par les réactionnaires aux abois.

Situation inouïe! D'un côté, on me tend la main pour monter au pouvoir; de l'autre, on s'efforce de me précipiter dans l'abîme. Ici le Capitole, là la roche Tarpéienne. Huit jours entiers cette lutte étrange me promène de l'apothéose aux gémonies. Enfin il semble que la justice et la vérité l'emportent. Rendez-vous est pris avec M. Ledru-Rollin pour le 31. Mais la réaction veille, elle a compris l'imminence du péril. Le 31 même, la pièce fabriquée paraît dans la *Revue rétrospective*.

Le gant est donc jeté! C'est une lutte à mort qu'on engage! Républicains, vieux soldats de la vieille cause, demeurés fidèles au drapeau des principes, vous qui n'avez point vendu votre conscience aux nouveaux maîtres pour des honneurs, de l'argent ou des places, prenez garde! Que

mon exemple vous avertisse! Aujourd'hui moi, demain vous! Malheur à ceux qui embarrassent! On nous frappera tous! A la tête, au cœur, par devant, par derrière, peu importe, on nous frappera! Quel est mon crime? D'avoir fait face à la contre-révolution, d'avoir démasqué ses plans depuis six semaines, et de montrer au peuple le danger qui grandit autour de lui et qui l'engloutira.

Les misérables! ils donnent l'ordre à leurs *bravi* de me traîner devant les tribunaux dont je demandais hier la déchéance! Et dans ce procès, quels seront les accusateurs, les témoins, les juges? des séides de la royauté, devenus les séides de la réaction. Ceux qui m'ont torturé vingt fois vont me tenailler encore. Naguère ma liberté, ma vie; aujourd'hui mon honneur, il faut que tout leur soit livré, qu'ils dévorent toute leur proie! Avec quelle volupté ils déchireront ce qui reste de ce vieil ennemi tant détesté! Et tous ces sbires de Louis-Philippe, de quoi prétendent-ils me punir, moi, blanchi, usé dans les cachots de Louis-Philippe! Le croira-t-on? d'avoir transigé avec leur maître, Louis-Philippe! Ils se constituent les vengeurs de la révolution!

Les bourreaux des patriotes, les sicaires du juste-milieu sont maintenant les dévoués, les fidèles de l'Hôtel-de-Ville! Les arrhes sont données! Les voilà faisant les fonctions des *Quarante-cinq* auprès de messieurs du gouvernement provisoire, et ils vont assassiner les républicains pour le compte de la république, comme ils les ont assassinés si longtemps pour le compte de la monarchie! A eux bientôt les places, les honneurs, la fortune! A nous toujours la prison, la misère, l'opprobre! Tant d'audace six semaines après les barricades! Qui l'eût deviné!

Traîtres de l'Hôtel-de-Ville, vous êtes des lâches! Je vous gêne, et vous voulez me tuer; mais vous n'osez pas m'attaquer en face, et vous me lancez aux jambes trois ou quatre bassets de la meute de Louis-Philippe en quête d'un nouveau chenil! Vous les excitez par derrière, hors de la portée des éclaboussures. Recevez mes sincères compliments!

Il y a des royalistes parmi vous. Je leur pardonne. Ils vengent sans doute la monarchie sur un de ses ennemis les plus acharnés. Mais il y a aussi des républicains, et à ceux-là je le demande, la main sur la conscience, est-ce bien ainsi qu'ils devaient traiter un vétéran qui a enterré la moitié de sa vie, sa famille, ses affections dans les culs-de-basse-fosse de la royauté?

Si vous aviez une accusation à porter contre moi, il fal-

lait la produire au grand jour, solennellement, et entourée de toutes les garanties de certitude, d'authenticité ; il fallait parler au nom de la justice, de la morale, sans rien décliner de la responsabilité d'une telle œuvre.

Mais, vous l'avez dit vous-mêmes, ce sont des représailles que vous exercez. C'est la haine, la peur, l'intérêt qui vous inspirent ! Tous les moyens vous sont bons pour écraser une rivalité dangereuse. Le succès à tout prix, c'est votre doctrine il paraît, comme celle de vos prédécesseurs. Ce document Taschereau vous était nécessaire ; il s'est trouvé. *Is fecit cui prodest*. L'infamie de son origine se trahit dans les honteux détours de sa publication. — Réacteurs, vous êtes des lâches !

L. A. Blanqui.

Déclaration: Les soussignés, tous anciens membres des sociétés secrètes des Familles et des Saisons, déclarent hautement que la pièce publiée par la *Revue rétrospective* ne renferme que des faits pour la plupart connus d'eux depuis longtemps.

On pourrait relever un grand nombre de ces faits dans les dossiers des divers procès, dans les ouvrages historiques parus depuis 1840. Ces faits ont pu et dû arriver à la connaissance de la police par une multitude d'agents, démasqués plus tard, tels que Tessier, Geoffroy, David, Delahodde, Chenu, Dutertre, etc., etc.

Ils protestent avec indignation contre l'usage qu'on a voulu faire d'une pièce de source inconnue pour frapper un citoyen qu'ils ont vu constamment sur la brèche depuis dix-sept ans, dont les longues souffrances, la résignation, le courage dans les cachots, la pureté de mœurs, la vie sobre et austère, ont été un démenti perpétuel à de lâches accusations d'ennemis politiques sans pudeur.

Jacquemin ; Vandenbrand ; Simard ; Loroné ; Béasse, prisonnier de Doullens ; Legré ; Javelot ; Gérard, prisonnier de Doullens ; Courtimault ; Flotte, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel ; Alexandre Thomas, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel ; Fomberteaux ; Wasmuth ; Dorme ; Brousse ; Parent ; Cullot, prisonnier de Doullens ; Boggio, prisonnier de Doullens ; Matthieu, d'Epinal, prisonnier de Doullens et du Mont Saint-Michel ; Lands ; Cousin ; Micheaud-Lagrange ; Guentin ; Bouvet ; Auguste Jean ; Schlesinger ; Guibout ; Savary ; Duverger ; Buchet ; Couturat ; Magloire ; Mongeraud ; Gauthier ; Ledoux ; Pétremann, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel ; Herpulet, prisonnier du Mont-Saint-Michel ; Bonnay ; Dufour, prisonnier de Doullens ; Laurant ; Moffre ; Robineau ; Dezamy ; Collet ;

Ro/x; Bérard, prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel; Hippolyte.

Je déclare que toute la partie du document Taschereau qui me concerne est tirée des dossiers du procès Quénisset.

NAPOLÉON BAZIN,
Prisonnier de Doullens.

12 avril 1848.

(Extrait du journal *la République*, du dimanche 16 avril, 1848).

Le *Courrier français* du 14 a publié l'article suivant :

« M. Blanqui a fait distribuer aujourd'hui dans Paris, en réponse à M. Taschereau, un imprimé où il fait intervenir le nom de M. Xavier Durrieu, rédacteur en chef du *Courrier français*.

« M. Durrieu ne veut relever que deux choses importantes; le reste est du commérage.

« Oui, M. Durrieu a dit à M. Blanqui qu'il avait tort de conspirer, — s'il conspirait, et qu'il n'avait ni l'autorité ni la puissance nécessaires pour se frayer brusquement un chemin au pouvoir.

« Non, M. Durrieu n'a pas dit à M. Blanqui que MM. Ledru-Rollin et Lamartine avaient l'intention de modifier, avec son concours, le gouvernement provisoire. Cela est absurde, et voilà tout. »

A cet article M. Blanqui a fait la réponse suivante :

« A M. le Rédacteur du *Courrier français*.

« Vous n'hésiterez pas, je pense, à insérer dans votre prochain numéro la pièce suivante :

« *Je déclare que le citoyen Blanqui m'ayant demandé de « l'accompagner chez le citoyen Durrieu, j'y ai consenti sans « hésitation, et que le citoyen Durrieu a reconnu qu'il avait « proposé au citoyen Blanqui un rendez-vous avec le citoyen « Lamartine chez celui-ci, et un autre rendez-vous chez le « citoyen Ledru-Rollin avec ce dernier, pour le 31 mars au « soir, et que ces deux entrevues étaient proposées de la part « des citoyens Lamartine et Ledru-Rollin.* »

CABET.

14 avril.

« Vous donnez un démenti à mes assertions, je les maintiens; notre conversation n'avait pas de témoins. Entre votre avis et le mien, je ne puis donc faire intervenir comme élément de conviction pour le public que la lettre de M. Cabet.

« L. AUGUSTE BLANQUI. »

(*La République*, [redacted] dimanche 16 avril.)

Aujourd'hui nous lisons dans le *National* et le *Courrier français* les deux notes suivantes :

« M. Durrieu ne nie pas qu'avant la publication du document édité par M. Taschereau, il n'eût été bien aise de ménager une entrevue entre tel ou tel membre du gouvernement provisoire et M. Blanqui ou toute autre personne dont l'opinion pouvait être de quelque influence sur les affaires publiques. Mais ce n'était là qu'une impression, ou, si l'on veut, une démarche personnelle que M. Durrieu avoue hautement, car il n'a aucune espèce de raison pour la cacher. Il en a pris seul l'initiative, il en prend seul la responsabilité.

« Si M. Blanqui n'avait émis que cette assertion dans son manifeste d'hier, M. Durrieu aurait gardé le plus complet silence. Cela n'a aucune importance, et ce n'est pas la peine de s'en occuper. »

« La pièce signée Blanqui, dit le *National*, contient un certain nombre de noms propres. C'est aux personnes désignées de juger de la nécessité ou de l'opportunité d'une réponse.

« Quant à nous, nous dirons simplement :

« Qu'en ce qui le touche, le *National* donne un démenti absolu et formel à tous les faits, à toutes les allégations ou insinuations qui le concernent ou qui peuvent s'appliquer à lui dans ce document.

Et pour ne citer qu'un seul de ces faits controuvés, nous déclarons :

Que nous n'avons pris part, ni directement ni indirectement, à la publication de la pièce à laquelle répond M. Blanqui.

Lorsque *le National* prend l'initiative, il revendique la responsabilité. Mais il n'a pas l'habitude d'aller chercher hors de son sein des intermédiaires pour livrer à la publicité les pièces qu'il croit utile de porter à la connaissance de ses lecteurs.

Sa loyauté à cet égard ne peut être l'objet d'un doute pour personne. Il en a donné d'assez fréquentes et d'assez périlleuses preuves sous la monarchie; et s'il arrive que, sous la république, il soit contraint d'attaquer qui que ce soit, ce sera en face et de front.

Enfin, fabriquer des pièces serait une lâcheté dont *le National* n'a jamais été et ne sera jamais capable. On doit le savoir.

20 197

LA SOCIÉTÉ REPUBLICAINE CENTRALE AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

2 mai 1848

Citoyens,

La contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice, justice immédiate des assassins!

Depuis deux mois, la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy contre les ouvriers. Elle avait fait de grands approvisionnements de cartouches. L'autorité le savait.

Des paroles de mort éclataient çà et là, symptômes précurseurs de la catastrophe : « Il faut en finir avec ces canailles! » Canailles, en effet, qui avaient en février, après trois jours de résistance, contraint la garde bourgeoise à subir la république.

Citoyens du gouvernement provisoire, d'où vient que, depuis ces deux mois, les populations ouvrières de Rouen et des vallées environnantes n'avaient pas été organisées en gardes nationales?

D'où vient que l'aristocratie possédait seule l'organisation et les armes?

D'où vient qu'au moment de l'exécution de son affreux complot, elle n'a rencontré devant elle que des poitrines désarmées?

D'où vient la présence à Rouen du 28e régiment de ligne, ce sinistre héros du faubourg de Vaise, en 1834?

D'où vient que la garnison obéissait aux ordres de généraux ennemis déclarés de la république, d'un général Gérard, créature et âme damnée de Louis-Philippe?

Ils avaient soif d'une sanglante revanche, ces sicaires de la dynastie déchue! Il leur fallait un massacre d'avril pour consolation d'un second juillet! Leur attente n'a pas été longue.

Les journées d'avril, deux mois à peine après la révolution! C'est aller vite, citoyens du gouvernement provisoire!

Et rien n'a manqué à ces nouvelles scènes d'avril! Ni la mitraille, ni les boulets, ni les maisons démolies, ni l'état de siége, ni la férocité de la soldatesque, ni l'insulte unanime des journaux, ces lâches adorateurs de la force! La rue Transnonain est surpassée. A lire l'infâme récit de ces exploits de brigands, on se retrouve au lendemain des jours néfastes qui ont couvert la France de deuil et de honte.

Ce sont bien les mêmes bourreaux et les mêmes victimes! D'un côté les bourgeois forcenés, poussant par derrière au carnage des soldats imbéciles qu'ils ont gorgé de

vin et de haine ; de l'autre, de malheureux ouvriers tombant sans défense sous la balle et la baïonnette des assassins !

Pour dernier trait de ressemblance, voici venir la cour royale, les juges de Louis-Philippe se ruant comme des hyènes sur les débris du massacre, et remplissant les cachots de deux cents républicains. A la tête de ces inquisiteurs est Frank-Carré, l'exécrable procureur-général de la Cour des Pairs, ce Laubardemont qui demandait avec rage la tête des insurgés de mai 1839. Les mandats d'amener poursuivent jusqu'à Paris les patriotes qui fuient la proscription royaliste.

Car c'est une terreur royaliste qui règne à Rouen, l'ignorez-vous, citoyens du gouvernement provisoire ? La garde bourgeoise de Rouen a repoussé avec fureur la république, au mois de février. C'est la république qu'elle blasphème et qu'elle veut renverser.

Tout ce qu'il y avait de républicains de *la veille* a été jeté dans les fers. Vos propres agents sont menacés de mort, destitués, gardés à vue. Les magistrats municipaux Lemasson, Durand, ont été traînés par les rues, les baïonnettes sur la poitrine, leurs vêtements en lambeaux. Ils sont au secret, de par l'autorité des rebelles ! C'est une insurrection royaliste qui a triomphé dans la vieille capitale de la Normandie, et c'est vous, gouvernement républicain, qui soutenez ces assassins révoltés ! Est-ce trahison ou lâcheté ? Etes-vous des soliveaux ou des complices ?

On ne s'est pas battu, vous le savez bien ! On a égorgé ! Et vous laissez raconter glorieusement les prouesses des égorgeurs !

Serait-ce qu'à vos yeux, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau, bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées ! Effacez donc alors, effacez de vos édifices ce détestable mensonge en trois mots que vous venez d'y inscrire : Liberté, Égalité, Fraternité.

Si vos femmes, si vos filles, ces brillantes et frêles créatures qui promènent dans de somptueux équipages leur oisiveté tissue d'or et de soie, étaient jetées là, tout à coup, à vos pieds, la poitrine ouverte par le fer d'ennemis sans pitié, quel rugissement de douleur et de vengeance vous feriez retentir jusqu'aux extrémités du monde !

Eh bien ! allez, allez voir, étendus sur les dalles de vos hôpitaux, sur la paillasse des mansardes, ces cadavres de femmes égorgées, le sein troué de balles bourgeoises ; ce sein, entendez-vous, qui a porté et nourri les ouvriers dont la sueur engraisse les bourgeois !

21

Blanqui. — Placard 6. 374.

Les femmes du peuple valent les vôtres, et leur sang ne doit pas, ne peut pas rester sans vengeance !

Justice donc, justice des assassins !

Nous demandons :

1° La dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen ;

2° L'arrestation et la mise en jugement des généraux et des officiers de la garde bourgeoise et de la troupe de ligne qui ont ordonné et dirigé le massacre ;

3° L'arrestation et la mise en jugement des soi-disant membres de la cour d'appel, séides nommés par Louis-Philippe, qui, agissant au nom et pour le compte de la faction royaliste victorieuse, ont emprisonné les magistrats légitimes de la cité, et rempli les cachots de républicains ;

4° L'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne, qu'en ce moment même les réacteurs dressent, dans des banquets fratricides, à une Saint-Barthélemy des ouvriers parisiens.

Pour la société républicaine centrale,

Les membres du bureau :

L.-Aug. Blanqui, président ; C. Lacambre, D. M. P., vice-président ; Flotte, trésorier ; Pierre Béraud, Loroué, G. Robert, secrétaires ; Lachambeaudie, Crousse, Pujol, Javelot jeune, Brucker, Fomberteaux, membres du bureau.

2 mai 1848.

Extrait du journal *le Peuple* ~~du mardi~~ 28 novembre 1848.

Nous recevons la lettre suivante que nous sommes heureux d'insérer.

Au citoyen P. J. Proudhon, représentant du peuple.

Citoyen,

N'étant pas assez heureuse pour vous rencontrer, je mets à votre disposition les quelques mots que mon fils a adressés aux membres du comité du banquet du XIIe arrondissement, en réponse à l'invitation qu'il avait reçue de leur part de faire partie de cette réunion de famille.

Recevez, citoyens, l'assurance de toutes nos sympathies, et, de la part de mon fils, une bien cordiale et bien fraternelle poignée de main.

Veuve Blanqui.

Paris, 26 novembre.

Citoyens,

Votre bon souvenir est venu me réchauffer un peu le cœur sous les voûtes de ce vieux donjon où siffle aujourd'hui tristement le vent d'hiver. Je vois que dix-sept ans de lutte et

onze ans de cachot ont prévalu à vos yeux sur l'imposture d'un jour. Hélas! citoyens, depuis neuf mois, que d'hécatombes républicaines immolées sur l'autel de la calomnie! N'est-il pas temps de briser et l'autel et ses prêtres?

Reformons nos colonnes dispersées par la tourmente, ne mettons plus à leur tête les chefs étranges qui ont fait prisonniers et livré aux forteresses de l'ennemi les plus dévoués soldats de l'avant-garde. Seuls auteurs de nos désastres, ces gouvernements tombés, aujourd'hui que la révolution les a chassés de ses rangs, prétendent ressaisir le commandement des nôtres. Faut-il s'abandonner une seconde fois à une si lamentable direction? Ils nous ont conduits aux abîmes, ils nous y conduiraient toujours. Puisqu'il nous a été possible d'en sortir par la force irrésistible des principes, irons-nous, tout étourdis encore et brisés de notre chute, nous remettre aveuglément à la traîne de ces guides sinistres?

La cause populaire se marquerait elle-même d'un indélébile stigmate de ridicule et d'impuissance, si elle devait offrir au monde l'exemple d'une telle imbécillité! N'égayons pas l'Europe du spectacle grotesque d'un parti qui, avec un entêtement bestial, s'acharnant dans le même sentier de perdition, va se heurter éternellement aux mêmes cailloux, et se faire culbuter dans le même fossé. Ce qui nous a perdus, c'est l'absence ou le mépris des idées; c'est la substitution de la politique personnelle, de la politique d'expédients, à la politique de principes. Créons-nous donc pour l'avenir, dans des doctrines fermement arrêtées, une boussole sûre dont les indications règlent seules la marche du navire, et congédions tout d'abord les pilotes dont la perfidie ou la maladresse l'ont jeté sur les écueils. Car, pour reconquérir et tromper de nouveau la confiance des naufragés, ils ne manqueraient pas d'arborer bien haut le pavillon sauveur, le pavillon socialiste.

Que les dures leçons de l'expérience éclairent notre parti décimé. Il ne faut pas être toujours trahi. Les doctrines doivent chercher leurs serviteurs pratiques parmi les hommes qui les ont confessées d'une manière éclatante: elles ne sauraient trouver ailleurs ni dévouement ni fidélité. Les aventuriers politiques qui poursuivent le pouvoir à la course, au travers de toutes les fluctuations des idées et des masses, qui se présentent comme les exécuteurs-nés de tous les programmes, ceux-là ne servent jamais d'instruments aux principes, ce sont les principes qui leur servent d'instruments.

Rallions-nous donc ~~aux~~ phalanges homogènes sous la bannière socialiste portée par des mains fidèles. Mais prenons garde aux impatiences! Que la souffrance et l'indignation n'emportent pas le peuple sous le canon de l'ennemi. Point de bataille! on la perdrait! et d'ailleurs elle est de trop. Le temps nous assure une victoire prochaine sans combat. Devant le soleil des idées, montant avec majesté dans l'espace, nous verrons se replier peu à peu et s'évanouir à l'horizon, comme un fantôme, ce rideau de ténèbres menaçantes, sillonné par l'éclair livide des baïonnettes.

Au triomphe par les idées!

A la conquête par la parole!

L.-A. BLANQUI.

Extrait du *Peuple* du 2 décembre 1848.

Nous recevons de notre ami Blanqui, détenu au donjon de Vincennes, la lettre suivante:

Citoyen,

Prêtez-moi, je vous prie, la publicité de votre journal pour donner le démenti le plus formel à certaines allégations d'un *canard* récent qui a jugé à propos de me mettre en scène à côté de M. Ledru-Rollin.

M. Ledru-Rollin n'est pas mon ami, tant s'en faut, et je m'en félicite, car l'inimitié d'un homme qui a perdu la révolution me semble aussi légère à porter que son amitié serait lourde.

Toutefois, cet état de guerre ne me donne nullement le droit de laisser courir, sans obstacle, des accusations hasardées ou sans fondement. Moins qu'à personne, il peut me convenir d'autoriser, ne fût-ce que par l'appui indirect du silence, la circulation d'une calomnie.

Le *canard* accuse M. Ledru-Rollin de complicité dans la fabrication du document Taschereau. Je sais très-pertinemment que cette pièce est partie du cabinet du ministre de l'intérieur pour l'imprimerie. Mais prétendre qu'elle y ait été fabriquée, et que M. Ledru-Rollin soit l'un des auteurs du faux, c'est une autre affaire. On n'avance de ces faits-là que les mains pleines de preuves.

L'écrit affirme que le 15 avril, M. Ledru-Rollin m'a donné rendez-vous pour minuit à la préfecture de police, et qu'un citoyen de la rue Boucher a eu, cette même nuit, une conférence de deux heures, en mon nom, avec M. Caussidière. Tout ceci, par exemple, est radicalement controuvé.

Depuis la proposition d'entrevue que M. Ledru-Rollin m'a adressée par l'intermédiaire de M. Durrieu, le 30 mars au

soir, la veille même du jour où il faisait publier dans *la Revue rétrospective* le document Taschereau, il n'y a jamais eu entre nous la moindre communication directe ou indirecte; par conséquent, il ne m'a point assigné de rendez-vous à la préfecture, et je n'ai envoyé personne à ma place à ce rendez-vous imaginaire.

L'attitude du ministre, dans la journée du 16 avril, est donc parfaitement indépendante de circonstances qui n'ont jamais existé. Au surplus, à juger sur le précédent du 30 mars, cette demande d'entrevue, au moment précis de me lancer aux trousses la réaction, paraît assez dans la manière de M. Ledru-Rollin, et c'est peut-être de la vraisemblance du fait qu'en est venue la supposition, mais il n'en est pas moins faux.

Je suis l'adversaire décidé de M. Ledru-Rollin, parce qu'il a noyé la révolution de février, et qu'il est prêt à la noyer une seconde fois, si d'aventure elle revient sur l'eau. Dans cette lutte, notre inimitié personnelle ne me gêne pas, car elle est née précisément de tout ce qu'il a fait contre la cause populaire, de tout ce que j'ai tenté pour la défendre.

Je combattrai donc ce dangereux ennemi du peuple, mais loyalement, et rien que par la vérité, c'est la seule bonne manière; car l'attaque que je relève en ce moment est de nature à servir M. Ledru-Rollin plutôt qu'à lui nuire.

Salut et amitié,

A. BLANQUI.

Extrait du journal *le Peuple* du 4 décembre 1848.

A la Montagne de 93! Aux socialistes purs, ses véritables héritiers!

Citoyens,

La Montagne a eu des inspirations sublimes, filles de l'Évangile et de la philosophie; mais elle n'a jamais connu ces théories positives, qui ne surgissent que lentement d'une sévère analyse du corps social, comme l'art de guérir naît des révélations de l'anatomie.

Toutefois, si la science organisatrice lui a fait défaut, l'élan du cœur a suffi pour lui dicter l'immortelle formule de l'avenir : Liberté, égalité, fraternité! et cet admirable symbole, la *Déclaration des droits*, qui, largement interprété, contient en germes tous les développements de la société future.

Malheureusement, c'est la destinée des œuvres de génie qui ont remué le monde de périr asphyxiées dans les nuages

d'encens où les noient leurs superstitieux adorateurs; l'esprit vivifiant du maître meurt étouffé par l'étroite observance du texte.

La loi de Moïse a succombé aux embrassements désespérés des pharisiens; le Coran va s'éteindre pétrifié dans l'immobilisme de ses sectateurs imbéciles; et l'Évangile lui-même serait presque scellé dans la tombe par les mains idolâtres de ses disciples devenus ses fossoyeurs, si sa pensée immortelle, s'échappant de la dépouille glacée autour de laquelle ils demeurent accroupis, n'avait reparu plus éclatante sous l'incarnation nouvelle qui doit le perpétuer dans l'humanité.

La *Déclaration des droits*, formule née d'hier, subit déjà le sort des vieux dogmes qui, dans leur période de décrépitude, se changent presque toujours en instruments de réaction contre l'œuvre rédemptrice des révélateurs. Le culte judaïque de la lettre a tué l'esprit révolutionnaire du symbole.

La vie militante de la Montagne a été courte et s'est terminée, comme celle du Christ, sur le Golgotha. Mais ses actes sont un éclatant commentaire de ses paroles, et donnent le sens véritable des enseignements qu'elle a répandus sur le monde.

A l'instar de Jésus, le consolateur des pauvres, l'ennemi des puissants, elle a aimé ceux qui souffrent et haï ceux qui font souffrir. Le trait saillant de son existence c'est son alliance intime avec les prolétaires parisiens, non point qu'elle n'eût d'entrailles que pour les douleurs d'une seule ville, mais parmi tant de populations également courbées par la souffrance, elle trouva sous sa main, pour la lutte; ce groupe énergique, passionné par la conscience de ses misères, et elle en fit l'armée libératrice du genre humain.

Depuis le 10 août, chute de la monarchie, jusqu'au 4 prairial, dernière convulsion des faubourgs, le peuple et la Montagne marchent comme un seul homme au travers de la Révolution, inséparables dans la victoire et dans la défaite.

Voilà certes, un magnifique rôle à reprendre, et d'autant plus facile, que la lutte de 93 vient de recommencer en 1848, sur le même champ de bataille, entre les mêmes combattants, et chose étrange, presque avec les mêmes péripéties de chaque jour.

Que voyons-nous? Comme en 93, le privilége aux prises avec l'égalité, et pour champions du combat, une majorité législative rétrograde se heurtant contre les masses de la démocratie parisienne.

Allons-nous retrouver aussi la Montagne et sa fidèle confraternité d'armes avec le peuple? Voici reparaître en effet ce grand nom! Tous les soldats de la jeune phalange le portent avec orgueil, et jurent de fouler en braves les traces glorieuses de leurs devanciers.

Silence! La barrière s'ouvre et l'action s'engage.

Qu'entends-je? Sous prétexte de fraternité, M. Ledru-Rollin, le chef du nouveau mont Sacré, demande impérieusement, contre le vœu populaire, la rentrée des troupes dans la capitale. Est-ce là, par hasard, la tradition de la Montagne? J'ouvre l'histoire, et je lis que la Gironde, palpitante de colère et d'effroi sous la pression des faubourgs, ayant demandé la formation d'un camp de vingt mille hommes aux portes de la ville, pour couvrir la représentation nationale, la Montagne se soulève tout entière contre ce projet liberticide, menace la majorité, et emporte enfin de haute lutte cette question de vie ou de mort : Paris demeure libre.

Nous avons été moins heureux, nous!... Et pourtant, éloigner les soldats de cette sanglante arène de la guerre civile, où ils n'avaient à récolter que la haine ou la mort, c'était bien, je crois, les traiter en frères! Les montagnards ont préféré la fraternisation dans les rues... Qu'elle leur soit légère!

Qu'est ceci maintenant? Le peuple se rend en colonnes du Champ-de-Mars à l'Hôtel-de-Ville, et M. Ledru-Rollin, le chef de la Montagne, le fait passer au laminoir entre deux masses de baïonnettes; puis il lance sur les anarchistes la contre-révolution écumante! Je n'avais jamais vu cette manœuvre dans les campagnes de Marat ni de Danton. Est-ce que le héros du rappel aurait mal lu ce jour-là sa théorie montagnarde?

Mais voici bien une autre aventure! Qui monte à cheval là-bas en tête de la garde nationale? C'est M. Ledru-Rollin, le chef de la Montagne, qui conduit à l'Hôtel-de-Ville la réaction victorieuse, et au donjon de Vincennes les patriotes prisonniers.

A merveille! Et n'est-ce pas M. Ledru-Rollin qui présente, et la Montagne qui vote, cette loi draconienne contre les attroupements? Sans doute.

Ah! grands dieux! Ces montagnards ne seraient-ils que des girondins? Cependant je lis bien sur leurs chapeaux le nom de Robespierre.

Patience! Pour la fidélité du parallèle, aucune scène d'autrefois ne va manquer au drame d'aujourd'hui : comme jadis, le flot montant des hostilités entre une majorité réactionnaire et les travailleurs parisiens devait conduire fatalement à un 31 mai... Il a éclaté! non pas le 15 mai... journée grotesque! mais le 23 juin.

Ce jour-là, elle était debout la grande armée de la Montagne! Et qu'a-t-on vu? Nos singes montagnards, jetant par dessus les moulins carmagnole et bonnet rouge, susciter des quatre points cardinaux tous les trésors de la colère fédéraliste et précipiter sur Paris, comme une avalanche, les masses contre-révolutionnaires de la province!

L'affront du 31 mai était vengé, la Babylone rebelle châtiée! Et par qui? par la Montagne! Malheur aux vaincus! Ceux de juin ont vidé le calice jusqu'à la lie. C'est à qui leur trouvera des crimes! Victorieux, on leur eût demandé la place d'honneur sous leur drapeau! Ils sont morts! Toutes les bouches leur crachent l'anathème. La réaction en fait des échappés du bagne, la Montagne des stipendiés du monarchisme. A quoi bon ce dernier outrage? Dans quel but cette fable de l'or russe, et le voyage ridicule à la découverte d'embaucheurs dynastiques? Comme si la royauté pouvait aujourd'hui relever un seul pavé!

Pourquoi cette misérable tactique qui fait rire de pitié amis et ennemis? Sans doute pour rejeter toute solidarité avec les vaincus! Mais chacun sait bien qu'il n'y a rien de commun entre eux et vous : votre artillerie a suffisamment prouvé votre innocence.

Peut-être aussi, à d'autres yeux, faut-il la justifier un peu, votre artillerie. Et voilà comment vous allez cherchant des meneurs imaginaires aux dépens de l'honneur des morts.

Quoi! ce peuple parisien, précurseur de l'avenir, le pionnier de l'humanité; ce peuple prophète et martyr, ne serait plus qu'un troupeau de brutes que Pitt et Cobourg, une poignée de sel dans la main, conduisent à l'abattoir! Et tout cela parce qu'il a plu à M. Ledru-Rollin de faire une harangue à coups de canon. Mitraillez, messieurs, ne calomniez pas! Le 26 juin est une de ces journées néfastes que la Révolution revendique en pleurant comme une mère reclame le cadavre de son fils!

Vous tous, grands inconnus, que dévore par milliers la fosse commune, pauvres Lazares tombés sous les balles dans la grande chasse aux guenilles, vous n'étiez que des mannequins ou des mercenaires du royalisme!

Vous aussi, monuments de la justice et de la clémence de nos maîtres, infortunées victimes des pontons! Colfavru, Thuillier, écrivains frappés par derrière, nobles martyrs de la presse, pour qui la presse n'a pas eu une parole de protection ni d'adieu! Et vous, mes vieux compagnons du Mont-Saint-Michel, Jarasse, Herbulet, Petremann, vaillants soldats de mai et de février, trois fois coupables du crime de lèse-giberne, sachez tous là-bas, dans votre fosse aux lions, que la razzia kabyle vous a balayés comme ennemis de la république!

Et les sauveurs de la république, les Brutus, les Scœvola, ce sont les généraux et les aides-de-camp de Louis-Philippe, les marquis du faubourg Saint-Germain, les sainte milices des congrégations, puis aussi les glorieux décorés de juin, tous furibonds royalistes de la veille, les princes et les ducs, intrépides conducteurs des gardes nationales rurales; ce sont, enfin!... les chouans qui se levaient en masse à la voix des prêtres pour accourir à Paris! Quoi! prendre leur revanche de 93, venger leurs vieilles injures sur la ville impie? Eh non! défendre la République contre ces brigands de Parisiens royalistes!

O vieilles formules! feux follets qui faites tomber les montagnes dans les marais! Voilà de vos coups. Vous avez changé nos sénateurs en vicaires et en marabouts, marmottant un chapelet qu'ils ne comprennent plus. Ce n'est pourtant pas votre faute! vous êtes toujours claires; mais les montagnards ont les sens bien affaiblis. Le monde a marché depuis cinquante ans, et ils sont demeurés immobiles. La science a forgé pour le peuple des armes plus sûres, frayé devant ses pas une route plus large et plus directe; mais ils s'obstinent à battre les sentiers d'autrefois sous une vieille panoplie rouillée, et ils crient au sacrilége sur toute nouveauté inconnue de nos pères.

Ces Épiménides se sont endormis pendant une séance de la Convention, et en se réveillant ils ont pris place par mé-

217

25

garde sur les bancs de la droite; puis les voici qui jouent devant le public l'année 1793, avec paroles, costumes et décors; tout enfin, excepté le sens de la pièce, comme les Elleviou et les Malibran de Quimper-Corentin qui s'imaginent trouver dans un vestiaire bien garni le gosier de leurs chefs d'emploi.

Le premier acte a ouvert par le décret des gilets à la Robespierre; la représentation continue, et on ne vous fera grâce ni d'un couplet ni d'une réplique. La moindre coupure renverrait son criminel auteur devant le tribunal révolutionnaire.

+ Épiménides

Nos ~~Epaminondas~~ ne reconnaissent de vivants que les morts de 93, et, bon gré, malgré, ils affublent tout le monde d'un rôle dans leur comédie. En ce moment, c'est le second club des Cordeliers qui est en scène. Un député (infiniment plus neuf autrefois dans la salle Taitbout qu'aujourd'hui dans la rue Taitbout), ayant flairé le premier et dénoncé une conspiration hébertiste, les Montagnards ont aussitôt pris la piste.

Ils jurent que, pour rompre les chiens, les coupables ont changé de nom, qu'Hébert se fait appeler Proudhon et Chaumette Raspail. Ils cherchent partout Ronsin, Momoro, Vincent, Anacharsis Clootz, l'évêque Gobel, déguisés. Gare au curé de Saint-Eustache, qui est socialiste; s'il tombe entre leurs mains, je l'engage, pour se tirer d'affaire, à protester qu'il n'est pas l'abbé Gobel, mais l'abbé Grégoire; moyennant quoi on l'étouffera d'excuses et de caresses. Les jacobins ont prié M. Buchez d'éclairer leurs perquisitions avec sa lanterne de l'*Histoire parlementaire*. Jugez de leur surprise! Il leur a, dit-on, répondu tout colère : « Il n'y a pas besoin de chercher! c'est vous qui êtes hébertistes, car vous n'admirez pas la Saint-Barthélemy. »

Il paraît qu'au brusque réveil du 24 février, tous les dormeurs ont fait un échange confus de leurs têtes, si bien qu'au milieu du tohu-bohu des physionomies dépareillées, M. Buchez, désorienté, prend pour des hébertistes des girondins qui se croient eux-mêmes des montagnards. On a couru aux renseignements chez Pierre Leroux, l'auteur de la *Renaissance dans l'humanité*. Mais le patriarche a dit aux questionneurs, de sa voix douce, qu'ils battaient la campagne, que sans nul doute les individus renaissaient indéfiniment de génération en génération, mais perfectionnés et meilleurs; que par conséquent il n'y avait plus, il ne pouvait

plus y avoir ni girondins, ni montagnards, ni hébertistes.

La réponse n'a pas convaincu, et les recherches se poursuivent activement. On a déjà la preuve que le *Peuple*, journal d'Hébert-Proudhon, n'est autre que l'ancien *Père Duchêne* déguisant son style. Ces bouffonneries seraient très-drôles si elles n'avaient trouvé moyen de devenir tragiques. Par malheur, dans ce drame-parade, chaque scène de fou rire en engendre aussitôt une de larmes et de sang. Les acteurs sont un peu interdits eux-mêmes du dénouement imprévu de leur première représentation.

Ils se figuraient de bonne foi la donner au profit et point du tout aux dépens des travailleurs. Ils se consoleraient peut-être de la mésaventure par la réflexion qu'après tout ils jouaient une pièce à deux queues, dans le genre Ducis, l'une gaie, l'autre triste, et que tout le mal est venu d'une erreur de variante ; mais cette foule d'incidents inattendus, de situations improvisées en dehors et au rebours du libretto les démoralise sérieusement et leur prête à rêver sur l'inconstance du public. Le romantisme politique a décidément perverti les esprits. Hors d'état de résister au torrent et de maintenir dans son intégrité la tradition classique, les académiciens de la Montagne se résignent, bien qu'avec douleur, à faire quelque sacrifice à la folie du jour et à rhabiller un peu dans le goût nouveau leur vieux répertoire.

Au frac usé de Robespierre on a cousu des lambeaux taillés au hasard sur Proudhon, Leroux, Cabet ou Fourier, et de tout ce bariolage on a bâti un costume éclectique des plus pittoresques... en style vulgaire un habit d'arlequin, appendu maintenant comme enseigne à la porte du théâtre et promené en pompe dans les rues pour l'édification de la foule.

Sur la poitrine du mannequin, brillent, étalées en trompe-l'œil, toutes les étiquettes socialistes, au grand dépit des légitimes propriétaires, des novateurs, qui voient leurs formules tourner en réclames pour l'hôtel des Invalides.

Ces frauduleux emprunts nous contraignent d'allonger notre devise en épithètes sans fin. N'est-il pas désastreux de s'appeler d'un nom plus interminable que celui d'un grand d'Espagne, et de mettre une demi-heure à proférer son cri de ralliement?

Nous sommes victimes du plus abominable guet-apens. C'est nous, socialistes, prétendus spoliateurs, que chacun dépouille à l'envi sans vergogne. On nous a pris jusqu'à notre nom, bientôt on nous soufflera notre ombre. Au surplus, les montagnards, ces cadets de la réaction, n'ont fait, en nous pillant, que suivre l'exemple de leurs aînés. S'ils nous escamotent aujourd'hui notre titre de socialistes, hier les autres nous avaient arraché notre titre de républicain.

Oui, ce beau nom de républicain, proscrit et bafoué jadis par la contre-révolution, elle nous l'a impudemment volé; pour parer son front de ce laurier de notre victoire! Elle nous a volé, avec la même audace, notre sublime devise : Liberté, égalité, fraternité, si longtemps outragée par elle et couverte de boue comme un symbole de sang et de mort.

Heureusement, elle a repoussé notre drapeau, c'est une faute... Il nous reste.

Citoyens, la Montagne est morte!

Au socialisme, son unique héritier!

Suivent quelques notes explicatives qui classent nettement sous le rapport des partis, les deux armées aux prises dans la bataille de juin. — Liste de personnages décorés ou mentionnés pour leur dévouement à la cause de l'ordre :

Moline Saint-Yon,
Gourgaud,
Lauriston,
Ségur, etc., etc., etc., etc.
Congrégations jésuitiques, carlistes, etc., etc,
M. Chambert, notaire carliste, etc., etc.
Principaux chefs des gardes nationales de provinces.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Extrait du journal le *Peuple*, 9 décembre 1848.

Au rédacteur en chef de la *Patrie*.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du 6 décembre cite un extrait des Mémoires de M. Caussidière, où je suis vilipendé en style de sergent de ville.

C'est la dixième fois au moins que, sans nulle provocation de ma part, ce personnage me prend pour texte de ses divagations outrageantes.

Je n'y ai jamais répondu et, aujourd'hui encore, je ne répondrai pas plus à ces nouvelles impostures qu'à tant d'autres dont la grêle fouette depuis six mois les barreaux de ma prison.

Justice sera faite plus tard d'une coterie qui a été la ruine et l'opprobre de la révolution.

Je laisse mes ennemis trahir leur perversité par l'évidence des mensonges et l'étourderie des indiscrétions; j'attends qu'ils m'aient livré l'un après l'autre les fils de leur trame abominable. M. Caussidière vient de m'en mettre encore un

dans les mains; il recevra quelque jour mes remerciements.

Quant à présent, je ne veux dire que quelques mots sur les montagnards, ses victimes. Il ne craint pas de les accuser d'un projet d'assassinat sur sa personne. Ce serait à coup sûr la plus bouffonne, si ce n'était en ce moment la plus lâche des calomnies; car plusieurs des malheureux, ainsi traînés devant le public comme assassins, expient à l'heure qu'il est, sur les pontons, les duplicités de leur perfide chef.

Je n'entends point défendre ici de prétendus affidés, mais des coreligionnaires. M. Caussidière a répété à satiété, dans les termes les plus insultants, que j'avais empoisonné de mes créatures les rangs de sa garde préfectorale. Mensonge ridicule! A quoi bon les manœuvres interlopes? Il n'a jamais pu compter, dans cette troupe, que sur les hommes inertes dont l'ignorance obéit en aveugle à qui paie. La partie énergique et pensante des montagnards n'a jamais cessé de parler et d'agir comme moi, dès le 25 février. Les idées étaient plus puissantes sur eux que les écus : *indè iræ!* Tous les pouvoirs, même et surtout les plus immoraux et les plus grotesques, prétendent à l'obéissance passive et traitent de trahison, chez leurs agents, l'indépendance de la pensée.

C'est quelque chose de révoltant que l'audace avec laquelle l'ancien préfet de police impute à un complot mensonger contre sa vie l'expulsion des montagnards de la Préfecture et leur exil à la caserne Saint-Victor. Il faut attendre beaucoup de la crédulité et de la sottise du public pour se permettre de telles hardiesses. Objets principaux de la haine de la réaction, les montagnards ont été immédiatement sacrifiés à son premier triomphe; la victoire est du 16 avril, l'expulsion du 19. M. Caussidière, qui avait juré vingt fois de mourir avec eux, les a jetés brusquement dehors, comme un paquet de linge sale, et après les avoir trahis, il cherche maintenant à les déshonorer. Voilà toute la vérité.

Je suis, du reste, fort aise d'apprendre que, dès cette époque, M. Ledru-Rollin comptait fortement sur la garde mobile. Ceci annonce du coup d'œil, car la garde mobile a bien justifié sa confiance dans les journées de juin.

Vous avez cru sans doute, monsieur, donner à vos lecteurs une page d'histoire. Veuillez donc, je vous prie, y joindre ces premières lignes de commentaire.

Agréez l'assurance de ma considération.

L.-A. BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 8 décembre 1848.

27.

Extrait du journal *le Peuple*, du 20 janvier 1849.

Au rédacteur en chef du *Peuple*.

Citoyen,

Puisqu'on se décide enfin à nous donner des juges, permettez-moi d'avoir recours à votre journal pour réclamer le témoignage d'un représentant du peuple dont j'ignore le nom, mais qui ne peut avoir oublié les circonstances suivantes, que je vais rappeler à son souvenir :

Dans la journée du 15 mai, au moment où la multitude gonflait la salle de ses masses compactes, je me suis trouvé quelques secondes dans une situation assez critique, acculé à l'angle gauche de l'hémicycle, et renversé haletant, par la pression de la foule, sur la boiserie qui sépare du couloir les banquettes de la gauche. Quelques ouvriers, témoins de ma détresse, me dégagèrent un peu en desserrant l'étreinte qui m'étouffait, ce qui me permit de franchir la barrière et de trouver un refuge dans l'amphithéâtre où siége l'Assemblée.

Un représentant du peuple, homme jeune, assis à l'extrémité du banc inférieur de gauche, voulut bien me faire une place à sa droite. Il y avait alors près de trois heures que le tumulte allait grandissant par l'affluence croissante des masses; en ce moment la confusion était arrivée à son comble.

Dès que je fus assis, le représentant, qui m'avait peut-être entendu nommer, m'adressa cette question :

— Mais enfin où allons-nous? Où veut-on en venir?

— Je n'en sais rien, lui dis-je.

Cette réponse parut le surprendre, et il reprit avec une certaine vivacité :

— Comment, vous n'en savez rien! Le mouvement n'a donc plus de direction?

— Mais non, il n'en a point; et rien de tout cela ne serait arrivé si l'on n'avait pas tenu les grilles fermées et refusé obstinément l'entrée du palais à la députation populaire.

— Ce n'est pas l'Assemblée qui a donné cet ordre, dit le représentant avec une nouvelle vivacité. Ce n'est pas elle qui a fait refuser les portes; elle n'est absolument pour rien dans ce refus.

— Sans doute, mais le refus n'en a pas moins eu lieu; de là le trouble et le désordre.

— Quelle sera donc l'issue de tout ceci?

— Je l'ignore complétement. On sait à peu près comment ces aventures-là commencent, on ne sait jamais comment

lle finissent.

Ici notre conversation (dont je cite les termes textuels) fut brusquement interrompue par les paroles d'Huber, qui prononçait la dissolution de l'Assemblée. A cette apostrophe inattendue, mon voisin se leva et suivit ses collègues dans leur retraite. Je jetai les yeux sur la pendule ; il était juste quatre heures un quart.

Je me suis donné de garde, et pour cause, de répondre un seul mot au juge instructeur, et, par conséquent, de lui raconter ce dialogue. J'ai en horreur l'instruction secrète. C'est une queue honteuse de l'inquisition ; elle n'a jamais pour but, surtout en politique, la découverte loyale de la vérité, mais son travestissement au profit de l'accusation. Aujourd'hui enfin, qu'après huit mois de retards calculés, notre affaire paraît irrévocablement tombée des griffes de la procédure secrète dans le domaine du débat public, je viens faire appel à l'honneur et à l'équité du représentant, mon interlocuteur inconnu du 15 mai, et je le prie de vouloir bien envoyer son adresse place du Trône, n° 3, chez madame Blanqui, afin qu'il me soit possible d'invoquer son témoignage devant le tribunal qu'on nous réserve.

Salut et amitié.

L. Auguste Blanqui.

Donjon de Vincennes, 18 janvier 1849.

Extrait du journal *le Peuple*, du 27 février 1849.

Au rédacteur du *Peuple*.

Je proteste de toute mon indignation contre le lâche subterfuge par lequel on vient de m'extorquer ma signature, destinée à couvrir du manteau légal la plus odieuse des iniquités.

Hier, 25 février, dixième jour avant l'ouverture des débats, et dernier moment des délais impérieusement fixés par la loi pour la signification des pièces aux accusés, on m'a remis, à l'improviste, en exigeant un récépissé, un volume contenant l'extrait des dépositions des témoins dans la procédure secrète.

Ni l'acte d'accusation, ni les interrogatoires, ni les documents saisis et annexés au dossier, ne se trouvent dans ce volume.

On a voulu, par cet indigne escamotage, constater contre nous l'accomplissement officiel des prescriptions de la loi dans les délais de rigueur, et soustraire en même temps à notre connaissance la partie la plus importante, la partie capitale de l'instruction. On a voulu rendre toute défense impossible.

28

213

Nous allons donc comparaître devant un tribunal d'exception, ignorants des charges ramassées contre nous dans les innombrables sentines de la délation et de la police, impuissants et désarmés devant une accusation que la science de la chicane, fécondée par la haine politique, a pu échafauder à loisir pendant les dix mois de notre captivité cellulaire, accusation qui atteint, comme volume, des proportions gigantesques.

Frappés et étouffés ainsi, les fers aux mains, le bâillon sur la bouche, on nous dira : « Défendez-vous avec les armes qu'on vous a données, conformément à la loi. Vous ne les avez pas, mais vous êtes réputés les avoir. »

Dernier sarcasme! bien digne de ces royalistes qui accusent les républicains de complot contre la république, et qui vont immoler en son nom ses plus vieux défenseurs, avec l'appareil sacrilége de la justice, à l'heure précise où ils conspirent eux-mêmes à la face du pays et vont, peut-être, accomplir le renversement de cette république.

L.-A. BLANQUI.

Donjon de Vincennes, 26 février 1849.

(*Le Peuple*, Vendredi 9 mars, audience du 7 mars.)

HAUTE COUR DE BOURGES.

Blanqui déclare qu'il n'accepte pas la compétence de la haute cour.

Et plus loin :

« Nous n'avons pas seulement à protester contre la juridiction de la cour, qui n'est qu'un tribunal d'exception, nous devons encore nous élever contre la marche que l'on a cru devoir donner à la procédure, et sur les irrégularités fort graves, de nature à paralyser la défense, à la rendre impossible.

« Il y a huit ou dix jours, le parquet nous a fait distribuer l'acte d'accusation et les dépositions imprimées sur lesquelles cet acte est basé. Nous devions croire que ces dépositions étaient conformes à celles existant aux dossiers ; or, vous comprendrez quel a été notre étonnement lorsque nous avons reconnu que certaines dépositions avaient été supprimées, d'autres mutilées.

« De cette communication incomplète et mensongère, il suit que les accusés ne connaissent des dépositions qui ont été faites contre eux que les parties qui les chargent, et qu'ils ne connaissent point celles qui leur sont favorables.

« Mais il y a quelque chose de plus grave. Les accusés devaient croire que l'acte d'accusation, basé sur les pièces qui avaient servi à établir l'arrêt de renvoi, devaient rapporter les mêmes faits. Il n'en est rien cependant.

« Non-seulement une pareille manière de procéder est contraire à toutes les règles, à toute justice, je dis plus, c'est presque un faux. »

214

Plus loin, après avoir cité plusieurs dépositions fort importantes et toutes en sa faveur, qui existent dans les dossiers et qui ont été supprimées dans les pièces imprimées :

« Je déclare protester et contre l'arrêt de renvoi et contre l'acte d'accusation.

« M. le procureur général a parlé d'inductions ; ce sont des faits de mutilation, des suppressions dans les textes, qui eussent dû être donnés intégralement, que j'ai cités. Convaincu de falsification, le ministère public répond à toute autre chose qu'à ce que j'ai dit.

Plus loin, pendant la lecture de l'acte d'accusation, au moment où Barbès proteste contre l'imputation de deux heures de pillage, Blanqui :

Vous parlez de deux heures de pillage demandées par le peuple qui, en février, a tenu Paris en sa puissance, tous les magasins entre ses mains; il n'a pas pillé alors, et vous ne pourriez pas en dire autant des soldats de l'ordre.

Audience du 8 mars.

Monsieur le président, je ne comprends pas le luxe de gendarmes dont on nous entoure. Un accusé a besoin d'une certaine liberté de mouvements pour feuilleter les pièces devant servir à sa défense. Je demande donc, puisque je suis arrêté de ce côté par cette cloison, qu'un des gendarmes s'en aille.

Plus loin :

Je suis convenu avec le citoyen Raspail qu'il exposera en son nom comme au mien des conclusions d'incompétence; mais je me réserve de faire moi-même des observations au point de vue politique.

Après qu'Armand Lévy, conseil de Flotte, a protesté au nom du citoyen Flotte, contre la juridiction de la haute cour,

Blanqui : Messieurs, vous vous croyez un tribunal, eh bien ! je dois vous le dire, et je vais vous le prouver, vous n'êtes pas.

Vous êtes une commission spéciale, ni plus ni moins que tous les tribunaux exceptionnels dont le citoyen président traçait hier le tableau peu flatteur, — chambres ardentes, cours étoilées, expédients d'un pouvoir contesté qui se précipite dans les pensées de vengeance.

Pour le démontrer, il suffit de citer l'extrait de nais-

29

sance de la haute cour de justice.

L'Assemblée nationale, outragée par l'invasion du 15 mai, acquiert bientôt la certitude que cette irruption si brusque n'est qu'un tumulte imprévu, une bourrasque populaire qui naît et passe dans un instant, qu'il n'y a là ni complot, ni préméditation, ni concert, mais un pêle-mêle d'hommes étrangers les uns aux autres, sans rôle tracé d'avance, sans parti pris, tous à l'entraînement passionné, etirréfléchi du moment.

Bien plus, certains hommes politiques à qui elle fait l'honneur de les redouter et qu'elle n'aime pas, jetés au hasard dans cette mêlée burlesque, ne l'ont ni préparée ni favorisée. Ils l'ont prévue avec douleur, combattue avec énergie; ils n'en sont pas coupables, et la justice sans passion, la justice juste, ne trouverait pas contre eux un seul élément de condamnation.

Il faut pourtant se défaire d'obstacles qui gênent, et l'occasion est trop belle pour qu'elle soit perdue. Ce serait, en style de parti, une faute politique. Que fait-on alors? On pousse dans le coin d'une prison les victimes de cette échauffourrée, et on laisse la matière condamnable se préparer à loisir par la fermentaiion des événements. Les faits sont éclaircis, la procédure est instruite. On enterre toutes les paperasses au fond d'un carton, et l'Assemblée nationale, avec tout l'aplomb d'un pape au milieu du sacré collége, crée *in petto* un tribunal futur qui fera son apparition au bon moment pour juger un délit né six mois avant lui.

S'il y a au monde un principe sacré, un principe d'éternelle justice, c'est bien assurément celui de non rétroactivité. Il a traversé dix-huit siècles de barbarie et de violence, porté religieusement, au travers des luttes les plus sanglantes, dans la toge des magistrats, comme un palladium, comme une ancre de salut et de résurrection.

Et tout à coup, voici des jurisconsultes bourrées de citations latines qu'ils dégagent à tout propos en l'honneur d'Ulpien, de Papinius, de Justinien, les voici qui jettent par dessus bord ce principe de non-rétroactivité tant de fois défendu par eux avec des ongles de chat sauvage.

Dans une constitution qu'on destine à l'immortalité, on crée un titre tout entier pour les besoins d'un procès unique, déjà vieux de six mois, et qui sera, personne n'en doute, le premier et le dernier de cette éphémère et complaisante juridiction.

Et puis l'on vient ergoter sur la distinction entre les tarifs des châtiments et les compétences, entre les juridictions et les pénalités, comme si le Code était quelque chose sans le tribunal qui l'applique, comme si la garantie de l'accusé n'était pas tout entière dans la préexistence de cette juridiction qui doit décider de son sort.

Je vous défie, avec toutes les subtilités, avec toutes les arguties de la chicane, de tromper une seule minute la conscience publique sur ce fait écrasant: Le tribunal a été créé pour le délit, donc c'est un tribunal exceptionnel, donc les accusés n'ont pas de garantie.

. . . . . .

Les fonctions de conseiller général sont incompatibles avec celles de juge. C'est un accouplement monstrueux que la réunion dans un seul homme de ces deux attributions antipathiques. Comment admettre la moindre similitude entre la mission toute patriarcale et économique du conseiller général, chargé de veiller en famille aux intérêts du canton, et les fonctions redoutables de juge politique souverain! Sous ce rapport, la constitution de la haute cour de justice est un véritable attentat aux principes de justice et d'égalité qui sont le domaine inaliénable de la nation.

Mais dans l'espèce, nous rencontrons une énormité bien plus révoltante encore. C'est peu d'avoir livré les accusés de mai à un tribunal rétroactif; on viole une seconde fois et doublement le principe de non-rétroactivité dans la composition du jury.

Les conseils généraux actuels sont antérieurs même au premier projet de la constitution. Personne ne pouvait deviner à l'époque des élections, l'établissement de la haute cour de justice. Le peuple n'a point entendu nommer des juges, mais des Conseiller généraux. C'est détourner violemment ces élus de leurs attributions légales que de les transformer par un caprice en juges politiques. Eh quoi! si les électeurs choisissaient, pour un but spécial et déterminé d'avance, un conseil, une commission d'avocats, de médecins, de négociants, on pourrait, par un travestissement ridicule d'attributions, métamorphoser, par exemple, les avocats en généraux, les médecins en hommes de loi, les marchands en artistes, sous prétexte que le suffrage universel leur a infusé l'omniscience et l'omnipotence, et en fait des espèces de maîtres Jacques, capables de toutes les fonctions possibles.

Je le répète, le peuple a élu des conseillers généraux et non pas des jurés; ils n'ont mandat que comme conseillers généraux; comme jurés, ils ne peuvent être que les instruments d'une justice exceptionnelle. Qui oserait dire

que, si les citoyens avaient eu à désigner les membres d'un tribunal, leurs choix n'eussent pas été différents ?

Les élections futures investiront sans doute les Conseillers généraux du mandat de hauts jurés, puisque le peuple élira en connaissance de la loi nouvelle. Mais aujourd'hui, non, citoyens, vous n'êtes pas, vous ne pouvez pas être des juges!

C'est une étrange prétention du ministère public de vous représenter ici comme l'expression du suffrage universel, comme revêtus de l'autorité auguste qu'imprime à ses mandataires le choix souverain de la nation. Le suffrage universel! Qu'a-t-il à faire ici ? Rien. Les jurés que nous avons devant nous sont le produit d'un caprice du pouvoir, et pas le moins du monde de la volonté nationale.

. . . . . .

Vous prétendez, citoyens, que le jury joint à la haute cour représente le pays.

Vous admettrez, je pense, avec moi, que le département de la Seine compte pour quelque chose en France. Comment se fait-il donc qu'il ne soit pas représenté dans le haut jury? Paris, avec ses 1,200,000 habitants, qui représentent un vingt-cinquième de la population, Paris le cerveau de la France, Paris n'est rien pour les organisateurs du haut jury.

Il semble vraiment que dans cet oubli il y ait quelque chose comme un commencement de réalisation de ces menaces de déchéance qui sont aujourd'huï à l'ordre du jour.

Si le département de la Seine était représenté, M. le procureur général aurait, je le sais, le droit de récusation. Cependant, citoyens jurés, s'il était parmi vous seulement un ou deux délégués de la ville républicaine, qui pourrait prétendre que ces deux voix ne modifieraient pas vos opinions et ne détruiraient bien des prétentions?

Vous le voyez, vous ne représentez pas l'opinion de toute la France : donc vos décisions se trouvent par avance frappées de nullité.

Je sais ce que me répondra M. le procureur général : On n'a pu envoyer de Paris près la haute cour de conseillers généraux, puisqu'il n'y a pas de conseil général de la Seine, mais seulement une commission nommée par le pouvoir, en dehors du suffrage universel. Ce ne serait là qu'une preuve de plus de l'esprit d'injuste méfiance qui anime nos adversaires pour la capitale du pays. On a pris dès longtemps ses mesures pour qu'aucun républicain ne pénètre dans cette enceinte et n'y vienne disputer des vic-

times que l'on veut abattre à tout prix.

Je m'arrête ; j'en ai dit assez pour convaincre les esprits qui n'ont point de parti pris, et je demande formellement à la cour de prononcer son incompétence.

(Séance du 9 mars).

Le citoyen Blanqui. Messieurs, lorsque les tempêtes civiles jettent à la barre des cours criminelles des hommes de dévouement et de sacrifice, il faut que ces bancs d'humiliation, où ils portent, eux, le front haut, gardent une trace sainte de leur passage, et le consacrent dans l'avenir par un allégement à des infortunes plus méritées.

Que les malheureux, écrasés sous le poids de la vindicte publique, puissent relever un peu leur tête courbée par l'opprobre et par le remords, la mission des justes sera remplie ; leur souffrance aura laissé derrière elle la consolation !

Messieurs, l'interrogatoire des accusés par le président est un abus déplorable que l'ignorance et l'abattement des prévenus, la timidité et la complaisance du barreau ont laissé prendre pied peu à peu, et enfin s'asseoir en maître dans la procédure des cours d'assises, en violation manifeste de l'art. 319 du Code d'instruction préliminaire. On essaiera, je le suppose, de rectifier cet empiétement par l'art. 268, qui accorde au président tous les moyens discrétionnaires de découvrir la vérité. Mais sans doute cette omnipotence recoutable ne saurait aller jusqu'à la résurrection des procédés tortionnaires des vieux âges, que l'exécration publique a fait tomber depuis soixante ans des mains des juges et des bourreaux.

Or, quel est le principe dont est sortie la question armée de son sinistre appareil? C'est précisément ce principe discrétionnaire. Qui a étendu le patient sur le chevalet? Cette autre maxime, qu'il est permis, pour la découverte de la vérité, d'arracher à l'accusé des preuves contre lui-même.

Ainsi, vous le voyez, le pouvoir discrétionnaire d'un côté, de l'autre, le jaillissement de la vérité du sein même du prévenu contraint, c'est-à-dire les deux axiomes générateurs de la torture, voilà les arguments invoqués à l'appui de cette funeste usurpation de l'interrogatoire, que je vous demande aujourd'hui de chasser à jamais de nos codes.

Les mots eux-mêmes, oui, ces simples termes, demeurés dans notre langue judiciaire comme un héritage et un écho douloureux du passé, ne s'élèvent-ils pas en accusation véhémente contre ce dernier tronçon des vieilles barbaries

resté aux flancs de la société moderne?

Ce n'est jamais sans tristesse que je lis cette formule officielle : « L'accusé, pressé de questions. »

Question! mot terrible, écrit en lettres de sang dans nos annales criminelles! Hélas! ce mot n'est-il plus aujourd'hui qu'un vain son, le faible et dernier retentissement d'une chose qui n'est plus?

La torture physique a été abolie, oui! mais la torture morale ne domine-t-elle pas en reine farouche dans l'empire judiciaire? Qui oserait préciser la limite où finit la torture physique, rayée du code, et où commence la torture morale, cet instrument d'investigation si précieusement conservé par les criminalistes?

N'est-ce pas une souffrance corporelle, un atroce déchirement des organes de la vie que cet anéantissement d'un accusé, isolé sur la sellette dans son opprobre, pressé de questions, comme on dit, et qui voit flamboyer devant ses yeux, en mille feux croisés, les éclairs sinistres de la parole du juge, prédécesseurs de la foudre?

Dites, messieurs, n'est-ce point là de la douleur, n'est-ce point là de la torture? Et, comme celle d'autrefois, ne ménage-t-elle pas le fort pour écraser le faible? Le plus coupable, jadis, sous le scalpel des tortionnaires, c'était le plus débile! Jamais une femme n'a pu sortir innocente de la chambre de la question! Le plus coupable, encore aujourd'hui, celui qui sort meurtri, brisé dans les étreintes de l'interrogatoire, n'est-ce pas le plus humble et le plus timide?

Un grand criminel, armé de son audace, de son intelligence, de l'excès même de sa dépravation, saura défier la tactique du plus habile interrogatoire, suivra avec sang-froid, dans tous ses détours, dans tous ses replis, la pensée investigatrice de son juge; il croisera hardiment le fer du duel du bien contre le mal, opposera la feinte à la feinte, tout l'art de la défense à toute la science de l'attaque, et sortira victorieux peut-être de cette lutte dangereuse, après avoir dépisté et mis en déroute la stratégie la plus consommée.

L'innocent, au contraire, victime d'apparences funestes, oppressé d'avance par la conscience qu'il a de l'injustice des hommes, abîmé dans le sentiment de sa honte, dans la pensée de son déshonneur, tremblant, éperdu devant une poursuite inexorable, s'égare en contradictions et invraisemblances, puis s'épouvante lui-même de ses fautes, de son impuissance, et, perdant enfin tout espoir de salut,

comme un naufrage qui s'abandonne et sombre, retombe sur son banc, muet, foudroyé et condamné.

Ainsi, citoyens, devant l'interrogatoire, dernier débris de la question, l'innocence même devient une cause probable de ruine, et la scélératesse une garantie de l'impunité!

Il y a un pays dont je n'aime pas les institutions aristocratiques, si cruelles pour les masses souffrantes, mais qui a environné la sûreté individuelle des plus minutieuses protections.

Là, on ne presse pas un accusé de questions, on ne cherche pas à le forcer dans les derniers retranchements de sa conscience, comme un renard dans sa tanière; le juge, au contraire, l'avertit de peser chacune de ses paroles, le met sans cesse en garde contre les défaillances de la peur, contre les entraînements de l'émotion. On ne fait pas jaillir la vérité des angoisses du prévenu, mais du choc des témoignages, de la lutte des dépositions.

Nous avons fait tant d'emprunts malheureux à l'Angleterre! Pourquoi ne pas importer aussi cette disposition protectrice des accusés?

Il vous appartient, citoyens, à vous, interprètes d'une juridiction exceptionnelle, de laisser tomber de haut un exemple salutaire et d'effacer de notre procédure les derniers vestiges d'une barbarie presque éteinte. Les cours d'assises s'honoreront d'accepter cette réforme de votre main. Il est toujours digne de revenir sur ses précédents funestes.

Et nous, si nos efforts parviennent à sauver de poignantes angoisses les infortunes à venir, nous nous estimerons heureux, puisque notre présence sur le banc prévôtal n'aura pas été sans bienfait pour l'humanié.

Je persiste dans mes conclusions.

Auguste Blanqui, non représentant. Citoyens représentants, le peuple demande le rétablissement de la Pologne dans les limites de 1772; il demande que l'Assemblée nationale décrète, sans désemparer, que la France ne mettra l'épée au fourreau que lorsque la Pologne tout entière sera reconstituée dans ses vieilles limites de 1772, et brillera de nouveau comme une nation grande et indépendante au soleil de l'Europe.

Le peuple, citoyens représentants, demande qu'il ne soit pas employé de moyens dilatoires pour reculer l'avénement du jour où la Pologne tout entière sera de nouveau, à l'extrémité de l'Europe, l'alliée et le bouclier naturel de la France.

Le peuple connait les obstacles qui doivent s'opposer aux armes françaises; mais il compte que l'Assemblée nationale se souviendra de la gloire de sa devancière : qu'elle ne craigne pas d'affronter la mauvaise humeur de l'Europe; elle sait que devant sa seule volonté, fermement exprimée et appuyée d'une armée française sur le Rhin, tous les obstacles que la diplomatie pourrait lui opposer tomberont d'eux-mêmes, afin que l'ancienne Pologne, la Pologne de 1772 (le peuple rappelle cette date), la Pologne de 1772 (Bravos et applaudissements du peuple) soit rétablie dans ses limites, depuis les bords de la Wartha jusqu'au Dniéper, et depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire.

Citoyens, le peuple compte que l'Assemblée nationale n'hésitera pas devant un aussi grand but; qu'elle ne se laissera pas tromper, ni intimider par les menaces de la diplomatie : le peuple est derrière elle; il la suivra en masse aux frontières; il ira en masse aux frontières sur un seul signe de sa main....

Ces cris qu'elle entend d'ici, et qui peut-être lui paraissent menaçants, ne sont que des cris de *Vive la Pologne!* et ils se changeront en acclamations en son honneur dès l'instant où l'Assemblée nationale aura prononcé la phrase sacramentelle que le peuple attend, qu'il attend, citoyens, et que vous lui donnerez. (Oui! oui!)

Tous les partis, citoyens, ne l'oubliez pas, sont d'accord pour cette grande œuvre, Ce n'est pas ici un parti, une fraction de parti qui vient vous parler, c'est le peuple tout entier, le peuple parmi lequel il y a des divisions sans doute pour les questions intérieures, mais qui est toujours unanime pour la question de la Pologne. (Bravos et applaudissements.)

Dans votre sein, citoyens, pas plus que dans le sien, il ne pourra se rencontrer de divisions sur un pareil terrain, et pour voter la déclaration de guerre aux oppresseurs de la Pologne, il n'y aura plus ici ni droite, ni gauche, ni centre; il n'y aura qu'une Assemblée française, une Assemblée qui, sur un pareil sujet, n'a qu'une seule pensée, qu'une seule volonté, qu'un seul désir.

Citoyens, le peuple vient aussi vous demander justice; il vient vous demander justice d'événements cruels qui se sont passés dans une ville qui est maintenant aux portes de la capitale par la promptitude des communications. Le peuple sait qu'au lieu de panser les cruelles blessures qui ont été faites dans cette ville, on semble prendre plaisir à les envenimer tous les jours, et que ni la modération, ni la clémence,

ni la fraternité n'ont succédé aux fureurs des premiers jours, même lorsque trois semaines se sont écoulées depuis ces sanglantes collisions; il sait que les prisons sont toujours pleines; il demande que ces prisons soient vidées. (Bravos et applaudissements dans le peuple.)

Quelques voix. Justice! justice!

Auguste Blanqui, non représentant, demande que, s'il y a quelqu'un à punir, ce ne soient pas les victimes des massacres, mais leurs auteurs.

Voilà ce que le peuple assemblé vous demande aujourd'hui.

Un représentant. Je demande la parole. (Bruyante exclamation dans le peuple.)

Le citoyen Ferdinand de Lasteyrie se précipite devant la tribune et adresse au citoyen Blanqui quelques paroles qui ne peuvent être entendues.

Auguste Blanqui, non représentant. Le peuple demande aussi que vous pensiez à sa misère. Il a dit qu'il avait trois mois de souffrances à offrir à la république. Ces trois mois sont bientôt écoulés, et il est possible, il est probable qu'on lui en demandera d'autres.

Le peuple réclame de l'Assemblée nationale qu'elle s'occupe instamment, sans désemparer, d'une manière continue, de rétablir les moyens de travail, de donner de l'ouvrage et du pain à ces milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui. (Bravo!)

Le peuple, citoyens, sait fort bien qu'on lui répondra que la première cause de ce manque de travail ce sont précisément ces mouvements populaires qui agitent la place publique et qui jettent la perturbation dans le commerce et dans l'industrie; sans doute, citoyens, il peut y avoir quelque chose de vrai là dedans, mais le peuple sait bien, par un sentiment d'instinct, que ce n'est pas là la cause première, la cause principale de la situation déplorable où il se trouve aujourd'hui. Le manque de travail, la crise commerciale et industrielle datent d'avant la révolution de Février; elles datent de plus loin, elles ont des causes profondes, sociales; ces causes doivent être signalées immédiatement à l'Assemblée : le peuple a vu avec une certaine douleur que des hommes qu'il aimait ont été pour ainsi dire systématiquement écartés des conseils du gouvernement. (Bravo! bravo!) Cela a ébranlé la confiance.

33 228

Blanqui. — Pl. 9. 374.

Un factieux sur l'escalier de la tribune. Nous venons ici pour demander et pour consacrer tous nos droits, quels qu'ils soient.

Plusieurs citoyens non représentants. La Pologne! la Pologne! Nous traitons ici toutes les questions sociales.

Blanqui, non représentant. Citoyens.... (Le bruit empêche le citoyen Blanqui de se faire entendre.)

Un homme du peuple, au milieu de l'hémicycle. Silence, citoyens, dans notre intérêt

Blanqui, non représentant. Ce n'est qu'incidemment, citoyens, que cette question du travail et de la misère du peuple a été soulevée ici ; je dois vous dire que le peuple ne vient pas ici principalement pour vous occuper de lui ; il vient pour vous occuper de la Pologne. (Bravo! bravo!) Il ne peut pas laisser passer cette occasion sans rappeler à ses représentants que lui aussi est malheureux et que c'est là un nouveau point de similitude entre le peuple de France et le peuple de Pologne. Mais enfin, citoyens, après avoir parlé un instant de lui, le peuple rappelle votre attention tout entière sur la Pologne; il vous demande de décréter sans désemparer que la France ne remettra son épée au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne. (Bravo! bravo!)

Un citoyen non représentant, dans la tribune à gauche. Je demande la parole.

Voix nombreuses du peuple. N'interrompez pas.

Blanqui, non représentant. Le peuple, avant de se retirer....

Le même citoyen, dans la tribune de gauche, insiste et demande la parole.

Voix diverses. Descendez.

(Les cris et le tumulte redoublent. Le bruit continue toujours.)

Cette pièce n'est

PROCLAMATION DE M. BLANQUI.

Au Gouvernement provisoire.

Les combattants républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du gouvernement provisoire qui rétablit le coq gaulois et le drapeau tricolore.

Le drapeau tricolore, inauguré par Louis XVI, a été

L.A.

10

illustré par la première République et par l'Empire : il a été déshonoré par Louis-Philippe.

Nous ne sommes plus, d'ailleurs, ni de l'Empire ni de la première République.

Le peuple a arboré la couleur rouge sur les barricades de 1848. Qu'on ne cherche pas à la flétrir.

Elle n'est rouge que du sang généreux versé par le peuple et la garde nationale.

Elle flotte étincelante sur Paris, elle doit être maintenue.

Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

Audience du samedi 31 mars.

Présidence de M. Bérenger (de la Drôme).

ATTENTAT DU 15 MAI.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. le président. La parole est à l'accusé Blanqui.

Blanqui. Je remercie la cour d'avoir bien voulu m'accorder un peu de temps hier ; je demande pardon à MM. les jurés de leur avoir fait perdre une journée, mais j'étais véritablement pris à court.

Messieurs, c'est devant vous, mais ce n'est point à vous que je parle ; c'est à la France, seule haute cour de justice que je reconnaisse, et dont les arrêts ne soient jamais ni flétris ni cassés.

Déjà le cri de ce tribunal suprême retentit jusqu'à nous de tous les points du territoire, cri de surprise devant la futilité de charges presque burlesques, cri de réprobation contre des poursuites sans motifs, cri de pitié pour les éternelles victimes d'une haine que rien ne peut assouvir.

Cette grande voix de l'opinion publique est, à nos yeux, le seul verdict légitime, et on ne le briserait pas sans une immense responsabilité.

Cette voix, nos persécuteurs l'avaient dès longtemps pressentie dans leur conscience, et c'est pour s'y dérober que, foulant aux pieds les principes les plus révérés du droit, ils ont résolu de ne point traduire des accusés devant des juges, mais de livrer des hommes de parti à leurs adversaires politiques.

En présence de nos pairs, cette accusation misérable n'aurait pu affronter le grand jour de l'audience, sans tomber aussitôt sous les rires et les huées.

M. le président. Accusé Blanqui, ce langage n'est ni conforme à votre situation ni à la nature de l'attentat dont vous êtes accusé.

~~L'accusé~~ *Blanqui.* Je constate la faiblesse de l'accusation. La nature de l'attentat n'implique en rien la gravité des charges; au contraire, la faiblesse de ces charges ressort d'autant plus en présence de la gravité de l'attentat lui-même, de l'accusation.

Il fallait donc lui ménager quelques chances meilleures, un de ces aréopages de haut goût qui ne savent pas siffler les plus mauvaises pièces.

Une commission spéciale, la rétroactivité, une constitution éternelle, bâclée en vue d'un vieux procès, des administrateurs métamorphosés en jurés, des juges élus sans élection par le suffrage universel, qu'est-ce que de telles vétilles quand la passion commande? On ne s'arrête pas à si peu; tous les axiomes de jurisprudence sont violés, mais la politique est sauve, et une assemblée de législateurs proclame sans détour, de son plus grand air, de son air le plus dégagé, qu'elle ne veut pas un jugement par justice, mais un jugement par nécessité.

M. le président. Vous me permettrez de vous arrêter.

~~L'accusé~~ *Blanqui.* Vous remarquerez essentiellement ma phrase...

M. le président. Je remarquerai que c'est un décret de l'Assemblée nationale que vous devez respecter, comme nous le respectons tous, une Assemblée qui représente le pays et qui doit être l'objet de notre respect comme elle est l'objet du respect de tous. Si vous continuez sur ce ton, vous m'obligerez à vous ôter la parole dans l'intérêt de la justice et dans le vôtre surtout; vous compromettriez votre cause.

~~L'accusé~~ *Blanqui.* Je ne m'inquiète pas de compromettre ma cause.

M. le président. Nous nous en inquiétons, nous, et pour vous et pour l'intérêt de la justice.

~~L'accusé~~ *Blanqui.* Permettez-moi de vous dire que je me crois le meilleur juge de mon propre intérêt.

M. le président. Encore faut-il que, dans votre intérêt, vous respectiez ce qui doit être respecté.

Venez-en aux charges de l'accusation.

~~L'accusé~~ *Blanqui.* Je ne puis pas continuer, si c'est ainsi qu'on l'entend, c'est évident: il n'y a pas de charges d'accusation. Si vous ne m'accordez la parole que pour combattre les charges de l'accusation, je puis me rasseoir tout de suite. Des charges, il n'y en a pas. On me fait un procès

de tendance.

M. le président. Vous avez deux choses à respecter : vous avez à respecter d'abord le décret de l'Assemblée nationale et les mesures prises par l'Assemblée nationale. Vous avez à respecter ensuite le haut tribunal devant lequel vous êtes, lequel tribunal a été institué par l'Assemblée nationale elle-même.

Blanqui. Je ne sais si M. le président se souvient que nous avons combattu la compétence de la haute cour.

M. le président. C'est une question tranchée.

Blanqui. . . . . Que nous avons attribué à la constitution de ce tribunal des motifs essentiellement et purement politiques. Il n'est donc pas étonnant que, dans la plaidoirie, cette observation revienne de nouveau.

M. le président. La haute cour ne peut souffrir que vous remettiez en question ce qui a été jugé une fois. Dans ce cas, je serais obligé de vous retirer la parole.

Blanqui. Je vous déclare qu'il est presque inutile que je continue.

M. le président. Ne continuez pas.

Blanqui. S'il en est ainsi, je ne suis pas défendu.

M. le président. Défendez-vous des charges qui sont contre vous.

Blanqui. C'est l'homme politique qu'on a mis sur la sellette; si c'était véritablement l'attentat du 15 mai qu'on avait voulu juger, qu'on avait voulu poursuivre, l'accusation se serait renfermée dans les faits relatifs au 15 mai; or, c'est précisément la seule chose qu'on n'ait pas invoquée en ce qui me concerne. L'accusation tout entière, je l'ai bien remarqué, et l'auditoire a dû le remarquer aussi, l'accusation tout entière repose, en ce qui me concerne, sur les événements qui ont précédé le 15 mai.

M. le président. Défendez-vous sur ces points-là.

Blanqui. Si je me défends sur ces choses-là, c'est l'homme politique que je défends.

M. le président. Défendez l'homme politique, mais n'attaquez pas ce qui doit être respecté. Nous ne souffrirons pas, premièrement, que vous attaquiez le décret de l'Assemblée nationale qui institue la haute cour; secondement, l'arrêt rendu par la haute cour sur sa propre compétence. Hors ces deux questions-là, nous vous laisserons pleine liberté; mais je dois vous déclarer que nous ne souffrirons pas que vous y reveniez. Voyez si votre défense peut s'accorder avec

cela.

L'accusé Blanqui Nous avons touché ces deux points en commençant, je ne reviendrai pas d'une manière complète, absolue, sur ce qui a été décidé par l'arrêt de la haute cour; je dois déclarer, cependant, que, pour moi, l'arrêt de la haute cour n'a rien changé à la position où nous nous trouvions en venant sur ces bancs; nous pouvons donc faire allusion actuellement à cette position. Du reste, vous ne voulez pas me laisser parler, je m'arrêterai; le public jugera.

Je continue.

M. le président C'est à vous à juger si ce que vous avez à dire sera en opposition avec les observations que je viens de vous faire; si cela était en opposition avec mes observations, je crois que vous pourriez vous rasseoir.

L'accusé Blanqui Je dois vous dire d'avance quels sont les sujets que j'ai traités.

J'ai traité la manière dont l'accusation a agi ici à notre égard.

J'ai traité aussi de la condescendance qu'on a eue pour cette accusation.

M. le président De la condescendance, de la part de qui?

L'accusé Blanqui La condescendance, c'est que l'accusation a eu pleine liberté de faire des choses qui ne se passent pas devant la justice ordinaire.

M. le président La défense n'a-t-elle pas été entière? Quel est l'accusé à qui on ait ôté la parole?

L'accusé Blanqui Je dois vous faire un aveu : il me semble qu'il y a parti pris...

M. le président Vous me permettrez de dire que ce mot-là est déjà une injure adressée à MM. les jurés et à la haute cour.

L'accusé Blanqui M. le président ne m'a pas permis de finir; je n'ai pas dit qu'il y avait parti pris à l'égard du verdict à rendre, mais j'ai dit qu'il y a parti pris ~~pour~~ contre la défense. L'autre jour mon coaccusé Raspail a été interrompu, lorsqu'il traitait d'une manière extrêmement convenable, qui n'avait rien de blessant, rien de choquant, un point qui a été traité ultérieurement, mais par un des avocats, par Me Bethmont, ~~et qui a été traité~~ d'une manière plus vive que par M. Raspail. M. le président l'a informé ~~d'une matière~~, pour ainsi dire...

M. le président Il y a parti pris d'empêcher de traiter des doctrines que nous ne voulons pas voir développer dans cette enceinte; il y a parti pris d'empêcher un accusé de se nuire à lui-même par une profession de foi qu'il fait dans cette enceinte : voilà le parti pris par le président. Si Me Bethmont n'a pas été arrêté, c'est que Me Bethmont, dans toute sa plaidoirie, y a mis toute la mesure, toute la convenance qui étaient un hommage rendu à la haute cour. Si vous ne sortez pas de ces termes-là, vous ne serez pas arrêté; mais si vous en sortez, mon parti est pris de vous arrêter.

L'accusé Blanqui Vous parlez des doctrines que vous ne permettez pas de développer ici; cela me suffit. M. le président vient de déclarer que l'accusation seule avait ~~ici~~ la parole; l'accusation a pris corps à corps non-seulement les hommes et les faits qui leur étaient imputés, mais ~~elle a pris corps à corps~~ les doctrines de ces hommes. J'ai bien entendu les trois organes du ministère public venir tour à tour mettre sur la sellette et foudroyer les doctrines qu'il impute aux hommes qui sont sur ces bancs. Si on nous renferme dans les fait matériels de l'accusation, on ~~nous~~ interdit notre défense, car chacun sait bien que nous sommes ici des hommes politiques : il est évident que cet attentat du 15 mai n'est qu'une occasion, que ce sont nos doctrines, ~~que ce sont~~ nos idées, que c'est notre vie politique qui sont attaqués. Si on nous interdit la moindre excursion dans ces doctrines, toute latitude est accordée à l'accusation, et la défense est absolument ~~interdite~~ supprimée.

Comment voulez-vous que je me défende, monsieur le président, quand vous m'empêchez de faire une excursion dans les doctrines qui ont fait le principal objet du réquisitoire de M. le procureur général? Est-ce qu'il n'est pas venu ici signaler les utopies des hommes ~~qui veulent sacrifier le pays à ces utopies~~, qui se laissent emporter par leur passion, qui veulent sacrifier le pays tout entier à des doctrines insensées? Est-ce que nous n'avons pas entendu cela ici pendant le réquisitoire? Et si on nous interdit, à nous, de parler de ces doctrines, de les justifier, même incidemment, cela veut dire qu'il n'y a pas de défense.

M. le président Toutes les fois que vous établirez que ces doctrines ne sont pas anti-sociales, certainement vous ne serez pas interrompu; mais si vous avez l'intention d'en exprimer de contraires à la société, je vous les interdirai.

L'accusé Blanqui Cela revient à me dire qu'il me sera interdit de me justifier. Il est évident que des hommes politiques qui professent des doctrines ne les ont adoptées que parce qu'ils les croyaient bonnes. Si on leur dit : Elles sont

36

229

mauvaises, exécrables, si on leur ~~interdit~~ de les justifier, on leur ôte la parole. Comment! on nous impute des doctrines coupables, subversives, et, si nous voulons prouver qu'elles ne le sont pas, on nous interrompt, on nous ~~interdit~~ la parole!

M. le président. Montrez qu'elles ne sont pas coupables. Ce n'est pas ce qui vous a fait interrompre; vous avez été interrompu pour d'autre motifs que celui-là.

(~~L'accusé~~ Blanqui confère avec ses deux conseils autour de lui.)

M. le président. Accusé Blanqui, si vous désirez vous concerter avec vos défenseurs, nous pourrions entendre d'abord le défenseur de Villain qui n'a pas été entendu.

M. Léclanché se lève.

M. le président. Pour qui parlez-vous?

M. Léclanché. Pour Villain; mais je n'ai à faire qu'une simple observation.

Dans l'audience d'avant-hier...

M. le président. Je vous engage à la plus grande modération; c'est un conseil que je dois donner au défenseur de l'accusé.

M. Léclanché. Je voulais dire qu'avant-hier, sous les formes les plus bienveillantes, M. le président avait imposé les mesures les plus restrictives à la défense, et qu'en présence de ces faits, il ne nous reste plus qu'un parti à prendre: garder le silence. C'est une protestation et une protestation éloquente; c'est pourquoi nous nous rasseyons sans dire un mot. (Quelques rires au fond de l'auditoire.)

M. le président. Asseyez-vous.

Le défenseur de l'accusé Villain est-il en état de parler?

Me Auguste Rivière. Messieurs de la cour, messieurs les jurés, il me semble que ma position a été nettement précisée par les explications que j'ai eu l'honneur de soumettre à la cour, le jour où M. le président m'a donné la parole, pour la première fois, comme défenseur de Villain, et où M. Léclanché a commencé les quelques explications que la cour a cru ne devoir pas laisser achever.

M. Léclanché est l'ami d'ancienne date et le premier conseil de l'accusé Villain; en m'adressant à lui, Villain m'a confié la mission toute spéciale de répliquer au ministère public, quand M. Léclanché aurait eu complété ses explications et quand serait venue l'heure des répliques. Je ne puis pas sortir de la mission toute spéciale qui m'a été donnée.

D'ailleurs, le ministère public a parlé de Villain à MM. les jurés en des termes qui sont la manière habituelle, ce me

semble, d'abandonner une accusation tout à fait dénuée d'éléments et de preuves ; j'ai besoin de voir le ministère public préciser davantage et définitivement la position de Villain, mon client.

Quand l'accusation aura explicitement déclaré, comme elle doit le faire, je crois, que, vis-à-vis de Villain, la poursuite est abandonnée et impossible, je présenterai rapidement quelques considérations générales qui, je crois, ont leur place nécessaire au procès.

M. de Royer, avocat général. On vient, pour la deuxième fois, de provoquer le ministère public. La cour et MM. les jurés peuvent se rappeler dans quels termes l'accusation a été présentée, en ce qui concerne Villain. Une position particulière a été faite à cet accusé. Des doutes graves s'élevaient en ce qui concerne sa participation ou sa complicité vis-à-vis de l'attentat. Nous avons exposé la situation particulière ainsi que les doutes qui naissaient dans notre esprit. Nous n'avons rien à ajouter à nos paroles, nous n'avons rien à en retrancher. L'accusation, il ne nous appartient pas de l'abandonner ; nous l'avions présentée de la manière dont nous l'envisagions ; elle subsiste jusqu'à ce que MM. les jurés aient prononcé. Quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'émette le ministère public dans cette enceinte, les jurés restent, jusqu'au dernier moment, juges de l'accusation, qui ne peut pas être retirée par le ministère public.

Ainsi nous répétons ce que nous disions tout à l'heure : nous n'avons rien à ajouter, rien à retrancher ; nous avons déposé dans la conscience de MM. les jurés notre impression tout entière, c'est à eux de l'apprécier.

M. Léclanché. M. l'avocat général vient de dire qu'il y avait des doutes sur Villain, mais ce ne sont que des doutes que MM. les jurés sauront apprécier ; par conséquent, cela nous semble l'abandon complet de l'accusation : c'est pourquoi nous persisterons à nous renfermer dans un silence absolu, d'autant plus, je le répète, que ce silence est une protestation.

Me Auguste Rivière. Il me semble que c'est un des éléments de notre droit français ; c'est au ministère public à articuler les preuves et à développer les moyens de poursuite ; l'accusation doit nettement faire de deux choses l'une : ou bien soutenir la poursuite, si elle lui paraît fondée, ou bien abandonner l'accusation et se joindre à la défense pour demander la mise en liberté. L'accusation, ce nous semble, ne peut pas dire au jury : J'ai des doutes, et ces doutes je les défère à votre conscience, à votre décision suprême ; car le doute

37

231

lui-même est l'acquittement nécessaire et forcé. Le ministère public n'a pas le droit de choisir dans une triple alternative : s'il croit à la culpabilité, qu'il poursuive, c'est son droit et son devoir ; s'il croit à l'innocence ou s'il doute, il doit conclure à l'acquittement ; car c'est à lui à démontrer la culpabilité. Que l'innocence lui paraisse certaine ou douteuse, peu importe ; dès lors que la culpabilité ne lui paraît pas constante, dès lors qu'après avoir exprimé, par tous ses efforts, de l'instruction et du débat tout ce qu'ils contiennent, il n'en peut tirer que le doute et l'incertitude, l'accusation s'évanouit et la poursuite disparaît. Une assez longue expérience des matières et audiences criminelles me donne l'assurance nécessaire pour parler ainsi et presser le ministère de se décider.

M. Baroche, procureur général. Nous ne pouvons pas admettre plus longtemps cette espèce d'interrogatoire qu'on veut faire subir à l'accusation. L'accusation n'a pas pour mission de soutenir d'une manière absolue la culpabilité, elle a pour mission de venir dire aux jurés ce qu'elle croit être la vérité. Quand elle est convaincue que la culpabilité existe, elle le dit ; quand elle est convaincue qu'il y a innocence, elle le dit encore, et nous ne comprenons pas qu'un membre du barreau, qui a une expérience que nous ne méconnaissons pas des affaires criminelles, ne se rende pas compte de cette manière éminemment consciencieuse de procéder, adoptée par le ministère public. Il doit savoir, et il sait qu'en définitive les jurés sont souverains, qu'ils ne relèvent que de leur conscience, et qu'ils peuvent condamner, alors même que le ministère public aurait abandonné l'accusation ; à plus forte raison quand le ministère public a déclaré qu'il y avait doute dans son esprit.

Maintenant il y a deux appréciations à faire pour la défense : si la défense croit qu'en présence de ces doutes elle a à ajouter quelque chose pour les faire mieux ressortir, c'est son droit, son devoir même. Puis MM. les jurés auront une dernière appréciation à faire ; après avoir entendu le ministère public, qui leur soumet consciencieusement ses doutes, et après avoir entendu la défense qui cherche à les combattre, les jurés statuent en leur âme et conscience. Pour nous tous qui avons quelque expérience des affaires criminelles, vous savez que cela se passe ainsi tous les jours, et nous ne sortirons pas du tout de cette situation qu'a prise tout à l'heure M. l'avocat général.

Le ministère public vient de dire son opinion. Nous n'avons rien à ajouter. Maintenant nous n'avons pas de conseils à donner à la défense de Villain, c'est à elle d'apprécier sa situation. Quant à nous, nous répétons ce que disait tout à l'heure M. l'avocat général, nous n'avons rien à ajouter, rien à retrancher. Nous espérons que cet incident est terminé.

M. Léclanché. Nous n'avons pas une grande habitude des affaires criminelles, mais il est resté dans mon souvenir qu'un des procureurs généraux de la monarchie, et des plus mauvais, M. Plougoulm, s'est fait un cas de conscience d'abandonner dix accusations en pareil cas. On nous fait à cet égard une position que la cour des pairs ne nous avait pas faite en juin 1834. (Légers murmures au fond de l'auditoire.)

M. le président. La parole vous est retirée pour la deuxième fois, et vous ne parlerez plus. Je dois faire observer qu'il y a un décret de l'Assemblée nationale qui renvoie les auteurs de l'attentat du 15 mai devant la haute cour et charge M. le procureur général de soutenir l'accusation ; qu'il y a un arrêt rendu par la chambre d'accusation qui déclare la haute cour compétente, et qu'alors même que l'accusation pourrait se déterminer à abandonner l'accusation, cela ne diminuerait en rien le droit de messieurs les jurés, lesquels seraient toujours autorisés à juger, même à condamner, s'ils croyaient l'accusation fondée. Voilà deux faits sur lesquels il faut être bien fixé. Qu'en suite des doutes exprimés par M. l'avocat général, la défense tire les inductions qu'elle trouvera convenables à la position des accusés, libre à elle. MM. les jurés apprécieront.

Me Rivière a la parole.

Me Auguste Rivière. Quels que soit le caractère, l'autorité et l'animation de M. le procureur général, je dois insister pour ne prendre la parole qu'en réplique, et alors que l'accusation aura nettement déclaré qu'elle abandonne l'accusation. On dit qu'il n'y a pas eu de défense présentée, et que par conséquent, il n'y a pas de réplique possible de la part du ministère public. M. Léclanché a tenté de répondre par des observations puisées, je crois, au cœur de la situation aux insinuations du ministère public, insuffisantes d'ailleurs pour constituer un réquisitoire et une poursuite, la cour ne lui a pas permis de les développer ; quant à moi, je n'ai mission que de répliquer, et je répliquerai quand le ministère public, à bout de moyens, aura été obligé de reconnaître qu'il n'y a plus d'accusation soutenue. Quant à pré-

sait, je me borne à dire qu'il n'y a à la charge de Villain ni indices ni preuves, qu'il n'y avait pas plus de raison pour le comprendre dans l'instruction que dans l'arrêt de renvoi.

Quand le ministère public aura enfin reconnu, par un retrait complet de l'accusation ou par son silence, combien la poursuite est impossible, je démontrerai, en quelques lignes, quel en est le caractère et combien elle est mal fondée.

M. le président. Eh bien, nous attendrons que le ministère public ait ajouté quelque chose au doute qu'il a exprimé.

La parole est à l'accusé Blanqui.

L'accusé Blanqui. Évidemment nous avons été distraits de nos juges naturels. Le délit du 15 mai, si délit il y a, a été commis antérieurement à la constitution; nous devions être jugés par une cour d'assises ordinaire. Je ne comprends donc pas qu'il y ait eu un motif pour nous laisser en prison pendant dix mois, à moins qu'on n'ait voulu se donner le temps de faire une constitution, de créer un tribunal exceptionnel, et de nous renvoyer devant ce tribunal. Tous les décrets, tous les arrêts du monde ne feront pas que ce qui est ne soit pas. Eh bien, il me semble que par cela même que nous sommes ici devant une cour exceptionnelle, il devrait y avoir une plus grande latitude laissée à la défense que devant tout autre tribunal; il me semble même que c'est plus encore dans l'intérêt de la juridiction que dans celui de l'accusé.

Songez-y, monsieur le président, si on veut interdire la parole aux accusés, si on veut les étrangler dans cet étroit défilé des charges matérielles; eh bien, je dois le dire, on frappera d'une nouvelle suspicion un tribunal créé exprès pour nous. Je n'entends pas faire ici de violence, lancer l'injure à rien qui y ressemble, à la face des jurés et de la cour; mais enfin, nous avons le droit de nous plaindre; nous sommes poursuivis pour des faits qui n'existent pas; c'est un attentat presque imaginaire. Il n'y a pas eu d'attentat, et nous avons souffert pendant dix mois, et nous sommes traduits devant une cour exceptionnelle. Il me semble qu'on devrait nous permettre de dire un peu le fond de notre pensée; je crois que ce serait dans l'intérêt de la cour et de la juridiction dont elle est le premier organe. Je dois dire à M. le président que je ne continuerai pas, parce qu'il n'y a rien de pénible comme d'être arrêté à chaque pas, que je ne continuerai pas à batailler, afin de lancer quelques phrases l'une après l'autre: c'est une position qui n'est pas tenable; il vaudrait mieux s'arrêter tout de suite et tout laisser faire.

Ainsi, monsieur le président, je dois vous avertir de ce qu'il y a dans mon discours, dont une partie est écrite; j'y ai attaqué l'instruction secrète. L'instruction secrète, suivant moi, a été entachée de la partialité la plus blâmable; j'en donnerai des preuves, elles sont là; on y verra que ce n'est véritablement pas de la justice qui a été faite dans l'instruction secrète, c'est de la passion. Eh bien, non-seulement je prétends attaquer l'instruction en ce qui me concerne, mais je prétends l'attaquer en général, parce que c'est une institution funeste aux accusés et à la justice. Je dois ajouter que l'accusation est sortie des limites ordinaires, et qu'il y a eu des énormités commises contre nous par elle. Je me réserve de le dire, je prends engagement de le démontrer: voilà les deux principaux points préliminaires sur lesquels je veux parler: si M. le président juge qu'il peut m'accorder la parole sur ces points, je continuerai; s'il croit que je ne dois point en traiter, je me tairai.

M. le président. Vous avez attaqué la chose jugée législativement: si vous consentez à ne plus attaquer ce point, vous aurez certainement toute la latitude; mais je serai obligé de vous arrêter si vous attaquez ce que vous devez respecter.

L'accusé Blanqui. Vous conviendrez que faire allusion à un arrêt de compétence que nous ne reconnaissons pas plus aujourd'hui qu'au début du procès, ce n'est pas une chose bien grave; je vais continuer.

Ce n'est point assez encore, il faut maintenant que ce soit un jugement sur pièces.

Avec quel dédain, dans tout le cours de ces débats, on a repoussé du pied, comme une oiseuse et importune formalité, les dépositions orales qui forment cependant les seuls éléments de conviction reconnus par la loi!

Avec quelle persévérance, avec quel amour on a lu, relu, commenté les dires arrangés du dossier, documents suspects et sans valeur, qui, aux termes mêmes du Code, doivent s'évanouir devant la déclaration publique, comme le fantôme devant la réalité!

On ne voit que trop souvent ailleurs les débats dominés absorbés par ce besoin fiévreux de ramener les témoignages de l'audience à une identité absolue avec la procédure secrète: c'est étendre la vérité sur le lit de Procuste.

Ici, il y a mieux encore: quand un témoin paraît dont le langage contrarie le système de l'accusation, on le rejette, on semble dire: « Prenez garde! ce n'est pas ce qu'il faut croire, ce

n'est pas la parole articulée librement en plein soleil, à la face et sous la protection du pays; c'est la confidence murmurée à l'oreille du juge dans le coin d'un greffe obscur, et transcrite à la discrétion de ce juge! c'est la confession sanglotée au fond d'un cachot entre un verrou et un gendarme! »

Mais les témoins protestent! « Je n'ai pas dit cela, criait l'artilleur Saint-Aubin! je n'ai jamais pu le dire, parce que ce n'est pas la vérité! » Naïf artilleur! il ne s'agit pas de la vérité, il s'agit de l'instruction secrète!

« Je n'ai pas dit cela, répète à son tour M. Schlesinger! je n'ai pas vu Blanqui à l'Hôtel-de-Ville! On n'a pas pu écrire cette fausseté, puisque je ne l'ai point proférée! » Belle raison! c'est écrit, et bien écrit.

« J'ai commis une erreur, confessent à l'envi les citoyens Landolphe, Lebreton, Demontry: je cédais à des préventions, à des inimitiés; je retire mes appréciations, elles sont injustes. — Elles sont vraies, je les retiens, répond le ministère public, et je vais en saturer l'audience. »

Démentis, rétractations, assurances formelles, vains bruits qui se perdent dans le vide! tout est comme non avenu.

Dans cette voie, on ne s'arrête pas! La procédure de l'inquisition est ressuscitée; trois fois, avec un acharnement incroyable, on a relu ici je ne sais quelle dénonciation clandestine, et (j'ai bien le droit de dire) supposée peut-être; puis, lorsque je demande la présence du dénonciateur, on la refuse. Pourquoi! Cet homme est-il mort, malade, disparu? Point! Il est sous la main de la justice, qui le soustrait aux débats. Il eût été le premier appelé, si on avait cru à cette pièce; mais sans doute il aurait brisé l'arme déloyale dont on me frappe, ou plutôt cette arme eût retourné sa pointe contre l'accusation. Le témoin est supprimé.

Est-ce tout? Oh! l'on nous réservait quelque chose de plus complet. Il y a là un accusé, Flotte, dont le seul crime est d'être mon ami. Le procès a défilé tout entier devant lui, presque sans prononcer son nom, et, à ne juger que sur l'apparence, sa place serait plutôt dans les tribunes comme spectateur que sur ces bancs comme prévenu.

J'attendais avec curiosité l'attaque contre ce grand coupable. M. l'avocat général se lève, et, pendant une heure, à ma stupeur profonde, il déroule sans sourciller une série d'imputations qui n'avaient jamais paru aux débats, même par une simple allusion!

C'est tout un flot de charges nouvelles qui fait soudainement irruption dans cette enceinte, propos inédits, fait tout neufs, menaces inconnues, dont pas un murmure n'avait transpiré jusque-là, espèce d'arme cachée, de dague de miséricorde qu'on dégaîne à l'improviste, au moment suprême, pour renverser d'un coup imprévu son adversaire surpris et désarmé.

Puis on va ramasser au pied de la tribune une atroce, une infâme calomnie qui transforme le réquisitoire en officine de diffamation.

Qu'un accusé, au contraire, essaye de lire une lettre venue inopinément au secours de sa cause, on lui interdit cette lecture parce qu'elle n'a pas figuré à l'audience!

La cour est omnipotente, je le reconnais. Elle peut permettre à l'accusation les réquisitoires sur pièces, les suppressions de témoins, lui concéder les suppléments de charges improvisées en dehors des débats, et refuser à la défense la plus petite excursion hors du dossier; elle peut compenser l'excès des largesses par l'excès des parcimonies, tout accorder à l'une, tout interdire à l'autre; jeter, s'il lui plaît, par la fenêtre le Code d'instruction criminelle; c'est son droit, elle ne relève que de sa propre souveraineté, je n'ai rien à dire.

Je n'ai rien à dire, si ce n'est que les tribunaux exceptionnels sont fatalement esclaves des nécessités qui les enfantent, et qu'une loi inexorable les condamne à ces énormités, leur patrimoine naturel, dont la privation les frapperait d'impuissance. C'est pour cela qu'ils laissent dans l'histoire une trace si détestée, et que leurs noms toujours changés ne changent jamais leur essence ni leur déplorable célébrité! Je crois pourtant que l'accusation aurait pu se mesurer davantage sans compromettre ses résultats, et qu'il y a eu dans ses intempérances inutiles de la maladresse et presque de l'ingratitude.

Quant à moi, peu soucieux d'un dénouement qu'il n'est au pouvoir de personne de rendre définitif, j'accepte la lutte, non pas seulement sur le terrain des faits, qui n'existe pas si ce n'est comme prétexte et fausse attaque, mais sur la question politique, la seule sérieuse.

Personne ne croit plus qu'on me demande compte ici du prétendu attentat du 15 mai; le mot de l'énigme est connu aujourd'hui. Mais on prétend écraser le conspirateur monomane, comme s'est exprimé le réquisitoire, qui daigne emprunter ses lazzis au *Charivari*; le conspirateur monomane, c'est-à-dire l'homme qui poursuit inflexiblement, à travers

toutes les évolutions des partis, le triomphe d'une idée, jamais l'intérêt d'une ambition.

Oui! je poursuis mon idée, le déblaiement des dernières ruines qui obstruent la route de l'avenir, et, aujourd'hui, comme accusé, je me heurte du pied tout d'abord à la procédure secrète. Elle ne paraît pas, je le vois, un instrument assez énergique à ceux qui vont fouiller l'arsenal inquisitorial du passé. Mais je l'ai expérimenté, moi, cet instrument perfide; je le trouve de trop, et je demande au pays qu'il le fasse disparaître.

Tout à l'heure je citerai de ses œuvres, et ses allures sans scrupule me charment en vérité, puisque j'y trouve l'occasion de porter mon coup de hache à une institution funeste qui est une tache pour nos codes, et souvent un malheur pour la magistrature.

Devant le juge instructeur, messieurs, le témoin n'a pas sa liberté morale. Une gêne secrète, une condescendance craintive, enchaîne et paralyse sa langue pour justifier, et ne la délie que pour accuser.

Comment ajouter foi à des pièces qui ne sont jamais l'expression littérale de déclarations spontanées et courantes, mais un arrangement habile, une traduction le plus souvent infidèle de paroles décousues et diffuses, une sorte de quintessence qui concentre avec énergie toutes les charges, en laissant évaporer toutes les atténuations?

Saurait-on prévoir, en effet, jusqu'où un zèle outré, des antipathies personnelles, l'acharnement des luttes politiques et peut-être aussi quelquefois les sourdes et subtiles incitations de l'intérêt peuvent égarer la conscience d'un homme armé d'un pouvoir discrétionnaire si formidable?

Si les témoins eux-mêmes n'ont pas la plénitude de leur libre arbitre, la position d'un accusé n'est-elle pas horrible?

Qui nous dira les sombres drames accomplis au fond des cachots, alors que le juge, fascinant du regard un malheureux éperdu de terreur et de désespoir, l'étreint palpitant, demi-mort, dans le cercle de fer de ses interrogations, et sondant d'une main inexorable chaque plaie saignante de son patient, l'ennui, la douleur, les souvenirs de famille, la crainte, l'espoir, retire et replonge sans pitié l'acier barbelé, pour ramener du fond de ces plaies, labourées en tous sens, des lambeaux inconnus et accusateurs?

Je sais qu'on me reprochera de vouloir désarmer la justice dans ses luttes contre le crime, en lui arrachant le plus sûr instrument de ses investigations.

C'est ce même argument qui a servi de si longues années

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

à défendre la torture contre le cri de la société indignée, et la torture a fini par succomber sous l'exécration universelle!

Et la justice, en laissant tomber une arme funeste dont elle se blessait elle-même par les coups aveugles portés à l'innocence, la justice a gagné, en puissance morale, mille fois plus qu'elle ne semblait avoir perdu en puissance d'intimidation.

Mais hélas! un tronçon de cette arme empoisonnée lui est restée dans les mains, et, tant qu'elle ne l'aura pas jeté loin d'elle avec dégoût, elle traînera, comme un boulet attaché à son pied, le soupçon, le doute, la haine; car la justice ne peut marcher dans sa force et dans sa liberté que sous l'escorte d'honneur de l'opinion publique.

Pourquoi ce grand principe de la publicité n'a-t-il pas affranchi complétement la France des vieilles chaînes féodales? pourquoi n'a-t-il pas livré les recoins les plus obscurs des cachots aux flots de la lumière extérieure?

On dit que cette défiance contre l'instruction secrète est injurieuse à la magistrature. Mais, si la défiance est une injure, c'est une injure écrite à toutes les lignes du Code d'instruction criminelle. Le jury, la publicité des débats, toutes les formalités introduites dans nos lois, n'ont-ils pas été, à ce compte, des innovations outrageantes pour la magistrature? Toute garantie accordée aux accusés est une défiance envers les juges.

Après avoir détrôné l'infaillibilité du pape, irons-nous proclamer l'infaillibilité du magisirat?

Ah! messieurs, c'est une vérité bien vieille celle qui déclare, au contraire, que tout homme, quel qu'il soit, doit être défendu de l'entraînement involontaire de ses passions.

J'ai déjà combattu les abus de l'interrogatoire. Au nom de la solidarité humaine, je dénonce l'instruction secrète. Au feu ces pages tracées dans l'ombre avec des larmes ou du fiel! La procédure écrite c'est la nuit, la nuit pleine d'horreur; qu'elle disparaisse devant la lumière!

Faut-il donc supprimer l'instruction préparatoire? Non, mais rompre le tête-à-tête du juge avec le témoin ou le prévenu. La présence muette d'un avocat serait une garantie suffisante pour les deux intérêts en lutte.

Cette réforme, j'en ai l'espoir, ne tardera pas à s'accomplir.

Un mot, en passant, sur l'appui et l'impartialité que la défense a trouvés dans le tribunal qui n'est pas de son choix. Une déposition légalisée a été envoyée de Brest en ma faveur à M. le procureur général. Je ne l'ai point vue

41

239

paraître.

Quand on a fouillé Paris six mois entiers pour ramasser les innombrables pièces qui échafaudent l'œuvre du ministère public; lorsqu'on a prêté l'oreille aux échos les plus incertains et les plus frivoles pour y recueillir un murmure accusateur, et qu'en regard de si formidables préparatifs on n'a donné aux prisonniers que cinq jours pour réunir leurs faibles ressources, il me semble que la stricte justice ordonnait de produire aux débats les déclarations émanées spontanément de la conscience des citoyens.

Bon gré, mal gré, il a bien fallu mettre Lacambre hors de cause.

Je n'ai pas à raconter ici l'abominable trame qui a failli l'entraîner dans le gouffre des conseils de guerre. Cette histoire verra le jour plus tard, avec le cortége hideux des pièces à l'appui.

Si, au 15 mai, Lacambre eût été seulement entrevu par un seul de ces nombreux témoins, si pleins de complaisance pour certaines inimitiés, quels méfaits n'aurait-on pas amoncelés sur sa tête? Un verre d'eau aperçu dans ses mains eût figuré comme tentative d'empoisonnement sur l'Assemblée nationale.

(Ici l'accusé donne lecture de plusieurs parties de la procédure écrite, qu'il qualifie de procédure *secrète*, et il fait ressortir les oppositions qu'elle présente avec la vérité des faits telle qu'elle ressort de l'évidence ou des témoignages reçus à l'audience.)

L'accusé Blanqui reprend en ces termes :

Oh! ce mémorable rapport de M. Bertrand restera comme un double monument de la procédure secrète et de la justice politique! Il y a de ces mots qui sont une révélation tout entière, et celui de notre juge instructeur illumine d'un éclair soudain la pensée-mère du procès.

Lacambre est l'ami de Blanqui; il n'y a point de charges contre lui, *mais il a dû organiser le mouvement.* Tout est là. Voilà le fanal qui nous guidera sûrement dans ce dédale immense de chicanes.

La prévention, l'idée préconçue, le parti pris, se révèlent étrangement dans ces incroyables paroles d'un juge. Où ne conduit pas un tel point de départ?

Sur cette grande route de la calomnie, on dévore l'espace et l'on court en furieux jusqu'aux extrémités du délire et de la démence.

L'histoire de mon martyre sur ce chevalet de la calomnie serait longue et bien douloureuse. Laissez-moi vous raconter seulement un des supplices inventés par la rage de mes ennemis. L'instrument qui a servi pour cette torture est là au dossier : c'est ce qui détermine mon choix. 240

(L'accusé Blanqui signale ici l'usage que le *Constitutionnel* a fait d'une lettre anonyme qui lui fut adressée immédiatement après son arrestation, et dans laquelle l'auteur parle de l'agitation incessante comme moyen d'arrêter la la reprise des affaires commerciales et industrielles, et d'arriver ainsi à soulever par la misère les masses populaires. Il signale comme manœuvre déloyale la suppression d'une phrase qui prouve que la lettre part d'un ennemi des opinions de l'accusé. Il se plaint vivement aussi que M. Dufaure lui-même, ministre de l'intérieur, ait fait usage de ce document apocryphe et émané, dans tous les cas, d'un ennemi, pour faire peser sur lui, Blanqui, alors dans les fers, la responsabilité de ce conseil abominable.)

L'accusé Blanqui continue ainsi :

Si la calomnie s'est donné carrière avec tant d'audace, devant la certitude, l'éventualité d'une réfutation si facile et si accablante, quel scrupule, quelle mesure gardera-t-elle dans ces machinations insaisissables corps à corps, qui ne laissent à la victime d'autre défense que ce cri du désespoir : Tu mens, misérable!

Pourquoi se gêner? Contre Blanqui peut-il y avoir rien d'illicite, de coupable; tout n'est-il pas permis, ordonné même? Contre ce réprouvé, ce maudit, la calomnie est un devoir, l'assassinat une vertu. Un coup à Blanqui, c'est une prière à Dieu.

Ainsi le vent de l'outrage se lève des quatre points de l'horizon, et précipite sur ma tête une trombe de malédictions et d'invectives. C'est un ouragan d'impostures, une enchère furieuse d'imprécations qui monte, monte sans cesse, au point que, désespérant d'atteindre à la hauteur de ces anathèmes, un journal de Bourges qui passait la revue des accusés assis sur ces bancs, n'a pu trouver que cette suprême parole; « Blanqui! ah! détournons la vue de ce visage qui n'a rien d'humain! »

La Grèce avait personnifié dans Hercule les exploits de ses temps héroïques. La réaction a concentré sur ma tête toutes les infamies, tous les forfaits. Je suis l'Hercule du crime!

Comment la foule des insulteurs m'aurait-elle épargné, quand le signal de la lapidation partait de la bouche d'un

ministre, et que la calomnie tombait inviolable et sacrée du haut de la tribune sur un accusé enseveli dans un cabanon solitaire! De qui n'ai-je pas reçu une pierre ou de la boue?

Qu'on lise cette enquête, recueil monstrueux des ignominies de notre temps! Ces pages honteuses où la cohue de nos maîtres d'un jour, arbitres de nos destinées pendant six mois, se jettent mutuellement à la face les imputations les plus outrageantes, et font assaut d'invectives et d'impostures. Il semblerait, en vérité, qu'en mettant le pied dans cette région méphitique du pouvoir, les hommes respirent tout à coup je ne sais quelle atmosphère empoisonnée qui les trouble, les enivre, et abolit pour leur conscience les notions les plus vulgaires de morale, les idées de justice, de vérité et de pudeur.

C'est sur un prisonnier séquestré, sans défense, au fond d'un donjon, que tous ces grands personnages ont fait pleuvoir à l'envi une avalanche d'accusations flétrissantes. Chacun d'eux est venu en procession lui détacher son coup de pied, et au milieu de leurs discordes envenimées, un seul lien commun semblait encore les unir, l'acharnement contre le captif enchaîné et le besoin de l'anéantir.

Vous-mêmes, dans ces débats, vous avez pu voir la trace profonde de tant de haines coalisées pour ma ruine; mais je défie qu'on y rencontre un seul vestige de haine de ma part contre personne au monde. En fait de haine, j'ai reçu énormément, je n'ai rien rendu. C'est l'usage d'ailleurs; on n'est prodigue de cette monnaie qu'envers ceux qui ne la restituent pas.

Debout sur la brèche, pour défendre la cause du peuple, les coups que j'ai reçus ne m'ont pas tous atteint en face. Assailli sur les flancs, par derrière, moi, je n'ai fait tête que du côté de l'ennemi, sans me retourner jamais contre des attaques aveugles, et le temps a trop prouvé que les traits lancés sur moi, de n'importe quelle main, sont tous allés, au travers de mon corps, frapper la révolution.

C'est là ma justification et mon honneur; c'est aussi cette conscience du devoir rempli avec calme et ténacité qui m'a soutenu, la tête haute, à travers les plus cruelles épreuves, en faisant luire à mes yeux, dans le lointain, le jour des détrompements et des réparations,

Que ce jour ne doive briller que sur un cachot, peu m'importe; il me trouvera dans mon domicile habituel, que j'ai peu quitté depuis douze ans.

La révolution victorieuse m'en avait arraché un moment; la révolution trahie et vaincue m'y laisse retomber.

Voilà un de nos plus beaux titres de gloire à nous : souffrir et triompher des souffrances et du triomphe de ce grand peuple des déshérités! Notre vie tout entière a été vouée au culte et à la propagation des principes qui le tireront des limbes de l'ignorance et de la misère pour l'introduire dans le séjour brillant du bonheur et de la fraternité. ***Largior hic campus!...***

C'est là notre gloire, ai-je dit; c'est bien aussi notre crime, et il y en a un autre encore, le dédain des représailles. C'est le crime des généreux, crime imprudent qui aggrave l'affront de la défaite de l'affront de la clémence. Nous l'avons commis deux fois à dix-huit ans d'intervalle, et deux fois nous l'avons expié de nos larmes et de notre sang.

Nous sommes ainsi faits; la victoire nous arrache la colère du cœur et les armes des mains. Nous tendons les bras avec effusion à nos vieux ennemis, qui se relèvent et nous frappent.

C'est que les mœurs des partis sont filles de leurs doctrines. Les uns, animés du sentiment profond de la fraternité, savent porter dans le malheur la fierté et le courage, l'oubli et la compatissance dans le triomphe; les autres, froidement égoïstes, se montrent rampants dans la défaite, cruels, impitoyables dans le succès. Nous sommes des premiers, grâces en soient rendues à ces principes flétris de tant d'excommunications, et bientôt les maîtres du monde.

Doctrines subversives! dit-on; doctrines antisociales! Nous les connaissons, ces mots! ils sont presque aussi vieux sur la terre que les hommes! C'était le vocabulaire de l'inquisition! c'était celui du paganisme mettant à mort les premiers chrétiens! c'est le langage des mondes qui s'en vont!

Lorsque, au XVIe siècle, la réforme éclata en Europe à l'appel de Luther et de Calvin, quel fut le cri de cette tourbe perdue de vices, et dont les débordements étaient la cause première de cette puissante révolte de la Pensée? Le cri, ce même cri que nous entendons rugir aujourd'hui contre les idées nouvelles : doctrines impies! théories perverses! Et en avant, contre les ennemis de Dieu et de la société, les tortures, l'échafaud, les bûchers!

A quoi ces répressions sauvages ont-elles abouti? à une guerre civile qui a rempli cent ans l'Europe de sang et de carnage, et qui s'est terminée, en définitive, par le triomphe du principe contesté, la liberté de conscience.

Les organes du ministère public sont venus, eux aussi, fulminer à tour de rôle l'anathème de rigueur contre les

utopies impossibles et coupables, contre les théories destructives de l'ordre social.

J'avais entendu déjà ces mêmes philippiques modulés en termes tous semblables par les réquisitoires de la monarchie, et j'ai vu, en outre, défiler bien souvent devant moi ce vieux bagage des objurgation conservatrices. La presse, la tribune, la chaire, le trône en fabriquent quotidiennement d'innombrables échantillons. En voici deux :

Proclamation du général autrichien Haynau, après la prise de Chiaveana (Valteline).

...« Les troupes ont combattu et dispersé les insurgés; elles ont brûlé leurs repaires. Il ne reste plus qu'à soumettre cette ville au châtiment mérité.

« Puisse cette nouvelle tentative avortée et cette expédition révolutionnaire criminelle ouvrir les yeux aux hommes égarés, et les faire renoncer à l'exécution de théories insensées et impraticables. »

Lettre de l'empereur Nicolas au ban Jellachich, en lui envoyant l'ordre de Saint-Wladimir.

« Général, vos nobles efforts pour préserver d'un naufrage les principes de l'ordre social foulés aux pieds par un parti anarchique, vous ont donné de justes droits à mon estime. »

Vous le voyez, c'est absolument la même rhétorique. Qui est coupable ici de plagiat? les généraux autrichiens, l'empereur Nicolas ou les réquisitoires? Je vous le demande. Quelquefois aussi les beaux esprits, ou, si vous voulez, les bons esprits se rencontrent. Les mêmes intérêts, les mêmes colères auront placé dans des bouches diverses ce langage uniforme. C'est une confraternité comme une autre.

Utopie! impossibilité! mot foudroyant, cloué par nos ennemis à notre front, et qui veut dire meurtrier! appel homicide à l'égoïsme de la génération vivante, qui n'entend pas être abattue en fleur et enfouie pour l'engraissement des générations futures, à supposer même que ce sacrifice de la moisson du jour ne dût point stériliser les moissons à venir!

Cette arme est terrible, nous en savons quelque chose; mais elle est déloyale. Il n'y a point d'utopistes, dans l'acception outrée du mot. Il y a des penseurs qui rêvent une société plus fraternelle, et cherchent à découvrir une terre promise dans les brumes mouvantes de l'horizon. Mais l'im-

sensé qui voudrait s'élancer d'un bond vers le point inconnu, se précipiterait dans le vide.

Non! de ces penseurs, les uns, comme Moïse, restent immobiles sur la montagne, abîmés dans la contemplation de cette terre lointaine qui trompe éternellement leurs regards de ses mirages fantastiques.

Les autres disent: Marchons! voici la route! elle traverse des contrées ignorées; nous suivrons, en frayant la voie, les ondulations du sol, l'œil toujours fixé sur l'étoile qui nous guide.

Ceux-là ne cheminent point des yeux à travers l'espace. Ils s'avancent, sur le terrain, d'un pas rapide ou lent, selon les obstacles, mais continu, ne reculent jamais, ne tournent pas la tête. Le 24 février, ils ont franchi d'un bond une crevasse entre deux rochers. Quelquefois, si le fossé est trop large ou l'élan trop court, la chute est terrible; beaucoup restent au fond de l'abîme; la masse remonte et poursuit.

Sur cette route, la prison n'est qu'un repos pour les blessés, que de nouveaux compagnons remplacent au travail.

Je suis un de ces voyageurs. Ils s'appelaient hier des révolutionnaires, aujourd'hui des socialistes.

Devant leur marche infatigable, la distance s'efface, l'horizon soulève peu à peu son voile et découpe la silhouette de la terre promise. Nous avançons.

Quelle magnifique perspective après février, et sitôt évanouie! La route se montrait au loin si belle et si large, et l'ineptie nous a précipités dans d'horribles fondrières!

Ma voix a essayé de s'élever contre les perfides; ils l'ont étouffée sous la calomnie.

Mon utopie leur déplaisait, et je n'en crois pas d'autre possible: c'est la clef qui doit ouvrir la porte du temple inconnu. Il est vrai que ce n'est pas la clef d'or.

Il y a des problèmes bien simples qui semblent insolubles parce qu'ils sont mal posés.

La révolution de 1848 voulait détrôner la corruption. A-t-elle réussi? Non! eh bien, l'assaut recommencera.

La corruption mine la France: tous les partis en sont malades. Les dix-huit ans du règne ont inoculé le virus jusqu'aux derniers ramuscules du corps social. Traiter par des moyens matériels cette maladie toute morale, c'est une erreur désastreuse; on ne fera que l'aggraver.

Le pouvoir a causé le mal, lui seul peut le guérir. Qu'il ait au moins cette ressemblance avec la lance d'Achille.

Surtout, qu'il abandonne la méthode homœopathique. Elle lui a mal réussi jusqu'à ce jour.

La cure doit être morale : théories économiques, sociales ou autres, utopies et routines, échoueraient misérablement contre le fléau qui ravage les âmes.

La France est à la fois pervertie par l'exemple de la corruption et ulcérée du spectacle de cette corruption. Elle ne voit plus dans les hommes d'Etat qu'une tourbe cupide, sans pudeur et sans foi.

République, empire, royauté, lui inspirent également mépris et défiance. Trompée, ruinée, demoralisée, elle ne croit plus à rien, se désespère et se tord sur son lit de douleur.

La République lui avait promis allégement et probité, ce qui s'est traduit par l'impôt des 45 centimes et les concussions.

La présidence avait promis des remboursements, elle envoie des garnisaires.

Le gouvernement provisoire acceptait des ouvriers trois mois de misère en offrande sur l'autel de la patrie, et adjugeait 200 fr. par jour à chacun de ses membres.

Tromperies, malversations, immoralités partout et toujours. Aussi les crédulités et les patiences sont à bout ; il ne reste plus que des appétits surexcités, des misères dévorantes, des consciences mortes. C'est une dissolution générale; bientôt le chaos.

Sans une réforme radicale, la société va sombrer. On peut lui crier comme Jonas : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite! » Que Ninive fasse donc pénitence, c'est la seule chance de salut.

Si le pouvoir, par une brusque conversion, balayait à coups de fouet les rapacités qui encombrent toutes les hiérarchies; s'il faisait succéder au cynisme de la cupidité l'ardeur du désintéressement; si la corruption faisait place partout, chez les fonctionnaires, au dévouement et à la probité; si les emplois publics, au lieu d'offrir le spectacle d'une curée dégoûtante, n'étaient plus qu'un devoir, un sacrifice, quelle soudaine et profonde révolution éclaterait dans tous les esprits!

L'exemple d'en haut est toujours irrésistible ; l'austérité serait aussi contagieuse que la corruption ; elle s'imposerait à toutes les classes par l'ascendant du pouvoir. Le ressort moral de la nation rétabli, les consciences ressuscitées, les mœurs épurées, le peuple relevé de sa prostration et renaissant à l'espérance, tels seraient les fruits de cette grande

…re.

Mais, dira-t-on, le crédit, le travail, la circulation, sont affaire de science et non de sentiment. Je ne sais, mais la foi et l'enthousiasme sont des leviers qui soulèvent le monde. Commençons par là, tout le reste suivra. Alexandre, dans le… de Gédrosie, répand sur le sable les quelques gouttes d'eau qu'on lui apporte dans un casque et s'écrie : *Tous ou personne !* Cette abnégation de son chef électrise et sauve l'armée macédonienne qui allait périr.

Quand le peuple est à jeun, personne ne doit manger.

Voilà mon utopie, rêvée au lendemain de février : que d'ennemis implacables elle m'a suscités ! ils ne songeaient qu'à déchaîner les intérêts ; je voulais passionner les consciences, il ne s'agissait point cependant de ressusciter une république de Spartiates, mais de fonder une république sans ilotes ; peut-être mon utopie paraîtra la plus folle et la plus… de toutes : alors, Dieu sauve la France !

(L'audience est suspendue à deux heures moins un quart.

Après une heure de suspension, la séance est reprise à quatre heures moins un quart.

M. le président. M. le procureur général a la parole.

M. le procureur général. Messieurs les jurés, au point où en sont arrivés les débats, et après les longues discussions que vous avez entendues, notre pensée n'est pas d'abuser longtemps de l'attention que vous voulez bien nous accorder encore. Notre projet n'est pas, vous le comprenez, de rentrer dans les détails de cette vaste affaire; nous voulons vous en présenter seulement les sommités, ramener votre attention sur les points importants qu'il nous paraît essentiel de remettre sous vos yeux au moment où vous allez entrer dans la salle de vos délibérations.

Nous ne vous parlerons pas des accusés Albert, Barbès Flotte; nous nous sommes expliqué sur leur compte, et nous avons dit quelles étaient les charges qui pesaient sur eux. Aucune réponse n'a été faite. Nous n'avons, ni en notre nom, ni au nom de nos collègues, rien à ajouter sur ces trois accusés.

Nous ne parlerons pas de l'accusé Quentin, non pas que nous retirions quoi que ce soit de ce qui a été dit, en ce qui le concerne, par M. l'avocat général, qui s'est expliqué sur son compte; mais, quelque chaleureuse, quelque habile qu'ait été la plaidoirie que vous avez entendue au nom de l'accusé Quentin, nous croyons pouvoir dire, sans présomption et avec assurance, que les faits matériels reprochés à cet accusé, que son attitude dans la salle des Pas-Perdus, dans l'Assemblée, et le propos qu'il y a tenu, que sa conduite au Luxembourg, démontrent, de la manière la plus incontestable, sa participation directe à l'attentat. Ainsi nous n'avons rien à ajouter, nous avons seulement à persister dans la réquisition prise contre lui.

Nous en dirons autant pour les accusés Borme et Thomas. Les faits sont simples à leur égard; leur présence à l'Hôtel-de-Ville, leur concours aux actes du gouvernement provisoire qui s'y était installé, sont des faits établis, qui nous dispensent d'ajouter de nouvelles considérations. J'en dirai autant de l'accusé Larger. Nous maintenons à son égard, de la manière la plus complète, ce qui a été dit au nom du ministère public.

Voulant arriver au point où la question s'est engagée d'une manière plus directe, nous laissons de côté les accusés dont nous venons de rappeler les noms. Quant à Degré et à Villain, comme nous le disions au commencement de cette audience, nous n'avons rien à ajouter, rien à retrancher. M. l'avocat général a exposé, à l'égard de ce dernier accusé, des doutes sérieux pour et contre sa participation à cet attentat. Il a fait ce qu'il devait faire dans une pareille position; il s'en est rapporté à votre appréciation souveraine. Le défenseur aurait pu sans doute chercher à dissiper ces doutes, nous aurions vu ensuite ce que nous aurions eu à répondre. La défense a gardé le silence, l'accusation doit faire comme elle.

Les accusés dont nous parlerons, ce sont les accusés Blanqui, Sobrier, Raspail et de Courtais. Permettez-nous de commencer par ce que nous avons à dire sur l'accusé de Courtais.

L'accusé de Courtais s'est trouvé engagé devant vous dans une longue et minutieuse discussion. De part et d'autre, le débat s'est porté sur le détail des ordres qui avaient été donnés le 14 et le 15 mai. Vous n'attendez pas de nous

qu'à ce moment suprême nous revenions sur tous ces détails si clairement exposés dans le réquisitoire de M. l'avocat général, et sur lequel s'est expliqué l'habile défenseur de l'accusé de Courtais.

Nous voulons vous dire seulement quel est à notre point de vue le résumé de la discussion sur l'accusé de Courtais.

Il est un fait incontestable sur lequel nous croyons que votre conscience est parfaitement éclairée, à savoir, que l'Assemblée a été mal défendue, n'a pas été défendue le 15 mai; qu'elle a été livrée aux envahisseurs qui se sont présentés à sa porte.

Cette vérité résulte de tous les faits qui ont été révélés devant vous. Ainsi, notamment au 14 mai, les préparatifs de défense faits par l'accusé de Courtais étaient manifestement insuffisants en présence de l'événement dès lors prévu et des craintes si légitimes manifestées par toutes les autorités, en présence même des observations adressées à l'accusé de Courtais, soit par M. Guinard, qui était son chef d'état-major, soit par M. Clément Thomas, qui lui faisait remarquer qu'appeler 1,000 hommes par légion en face d'une démonstration qui devait se composer de 200,000 hommes, c'était appeler une force insuffisante.

On a dit, au nom de l'accusé de Courtais, que toujours la garde nationale est lente à se réunir, qu'à cette époque elle était mal organisée; on ajoutait encore qu'elle était d'autant plus lente à se réunir ce jour-là, qu'elle était appelée pour prévenir un complot, un attentat, sur la réalité duquel elle pouvait concevoir quelque doute; qu'on l'avait dérangée souvent; qu'elle commençait à croire qu'on la convoquait quelquefois dans les circonstances où son concours n'était pas très-utile. On a fait même remarquer, à ce sujet, que, si le 15 mai elle avait été lente le matin, alors qu'elle ne comprenait pas le danger, le soir, lorsqu'elle a connu la gravité de l'attentat, elle s'était réunie avec empressement; on n'est pas juste envers la garde nationale, je pourrais dire qu'on la calomnie.

Rappelez-vous le 16 avril. A peine le rappel est-il battu, que des bataillons nombreux accourent sur tous les points de la cité, et lorsque la manifestation du 16 avril se présente à l'Hôtel-de-Ville, elle est noyée dans des flots de gardes nationaux armés. Si, le 15 mai, lorsque des avis pressants, positifs, arrivaient, usant du pouvoir qui vous appartenait, vous aviez fait battre le rappel, la garde nationale n'aurait pas été lente à se réunir; vous auriez vu

des flots de gardes nationaux dans lesquels serait venue se noyer la manifestation du 15 mai, comme cela avait eu lieu pour la manifestation du 16 avril. Et, d'ailleurs, s'il est vrai que la garde nationale soit lente à se réunir, et que, quand on commande 1,000 hommes, on a de la peine à en avoir plus de 200, 300, 400, n'était-ce pas une raison pour convoquer un plus grand nombre de gardes nationaux? Il fallait demander, non pas le strict nécessaire, mais le superflu, si toutefois il pouvait y avoir superflu dans les circonstances graves faciles à prévoir le 14 mai.

Ainsi l'ordre donné par l'accusé de Courtais le 14 au soir était évidemment un ordre insuffisant, et lorsque, le soir encore, lorsque dans la nuit, dès le 15 au matin, des avertissements lui arrivaient de toutes parts, il nous paraît nécessaire de reconnaître qu'il n'a pas été, nous n'allons pas au moins plus loin, quant à présent, à la hauteur de sa mission, qu'il n'a pas compris ou su comprendre les nécessités de la défense dont il était cependant chargé.

Maintenant, que va-t-il arriver le 15 mai? Je n'énumérerai pas de nouveau toutes les circonstances, toutes les charges accumulées contre l'accusé; vous vous rappelez comment, le 15 mai, les ordres ont manqué de toutes parts, comment le chef de bataillon de la première légion n'a pas été appelé en temps utile sur le pont de la Concorde, comment le bataillon de la seconde légion, qui était aux Tuileries, n'a pas été appelé à temps à remplacer le bataillon de la première légion absente, comment le bataillon de la quatrième a été tardivement appelé, ou ne l'a été que dans des circonstances où l'on ne pouvait réunir qu'un petit nombre d'hommes pour occuper cette clef de la situation, le pont de la Révolution; vous vous rappelez que, pendant que l'assemblée était envahie, les forces qui l'environnaient sont restées là sans recevoir des ordres de nature à faire cesser cet envahissement criminel et déplorable qui pesait sur l'Assemblée depuis midi et demi environ.

Vous le voyez donc, il y a eu insuffisance complète d'ordres, manque absolu de direction, d'action de la part de l'autorité militaire, et, encore une fois, c'était le général de Courtais qui était chargé ce jour-là de toute la responsabilité, puisqu'il était chargé du commandement de toutes les forces organisées dans Paris.

On a insisté, au nom de l'accusé, sur le malentendu qu'on prétend avoir existé le 14 mai au soir entre le colonel de la 1re légion et l'état-major de la garde nationale.

Nous ne voulons pas rentrer dans l'examen détaillé

tous les faits qui ont été indiqués à cet égard. Cependant nous devons rectifier ici, en passant, une des indications qui vous ont été plusieurs fois présentées au nom de l'accusé de Courtais. On vous disait que, si parmi les colonels de la garde nationale, MM. de Tracy et Bourdon avaient compris que les bataillons de piquet et de réserve devraient, le 15 au matin, rester dans l'intérieur des états-majors ou des mairies jusqu'au moment où des ordres subséquents leur seraient donnés, il y en avait un plus grand nombre, sept, disait-on, qui, à cette même réunion, avaient compris tout autrement les instructions données par le général, et qui avaient compris qu'à une heure qu'ils ne pourrraient pas préciser, mais enfin dès le matin, les bataillons en cas d'urgence devraient se mettre spontanément en mesure d'occuper les points indiqués. On a supputé et l'on a dit : Vous voyez deux colonels d'un côté, sept de l'autre; n'est-il pas probable que c'est la majorité qui a bien compris et la minorité qui se trompe sur le sens des instructions qui ont été données?

A cet égard, il y a eu erreur de la part de la défense. On a diminué le nombre des colonels qui ont compris dans le sens indiqué par M. de Tracy. Il ne fallait pas compter seulement MM. de Tracy et Bourdon comme ayant compris que des ordres nouveaux, précis, étaient nécessaires le matin ; il fallait y ajouter M. Yautier qui vous a dit, à votre audience, que lui, toujours, jusqu'au moment de ces débats, il avait compris les instructions données par M. de Courtais le 14 comme M. de Tracy lui-même, qu'il avait compris que les bataillons devaient être réunis dans les mairies et ne se mettre en mouvement que sur des ordres particuliers donnés le 15 au matin. Il faut donc ajouter, aux deux colonels que la défense reconnaît avoir compris dans ce sens peu favorable à l'accusé, le colonel Yautier.

Il faut encore y ajouter, non pas le colonel de la 4e légion, qui n'était pas présent à la conférence, mais le major qui le remplaçait. Ce major, dans un rapport que par erreur le témoin Guinard a indiqué comme favorable à la prétention de l'accusé de Courtais, ce major disait que les bataillons de réserve devaient rester à la mairie et attendre de nouveaux ordres. Ainsi, pour la 4e légion, c'est-à-dire pour une de ces légions à l'égard desquelles l'accusé prétend qu'il y avait des ordres formels qui lui commandaient d'agir spontanément dès le matin et de porter cette légion au Pont-Neuf, qu'elle devait garder pour intercepter les communications, pour cette légion, comme pour la 1re, la 8e et la 9e, M. Rou-

geot, major de la 4e, avait compris que des ordres spéciaux devaient être donnés le 15 au matin.

Cette interprétation des instructions données le soir par le général à cette réunion des colonels, cette interprétation nous semble encore appuyée par cette argumentation qui vous a été présentée et à laquelle, quant à nous, nous ne trouvons pas qu'on ait fait une réponse suffisante. Est-ce qu'il était possible que douze colonels commandant les douze bataillons de la garde nationale fussent placés dans cette situation d'être abandonnés à leurs propres impressions, à leur jugement, à leurs idées particulières, au sentiment qu'ils auraient chacun de leur côté de la situation, renseignés plus ou moins bien, selon les localités où ils se trouveraient et selon le point de Paris qui pourrait être le théâtre de l'insurrection ? Est-ce qu'il était possible que ces douze colonels fussent, le 15 mai au matin, placés dans cette situation d'agir, de se mettre en mouvement, d'occuper des points déterminés en cas d'alerte ou d'événement grave ? Car c'est l'extrémité jusqu'à laquelle l'accusé est obligé d'aller. Il faut qu'il reconnaisse qu'il avait bien indiqué le lieu où chaque bataillon devait aller en cas de besoin, mais qu'il n'avait pas indiqué l'heure à laquelle ces bataillons devaient se mettre en mouvement. Ce n'était qu'en cas d'alerte que ces bataillons devaient se diriger vers ces différents points.

Il ne nous paraît pas possible d'admettre que des instructions semblables aient été données par le général et acceptées par les colonels.

Je sais qu'on a dit, non sans raison, que dans beaucoup de circonstances les officiers supérieurs de la garde nationale étaient placés dans une situation particulière, qu'ils ne sont pas soumis à la même discipline que les officiers de de l'armée, ou au moins à une autre discipline ; qu'ils étaient laissés, jusqu'à un certain point, maîtres de la direction à donner aux corps à la tête desquels ils étaient placés.

Si cela est vrai dans des cas ordinaires, cela ne peut pas être vrai lorsqu'il s'agit de savoir si on interceptera les communications entre la rive droite et la rive gauche, si les ponts, et d'abord les ponts de la Révolution et le Pont-Neuf, seront, dans des circonstances données, interceptés par la garde nationale de manière à ce que la ville se trouve pour ainsi dire coupée en deux, et que la rive droite ne communique plus avec la rive gauche. Il faut, pour que cette occupation soit utile, qu'elle soit faite avec ensemble ; il faut que le Pont-National soit occupé, pour que l'occupation du

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

pont de la Révolution soit utile. Si un seul pont est défendu par la garde nationale et que les autres soient libres, la défense de ce seul pont sera inutile. Il fallait donc qu'il y eût ensemble, et pour qu'il y eût ensemble, il fallait non-seulement que les positions à occuper fussent déterminées à l'avance, mais il fallait que le général se réservât, à travers tous les événements, le soin d'ordonner en même temps, par l'appréciation des mêmes circonstances, à tous les colonels ou commandants de faire marcher leurs bataillons pour exécuter avec ensemble un mouvement utile.

Si ce libre arbitre était donné aux différents officiers qui commandaient les bataillons, voyez dans quelle situation ils se trouvaient placés et rappelez-vous la position du chef de bataillon Bourcart. M. Bourcart commandait la 1re légion. A midi, il va lui-même à la découverte; il s'étonne que, lorsque la place se couvre de peuple, il n'ait pas encore reçu l'ordre de défendre le pont. Enfin, cet ordre lui est donné par un officier d'état-major; voilà M. Bourcart qui se met en mouvement et qui, avec son bataillon, arrive sur la place de la Révolution.

Et ici on a fait à ce bataillon de la 1re légion, de cette légion si zélée, si dévouée à l'ordre, si courageuse, comme elle l'a prouvé en juin, on lui a fait un reproche dont il faut que je la défende, dont il faut que je la lave. On a dit : Mais comment se fait-il que ce bataillon de la 1re légion, qui se met enfin en mouvement vers midi et qui vient de recevoir de l'officier d'état-major l'ordre d'aller occuper le pont de la Concorde, comment se fait-il qu'il n'y aille pas? Il rencontre sur la place de la Concorde une assez grande masse de peuple qu'il doit traverser; il faut passer, dit-on : pourquoi ne le passe-t-il pas? pourquoi va-t-il descendre au pont des Invalides? pourquoi va-t-il se placer, non pas sur l'Esplanade des Invalides, comme on l'a dit par erreur, mais sur le quai d'Orsay, au pied du mur de la présidence? Mon Dieu! parce qu'il n'avait pas d'ordres, précisément parce que ces instructions ont complétement manqué. Voyez donc! vous vous étonnez du reproche que nous adressons au général, de n'avoir pas agi plus énergiquement dans cette journée du 15 mai, et vous, vous adressez à un chef de bataillon, à un simple commandant, le reproche de n'avoir pas pris sur lui, quoi? la détermination de rompre par la force cette masse à travers laquelle il eût fallu qu'il traversât, et faire croiser la baïonnette! car voilà ce qu'il fallait faire pour essayer d'aller occuper le pont alors même que l'occupation n'eût plus été possible. Mais vous n'avez pas le droit de lui

65 93

faire ce reproche, car vous ne l'aviez prévenu ni de l'heure à laquelle le mouvement devait être exécuté, ni de la portée même des actes auxquels il devrait se livrer. Vous ne lui aviez pas dit jusqu'à quel point il devrait repousser la force par la force, vous ne lui aviez pas dit les moyens plus ou moins énergiques qu'il devrait employer; vous l'aviez laissé complétement sans force, sans instructions!

Ainsi donc les ordres donnés par le général de Courtais ont été complétement insuffisants. Il y a eu absence complète de défense, et les choses ont été poussées à ce point, que vous avez entendu l'accusé Raspail, lorsqu'il est arrivé à vous exposer ce système d'un complot organisé par la police, par je ne sais quel agent provocateur, vous donner comme preuve que la police était d'accord avec le mouvement, l'absence complète de défense, soit à l'Assemblée nationale, soit à l'Hôtel-de-Ville.

Raspail vous disait: La foule s'est présentée à l'Assemblée nationale: personne, pas de troupes pour la défendre; la foule s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville; personne pas même un concierge pour demander à M. Antony Thouret comment il s'appelait et pourquoi il venait à l'Hôtel-de-Ville. Vous le voyez donc, cette observation, faite par un des accusés, démontre jusqu'à l'évidence la vérité de ce que j'avais l'honneur de vous dire tout à l'heure, à savoir, que l'Assemblée nationale n'a pas été défendue, a été abandonnée aux envahisseurs qui s'y sont présentés le 15 mai.

Maintenant, et après ce point de fait constaté, vous comprenez très-bien qu'il reste encore une très-grave question, question dont l'application est extrêmement difficile, question sur laquelle vous devez vous consulter dans la salle de vos délibérations, une question d'intention!

Si, comme le suppose le défenseur, le général de Courtais était traduit devant un conseil de guerre, s'il s'agissait de savoir s'il s'est conduit en militaire habile, expérimenté, énergique; s'il s'agissait de savoir si cette épée qu'il aura momentanément déposée sur ce bureau lui devrait être rendue pour qu'il pût de nouveau s'en servir pour la défense de la République, je ne crains pas de le dire, il n'y aurait pas de doute, pas d'hésitation possible, c'est-à-dire que l'inhabileté, l'impéritie, l'imprudence du général de Courtais ne pourraient pas être un seul instant mises en doute; car je suis convaincu que tous ces témoins honorables que vous avez entendus et qui sont venus déposer en faveur de M. de

Courtais au point de vue de la trahison, de l'attentat dont la complicité lui est reprochée, que tous ces témoins, comme quelques-uns l'ont déjà fait, se réuniraient pour déclarer que le général de Courtais a manqué aux devoirs qui lui étaient imposés comme chef de la force armée, et que c'est par sa faute que l'Assemblée nationale a été envahie le 15 mai.

Mais il ne sagit pas seulement de l'appréciation que vous auriez à faire de l'habileté plus ou moins grande avec laquelle M. de Courtais aurait accompli sa mission; il s'agit d'une autre question, car vous êtes une cour de justice; c'est une question de complicité dans un attentat que vous avez à apprécier, et il faut, dès lors, non seulement qu'il y ait faute, mais qu'il y ait intention coupable. Nous comprenons très bien que ce soit ainsi que la question doive se poser, et c'est avec raison que le défenseur a fait cette observation, qu'à côté du fait matériel il fallait encore rechercher l'intention criminelle. Cette intention, vous la rechercherez dans les faits que nous venons de vous rappeler si rapidement et de résumer devant vous.

Je vous demande s'il est possible de comprendre que cette série de fautes plus graves les unes que les autres ait été par M. de Courtais commise dans la soirée du 14 mai, le matin et pendant toute la journée du 15 mai, sans qu'il y ait eu de sa part une intention et une intention arrêtée de laisser passer cette manifestation qui se dirigeait vers l'Assemblée nationale.

A côté de ces faits que nous venons de vous rappeler, il y a certaines circonstances qui ne peuvent être oubliées, car elles semblent indiquer autre chose que l'imprudence, que l'inhabileté.

Ainsi sur le pont, la 4e légion de la garde nationale arrive un peu tard, arrive en petit nombre, parce qu'elle a été appelée trop tard aussi, parce qu'elle a été appelée dans un moment où ce piquet, abandonné à l'état-major de la 4e légion, s'était jusqu'à un certain point dissipé, ne pensant pas qu'on pût avoir recours à lui au moment même où on l'appelait. Mais, enfin, cette 4e légion arrive en nombre peu considérable; elle barre le pont; toutefois elle peut, pendant un temps plus ou moins long, arrêter la manifestation, et, pendant que ce temps d'arrêt sera imprimé à la manifestation, d'autres ressources pourront être appelées; on pourra demander la 1re légion, le bataillon de la 2e qui se trouve sous les marronniers des Tuileries; il y aura enfin un commencement de résistance qui permettra à la force

militaire de se réunir et d'occuper le pont d'une manière plus complète.

Vous savez ce qui se passa. Non-seulement une première fois, par les ordres du général de Courtais, le bataillon est ouvert pour laisser passer des voitures, mais une seconde fois, c'est ce qui résulte des dépositions du commandant Clouwez, de M. Fraix et du sous-lieutenant Lechevalier, une seconde fois, alors qu'il n'y avait plus de voitures à laisser passer, le général de Courtais vient encore donner l'ordre à ce bataillon qui s'était refermé en travers du pont, qui barrait le pont, de s'ouvrir, de se placer en haie sur les trottoirs et de mettre les armes au pied; et c'est le général de Courtais lui-même qui, la première et la seconde fois, fait exécuter le mouvement.

Ce n'est pas tout. Rappelez-vous la déposition de ce lieutenant dont nous parlions tout à l'heure, M. Chevalier, déposition deux fois faite par lui dans la première déclaration et encore lorsqu'à la fin des débats nous l'avons fait revenir pour lui demander s'il persistait dans son affirmation, et qu'il l'a renouvelée. Le fait déclaré par le témoin est celui-ci, c'est que M. de Courtais aurait dit, en faisant ouvrir sur le pont le bataillon de la garde nationale: « Laissez passer le peuple! » ou: « Passage au peuple! » Il n'y a dans les souvenirs du témoin d'autre hésitation que celle-ci: l'accusé a-t-il dit: « Laissez passer le peuple! » ou: « Passage au peuple! » Et assurément vous comprenez que l'un et l'autre de ces propos a la même portée, la même gravité.

Laissez passer le peuple! et voilà le peuple qui passe, voilà le peuple qui arrive à la grille. Là on retrouve encore l'accusé; il fait ouvrir la porte pour laisser passer un certain nombre de délégués, et en même temps que les délégués, passe un flot de cinquante ou soixante personnes.

Ces délégués, pourquoi les fait-il entrer? Pourquoi, en présence de cette foule qui se presse devant la grille, fait-il entr'ouvrir cette grille? et comment ne comprend-il pas le danger extrême auquel il expose l'Assemblée?

Relativement aux délégués, il est un fait important dont nous prions de garder le souvenir: M. de Courtais avait eu, en effet, dès le premier moment, sur la place de la Madeleine, lors de ses premières négociations avec la manifestation, la pensée de laisser entrer un certain nombre de délégués, et il en avait parlé à M. de Lamartine, qui lui avait dit qu'il n'était pas d'avis de laisser entrer des délégués, ni de faire défiler la colonne par le quai d'Orsay,

c'est-à-dire de laisser passer le pont à la colonne. M. de Courtais ne se tient pas pour battu, il va trouver le président Buchez et lui demande l'autorisation de faire entrer des délégués et de laisser défiler la colonne par le quai d'Orsay. Pour obtenir de M. Buchez l'autorisation de laisser défiler la colonne, il lui dit que cela est d'accord avec M. de Lamartine. Vous savez que cela n'était pas exact; car M. de Lamartine, au contraire, avait déclaré positivement qu'il n'entendait pas s'associer à ce projet du général de Courtais.

Ainsi il employait ce moyen pour décider le président Buchez, de se prévaloir de l'opinion prétendue de M. de Lamartine. M. Buchez refuse, et c'est malgré ces refus, après ces refus que le général, au moment où la manifestation arrive, fait ouvrir, et ouvrir par deux fois, ce bataillon qui fermait le pont, et plus tard la grille, pour introduire les délégués.

Enfin, il y a, en dernier propos, une dernière circonstance qu'il faut vous rappeler, à ce point de vue de la complicité. Il y a ces deux faits : Le peuple se presse sur la grille de l'Assemblée, il y a déjà un certain nombre d'individus qui se sont introduits; mais enfin, on a refermé la porte, et il y a dans la cour un bataillon de garde mobile. Et qu'on ne dise pas que la garde mobile hésitait, ni que le commandant Bassac hésitait. Ils étaient prêts à faire leur devoir énergiquement; mais le général de Courtais donne l'ordre d'ôter la baïonnette; le commandant hésite, un questeur qui se trouvait là résiste. Alors qu'arrive-t-il? Faisant une seconde fois ou une troisième fois ce qu'il a déjà fait sur le pont, non-seulement le général donne son ordre, mais il le fait exécuter lui-même; sur le pont, il était descendu de cheval, il avait pris les hommes pour faire faire ce mouvement à droite et à gauche; arrivé derrière la grille, il prononce lui-même le commandement : « Remettez la baïonnette! » et c'est sur ce commandement donné par le général lui-même, que les soldats, qui ne l'avaient pas reçu de leur chef direct, qui ne l'avaient pas reçu du commandant Bassac, exécutent cet ordre. Et vous venez dire ensuite que la garde mobile a hésité! Je le comprends : une fois qu'il était désarmé par les ordres du général, une fois que les ordres du général lui ont ainsi fait comprendre qu'il ne fallait pas opposer de résistance au peuple, ce corps était privé de toute son énergie; ce corps, qui n'avait plus d'armes entre les mains, ou qui a vu un instant ses armes arrachées de ses mains par son général, ne se montre plus animé de ces

dispositions qu'il avait au premier moment pour s'opposer à l'envahissement; cela se comprend. Eh bien! c'est encore au général, au général tout seul, que l'ordre de remettre la baïonnette doit être attribué.

Enfin, il y a une dernière circonstance que je dois vous rappeler, ce propos dont un témoin a déposé. Le peuple, entendant battre le rappel, crie à la trahison, le peuple prétend qu'on lui avait promis de ne pas battre le rappel, et cependant, quand ce rappel est battu de toutes parts, qu'il va se trouver entouré par la force armée, il crie, je le répète, à la trahison, et M. de Courtais demande une exception en sa faveur : « Vous ferez bien une exception en ma faveur? »

Assurément, en présence de tous ces propos, de tous ces faits, il devient difficile, impossible de ne pas croire qu'il y ait eu autre chose, de la part du général de Courtais, que de l'imprévoyance, que de la faiblesse, que de l'imprudence, et on ne peut pas ne pas admettre qu'il y eût de sa part une connivence coupable, c'est-à-dire une véritable complicité.

Maintenant comment expliquer, nous dit-on, cette complaisance? comment comprendre que M. de Courtais ait voulu prêter ses mains à un attentat qui était commis par des hommes qu'il ne connaissait pas, lui qui, dans d'autres circonstances, s'était montré énergique défenseur de l'ordre, lui qui avait prêté au gouvernement provisoire un constant appui dans toutes les circonstances graves où le gouvernement provisoire s'était trouvé engagé?

Nous croyons qu'il y a une réponse à cette objection qu'a présentée la défense. Quoi qu'en ait dit tout à l'heure l'accusé Blanqui, s'expliquant sur la proclamation de M. de Courtais, en date du 18 mars, nous voyons dans cette proclamation un fait grave qui nous frappe lorsque nous le rapprochons des événements du 15 mai.

Le 16 et le 17 mars, il y a eu deux manifestations sur lesquelles nous aurons un mot à dire tout à l'heure : la manifestation de la garde nationale, le 16; la manifestation du peuple, de ce qu'on a appelé le peuple, le 17 mars. M. de Courtais adressa un ordre du jour sévère à la garde nationale; nous disons, et nous ne craignons pas de répéter, parce que nous voulons, avant tout, rendre hommage à ce qui est vrai, qu'on avait raison de se plaindre de la démonstration du 16 mars; mais, à côté de cette plainte, de ce légitime reproche émané du général de la garde nationale, le 18 mars il fait un ordre du jour pour féliciter la population de la démonstration qu'elle a faite le 17, et c'est dans cette proclamation que, par une opposition qui nous frappe, avec sa qualité réelle, avec son titre de général de la garde nationale, qu'il abdique pour ainsi dire, il déclare que le titre qu'il désire avant tout, c'est celui de général du peuple. Le général du peuple! c'est-à-dire que, dès ce moment, il semble que le général ait été pris de cette pensée que tout ce que voulait le peuple, dans ces moments d'hésitation, de troubles, de révolution même, le peuple avait le droit de le vouloir; qu'afin que la volonté du peuple fût obéie, il fallait que toutes les portes fussent ouvertes, que tous les obstacles tombassent, et c'est peut-être déjà à cette première considération qu'il faut attribuer le manque de défense, la connivence que nous reprochons au général de Courtais.

Mais, nous dit-on, qu'avait donc à gagner M. de Courtais à ce complot, à cet attentat? Il était chef de la garde nationale, et, certes, la révolution de février avait fait pour lui ce que le cours ordinaire des choses n'eût pas fait. Qu'avait-il donc à désirer de plus? Il pouvait avoir à désirer de conserver sa situation, et voici la réflexion que nous vous soumettons.

Le général de Courtais, habitué à ménager le peuple, habitué à céder devant ses mouvements, voit, le 15 mai, une grande manifestation populaire qui se déploie et se dirige vers l'Assemblée nationale. Le succès de la journée est incertain. A qui restera, en définitive, le pouvoir? Qui est-ce qui, le soir du 15 mai ou le lendemain, nommera le commandant de la garde nationale? Sera-ce le pouvoir d'aujourd'hui ou celui de demain? Et c'est dans une telle circonstance que, cédant à une de ces mauvaises pensées dont, en temps de révolution, beaucoup d'hommes ne sont pas exempts, l'accusé de Courtais laisse marcher les événements, laisse passer le peuple, ne veut pas sacrifier sa popularité; il attend que la victoire soit décidée, pour qu'en définitive le parti vainqueur le conserve dans la situation que la révolution lui a faite. Ainsi nous n'avons pas besoin d'aller chercher d'autres désirs à M. de Courtais que cette indication que nous soumettons à vos consciences pour expliquer comment M. de Courtais, ce jour-là, a, d'une part, donné des ordres insuffisants, et comment, ne réparant pas ce qu'il était possible de réparer encore, l'insuffisance de ses ordres, il a laissé marcher les événements pendant toute cette journée; comment, seul, pour ainsi dire, de tous les pouvoirs qui existaient alors, il n'a pas donné l'ordre de

battre le rappel; comment il a, au contraire, insisté sur les ordres arrachés au président de ne pas battre le rappel, tandis que les membres de la commission exécutive, les questeurs ordonnent aux troupes, en petit nombre dans Paris, de se réunir à la garde nationale, de venir au secours de l'Assemblée nationale.

Voilà ce que nous avions à vous dire pour rappeler vos souvenirs sur les faits essentiels qu'a réunis l'accusation relativement au général de Courtais. La question est grave, sans doute, car il faut apprécier s'il y a eu seulement faiblesse, inexpérience, imprudence; si, au contraire, il y a eu connivence coupable, c'est-à-dire complicité. C'est sur cette question que nous nous en rapportons à votre sagesse, en même temps que nous en appelons à vos consciences.

L'accusé Blanqui vous a présenté une défense qu'il a divisée en deux parties. La première ne nous occupera pas longtemps; nous ne suivrons pas cet accusé dans les digressions auxquelles il a cru devoir se livrer sur la procédure secrète, sur l'instruction préalable qui se fait avant que les accusés ne soient traduits au grand jour de la cour d'assises, ou, comme ici, de la haute cour. Nous n'examinerons pas si c'est un reste de barbarie, si cela ressemble aux tortures qu'il vous a rappelées, si ces procédures donnaient lieu à de sombres drames au fond des cachots. Tous ces points sont trop étrangers au débat pour que, à l'heure où nous sommes arrivés, nous puissions suivre l'accusé dans l'examen de ces théories.

Il s'est plaint aussi des calomnies dont il aurait été l'objet de la part des journaux. Sur ce point, nous n'avons rien à lui dire, pas plus qu'aux journaux qui l'ont attaqué avec plus ou moins de raison. Nous ne savons point jusqu'à quel point ces reproches sont fondés. Nous dirons seulement qu'il ne faut pas rendre les hommes politiques responsables de toutes les attaques, de toutes les calomnies qui peuvent se produire dans les journaux de leur parti; car, sans cela, nous pourrions faire peser sur la tête de Blanqui une lourde responsabilité. Il a parlé de calomnies : eh bien! nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour signaler bien haut un scandale qui s'est manifesté depuis le commencement de ces débats. Il y a à Paris un journal, *le Peuple*, qui, chaque jour, fait paraître un article intitulé : *Courrier de Bourges*. Peut-être que l'accusé Blanqui connaît le rédacteur de ces articles. Nous ne le nommerons pas, et cependant nous pourrions vous l'indiquer, vous le montrer

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

du doigt dans cette audience. Eh bien! dans ces articles consacrés à la défense des accusés, nous ne relèverons pas les injures qui nous sont adressées à nous-mêmes : à la hauteur où nous placent nos fonctions, elles ne peuvent nous atteindre.

Nous en dirons autant de celles qui sont adressées aux membres de la haute cour, à MM. les jurés. Mais il est une chose qui nous a profondément indigné, parce qu'elle ne nous était pas personnelle. Les témoins ont été l'objet des outrages les plus odieux. Ainsi, l'un des derniers que vous avez entendu, M. Marie, si recommandable aux yeux de tous par son caractère, par l'honorabilité de toute sa vie, par la situation éminente qu'il a si légitimement occupée, M. Marie qui, au besoin, se serait recommandé à vous par la netteté, l'énergie et la fermeté avec laquelle il a déposé, M. Marie a été, dans ce journal, non-seulement l'objet d'outrages, mais encore de menaces.

On lui dit :

« Sieur Marie, votre témoignage de Bourges vous comptera dans votre dossier politique un jour.

« Allez! triomphez bien! Distillez à votre aise le fiel de votre modérantisme, puisque enfin nous vivons encore sous le règne de la haute tartuferie politique. »

Est-ce que nous allons rendre l'accusé Blanqui responsable de ces articles de journaux? Est-ce que nous allons dire que c'est sur lui que doit retomber la honte de pareilles publications? Non. Eh bien donc, qu'il ne demande compte ni à l'accusation ni au gouvernement des injures qui auraient pu lui être adressées par les journaux; qu'il reconnaisse que les partis ne peuvent être responsables de tous les écarts de la presse qui les sert. A chacun sa responsabilité. Quant à nous, nous avons rempli un devoir en signalant ce qu'il y a de lâche, de déloyal dans ces attaques dirigées contre les témoins coupables du crime d'avoir dit la vérité.

Ceci dit, nous n'avons pas besoin d'insister sur la première partie de la défense de l'accusé Blanqui; nous n'avons pas besoin d'examiner les doctrines qu'il y a soutenues. Ainsi il a voulu vous dire quel était son but, quels étaient les principes auxquels il s'attachait, quelles étaient surtout les vérités qu'il cherchait à établir. A quoi tout cela s'est-il réduit? Eh, mon Dieu! nous croyons pouvoir le dire, à des déclamations vagues, arides, comme cela arrive toujours quand il s'agit de ces prétendues doctrines socialistes qui renferment le bonheur du peuple, la prospérité de l'avenir;

69 251

à des plaintes que tout le monde répète sur l'organisation insuffisante de notre état social, sur les misères du peuple; mais les moyens de sortir de là, le remède contre ces maux, il ne peut pas l'indiquer plus que nous, bien moins que nous, au contraire, car le remède n'est pas dans ces moyens violents, dans ces attentats révolutionnaires qui bouleversent tout un pays, qui amènent les craintes, la défiance, la stagnation des affaires et augmentent la misère de ces pauvres ouvriers auxquels il faudrait venir en aide.

Au surplus, ce n'est pas le procès; nous n'avons pas à nous en occuper, et hâtons-nous de revenir à l'attentat du 15 mai et aux antécédents de l'accusé Blanqui.

L'accusé prétend que, parce que nous lui avons rappelé son passé, nous faisons le procès à ses idées, à ses tendances. En effet, dit-il, vous allez chercher dans les procès-verbaux de mon club les opinions que j'y ai émises, les systèmes que j'y ai soutenus, et puis vous formulez contre moi une masse d'accusations dont vous n'oseriez pas faire l'objet d'un réquisitoire spécial.

Nous avons fait, messieurs, ce que la logique nous commandait. Quel était notre but? la démonstration de cette vérité, que l'attentat du 15 mai a été préparé par Blanqui. Eh bien, pour vous faire apprécier l'importance des preuves matérielles que nous avions à vous offrir, nous devions confronter ses antécédents avec la nouvelle accusation que nous portons contre lui et nous demander si, avec les habitudes de sa vie, la tendance de son caractère, la direction de ses idées, il n'était pas prédisposé à l'accomplissement de l'attentat auquel il a, selon nous, participé. Et, en effet, examinez ce club dont Blanqui est président, voyez ses doctrines, son langage, la violence de sa direction, et vous serez convaincus que le président d'un tel club était dans une disposition d'esprit telle qu'on doit supposer facilement sa participation à l'attentat du 15 mai.

Nous avons d'autant plus facilement été amené à examiner la conduite antérieure de Blanqui, que les hommes politiques que vous avez entendus, que MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier Pagès, Marie, tous ceux qui étaient placés apparemment dans une situation à tout voir et à tout connaître, vous disent, comme d'un commun accord, que le 17 mars et le 15 mai ont une très-grande analogie. De sorte que nous avons intérêt à vous montrer que, le 17 mars et le 16 avril, l'accusé Blanqui a tenu une conduite qui de-

vait l'amener, plus tard, à coopérer à l'attentat du 15 mai. Et il l'a bien compris lui-même, puisqu'à deux ou trois reprises il a cherché à nous prouver comment il s'était tenu étranger à ce qu'il pouvait y avoir de coupable dans ces deux démonstrations. Il nous a reproché d'avoir emprunté au *Charivari* une épithète dont nous nous étions servi à son égard. Nous l'avions qualifié de conspirateur monomane; ce n'est point au *Charivari* que nous avons fait cet emprunt, c'est à M. de Lamartine que nous avons emprunté cette expression. Lisez la déposition devant la commission d'enquête, et vous y verrez cette qualification de conspirateur monomane, d'artiste en fait de conspiration. En empruntant à un personnage aussi haut placé une appréciation de ce genre, ce n'est pas par épigramme que nous entendons procéder, soyez-en bien convaincus, c'est un jugement que nous mentionnons, et un jugement d'autant plus important, qu'il émane d'une personne qui n'a pas été, à l'audience, hostile à l'accusé. Eh bien, le 17 mars, quelle a été la conduite de l'accusé Blanqui? Nous n'y reviendrons pas, nous répondrons seulement à quelques objections qu'il a faites à ce sujet.

On parle du 17 mars, et non du 16. Pourquoi ne signale-t-on pas ce grand complot de la garde nationale, qui ne fut arrêté que par l'intervention de quelques bons citoyens?

Nous n'en parlons pas par une raison toute naturelle, c'est que cela n'a aucun rapport avec le procès actuel, c'est qu'il s'agit de la conduite de Blanqui, et qu'il ne s'agit pas de celle de la garde nationale au 16 mars.

Mais, dit-il encore: Pourquoi n'a-t-on pas poursuivi cette manifestation? Nous pourrions ne pas répondre, nous répondrons cependant: C'est qu'il n'y avait pas, au 16 mars, de complot. Plusieurs journaux, notamment *la Réforme*, avait très-nettement signalé le grand complot de la garde nationale. Le ministère public d'alors, avec lequel nous ne refusons pas d'accepter, en cette matière, au moins la solidarité, le ministère public fit une chose qui a souvent réussi vis-à-vis des journaux qui annoncent si légèrement des conspirations prétendues. Il manda les journalistes et leur dit: Vous avez annoncé une conspiration, donnez-nous les indices qui peuvent nous mettre sur ses traces, et ces journalistes ont répondu qu'ils ne savaient rien, qu'ils n'avaient rien à révéler à la justice. Voilà pourquoi la justice n'a pas poursuivi.

Qu'est-ce, au fond, que cette affaire? Une manifestation

vait l'amener, plus tard, à coopérer à l'attentat du 15 mai. Et il l'a bien compris lui-même, puisqu'à deux ou trois reprises il a cherché à nous prouver comment il s'était tenu étranger à ce qu'il pouvait y avoir de coupable dans ces deux démonstrations. Il nous a reproché d'avoir emprunté au *Charivari* une épithète dont nous nous étions servi à son égard. Nous l'avions qualifié de conspirateur monomane; ce n'est point au *Charivari* que nous avons fait cet emprunt, c'est à M. de Lamartine que nous avons emprunté cette expression. Lisez la déposition devant la commission d'enquête, et vous y verrez cette qualification de conspirateur monomane, d'artiste en fait de conspiration. En empruntant à un personnage aussi haut placé une appréciation de ce genre, ce n'est pas par épigramme que nous entendons procéder, soyez-en bien convaincus, c'est un jugement que nous mentionnons, et un jugement d'autant plus important, qu'il émane d'une personne qui n'a pas été, à l'audience, hostile à l'accusé. Eh bien, le 17 mars, quelle a été la conduite de l'accusé Blanqui? Nous n'y reviendrons pas, nous répondrons seulement à quelques objections qu'il a faites à ce sujet.

On parle du 17 mars, et non du 16. Pourquoi ne signale-t-on pas ce grand complot de la garde nationale, qui ne fut arrêté que par l'intervention de quelques bons citoyens?

Nous n'en parlons pas par une raison toute naturelle, c'est que cela n'a aucun rapport avec le procès actuel, c'est qu'il s'agit de la conduite de Blanqui, et qu'il ne s'agit pas de celle de la garde nationale au 16 mars.

Mais, dit-il encore: Pourquoi n'a-t-on pas poursuivi cette manifestation? Nous pourrions ne pas répondre, nous répondrons cependant: C'est qu'il n'y avait pas, au 16 mars, de complot. Plusieurs journaux, notamment *la Réforme*, avait très-nettement signalé le grand complot de la garde nationale. Le ministère public d'alors, avec lequel nous ne refusons pas d'accepter, en cette matière, au moins la solidarité, le ministère public fit une chose qui a souvent réussi vis-à-vis des journaux qui annoncent si légèrement des conspirations prétendues. Il manda les journalistes et leur dit: Vous avez annoncé une conspiration, donnez-nous les indices qui peuvent nous mettre sur ses traces, et ces journalistes ont répondu qu'ils ne savaient rien, qu'ils n'avaient rien à révéler à la justice. Voilà pourquoi la justice n'a pas poursuivi.

Qu'est-ce, au fond, que cette affaire? Une manifestation

maladroite, regrettable, d'une partie de la garde nationale, qui a servi de prétexte à une autre manifestation plus regrettable encore, mais qui n'était pas maladroite; certes, ce n'est pas par la maladresse qu'elle péchait; à une manifestation sur laquelle tout vous a été dit par M. Ledru-Rollin, par M. de Lamartine, et surtout par M. Marie.

Eh bien, le rôle que l'accusé Blanqui y aurait joué, selon nous, a-t-il été démenti par lui-même? Pas absolument. Vous savez quel était le but de cette manifestation : on voulait forcer le gouvernement provisoire à reculer, à une époque plus ou moins éloignée, les élections de la garde nationale et de l'Assemblée nationale. Ce n'était pas seulement par la persuation qu'on voulait agir, mais par la menace et la violence; car il y avait parmi les délégués des hommes qui ne voulaient pas sortir avant que le gouvernement provisoire eût pris une résolution à cet égard. Ainsi, on voulait faire au gouvernement provisoire ce qu'on a fait le 15 mai à l'Assemblée nationale; on voulait présenter une pétition, et cette pétition, on la présentait à main armée, en ce sens qu'on exigeait une réponse immédiate. Vous savez comment cette affaire s'est terminée, par l'énergie du gouvernement d'une part, et de l'autre par l'attitude de cette colonne qui attendait sur la place, et qui s'étonnait de la longueur de la conférence, alors que les délégués n'avaient, disaient-ils, qu'une pétition à remettre. Vous savez, messieurs, comment cette tentative a manqué, et comment a avorté la manifestation du 17 mars.

Relativement à celle du 16 avril, Blanqui a inutilement cherché à nous répondre. Nous avons indiqué la participation qu'il a prise à cette manifestation, nous avons dit comment il était allé au Champ-de-Mars; ce qu'il a pu répondre s'évanouit devant le témoignage si formel de Pichon, de Klein, de Ramonais, qui vous ont dit avoir vu Blanqui au Champ-de-Mars, et avoir entendu sortir de sa bouche des propos qui avaient pour but de jeter le peuple sur l'Hôtel-de-Ville et de pousser à une modification dans le gouvernement provisoire. Enfin, vous vous rappelez la déposition de M. Marie, à qui on en veut tant parce qu'il a dit la vérité; il vous a déclaré que M. Ledru-Rollin lui avait fait part de propositions qu'on lui avait faites, pour le décider à entrer dans le complot.

Voilà ce que nous avions à dire relativement au 17 mars et au 16 avril, et c'est par cet enchaînement de faits successifs que nous sommes conduits à l'attentat du 15 mai, fait principal que vous avez à apprécier. Ici la défense de l'ac-

cusé Blanqui a été empreinte d'une habileté que nous n'avons pas la prétention de combattre, à laquelle, au contraire, nous sommes tout prêt à rendre justice.

L'accusé Blanqui, dans la première partie de son discours, s'est posé en face du pays; il s'est donné une importance qu'il n'a peut-être pas, qu'il n'a jamais eue ; mais enfin, il s'est posé en homme politique qui exerce une grande influence sur ses concitoyens. Et puis, par un calcul très-habile, en arrivant au 15 mai, il s'est baissé, rapetissé, il a même poussé l'humilité, en parlant de lui-même, jusqu'à se servir de l'expression de mannequin, que nous n'aurions jamais eu la pensée de lui appliquer.

Ainsi, tantôt c'est un homme politique dévoué à l'amélioration du genre humain ; il est depuis vingt ans à la poursuite de cette idée; il en est le martyr; c'est pour elle qu'il a été jeté dans les cachots; tous les gouvernements le craignent et le haïssent, et aujourd'hui encore le voilà sur les bancs de la prévention, parce qu'on redoute son influence sur le peuple. Et puis, dans la seconde partie de son discours, l'accusé Blanqui est tout simplement un mannequin, qui va être poussé par la démonstration qu'il a excitée lui-même, qui sera jeté dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, de l'intérieur de l'Assemblée à la tribune, qui parlera parce qu'on lui dira : Parlez, qui fera un discours parce qu'on lui dira de faire un discours, et qui descendra enfin de la tribune quand on jugera qu'il a assez parlé.

Eh bien, si l'accusé Blanqui se plaçait trop haut dans la première partie de sa plaidoirie, il se plaçait trop bas dans la seconde, et nous sommes dans la nécessité de lui rendre plus de justice qu'il ne s'en est rendu presque à lui-même. Sans doute, il était dans la vérité lorsqu'il a dit que souvent on croyait mener les masses, mais que c'étaient les masses qui vous menaient. Nous disons qu'il a énoncé là presque une vérité, car il y a une rectification à faire, et il serait plus vrai de dire que, quand on a déchaîné les masses, on ne peut pas toujours les arrêter au point où on voudrait qu'elles s'arrêtassent. C'est peut-être là ce qui est arrivé à Blanqui le 15 mai.

Voyons quelle a été sa conduite, quelle a été sa participation dans les préparatifs et dans l'accomplissement des événements du 15 mai.

Les préparatifs, nous ne les recherchons qu'en ce qui concerne le club dont il était président. Nous nous rappelons la séance du 13 mai; il vous a dit lui-même qu'il était venu un orateur qui proposa de remettre à l'Assemblée nationale

71 26p

un certain nombre de projets de loi qui étaient un résumé des principes socialistes. Que disait cet orateur, M. Arnould Frémy? Non pas qu'il fallait présenter une pétition pacifique à l'Assemblée nationale pour lui demander d'accepter les propositions de l'orateur lui-même, mais l'orateur disait: Il faut marcher vers l'Assemblée nationale, il faut poser la question par oui ou par non, et puis, si elle ne veut pas, il faudra la forcer. Cela est constaté par les dépositions de MM. Bertrand et Trinité.

Que va faire Blanqui? Il prendra la parole et ne contestera pas le mérite des propositions présentées par son collègue, M. Arnould Frémy, mais il fera remarquer qu'en ce moment il ne serait pas habile de parler au peuple de communisme; c'est un mot qu'il ne comprend pas et avec lequel on ne pourrait pas l'enlever, l'exalter, comme cela est arrivé au 17 mars et au 16 avril. Mais il y a un mot à l'ordre du jour, c'est celui de la Pologne; avec ce mot magique on pourra mettre les masses en action; Dieu sait ensuite ce qui arrivera.

Mais, il faut le reconnaître, l'accusé dit: Le moment n'est pas encore venu, je me réserve de l'indiquer, dans un mois, dans quinze jours, dans huit jours peut-être, mais enfin le moment n'est pas encore venu, je me réserve de l'indiquer.

Nous vous recommandons ce souvenir. Vous voyez que le 13 mai, deux jours avant la manifestation, on avait conçu dans le club Blanqui l'idée de violences à faire à l'Assemblée nationale pour obtenir la sanction des propositions faites par M. Arnould Frémy. Cette idée de violence n'est pas repoussée par l'accusé; non-seulement il ne la repousse pas, mais il dit: « Quand nous irons, nous demanderons cela et autre chose encore; mais il ne faut pas y aller maintenant avec le communisme pour bannière; il faut prendre pour programme la Pologne. »

Le 15 mai, à deux jours d'intervalle, que fait-il? Il prétend qu'il ne voulait pas de la manifestation polonaise, qu'il s'y est opposé, qu'il la considérait comme dangereuse, qu'il craignait qu'il n'arrivât à la manifestation du 15 mai ce qui était arrivé à la manifestation du 16 avril. Il ne veut pas de la manifestation du 15 mai; mais, s'il n'en veut pas, pourquoi donc va-t-il s'y réunir avec son club? Il en a dit la raison avec une certaine naïveté: « Tous les clubs y allaient; si je n'y fusse pas allé, si mon club n'y était pas allé, il aurait pu perdre sa popularité, et moi aussi, peut-être, j'aurais perdu ma popularité! »

Voilà donc le secret de l'énergie de ces hommes politiques qui aspirent à gouverner le pays. Ils proclament d'abord que très-souvent on croit mener les masses, et que ce sont les masses qui vous mènent. C'est là leur conviction, c'est là le résultat de leur expérience. Nous, nous avons dit tout à l'heure qu'il y avait une modification à faire à cette proposition, et nous disions que, quand une fois on avait déchaîné les masses, il était bien difficile de les arrêter. Eh bien ! voilà qu'un certain jour on propose aux masses une manifestation, une démonstration contre l'Assemblée nationale. Cette manifestation, il prétend, cet homme politique, qu'elle lui paraît dangereuse; il sait qu'il y a des courants contraires qui pourront entraîner une violence contre l'Assemblée nationale, et néanmoins il ira pour ne pas perdre sa popularité !

Ainsi il se laissera entraîner dans une démonstration au bout de laquelle il voit un attentat; il se laissera entraîner dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, dans la salle des séances; il se laissera entraîner à la tribune, il y fera un discours, tout cela pour ne pas perdre sa popularité ! Et ce serait une excuse, une explication pour cet attentat que nous allons le voir commettre tout à l'heure, que nous allons trouver flagrant dans la personne de Blanqui et de ses coaccusés ! Il s'est laissé entraîner dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, il se laissera porter même à la tribune, et cela pour ne pas perdre sa popularité ! Si vous avez la prétention d'être quoi que ce soit dans la politique, si vous voulez jouer un rôle quelconque dans les affaires de votre pays, si vous voulez avoir une influence honorable sur les masses, sachez donc rejeter cette popularité dont vous êtes si fier, surtout quand, pour la conserver, il vous faudra commettre un attentat contre ce qu'il y a de plus élevé dans le pays, contre la représentation nationale librement élue par le suffrage universel que vous avez appelé vous-mêmes, et que vos amis ont introduit dans notre constitution. Si vous ne savez pas résister, si un vain désir de popularité vous entraîne à la suite de ceux qui veulent commettre un attentat, vous serez coupable de cet attentat, et vous ne serez pas fondé à dire que vous avez voulu sauver votre popularité.

Mais est-ce là seulement ce qu'a fait l'accusé Blanqui ? Est-il bien vrai que cet homme, avec l'énergie que vous pouvez lui apercevoir, avec cette force de volonté dont il vous a donné la preuve dans ces débats, est-il vrai que cet homme se soit ainsi laissé entraîner, qu'il ait cédé à une sorte de violence ? Il nous reprochait de lui avoir fait jouer un rôle grotesque quand nous le montrions cédant à la violence qui le pousse dans l'intérieur de l'Assemblée, qui le fait monter à la tribune et le force d'y prononcer un discours plus long que celui qu'il voulait faire. Il faut pourtant bien qu'il accepte ou ce rôle grotesque auquel il veut se condamner lui-même, ou qu'il accepte la responsabilité de l'attentat qu'il a commis à la perpétration duquel il a si activement participé.

Voyons ce qui va se passer. Le 15 mai, il vient avec son club se ranger sur le boulevard du Temple; il prend avec son club ou quelques membres de son club la tête de la manifestation; il arrive, lui, le premier, à la grille de l'Assemblée nationale. Un instant après, nous le voyons dans l'intérieur du palais, dans la salle des Pas-Perdus, dans la salle des séances, à la tribune.

Comment explique-t-il cela ? Il prétend avoir été jeté dans l'intérieur du palais, soit; il peut y avoir été poussé; nous lui ferons, s'il le veut, cette concession. Mais de la salle des Pas-Perdus, où il n'y avait presque personne, il ne peut pas avoir été contraint d'entrer dans la salle des séances. Il invoque le témoignage de M. Xavier Durrieu; il nous reproche d'avoir fait en sorte que M. Durrieu ne déposât pas. Nous avons cité M. Durrieu, et ce n'est pas notre faute s'il n'a pu se tenir à la disposition de la haute cour. Mais si M. Durrieu n'a pas déposé, il a écrit. Vous vous le rappelez, il a déclaré qu'il n'avait point du tout eu la pensée d'introduire les prétendus délégués dans la salle des séances, mais qu'il voulait les mener dans le 12e bureau, où il aurait pris leur pétition et l'aurait portée à la tribune. Ce n'est donc pas M. Durrieu qui a introduit Blanqui, pas plus que Raspail, dans la salle des séances.

Cependant voilà Blanqui dans la salle des séances, et bientôt le voilà à la tribune, le voilà qui parle, lui qui n'est pas représentant. Et il nous dit que c'est purement et simplement une échauffourée, et peut-être voulait-il faire allusion à l'expression de M. de Lamartine, qui avait dit que c'était une étourderie populaire que cet attentat du 15 mai. Nous ne pouvons admettre la qualification donnée par M. de Lamartine à l'attentat du 15 mai. Non, ce n'est pas une étourderie populaire; nous croyons que ces expressions sont dans une disproportion énorme avec la gravité de l'attentat; c'est un attentat de la plus haute gravité contre la représentation nationale, qui était alors le gouvernement du pays, le gouvernement élu par le suffrage uni-

versel.

Il y a eu un attentat consommé; car nous allons voir dans quelques instants un gouvernement provisoire nouveau établi à l'Hôtel-de-Ville.

Vous avez devant vous deux accusés qui ne nient pas avoir fonctionné en qualité de membres de ce gouvernement provisoire. Cet attentat, il est consommé par ceux qui sont entrés à l'aide de la violence, sous la pression de la foule, dans l'intérieur de la salle des représentants. Il est consommé par ceux qui sont montés à la tribune et qui, protégés par la violence, ont usurpé la parole au milieu de cette assemblée où ils n'avaient pas le droit d'élever la voix, de présenter une pétition et de prononcer des discours.

Blanqui a prononcé un discours qui n'est pas même le développement de la pétition en faveur de la Pologne ; car dans ce discours, qui sera sous vos yeux au moment où vous délibérerez, tous les sujets les plus ardents, ceux qui pouvaient le mieux exciter l'effervescence populaire, ont été successivement traités par lui. C'est d'abord la Pologne, ce mot magique, à l'aide duquel on enlève les masses, puis les événements de Rouen, puis la misère du peuple, puis cette formation de la commission exécutive, de laquelle l'Assemblée nationale, usant de son droit, avait exclu deux hommes particulièrement sympathiques à la population, c'est-à-dire Louis Blanc et Albert.

Ainsi tous les sujets qui peuvent exciter ce peuple qui vient d'envahir l'Assemblée nationale, qui bouillonne au milieu de cette assemblée, tous ces sujets, Blanqui les traite de manière à faire dire à un représentant que son discours était de nature à exciter l'effervescence populaire.

Eh bien, ce discours, est-ce qu'il ne l'a pas prononcé volontairement? Blanqui dit: « On m'a crié de monter à la tribune, j'y suis monté; on m'a dit: Parlez; j'ai parlé.

En vérité, c'est ici qu'il faut reproduire pour la dernière fois cette observation que nous faisions tout à l'heure, que dans cette partie de sa discussion l'accusé se rappetisse beaucoup; il ne se rend pas à lui-même la justice qu'il mérite; il se place dans une situation qui n'est das la sienne : homme politique, il se dégrade jusqu'au niveau de je ne sais quels individus que le peuple ballote à son gré, qu'il fera parler et taire à son gré. L'accusé Blanqui occupa la tribune; vous jugerez de la longueur de cette occupation par le discours lui-même. L'accusé Blanqui a parlé en homme qui sait ce qu'il dit, en homme qui a la conscience

Torcellerie

5

1/ 1re dissertation. – Introduction – p. 3. – 40
Etablissement des procès de sorcellerie.
ouvrages recommandés par Scheltema – p. 6. :

1° „ Diderici Fiedman, Phil. in Acad. Marpurgensi
„ Professoris, Disputatio de quaestione : quae fuit
„ artium magicarum, origo ; quomodo illae ab
„ Asiae populis ad Graecos atque Romanos et ab
„ his ad ceteras gentes sint propagatae, quibusque
„ rationibus adducti fuerunt ii, qui ad nostra
„ usque tempora easdem vel defenderent vel op-
„ pugnarent. – Marpurg. 1787.

2° les ouvrages de George Conrad Horst, Dr en théologie et Conseiller intime du grand duc de Hesse, intitulés :

A Daemonomagie oder Geschichte des glaubens an Zauberei und Daemonische Wunder, mit besonderer Berücksichtigung des Heksenprocesses, seit den Zeiten Innocentius den achten u. z. w. II Theilen, Frankfurth am Main 1818.

B. – Zauber-bibliothek, oder von Zauberei, Theurgie und Mantik, Zaubern, Hexen und Hexenprocessen, Daemonen, gespenstern und Geister-erscheinungen. VI. Th. Mainz 1821–1826.

= Indices de croyance à la sorcellerie avant la bulle d'Innocent VIII. – p. 10. –

Dans presque tous les pays et depuis les tems les plus reculés il y a eu des trompeurs et des dupes.

Au 13e siècle il y eut beaucoup de sentences cruelles en Allemagne et particulièrement dans le pays de Trèves, et alors déjà on mêlait l'hérésie et la sorcellerie à l'accusation.

En Angleterre cette croyance s'était généralisée de bonne heure et l'animosité existait particulièrement contre les femmes.

Lors des cérémonies du couronnement du roi Richard I, en 1189, il fut enjoint aux juifs et aux femmes de ne pas se montrer près des lieux où se donnaient les fêtes. Les femmes parcequ'elles étaient suspectes de sorcellerie.

Eléonore Cobham, dame d'honneur de Jacqueline de Bavière, Comtesse de Hollande, avait tellement ensorcelé, par sa beauté et ses ruses, le 3e mari de celle-ci, Humphrey, comte de

2/

Glocester, qu'après le divorce elle devint sa compagne. Lorsque le prince en fut fatigué elle fut accusée d'autres ensorcellemens, ~~et~~ condamnée à être promenée dans Londres pieds-nus et en chemise et à rester emprisonnée pendant toute sa vie.

La cruauté dont fit preuve le duc de Bedfort envers Jeanne d'Arc qu'il fit brûler comme sorcière à Rouen en 1431 ne peut s'expliquer que par l'orgueil anglais qui ne pouvait admettre qu'une faible fille de la Campagne commandât l'armée ennemie avec héroïsme. Le meilleur moyen de se venger était d'appeler le diable à son secours.

— Le midi de la France peut être considéré depuis des tems reculés comme une pépinière d'artifices diaboliques.

La mort inattendue de Philippe le bel fut occasionnée par la sorcellerie. Enguerrand de Marigné, son 1er ministre, un des plus grands hommes de son tems, fut accusé de ce crime et pendu. — Egide de Retz, maréchal de France fut brûlé en 1440 comme sorcier.

L'extermination horrible de l'ordre entier des templiers en 1307 est un exemple encore plus frappant. Les hommes rendus au diable dans leurs assemblées nocturnes, et la sorcellerie, étaient les crimes qu'on leur reprochait. (Horst Daem. I. 58. 59.)

Plus tard l'hérésie et la sorcellerie furent confondues en France. De là l'épouvantable procès d'Arras en 1460 dans lequel beaucoup d'habitans de haute et basse condition étaient aussi bien accusés d'avoir écouté les Vaudois que d'actes stupides et insensés de sorcellerie.

(Note. — Cette accusation servit à se débarrasser de beaucoup de personnes qui cherchaient la lumière ou pour se rendre maîtres des richesses des autres, car l'accusation ne pesait pas seulement sur des vieillards et des pauvres, mais aussi sur des riches et des gens de distinction.

Le parlement de Paris énonça l'affaire en 1490 et 1491 et par arrêt du 20 Mai la sentence fut déclarée fausse et inique avec réparation d'honneur et de préjudice causé, mais on ne pouvait pas rendre la vie à ceux qui avaient été assassinés.

— Il en était de même en Espagne et en Italie.

— Le pape Innocent 8 osa risquer de rendre la bulle introduisant les procès de sorciers. Sans une semblable publicité personne n'aurait compris qu'on eût qualifié de crimes des actes impossibles et inouïs, qu'on pût soustraire les habitans à leurs juges habituels, et les abandonner sans protection aucune à des juges et tribunaux exceptionnels qui n'avaient pas mission de juger mais de condamner.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

3/ 271

= De l'introduction des procès de sorciers par la bulle d'Innocent 8. (p. 15.)

L'histoire enseigne comment la lumière ressuscita insensiblement au 15e siècle après la nuit sombre du moyen âge.

La fuite des grecs instruits après la conquête de Constantinople par les Turcs et d'autres circonstances avaient répandu dans l'Italie quelques rayons de lumière. Bientôt semblable effet béni allait se produire en Allemagne. Après la découverte de l'imprimerie les connaissances se répandirent insensiblement. Il y avait surtout à Strasbourg et dans les environs qui employaient avec succès l'arme de la satire, instruisaient leurs compatriotes de leur condition déplorable dans des écrits ingénieux, et leur faisaient connaître l'avarice et l'esprit de domination des prêtres. — Sébastien Brandt écrivit le Narren-Speelschuit; Geyler Van Keiserberg y tint des conférences sur ce livre. — Le succès de ces ouvrages et d'autres tels que le renard d'Henri Van Alkmaar répandus dans l'ouest de l'Allemagne ne pouvaient pas rester long tems inconnus aux inquisiteurs envoyés depuis quelques années dans ce pays par les papes et qui exposèrent la situation à leur maître. (Bd 29 aout.)

Innocent 8 fut nommé Pape en 1484. Ce fut, de l'avis de tous les historiens, l'un des plus indignes. Il chercha tous les moyens possibles afin d'étendre la puissance des prêtres et tenir les laïques dans un état de stupidité tel qu'ils devaient rester courbés sous la domination des premiers.

Il voyait le progrès des lumières en Allemagne d'un mauvais œil et le meilleur moyen d'y remédier était d'exploiter la crédulité publique et la peur des sorciers afin d'étendre la puissance des papes et des inquisiteurs et de retirer aux princes Allemands le pouvoir qu'ils avaient encore. Et pour cela il n'y avait certainement rien de mieux à imaginer que de charger les inquisiteurs d'y instituer des tribunaux dont les membres n'auraient rien eu de commun avec les juges ordinaires, les lois, coutumes et formes. Par ce moyen tous ceux qui se trouvaient dans le chemin de l'autorité de l'Eglise pouvaient, sur le soupçon de méfaits imaginaires, ~~pouvaient~~ être mis de côté.

Il rendit sa bulle le 5 Xbre 1484.

Depuis cette époque la recherche des faits de sorcellerie fut attribuée au juge de la même manière que la recherche des meurtres, vols et des crimes ordinaires.

Il est hors de doute que les poursuites en matière de sorcellerie intentées précédemment n'aboutissaient géné-

4/

-rablement pas à une condamnation à mort et que ~~les~~ ces faits étaient l'objet de peines plus douces.

"La grande calamité de l'humanité par laquelle des mi et même des centaines de mille personnes innocentes aur péri par la main du bourreau, doit donc être attribuée à la bulle d'Innocent 8.

Etablissement des procès de sorciers par le choix des inquisiteurs : malleus maleficarum.

Innocent 8 avait par la bulle nommé Henri Institor in -quisiteur dans la haute et basse Allemagne et Jacques Sprenger au Rhin à Strasbourg.

Celui-ci ne rencontra pas seulement la résistance des Vaudois mais encore d'ecclésiastiques et de compatriote Pasteurs et de laïques. Il assure même " que beaucou " de pasteurs d'âmes et de prédicateurs attribuaient au peup " qu'il n'existait pas de sorciers tels que la bulle les déc " -crait, que tout au moins ils n'avaient pas le pouvoi " de nuire aux autres. Ainsi le bras séculier était " empêché de punir les sorciers." Il fut obligé de publier pour l'enseignement de tous le malleus maleficu -rum destiné à briser les sorciers comme de la poussiè sur l'enclume.

Il raconte entr'autres dans son livre que le mot diabolus vient du grec Dia (deux) et bolos (morsure) car le diable po deux morsures, une à l'âme, l'autre au corps.

Il demande pourquoi le sexe féminin est si enclin à la sorcellerie ? — Pourquoi la femme l'est plus que l'homme Il y est répondu par 25 pages de texte avec toute l'ouvertu possible. L'auteur fait à cette occasion un tableau épo -vantable des vices et de la faiblesse de la femme

" Le mal, dit-il, lui est inhérent depuis la création " la femme est placée en face de l'homme et on ne peu " rien en attendre de bon ou de juste car elle a été fo " née d'une côte tortue. "

Il ajoute : le mot latin femina exprime bien la minime valeur de la femme. Il dérive de fae qui ve de fides, fides (foi) et minus (moindre), de sorte que la femme est moindre dans la foi. — Ailleurs il dit q fae, ici, signifie foie (foi), qu'ainsi fae-mina ne dire : foi chose de minime valeur. Foei, pauvre-/ (pinoche.)

La sorcellerie, d'après lui est le plus grand de tous les -mes. C'est le péché contre l'esprit saint, plus grave que c de Lucifer et d'Adam ; donc les sorciers méritent les p les plus fortes. Lucifer pécha seulement contre Dieu, le sorciers, comme baptisés, contre Dieu et le Sauveur. Luc n'avait pas d'exemple pour l'épouvanter ; les sorciers ne Lucifer et Adam.

BIBLIOTH. NATIONALE

5/ 42

Dans un de ses chapitres il rapportait une conversation entre un père Vaudois et sa fille âgée de 7 ans :

Le père ne pleurera-t-il point jamais les fruits de la terre de Piémont ?

La fille. — Père, c'est de la pluie que nous désirons, si pourrait bien pleuvoir.

Le père. — Mais comment pourrons faire de la pluie ?

La fille. — Mon père, et aussi de la grêle et du tonnerre.

Le père : que nous a-t-il pris ce jour ?

La fille. C'est ma mère, mais je ne peux pas le dire. etc.

Cette fut rapportée à l'inquisiteur et le chap. se termine ainsi : cette mère rusée fut condamnée au feu devant nous et brûlée. La petite fille est sauvée.

Au Chapitre 9 Comment les sorciers empoisonnent le bétail, on trouve le pourquoi de toutes les bêtes, telles que tirer du lait d'une manche de couteau ou d'un joug, battre le beurre dans un fossé etc. Chacun qu'on retrouvera dans les procès.

Il explique plus loin la manière de posséder la grêle et le tonnerre et raconte qu'une horrible femme avait été brûlée pour avoir jeté sur une contrée fertile de 24 milles

Voici un curieux recit de l'auteur : (les gens)

" Le diable a des milliers de moyens pour atteindre tous " ses fidèles et surtout les seules filles innocentes et craignant " Dieu. — Pour atteindre son but, il sut mieux se transformer en " salade. Une honnête nonnette mais qui ne pratiquait pas les " devoirs de l'église assez à cœur et qui ne craignait pas assez " mangea un jour de la salade. A peine avait-elle fini de " manger qu'elle ressentit des goûts et des penchants qui ne " convenaient pas à son état. Peu après un beau jeune homme " se présenta à elle et chercha à faire connaissance, ce qui " réussit ; et lorsque ils étaient seuls plus souvent ils " venait homme demanda : sais-tu bien que je suis ? — " Non répondit la nonne avec quelque crainte. — Je suis " le Diable ; et te nous rappelle-nous pas que nous avons " mangé de la salade ; cette salade c'était moi et tous " ceux que vous vous imaginez de manger de la salade, vous " m'avez avalé. —

La 3e partie traite de la procédure criminelle appliquée aux sorciers et les hérétiques doivent être jugés par l'inquisition devant les tribunaux ecclésiastiques ou séculiers. La manière dont les procès commencent, se poursuivent et se terminent est expliquée longuement dans 35 questions. — Ils commencent par une information à la demande : que sera le juge compétent. La sorcellerie est considérée comme l'hérésie ; celui qui fait la soumission du diable est un apostat. Conséquemment la cause est entièrement du ressort du clergé.

Les procès peut être commencé d'office car cela pourrait être trop dangereux pour le salut des âmes d'attendre un dénonciateur lorsqu'il s'en présentait par cela tous la religion et le gouvernement être renversés.

BIBLIOTH. NATIONALE

Dans les affaires ordinaires les témoins doivent être irréprochables, mais dans les affaires concernant la foi on admettait les dépositions de personnes infâmes, excommuniées, de femmes publiques, de domestiques contre leurs maîtres qu'ils avaient quitté, de fils contre leurs parens, d'ennemis mortels excepté dans le seul cas de crime de lèse-majesté.

Plus la question paraissait dure et moins était-ce afin d'amener l'accusé à avouer. — Si l'avocat en avocat ou défendait son client avec plaider par trop fort, il était soupçonné d'être complice. Un patron chaleureux était lui-même suspecté et menacé d'accusé. Un patron de longues ou d'épreuves était lui-même considéré comme aussi malfaisant qu'une démoniaque. — Que faire cela devait-il faire défendeur ?

Le juge peut employer toutes les substitutions et quelques captieuses pour arracher un aveu.

Lorsque après le premier interrogatoire, l'accusé a été conduit dans la chambre où on donne la question. On montrait à l'accusé tous les instruments de supplice. Rien de terreur on le reconduisait en prison ou on lui adressait de nouveau toute espèce de questions accompagnées de promesses et menaces.

Si l'accusé persistait à nier on le faisait justifier dans une autre prison, on interrogeait de nouveau afin d'éveiller un combat entre l'espoir et la peur. A l'exaspération succédait la délivrance d'une parole aigre et après cela la torture.

En cas d'aveu le juge devait prononcer la peine de mort sans aucune pitié.

Hauber, comme Schwager et Horst, a aussi examiné et commenté ce livre terrible et voici le portrait qu'il fait de l'inquisiteur :

« Stupidité, méchanceté, cruauté, hypocrisie, défiance, « ruse, superstition, impureté, vaines jactances, vanité ce « qu'on trouve à chaque page ; et ce qui est plus fort c'est « que les choses les moins croyables, les moins possibles étaient « présentées comme d'incontestables vérités et avec un « tel sérieux et d'un ton de conviction si consciencieux qu'il « ne pouvait pas subsister le moindre doute à l'égard « des affirmations les plus stupides et les plus outrageantes. »

Des bulles des papes qui ont succédé à Innocent 8.

Alexandre VI (Borgia) voyant que la bulle de son prédécesseur produisait en Allemagne de tous effets pour la puissance et le trésor des papes essaya de la rendre applicable à l'Italie.

L'état de Venise et la ville de Crémone s'opposèrent à cette introduction ce qui rendit nécessaires les bulles de Léon X en 1521, d'Adrien VI en 1522 et de Clément VII. en 1524.

Paul III a tâché de diminuer par une bulle l'opposition que rencontraient les inquisiteurs en accordant à ceux qui marchaient contre les sorciers des indulgences pareilles à celles qui avaient été accordées précédemment aux croisés qui avaient combattu les infidèles.

1/

2e dissertation. — Ce que deviennent les preuves de sorciers.

Bodin, Remigius et Del Rio ont écrit pour l'existence de la sorcellerie. Scott, Spee, Paul Grillandus et autres contre.

— Le savant Horst se demande au début de son principal ouvrage.

« Est-ce que je rêve, est-ce que j'ai rêvé ou crois-je rêver ? Suis-je ou est-ce que « j'ai perdu le sens et l'esprit. Ce que je vois, ce que j'entends ou lis « sont-ce des réalités ou des mensonges, du songe ou de la mystification. « Suis-je dans un monde dans lequel les lois de la nature, ordinaires, ou dans des sphères dans lesquelles les démons ou « les chimères pourraient leur naître. »

Les semblables pensées doivent venir à tous.

Cet état de choses est reconnu à la plupart de nos compatriotes à cause du temps qui a passé dessus. J'expliquerai les principales raisons pour lesquelles tant de personnes a pu exister chez les juges et les accusés. Dans cela il devrait me faire de comprendre comment on condamnait au supplice pour des alliances avec le diable, le vol dans l'air et choses semblables, et comment des gens ont avoué leur culpabilité et subi devant la peine de mort avec tranquillité d'âme, comme s'ils s'étaient reconnus de l'avoir méritée.

Il restera néanmoins obscurs pour beaucoup comment des théologiens, les juristes, des médecins et des philosophes, des sages et non sages, des gens instruits aussi bien que des méchants ont pu s'entendre tous dans une croyance commune qui ferait rire aujourd'hui. Je crois seulement ne devaient nous attrister.

La dénonciation. — La dénonciation des faits de sorcellerie était générale et facilitée de toutes les manières.

Il y avait dans les églises une boîte avec une ouverture dans laquelle on pouvait glisser des accusations sans que l'accusateur eût besoin de se faire connaître. Cette boîte était ouverte tous les 15 jours.

Il y avait aussi des récompenses religieuses et d'argent établies en faveur des dénonciateurs et cet état d'encouragement une source de mort et il est mentionné quelque part qu'un individu osa se plaindre d'avoir reçu pour 200 florins.

On accueillait les dénonciations sans s'inquiéter de quelles personnes elles émanaient. Si les accusés avaient une mauvaise réputation — on soupçonnait que tous les maux dont le tout puissant avait accablé l'humanité provenaient des sorciers. Il en résultait que lorsque quelqu'un avait entendu une parole ou soupçonnait une pensée il devait la dénoncer sous peine d'être coupable lui-même lorsqu'il ne le faisait pas ou se faisait dénoncer.

La porte était toute large ouverte à la vengeance. Des femmes jalouses de leur rivale, des gens auxquels devait le juge pour des mets, des hommes ruinés par des procès n'avaient qu'à accuser et ceux qu'ils chargeaient étaient précipités dans le malheur. — Scott affirme qu'en Ecosse les maris qui désiraient avoir une femme plus jeune ou qui avaient une méchante femme qu'ils voulaient pour s'en débarrasser, prenaient cette manière la dénonciation de sorcellerie.

Jusqu'à son lit de mort quelqu'un avait une vengeance à satisfaire il n'avait qu'à dénoncer l'objet de sa haine comme sorcier et celui-ci était infailliblement perdu. De semblables accusations en arrivèrent à mettre étaient les plus efficaces.

La chose qui abondait le plus des dénonciations était celle des accusateurs et des gardes corrects.

Les juges des tournées et leurs serviteurs recevaient leur salaire
[illegible] à raison des condamnés et les princes tenaient de là
confiscation des biens. Beaucoup d'entre eux, tels Spee, aspir
après ces fonctions, comme étant les meilleures pour les femmes
faire des belles mariés.

— N. Les déclarations des témoins en cours nous n'étaient con
de l'accusé.

— De la torture. — Dans les procès criminels on était
après laquelle la torture devait finir, mais il n'en était pas ai
Dans les procès de sorcellerie, les épreuves étaient parfois
répétées jusqu'à neuf reprises.

Ulrichus IV, 713. Il y est rapporté que dans un proc
la torture a duré 19 heures. — Le patient succombe.

Damhouder dit : il était d'usage en Flandres de to
turer et retorturer le patient jusqu'à ce qu'il avoue. »
Pendant cette torture on faisait toute espèce de demand
du patient. Il ne pouvait en attendre autre chose que bo
De tout ce qu'on savait de la part de vieilles femmes q
mendiant, soutirait, tuaillait, brûlait, était gaie, [illegible] accusa
et qu'on martyrisait à mort.

— De l'aveu. Dans toutes les sentences la démence ég
fait la coupable. Les accusés avaient vu le diable et
-naient sur les rendez-vous nocturnes les plus détaillés ain
-mandant sur les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] sur le sabbat etc. de voyages au Blocksberg, ord
-nairement dans la nuit du vendredi au samedi, sur un manche à
balai. — Ils s'étaient changés en loup garou, en vanneau
en chat, en chauve-souris, en corbeau ou pie. Ils s'éta
rendus en Angleterre dans une écaille de moule ou
dans [illegible] et parfois en allant sous l'eau
Ils avaient provoqué des tempêtes et des pluies régio
amenant des récoltes. Ils avaient semé la peste et les
maladies. Une mère ils avaient mangé l'aiguillette et ru
le mariage impossible. Ils avaient fait ou corrompu la
fait des maléfices, détruit des troupeaux etc. etc.

Scott raconte qu'une accusée déclara avoir causé
les épouvantables tempêtes et la rigoureux hiver de 1565. —
Pringsheim raconte qu'une accusée déclara avoir été
au ciel, y avoir dansé avec St Pierre et avoir perdu pa
de son chien de chasse.

Jamais on ne s'inquiétait des causes qui produisa
ces aveux, on se bornait à les accepter ingénument
Lorsque l'accusé avait refusé des fois de s'obstiner, ce
ne servait à rien, la faute avait été reconnue. En cas
Dans ce cas le juge avait été mutin en erreur et la
-cusé était de nouveau soumis à la torture.

— De la peine. — Le patient restait en prison et les frè
le condamnaient au bûcher au haut de la place en lieu
refusant le salut car il était établi que l'accusé de
Sorcellerie ne pouvait se confesser.
En cas d'empoisonnement il y avait des restrictions dans la pe
et la sentence. Il n'y avait pas de supplice plus grand q
de rentrer dans la société avec le nom d'ayant été sorcier
On restait mis hors la loi et exposé aux
mesures juridiques. La plus fréquente était celle de : pendre
ou d'abbé. — La suspension [illegible] et semblait [illegible] tout au
faveur.

la plupart des procès de sorcellerie jusqu'au XVIIIe siècle
le supplice le plus épouvantable par l'eau, le feu, la corde ou la
flamme.

Deux des exemples d'un sang qui ne paraît pas versé au supplice
des parents mineurs ou prétendait que la sorcellerie était héréditaire.
Des juges ont même été jusqu'à demander tous de sévérités
contre la haine de faire étouffer les enfants d'une condamnée, comme
étant une engeance de sorciers. (V. procès de Veith Pratzel
ci-après. Ulrichus IV.)

— Causes de la démence des juges et des victimes. — Généralité de la
croyance à la sorcellerie au 16e s.

On ne pouvait croire à la possibilité de la démence des juges si on ne
tenait pas pour certaine la croyance au diable et à la puissance
— ou plutôt au 2e principe du manichéisme, admis tantôt et
presque par tous au 16e s.

— des juges. On ne peut admettre que l'homme puisse jamais
prendre plaisir à absoudre et qu'il faut avoir eu un concours
de circonstances sans [illegible] un tel abus de la puissance des
juges en matière de sorcellerie.

Les juges de ce temps, aussi que les personnes elles étaient tous
élevés dans le giron de l'église Romaine et soumis aveuglé-
-ment à la doctrine de cette église dont la croyance au diable
était alors une des principales. La soumission absolue à
l'autorité n'était pas mise en doute dans les choses du fait que
dans celles de la religion. — Le précepte du 2e livre de Moïse
(Exod. XXII. 18) : « vous ne laisserez pas vivre les sorcières »
était suivi à la lettre. Et après les décrétales et bulles des
papes, avant que les écrits de Wier [illegible] qui les prêchaient
dans une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
-cellerie (je ne reviens ici sur ce sujet) et qu'il n'y aurait personne qui
osait [illegible] qu'on [illegible] employer l'épée de la justice
contre les sorcières [illegible] comme les plus grands méfaits,
et nous ne pouvons pas juger les hommes d'après notre temps
et nos idées. « L'influence du clergé était [illegible] générale que la
foi aveugle chez les papes, et Lavater, qui nous fait défendre une
accusée accusait de suite l'épithète de papiste, de sorcière ». Quel
est d'abord [illegible] été le droit du juge qui se serait montré sage
et juste envers une sorcière et aurait été enclin à acquitter.
Il eut indubitablement été considéré comme partisan de sorcières,
Comme mécréant et hérétique. Ajoutons à ces raisons de fai-
-blesse de la croyance [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] de la science et on comprendra que les juges aussi
bien que les autres hommes aient pu être entraînés dans
le tourbillon général du 16e siècle. On doit ajouter encore
que tous les accusés de sorcellerie n'étaient pas innocents d'autres
méfaits et avaient réellement commis des crimes par envie
haine, méchanceté. Ainsi l'orgue de la langue avait été déclaré
infaillible pratique. L'organiste ne pouvait pas en tirer des sons
et accusa les voyons et on découvrit qu'on y avait
introduit par méchanceté des pommes et de fumier. L'auteur
fut puni [illegible] de profanation mais pas de sorcellerie.

Il y eut vraisemblablement des hommes qui s'opposèrent à l'influence des inquisiteurs, et leur refusèrent une soumission aveugle; mais ils sont restés ignorés, car qui aurait osé élever la voix contre leur barbarie! Je ne connais qu'un exemple de l'espèce à rapporter, il vient de l'Angleterre, au 16e Siècle.

Le fait de ne pas savoir pleurer était considéré chez un accusé au début du procès, comme une preuve de culpabilité. Une femme accusée, reste comme pétrifiée et sans larmes, à la vue des premiers instruments de torture. Le prêtre l'adjure en levant les mains, par les plaisirs du Christ, les larmes de Marie, les clés de Pierre etc de pleurer et comme les femmes ne pleurent pas il élève la voix et dit en pleurant: "je vous affirme sur mon honneur de prêtre que cette femme est une sorcière. — Et moi, dit le juge, je vous déclare sur mon honneur de juge que vous n'êtes pas un prêtre en sorcellerie. — Et la femme fut sauvée. (Horst, Daem. I. 149) — J'aurais voulu pouvoir citer le nom de ce prêtre difficile d'intelligence et aveuglément entêté. Il est peut-être plus difficile d'expliquer les aveux de coupables qui nient, que les accusés qui avouent même contre toute vraisemblance. La croyance universelle dans la sorcellerie en est la cause principale. Les condamnations, dans le peuple soulevaient presque toujours l'enthousiasme sur les sorciers. — Plutôt part la terreur qui en leur inspirait, les tortures sans fin étaient bien de nature à arracher des aveux.

3e Dissertation. — Histoire des procès de Sorcellerie depuis leur établissement jusque au Décret de Jean Weier en 1583. — p. 103. —

Italie. — Sous le pontificat d'Innocent 8 Almerichs Cumanus inquisiteur à Péroue fit brûler 41 femmes pendant la première année de ses fonctions. "Il s'en glorifiait dans ses termes: "que quant à lui il poursuivrait sa tâche avec un zèle infatigable."

A peine la bulle d'Alexandre VI avait elle paru que les bûchers furent allumés dans toutes parties de l'Italie. Un des inquisiteurs se glorifiait d'avoir fait périr 100 femmes par le feu. Le peuple ne tarda pas à le brûler en morceaux. Dans un autre de Savoie on compte plus de 80 sacrifices en un an. (Weems Kerr 2 p. 46.)

En 1534 des filles de joie furent dénoncées comme possédées d'après Bodin et Spranger (Malleus) pour sorcellerie, d'après Bodin et Spranger (Malleus) pour sorcellerie, dans le seul but de leur prendre leur argent. Dans toute l'Italie on commença à attaquer à poursuivre les riches et les puissants sous cette inculpation de sorcellerie. Ces poursuites allèrent si loin qu'un écrivain Catholique Romain de Gouda, Cornelius Loos assura. "que les procès de sorcellerie étaient une nouvelle et bonne alchimie expérimentale par laquelle on retirait de l'or et de l'argent du sang humain."

France. — Le midi de la France fut la première en proie à toutes sortes de cruautés. Les premiers martyrs du sabbat des sorciers et sorcières de la. (Horst. Daem. I. 104. II. 346. Jacob. Bibl. VI. 74. — Reichard Beytrage I. 77 et 285. — Pierre Le Loyer.) Ces extravagances se répandirent de plus en plus et les bûchers en furent naturellement la conséquence. Partout et surtout dans un pays dont l'histoire est touchée de tant

d'actes de la plus grande cruauté.

Dans les ouvrages de Castelnau, de Pio Satana, et de Fi-lesac, de l'Histoire magique, ceux de Defendeurs, dans de la Science diabolique (Hauber I. B. II. 453 - III. 413), on trouve des récits tellement épouvantables relativement au grand nombre de sorciers et à leur destruction par le feu, que leurs récits touchent à l'incroyable.

Il résulte d'eux que le nombre de sorciers à Paris était encore plus grand que celui des femmes publiques.

Pendant le regne de François 1er plus de cent mille personnes furent condamnées pour sorcellerie. Sous les regnes de François II, Charles IX et Henri III le nombre des sacrifices humains fut encore plus grand. (Hauber II - 454)

On trouve à ce sujet un récit épouvantable dans l'ouvrage du savant écrivain français Gayot de Pitaval sur les causes célèbres. Il n'en est pas de plus terrible à coup sûr que celui concernant le redoutable sorcier des Trois Echelles, qui, d'après Bodin, fut brûlé vif sous Henri III, après avoir précédemment au Roi qu'il y avait en France trois fois cent mille sorciers. D'après Mézeray 1,200 hommes avaient perdu la vie par les déclarations. (Horst, Daem. I. 103 — Hauber, Bibl. Magic. II p. 418. 453.)

Ces faits eurent lieu en Angleterre pendant le regne de la reine de Catherine de Médicis. Il faut s'étendre sur le malheur pour les peuples, d'avoir des gouvernants superstitieux et il dit que c'est par cette cause seule de sang que la sorcellerie devint à la mode en France.

Angleterre. — Les mêmes troubles et supplices eurent lieu en Angleterre pour sorcellerie. — Sous le regne de Marie Tudor, la fille de Henri VIII, la 1re femme de Philippe II roi d'Espagne accrut l'influence des prêtres Romains en Angleterre, favorisa les reconciliations et poursuites d'hérésie et sorcellerie et introduisit les peines les plus cruelles et presque toutes les tortures de l'Inquisition. — Pareilles choses eurent lieu en Ecosse par l'influence des prêtres romains sous le regne de Marie Stuart et ces lois furent exécutées longtemps après avec la plus excessive cruauté. Le royaume n'apporte pas grand changement à cet état de choses. Sous le regne d'Elisabeth eut lieu le célèbre procès de sorciers de Warboys en souvenir duquel une séance annuelle avait encore lieu à Huntingdon au milieu du 18e Siècle.

Allemagne. — Le zèle des inquisiteurs Institor et Sprenger nommés par Innocent 8 et qui tenaient à rendre leur mission répandirent les plus terribles calamités non seulement à Strasbourg mais dans toutes les états ecclésiastiques. — Farmer assure que pas une année ne s'écoulait sans que quelques centaines de personnes n'eussent péri par le feu.

A Wurtzbourg un docteur nommé Feythes y fut brûlé comme sorcier en 1628 parce qu'il avait déchiré une femme en couches alors que la garde couche l'avait abandonnée.

D'après un livre de Nicolas Remigius intitulé: Daemonolatreia on trouve près de 900 personnes condamnées à mort en Lotharingie dans l'espace de 15 ans. — Le Remigius était secrétaire intime du Duc de Lotharingie et accusateur public dans les affaires criminelles.

Si l'on tient compte de ce qu'on n'était ni plus arriéré, ni

BIBLIOTH

plus ignorant ou fanatique que dans les autres parties de l'Allem
magne, on doit le dire que le nombre des victimes a été moindre
Il semblait dit un écrivain que le diable avait choisi sa demeu
sur terre et avait transformé l'Allemagne en ce qu'on appell
enfer.

En Espagne et Portugal. - Nous ne nous en occuperons pas ici parce
que dans ces pays les sorciers et les sorcières étaient placés sous la
seule tique et jugés au tribunal de l'Inquisition. On peut consul
à ce sujet le livre de Van Limborgh, Historia Inquisitionis
ouvrage très connu et fort recherché
(Belgique et Hollande). - L'obscurité profonde qui régnait
encore sur ces pays au 16e siècle ne permet pas de se rendre co
clairement du grand développement que prit alors l'horrible
En 1582 le roi de Suède avait envoyé 4 sorcières
pour connaître publiquement leur sentence dans l'air et
[illegible] tous les maux sur ses ennemis les Danois. (Wier ob
[illegible] p. 502.) Ce qui prouve que la croyance aux sorciers y était
générale.

Angl.-Nor. - Scheltema pense qu'on peut le résumer par esprit natio
de ce que avant 1500 la croyance avait fait moins de progrès qu
dans d'autres pays. 1° que les sorciers y furent moins accusés
sorcellerie y fut introduite plus tard que ailleurs.
2° qu'elles y eut toujours moins nombreuses qu'ailleurs.
Les persécutions furent de peu d'activité.

Anna Jans. Docteur d'Amsterdam et ses filles Lysbe
et Jannetgen Pieters furent brûlées en 1555 sous [illegible]
sous l'accusation d'avoir réuni à Oria et au Christoffel
Comme appendice de peine la mère fut condamnée à voi
d'abord [illegible] les deux filles.

Germanie avant 1500. - Theodorus Byzantinus disait
que le diable n'avait pas de puissance sur un homme fort
et que les sorciers et les mauvais esprits ne le tourmentaient pa
Il est pour lui.

Albert le Grand proposait déjà ce qu'on [illegible] les sorcie
Il soutenait qu'il valait mieux leur administrer de l'élle
bore que de les brûler.

Ortlieb von Zabern, Hortulanus de Montfort disait que le
diable avait peur de la pointe d'une étrille. - Mais personne
n'osait combattre en principe la puissance du démon.

Pierre d'Ailly [illegible] le pouvoir s'exerça contre
superstition. - Thomasius et d'autres allemands ont attribué
à Erasme l'honneur d'avoir le premier combattu les procès
de sorcières (Lettre 91 de l'an 1526). Il a vivement pris
la défense [illegible] dans des dialogues sur les esprits et son éloge
de la folie.

Un ouvrage remarquable a paru à Gand en 1512: de
[illegible] de Sebenbis, ayant tous but de réfuter le mal
leus maleficarum.

Deux pièces de théâtre allemandes ont également paru en
Flandre, l'une intitulée: De Heucht van Homulus, et
l'autre: Haeske in den Schelde.

BIBLIOTH

2. Jean Wier, né en la ville de Grave en 1515, reçu docteur à Orléans en 1534 et élève [illegible] médecin du duc de Clèves et de Berg, semble avoir été [illegible] l'honneur de traiter à fond le sujet des procès de sorcellerie et d'être [illegible] sur le diable avec énergie.

Wier avait terminé ses études hors du pays et dans ses voyages pendant la jeunesse avait qu'on accompagnait à tue, il avait été témoin des plus [illegible] cruautés dans différents pays dans des [illegible] émigrés, aime le diable, ce qui le détermina à s'attacher à la démonstration de la fausseté et de l'horreur de ces jugements.

Il publia une première dissertation sur [illegible]: de venefiis et Lagis [illegible] et fut déterminé à démontrer que ceux qui commettent un crime par empoisonnement diffèrent beaucoup de ceux qui étaient accusés d'avoir causé un préjudice par sortilèges et que cette différence n'était nullement prise en considération par les juges, dans ce temps [illegible] l'application des lois sur les deux choses.

L'ouvrage a traité ce sujet au point de vue de la théologie, du droit, de la médecine et de la philosophie et il reçut à cette occasion des lettres de remerciements adressées et de juges qui lui témoignaient leur reconnaissance d'avoir fait écrire plus sages et plus prudents par suite de ces considérations salutaires.

Encouragé par ces heureux résultats à pousser plus loin ses recherches, il se détermina à traiter la matière encore plus à fond et il publia son principal ouvrage intitulé: de praestigiis Daemonum et Incantationibus ac Veneficiis, ce dans lequel son précédent ouvrage n'était entièrement refondu. Son but était le maintien du respect pour [illegible] nom de Dieu, le développement de l'horreur de ses ennemis et la chute du règne du démon. Il cherche à rassurer sur les effets de l'opposition qu'il savait devoir rencontrer.

Il divise son ouvrage en six livres. - Le premier traite: du Diable, de son origine, de ses actes et de sa puissance. Le second: des sorciers. Le mot sorcier était un mot sous la bouche des moines. Ils pouvaient par la puissance des [illegible] contre ceux qui ne voulaient pas se soumettre à eux et pouvaient être plus sages qu'eux, moyen infaillible de les [illegible] sous leur [illegible] nation.

Le 3e livre: des sorcières, démontre toute la noirceur de son cœur et l'aberration de son esprit. Il commence par l'énumération des faits généralement reprochés aux sorcières. Si l'on considère dit-il que les personnes accusées d'avoir fait un pacte avec le diable sont généralement des femmes infirmes, malades, faibles, imbéciles appartenant aux classes les plus pauvres de la société on devra croire le diable pour son [illegible] de s'occuper de pareilles misères. - Si la femme avait pu recevoir la force et la beauté, ou la fortune ou de la considération on comprendrait encore une pareille alliance, mais à quoi pourrait lui servir de traverser les airs et de danser au Blocksberg. De retour à la maison la pauvreté et la misère restaient son lot.

Un mineur de la Hesse demanda un jour à une célèbre sorcière après les [illegible] pronostics: ce qu'on pouvait faire pour se préserver des malheurs dont on était [illegible] par elle et les siens. Il répondit gravement qu'on devait se procurer autant de vaches boiteuses que possible et les conduire aux bois. - Et de semblables raisons, dit Wier, étaient considérées comme dignes de la peine de mort. On aurait pu, selon lui, toujours une chèvre avec des nuages et une poupée.

- Il établit ensuite la responsabilité des actes incriminés, sous le rapport des lois physiques. Si un femme se change en chat ou en corbeau ou restent [illegible] la plus grande partie de la chair et des os? Les ustensiles? - Il analyse aussi chacun des actes de sorcellerie et en

rencontre l'impossibilité.

Le 4e livre traite des sortilèges. Toutes les maladies qui paraissaient étranges aux ignorants étaient considérées comme produites par la sorcellerie. - Il avait en qualité de médecin reconnu tant de maladies qui devaient être attribuées à des causes ordinaires sans sortilège.

Le cinquième chapitre traite de la guérison des possédés. Les moyens étaient encore plus curieux que les maladies.

Wier rend compte de tous les exorcismes, de toutes sortes d'amulettes et talismans. Beaucoup de moyens étaient des plus risibles.

Le 6e chapitre traite de la punition des sorciers et sorcières. C'est le principal selon Scheltema.

D'abord il discute sur les faits d'après lesquels on poursuivait et condamnait.

Après s'être étendu sur les dépositions de malheureux qui avaient été changés en ânes, chats, corbeaux, hannetons ou même il prononce un arrêt sévère contre les juges qui sur de semblables aveux d'esprits troublés ne craignaient pas d'appliquer la peine de mort. Son langage dans toute cette discussion est de plus en plus vif et chaleureux.

Ayant mis à nu la faute de faibles et pauvres femmes devant l'humanité il intervient pour elles auprès des grands. Son livre était dédié spécialement à l'Empereur, aux rois, princes, Comtes et Seigneurs et à tous ceux qui exercent une puissance civile ou religieuse afin d'empêcher l'effusion du sang innocent.

Quant le meurtre il publia encore un petit mais intéressant ouvrage intitulé: De lamiis (des Sorcières).

Il contient des répétitions mais il est plus clair et rendu plus pratique pour les juges. Ses conclusions sont qu'il a voulu épargner aux vieilles femmes le supplice du bûcher sur cette terre et aux juges le supplice des flammes éternelle dans l'autre vie.

On peut se demander comment après des aveux aussi manifestes tels que ceux de la dernière question d'un seul procès de sorcière.

On doit cependant néanmoins que Wier croyait encore à l'existence du diable, mais cela ne diminue pas son mérite dit Scheltema car on doit s'étonner que dans un temps où la superstition était générale il a osé démasquer les imposteurs, démontrer les méfaits qu'il voyait et prendre de malheureuses créatures sous sa protection. Les erreurs doivent être attribuées à son temps, ses torts et grandeurs sentiments à lui-même.

Maintenant qu'on a appris à connaître le malleus maleficarum, on peut être certain que le principal ouvrage de Wier a été écrit, sans le mentionner cependant, contre l'ouvrage impie des inquisiteurs. Son dernier ouvrage est traduit en français cette même année par Jacques Grévin.

Il mourut en Août en 1588. On peut s'étonner après tout ce qu'il a fait imprimer qu'il n'ait pas été l'objet de persécutions, cela peut être attribué à la protection de son puissant Seigneur le Duc de Clèves et de Berg.

Si dans un procès on n'a pas craint de placer le nom de Wier à côté de celui de Bodin et de Delrio, Scheltema a tenté la tâche de sauver ce que les savants auteurs allemands Hauber, Reichard, Murager, Semler, et Horst rendent à Clément entière justice à son compatriote.

Hauber dans sa "bibliotheca magica" après avoir cité la Bulle d'Innocent 8 cause première des procès de sorciers et avoir fait le portrait de ce pape fait suivre immédiatement celui de Wier qu'il nomme le premier et le plus courageux auteurs.

4e dissertation. — Histoire des procès de sorcières dans les différents états d'Europe, excepté dans les Pays-Bas après 1582. — p. 169.

= Apprécie des ouvrages pour et contre la sorcellerie après Wier.

Jean Bodin, un des hommes les plus instruits de France publia en 1579 un livre intitulé: De daemonomania magorum, dans lequel se trouve une réfutation de l'ouvrage de Wier.

Cornelis Loos de Gouda nommé aussi à l'instar des savants de l'époque: Cornelius à Lapide. Chrysopolitanus ou Goudanus fut connaître comme un écrivain catholique Romain ardent en attaquant en 1585 la Réforme et calomnie Charles de St. Ottegonde, dans plusieurs ouvrages.

Ses écrits lui plurent tellement qu'ils lui donnèrent à faire un ouvrage: De vera ac falsa magica.

Quoique c'fut d'un tel violent tempérament on ne doit pas s'étonner que la chaleur de ses sentiments, son esprit sain et son jugement aient fait comprendre en comparant Wier et Bodin que les premiers devait être ouvertement placé au rang des savants et son livre ne fut pas à mettre en lumière les ordres du Nonce du Pape, Octavius Cavalieri de Trèves, ne tarda pas à se convaincre que l'écrivain n'avait pas défendu les doctrines des anciens inquisiteurs mais celle de Wier. Ouvrage fut saisi et l'écrivain incarcéré au couvent de St. Maxime, près de Trèves.

Après beaucoup de menaces Loos fut forcé d'abjurer plusieurs propositions pour un écrit préparé et qui a un intérêt historique, ouvrage étant perdu.

Que Loos n'ait pas eu de goût pour se faire brûler comme martyr ou comme sorcier, il n'y a à cela rien d'étonnant mais ce qui doit étonner c'est que ce fait ait échappé Del Rio qui dit rendu publiques ses propositions de Loos en publiant son acte de rétractation.

Voici ce préalables contenaient en résumé:

1° que ce qu'on a écrit sur la sorcière a attribuée aux sorciers de se dépouiller de leur enveloppe terrestre et de voler est une fable et mère privée superstition.

2° que c'est par les horreurs de la torture qu'on force les femmes sans défense de reconnaître de semblables fables et d'avouer des crimes qu'elles n'ont pas faits, qu'il a été versé beaucoup de sang innocent sur les bûchers et que par une nouvelle alchimie on a changé le sang humain en or et en argent.

3° qu'il n'y a pas de sorciers qui raisonnent Dieu et honorent la raison.

4° que tous ceux qu'on appelait magiciens n'étaient pas des sorciers, et que le Nouveau Testament (Act. XXII, 19) ne connaît que Dieu qui tient réellement les yeux pour le poison.

Comme que Dieu qui tient réellement les yeux pour le poison.

5.– qu'il ne peut y avoir d'alliance entre Jésus-Christ et Belzébuth.
6.– qu'il ne peut y avoir de commerce charnel avec le diable.
7.– que le diable ne peut rendre un corps.
8.– que ni le diable, ni les sorciers ne pourraient faire pleuvoir, grêler, produire la tempête et que tout ce que l'on raconte à ce sujet n'est qu'un rêve.
9.– qu'aucun esprit, séparé de la matière ne peut être uni au corps.
10.– que c'est un contresens de supposer que ce que le diable pourrait accomplir pourrait aussi être accompli par les sorciers.

Bayle, Hacker et d'autres se sont étendus longuement sur la conduite du Père de Lalaing et sont d'avis que Loos n'a fait construire le Cirque de Lalaing que pour sa sécurité personnelle, et avec la certitude que les Jésuites ne subiraient aucun changement à la condition que les Jésuites ne subiraient aucun changement à la révolte éclaterait un jour. Cette prudence coûta à Loos, qui prévoyait que les idées de tolérance qu'elles étaient cause en 1592 les idées de Loos et de son conseil relativement aux procès de sorcellerie.

Loos fut immédiatement banni par l'archevêque de Cologne. Il fut ne pas avoir fait mystère de ses idées et Bruxelles où il trouva refuge. Car deux fois la prison fut son lot et sa tête menacée une troisième fois et de plus grands dangers lorsqu'il mourut en 1599.

Bayle croit que l'ouvrage de Loos et ses principes renferment tout ce qui a été dit plus tard par Scott, Tanner, Spee, Tournebeuf et d'autres.

L'impossibilité d'avoir pu obtenir de Loos un ouvrage combattant les idées de Wier semble avoir déterminé les hommes les plus importants de l'église Romaine, qui attachaient un grand prix à une pareille défaite, à engager chacun d'eux tous à y mettre la main.

En 1599 parut le grand ouvrage de Del Rio: Disquisitiones magicae.

Cet écrivain acteur principal dans ce grand drame était le fils d'un noble espagnol et naquit à Anvers. Par sa mère Eléonora Lopez de Villanova il avait beaucoup de propriétés dans les Pays Bas. Par ses capacités et sa fortune il parvint à des hauts emplois et acquit une grande célébrité dans l'histoire. Il était secrétaire du Conseil privé à Brabant lorsqu'il fut admis à l'âge de 20 ans dans l'ordre des Jésuites.

Son livre ne le cède en rien aux meilleurs productions. Il est même que la pauvreté des sorcières dans ce temps était plus grande que jamais auparavant, parceque la sorcellerie avait perdu toute son importance par son alliance avec l'hérésie.

Il est plus loin, que les Druides, qui avaient été soumis à Bonifacce en 754 à St. Dolhain ne furent pas seuls punis de mort lorsqu'ils pratiquaient la sorcellerie, mais qu'actuellement encore leurs descendants sorciers portent une touffe de cheveux blancs dans le cou en guise de punition. Il serait à propos, quoi commencer par cette punition.

Il qualifie Wier d'hérétique, de babillard, de pétilleur, de trompeur, de fripon, de chien enragé, d'ânon, d'homme vil, de fou, et il écrit plus loin que Wier a écrit des ouvrages pour qu'il était sorcier et parceque il s'attendait à être puni de mort.

Comme coupable de sorcellerie.

Après le médecin de Clèves ces les plus déplorables résultats pour l'humanité et les progrès de la sorcellerie instruit en Europe depuis 1602 doivent être principalement attribués aux promptes épouvantes et de ce livre.

C'est vraisemblablement à la publication de cet ouvrage que l'on doit la remarquable dissertation de Reynold Scott "la découverte de la sorcellerie".

Les ouvrages de Wier et de Scott eurent le sort, peut-être sans précédent dans l'histoire, d'avoir déterminé un roi à prendre la plume pour les combattre tous les deux.

Jacques 1er roi d'Angleterre et d'Ecosse, voulant ne pas perdre aucun de l'éclat le titre héréditaire de gardien de la foi, fait mieux fait la guerre de toute leur vie son goût pour les disputes théologiques qui contenait pour lors autant de malheurs et de larmes à ce pays. Il attaqua les ouvrages de Wier et de Scott et publia le livre intitulé: Daemonologia. Pour prouver qu'il avait raison il fit brûler le livre de Scott par la main du bourreau et l'écrivain fut heureux d'avoir pas le même sort par la plume.

Si ce livre était sorti de la plume d'un écrivain ordinaire Scott l'aurait bientôt plongé dans l'oubli, mais ses conséquences nous obligent à faire mention et des auteurs et des principaux défenseurs.

Il parle avec le diable y est affirmé solennellement. Il soutient que le mauvais esprit peut faire voyager les hommes dans l'air. Il doit ajouter foi à la dénonciation d'une sorcière contre une autre lorsqu'il s'agit du crime de haute trahison contre le roi des rois. Tout ce qui le permettait à sorcière contre la personne sacrée apparteraient à l'école du diable. – Tous ceux qui ne se reposaient pas sur des bases et attaquaient sous le mauvais des Sadducéens, ils pas des sorciers, partageaient sans aucun de la puissance du tentateur. – Il approuvait l'épreuve par l'eau.

Le roi n'osa pas s'élever contre l'institution du jury considérée par les anglais comme une idée sainte. Il déclare donc que, même en matière de sorcellerie il était prononcé par 12 personnes, nuit il démontre nécessairement que des enfants, de malhonnêtes gens et même des criminels complices de sorcellerie pouvaient être admis dans ce jury.

Ce livre fit beaucoup de mal à cause de la qualité de son auteur. Il fut lu avec avidité par beaucoup de peuples séparés et fut l'objet d'éloges pompeux de leurs poètes. Le roi fut comparé à Salomon en sagesse.

Deux poètes tinrent à honneur de traduire ses ouvrages en vers, et Grand Georges à Turin traduisirent le livre en latin et en italien, et Pontus le mentionne avec éloge.

A côté du sang de l'écrivain

Hutchinson, le courageux adversaire de la superstition en Angleterre assure que le petit livre homicide a été une source de malheurs pour l'Angleterre et l'Ecosse et qu'il est resté pendant longtemps.

⇒ Histoire des procès de sorcellerie dans les états de l'Europe autre que les Pays-Bas — Espagne et Portugal.

Des images si noires sont suspendues sur ces deux royaumes qu'elles étouffent presque le véritable état des choses, mais est vrai. Précisément sous le joug de l'inquisition, toujours et encore sous le joug des prêtres, les états indépendants des deux pays restèrent entièrement dans les plus étroites de la superstition.

Les deux histoires contiennent des exemples effroyables
dont on ont lu les ouvrages de Van Limborg et Llorente sont in-
-quisition n'osant qu'il n'y avait pas en Espagne d'autre sa-
-tan qu'un y brulat aussi bien des sorciers que des hérétiques.

Si l'académie de Salamanque en donnait des leçons sur la
sorcellerie, dans le but de paraître moins favorables aux sorciers,
cette école est restée célèbre dans l'histoire sous le nom de école
du diable ou collège du diable tandisque l'Espagne obtint la
qualification de pays de la sorcellerie.

Les récits de la plus grande crédulité sont parfois accom-
-pagnés des détails les plus comiques.

Philippe V avait perdu ses cheveux à la suite d'une maladie.
Les médecins lui conseillèrent de porter perruque. La camarilla
(le cabinet intime de la reine ou pour changé et des grands
de la cour) s'opposèrent à ce conseil comme pouvant être
très dangereux, parceque la sorcellerie pouvait trouver tout de
place dans des cheveux étrangers. Le conseil finit par con-
-sentir à la condition de n'employer que des cheveux qui
auraient poussé sur des têtes de centenaires. (Lettres inédi-
-tes de Mme de Maintenon et de la princesse des Ursins
Paris 1826).

La princesse des Ursins, épouse du 4e fils du roi demeura
quelque années sans enfants. Cela fut attribué à la sorcellerie
et on trouva dans cette invention un endroit certain sous lequel
on avait enfoui quelques marceaux de plomb avec des clefs en sautoir
croix et autres signes de sorcellerie dans les pans des mar-
-ches de sa robe de dessus. Le tableau de la princesse fut
empaisonné mais il échappa avec peine au pouvoir du 1er
officier en démontrant qu'il avait mis ces plombs pour mieux
faire pendre les manches, qu'il avait mis ces petits morceaux de
blanc à des étoffes de Leyde sans réfléchir qu'ils étaient
estampillés aux armes de la ville et autres marques de fabrique.

On attribuait depuis longtemps aux sorcières le don de pou-
-voir des eaux qu'elles allaient ensuite vendre au marché. Horst
raconte, avec preuve historique à l'appui qu'en 1733
encore une sorcière poursuivie d'office fut traduite devant
un tribunal et condamnée à être brûlée. (Horst Daem.
II. 282. La sorcière avait mangé ses enfants elle même).

L'ouvrage connu de Goyen contient des renseignements
très intéressants sur le déplorable état de l'Espagne.

Italie. — Il parut à Rome en 1857 une instruction sur
la forme de procéder dans les affaires de sorcellerie. Instructio
pro formandis processibus in Causis Strigum. Cette pièce
est rapportée par Horst Z. B. III. 2. 82. Elle est très curieuse
et ne le cède en rien aux Malleus.

On sait à quelle époque la raison et l'humanité ont
repris leurs droits en Italie.

La condamnation de Maria Renata à Wurtzbourg en
1749 produisit une grande émotion en Europe. Le Savant
Tartarotti à Rovone écrivit dans la même année une dissertat-
-ion en faveur de l'absurdité de la sorcellerie et
des sorcières et vulgarisa les opinions sur la matière.

Il appert dans du noble Scipio Maffei (et connais mal
-lait pas assez loin et il se résolut à écrire en bon latin
adversaire de la superstition. Il publia le célèbre ouvrage
de magie bannie. Beaucoup d'écrivains critiquèrent, et

Maffei leur répondit à l'âge de 80 ans sous le pseudonyme
de Antonio Severino, par un livre intitulé: La sorcellerie
détruite. Un d'années après parut dans le pays supposé de
Ardoino Elbidente Del Orto: le célèbre livre intitulé: Le grand
rôti, mystificateur du monde, ou la sorcellerie et la magie de nos
jours. Ces ouvrages furent connus des yeux de beaucoup de gens
et depuis lors les traces de sorcellerie en Italie paraissent cessé.
(Le titre de l'ouvrage de Tartarotti est: Des fêtes nocturnes
des sorcières, suivi de deux traités sur la sorcellerie. Rovereto
1750. — Les ouvrages de Maffei ont paru à Vérone en 1750 et
1754, celui portant le nom de Del Orto à Francfort
(Augsbourg) 1761. — V. Horst, Daem. 262-266. Zaub. Bibl.
II. 381.)

Suède. — En 1672 un procès de sorcellerie fut instruit dans la
province de Jemtie contre Christ Chanderon et qui est resté célè-
-bre à cause de son excessive cruauté. Après l'épreuve de l'aiguille,
et les supplices les plus cruels de la torture et les aveux les
plus absurdes de sorcellerie, la femme fut brûlée comme sorcière.
Le fait fut suivi d'une dernière sentence de mort prononcée à Jemtie
pour sorcellerie. L'année suivante une femme de 80 ans fut
également brûlée comme sorcière (Horst, Daem. I. 269).

En 1660 un certain Cl. Mr Brinchs vint avec un fils de
marionnettes dans une ville de la Lusace où on n'avait jamais
vu des figures mouvantes. Brinchs était un sorcier et fut
condamné à de la prison. (Harder P. M. II. 639-642).

En 1780 encore une pauvre vieille femme (dans des Alpes) fut
accusée de sorcellerie et soumise deux fois aux plus terribles
épreuves de la torture. Elle supporta les douleurs et au lieu
renoncer à la satisfaction de la brûler en l'honneur de Dieu.
(Ald. II. 216).

En 1782, je dis 1782, un procès de sorcière eut lieu dans
le canton protestant de Glarus, et instruit conformément
aux prescriptions du malleus et l'ouvrage de Delrio. Anna
Goldin, servante du chirurgien Tschudi, fut empoisonnée
et soumise devant la loge sous l'accusation d'avoir ensorcelé
l'enfant de son maître. Sa complice nommé Steinmul-
-ler se pendit dans la prison ce qui fut pris comme indice de culpa-
-bilité contre les deux. Anna Goldin fut condamnée à
mort et décapitée par grâce spéciale.

L'acteur principal dans ce drame était un prêtre pro-
-testant et se nommait Zwingli ce qui offre un contraste éton-
-nant avec le héros de même nom qui le premier en Suisse a
allumé le flambeau de la vérité. (Ch. Pictet II. 128.) Ce fait
contemporain était le dernier jugement qui condamna à mort pour
sorcellerie en Suisse.

On ne peut passer sous silence l'année 1782 un nouveau pro-
-cès de sorcière eut lieu devant le grand Conseil du même can-
-ton de Glarus et que ce ne fut que à la suite de démarches et de
l'intervention des gens instruits des Lumières dans que
le Glarus fut étouffé. (Hirzel II. 5.)

France. Bisque d'Issac Dépaysé (idolatrie Magorum 1629). Spectateurs que les pourceaux nourris qu'on avait e... lus en une tour de sorcellerie dans les prisons de la maison d... Valois, démunieurent dans Meaux. Il n'est pas moins vrai qu... la plus grande Cinquante Cantarma Dy regnes pendant le 17e ... et treize pendant la première moitié du 18e siècle, surtou... dans le ressort de Soulaude plus de 60 personnes furent ... Condamnées en un an et il y avait plus de Trente de sor... Voici que de tous les crimes au délit régnant. (Voltaire, Théol. sect. III. 610.) Des villages entiers furent brûlés ... Dépeuplés par le feu des bûchers. — Les procès de Louis ... Gaufridy au Confrédy (Haubert B.N. I. 399) d'Urbain Gra... Ber (Bekker. Bet. Merveld, IV. 85), d'Elisabeth Jalegier, ... Marie Cadière et autres font connaître ...

En 1686 Jean Pierre de Brandon, ... fut Contrôleur de Sorcellerie pour le Commencement ... d'une expérience dur l'harmonie des sons. Il perdit une ... guitare en Con Dim. Iguelette placé au milieu de la Chambre ... Lorsqu'il jouait d'une guitare accordée de la même manière ... Lyonnaise rendait les mêmes sons. (Etat de la Sorcellerie. ... fut Condamné à être pendu et brûlé avec la squelette sur la ... place d'Aix. (Leyserus, Hist. de crimine magicae 1715. ... Haubert II. 214. — Henningius, des esprits, D. I. 232). ... sentence fut prononcée par une des Chambres de la Tournelle, ... assistait encore à cette époque, et qui Rendait à Grenoble ... dans des affaires exceptionnelles. Astry Soudant le clergé a ... une grande influence à l'occasion de plaintes de Vespère ... et sur les jugements de ces sortes de tribunaux. (Haubert, ... mat. II. 214.)

La plus forte persécution en idée en 1670 lorsque le parlement de Normandie à Rouen régnait en Souverain sous tout berger ... au paysan qui demeurait dans les environs de Haye de Rou... des sorciers qu'il fallait punir avec la plus grande séve... rité.

Un écrivain de mérite assure que le nombre de sorci... humains Escroqués par la stupidité et la crédulité ... attend un chiffre énorme lorsque le roi chargea le par... ment en 1670 de rechercher dans les Retours de l'espèce, ... qui mit fin à la Sorcellerie dans ces contrées. (Wagn... ner, Hexen gesprenster, Berl. 1801. Th. I. — XXVII. — Brunnemann, Hist. Anleitung, 103.

La Continuation de semblables Procès doit être attri... en grande partie à l'importance qu'on continuait d'accor... à certain livre d'Heures Bocquet, gravés figés dans le dou... de Bourgogne se rétrogé par les idols du Val Dio et qui ... était Considéré en France comme le malleus perfectio... Sorcières et Démons accrédita des sorciers autant le la ... procédure, avec une instruction pour un juge en fait d... sorcelleries. Rouen 1606. (Horst, Dämon. I. 266.)

Au milieu de ces calamités quelques rayons de lumière ... purent néanmoins jour en France.

Le parlement de Paris en 1604 Danaeus donne à ... exemple remarquable. — Il attribuait à l'importance ... aux procès de sorcières qui se Déroulait de tes estrailles Cous... Brisant de semblables accusations comme absurdes, impossibles ... inexplicables. (Heemskerk, Bat. Arc. pl. 65.)

En 1539 14 femmes ~~accusées~~ de sorcellerie ... adressés à cette Cour qui nomma trois médecins pour visiter les accusées. Dans ~~le~~ de ces cas il fut jugé préférable de donner ... le Célébre à ces malheureuses que de les brûler. La Cour renvoya ... à Conseil et les renvoya toutes. (Zetzner, Stratagt. in Belgio, 1626 pl. 80. — Et cependant encore dans ce chirurgien du roi.)

En 1594 Louis Servyn, avocat du roi déclara contre les ... personnes par l'eau qui fut rejetée et mise hors l'usage en 1601, au moins en Chambre Royale.

Gabriel Naudé, chirurgien savant, publia en 1625, sans ... ouvrage estimé, mais une piteuse apologie pour ... grands hommes soupçonnés de magie, Paris 1625. — Horst, Daem. I. 206. — Haubert.) mais il ne fut à cette époque de ... pour écarter ~~en~~ 1641 l'épreuve par l'eau fut définitivement ... par le parlement de Paris comme inutile et dangereuse. (Zetzner, Stratagt. Belg. 1626).

En 1682, Nouvelon ou Nouvelet de Lescut de Varme de la ... Salpetrière publia le premier ouvrage Histoire des imaginations ... extravagantes de Mons. Ouffle (le fou). C'est une imitation ... au Corps du célèbre roman de Don Quichotte, contenant des récits ... mensongers concernant la Sorcellerie. Naturellement il se fait lui-même Corps garant.

Les Lettres de Mr. Thiriat sur la Sorcellerie publiées en 1725 ont été très favorablement accueillies et ont puissamment contribué à détruire les préjugés.

On ne pouvait à cette époque supposer la disparition ... complètement dans les Etats européens, au Contraire, car en 1825 ... plusieurs femmes de la Commune de Bouzonval ont été condamnées par les Assises du Département de Lot et Garonne pour avoir voulu brûler une vieille femme soupçonnée de Sorcellerie.

Angleterre. La réforme n'amena pas les traités qu'on devait en attendre, ce qui fait bien apprécier en partie au Livre des Jacques 1er et publié à Paris et à Rouen. — Peu de temps auparavant son départ pour l'Angleterre en 1603, il avait lui-même ~~condamné~~ une femme accusée de Sorcellerie et dont il avait heureusement appelé.

Dans la 1re année de son règne il parut une loi dans laquelle le ... fait et la punition étaient plus strictement définis qu'ils ne l'avaient jamais été par un autre Statut toutes les lois ... antérieures ~~sur~~ Souveraines Prédécesseurs sur la matière.

Le docteur Galbert Burnet dit que des commissaires ... Parlement et Parlement ... siège à la Cour, ils le considérèrent ... sans de la Cour comme un homme sans esprit comme ... Sorcier ni Enthousiaste, et c'est pourquoi ... le Roi disait Johindeau que le plus court chemin de ... Cambrai les Sorciers des Sorcières était de pendre des fantaisies ... sur le Chef d'une et mettre le Gouvernement de Surveiller et Démasquer ... fut accepté ... sans ... Vendredi de l'année ... ment au qui n'auraient Condamner leur emploi. Ainsi la doctrine sur

la Sorcellerie fut inculquée à beaucoup de monde et comme la plupart des hommes n'ont d'autre jugement que l'opinion que l'empire de la mode, la Sorcellerie devait se propager grandement.

Si l'on considère que ses successeurs ne montrèrent pas plus de sagesse on peut tenir pour certain que pendant la dernière moitié du 17e siècle de grands exemples de cruauté et de stupidité ont pu y être donnés. Un des plus étranges c'est que Matthys Hopkins [illegible] du Comté d'Essex entreprit en 1644-1646 avec John Stern et une femme d'aller à la découverte des Sorciers dans différentes Provinces de l'Angleterre. Ce Hopkins se donnait la qualité de „Witchfinder general". Il recevait 20 schillings pour chaque sorcière; on comprend aisément quel devait être le zèle de pareils chasseurs de Sorcières à gages. Ils forcèrent de pauvres innocentes femmes en Comptables pour obtenir cette récompense. (Hennings, voyage de Gessler en Angleterre I. 10) C'était la dernière tentative à ce genre pour. Parmi les victimes et d'autres personnages, l'ouvrage estimé de Glatt fut réimprimé et fut favorablement accueilli. Peu après Français Hutchinson, Jean Webster et Jean Wagstaf entrèrent vaillamment en lice et ainsi les Providentes Contre Sénonentes femmes Bekker et Bekker luttèrent qui en France qui en Allemagne. Ce fut toutefois que dans le règne de George II que les lois de Jacques I.er sur la Sorcellerie et de Marie pour l'Ecosse furent abolies par un acte du parlement de 1736. Après la 1ère fois de cette année aucune poursuite de ce genre n'eut plus lieu, et ceux qui auparavant les gens comme prétendus Sorciers étaient punis de la peine d'exposition au carcan et d'une année de prison. (Hauber B. N. II. 1. contient l'acte du parlement)

Dans les classes inférieures la superstition persista cependant car en 1776 (11 juillet) un meunier de Suffolk fut subir à Bury St Edmunds pour se disculper d'une accusation de Sorcellerie. (Schnaase 342)

Les états du nord. La Sorcellerie était une croyance générale dans le nord comme beaucoup le savent sans doute. Cependant avec Van Jaernesyck que les Démons avaient quitté le Sud de l'Europe pour s'y transporter.

Les Lapons et les Finlandais tendaient du vent enfermé dans des mouchoirs mais on y trouve peu de traces de pouvoirs spéciaux pour des alliances avec le diable.

En Russie je n'ai trouvé de trace de procès de l'espèce que contre Tysbyn Brenburg et Luivisinen Kuhlman dans lesquels il était bien question de Sorcellerie mais le chef principal de l'accusation roulait sur un tout autre objet.

La croyance populaire contre le Chirurgien Daniel Von Jordan dans le Soulèvement de 1680 démontre que la tendance était de considérer toute étranger comme Sorcier. C'est un Sorcier! s'écriait-on car tout avait un chez lui des monstres marins desséchés et une peau de serpent."

En Danemark la croyance au diable était tellement portée que Tycho-Brahé dut emporter ses instruments Astronomiques de l'observatoire de Uranienborg et les transporter dans l'île inhabitée de Ween. Partout les Danois les considéraient comme des instruments diaboliques.

Islande. On a publié en 1847 les pièces d'un procès qui eut lieu à Skalholt dans la première partie des 16e

siècle et dans lequel beaucoup de gens furent mis à mort. (B. Oktober. Beitr. Island IV. 230.)

Suède. On a rencontré des indices de la superstition et de persécution. — Sous Charles Gustave [illegible] Olaf Jean Terserus, évêque avait le diable forcé à l'avant Craft appris en peu de temps. (Hornius B. III. 279.) — Bekker raconte que peu d'années avant la publication de son livre on avait écrit de la Livonie que le diable y était entré une fille et une école et qu'il endurcissait tous ceux-ci par son tourment."

En 1670 on lit dans Mora le procès fameux qui a fait connaître et qui a terminé par la condamnation à mort de 70 femmes et 15 enfants des deux sexes. Les jurés condamnés à des peines corporelles graves et à la confiscation de leurs biens ne furent pas poursuivis. (Bekker. Bet. verd. IV. 219-224.)

Pomeranie. Dans un décret de 1649 la Reine Christine prit un décret qui était engagé à mettre fin aux vieilles des Pommeranien (Poméraniens) et par lequel les procès de sorcières étaient défendus. (Hauber III. 250 publié le 3 Décembre). — Une commencement du 18e siècle on a encouragé à poursuivre les procès de sorcières. Mais la peine prononcée comme de mort n'a été établie positivement qu'en 1729.

Pologne. Dans ce pays qui paraissait être en retard au 17e siècle pour la répression de la paradis des sévices de persécution était grand nombre de cas. Un décret de Jean Casimir Roi de Pologne de 1661 en 1790 de Silésie a été fait de Rodeu accompagné d'un aveu qui était exposé dans les lieux de poste en poste. Le maître de relais dans d'autres localités. De retour à Posen il reçut son [illegible] pendu au gibet. Il en demanda et on lui répondit que c'était un [illegible] qu'il avait fabriqué [illegible] les oiseaux et des [illegible] qu'il avait [illegible] [illegible] [illegible]

nous et mal connus dans l'histoire, fut un prêtre romain. Vraisemblablement dans
l'ouvrage cité nous l'avons vu, Jean Philippe comte de Schönborn, l'électeur p
d'Anthropophagie. Jean Philippe comte de Schönborn, l'électeur p
de Mayence, jeune que le célèbre Leibnitz a fait connaître à nous de bien
près — Il y a quelque vérité dans ces ouvrages dans le monde savant c'est p
ordinairement à cause de leurs défauts, choses exceptées de voyageurs de
Cette et de Cartes et continuant toujours, Valentin Naumann, le terrible
Balthasar Bekker disait qu'il était déjà établi dans toutes
les langues de l'Europe, par tous les hommes, et imité par tous les ju
Thomas Van Ekenmark Hardt, était naturellement attaché à faire connaît
la valeur de cette preuve dans les pays divers.

Pour des hommes accoutumés à la connaissance de la cause qui nous occupe, il
de cette connaissance ne viendrait pas à l'esprit — que 20 à
dizaine comme certains que de cinquante personnes condamnées aux flammes et
en avait tué pas deux et peut être pas un seul de coupable. — Il était
bien qu'on ne brûlait de femmes vieux en Russie, en Suède, et la torture
les juges eux-mêmes les plus misérables tâtés sans rien a
Cambrai dans le pays de Liège en la Hollande. Il était fort rare
en tout les pays de l'Allemagne que les vieux fussent et seuls exe
le moins rigoureux, et de reconnaître coupables de sorcellerie. Les deu
motifs pour lesquels nous ne sommes pas tout à fait accoutumés comme Voltai
était que nous ne sommes pas au fond de torture.

Le tour impérial avait été des chrétiens comme tous guerre
différences.

Les états de Cologne mêmes avaient tous aussi bien dans les état
protestants que chez les autres, catholiques.

"L'évêque de Horst, Conrad de Les Fleur épiscopal, au plus fort
leurs luttes, brûlant les malheureuses victimes de la guerre de
dus, avaient pris à tâche de se surpasser pour conduire le de
en état de faire les pauvres vieilles sorcières de passer la jeunesse
le tester avaient presque dépeuplé l'Allemagne. Quelques pas que deu
un désert et comme ils ne calomnies ne suffisaient pas l'homme d
Mais encore j'aurai à citer sur la tête (Horst. Daem. I. 21
la Cour Ecclésiastique dans plusieurs états et notamm
à Baden (Horst. Daem. I. 22).

Il est remarquable que les plus grandes exactions ont été commis
par les fanatiques de 1560 à 1630 dans ce qu'on appelait les villes
libres, les comtes etc et par les catholiques dans les états qui étaient
gouvernés par des princes ecclésiastiques.

Trois exemples de ces choses dans les petits états dont seulement
cités — Dans le petit Comté de Henneberg 194 sorcières furent
(Horst. Daem. I. Schaubu 14. 116-137.) Dans la seigneurie de
Cette 29 mort (Schaubu 14. 116-137.) Dans la seigneurie de
heim dans le Wurtemberg ayant une population de 600 âmes
Lindamas périrent de 1661 à 1666; et en 1686 Christian comte de
Ramsayer Cattenbourg périrent par le feu sur des bancs dans le Holste
18 femmes comme sorcières. (Horst VI. 112.)

Dans les grands états ecclésiastiques ou cités seulement les choses
Dans l'évêché de Treves on n'accusait pas de vieilles pe
de sorcellerie ainsi que les enfants mais aussi les hommes d'âge. Par
les nombreux exemples on cite un nommé Platt, dans près
dont l'un avait les cheveux blancs de vieillesse et un couler
Platt tout faible vieux en 1594. (Hoeffer. Dict. Theol. Sc. III. 1.
Platt tout faible vieux en 1594. (Hoeffer. Dict. Theol. Sc. III. 1.
De 1624 au commencement de 1629 on a brûlé comme sorciers
sorcellerie dans l'évêché de Wurtzbourg 175 personnes en 19 jo
Ils appartenaient à toutes les classes, à tous les âges. Il
avait parmi eux des magistrats étrangers et même une jeune fille
(Haubert III. 301 — Reichard. Beytrage I. 229)

Dans l'évêché de Paderborn plus de 100 personnes ont péri
en 1656 (Haubert III. 111)
En 1629 18 personnes accusées d'avoir traduit une Epizootie
par Conrad Duc de Wurtzbourg ont été brûlées vives
(Haubert III. 81) Enfin en 1659 on a fait périr dans le se
600 personnes dans l'évêché de Bamberg et 900 dans celui de
Wurtzbourg.

Puis un mot du temps par le Conservateur. Il leur 200 personnes
brûlées rue haute est coupable à Spandau l'appareil de torture qui ne
devait pas être gardé longtemps autrement que par une superstition mal en-
tendue les malheureux expiraient souvent sur la place publique. (Haubert II.
505 - 553. - III. 441. 30. - Horst. Daem. I. 212 - Wolfart. I. 111)

La première de ces horreurs eut lieu à Cologne. C'était pour les premiers et
les derniers [illegible] victimes de leur [illegible] pour les [illegible]
Sauver les habitants de cet état de leurs gouverneurs qui se nommaient
les pasteurs et leur troupeau et périrent en grand nombre.

Il en fut de même du docteur Platt à Trèves, gouverneur nommé à un grand
nombre qui avait (Haubert II. 583 - Horst VI. 234) [illegible] de sorcel-
lerie Pierre Despuiles [illegible] soixante à 90 ans était riche à la vérité
et méritait un meilleur traitement (Reichard. Beytrage II. 240 - Ulenbu
VI. 91 - Horst II. 248 - 248. VI. 182.)

Le Cte Frédéric Athanase Johann Adolphe [illegible] à Regensburg
[illegible] des esprits [illegible] de la [illegible] en 1728 [illegible] Wolf Wenceslas
Mirtenfeld dans [illegible] de vieille [illegible] dans [illegible] ensorcelli, aussi plus
sieurs du temps. (Horst. Daem. I. 24. J. D. II. 118)

Wolf Ernest [illegible] fut brûlé en 1660 par [illegible] Il était glorieu-
sement Comte dans [illegible] toute sorte [illegible] et jours de
fête il avait l'habitude d'aller dans une [illegible] et commandait les habitants par
les rues de petits [illegible] et autres divertissements. Il avait toujours recours à la
superstition pour tout ce qui l'intéressait et il avait [illegible] supporter qu'il fût
tout rendu [illegible] à Passau.

Il lui demanda un jour dans une [illegible] s'il avait [illegible] pu faire
ou prévoir des choses. Il répondit qu'il [illegible] et [illegible] la chose en demanda
le moment. Il mit 24 souris [illegible] dans le [illegible] renversa [illegible] sur elle
jeta alors une petite pierre dans le lac, et en fit sortir une souris. Cette opéra-
tion [illegible] l'étonnement des assistants et fut [illegible]

Veith se [illegible] [illegible] sur le fait mais [illegible] [illegible] heures d'emprison-
nement et le mettre en [illegible] [illegible] avoir lieu. Lorsqu'il fut entendu il
raconta la chose et [illegible] [illegible] le tour [illegible] dans la baliage
était [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Alors deux
lieu. Les [illegible] [illegible] [illegible] dans toutes les [illegible] dans toute la
procédure. Veith fut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[

la main la puissance de la superstition, était de porter une paroisse puissante à savoir parler. Celui qui la prononcait seulement de vanter était tenu pour un malfaiteur pour un esprit fort et cette accusation était autrefois publique au plus grave que celle de sorcier.

L'électeur Clément Auguste, frère de Maximilien Philippe, Comte de Schönborn, Evêque de Münster, Prince-Evêque de Hildesheim, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, Archevêque-Electeur de Cologne, Evêque de Paderborn, Abbé de Corvey, Prévôt de Hildesheim, Abbé de Lobbes, Abbé de Stavelot, Abbé de Malmedy, Abbé de Prüm, Abbé de Werden, Abbé de Helmstadt, Abbé de Deutz, Abbé de Gladbach, Abbé de Kempten, Abbé de Murbach, Abbé de Lure, Abbé de Weingarten, Abbé de Ochsenhausen, Abbé de Zwiefalten, Abbé de Reichenau, Abbé de Salmansweiler, Abbé de Petershausen, Abbé de Ellwangen, Abbé de Fulda, Abbé de Hersfeld, Abbé de Corbie, Abbé de Herford, Abbé de Stablo

et mais la puissance de la superstition était si forte que presque personne n'osait parler. Celui qui le premier soulèvement de tous était tenu pour un malfaiteur, pour un esprit fort et cet accusation était autrefois presque aussi grave que celle de sorcellerie.

Le libertin Dijo cité de Strasbourg, Jean Philippe, Comte de Schönborn, fait exception. En 1663 il recommanda la douceur dans ces procès. Le libertin de Friedeburg imita, et en publia en 1631 sans un édit [illegible] et [illegible] de Brunswick et de Wolfenbuttel en peu plus tard.

A partir de 1670 un retour plus général au bon sens se fit sentir. Des savants commencèrent à se soustraire à l'autorité de Benedictus Carpzovius, jusque-là reconnue et respectée comme le premier des criminalistes. Il avait posé en fait comme chose indubitable, certaine, que les sorciers, déjà par les lois divines et humaines, étaient punis de mort et qu'il fallait absolument leur envoyer contre ceux qui ne croyaient pas à l'alliance avec le diable. Il a répondait, à l'appui de la doctrine, un grand nombre de docteurs de tout renom [illegible] différents juges. (Thomas, Commentaire P. I. § 48)

A Strasbourg, Thomasius, professeur de droit à l'Université de Halle, était obligé d'écrire pour la défendre contre le crime de sorcellerie. Il attaqua en 1701 et soutint avec thèse contre le crime de sorcellerie. Il attaquait la superstition et l'esprit de persécution. Il combattait la [illegible] théologiens. Alors encore la vénalité, femme savante et fort connue [illegible] eut l'insolence de rencontrer beaucoup de résistance et n'put [illegible] avec [illegible] avec un M. Beaton. M. J. D. Reiche et autres. Il eut l'insolence [illegible] particulière satisfaction de faire disparaître les ténèbres dans les écoles de droit, en grande partie et même dans les bancs des juges.

Frédéric Ier Roi de Prusse fut le premier prince d'Allemagne qui publia un édit dans la date du 9 Dec 1706, pour protéger et procéder de [illegible] sorcières dans la Prusse Occidentale.

En 1715 tous les tribunaux prussiens, en Lande partout en Prusse [illegible] (Brunnemann, Act. Ap. 203 - 212.)

Dans quelques parties de l'Allemagne cependant le progrès ne marchait pas aussi vite. Et [illegible] encore des sentences très plusieurs localités au 18e siècle. La Route de Rhinmantel [illegible] en 1737 au Petit fait à Rhinmantel a été imprimé en 1737 à Francfort avec le visa [illegible] de [illegible] des [illegible] tentatives.

En 1749 Maria Renata Sänger, [illegible] de religieuse du couvent d'Unterzell, accusée de sorcellerie, fut décapitée à Wurtzbourg et [illegible] en 1750. Madeleine Hennes fut [illegible] et brûlée à Quedlinbourg [illegible] la gazette elle avait commis les [illegible] de Sainte Pâque sentence [illegible] la gazette elle avait commis les [illegible] et [illegible] autres les plus [illegible] tels que sentence de fait d'un jeune ou autre les plus [illegible] tels que sentence de fait d'un jeune ou [illegible] été.

C'est en Autriche que les ténèbres mirent le plus long-temps [illegible] Van Swieten, auteur de plusieurs ouvrages, auteur de Haan, auteur de l'ouvrage [illegible] Marie Thérèse rétablit en 1753 et remit [illegible] la matière à examen, [illegible] entièrement les peines de [illegible]. Après cet examen, dit-il, [illegible] publia en 1758 un Décret [illegible] ordonnant que [illegible] encore est malheureux [illegible] suspect.

Cependant ces Décrets [illegible] toute l'Europe [illegible] fait en 1766 à Brechlo. — Joseph Lagarnes, [illegible] condamné fut pris en flagrant délit et était dans le point d'être mis en liberté [illegible] pour un [illegible] [illegible] [illegible]

Cours français [illegible] de 1595 à 1610 dans notre pays [illegible] Les Etats Généraux de Hollande sur les accusations de sorcellerie et il y en a peut-être d'autres qui ne sont pas parvenues à notre connaissance ; il nous en est cependant bien restés en comparaison des autres Etats.

A Schiedam la superstition était assez grande pour entraîner après la chute des espagnols, un jugement de sorcellerie rendu contre un nommé Jean Walbrack qui aurait été condamné par les échevins jadis assemblés par ces [illegible] Cour de Hollande nous trouvons la mention d'un fait que dans la même ville en 1593, plusieurs femmes ont été emprisonnées et reconnues dans la même année, sous le titre de sorcières, à savoir : Anne Van Kondenburg, Cecilje Andries, Anna Laurens Sorcières, Saaier, Anne Van Kondenburg, Cecilje Andries, Anna Laurens Saarsgens, Bary Bruyens et Marygje Arends. Jugées par la Cour de Hollande condamnées. Elle appela de la sentence devant le grand Conseil et elle fut acquittée le 9 Août 1593, et le bailli de Schiedam condamné aux frais. (Van Leeuwen, Batavia illustrata p. 306.)

Dans la même année fut encore amené devant la même cour contre une femme accusée de sorcellerie nommée Anne Van Kondenburg reconnue dans cette cause [illegible] par Leeuwen, mais l'avis fut partagé, qui avait été demandé par la Cour Souveraine beaucoup plus prudente à [illegible] dans les causes de sorcellerie Van Heurnius et c'est une source précieuse pour le temps où elle a été écrite. Schiedam se borne à la mention de ce fait en donnant quelques extraits. Il est du 9 ____ 1594 et relatif à la signature des professeurs.

En 1594 une pauvre vieille femme nommée Anna Muggen fut brûlée comme sorcière à Zoetermeer. Une courte sentence que par la mention qu'en fait Voetius (Disp. theol. III. 602)

Dans la même année une sentence de mort fut prononcée par les échevins d'Haarlem contre une femme accusée de sorcellerie dans laquelle [illegible] les plus étranges au moyen de l'assistance de deux diables nommés Hendrik et Harmen. Tout ce que l'on sait des détails de cette affaire c'est que les échevins avaient eu la précaution de garder en prison le prévenu sur qui n'a été relâché que plusieurs années après la torture.

En 1595 nous trouvons mention de trois cas.

A Amersfort une sorcière surnommée le matou rouge et nommée Grietje Sijges fut brûlée. (Van Bemmel. Besch. van Amersfort, I, 385.)

Guillaume Stevens Van Eem fut exécuté dans la même année, et peut-être aussi ses enfants deux jeunes filles (Van Leeuwen 296-300.)

A Arnhem Hans Boek fut brûlé le 7 août. C'était un pauvre imbécile. Il était [illegible] noir et était présenté à lui et les avait offert un mouchoir blanc. Il était [illegible] pendant 3 ans, lorsqu'il reconnut la raison mais sans [illegible] pouvoir perdre. (Van Hasselt, Chronyk van Arnhem p. 242.)

Cette [illegible] était la même dont il a déjà été fait mention et qui est [illegible] à Utrecht.

Antoine Cornelle Brulk, Marie Barbeau épouse de Thomas Ryks, Volkert Broeks, Heudriks et la fille Henriette ont été brûlés sur le quartier aux Chevaux en août même année. — Ils habitaient précédemment Amersfoort.

La jeune fille avait à peine 18 ans. La mère avait été [illegible] en 1594 à la 12e [illegible] condamnée pour sorcellerie, et aujourd'hui les enfants, Hessel âgé de 14 ans, Gysbert de 13 furent contraints d'assister au supplice de leur mère et de leurs sœurs. Ils furent ensuite fouettés jusqu'au sang et conduits enfermés dans une cellule jusqu'à ce que la Cour en ait autrement décidé.

Le feu avait subi l'épreuve de l'eau et avait été plusieurs fois soumis à la torture, ainsi que les trois grandes personnes accusées aussi [illegible] choses les plus absurdes et les plus impossibles, telles que : d'avoir dansé durant le sabbat dans un pré à Amersfoort. Comme des chats, patte en la patte, qu'ils auraient été changés en loups garous et allés chasser et mordre les vaches. — Un des enfants aurait aussi avoir été de lait d'une sorcière. — Un autre enfant disait aussi, en tirant du lait du mamelle d'une vache. — La jeune fille reconnut qu'elle avait fait grêler au moyen de l'assistance du diable. — Tout cela, aux termes de la sentence constituait des fautes abominables, [illegible] punissables qu'elles ne devaient à tolérer dans un pays Chrétien ou la crainte de Dieu et de la justice régnait.

30./ Un grand nombre de pièces analogues sont reproduites par Van Leeuwen
Bat. illustratus p. 294–306.

A remarquer encore ce mort qui n'est comme est celle de Claertje Adriens
condamnée le 18 Décembre 1595 a été traitée pire par jugement des Echevins d
Schoonhoven et après avis et consultation de légistes. Elle avait 70 ans lo
qu'elle fut exécutée le 19 Les pièces de la procédure doivent encore se
trouver dans les archives de Schoonhoven, la sentence est rapportée dans
l'ouvrage de Van Berkum Schoonhoven p. 336 ——

Dans quelques sentences postérieures on rencontre mêmes dispositions.
Lenaar Willems fut condamnée pour sorcellerie par jugement du 1/
Août 1601 prononcé par les échevins de Zierikzee au bannissement de la
ville et d'une partie de la Zélande pendant 14 ans. ——
Jacobgen Hoofdts femme de Steven Helwyge fut condamnée
2 juin 1602 au bannissement pendant 7 ans.
Gerardus Tuining ou Tuningius professeur de droit de 1591 à 1610
beaucoup combattu pour ses opinions hostiles. Il a publié contre la
sorcellerie et les sujets quelques pièces de vers qui lui font honneur.
Durant la publication de la première édition du livre de Scott en 160
on trouve déjà de nouveaux curieux documents de vers contre la sorcellerie
des auteurs suivants: D.r Samuel Coster, A. Delmanhortius, C. Dy
et Petrus Soinerius.
Le beau poème de Cato: Spookkijcke de contre la sorcellerie a d
ouvrir les yeux à beaucoup de personnes.

Appendice. — Proposition du Commissaire ou Président
pour l'affaire capitale de Keith Bratzel:
« Messieurs. — Vous avez prononcé la sentence de mort d
l'archi-sorcier Keith Bratzel et les anges de réjouissent dans le
de votre arrêt. Mais comme il nous importe avant tout, de
saisir nos adversaires de détruire la race de la sorcellerie j
vous adresser une demande tendant à ce que vous co
tez faire les enfans de Keith Bratzel. Il a deux enfans et ces
sont vraisemblablement dressés déjà à la sorcellerie car c'est un
principaux signes du mal d'être né de parens convaincus de sorcelle
Le savant Bodin dit: une des preuves les plus graves est de trouver
parens dont l'un ou tous deux étaient sorciers. D.n St. J. Et
indépendamment de cela il est établi dans la science de Bodin q
les sorciers aiment tous leurs enfans au remboursement prochain dit-il
il n'y a pas d'affaire qui soit plus agréable au diable, et
part de tous les parens que de les forcer à ravir les en
fans qu'ils aiment le plus, — il leur fait rester plus rester
quelque temps que les enfans de Keith Bratzel ne soient sorciers
comme leurs parens.
D'après ces bases je suis dans la pleine conviction que ces e
doivent être mis en arrestation et comme coupables, qu'
leur sœur les veines dans un bain et qu'on les soigne à mor
Plaidoirie.
Le Conseil s'est réuni immédiatement au devant des
Du Président.

ARCHIVES

285

Procès de 1861

6

Cette lettre du préfet de police est le premier germe, le fœtus encore informe, devenu plus tard l'incomparable rapport que nous avons donné ci-dessus, l'une et le sommaire, l'autre le poème.

Les deux pièces, sorties de la même officine, sont l'œuvre de la même plume, celle du Préfet qui signe ou qui timbre. On reconnaît la paternité commune à l'identité des mensonges, des hableries, des ignorances et des absurdités. Les deux s'accordent à faire sortir Blanqui en septembre, de la prison de Carte par l'amnistie, alors que depuis le 2 avril, sa peine expirée, on l'avait extrait de cette prison pour le diriger d'abord sur Cayenne, et le transporter ensuite en Afrique. Voilà un Préfet bien renseigné ; il n'en coûtait pourtant qu'un dossier à consulter.

Mr le préfet a la mémoire courte. En rédigeant la seconde édition de son roman, il oublie la première. D'après la lettre, Blanqui part à la fin d'Octobre de Paris pour la Suisse. D'après le rapport, à la fin d'octobre, il part de Paris pour la Belgique. Voilà donc un conspirateur qui prend en même temps le chemin de fer du Nord et le chemin de fer du midi. On a bien raison de le donner pour un homme rare.

Nous ne savions pas encore au juste où avait pris naissance cette farouche société des crocodiles qui a mis toute la Belgique en jubilation. Le père est trouvé. C'est M. le préfet de police en personne. Sa fille a eu certainement le baptême le mieux carillonné depuis trois cents ans entre Ostende, Liège, Anvers et Tournay.

Oui la Belgique a ri aux éclats de la joyeuse goguette flamande transformée en repaires de régicides français et la Belgique a eu tort. Elle se disait sans doute : « voilà une « lourde méprise ! mais à tout péché miséricorde ! la rue de « Jérusalem sera la première à plaisanter du quiproquo « et à faire chorus avec nous sur cette bouffonnerie. » Erreur. Comme ceux du destin les arrêts de la police impériale sont irrévocables. Elle a décidé que la société des crocodiles était un autre de démagogie ; autre elle restera jusqu'au jour des rétributions. Si les belges ont pu croire que leurs facéties allaient dérider et désarmer la police et le palais, ils doivent être détrompés aujourd'hui. C'est en vain que pendant un grand mois

du 14 Juin au 17 Juillet la presse n'a pas tari sur les pipes
les bals le faro et les charges des crocodiles, ce feu roulant de
quolibets n'a pas diplissé le front ni effleuré la pensée des
justiciers impériaux. Le 17 Juillet la société des crocodiles a
fait sa rentrée solennelle à l'audience avec son sinistre appareil
de caves et de poignards. Président et procureur général ont
crié anathème et ses adeptes assis sur les bancs du crime, et
listement condamné.

Que les belges se le tiennent pour dit. La société des —
est inscrite en encre rouge. caverne de conspirateurs et
d'assassins. Vienne le jour de l'annexion bonapartiste ces
conspirateurs trouveront leur compte ouvert au livre des
proscriptions.

Un dernier mot sur les factums. nous les avions d'abord
considérés tous deux comme l'oeuvre personnelle de M. le préfet
mais un doute nous est survenu. La police qui est la
divinité même possède évidemment les attributs de
l'omniscience et de l'omniprésence. Il faut néanmoins distinguer
entre Dieu et ses suites. Il y a une hiérarchie dans l'armée
céleste. L'auteur du rapport est l'invisible témoin des actions
et des paroles de B. l'ombre attachée à ses pas. c'est
un archange en mission. Le préf. lit à livre ouvert
dans la pensée c'est D. même. Respect à la hiérarchie

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Le président — La cause est entendue en ce qui regarde Frémeaux et Vosgien.

Me Bourdet présente la défense de madame Sébert, Me Wouke celle de Chaumette, Me Maurice Joly celle de Senique. Il est six heures. A peine le dernier avocat de la cause vient-il de se rasseoir, le tribunal se lève à la hâte et s'esquive vers la chambre des délibérations.

Me Bac. — M. le président, Blanqui demande à être entendu.

A ces mots les juges s'arrêtent et deviennent déconcertés reprendre leurs sièges. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que tout avait été combiné avec art pour mettre B. dans l'impossibilité de parler, en l'acculant à la dernière heure d'une audience qui ne pouvait plus se prolonger. Plusieurs causes avaient été jugées avant l'affaire, afin de restreindre d'autant la portion d'audience qu'on voulait bien lui accorder et de la resserrer entre d'étroites limites. Il est bien entendu que tout devait être baclé le même jour et qu'à aucun prix il n'y aurait de remise au lendemain. Nous verrons la même tactique se reproduire en appel avec plus de scandale encore.

Ce n'était point devant un aéropage si ouvertement hostile que l'accusé pouvait entreprendre une défense sérieuse. Il savait trop que chaque mot était guetté au passage comme prétexte d'interruption et de poursuites. Il a dû se renfermer dans quelques brèves observations que la forme même la plus inoffensive, la plus atténuée n'a pu sauver des aigres rebuffades du président.

Aucune parole n'était possible dans ce prétoire du bas empire. Ne cherchons rien par conséquent dans ce petit nombre de phrases étranglées entre les rudes rabrouements du tribunal. Bornons-nous à dire que l'auditoire n'avait écouté qu'en haussant les épaules la triviale philippique débitée par le substitut Try avec accompagnement de gestes furibonds.

Blanqui. — Mr l'avocat impérial vient de nous donner la mesure de ce procès que je ne connaissais pas avant d'entrer dans cette enceinte. Ce n'est pas un réquisitoire contre un délit de société secrète qu'il a prononcé, mais contre une personnalité politique. Qu'il ait énuméré mes condamnations antérieures, qu'il en ait rappelé toutes les circonstances, soit. mais j'avoue que je n'aurais jamais cru à une insistance si acharnée sur mes antécédents. C'est ma vie entière qu'on accuse devant le tribunal; c'est un procès de tendance qui embrasse trente

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
1855

années de mon existence.

Pouvais-je m'attendre à voir reparaître ici comme pièce principale cette adresse sur les massacres de Rouen, d'avril 1848 qui, une fois déjà, devant la haute cour de Bourges, avait servi à soulever contre moi les passions du jury, bien qu'elle fut étrangère à l'accusation! après douze années écoulées que vient-elle faire dans la prévention d'aujourd'hui? ne s'est-on pas hâté pour signaler en moi un accusé qu'il fallait frapper grand même? je trouve médiocrement loyal ce procédé qui force un homme de répondre deux ou trois fois du même fait à vingt cinq ans d'intervalle. Ce document n'a-t-il pas pris aujourd'hui dans les débats le rôle capital, faute de matériaux sérieux?

Et pourtant, m. l'avocat impérial a été mal inspiré. Dans ce procès de 1836 dont il a évoqué le souvenir, il cherchait un rapprochement entre des listes de société secrète et les notes que vous avez sous les yeux et qu'on s'efforce aussi d'appeler des listes. Les mots jouent un grand rôle avec les hommes; adroitement placés, ils exaltent les ambitions, à défaut de faits pour les conquérir. En 1836, il y avait des listes et il y avait aussi une société secrète, je ne l'ai point nié alors, m. l'avocat impérial aujourd'hui, il l'a nié l'une, ni les autres.

Que le tribunal compare mes papiers actuels avec les pièces de 1836 et il en résultera clairement pour lui que, s'il y avait alors société secrète, il n'y en a pas eu 1865, tant la contexture et le fond de ces documents sont opposés. En 1836, vous trouvez des listes réelles, uniformes, d'hommes d'une seule opinion, d'une même nuance, avec des formules toujours identiques. Les annotations d'alors parlaient de poudre, de balles, de munitions, d'armes de guerre. Elles indiquaient toutes un but hostile.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? de listes? uniformément d'un nouveau de choses diverses, de fragments manuscrits, de notes d'observations, de recettes industrielles; et on fait de moi, vous rencontrez en immense majorité ceux de personnages aristocratiques, appartenant à la noblesse, au barreau, à la littérature.

Y a-t-il quelque part le nom, l'idée, la trace d'une société secrète? jamais. Les dix neuf vingtièmes des mentions sont celles qui indiquent des exemplaires à retirer, ce hommes quelques appréciations politiques en style plus ou moins familier, et deux ou trois annotations dont je m'explique mal l'impropriété, je défie de trouver autre chose qu'une distribution projetée d'imprimés. Plus d'armes, ni de

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

munitions, ni rien de semblable.

J'ai protesté tout-à-l'heure contre de monstrueux rapports de police, et j'ai vu avec un profond étonnement que la prévention s'appuyait surtout de ces factums sans nom dont l'absurdité devait sauter à tous les yeux. Non seulement la police, dans son ignorance complète de ce que je faisais à l'étranger, n'a débité qu'un tissus de mensonges; elle n'a même pas su vous donner de renseignemens exacts sur mes condamnations antérieures. Ce n'était pas cependant une besogne bien difficile. Il suffisait de compulser des dossiers judiciaires. Ch! bien, tout-à-l'heure, m. l'avocat impérial disait, sur la foi des rapports de police, que transporté à la Guyane à l'expiration de ma peine de dix années, cette transportation administrative avait été commuée en détention à Corte...

Le substitut: — C'est écrit

Blanqui. — Une transportation commuée en détention! est-ce donc une chose si naturelle et si légale qu'un magistrat ait pu accepter de confiance un pareil renseignement? la transportation à Cayenne a été changée en transportation à Mascara, (Afrique.) si la police commet de ces bévues quand elle a les dossiers sous les yeux et qu'il lui suffit de lire et de copier, quelle confiance peuvent inspirer ses rapports sur les faits et gestes d'un homme qui vivait à l'abri de ses investigations?

Je voudrais laisser ces misères de côté. Mais en vérité, des juges ne peuvent jamais se figurer qu'un rapport de police puisse être tout entier une œuvre d'imagination. ils se disent sans doute qu'il peut y avoir quelque chose d'exagéré; mais imposture d'un bout à l'autre, non. Ch! bien, j'ai la preuve qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ces documents. Des affirmations tranchantes me font voyager en Suisse, en Hollande, en Italie... je n'ai mis les pieds dans aucun de ces pays. On m'attribue au moins dix voyages en Angleterre de Janvier et décembre 1860, je n'y suis allé qu'une seule fois, et depuis le 2 juin, je n'ai pas quitté Paris.

Le président, avec brusquerie — Passez à un autre ordre de faits.

(nota.) On comprend l'humeur du président. Ce fameux rapport de police était son bréviaire. C'est, appuyé sur ces extravagances, qu'il avait interrogé Blanqui croyant le confondre. C'est en parlant de ces rapsodies qu'il disait avec assurance: « il résulte de renseignements certains. » Nier les impostures devenait impossible. mais on ne pouvait en souffrir la flagellation publique. On a fait taire le prévenu.)

Blanqui, interrompu et contraint d'abandonner son sujet. — Cette terrible société

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

des crocodiles je n'en ai jamais entendu parler. Bref, en présence de ce monceau d'erreurs, on demeure stupéfait. 291

On a fait dans mes papiers un triage minutieux dans l'intérêt de l'accusation. Il ne me semble pas équitable d'éplucher en détail cet immense dossier pour en extraire quelques lambeaux utiles à la prévention, en jetant de côté la grande masse des pièces qui est favorable à la défense. Des extraits de fantaisie, isolés des passages voisins qui les contredisent, est-ce là ce qui peut faire preuve en justice?

En somme, je crois que la poursuite a manqué de franchise. J'aurais compris peut-être une inculpation de presse clandestine. Mais ce chef de prévention a été écarté, et à sa place a surgi ce délit si élastique et si vague de société secrète, ce délit si obscur qu'il semble une arme destinée à frapper les hommes contre lesquels on n'en a pas d'autres. C'est la lex majestatis de l'ancienne Rome, la loi de lèze majesté qu'on appliquait aux adversaires du gouvernement, lorsqu'on n'avait rien à dire contre eux.

Le président d'un ton brutal. — Blanqui, nous ne sommes pas ici pour écouter un cours de droit romain. Rentrez dans les faits.

Blanqui. — Mais si je me bornais à discuter les faits, m. le président, je ne suivrais pas l'argumentation du ministère public. Car ils ont eu une part bien étroite dans son réquisitoire dont les trois quarts n'ont frappé que sur ma personne... Enfin, je m'arrête, je ne puis que répéter qu'il n'y a jamais eu société secrète.

Blanqui se rassied. Il n'aurait pu continuer une défense qu'on ne voulait plus entendre. Sa modération, son calme, sa forme si retenue, si parlementaire n'avait pas trouvé grâce devant la haine de ses ennemis. Cette douceur, cette urbanité ne faisaient au contraire que les irriter davantage. La conscience de leur iniquité allumait leur colère. Ils lui ont fermé la bouche.

Le tribunal se retire dans la chambre des délibérations et rentre ensuite en séance pour rendre le jugement suivant:

« attendu que de l'instruction des débats et des pièces saisies résulte la preuve qu'en 1861, à Paris, Blanqui a fondé une société secrète dont il s'est constitué le chef, dont ont fait partie la femme Frémeaux, Sénique et Chaumette et à laquelle il avait résolu d'affilier, d'après les indications de ses propres notes, d'autres individus, notamment Hadingue Parmentier, Thévenot, mais qu'il n'est pas suffisamment prouvé que Frémeaux et Vosgien aient fait partie de cette société;

Attendu que la preuve de l'existence de cette société secrète est révélée

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
1855

par les notes et listes annotées qui ont été saisies chez la veuve Antoine, sœur de Blanqui où il demeurait, par les 8 ou 9000 enveloppes destinées à un manifeste politique qu'il se proposait de répandre dans le public, notes, listes et adresses écrites de la main de Blanqui ;

Qu'en effet on trouve sur les listes plusieurs noms suivis de ces mots : « Bon à affilier » ce qui indique une société secrète déjà formée entre plusieurs membres dont on devait augmenter le nombre, que le but commun d'exciter à la haine des citoyens les uns contre les autres et au mépris du gouvernement résulte par les notes politiques qui accompagnent les listes, relatives entre eux les sus-nommés ;

Attendu que la femme Frémeaux qui demeurait continuellement avec Blanqui dans son appartement, y recevait d'autres personnes que se réunissaient à Blanqui, qu'elle a été détentrice d'un instrument portatif de typographie et de 9000 enveloppes dont elle connaissait la destination ; que le 24 février, elle était présente lorsque Sénigue et Chamette sont venus sur l'appel de Blanqui ; que ce jour-là Sénigue a quitté la femme Frémeaux à 11 heures du soir, porteur d'un paquet qu'il a déposé chez Vergion, et qui n'était autre que l'instrument typographique dont il s'agit ; que Vergion en effet a déclaré avoir reçu de Sénigue l'aveu qu'il lui fesait la remise momentanée d'une presse, inquiété qu'il était par la poursuite d'un agent ; que l'association formée entre Blanqui la femme Frémeaux et Sénigue se manifeste par ces mots écrits de la main de Blanqui sur ces listes : par Son ... par mme S... suivis de plusieurs noms ; que la présence de Chamette, ouvrier typographe dans la réunion du 24 février chez la femme Frémeaux, réunion à laquelle l'instrument typographique a été enlevé, prouve son affiliation à la société.

Le Tribunal, par ces motifs, déclare Blanqui Sénigue, Chamette et la femme Frémeaux, coupables du délit prévu par et puni par l'article 13 de la loi du 28 juillet 1848 ;

Condamne Blanqui comme chef de la société à 4 ans d'emprisonnement et 500 francs d'amende ; la femme Frémeaux et Sénigue, chacun à une année d'emprisonnement et 100 fr. d'amende, Chamette à 6 mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende ; déclare Blanqui interdit pendant cinq ans de ses droits civiques ; la femme Frémeaux et Sénigue privés pendant deux ans de l'exercice

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. ESS

des mêmes droits ;

Renvoie Fremeaux et Vorgien de la plainte et ordonne leur mise en liberté immédiate, s'ils ne sont retenus pour autre cause. »

L'audience est levée à 7 h. et demie. Tous les avocats qui se pressent dans l'enceinte prodiguent aux condamnés les marques les plus vives de sympathie. Tous expriment leur indignation de l'iniquité d'une pareille sentence. — Pendant le délibéré, le barreau ne cessait de répéter : « ils ne pourront pas condamner. Comment rédiger un jugement « de condamnation ? c'est impossible ! il n'y a rien, absolument rien. « Faire rouler un procès uniquement sur le fait de détention d'une « presse clandestine, et ne pas poursuivre pour ce fait. Mais conclure « par une accusation de société secrète dont il n'y a pas trace aux « débats, on n'a jamais rien vu de pareil ! »

Sans doute ce raisonnement était sans réplique. Mais le gouvernement n'avait pas engagé un procès pour le terminer par un acquittement. Dès qu'il y avait procès, il y avait d'avance condamnation. Il n'en coûte pour cela que deux ou trois : attendu que plus dénués de raison les uns que les autres. Le tribunal n'a paru déconcerté qu'un moment lorsqu'il s'est aperçu de l'extravagance du rapport de police sur lequel il comptait baser les plus menaçants interrogatoires. Il avait débuté par appeler cela des renseignements certains. Il a fallu faire retraite tout doucement sur ce chapitre en ne gardant à peu près pour ressource que la société des crocodiles devant laquelle Blanqui restait bouche close, ne sachant de quoi on voulait parler. De là, triomphe ; son ignorance prétendue n'était que confusion et accablement sous l'évidence.

L'étonnement et l'indignation n'ont pas été moins unanimes dans le public de toutes classes que dans l'auditoire de la septième chambre. Il n'y a eu qu'un cri dans Paris contre l'iniquité et la servilité des juges. La magistrature était déjà tombée bien bas. Cette affaire achève de la déshonorer.

Voyons maintenant ce qu'aurait dit Blanqui s'il avait parlé au public par dessus la tête des jugeurs.

« On nous fait un procès de société secrète. Je ne suis pas assez simple pour prendre le change. Qui croit à cette accusation ? personne, ni accusateurs, ni juges, ni public. Pour l'apprécier, il ne faut que la voir à l'œuvre. Eplucher dans tout un volume quelques mots isolés pour en forger des preuves à charge énergiquement démenties par l'ensemble

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

de tout temps, en tout pays, ce procédé s'appelle falsification. Mêmes moyens pour créer une presse clandestine. En fait-on un chef de prévention directe? non! point d'éléments pour asseoir ce délit. Mais invisible au premier plan, elle devient tangible au second; impossibilité comme fait principal, certitude comme accessoire; c'est-à-dire qu'elle existe et n'existe pas.

Assez de travestissements et de mensonges! écartons ces vains semblants pour venir à la réalité. La réalité, c'est mon passé politique; ce sont mes 25 ans de prison et mes convictions qui survivent! — incorrigible! — quoi! L'échafaud, Cayenne, le bagne, les cachots, six cents mille hommes trépignant onze ans la France sous leurs talons, n'est-ce pas assez pour commander le respect et faire un monarque légitime? Qu'est-ce que la majesté, sinon la terreur? les populations font silence, tout est prosterné, tout adore! et lorsque les consciences aussi devraient être agenouillées, voici se révéler en langage amer les révoltes opiniâtres d'une pensée! Dans cette âme rebelle, douze années de compression et de souffrance n'ont aiguisé que le mépris et la haine, au lieu d'imprimer la crainte et la soumission! on aura raison de ce débris.

Oui! mon crime est dans ces fragments d'écrits tombés aux mains de la police. L'occasion a paru belle de reprendre contre moi les projets de mort déjà conçus en 1859. Alors, au mépris même des lois d'exception, un ordre ministériel me déportait à la Guyane, après une détention de dix années. Par pudeur cependant ma destination avait été détournée vers l'Afrique. Voici venu le moment d'exécuter la sentence ajournée. Les prétextes sont inutiles, ils ne tromperont personne. Le maître ordonne à ses tribunaux de signer le passeport de Blanqui pour Cayenne, les tribunaux s'inclinent devant le maître. Le passeport est prêt. Ce sera un arrêt de plus à flétrir par l'histoire. Depuis 2000 ans, l'infamie des juges ne lui épargne pas cette besogne.

La justice dans son prétoire a énuméré tous les crimes de ma vie avec une solennité burlesque. Elle pouvait les énumérer en un seul qui est irrémissible: la fidélité aux opinions. Si, à l'exemple de ces vertueux magistrats, j'avais prêté une demi-douzaine de serments, comme eux j'aurais des gendarmes à ma disposition, au lieu d'être à la disposition des gendarmes. Il faut bien payer les entêtements de la conscience.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

La conscience! elle est sous les pieds aujourd'hui!... elle se redressera; mais combien de temps encore laissera-t-elle décorer du nom de loi les violences de la cupidité, et les caprices de la violence?... et la loi elle-même, misérable mot, toujours instrument d'oppression! Néron et Tibère fesaient des lois - Dura lex, sed lex! insinue le juriste hypocrite: «la loi même détestable doit être respectée jusqu'à sa chute.» Maxime impie! préconisation éhontée de la force quand même! n'est-ce pas dire que la force est respectable tant qu'elle est la force, et qu'il faut lui cracher au visage dès qu'elle a cessé d'être elle-même?

Ainsi font ceux qui s'intitulent des hommes d'ordre, adorateurs de la puissance debout, insulteurs du pouvoir tombé, ils ont toujours les premiers au chapeau la cocarde victorieuse, prêts pour émerger, à couvrir de boue, à charger de fers quiconque ne se prosterne pas assez vite et assez bas devant le soleil levant. C'est ainsi que du haut de leurs sièges, de triples renégats parlent en Rhadamantes à des hommes qui ont donné leur liberté et leur vie pour une conviction. hélas! le triomphe du mal semble la règle des choses humaines.

Que les encenseurs officiels se battent les flancs pour chanter les gloires et la popularité du Césarisme; qu'ils mêlent dans leurs panégyriques la démocratie et le principe d'autorité, le bâton des janissaires et le bulletin électoral, Cayenne et l'enthousiasme unanime, leur voix se répétera dans une merveilleuse suite d'échos. C'est tout simple. Quand le sbire, fouet en main, débride quelques minutes un français de son baillon, c'est pour lui faire entonner de son timbre le plus sonore, le couplet Napoléonien

Le français rebridé n'en pense pas moins que l'éloge sans la contradiction est la plus sanglante des satyres; que, sans la liberté de la parole et de la presse il n'y a pas de souveraineté du peuple, et que le suffrage universel, sous le sabre du prétorien, n'est qu'une moquerie et un outrage. L'inquisition d'Espagne aurait eu l'unanimité s'il lui avait pris fantaisie de se mettre aux voix; elle savait les moyens de perpétuer cette unanimité, et la méthode ne l'est pas perdue. La démocratie, unie à la liberté, réalise l'idée

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

moderne, l'égalité des citoyens. accouplée avec le despotisme, elle enfante le régime asiatique, l'égalité des esclaves.

J'ai dit par mégarde despotisme. Despotisme n'existe plus. Il y a de par le monde certaines choses peu aimables par elles-mêmes; partant, peu aimées. Ces choses-là d'habitude font des efforts inouïs pour se donner une mine moins repoussante. Par exemple, elles prennent pour masques toutes sortes de noms anodins. On n'imagine pas les ressources de leur vocabulaire: le geolier est devenu successivement guichetier, porte-clés, gardien, surveillant. peine perdue! contre l'usage le fond ici a emporté la forme. Ce métier-là a tué sous lui au moins cinq synonimes.

Certain lieu, nécessité trop prosaïque a déjà empuanti une demi douzaine des mots les plus suaves du dictionnaire. Rien n'y a fait, pas même un nom impérial, vespasien. Despotisme, mot suffoquant! eh! bien, lui aussi a essayé de se parfumer à neuf et de faire une toilette plus rose. Il s'est trempé dans la piscine et baptisé: principe d'autorité Dans ce costume, il a trouvé en Europe écho et accueil chez toutes les âmes naturellement infectes. il n'en sera pas moins pour ses frais de lessive. En changeant de nom, les immondices ne changent pas d'odeur, et le sang versé à flots sur le champ de bataille pour teindre en pourpre ce fond emporté ne fera qu'accentuer encore la putridité de ses émanations.

La gloire n'est pas dans les hécatombes humaines offertes en holocaustes à l'absolutisme, ni dans les monceaux de cadavres entassés pour lui faire un piédestal. Elle n'est pas dans le danger subi par contrainte ou par eau de vie, mais dans le péril affronté volontairement pour le triomphe des convictions. Ces cicatrices-là sont belles qu'on a reçues en bravant la mort, les armes à la main, par dévouement et par enthousiasme, non comme ces troupeaux d'hommes que le fouet de la discipline et de la terreur chasse vers les abattoirs. Qu'est-ce donc que des héros qu'on traîne à la gloire avec des sergents pousse-cul, et la menace de mort écrite à chaque ligne d'un livret?

L'histoire n'est qu'un sillon sanglant de cet héroïsme ~~[illegible]~~ mercenaire ou servile. Les légions de rome esclave en valaient bien d'autres comme supériorité militaire; elles n'en sont pas moins l'opprobre du nom romain. Elles avaient pris leur premier César dans les bras de la victoire, et bientôt elles allaient ramasser Vitellius sous la table pour le hisser sur le pavois impérial.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Ainsi descendent les nations à travers les saturnales du prétorianisme et les simulacres de splendeurs matérielles. Toutes les bouches vénales célèbrent en chœur les grands travaux qui renouvellent la face de Paris. Rien de triste comme ces immenses remuements de pierre par la main du despotisme en dehors de la spontanéité sociale. Il n'y a pas de symptôme plus lugubre de la décadence. A mesure que Rome tombait en agonie, ses monumens surgissaient plus nombreux et plus gigantesques. Elle bâtissait son sépulcre et se faisait belle pour mourir.

La vie d'un peuple n'est pas dans les œuvres de ses mains, mais dans sa pensée. La vie matérielle n'est qu'un reflet de cette pensée. Dès qu'elle le supplante, et de servante se fait maîtresse, c'est le commencement de la mort. En dix années la chute intellectuelle et morale de la France est déjà profonde. Elle le sait et peut encore remonter la pente puisqu'elle la mesure de l'œil. Tant que l'on sent son mal il n'est pas sans remède; le sentir, c'est le combattre. Mais si le jour vient jamais qu'elle cesse d'en avoir conscience et se croie florissante de santé, ce jour elle sera morte, et il ne lui restera que la phase de dissolution à parcourir. Les nations-cadavres, en décomposition lente, subsistent longtemps encore comme les cadavres-individus, avant d'être réduites en poussière et de disparaître.

Ainsi que la plupart des grands empires, la France, si elle s'éteint, aura péri par les gens tranquilles espèce féroce qui asphyxie sans pitié le genre humain dans l'atmosphère du despotisme, la seule respirable pour elle. C'est la plante vénéneuse des marais qui ne pouvant s'enraciner et fleurir sinon dans les eaux croupissantes, arrête l'eau qui coule, l'eau vive et pure, comme coupable de bruit et de tumulte, et sous prétexte d'ordre et de calme, l'immobilise à son profit dans la putréfaction. Race fatale, l'Arimane de l'humanité, occupée sans relâche à barrer le fleuve majestueux des nations pour le transformer en marécages pestilentiels, au loin fléau de la contrée, jusqu'à ce qu'un cataclysme bienfaisant vienne balayer ce foyer d'infection, et en purifier à jamais la terre!

Du fond de mon âme un cri accusateur s'est échappé contre cette faction qui a frappé la patrie de déchéance, et l'a jetée sanglante sous les pieds du pouvoir absolu. Pour raviver de vieilles haines, on s'est hâté de publier mes sarcasmes. Soit! je veux les répéter moi-même, et lire à mon tour, après mes ennemis, ce fragment de mes notes.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

« La bourgeoisie pleurniche aujourd'hui contre le B... qui lui a
« ôté des mains ses sabres de bois, ses pistolets de paille, et ses
« pantins parlementaires. Dépit d'enfant pour des joujoux brisés. Qu'on
« frappe un peu fort à la porte, le moutard effaré laisse là sa rancune et se
« jette dans les bras du casseur de poupées criant qu'on le sauve de
« Croquemitaine.... la révolution. »

Ce sont ces pantins parlementaires qui, en discréditant le régime de discussion, ont permis à la force brutale de le remplacer par un gouvernement japonais. C'est la bourgeoisie elle-même, moins les professions libérales qui a secondé d'enthousiasme le renversement de la forme parlementaire et qui a partout appuyé en masse le coup d'état contre la résistance du peuple. C'est elle qui a proscrit la presse, détruit les écoles primaires, exterminé les instituteurs, supprimé les colléges et livré aux jésuites par l'éducation le présent et l'avenir du pays. Elle aurait reculé jusqu'au 12e siècle pour y trouver un abri contre la révolution.

Quoiqu'on prétende aujourd'hui, c'est elle encore qui maintient de toute son influence le pouvoir issu du coup d'état seul. Un groupe imperceptible pleure dans un coin ses anciennes fureurs libertiéides, et se frappe la poitrine au souvenir de ses complicités avec le sabre.

La bourgeoisie ne prend pas son mot d'ordre à l'institut; elle le prend à la bourse, son sanctuaire et son oracle, à la bourse foyer purulent d'où la gangrène fuse jusqu'aux dernières ramifications du corps social. Cette alliance de la bourse et de la caserne a porté ses fruits. cinq milliards engloutis improductivement par deux guerres et par les démolitions de Paris, ont organisé dans les masses la misère et la famine. Le terrible arrêt de Malthus s'exécute chaque jour sur des milliers d'êtres humains que l'impôt expulse du banquet de la vie. Les peuples apprendront à connaître l'économie politique du Césarisme.

Naguère, j'écrivais sur une page de mon carnet:

« Les vaincus de 48 avaient laissé la France fulgurante de
« lumière; les survivants d'entre eux la retrouvent dans les
« ténèbres d'un égout. »

Grande fureur contre l'outrecuidance de ce parallèle entre les ruines de 1848 et les splendeurs de 1860. On demande où était alors la lumière, où sont aujourd'hui les ténèbres — Alors, il y avait la liberté. avec la liberté tout se retrouve; sans la liberté tout se perd — Aujourd'hui le despotisme, voilà les ténèbres; l'avilissement des caractères, la corruption, la soif de l'or, voilà l'égout. et chaque jour le pays y enfonce davantage.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Après vingt cinq années de prison, lorsque la porte de cachots entr'ouverte un moment se referment sur le peu de jours qui me restent, je ne veux pas rentrer dans la nuit, sans dire ma pensée avec un dernier adieu à ceux que je laisse sous le soleil. J'ai combattu toute ma vie pour la justice et pour le droit contre l'iniquité et le privilège; pour les majorités opprimées contre une minorité oppressive. Pauvre et captif, j'ai vécu; pauvre et captif, je mourrai. Nul plus que moi je pense, n'a le droit de dire que les malheureux sont ses frères. Il est difficile de ne pas mêler à la pitié pour ceux qui souffrent, l'aversion pour ceux qui font souffrir. J'ai ressenti et la compassion et la colère, mais je n'ai fait de mal à personne, et seul j'ai payé les frais de mes indignations.

Tout à l'heure, le champion de la force, mêlant à la glorification du maître l'injure au vaincu ne m'épargnait pas cette figure de rhétorique qu'on appelle l'apostrophe. Il me foudroyait sur mon banc de l'épithète de terroriste. Je crois même, en vérité, avoir entendu le mot de guillotine.! Dire à un vieillard qui a passé sa vie au fond des cachots qu'il est le représentant de la terreur, c'est une de ces railleries de fort à faible qui peuvent paraître piquante à la Thémis impériale, mais qu'on trouvera de moins bon goût dans les lieux honnêtes. Là, ce qui sera du terrorisme, c'est de condamner un homme à mourir par le poison, pour avoir eu l'intention de publier un écrit qui n'a pas même existé.

J'aurais pu dire au pourvoyeur de Cayenne: la terreur! 93! voilà trente ans qu'avec ces mots on en fait contre nous de la terreur; trente ans qu'on ne se lasse pas de nous broyer sous les pieds, que nous ne nous lassons pas de souffrir.

Pourtant un jour, un seul, nous avons été victorieux! et ce jour là personne de nos ennemis n'a eu à craindre pour un cheveu de sa tête ni pour une minute de sa liberté. Et le lendemain c'est nous que la terreur écrasait sans merci, sans trêve, ni vergogne!

Je suis vieux, mes cheveux sont tout blancs; mais je n'ai point de sang sur les mains, pas une goutte. Je souhaite que vos héros puissent se rendre le ~~mond~~ même témoignage....

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

300

IV

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Plaidoirie de Me Vonken

mais on voit

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Me Vonken (Défenseur de Chaumette)

Messieurs, je n'abuserai pas longtemps de vos moments. Cette discussion touche à sa fin, et après tout ce qui a été dit, je pourrai me borner à vous soumettre quelques considérations relatives à Chaumette. J'avais l'intention de discuter la société secrète, d'approfondir aussi la définition du délit de société secrète, mais après ce qu'a dit Me Bac il serait véritablement oiseux de ma part.

Ce que je veux établir seulement, c'est que lors même qu'il y aurait eu société secrète, Chaumette n'en faisait pas partie, qu'il y était complètement étranger, qu'il a ignoré l'existence de l'association.

Qu'est ce que Chaumette? Je ne parlerai pas de ses antécédents qui sont des antécédents de jeunesse et rien de plus. Il est aujourd'hui père de famille, marié en secondes noces depuis peu de temps. Il travaille constamment dans la même maison où il est employé comme ouvrier et c'est même à raison de son assiduité au travail qu'il est pour moi certain qu'il n'a pas fait partie d'une société secrète et c'est aussi à raison de cette assiduité au travail que le hasard a fait qu'il se soit trouvé le Dimanche 24 Février chez Me Frémeaux

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Me Vonken (Défenseur de Chaumette)

Messieurs, je n'abuserai pas longtemps de vos moments. Cette discussion touche à sa fin, et après tout ce qui a été dit, je pourrai me borner à vous soumettre quelques considérations relatives à Chaumette. J'avais l'intention de discuter la société secrète, d'proposer aussi la définition du délit de société secrète, mais après ce qu'a dit Me Bac ce serait véritablement oiseux de ma part.

Ce que je veux établir seulement c'est que lors même qu'il y aurait eu société secrète, Chaumette n'en faisait pas partie, qu'il y était complètement étranger, qu'il a ignoré l'existence de l'association.

Qu'est ce que Chaumette? Je ne parlerai pas de ses antécédents qui sont des antécédents de jeunesse et rien de plus. Il est aujourd'hui père de famille, marié en secondes noces depuis peu de temps. Il travaille constamment dans la même maison où il est employé comme ouvrier et c'est même à raison de son assiduité au travail qu'il est pour moi certain qu'il n'a pas fait partie d'une société secrète et c'est aussi à raison de cette assiduité au travail que le hasard a fait qu'il se soit trouvé le Dimanche 24 Février chez Me Trémeau

Je dis qu'il est très assidu au travail. J'ai entre les mains une déclaration de son patron ainsi conçue: "Je m'empresse de vous donner les renseignements que vous demandez sur Chaumette. Pendant les trois ans qu'il est resté chez moi, il a toujours bien conduit et je n'ai jamais eu de reproche à lui faire sur son travail et sur sa moralité." Les notes relevées sur son dossier sont très-bonnes et justifient l'intérêt que nous lui avons porté. Il est employé dans l'Imprimerie Chaix, imprimerie considérable, où il y a beaucoup d'ouvriers, où existe un ordre extrême, et le patron lorsqu'il l'a vu arrêter s'est employé de toutes façons pour obtenir sa mise en liberté provisoire, tant il avait été satisfait de la régularité et de la moralité de son ouvrier. Voilà le premier renseignement.

Le second renseignement, c'est son livret que j'ai ici, parfaitement en règle et qui prouve qu'il n'est pas en contravention.

Comment donc se fait-il qu'il sort aujourd'hui sous l'inculpation de société secrète? Il faut prendre son récit comme étant la vérité parce que c'est tout ce qu'il y a de plus vraisemblable au monde. Blanqui la première fois qu'il l'a vu lui apportant des nouvelles d'un de ses anciens patrons qu'il avait rencontré.

Il avait reçu cet homme qui se présentait sous le nom
De Denoville, et n'ayant jamais habité Paris en 1848,
il ne pouvait pas reconnaître Blanqui. Moi qui l'ai
vu souvent, lorsqu'il s'est présenté à moi pour la pre-
mière fois depuis son retour, je ne l'aurais pas reconnu,
et s'il ne m'eut pas dit son nom, chose qu'il faisait
rarement, j'aurais été loin de soupçonner que j'avais
Blanqui devant moi. De retour à Paris après un an
Blanqui fait redemander Chaumette par un billet dans
lequel il le prie de venir le voir le plus tôt possible.
Il ne dit pas, "venez Dimanche" mais, "venez me voir
le plus tôt possible." Que répond Chaumette: "Je ne pu
"pas dans la semaine, dites à ce monsieur que si Diman
che j'ai le temps, j'irai le voir."
Et le Dimanche il se rend au lieu qu'on lui indique
sans soupçonner qu'il y avait là une société secrète,
(et pour moi je suis bien convaincu qu'il n'y en avait pas)
sans soupçonner qu'il allait à une réunion politique.
Il se trouve en face de Blanqui qu'il croit être Denoville.
On le fait asseoir, on cause, on interroge, et vous ne
savez ce qui s'est passé dans cet intérieur que par les
déclarations De Chaumette. Vous devez savoir en ce
moment quelle est la méthode de Blanqui. Je ne
sais s'il avait le projet de fonder une société secrète,

mais on voit comment il procède : il fait venir auprès de lui les hommes dont il a l'intention de se servir, que ce soit pour une société secrète ou que ce soit pour autre chose ; il entame la conversation, interroge, questionne, examine son sujet, il ne fait pas de propositions, il veut savoir auparavant si cet homme pourra remplir le but qu'il se propose. Avait-il l'intention de se servir de Chaumette comme imprimeur pour une presse clandestine ? C'est très possible ; peut-être est-ce ce motif qui le fait appeler auprès de lui. Dans tous les cas il sondait son opinion pour savoir ce qu'il pensait sur la situation politique. En lui demandant ce que disaient les ouvriers et quelles étaient leurs dispositions il espérait obtenir une réponse qui lui permettrait d'avoir confiance en lui. Mais du moment que cet homme lui disait : "les ouvriers ne s'occupent plus de politique, la cherté des loyers et des vivres les tourmente, mais ils ne veulent plus entendre parler de politique", alors Blanqui n'avait aucune proposition à faire et il a dû se dire : puisque, selon vous les ouvriers ne s'occupent plus de politique, c'est que vous êtes un de ces ouvriers qui ne veulent plus s'occuper de politique. Et il continue la conversation sans plus songer à ses propositions ; il interroge Chaumette sur l'imprimerie, il lui

Demande quelques renseignements sur la fonderie des caractères, et est ouvrier de répondre ; je ne suis pas fondeur de caractères, mais compositeur et je ne sais pas ce que vous me demandez. Survient le café et l'on ne parle plus de rien. Ensuite Chaumette s'en alla, et, remarquez bien ce qui se passe, c'est quand Chaumette est parti que Sénique sort. Supposons que Sénique soit sorti, non pas avec une presse, mais avec les éléments d'une presse, il est évident qu'on a attendu le départ de Chaumette pour ôter cet objet de l'endroit où il était de peur que sa présence donnât soit des soupçons soit toute autre chose. On voulait le sonder, connaître ses intentions, savoir de quelle utilité il pouvait être, et l'on n'a pas dû lui faire voir la presse, on s'en est débarrassé de peur qu'il l'aperçoive en revenant, si toutefois c'était une presse.

Voilà la situation de Chaumette. Evidemment il ne connaissait pas Polanqui, il croyait que c'était un monsieur Denonville. Celui-ci le fait appeler ; il ne veut pas même se déranger de son travail ; il va au rendez-vous qui lui est donné le jour où cela lui est possible, et rien de plus. Une conversation s'engage, aucune proposition ne lui est faite. Enfin, allons plus loin : supposons même

lui ait fait des propositions d'affiliation à une société
secrète. Il faudrait prouver qu'il les a acceptées
qu'il s'est laissé affilier, qu'il a consenti
au contrat proposé et qu'il s'est engagé. Où sont
les éléments de cette preuve ? Il n'y en a pas.
Cet homme était à son travail, il ne voulait
pas le quitter, il regrettait d'être obligé de rentrer
si tard, car la conversation continuait lors-
qu'il a dit à Delangle : Il se fait tard, je demeure
à Montmartre, ma femme peut être inquiète,
je m'en vais ; si vous avez encore quelque chose
à me dire, nous nous verrons un autre jour si j'ai le
temps.

J'ai toujours été surpris que le jugement de première
instance n'ait pas fait à Chaumette la part
qu'il a faite à Vosgien et à Frémeaux. Il est
tout aussi étranger à la société secrète, la société
secrète, qu'ont pu être Vosgien et Frémeaux.
Vosgien qui déclare avoir eu en dépôt une presse,
sachant que c'était une presse, Frémeaux qui
en définitive, n'était coupable que d'une chose,
d'être le mari de sa femme et de la fréquenter
quelquefois. Quant à Chaumette il n'est coupable
que d'avoir été dans une maison sans savoir ce

qu'on lui voulait et d'avoir eu affaire à Denonville.
S'il s'était trouvé en face de Blanqui, sachant
que c'était Blanqui, c'eut été une très grande im-
prudence de sa part, imprudence que beaucoup
ont commise et que j'ai moi-même à me reprocher, car je l'ai
vu depuis son retour; et si le hasard avait fait
que je fusse mandé dans cette chambre, sans
adopter un projet quelconque, je serais vraiment
fâché d'être soupçonné pour société secrète quand
j'assurerais à la cour que rien au monde ne me
ferait entrer dans une société secrète.
J'espère, messieurs, que vous prendrez en considé-
ration la position de cet homme qui n'a commis
dans tous les cas qu'une imprudence. C'est un
bon ouvrier, un bon père de famille qu'il faut
rendre à sa femme et à ses enfants. Je compte
à cet effet sur votre justice.

309

Lo Mort
~~Letter Wiertz~~
Dr Hypathie
7

1/ 4450

Annales Chrétiennes 370

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 1955

La Mort d'Hypatie.

L'an 415, sous le règne de Théodose-le-jeune, alors que l'ancien monde s'éteignait rapidement dans la nuit du Christianisme, une jeune fille d'une admirable beauté, plus chaste encore et plus modeste que belle, enseignait avec éclat la philosophie et les mathématiques dans la ville d'Alexandrie. Uniquement vouée à l'étude, elle avait repoussé avec douceur, mais avec fermeté, les hommages et les sollicitations des nombreux prétendants à sa main. Tout ce qui conservait le goût de la littérature et des Sciences, se pressait en foule autour de cette chaire, émule des plus célèbres dans les traditions de la cité savante. Hypatie, la touchante vierge païenne, était l'une des dernières lumières de la civilisation Gréco-Romaine qui expirait sous les feux du monothéisme sémitique.

Cet empressement, cette gloire enflammaient de haine les farouches sectaires du Crucifié. Ils avaient alors un chef selon leur cœur, homme de violence et d'orgueil, tout bouillonnant des passions dominatrices du nouveau culte. Cyrille, Archevêque-Patriarche d'Alexandrie, élevé au désert en compagnie de moines fanatiques et stupides, possédait pour tout savoir le monceau informe d'abstractions, de subtilités et d'extravagances qui s'en allaient entravant tout vif le monde Romain. Le Zèle Chrétien nous a

2/

conservé sept volumes in-folio de spéculations théologiques de cet énergumène. En revanche, il a détruit de tout son cœur les 311 chefs-d'œuvre de l'esprit humain, et ce qui [redacted] en reste ne lui a échappé que par miracle.

Cyrille, naturellement, en sa qualité d'Evêque, voulait tout mettre sous ses pieds, hommes et choses. Il avait à ses ordres une confrérie de Fossoyeurs (Parabolani), véritable armée de chenapans, habitués par les horribles fléaux de la peste à se jouer également de la vie et de la mort, gens de rapine et de meurtre, prêts à tout, sur un signe du Patriarche.

Un matin, au point du jour, il fondit à leur tête sur les juifs, population de quarante mille âmes, industrieuse et florissante. Surpris à l'improviste et sans armes, les malheureux furent hachés, leurs maisons pillées et saccagées, leurs synagogues rasées, et les débris du massacre [redacted] jetés sans pain hors de la ville. C'était pour Alexandrie un irréparable désastre.

Oreste, Préfet d'Egypte, se plaignit de ces sanglantes fatalités au gouvernement. Plainte inutile! Le gouvernement ne se jouait pas volontiers aux Evêques. [redacted] fit la sourde oreille. Cyrille, lui, l'avait prêtée fort attentive à cette dénonciation, et il avait la mémoire du prêtre. Il parut cependant avoir mis de côté toute rancune et fut charmant avec le Préfet. Mais un beau jour, comme Oreste passait dans la rue entouré de ses gardes, une bande de cinq à six cents moines, espèce de bêtes féroces du désert, se rue sur le cortège, met en fuite l'escorte et renverse le

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
1855

gouverneur de son char: il a beau crier: "je suis chrétien! je suis
"suis catholique!" Les moines répondent en l'assommant de pierres.
On accourt cependant, on l'arrache sanglant des mains de ces
forcenés. L'un d'eux est saisi, jugé, exécuté.

Alors le Patriarche, à la tête de son clergé, vient
recueillir le corps, le transporte processionnellement ~~jusqu'~~ à la
cathédrale et lui fait élever un tombeau orné des emblèmes du
martyre; puis montant en chaire, il prononce l'oraison funèbre
et le panégyrique du pieux coupe-jarret. Toute la ville trem-
blait devant les Sicaires. Cyrille n'avait pas épuisé ses vengeances.

Oreste était l'un des plus assidus auditeurs
d'Hypatie, l'admirateur de son talent et de ses vertus. Ce fut
un arrêt de mort. Depuis long-temps déjà, le Patriarche ne
voyait qu'avec des frémissements de colère la multitude des
disciples assiégeant les portes de l'académie, pour entendre
l'éloquente parole de la jeune fille. Un troisième et plus
affreux guet-à-pens allait combler la mesure de ses attentats.

Hypatie, en rentrant chez elle, est subitement
assaillie par une troupe de scélérats sous les ordres de
Pierre, Lecteur de la cathédrale, l'une des prêtres de l'Arc-
-chevêque. Les assassins la terrassent, la dépouillent de
ses vêtements, la traînent nue par les cheveux au travers
des rues jusqu'à ~~dans~~ devant l'autel l'Eglise. Là, ces Cannibales

découpent les chairs de leur victime avec des écailles d'huitres et livrent aux flammes les membres palpitants. L'Empire poussa un cri d'horreur. On essaya de commencer une enquête. Mais les Evêques élevèrent leur voix menaçante. Tout-de-tut. ils étaient les maitres. Le forfait resta impuni.

ainsi préludait la canaille Chrétienne d'Alexandrie à l'effroyable série d'égorgements dont les populaces Catholiques ont ensanglanté les deux mondes pendant Quinze Siècles.

Il est bien entendu qu'on ne trouve pas au Calendrier Sainte-Hypatie, vierge et martyre. Par contre, Saint-Cyrille, évêque, et assassin de la pauvre enfant, y figure aux premières places. C'est un des Pères de l'Eglise. Si parfois on a prononcé le nom de l'infortunée jeune fille, depuis sa mort jusqu'à nos jours, c'est avec une signe de croix et une malédiction en un seul mot: "Païenne!"

Connait-on dans le passé quelque chose d'aussi terrible que cette apostrophe: "Païen!" une simple injure Chrétienne, qui aujourd'hui encore, chez certains peuples, ferait un arrêt de proscription. Chez nous, ce n'est plus qu'une tentative d'outrage dans les feuilles de sacristie et dans les libelles épiscopaux.

Il y a huit cents millions de Païens sur le Globe, les deux tiers de l'espèce humaine se pourraient je contenter de répondre: "Chrétien!" De par l'histoire, de ces deux épithètes est la plus vénimeuse?, laquelle peut passer pour une insulte? qui a commis plus de crimes sur cette terre, les Païens ou les Chrétiens?

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

Rapport de février 1832

(Original)

8

1

Citoyen

Votre Bureau Central m'a chargé de vous présenter un rapport sur la situation intérieure et extérieure de la France depuis la Révolution de Juillet. Il me paraît nécessaire de remonter à la cause première des événements qui se sont accomplis depuis un an, pour mieux en faire saisir l'enchaînement et la portée. Ce rapport, je le diviserai en deux parties. Dans la première, je ferai l'historique de la Révolution de Juillet, je rechercherai les causes qui l'ont amenée, je montrerai les différentes phases qu'elle a parcourues, je ferai connaître les hommes qui ont pris part à ce grand événement, et j'indiquerai les résultats qu'il a produits. Dans la seconde, je ferai connaître la situation actuelle de la France, je ferai connaître les différentes opinions qui se partagent le pays, je ferai connaître les différentes nuances de chacune de ces opinions, je ferai connaître les différentes classes de la société, je ferai connaître les différentes professions, je ferai connaître les différentes régions, je ferai connaître les différentes villes, je ferai connaître les différentes campagnes, je ferai connaître les différentes mœurs, je ferai connaître les différentes coutumes, je ferai connaître les différentes langues, je ferai connaître les différentes religions, je ferai connaître les différentes sectes, je ferai connaître les différentes écoles, je ferai connaître les différentes académies, je ferai connaître les différentes universités, je ferai connaître les différentes bibliothèques, je ferai connaître les différentes musées, je ferai connaître les différentes théâtres, je ferai connaître les différentes opéras, je ferai connaître les différentes concerts, je ferai connaître les différentes bals, je ferai connaître les différentes fêtes, je ferai connaître les différentes jeux, je ferai connaître les différentes sports, je ferai connaître les différentes exercices, je ferai connaître les différentes gymnastiques, je ferai connaître les différentes natations, je ferai connaître les différentes courses, je ferai connaître les différentes luttes, je ferai connaître les différentes boxes, je ferai connaître les différentes escrimes, je ferai connaître les différentes tirs, je ferai connaître les différentes chasses, je ferai connaître les différentes pêches, je ferai connaître les différentes navigations, je ferai connaître les différentes voyages, je ferai connaître les différentes explorations, je ferai connaître les différentes découvertes, je ferai connaître les différentes inventions, je ferai connaître les différentes progrès, je ferai connaître les différentes améliorations, je ferai connaître les différentes perfectionnements, je ferai connaître les différentes modifications, je ferai connaître les différentes changements, je ferai connaître les différentes transformations, je ferai connaître les différentes métamorphoses, je ferai connaître les différentes évolutions, je ferai connaître les différentes révolutions, je ferai connaître les différentes crises, je ferai connaître les différentes catastrophes, je ferai connaître les différentes désastres, je ferai connaître les différentes malheurs, je ferai connaître les différentes infortunes, je ferai connaître les différentes misères, je ferai connaître les différentes souffrances, je ferai connaître les différentes douleurs, je ferai connaître les différentes larmes, je ferai connaître les différentes sanglots, je ferai connaître les différentes cris, je ferai connaître les différentes gémissements, je ferai connaître les différentes plaintes, je ferai connaître les différentes lamentations, je ferai connaître les différentes regrets, je ferai connaître les différentes remords, je ferai connaître les différentes repentirs, je ferai connaître les différentes pardons, je ferai connaître les différentes miséricordes, je ferai connaître les différentes grâces, je ferai connaître les différentes faveurs, je ferai connaître les différentes bienfaits, je ferai connaître les différentes dons, je ferai connaître les différentes présents, je ferai connaître les différentes cadeaux, je ferai connaître les différentes étrennes, je ferai connaître les différentes gratifications, je ferai connaître les différentes récompenses, je ferai connaître les différentes primes, je ferai connaître les différentes encouragements, je ferai connaître les différentes soutiens, je ferai connaître les différentes appuis, je ferai connaître les différentes protections, je ferai connaître les différentes patronages, je ferai connaître les différentes clientèles, je ferai connaître les différentes dépendances, je ferai connaître les différentes subordinations, je ferai connaître les différentes hiérarchies, je ferai connaître les différentes organisations, je ferai connaître les différentes institutions, je ferai connaître les différentes lois, je ferai connaître les différentes règlements, je ferai connaître les différentes ordonnances, je ferai connaître les différentes décrets, je ferai connaître les différentes arrêtés, je ferai connaître les différentes circulaires, je ferai connaître les différentes instructions, je ferai connaître les différentes notes, je ferai connaître les différentes dépêches, je ferai connaître les différentes correspondances, je ferai connaître les différentes lettres, je ferai connaître les différentes billets, je ferai connaître les différentes cartes, je ferai connaître les différentes visites, je ferai connaître les différentes audiences, je ferai connaître les différentes conférences, je ferai connaître les différentes congrès, je ferai connaître les différentes traités, je ferai connaître les différentes conventions, je ferai connaître les différentes alliances, je ferai connaître les différentes ententes, je ferai connaître les différentes accords, je ferai connaître les différentes pactes, je ferai connaître les différentes engagements, je ferai connaître les différentes promesses, je ferai connaître les différentes serments, je ferai connaître les différentes vœux, je ferai connaître les différentes prières, je ferai connaître les différentes messes, je ferai connaître les différentes offices, je ferai connaître les différentes vêpres, je ferai connaître les différentes complies, je ferai connaître les différentes matines, je ferai connaître les différentes laudes, je ferai connaître les différentes prime, je ferai connaître les différentes tierce, je ferai connaître les différentes sexte, je ferai connaître les différentes none

jugée dès lors la source conséquence de cette révolution,
La situation actuelle n'est que le développement
extrême des causes qui soulevèrent tour à tour
sous Louis le régime aujourd'hui passé, la Restauration
et ses chefs, le réveil des trois jours et ultimement
une fièvre lente dévorante insensiblement épuise et attiédie
et redoublée par les progrès de la maladie qui mine légale
fatal.

il ne faut pas se dissimuler que la
nation est divisée en plusieurs classes qui font concurrence
se font une guerre à mort. quel y a guerre à mort entre
la classe qui compose la nation. Dans cette lutte acharnée
cette classe bien connue, le
parti vraiment national, celui auquel les
patriotes doivent se rallier, c'est le parti des masses, le
peuple. il y a au préjudice de tous les intérêts de la France celui
de la classe dite des gens élevés c'est celui de la
classe moyenne ou bourgeoise celui des gens aisés, celui du
peuple. Ce dernier parti a toujours été le dernier en date, il a toujours été
les derniers pour les premiers.

En 1814 et 1815 la classe bourgeoise délivrée
de Napoléon, mena à sa suite des populations entières
par la liberté qui avait fait, pour un temps l'heureuse

ou un bien être
l'âme du peuple qui se laissait, commençait à lui prendre les
enfants, en partout parce qu'elle ne fait à se trouver mêlée
et empêchait le commerce d'aller. la classe bourgeoise
donc leur les soldats étrangers de libéralité, et les
bourbons comme des envoyés de Dieu. C'est elle qui ouvrit
les portes de Paris, qui traita à Vienne et Londres les
soldats de Waterloo, qui encouragea les sanglantes
réactions de 1815.

Louis XVIII l'a récompensée par la
Charte, cette charte constituait la haute classe en
aristocratie la Bourgeoisie et donnait aux bourgeois
la chambre des députés et chambre démocratique par la
les émigrés, la noblesse et les grands propriétaires partisans
fanatiques des bourbons et la classe moyenne qui les acceptait
leur naturel et pouvait aussi vaincre par parlementaire et
gouvernement. Le peuple fut mis à l'écart. privé
de droits, il demeura étranger à la patrimoine étranger et
n'ayant plus foi à la liberté, il se tut et subit le joug,
en faisant ses réserves pour quelque occasion contre
la classe bourgeoise a prêté à la restauration jusqu'en
1827 elle prêta la main aux massacres de 1815 et 1816
à l'épuration aux échafauds de Louis et de Victor
à la guerre d'Espagne à l'avènement de Villèle
au changement de la loi d'élection,

elle ne cessa d'envoyer des majorités dévouées au pouvoir, jusqu'en 1827.

Dans l'intervalle de 1825 à 1827 ~~il~~ Charles X voyant que tout lui réussissait et ~~que~~ se croyant assez fort ~~sans les bourgeois~~ sans les bourgeois voulut procéder à leur exclusion, comme on avait fait pour le peuple en 1815; il ~~fit~~ fit un pas hardi vers l'ancien régime ~~et~~ déclara la guerre à la classe moyenne, en proclamant la domination exclusive de la noblesse et du clergé, sous la bannière du jésuitisme. ~~et~~ Le ~~le~~ Bourgeoisie et essentiellement ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ anti-~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ elle ~~[illegible]~~ les églises, ne croit qu'aux registres en partie double. ~~[illegible]~~ elle avait bien consenti à opprimer le peuple de moitié avec les ~~hautes~~ classes supérieures, mais voyant son tour venu aussi, pleine de ressentiment et de jalousie contre la haute aristocratie elle ~~commença cette guerre de journaux et~~ se rallia à cette minorité de la classe moyenne qui avait seule ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ combattu les Bourbons depuis 1815 et qu'elle avait sacrifié jusqu'alors. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ alors commença cette guerre de journaux et d'élections ~~[illegible]~~ menée avec tant de constance et d'acharnement mais les Bourgeois le combattaient ~~pour la charte~~ au nom de la charte rien que pour la charte. La charte en effet ~~[illegible]~~ assurait leur puissance; fidèlement exécutée ~~par les Bourbons~~, elle leur donnait ~~[illegible]~~ prématuré

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

dans l'état. La légalité fut inventée pour représenter cet intérêt ~~[illegible]~~ de la Bourgeoisie et lui servir de drapeau. L'ordre légal ~~devint~~ devint comme une divinité devant laquelle les opposans constitutionnels brûlaient leurs encens quotidiens. Cette lutte ~~[illegible]~~ se poursuivit de 1825 à 1830, toujours plus favorable aux Bourgeois qui gagnaient ~~du terrain~~ rapidement du terrain et qui ~~se trouvèrent bientôt~~ maître de la chambre des députés menacèrent bientôt le gouvernement d'une complète défaite.

~~Mais~~ que fesait cependant le peuple au milieu de ce conflit? rien. il ~~y~~ restait spectateur silencieux de la querelle et ~~tout~~ chacun sait bien que ses intérêts ~~ne~~ comptaient pas dans les débats ~~de~~ ~~[illegible]~~ survenus entre ses oppresseurs. Certes les Bourgeois se souriaient peu de lui et de ~~[illegible]~~ sa cause, qu'on regardait comme ~~[illegible]~~ perdue depuis 15 ans. Vous vous souvenez que les feuilles les plus dévouées ~~aux~~ ~~aux~~ aux constitutionnels répétaient ~~à l'envi~~ que le peuple avait donné sa démission entre les mains des électeurs, seuls organes de la France. Ce n'était pas seulement le gouvernement qui considérait le massas comme indifférente au débat; ~~les Bourgeois~~ la classe moyenne les méprisaient peut-être plus encore, ~~et~~ ou ~~[illegible]~~ et

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Certainement elle comptait recueillir seule le fruit de la victoire, quelle [illegible] cette victoire s'allait par au delà de la charte. ~~avec Charles~~ Charles X et la charte avec une bourgeoisie toute puissante, tête de l'état de tous les constitutionnels. Oui, mais le peuple entendait autrement la question. ~~Le~~ Le peuple finissait de la Charte et égorgeait les Bourbons. En voyant la matière à dispute il épiait en silence le moment de s'élancer sur le champ de bataille et de mettre les parties d'accord.

Quand les choses en vinrent à ce point que le gouvernement n'avait plus de ressources que dans les coups d'état et que cette menace ~~de~~ d'un coup d'état fut suspendue sur la tête ~~de Députés~~ de la bourgeoisie, ~~la bourgeoisie~~ [illegible] la peur les prit ! Qui ne se rappelle les terreurs, les regrets et les tressaillements des 221, après la fameuse ordonnance de dissolution qui répondit à leur fameuse adresse ? Charles X pariait de la ferme résolution d'avoir recours à la force, et la bourgeoisie pâlissait. Déjà la plupart désapprouvaient hautement les paroles 221 de cette lutte emportée à des voies révolutionnaires. Les plus hardis ~~mêlaient~~ mêlaient leur espoir dans le refus de l'impôt qui avait été bien payé et dans l'appui des tribunaux qui auraient presque tous fait de grand cœur [illegible] à la cour prévôtale. La bourgeoisie tremblait tout de son prince et de sa révolution, et leurs adversaires laissaient paraître tant de crainte et d'incertitude, que quelques uns [illegible] autres regardaient le peuple comme démissionnaire et ~~[illegible]~~ [illegible] s'attendaient à le trouver neutre dans la bataille. Ainsi d'un côté le gouvernement appuyé sur la noblesse, le clergé, les grands propriétaires, de toute la classe moyenne, prêts à en venir aux mains après avoir préludé par [illegible] à coups de plume et de boules ; le peuple [illegible] épiant l'un et l'autre comme démissionnaire,

C'est dans cette situation que le combat s'engage. Les ordonnances sont lancées et le palais brûle. Les presses de l'opposition, ~~qui imprimaient~~ les journaux [illegible] ne vous parlerai pas de notre joie à nous, citoyens, qui fîmes jours le jour de juin et ~~[illegible]~~, et qui [illegible] aussi arrêtions, après à travers de ton populaire qui avait duré si longtemps. Le 26 juillet fut le plus beau jour de notre vie. Mais la bourgeoisie ! Jamais crise politique n'offrit le spectacle d'une telle épouvante, une si profonde consternation. Pâles, éperdus,

il entendrait le premier coup de feu comme
la première décharge du piquet qui devait le fusiller
l'un après l'autre. Leur vote aux Cent présente
à la mémoire la conduite des députés Lafond,
Manuel et Mercredi. Si [illegible] cependant la peur leur
laissait de présence d'esprit et de faculté, il leur
employé à prévenir ou à arrêter le combat, dans
la préoccupation de leur propre lâcheté, ils
se fussent à périr [illegible] victoire populaire et
tremblaient déjà sous le couteau de Charles X. mais
fini, le feu changea. à la grande stupeur des
députés et du Bourgeois, le peuple est vainqueur. Alors
alors une autre terreur qui les saisit - plus profond
profond et accablant. [illegible] adieu leur
rêves de charte et légalité, le royaume constitutionnel
de domination Bourgeoise! [illegible] Ils
sont envoyés au [illegible] des débris de
la fumée et des flammes, à de la fumée sur la
cadavre de la Royauté, le peuple leur apparaît debout
debout comme un géant, le drapeau tricolore à la main
il demeurent frappés de stupeur. Ah, c'est alors qu'ils
regrettent que la garde nationale n'ait point existé
le 26 juillet, qu'ils aient [illegible] l'imprévoyance et

3/ la folie de Charles X qui a brisé lui même [illegible] son
salut. il était trop tard pour le regretter. Vous voyez que perdant
le jour où l'on pouvait le plus se grandir les Bourgeois ont été
ballotés entre deux peurs, celle de déplaire à Charles X et celle
à celle [illegible] du [illegible] insulte. Leur noble et glorieux rôle
pour les trois premiers qui sont flotter si haut panache
dans le [illegible] de drapeau de Mars.

Mais [illegible] comment se fait-il que cette
révélation si soudaine et si irrésistible de la [illegible] force
masse soit demeurée [illegible] sans résultat. Par quelle
fatalité cette révolution fait par le peuple seul n'a-t-elle
devait marquer la fin du règne de la Bourgeoisie et inaugurer
du intérêts et de la souveraineté populaire, n'a-t-elle au contraire
que d'établir la domination définitive de la classe moyenne
d'aggraver la misère des ouvriers, des paysans, et de plonger le
prolétaire un peu plus avant dans la boue? [illegible]
peuple, comme [illegible] autre fois, a [illegible] vaincu mais n'a
pas su profiter de la victoire. [illegible] la faute n'en est pas
toute à lui. La cause fut [illegible] que les chefs naturels
ceux qui avaient donné tous à la victoire en furent pas
le temps de [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] la vallée
forcément aux chefs qui avaient [illegible] à la [illegible] Bourgeoisie
dans le [illegible] parlementaire [illegible] [illegible] les Bourbons.
D'ailleurs il [illegible] que aux [illegible] [illegible]
[illegible] leur [illegible] quand je [illegible] aux [illegible] [illegible] aux ne
quel [illegible] je [illegible] quel [illegible] [illegible]
il [illegible] avec le [illegible] à [illegible] qu'il [illegible] dans les

Lui de vive force dans un coin [illegible] abri. Il était qu'un [illegible] Malheureux après la bataille. [illegible] pour les hommes [illegible] qu'il venait de jouer un tour [illegible] et [illegible] conduit à la fortune [illegible] Quoiqu'il en soit, les maîtres n'avaient exprimé formellement aucune volonté politique positive. Ceux [illegible] avait jetés pour la cause religieuse, était la chute du trône, la révolution faite [illegible] il y avait du Bonapartisme et de la République dans les vœux [illegible] qu'elle formaient pour le gouvernement qui devait sortir des Barricades.

Vous savez comment le peuple dans sa confiance [illegible] Chef qu'il avait accepté, aveugle [illegible] aucune hostilité pour [illegible] Charles X, [illegible] se faisaient [illegible] comme [illegible] sur [illegible] de famille [illegible] retira de la place publique, [illegible] après le [illegible] terminée alors les Bourgeois [illegible] sortirent de leurs caves, et prirent [illegible] dans les rues [illegible] que la retraite des combattants [illegible] Chacun [illegible] merveilleux [illegible] le bien chacun [illegible] remplacèrent les [illegible] comme [illegible] On me dit d'œil, comme si la baguette d'une fée avait fait reparaître les [illegible] et juger les actes. C'est que les balles [illegible] [illegible]

[illegible] il ne fagissait plus [illegible] de [illegible] d'attraper les corps mais de ramasser le butin. Aussi pourtant, les hommes [illegible] s'étaient retirés, les hommes de confiance parurent.

C'est alors que le malheureux auquel le Victoire avait été remis en dépôt, après avoir essayé de s'échapper, Charles X sur son trône, [illegible] n'ayant pas le courage de braver le danger lui-même, [illegible] une telle rançon, [illegible] ordonna [illegible] mais [illegible] merveilleuse; un Bourbon fut pendant [illegible] Roi. 10 à 15 mille bourgeois [illegible] installés en armes dans le cours du [illegible] pour la [illegible] pendant [illegible] jours à leurs acclamations, pendant [illegible] ils [illegible] le maintirent pendant [illegible] jours, à leurs [illegible] acclamations, [illegible] le maintenir à leurs [illegible] Au [illegible] dirigeaient [illegible] sur la direction des [illegible] pour [illegible] Royal. [illegible] Citoyens, [illegible] [illegible] [illegible]

ville. je la trouve pour mes dessins ; elle allait faire ; alors j'ai vu Lafayette paraître sur le balcon avec Louis Philippe et dire : Voici le Roi des Français, mes amis ! Abrégé grave j'ai entendu le mot, c'est comme si j'avais reçu un coup de poignard. je n'y croyais pas, je ne fus en allé.

— Ce homme c'est le peuple.

Cette ordonnance la situation des partis immédiatement après la révolution de juillet. Le haut de la classe avait été la classe moyenne, qui s'était cachée pendant le combat a vu de désapprouvé montrait autant d'habileté qu'elle avait montré [illegible] à éclater examinait le fruit de la victoire sans prendre aucune part. Le peuple qui avait fait tout resta sans rien obtenir. mais un fait semblable s'accomplissait. Le peuple en entier comme un homme avait [illegible] qu'il a enlevé à la force ; ce qu'il cherche puisque au même instant il veut encore, moins par [illegible] de haine et après [illegible] désignation. Ce n'est pas [illegible] ce que la police nous accuse, acharnée à nous [illegible] les autres les hautes classes, les bourgeois, [illegible] aurait besoin d'appeler à leur aide [illegible] leurs ennemis pour leur [illegible] Le bourgeois n'a pas [illegible] temps d'instinct la haine contre le peuple. Aussi, et tandis que les canons grondait pour ainsi dire encore sous l'impression de la première victoire de premier appel qu'on fit à l'héroïsme des vainqueurs on fut obligé de leur prodiguer les éloges, mais c'est du bout des lèvres, en ricanant et en dépit sans blâme. Combien d'ordonnances [illegible] qui s'étaient

battus remorqué par leur maître ont parlé qu'ils [illegible] mais je vous prétexte qu'ils avaient manqué à l'exercice pendant trois jours. Cependant il y avait chorus de louanges en l'honneur de la modération, la générosité, la sagesse du prolétaire victorieux. mais si on le louait, on le craignait encore. Le pouvoir relâché [illegible] bientôt a fait place à l'indifférence ; et devenir de mauvais ton de parler avec [illegible] mémorable des trois de juillet. puis, calmé le peuple, s'apaisant [illegible] frappé par la faim promenait son mécontentement dans les rues ou commença à s'indigner contre le perturbateur de l'ordre public, le mot canaille qu'on avait prétendu effacer du dictionnaire de la révolte dans toutes les bouches. Jamais homme des ouvriers n'opposera aux injures que la patience ou l'audace, ou par haut ou menace : les outrages, le mépris, les efforts, rien n'est épargné au pauvre peuple. malheur à qui [illegible] est monté assez fort pour vaincre ce qui n'a pas de confiance la victoire. la haine qu'elle lui porte [illegible] s'accroît de toute la peur qu'il lui inspire ; elle devient implacable. Des paroles [illegible] outrageantes et du mépris hautement exprimés le provoquent bientôt aux violences et je n'ai pas besoin de rappeler ici les cruautés exercées par de malheureux sans armes et affamés, par la garde nationale bien repue et équipée de pied en cap. Après le 28 mars le Roi de Paris [illegible] aux exécutions militaires de la bourgeoisie armée. Après l'exécution de [illegible] avec cette joie [illegible] [illegible] [illegible] après avoir célébré

avantant d'autorisa mé le dissentiments ouvrier, a juillet 1830, ils proclamaient hautement partout dujourd'hui que le temps fut et nous la bonne volonté leur a manqué pour fuller ce qu'ils jour puis à sauvegarder, à la première émeute les partisans d'Ancien Régime sont les mêmes dans les Départemens que dans la capitale.

Quand au Gouvernement, il n'y a pas d'exemple de la même vanité, la même prétention à haute et violente que dans la Bourgeoisie dont il représente les intérêts et les passions. Cette infidélité à son origine, cette impuissance, je trouve pour ma part qu'on en exagère [illegible] grand mal. Cet homme un non-sens, une impuissance menteuse, c'est d'appeler Royauté de juillet, Royauté de Barricade; il n'y a pas plus de Barricade que de juillet dans la Royauté Louis Philippe. C'est la Royauté d'avant la Royauté de Palais Bourbon, à la longue près, mais [illegible] différente. Il n'est pas un trait de cette admirable caractère à cette vie que cette Royauté parfait avec laquelle le chef de Gouvernement retrace, résume le caractère des gens de boutique qui ont [illegible] ce jour [illegible] ? [illegible] de réunir en type plus ou moins complet ce caractère-type, la boutique incarnée. Vous trouvez [illegible] vous [illegible] voltairien comme de bons [illegible] mais royaliste, [illegible] pour [illegible]

à la balance et inventent impudemment pour [illegible] volez la pratique jusqu'au [illegible] vole et homme de [illegible] Gouvernement est à l'avenant.

Dans le principe, lorsque [illegible] les pavés des barricades [illegible] on ne parlait que du programme de l'hôtel de Ville, des institutions républicaines, des poignées de main, des proclamations [illegible] grands mots de liberté d'indépendance, d'gloire national et autres prodiges, puis, quand le pouvoir a tenu à sa disposition une force militaire organisée, des prétoriens sous main [illegible] toutes les lois, toutes les ordonnances, les statuts arrêtés invoqués, appliqués, plus tard [illegible] toute la presse, les institutions contre les hommes de juillet, le déploiement le peuple fabriqué et traité à coups de baïonnette, les impôts augmentés et perçus avec une rigueur inouïe sous la restauration, tout le déploiement de violence et d'arbitraire dont rêvait [illegible] du gouvernement contre le peuple. Il fallait bien en effet que le peuple devint [illegible] haïr à jamais leur cette haine en le jugeant pas assez fort de l'appui de la petite bourgeoisie il a [illegible] à rallier à sa cause les hautes classes, afin [illegible] [illegible] que était à l'heure [illegible] de cette double haine [illegible] fut un état [illegible] de crainte en face [illegible] l'invasion menaçante du prolétaire.

c'est à cette manœuvre pour se rallier l'aristocratie qu'est fait rattacher tout le système [illegible] qu'il a [illegible] depuis 8 mois, elle est le chef de sa politique. Or cette haute classe en presque entièrement composée d'oisifs. Pour l'entraîner, il est donc nécessaire de se rapprocher le plus possible de la restauration préparée [illegible] de Mirabeau, et renoncer à la constituante. C'est ce qu'on a fait. rien n'a été changé, sauf le nom du Roi. on a [illegible] aux pieds la statue avant de graver la loi à côté [illegible] on a copié la légitimité en tout et partout. Les Royalistes ont été maintenus dans leurs places, et ceux qui avaient été [illegible] dans le premier flot de la révolution ont tous retrouvé des fonctions plus lucratives, le ministère a été conservé et forgé [illegible] l'administration entière y a aux mains des hommes dévoués aux Bourbons aînés. — Dans les provinces ou [illegible] on a choisi des Royalistes patriotes, ou Royalistes pur sang. Partout le monde privilégié dans le midi par exemple [illegible] toutes les grandes places sont données à la fine fleur de la faiblesse et l'ostracisme du gouvernement le gouvernement est [illegible] contre les patriotes en faveur des Carlistes; aujourd'hui [illegible] on cherche les à cacher sa haine pour la liberté [illegible] sa prédilection pour les autres. il fait l'effort de [illegible] l'aristocratie à exister et à s'étendre avant. ainsi une partie [illegible] de cette classe la plus [illegible] la plus pauvre, celle qui veut avant tout [illegible] des plaisirs [illegible] prononcer sa protestation à l'ombre publique [illegible] autres [illegible] qui appelle ai les choses par leur nom, ainsi

6/ n'ose pas prononcer le mot honorable, celui qui a respect de lui-même [illegible] en ses opinions, qui a voué un culte à son drapeau et à ses vieux souvenirs, ceux-là repoussent avec dégoût les cœurs de cet milieu. ils ont derrière eux la plus grande partie des populations du Midi et de l'ouest, tous ces paysans de la vendée et de la Bretagne qui demeurés étrangers au mouvement de la civilisation, conservent une foi ardente dans le catholicisme et confondent dans leurs adorations le catholicisme et la légitimité, avec grande raison. car ce sont deux choses qui ont vécu et qui doivent mourir ensemble. Croyez vous que ces hommes, presque tous assemblés aux seigneurs [illegible] députations [illegible] soient [illegible] non, citoyens. car la [illegible] soit [illegible] ignorance et soit [illegible] de fanatisme de religion pour [illegible] éclairé et [illegible] emporter par le bon sens et la [illegible] le peuple est toujours [illegible] grand, généreux; il [illegible] plus à [illegible] d'argent mais aux nobles [illegible] pensées et aux [illegible] d'une moralité élevée. Ah! bien, la Bretagne et la Vendée, quelque ménagement [illegible] qu'on [illegible] garde pour elles, [illegible] ne cesseront [illegible] de dire au roi et aux ministres le gouvernement [illegible] leurs armées catholiques et sauveront [illegible] le briseront.

ce n'est pas tout. La fraction des hautes classes qui ~~a promis appui au gouv~~ s'est rattachée au juste milieu, ~~pensez vous qu'elle~~ l'abandonne au premier moment. ~~tout~~ ce qu'elle a promis, c'est de ne point travailler à le renverser; pour du dévouement vous savez s'il est possible d'en avoir pour ~~un système de~~ ~~le système~~ des rogneurs d'espèces. Je dirai plus; la majeure partie des bourgeois qui se pressent, qui se groupent autour du gouvernement, par haine de peuple qu'ils redoutent, par effroi de la guerre qui les épouvante, parce qu'ils ~~ne~~ s'imaginent qu'elle leur prendra leurs écus, les bourgeois n'aiment que médiocrement l'ordre actuel; ils le sentent impuissant à les protéger: vienne le drapeau blanc qui leur garantira ~~le retour de l'ancien~~ ~~de la paix~~ l'oppression du peuple et la sécurité matérielle, et ils sont prêts à sacrifier leurs ~~amour propre~~ anciennes prétentions politiques, car ils se repentent durement ~~d'au d'avoir~~ d'avoir, par amour propre ~~[illegible]~~ miné le pouvoir des Bourbons, et ~~préparé~~ leur chute. Ils abdiqueront leur part de pouvoir entre les mains de l'aristocratie troquant ~~[illegible]~~ volontiers la tranquillité contre la servitude. Car le gouvernement de Louis-Philippe ne les rassure guères: il a beau copier la restauration,

persécuter les patriotes, ~~s'efforce~~ ~~[illegible]~~ s'applique à effacer la tache d'insurrection dont il est souillé aux yeux des adorateurs de l'ordre public: le souvenir ~~de~~ de ces terribles trois jours le poursuit, le domine; 18 mois d'une guerre faite contre le peuple avec succès n'ont pu ~~faire oublier~~ ~~détruire~~ contrebalancer une seule victoire du peuple; ~~le champ~~ de bataille est encore à lui ~~et la cette victoire déjà vieille~~ est suspendue sur la tête du pouvoir comme l'épée de Damoclès; chaque regard si le fil ne va pas bientôt se briser.

Citoyens, deux principes se partagent la France, le principe de la légitimité, et celui de la souveraineté du peuple. Le premier, c'est la vieille organisation du passé ~~c'est~~ ce sont les cadres dans lesquels la société a ~~été~~ vécu 1400 ans, et que ~~les~~ les uns veulent conserver par ~~le~~ l'instinct de leur propre salut, les autres parce qu'ils ne craignent que les cadres ~~ne~~ ne puissent être promptement remplacés, et que l'anarchie ne suive leur dissolution. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ le ~~[illegible]~~ principe de la souveraineté du peuple rallie tous les hommes d'avenir les masses qui ~~[illegible]~~ fatiguées d'être exploitées, ~~[illegible]~~ cherchent à briser ~~[illegible]~~ dans lesquels elles se sentent ~~[illegible]~~ étouffer. Il n'y a pas de 3e drapeau,

De tous moyens. Le parti milita ennemi accusait un gouvernement établi qui venait donner de ses légitimité dont on ne fait que rire. Aussi les Royalistes qui comprennent parfaitement cette situation professent du ménagement et de la complaisance du pouvoir qui cherche à les amener à lui pour travailler plus activement à sa perte. Leurs nombreux journaux démontrent chaque jour [illegible] qu'il n'y a d'ordre possible que avec la légitimité que le parti milite en imprimant à toute la page, que hors de la légitimité, il n'y a que la révolution, et qu'une fois parti du premier principe, il faut nécessairement tomber dans le second. Qu'arrivera-t-il de là? Les hautes classes [illegible] n'attendent que le moment de relever le drapeau blanc. Seul dans la classe moyenne la grande majorité [illegible] se compose de ces hommes [illegible] que n'ont d'autre patrie que leur comptoir ou leurs caisses qui ne feraient de grand cœur aucun sacrifice, braveraient pour gagner 2 liards de plus ou un peu de tapage en effet de bénéfice de plus sur un escompte. Le rang se rallierait infailliblement sous le drapeau blanc. Le fait nouveau que nous avons à signaler, le fait premier, la minorité de la classe moyenne formée [illegible] de la petite bourgeoisie [illegible] qui arborera le drapeau tricolore [illegible] symbole d'indépendance et de liberté de la France, prendra parti pour la souveraineté du peuple.

7/

Mais, avant [illegible] 324

[illegible] Le pouvoir était concentré aux mains [illegible] de la classe élevée qui occupait le premier rang, de la classe moyenne qui occupait le second. La révolution [illegible] d'autre résultat que d'intervertir l'ordre [illegible] et [illegible] la bourgeoisie était aujourd'hui en première ligne, à la haute classe [illegible] le tout plus qu'un fort-ordre. Le peuple avait toujours [illegible] après n'est rien, ne compte jamais. Cependant il veut être quelque chose, et dans leur effroi commun de [illegible] la redoutable prétendant, les deux classes privilégiées, [illegible] une petite minorité, déposent leur inimitié et unissent pour le même drapeau pour [illegible] lutter contre le danger qui s'avance. Quant au peuple, il se moque de [illegible] comme de l'autre aristocratie. [illegible] il a laissé la puissance des hautes classes, sous la bourgeoisie a presque malgré eux, il renversera à peu près de même, la bourgeoisie et l'aristocratie coalisées. [illegible] la révolution est en marche, [illegible].

Au reste le moment de [illegible] la catastrophe approche rapidement. Voyez que la chambre des pairs, la magistrature et la plupart des fonctionnaires publics conspirent ouvertement [illegible] l'héritier d'Henri V. [illegible] comme dans le Parlement, [illegible] et [illegible] les gazettes légitimistes ne cachent plus [illegible] leurs espérances [illegible]

projet de la Contre-révolution ; [illegible] / 1792

[illegible] la bourgeoisie est pour les royalistes, à Paris et dans les provinces, responsables [illegible] leur fous, organisant [illegible] vendéen, leur Brutus, leur, et plantant fièrement leur [illegible]. Ils disent tout haut que la bourgeoisie est pour eux, qu'ils ne se trompent pas. Ils n'attendent que quelques appui de l'étranger pour [illegible] le drapeau blanc. Car sans l'étranger, ils savent bien qu'ils seront écrasés par le peuple. Ils savent bien, et nous comptons bien aussi, même avec l'appui de l'étranger, que [illegible] malgré l'appui de l'étranger.

Cet appui, soyez en persuadés, citoyens, ne leur manquera pas. C'est le plan de toute une longue suite de relations avec les puissances de l'Europe remarquez en effet que la situation extérieure se développe parallèlement à la marche politique du gouvernement à l'intérieur, dans la même proportion la honte du dehors a grandi dans la même proportion également que le despotisme bourgeois a mûri au dedans.

Au premier bruit de notre révolution, les rois pourrissent la tête, et l'étincelle électrique de l'insurrection agrandissent embrasé rapidement la Belgique, la Pologne, l'Italie, la Allemagne ils se sont finalement à leurs derniers jours, comment imaginer aussi que la révolution ne serait pas une révolution que les Bourbons serait par l'appui des Bourbons, que le renversement de la Restauration serait une nouvelle

ération de la Restauration ? Cela ne pouvait entrer dans la tête la plus folle. Les Cabinets virent dans les trois journées le réveil du peuple Français, et le commencement de sa vengeance contre les oppresseurs des nations. Les nations jugèrent comme les Cabinets ; mais pour nos amis comme pour nos ennemis il fut bientôt évident que la France était tombée aux mains de marchands qui ne venaient qu'à traîtres trafiquer de son indépendance et à vendre sa gloire et sa liberté au meilleur prix possible. Pendant que les rois attendaient notre déclaration de guerre ils reçurent des lettres [illegible] dans lesquelles le gouvernement Français implorait [illegible] le pardon de sa faute et [illegible] le nouveau maître [illegible] avait obéi à la voix [illegible] la révolte, et protestait de son désir de [illegible] la haine contre la révolution ; qu'il promettait de [illegible] les rois voisins, leur promettre [illegible] une petite place dans la Ste Alliance dans il serait [illegible] souverain.

Les Cabinets étrangers comprirent que le peuple n'était pas complice de cette [illegible] qu'il [illegible] tarderait pas à faire justice. Leur parti fut pris. Ils déterminèrent les insurrections qui avaient éclaté en Europe, et quand tout serait rentré dans l'ordre, réunir leurs forces contre la France et venir étrangler dans Paris même la révolution qui [illegible]. Ce plan a été suivi avec une constance et une habileté

admirables. il ne fallait pas aller trop vite, parceque le peuple de juillet tout plein encore de son récent triomphe aurait pris l'alarme et mis la main à son fusil, à la moindre apparence de résistance. Pendant quelques mois, il était nécessaire d'accorder du temps au juste milieu pour amortir l'enthousiasme, décourager les patriotes, jeter le désordre dans la nation. Il ne fallait pas aller trop vite, car les masses pouvaient placer de la chevalerie à côté de la misère qui pesait sur elles, au dedans et briser une fois le joug, avant que l'étranger fût en mesure.

tous les conseils ont été écrits. Les Autrichiens ont envahi l'Italie; le gouvernement français ou bien! est tout incliné devant l'autrichien les Chambres ont exterminé! la Belgique le gouvernement a dit: très bien! et fait porter ses drapeaux devant la Russie. Pendant ce temps, la Conférence de Londres, ainsi fait le ministère avec le protocole, a travaillé à assurer l'indépendance de la Belgique car une restauration en Belgique aurait fait ouvrir les yeux à la France, et elle aurait dû en toute hâte se défendre pour sauver ses intérêts maintenant les rois font un pas en avant. ils ne veulent plus de Belgique indépendante! Cette restauration ils la gardent pour eux. prétendent lui imposer les trois lois du nord. Le Congrès a ratifié ce funeste traité qui a coûté 16 mois de travail à la Conférence. eh! bien! le juste milieu va-t-il répondre par une énergique déclaration de guerre à cette insolente agression? la guerre! bonheur! cela fait pâlir les Bruxellois.

8 Guerre. Mais la guerre, c'est la banqueroute, la guerre c'est la république! en présence intérieure, la guerre qui veut dire liberté, c'est la guerre [illegible] la bourgeoisie. il faudrait donc faire appel à ses intérêts, à ses passions, au nom de la liberté et de l'indépendance de la patrie! il faudrait remettre dans ses mains le pays qui lui seul pourrait sauver. plutôt tout que voir les Chambres à Paris que de déchaîner les passions de la multitude! le Rhin pour amies de Prusse au moins; ils ont établi l'ordre dans Varsovie..... voilà le calcul et le langage du juste milieu. il n'a pas fait la guerre lorsque l'Italie et la Pologne étaient insurgées et pourtant Lord Grey a avoué en plein parlement que dans le moment l'Europe aurait été hors d'état de résister à la France. il n'a pas fait la guerre, après l'invasion de l'Italie par l'Autriche; les chances étaient devenues moins favorables. il n'a pas fait la guerre après l'extermination de la Pologne. eh! cela ne coûtait les fonds de l'emprunt qui se trouvaient triplés. et que dit il le juste milieu pour la juste cause de la séparation entre nos alliés? que la guerre porterait atteinte au crédit et ruinerait le commerce, c'est-à-dire qu'elle mettrait fin à l'agiotage et à la bourse et qu'elle ferait perdre quelques écus aux capitalistes. c'est pour cela qu'on laisse écraser l'invasion étrangère; car elle nous menace de la guerre. le gouvernement qui n'a pas eu recours aux armes quand le danger était peu de chose ne montrera pas plus d'énergie aujourd'hui que le péril est imminent. il a beau dire que la France sera attaquée, il déplorera toute guerre nécessaire pour mettre fin à nos maux! le système entraînerait aujourd'hui les mêmes suites que il y a un an probablement. il laissera [illegible] restaurer la Belgique et se montrera plus craintif avant un ennemi plus fort. nous voilà donc environnés d'une enceinte de baïonnettes; l'Europe en armes sur nos frontières. les franchirons-nous cette année? peut-être en nous voyant réduits à nos seules forces les rois viendront nous [illegible] à plus d'importunité encore [illegible] ou pour obtenir d'eux remettront au juste milieu [illegible] pour augmenter le découragement du peuple, le dégoûter de la révolution, [illegible] l'effrayer d'elle-même. Les déloyautés de

s'il devait un jour arriver qu'une horde [illegible] avant que le pied dans le sein de Paris nous serions tous morts, citoyens, tous. mais non plus comme le 14 juillet au sein de la victoire, en jetant dans la tombe de [illegible] épouvantés de leur liberté de cette guerre ! nous serions morts, dans l'espoir d'une défaite, qui n'est [illegible] dans cette idée qu'il n'y a plus de France, que nous en avions vu le dernier jour ! — Un effort nous sauve, un [illegible] de notre sang à la patrie qui implore de sa justice s'il est inutile à [illegible] à son salut. Il faut bien faire, il faut nous, le vouloir. la sauver, et [illegible]

Quelle plus [illegible] chance heureuse ! quelle plus [illegible] [illegible] de triomphe ! l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, prêtes à s'élever en masse et à nous accueillir comme des libérateurs, l'Espagne royaliste et [illegible] fanatique [illegible] par les [illegible] qui font cette [illegible] diversion en notre faveur ; la Russie [illegible] divisée en deux parties dont l'une toute libérale serait notre auxiliaire et [illegible] incontestablement combattant pour nos ennemis ; l'Autriche [illegible] déjà par la noblesse et [illegible] Hongrois et la Russie, sans argent et sans [illegible] obligée de ramener [illegible] à grands frais et avec un [illegible] de temps, ses soldats dispersés dans de immenses déserts ; l'Angleterre enfin où [illegible] fondement le plus [illegible] sans [illegible] d'une révolution qui [illegible] devait jamais jouir d'un gouvernement [illegible] aux [illegible] de Bourbons. Un peuple ne [illegible] plus malheureux par delà le détroit que nous notre France, le Prince ne [illegible] autrement

effrayait, là le nouveau, on songea, sans qui tombait mort, le tocsin [illegible] des rues, de par les chemins. Aussi les Anglais ont fait notre révolution par des bourgeois triomphe, chez eux aussi [illegible] le classe moyenne était [illegible] par [illegible] mais, sans jurer avec l'aristocratie, croyant que les journées de juillet [illegible] avaient fait au pouvoir la bourgeoisie allait à jouir à [illegible] limiter. mais la [illegible] insurrection, les émeutes de Bristol et Nottingham, les émeutes de Paris et le mouvement [illegible] lui ont appris que le peuple se plaisait d'être [illegible] qu'il entendait travailler pour lui ; elle a vu ce que serait une révolution à [illegible] d'un étranger [illegible] dans l'épouvante, elle s'est ralliée à l'aristocratie pour comprimer les masses populaires. Elle est la situation de l'Angleterre. Le peuple [illegible] de la réforme comme d'un prétexte pour abattre la tyrannie de l'aristocratie [illegible] de chasser le haut bourgeois et les classes moyennes s'apercevant à [illegible] que la réforme n'est [illegible] pour les masses qu'un prétexte, veut le bien être en finissant à la noblesse. On annonce aujourd'hui que Bill a refusé sa retraite. [illegible] nouvelle est [illegible] [illegible] Wellington au pouvoir [illegible] c'est une déclaration de guerre [illegible] à la France ; [illegible] c'est la neutralité [illegible] de Wellington, et le St-Alliance n'attend que le changement accompli [illegible] pour [illegible] se précipiter sur nos frontières. Mais [illegible] est aussi une déclaration de guerre aux [illegible] Anglais ; [illegible] à savoir si l'aristocratie [illegible] habile pour [illegible] le change à leurs forces

réveillant ~~de~~ les vieilles haines nationales contre la France, ou si le peuple ~~[illegible]~~ comprenait ses intérêts ~~[illegible]~~ va se lever pour châtier ses ennemis... et alors... Dieu ait pitié de l'aristocratie d'Angleterre.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Au reste pour nous ou contre nous... que nous importent les Anglais! ils ont déjà éprouvé que nous ~~[illegible]~~ comptions pour ~~[illegible]~~ un drapeau de plus dans les rangs de nos ennemis. La France a encore quatorze armées à lancer sur l'Europe des Rois ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ et de plus l'Europe des peuples est de notre côté.

---

tiendront prêts, et au printemps prochain, les Russes en franchissant la frontière trouveront leurs logements préparés jusqu'à Paris. Car soyez persuadés que dans le moment même la classe bourgeoise ne se résoudra pas à la guerre. ~~[illegible]~~ La terreur ~~[illegible]~~ augmentée de toute la ~~[illegible]~~ crainte que lui inspirera la colère du peuple trahi et vendu et vous verrez ~~[illegible]~~ les marchands arborer la cocarde blanche et recevoir ~~[illegible]~~ le même ~~[illegible]~~ en libération, parce que les Cosaques l'effraieront moins que la canaille en vesta. et puis, n'est-ce pas un honneur de patrouiller de moitié avec des Russiens, et ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ nos bons amis les ennemis ne feront-ils pas aller le commerce? peut-être ces malheureux bourgeois verront leurs filles ~~[illegible]~~ violées sur le pas de leurs boutiques! mais qu'est-ce qu'une fille violée auprès d'une bonne recette?

Voilà le sort qui nous attend si le peuple ne retrouve pas son énergie, ~~[illegible]~~ pour ~~[illegible]~~ punir les traîtres ~~[illegible]~~ mais, citoyens, un peuple ne fait pas une révolution sans ~~[illegible]~~ un grand motif. il faut un puissant levier pour le mettre debout; il ~~[illegible]~~ n'a pas ~~[illegible]~~ qu'au dernier moment quand le danger est aux portes. je ~~[illegible]~~ le dis avec douleur, la Pologne se ~~[illegible]~~ restaurée sans que les ~~[illegible]~~ masses se mettent en mouvement. mais j'en ai la ferme ~~[illegible]~~ si l'étranger franchit nos frontières, le peuple ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ tend les mains aux fers et malheur à nos ennemis!!

329

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Notes sur les Ballons

9

seule espérance pour unique ambition, serait d'être dans l'air comme le
poisson dans l'eau. Ce serait beaucoup et ce ne serait rien, beaucoup

Les poissons volants ne sont pas une exception. L'appareil locomoteur
les propulse avec une énergie très grande, puissante bien supérieure à celle de
l'oiseau. La résistance exceptionnelle de l'air leur permettant
une courte trajectoire atmosphérique. Aucun aéronaute
proportion de taille gardée
s'élevant en tenant compte proportionnellement aux dimensions respectives,
gardée entre les deux animaux, ne parcourant la distance
la taille de l'animal sans interruption
qu'avec des battements d'ailes
plongeons de
Et quant aux plongeons, qui peuvent vivre et se nourrir
pendant plusieurs heures sous l'eau
[illegible] les classifications et le plagiat
[illegible] annelons, [illegible] par [illegible] la [illegible] vivre à [illegible] de vous

M.

Les ballons n'aiment pas enfoncer les portes ouvertes.

La Direction Lebaillon en une utopie tellement contre-nature qu'elle doit être jugée
depuis longtemps à sa valeur par tous les mathématiciens. La réputation de Lebaillon
Communia. Elle a été jetée dans les oubliettes sous mes yeux avant la lettre N., le qui ne prouve pas
non plus que ce soit tout à fait un compagnon comme un autre
ouverte ou [illegible]
je le mais pour mettre comme dans le monde les mathématiques. Cependant je n'ai
jamais lu rien de plus complet réfutation positive à ce qui ne prouve rien. Car en réalité pas
tout ce Dailleurs les savants n'aiment pas enfoncer les portes ouvertes. Ainsi il ne s'est
jamais, contre le mouvement perpétuel et la quadrature du cercle.

M.

à

Le ballon, par quel? le nec plus ultra des espérances [illegible]
serait d'atteindre les conditions du poisson volant. Il faut atteindre [illegible]
Le poisson vole sans [illegible] pour le plus grand profit de
Mais avec le plus grand [illegible] pour le [illegible] conservant
la nature [illegible] une poisson [illegible]
parfaite des lois. Le poisson volant est [illegible]
ailes et fend l'air [illegible] en vertu de sa nature, avec les magiques plus grands efforts
et des poumons il serait oiseau

M.

à

(2) Les plongeons [illegible] du canard incomparable
mouvoir [illegible] avec une égale aisance [illegible]
et dans l'air avec une égale aisance et un profond respect de la nature, que tous
force à découvrir les classifications et le plagiat!

M.

à

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

s'applique à l'ordre naturel au monde comme au physique
[illegible] la [illegible] à l'ordre physique, [illegible] au [illegible]
le Dieu de toutes les révélations, le Dieu personnel
n'est qu'un homme, ses attributs, la bonté, la justice,
attributs humains sont à la [illegible] le grossissement
de l'orgueil et de la [illegible] l'homme a fait de lui-même
Entre le Dieu personnel et le Dieu impersonnel
Deux idées sans aucun point de comparaison. Il y a entre elles
un [illegible] une différence [illegible]
un peu le choix, il y a [illegible] une différence plus grande qu'entre les deux
[illegible] de [illegible] le [illegible]

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

[illegible] le nom ne pourra [illegible] le même
Dieu [illegible] Dieu [illegible] le nom
Dieu [illegible] Dieu [illegible] l'est un abus. Dans le langage usuel Dieu signifie
[illegible] j'appelle Dieu le premier [illegible] le comprend ainsi: c'est par une
[illegible] fabuleuse [illegible] que le mot [illegible] l'opinion
[illegible] radicale de
[illegible] le [illegible] Dieu, le Dieu [illegible] et le négation, [illegible]
[illegible] Dieu personnel [illegible] Dieu tel que l'entend la généralité. L'athéisme et l'athéisme
sont synonymes. [illegible]
[illegible] il n'y a point d'Athée. Les Athées pourraient

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

[illegible] Cependant [illegible] l'athéisme n'est qu'une
négation de l'idée généralement reçue. L'athéisme [illegible] à la fois la négation de
l'idée vulgaire et [illegible] l'idée opposée. Cela ne donne pas aux
Panthéistes le droit d'envelopper le nom [illegible] Dieu, qui n'appartient pas plus qu'à tout le monde. Il
dans l'acception [illegible] courante [illegible] Personnel. Inventer donc
l'appeler Dieu impersonnel? Il a un nom [illegible] : la nature, une loi
Législateurs sont de [illegible]

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

immuable éternelle qui régit l'univers qui en est l'âme et la vie.
Le Dieu de toutes les révélations, le Dieu personnel n'est qu'un homme, intelligence, bonté,
justice, miséricorde, colère, vengeance, omnipotence, grandeur, omniscience, omniprésence,
tous ses attributs sont des attributs humains, de vertus ou de passions, les passions et les vertus
humaines. On a beau l'exalter d'épithètes, il ne sera jamais que le produit de l'orgueil et de l'ima-
gination [illegible] une [illegible] caricature gigantesque que l'homme a faite de lui-même
Dieu personnel et Dieu impersonnel sont deux idées sans aucun point
de comparaison. Entre elles il y a [illegible] un abîme, un abîme en fait de choses, mais

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

il n'y a [illegible] un abîme. Dans le langage usuel Dieu signifie [illegible] le Dieu
personnel. Par une [illegible] à cet égard. Mais le timide, par une assez triste exubérance, cher-
che dans ce mot un défi et un équivalent pour l'opinion dont il n'ose pas le courage. Dieu personnel
est la négation radicale de Dieu tel qu'il entend la généralité. Panthéisme et Athéisme sont synonymes
parfaits à cet identité, on dit et on écrit souvent le Panthéiste n'existe pas [illegible] il n'y a point d'athée;
le athée pourrait tout aussi bien dire: il n'y a pas de panthéistes. Cependant Athéisme n'est que la négation
[illegible] de l'idée généralement reçue. Panthéisme [illegible] à la fois la négation de l'idée vulgaire et la défi-
nition de l'idée opposée. Cela ne donne pas aux Panthéistes le droit d'usurper le nom [illegible] qui ne leur appar-
tient pas [illegible] pas [illegible] avec le mot [illegible] sens. Comment donc appeler le Dieu impersonnel? Il a un
[illegible] la nature, une loi, la loi immuable

LIBKA

recherche d'équilibre est sincère et logique, sans un prétexte d'agitation perpétuelle
indéfinie, comme la recherche bourgeoise de la paix ou prétexte de guerre perpétuelle
(pour entretenir un niveau artificiel, sincère. Celle-ci entretient un prétexte à bouleversements continus
la passion, le désir de l'équilibre produit sur l'atmosphère ou le fait-la paix
pour les diplomates. Sur un niveau vraiment physiquement parfait comme
la passion de l'équilibre ~~un prétexte~~ pour l'atmosphère ou le désir de la paix
perpétuel de bouleversements, perturbations.

L'oiseau trouve selon
dans le besoin de plier ou
de rompre.

idée bizarre, hétéroclite (bravo Gantz, de transporter
dans l'air ce que dirait ou de l'homme qui voyait une machine
gonflée d'air emportée par une explosion brutale à la surface d'une
Verrait le modèle, le premier départ, type de la direction de [illegible]
pour [illegible] sur cette [illegible]

L'étude faite sur le réseau on dressera de formules, d'après, une forme
de formule prise sur nature (de la bonne prise sur [illegible] sur la machine
par exemple, à l'application, à la faculté à satisfaire. On ne [illegible]
la nature. Un fait de mécanique ne [illegible] le plus [illegible]
force. Un [illegible] le saveur trop ou [illegible] plutôt [illegible]

jamais œuvre humaine ne devra le calque imitation [illegible]
(jamais on ne calquera) une copie, calque, imitation fidèle [illegible] l'oiseau. [illegible]
on ne construira un oiseau artificiel.

jamais œuvre humaine ne pourra, comme l'oiseau, [illegible]
[illegible] sans [illegible] l'atmosphère, [illegible] avec toute
une gouvernail, force puissance, progressif, vers [illegible] dans [illegible] comparaison, avec toute
vrille, avance, abattre [illegible] vivante, simplicité du mécanisme, complication, [illegible]
[illegible] et multiplicité des effets, de [illegible] appareil (locomoteur) de marche de l'oiseau
du volatile. Le même coup d'aile le [illegible] donne [illegible] l'attraction terrestre et le porte en
avant ou recule à la fois en avant et en haut, en plan incliné et [illegible]
obliquement par ondulation (bond) [illegible] gigantesques. Il plane par un [illegible]
mouvement vaet vient et tamis qui multiplie [illegible] de [illegible] point d'appui

Il se laisse tomber choisir comme un [illegible] et par [illegible] l'entraîner
[illegible] appuie sur [illegible] tout le [illegible]
[illegible] de faire [illegible] en s'appuyant sur l'air avec la tête,
le [illegible] puissance de vitesse (acquise) de sa chute

[illegible] d'ailleurs, il ne faut pas quitter de vue notre
vrai guide, la nature. Aucun volatile ne marche [illegible]
tous avec des ailes. La diversité des formes en est infinie
le principe invariable. De même [illegible]
Le hibou, l'albatros, le [illegible] ailes [illegible]
[illegible] avec la disposition des palettes (mais) [illegible]
-ment rien d'hélicoïde. Il est vrai que [illegible]
aisément (Martens) [illegible] d'un bouchon. [illegible]
le moyen est [illegible]

[illegible] point d'appui et [illegible] monde [illegible]
[illegible] La [illegible] de [illegible] de quelques [illegible]
[illegible] terre [illegible] modèle, [illegible] Icare [illegible] le point d'appui
agrandir [illegible] [illegible] à extravagante. [illegible]
[illegible] gigantesques [illegible] [illegible]
[illegible] compte [illegible] la disparition du point d'appui

[illegible] un [illegible] vapeur [illegible] kilogr. par seconde à un mètre de vitesse
deux mille [illegible] vapeur [illegible] [illegible] cheval vapeur [illegible]
[illegible] verticale [illegible] par heure, enlevant un kilog. [illegible]
Supposé que [illegible] de 6 ou 1200 chev. avec [illegible]
[illegible] pièce [illegible] de 6 ou 1200 kilog. [illegible]
[illegible] Compte pas [illegible] [illegible] ailes [illegible]
[illegible] que 6 ou 1200 kil. [illegible] grâce [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

M.

à

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

M.

à

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

M.

à

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
Boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

M.

à

Notre faune sublunaire nous fournit les modèles de locomotion pour les (divers) milieux fluides : pour l'eau le, Salmipèdes, le Nautile (1) &, dans l'eau les poissons, les grenouilles, dans l'air les oiseaux, les chauve-souris, les insectes ailés. La Statique enseigne, expose, explique, définit, déroule, révèle, fait connaître les lois qui régissent les mouvements de tous les êtres. Voilà donc à quoi nous nous devons à l'exemple de la théorie.

Violer l'un et l'autre, intervertir les données, mettre dans l'air l'atmosphère une imitation, (sur) dans l'eau (celle) une imitation de l'oiseau, faire le poisson dans l'air (2) ou l'oiseau dans l'eau (3) n'est-ce pas de gaîté de cœur se jeter dans les extravagances ?

(Qu'est-ce que le ballon ? un poisson (4) transporté dans les hautes régions de l'atmosphère, et quel triste, piteux, piètre poisson !) Qu'est-ce que le ballon un oiseau ? jamais une chauve-souris ? non ! tout l'opposé. — un dédale de contradictions. un hanneton ? — pas davantage. un moucheron du moins. Cela, même le plus humble et frêle éphémère [illegible] lui-même écrirait (de) sa plume, un fil de la Vierge, une toile d'araignée, pour filoutner le fluide de ses rames. — quoi donc alors ? — rien. (tous) ces jeux qui flattent encore, j'balancent ou tournoient dans l'espace, ne laissent pas entrainer sans résistance à la grâce dans l'espace, ne laissent pas entrainer sans résistance et tous tirent compte avec exactitude de la pesanteur. Tout cela n'est pas leur maître absolu

(1) le Nautile est un coquillage qui marche à la voile

(2) la Nature y laisse parfois un poisson, mais toujours en mathématicienne. le poisson volant a les ailes et fend l'air en vertu de sa masse. il est oiseau dès secondes. il le fait à discrétion (indéfiniment) avec les poumons et des nageoires plus grandes et plus robustes.

(3) et le Plongeon ? (4) un canard incroyable ! vivre et [illegible] je me meurs volonté sous l'eau, dans l'air, sur l'eau et sur la terre, partout avec une égale aisance et un profond respect de la Statique, quel tour de force à reconnaître aux classifications et..... le plagiat !

(4) je ne parle très entendu qu'au point de vue de la Statique. La physiologie reste en dehors

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

il faut revenir (sans cesse) à l'observation (et à l'étude) de la nature. il faut se guider sur la nature. car une organisation compatible avec les lois qu'elle n'a pas dotée (revêtue) de formes déliées et étirées à (multiplié) d'innombrables variétés d'ajustements, d'une manière d'être possible sur notre [illegible] des milliers d'échantillons connus

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Par un recours [illegible] de l'atmosphère et des eaux on ne pullulait [illegible] des créatures vivantes dans tous les états (conditions)

Le Vicomte d'Ar[illegible] vient de publier chez l'Éditeur Gauthier-Villars une collection de mémoires sur la navigation aérienne sans ballons. Ces mémoires, de différents auteurs, contiendront des considérations théoriques, de calculs, des relations d'expériences. Les premiers fascicules doivent déjà être en vente.

Dans l'un de ces mémoires, j'ai reproduit ce que j'ai déjà dit ici, depuis quelques années. Ce mémoire n'est qu'une introduction à une nouvelle branche de la mécanique industrielle. J'en résume ici les conclusions en une ou deux pages.

Des divers systèmes mécaniques imaginés jusqu'à présent pour soutenir en l'air des appareils beaucoup plus denses que l'air, je ramène à trois types principaux : 1°. des surfaces qui s'abaissent et s'élèvent alternativement (oiseau) 2°. des plans inclinés qu'une propulseur quelconque fait mouvoir horizontalement et que la résistance de l'air fait monter ou empêche de descendre. (Corps-volants) 3°. des surfaces obliques, tournant autour d'un axe vertical (Hélices)

En désignant par : S, mètres carrés la surface totale perpétuellement agissante ; P, kilogramme, le poids total ; K, un nombre dépendant de la résistance de l'air et dépendant très peu de la conformation des appareils, nombre dont le maximum a été inférieur à 0,2 dans toutes les expériences et que je suppose ici égal à 0,16 ; F, la force motrice comptée en chevaux nécessaire uniquement pour se soutenir en l'air sans avancer ;

Les appareils du premier type sont régis par la formule :

$$F = \frac{P}{75\sqrt{K}}\sqrt{\frac{P}{S}}$$, c'est à dire en remplaçant K par sa valeur F.

$$F = \frac{P}{30}\sqrt{\frac{P}{S}}$$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 1888

En supposant un mètre carré de surface agissante pour chaque kilogr. de

imaginable, aucune dans celle de l'air, c'est à dire plus légère que l'air ? La conception [illegible] n'a pas fait, ni ne le fera pas, [illegible] et fait [illegible] (peut-être) d'après [illegible] la puissance de créer, c'est [illegible] et notre [illegible] de créer les [illegible] matériels [illegible] y a-t-il [illegible] qui soit plus légère que l'air, [illegible] soutienne et [illegible] ? Je ne le crois pas, [illegible] légèreté spécifique [illegible] une telle légèreté spécifique [illegible] compatible avec [illegible] dont elle [illegible] la nature l'aurait-elle oubliée dans [illegible] le vide ?

poids total (ce qui serait un cas un peu plus avantageux que celui de l'hirondelle) cette formule indique qu'il faut une force d'un cheval-vapeur par chaque poids de 80 kilogr.

Les appareils des deux autres types, réalisés dans les conditions les plus avantageuses (grandes surfaces peu inclinées sur l'horizon), sont régis par des formules qui diffèrent peu de celle-là.

Le travail mécanique, pour s'élever en l'air par des surfaces s'appuyant sur l'air, est égal à la somme de celui qu'il faudrait dépenser pour s'élever à la même hauteur au moyen de machine terrestres quelconques, et de celui qu'il faudrait dépenser pour se soutenir en l'air pendant l'ascension, au moyen de l'appareil par lequel on réalise cette ascension.

Ce travail à dépenser pour avancer horizontalement avec la vitesse V mètres par seconde est environ :

$$KV^3S''\left(1+V\sqrt{\frac{S'}{S}}\right)$$

S étant la surface plane ou courbe, héliçoïdale ou non par laquelle on agit sur l'air, et S'' une surface plane telle que la résistance de l'air contre elle équivaille à la résistance que ce fluide oppose au mouvement de tout l'appareil.

Une légère discussion de cette formule fait voir que la vitesse de translation a des limites infranchissables, lesquelles seront probablement inférieures, dans tous les cas imaginables, à 60 mètres par seconde (54 lieues à l'heure). Il ne paraît pas que les oiseaux les plus rapides puissent jamais atteindre des vitesses de 40 mètres (36 lieues à l'heure).

Les seuls moteurs auxquels on puisse actuellement songer pour réaliser la navigation aérienne mécanique sont : 1°, les gaz comprimés et particulièrement l'hydrogène comprimé ; 2° les moteurs à poudre à canon, en prenant le mot au figuré, car la poudre à canon est loin d'être la substance dont la déflagration donne le plus de puissance sous le moindre poids ; 3°, les moteurs à air chaud (moteurs Lenoir et autres) ; 4° les moteurs à vapeur.

Quel que soit le générateur de gaz que l'on emploiera, il est inutile de chercher à en faire un moteur à réaction afin d'économiser sur le poids de ce générateur, car la théorie de la résistance des matériaux indique que l'on peut abaisser à moins de un kilogr. par force de cheval, le poids du cylindre et des autres organes des machines à action directe, marchant aux vitesses ordinaires.

Le générateur à gaz et le combustible pèsent beaucoup plus, et les efforts des inventeurs doivent porter principalement sur le moyen de réduire le poids du combustible ou de la matière qui en tient lieu.

L'idée d'appliquer la machine à vapeur à la navigation aérienne n'est pas abordable, mais les moteurs à gaz que l'on espère réaliser dans l'industrie seront probablement préférables, quand on les aura perfectionnés en vue de la légèreté.

L'acide carbonique, liquide ou solide, pèse au moins autant que l'air comprimé à force motrice égale. Cette substance ne pourrait être utilisée qu'accessoirement et dans des circonstances exceptionnelles.

S'il ne s'agit que de rester en l'air quelques minutes, le temps nécessaire pour parcourir quelques kilomètres, aucun moteur connu ou entrevu ne peut rivaliser avec l'air comprimé. En comprimant le gaz hydrogène, que l'on doit préférer à l'air, lorsque son poids propre devient négligeable à côté du poids du récipient, et en se servant de vases d'acier, on peut loger dans un récipient pesant 1 kilogr. tout le gaz nécessaire pendant une minute à un moteur de la force d'un cheval.

Des expériences d'essai en grand devront donc être faites au moyen de l'air comprimé.

Les difficultés que présente l'emploi de ce gaz sont déjà vaincues pour la plupart. Il suffit de perfectionner ce qu'on a.

Signé N. Landur.

Extrait de la Revue scientifique des deux mondes du 16 7bre 1864.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

334

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

Lettre au sujet de
l'évasion de Necker

10

Monsieur le Rédacteur,

Me permettrez-vous de publier dans vos colonnes les motifs d'une détermination qui m'est commandée par le devoir ?

J'ai été arrêté le 5 Mars 1861, et condamné le 14 Juin en quatre années d'emprisonnement. La cour d'appel a confirmé ce jugement le 17 juillet. mon pourvoi, formé le lendemain 18, a été rejeté le 7 décembre.

Or, l'art. 425 du code d'instruction criminelle est ainsi conçu : « La « cour de cassation, en toute affaire, criminelle, correctionnelle ou de police, pourra statuer « sur le recours en cassation aussitôt après l'expiration des délais postés au présent chapitre, « et devra y statuer (1) dans le mois au plus tard, à compter du jour où les délais sont « expirés..... » Ces délais, énumérés aux art. 423 et 424, sont de onze jours.

Aux termes de l'art. 425, la cour de cassation est donc tenue de statuer dans les quarante-un jours au plus tard, sur le pourvoi d'un condamné ; elle n'a prononcé sur le mien qu'après cent quarante-deux jours et comme la peine ne commence à courir que depuis le rejet du pourvoi, ce sont trois mois et dix jours d'incarcération supplémentaire que m'a infligés le bon plaisir de la cour.

Au surplus, cette manière de lettre de cachet semble passée en usage dans les

---

(1) L'art. 452 de l'ancien code des délits et peines (an IV, 8bre 1795) n'est pas moins explicite : « Le tribunal de cassation est tenu de prononcer sur le recours en cassation dans le mois de « l'envoi qui lui a été fait des pièces par le ministre de la justice. »

En vertu d'articles précédents, cet envoi avait lieu le onzième jour après le pourvoi.

affaires politiques. Mr Taule a été traité de même en 1862, et Mr Miot se trouve actuellement dans un cas tout pareil au mien. Son pourvoi, en date du 15 juillet, n'a été vidé que le 17 décembre.

Gardienne de la légalité, la cour de Cassation a pour mission spéciale maintenir rigoureusement l'inviolabilité des textes. Prêcher d'exemple ne serait pas un ma comment donc expliquer ses procédés envers l'art. 425, si clair et si impératif? C'est apparemment que, si elle ramène tout le monde avec tant de rudesse aux pieds du code, personne n'a la puissance de l'y ramener elle-même. Elle est cour souveraine et omnipotente, on s'en aperçoit bien.

Transféré à l'Hôpital Necker par suite d'une maladie organiq j'ai voulu, bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité avec toutes les variétés de suppléments édictées par la loi. Condamné le 14 juin, le délai d'appel d'abord, puis les ~~délais~~ quarante-un jours de délais légai pour le recours en cassation, m'ont conduit au 28 août 1865. Ici, toute peine légale expire. Ce qui reste n'est plus qu'une détention arbitraire. J'ai subi, non pas quatre ans, mais quatre ans et six mois de prison, douze pour cent en sus du principal. Je ne dois pas aller plus loin. Se soumettre à une illégalité flagrante, quand on peut s'y soustraire, fût-ce au prix de l'exil, c'est la légitimer. Je ne le puis. Il est de mon devoir de ne pas accepter les cent jours de gratification qu'a daigné m'octroyer la Cour suprême et je lui tire ma révérence.

341



Marcaillac

2/

Laissons là les vains prétextes et parlons net. Contre les rigueurs d'une arrestation illégale et d'un pouvoir transformés en triple tortures, et contre le silence des lois insuffisantes pas, voici encore venir en aide la prévention à titre gracieux. La Cour de Cassation, alléguée termes de l'art. 425 du code d'instruction criminelle, (1) est tenue de statuer dans les quarante-huit jours au plus tard, sur le pourvoi d'un condamné. Elle n'a statué sur le mien qu'après cent-quarante-deux jours. J'qualifie prévention à titre gracieux ce trois mois et cinq jours de prison additionnelle. Ainsi tort! je ne dois pas rester les bornes de la légalité.

Du reste, je n'ai pas eu seul le privilège de ce petit cadeau qui semble passé en usage dans les affaires politiques. Quelqu'un en est souvenu à Mr Baulé en 1862 et Mr Dicet se trouve actuellement dans un cas tout pareil au mien. On n'a statué que le 15 août sur son pourvoi en date du 15 juillet.

La Cour de Cassation n'est donc pas juge de fond, mais seulement de la forme, gardienne vigilante de la légalité, sa mission est de maintenir quand même l'observation rigoureuse des textes, et le plus sûr serait le procédés envers l'art. 425. Si clair et si impératif! C'est apparemment que le code n'est pas fait pour tout le monde, aussi tout le code, excepté un article, n'est qu'une amorce de lois sans elle-même. Et cet souveraine [illegible] on n'en jugerait bien.

Pour moi, transféré à l'hôpital Necker par suite d'une maladie organique, j'ai voulu, bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité, avec toute la rigueur de l'supplément établie par la loi. Condamné le 14 juin 1861 en quatre années d'emprisonnement, après une détention de trois mois et demi passés tout entière au secret absolu, trente-trois jours le délai d'appel et quarante-un jours le délai de pourvoi en cassation m'ont conduit au 28 août 1865. Il ne reste à courir qu'un supplément arbitraire. J'ai subi quatre ans et trois mois de prison dont cent un jours au lieu du principal. Je ne dois pas aller plus loin. Je souscrit à une illégalité flagrante quand on peut s'y soustraire, même au prix de la vie, c'est légitimer. Il n'est donc impossible d'accepter les cent jours de gratification que la Loi nous octroyait la Cour Suprême. Elle est vraiment trop généreuse et je lui tire ma révérence.

Agréez, Mr le Rédacteur, l'assurance de
ma considération la plus distinguée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 1938

Marquis

(1) art. 425 : « La Cour de Cassation, en toute affaire, criminelle, correctionnelle ou de police, pourra statuer sur le recours en cassation, aussitôt après l'expiration des délais prescrits par le présent chapitre, et devra y statuer dans le mois au plus tard, à compter du jour où les délais sont expirés. »

aux termes des art. 423 et 424, ces délais sont de vingt jours.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

343

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de vouloir accueillir dans vos colonnes quelques observations que m'inspire votre article du [illegible] sur la détention préventive.

La question est à peine posée depuis quelques années, et déjà elle a donné lieu à de nombreuses discussions. Il y a quelques mois à peine, M. Bonjean publiait un mémoire sur la détention préventive, récemment publié au Moniteur.

Depuis le premier cas à peine publié de plusieurs années de prévention qui aboutissait à une acquittement, deux cas semblables se sont produits : 1° celui de [illegible] qui a duré trois années et qui aboutit au jugement ; 2° la prévention complémentaire qui prend place entre le jugement de première instance et l'arrêt d'appel ; 3° la prévention supplémentaire entre l'arrêt d'appel et celui de la Cour de Cassation sur le pourvoi du condamné ; 4° enfin la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre et dont il sera question tout à l'heure sur les trois autres.

Dans le cas où il n'est pas suivi d'office par la détention préliminaire ne précède aucune autre, le temps passé à la rigueur du secret et sous le coup d'une accusation grave, ne saurait être, ce me semble, mieux employé par l'objecteur qu'en ne sait subir une peine dont il ne sait pas encore si elle sera prononcée et quelle elle sera. Si la prévention [illegible] est prononcée, il [illegible] [illegible] [illegible]

Paris, 28 août 1865

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

345

Mr le Rédacteur,

Aurez-vous l'obligeance d'insérer dans vos colonnes quelques observations qui intéressent, je crois, la liberté des citoyens?

La presse, dans ces derniers temps, s'est beaucoup occupée de la détention préventive proprement dite, et c'est vraisemblablement à cette polémique qu'est dûe la loi sur la mise en liberté provisoire, publiée au Moniteur du 14 août 1865.

Mais les journaux n'ont que très-peu, sinon pas du tout, parlé de plusieurs autres variétés de préventions qui existent en matière correctionnelle. On peut en compter quatre distinctes: 1°, la prévention préparatoire qui aboutit au jugement; 2°, la prévention complémentaire qui prend place entre le jugement de première instance et l'arrêt d'appel; 3°, la prévention supplémentaire, entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur le pourvoi du condamné; 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre, et dont il sera question tout-à-l'heure. Un mot d'abord sur les trois autres.

Que le condamné ne bénéficie pas de l'incarcération préliminaire au procès, c'est dur, mais la chose se comprend à la rigueur. Les casuistes judiciaires ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut pas subir une peine, avant qu'elle soit prononcée. Argutie de Pharisien évidemment, mais passons. Pourquoi, du moins, la peine ne court-elle pas du premier jugement, lorsqu'il y a eu confirmation en appel, puis rejet du pourvoi?

Pourquoi! On ne s'en douterait guères. Par respect pour la justice et pour la morale. Oh! sur cet article-là, nos juristes sont des sensitives farouches. Voici ce qui hérisse leur pudeur. Si l'emprisonnement qui s'écoule entre la décision de première instance et l'arrêt de la cour suprême, venait en déduction de la peine, il serait donc un châtiment, et aussi bien pour le prisonnier acquitté en appel ou triomphant en cassation que pour le condamné. Quelle horreur! assimiler l'innocent au coupable! les cheveux en dresseraient sur la tête à la jurisprudence.

L'homme absous a fait quatre ou cinq mois de prison peut-être... que voulez-vous? nécessité sociale! c'est un désagrément sans doute. En tout cas, ce n'est pas une punition. Dieu garde! l'honneur est sauf. Il ne le serait pas, si au condamné cette période de captivité comptait pour une partie de sa peine. C'est de quoi l'acquitté certainement s'inquiéterait fort peu. Mais on s'en inquiète à sa place, on est plus que lui-même soucieux de sa réputation.

Il ne faut pas moins que ce pharisaïsme pour justifier l'art. 421 du code d'instruction criminelle qui fait si bon marché de la liberté des gens.

... même en matière correctionnelle ou de police, à une peine emportant privation de la liberté, ne pourra être admis à se pourvoir en cassation, lorsqu'il ne sera pas actuellement en état, ou lorsqu'il n'aura pas été mis en liberté sous caution."

Jean Petit, condamné par la Chambre, était en état sous l'un ou l'autre quel rapport de droit! Ainsi un condamné de police correctionnelle reste libre comme l'accusé devant la cour de cassation, si, au préalable, il n'a consigné une amende de 150 fr. ou pris la caution sous la garde [illegible] cette détention préventive après le jugement rendu en dernier ressort la rend inutile, détention, bien entendu, qui ne sera nullement déduite de la peine à l'allonge d'instance, si le pourvoi en rejeté. Ah! il est admis en théorie l'anomalie, mais la captivité soufferte et ses conséquences! — ah! tant pis, on ne dérange pas [illegible] la cour de cassation.

Voilà tout. Toute la procédure n'a qu'un motif: éloigner de l'appel et du pourvoi. Elle n'autorise pas [illegible] la prévention à titre gracieux, qui en tiendra lieu [illegible] et [illegible] d'abord quelque article de l'instruction criminelle, relatif à [illegible] la surveillance. — art. 424: "La déclaration de recours (en cassation) sera faite au greffe par la partie condamnée ou fondée de pouvoir ou [illegible]"

art. 425: "Dans les dix jours qui suivront la déclaration, le magistrat chargé de l'instruction [illegible] fera passer au ministre de la justice les pièces du procès. ..."

art. 426: "Dans le cinq. ou six heures de la réception de ces pièces, le ministre de la justice les adressera à la cour de cassation. ..."

art. 427: "La cour de cassation, en toute affaire, criminelle, correctionnelle ou de police, pourra statuer sur le recours en cassation, aussitôt après l'expiration des délais (1) prescrits au présent chapitre (art. 423 et 424 ci-dessus), et dans y statuer dans le mois au plus tard, à compter du jour où les délais seront expirés. (2)

Mon pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel, confirmatif du jugement de première instance du 14 juin 1861 qui me condamnait en quatre années d'emprisonnement, a été formé le 18 juillet. Les délais mentionnés aux art. 423 et 424 expiraient le 29. La cour de cassation, aux termes de l'art. 427, devait donc statuer au plus tard le 28 août suivant. Elle ne l'a fait que le 4 déc., en connaissance de raison, la pièce n'a

(1) Ces délais, qui a-t-il dit dans l'affaire de Berger, précité, une singulière [illegible] après l'expiration du [illegible] trois jours de délai pour le pourvoi, onze jours la déclaration et trois jours les pièces, restent dix pour l'instruction et le jugement. C'est bien le cas de dire: aussitôt pris, aussitôt pendu. Aussi Berger [illegible] de prison par la porte ministre de la justice [illegible]

(2) art. 452 de l'ancien code de délits et peines, an IV (8 oct. 1795): "Le tribunal de cassation [illegible] sur le recours en cassation dans le mois de l'envoi qui lui a été fait des pièces par le ministre de la justice. ..."

C'est le même dispositif, mais en français. dans y statuer n'était pas encore trouvé en l'an IV.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

3/ commencé à courir que de cette même date, 7 décembre. Ce sont ces trois mois et dix jours de prison supplémentaire que je qualifie prévention à titre gratuit, où je tuerai je ne crois pas sortir des limites de la courtoisie.

347

Du reste je n'ai pas en seul le privilège de ce petit cadeau qui semble passé en usage dans les affaires politiques. Autant en est advenu à Mr Caule en 1862, et Mr Miot se trouve actuellement dans un cas tout pareil au mien. On n'a statué que le 17 Xbre sur son pourvoi qui datait du 15 juillet.

La cour de Cassation n'est pas juge du fond, mais seulement de la forme. Gardienne vigilante de la légalité, sa mission est de maintenir quand même l'observation rigoureuse des textes. Comment donc expliquer ses procédés envers l'art. 425, si clair et si précis? C'est apparemment que, si elle ramène tout le monde avec tant de rudesse aux pieds du code, personne n'a le pouvoir de l'y ramener elle-même. Elle est cour souveraine, et aujourd'hui, je le suppose, souveraine signifie : au dessus des lois.

Pour moi, transféré à l'hôpital Necker par suite d'une maladie organique, j'ai voulu, bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité avec toutes les variétés de suppléments édictées par la loi. Condamné le 14 juin 1861, après une prévention de trois mois et demi passée toute entière au secret absolu, trente-trois jours de délai d'appel et quarante-un jours de délais légaux pour le recours en cassation m'ont conduit au 29 août 1865 ici, toute peine légale expire. J'ai subi, non pas quatre années, mais quatre ans et six mois de prison, douze et un tiers pour cent en sus du principal (évangile selon Saint-Barème). Je ne dois pas aller plus loin. Se permettre à une illégalité, quand on peut s'y soustraire, c'est la légitimer. Il m'est donc impossible d'accepter les cent jours de gratification qu'a daigné m'octroyer la cour suprême. Elle est vraiment trop généreuse et je lui tire ma révérence.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Agréez, Mr le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Manqui

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

Paris,

à la Rédaction,

Au ... dernier, dans ses colonnes quelques observations sur l'intervention ... en faveur de la liberté des citoyens.

Il a perdu, dans le même temps, l'occasion de s'occuper de la détention préventive proprement dite. Il est vraisemblablement à cette politique guidée par la loi sur la sûreté et la liberté individuelles publiée au Moniteur du 18 août 1865.

Mais le chemin n'est pas très grand, mais non pas du tout, parce que plusieurs auteurs et de nombreux jugements en matière correctionnelle ont pu compter quatre détentions : 1°, la prévention préparatoire qui aboutit au jugement ; 2°, la prévention complémentaire qui a lieu dans entre le jugement de première instance et l'arrêt d'appel ; 3°, la prévention supplémentaire, entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur le pourvoi en cassation, 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre, et dont il sera question tout-à-l'heure. Mais nous l'abordons sur les trois autres.

Le Code d'instruction criminelle ne bénéficie pas de l'incarcération préliminaire au procès, c'est-à-dire, mais il donne ce caractère à la rigueur. Les écrivains judiciaires, en outre de tous ceux que nous citerons ci-après, ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut pas subir une peine avant qu'elle soit prononcée. Augustin Chauveau évidemment, mais pourquoi, lorsque, en matière de police correctionnelle, la peine ne court-elle pas du premier jugement, lorsqu'il y a eu confirmation en appel, pour rejet du pourvoi ?

Pourquoi ? on ne s'en rendrait guère. Car ce n'est pour la justice et pour la morale ! Oh ! leur est attaché là, nos jurisdictions françaises. Voilà ce qui fait leur grandeur. Si l'emprisonnement qui précède entre la décision de première instance et l'arrêt de la cour d'appel, venait en déduction de peine, il serait donc un châtiment, et aussi bien pour le prévenu acquitté en appel ou triomphant en cassation que pour le condamné. Quelle horreur ! un innocent au coupable ! Les devoirs et déférences dus à la présomption.

L'homme absous a fait quatre ou cinq mois de prison avant être ... que voulez-vous ! nécessité sociale ! c'est un dérangement sans doute. En tout cas, ce n'est point une punition. Bien garde ! l'honneur est sauf. Il ne le serait pas, si on condamné cette période de captivité comptait pour une partie de la peine. C'est de quoi l'acquitté certainement s'inquiéterait fort peu. Mais on s'inquiète à la place, on est plus que lui-même soucieux de sa réputation.

Il ne faut pas moins que ce phénoménisme pour justifier l'art. 421 du Code d'instruction criminelle qui fait si bon marché de la liberté des gens.

Art. 421. « Les condamnés, même en matière correctionnelle, ou à toute autre peine emportant privation de la liberté, ne seront pas admis à se pourvoir en cassation, lorsqu'ils ne seront pas actuellement en état, ou lorsqu'ils n'auront pas été mis en liberté sous caution... »

Dans cette annulle langue de Chênier, être ou avoir été condamné ou puni de qque chose
n'est point dire du tout. Nous ne connaissons la galère correctionnelle, reste à bien connaître et définir
comment, en devenait le pourvoi, si, par exemple, il n'a consigné une amende, le 1/10 f. ou qu'il
ne la consigne pour les pauvres. Envisagé cette interrogation préventive après le jugement puisqu'on
l'accuse jusqu'à l'arrêt irrévocable, définitif, non entendu, que ne sera nullement défalquée de
la peine si l'allonge d'autant si le pourvoi est rejeté. N'est-il pas, en outre, ~~illusoire~~ ou contraire à l'amende
dans le système actuel de la cassation? — Ah tant pis, on ne dirons pas gratis la
cour de cassation. L'obligation de consigner, déposer ou produire tout ou régulièrement
l'acte qui fait : déposition de l'appel et du pourvoi, changé en tout plus commun. Elle n'est pas
d'après l'arrêt. Il a voulu en création à titre grandement qui serait être mise déposition, citoyen
devant quelques actes en cour d'instruction criminelle, nécessaire pour la cour entière.

Art. 417. « La déclaration de recours en cassation sera faite au greffe par la
partie condamnée ou chargée d'un greffier. »

Art. 418. « Dans les dix jours qui suivront la déclaration, le magistrat chargé du
ministère public fera passer au ministre de la justice les pièces du procès. »

Art. 419. « Dans les vingt-quatre heures de la réception des pièces, le ministre de
la justice les adressera à la cour de cassation. »

Art. 420. « La cour de cassation, en toute affaire criminelle, correctionnelle ou de
police, annulera l'acte de mise en accusation, arrêté après l'expiration des délais portés au
présent chapitre (c.-à-d. 422 et 424 ci-dessus), et devra y statuer dans le mois au plus tard, à
compter du jour où les délais seront expirés. »

Mon pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel, confirmatif du jugement de
correctionnelle du 12 juin 1861 qui me condamnait en quatre années d'emprisonnement, en
date du 8 juillet. Délais mentionnés aux art. 423 et 424 expirant le 29, la cour
de cassation aura à me faire art. 427, devra donc statuer au plus tard le 28 août suivant.
Il y a fait un [illegible], et comme la raison, la peine n'a commencé à courir que de
cette même date = Décembre. Ce sont six mois et 9 jours de prison supplémentaire que je
subirai préventivement à titre gratuit. Ai-je tort? Je ne crois pas voilà les limites de la courtoisie.

Du reste, je n'ai pas eu tout le privilège de la salle carrée qui semble passé
en usage dans les affaires politiques. Talent en est abrogé à 1870 Empire, en 1862, et M. Thiers
a fait actuellement dans un cas tout pareil au mien. Il n'a statué que le 17 Déc. sur son
pourvoi du 15 juillet.

La cour de Cassation juge du fond, mais seulement de la forme
qu'elle voit la [illegible] la légalité, la mission est de maintenir quand même l'observation ri-
goureuse du texte. Comment donc appliquer des peines des cours Mart. 427, si clair et si net
c'est apparemment que, à elle raisons toute la monde avec tous les modernes au fond du code

---

[illegible] du 4e de l'ancien code des délits et peines, an IV (8 Oct. 1790). Le tribunal de cassation
sera tenu de prononcer sur le recours en cassation dans le mois de l'envoi qui lui a été fait
du procès par le ministre de la justice. »

C'est la même disposition, mais en français. Devra y statuer n'était pas encore
trouvé en l'an IV.

3 personne n'a le pouvoir de l'y ramener elle-même. Elle est cour souveraine, et aujourd'hui, je le suppose, souveraine signifie : au dessus des lois 350

Pour moi, transféré à l'hôpital Necker par suite d'une maladie organique, j'ai voulu, bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité, avec toutes les variétés de suppléments édictées par la loi. Condamné le 14 juin 1861, après une prévention de trois mois et demi passée toute entière au secret absolu, trente trois jours de délai d'appel et quarante-un jours de délais légaux pour le recours en cassation m'ont conduit au 24 août 1865 à toute peine légale expire. J'ai subi, non pas quatre années, mais quatre ans et six mois de prison, douze et un tiers pour cent en sus du principal. Je ne dois pas aller plus loin. Je soumettre à une illégalité, quand on peut s'y soustraire, c'est la légitimer. Il m'est donc impossible d'accepter les cent jours de gratification qu'a daigné m'octroyer la cour suprême. Elle est vraiment trop généreuse, et je lui tire ma révérence.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Blanqui

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

351

Monsieur le Rédacteur,

Aurez-vous l'obligeance d'accueillir dans vos colonnes quelques observations qui intéressent, je crois, la liberté de tous les citoyens ?

La presse, dans ce dernier temps, s'est beaucoup occupée de la ~~pre~~ détention préventive, et, selon toute apparence, c'est un peu à cette polémique qu'est dûe la loi sur la mise en liberté provisoire, récemment publiée au Moniteur. Mais les journaux ont à peine parlé de plusieurs autres variétés de prévention qui pullulent en matière correctionnelle. On en peut compter jusqu'à quatre distinctes : 1°, la prévention préparatoire qui aboutit au procès ; 2°, la prévention complémentaire qui prend place entre le jugement de première instance et l'arrêt d'appel ; 3°, la prévention supplémentaire, entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur le pourvoi du condamné ; 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre et dont il sera question tout à l'heure. un mot d'abord sur les trois autres.

Que le condamné ne bénéficie pas de l'incarcération préliminaire au procès, c'est dur, mais la chose se comprend à la rigueur. Les casuistes judiciaires, en outre de leurs prétendus scrupules exposés plus bas, ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut subir une peine avant qu'elle soit prononcée. Argutie de Pharisien évidemment, mais passons. Pourquoi, du moins, la peine ne commence-t-elle pas à courir du premier jugement, lorsqu'il y a eu confirmation en appel, puis rejet du pourvoi ? Pourquoi ? on ne s'en douterait guères. Par respect pour la justice et pour la morale ! oh ! sur cet article-là, nos juristes sont des sensitives farouches. voici ce qui hérisse leur pudeur, si l'emprisonnement qui s'écoule entre la décision de première instance et l'arrêt de la cour suprême venait en déduction de la peine, il serait par là même un châtiment, et aussi bien dès lors pour le prisonnier acquitté en appel ou triomphant en cassation que pour le condamné. Quelle horreur ! assimiler l'innocent au coupable ! Les cheveux en dresseraient sur la tête à la jurisprudence.

L'homme absous aura fait quatre à cinq mois de prison peut être... Que voulez-vous ? nécessité sociale ! c'est un désagrément sans

doute. En tout cas, ce n'est point une punition, Dieu garde. L'honneur est sauf. Il ne lui serait pas, si cette période de captivité comptait au condamné pour une partie de sa peine. C'est lorsque l'acquitté entièrement n'inquiéterait fort peu, mais on l'en inquiète à sa place, on est pris que lui douleur de la réputation.

Il ne faut pas moins que la plaisanterie pour justifier l'art. 421 du code d'instruction criminelle qui fait si bon marché de la liberté.

art 421. « Les condamnés, même en matière correctionnelle ou de police, à une peine emportant privation de la liberté, ne seront pas admis à se pourvoir en cassation, lorsqu'ils ne seront pas actuellement en état, ou lorsqu'ils n'auront pas été mis en liberté sous caution. »

Dans cette aimable langue de Thémis, être en état c'est être en prison, quel cri du cœur! Ainsi un condamné de police correctionnelle reste libre comme il arrive souvent, ne saurait se pourvoir, si, au préalable il n'a consigné une amende de 170 fr. au greffe et sa personne à la geôle. Pourquoi cette détention préventive après le jugement, puisqu'on savait jusque là sa peine inutile, détention, bien entendu, qui ne sera nullement défalquée de la peine, si le pourvoi est rejeté? s'il est admis, on restitue l'amende. Mais la captivité soufferte et ses conséquences? — ah! tant pis on ne dérange pas gratis la cour de cassation. Laissons-là les faux prétextes et parlons net. Toutes ces rigueurs n'ont qu'un but: dégoûter du appel et du pourvoi transformés en triples degrés, et comme si elles ne suffisaient pas, voici venir pour leur prêter main forte la prévention à titre gracieux.

La Cour de cassation, aux termes de l'art. 425 du code d'instruction criminelle[1] est tenue de statuer dans les quarante-cinq jours au plus tard sur le pourvoi du condamné. Or elle n'a statué sur le mien que après

(1) art 425: « La cour de cassation, en toute affaire, criminelle, correctionnelle ou de police, pourra statuer sur le recours en cassation aussitôt après l'expiration des délais portés au présent chapitre, et devra y statuer dans le mois au plus tard, à compter du jour où les délais sont expirés. »

Aux termes des articles 420 et 424, ces délais sont de onze jours.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

Cent quarante deux jours. je qualifie prévention à titre gracieux ce trois mois de cent jours de prison additionnelle. ai-je tort? je ne crois pas dépasser les limites de la convenance.

Du reste, je n'ai pas seul le privilège de ce petit cadeau qui semble passé en usage dans les affaires politiques. autant en est-advenu à Mr Taule en 1862, et Mr Miot se trouve actuellement dans un cas tout pareil au mien. On n'a statué que le 17 Xbre sur son pourvoi du 15 juillet.

La cour de cassation n'est pas juge du fond, mais seulement de la forme. gardienne vigilante de la légalité, sa mission est de maintenir quand même l'inviolabilité des textes, et prêcher d'exemple ne serait pas un mal. Comment donc expliquer les procédés envers l'art. 425 si clair et si impératif? c'est apparemment que, si elle ramène tout le monde avec tant de rudesse aux pieds du code, personne n'a la puissance de l'y ramener elle-même. Elle est cour souveraine et omnipotente, on le sait bien.

Pour moi, transféré à l'hôpital Necker par suite d'une maladie organique, j'ai voulu, bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité avec toutes les variété de supplements entassées par la loi. Condamné le 14 juin 1861 en quatre années d'emprisonnement avec une prévention de trois mois et demi passée toute entière au secret absolu, trente-trois jours de délais d'appel et quarante-un jours de délais légaux pour le recours en cassation, m'ont conduit au 28 août 1865. ici, toute peine légale expire. j'ai subi quatre ans et six mois de prison, douze et un tiers pour cent en sus du principal. je ne dois pas aller plus loin. te soumettre à une illégalité flagrante, quand on peut s'y soustraire, fût-ce au prix de l'exil, c'est la légitimer. il m'est donc impossible d'accepter les cent jours de gratification qu'a daigné m'octroyer la cour suprême. Elle est vraiment trop généreuse, et je lui porte ma révérence.

Agréez, Mr le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

Manquiez

R.F. Liberté Égalité Fraternité

Monsieur le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance d'accueillir dans vos colonnes quelques observations qui intéressent, je crois, la liberté de tous et chacun?

La presse, dans ces derniers temps, s'est beaucoup occupée de la détention préventive et, selon toute apparence, c'est un peu à cette sollicitude qu'est dû la loi sur la mise en liberté provisoire récemment publiée au Moniteur.

Mais le journaux n'ont à peine parlé de plusieurs autres sanctions de la prévention qui pullulent en matière correctionnelle. On en peut compter jusqu'à quatre distinctes: 1°, la prévention préparatoire qui aboutit au procès; 2°, le jugement ~~définitif~~ contradictoire qui peut avoir lieu entre le jugement de première instance et l'arrêt d'appel; 3°, la prévention supplémentaire entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur l'opposition du condamné; 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre et dont il sera question tout-à-l'heure. Un mot d'abord sur les trois autres.

Que le condamné ne bénéficie pas de l'incarcération préliminaire au procès, c'est fort mal, mais la chose se comprend à la rigueur. Les casuistes pénitentiaires, en tête de leurs prétendus comptes exposés plus bas, ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut retirer une peine avant qu'elle soit prononcée. Argutie de chicanier évidemment mal placée. Pourquoi, dirons-nous, la peine ne commence-t-elle pas à courir du premier jugement, lorsqu'il n'a eu confirmation en appel, puis rejet de pourvoi?

Pourquoi! on ne l'ose demander à ces juges. Par respect pour la justice et pour la morale! on dirait que là-bas nos juristes font des sensitives farouches. Voici ce qui choque leur pudeur: la remprisonnement qui s'écoule entre la décision de première instance et l'arrêt de la cour suprême, venait en déduction de la peine, il serait dès lors un châtiment en sus aussi bien sur le prisonnier acquitté en appel ou triomphant en cassation que sur le condamné. Quelle horreur! assimiler l'innocent au coupable! un tel vœu soulèverait sur la tête à la jurisprudence

l'homme assez peu fort qui a fait quatre à cinq mois de prison peut-être..... Que dites-vous? ... décapité locale! c'est un désagrément sans doute. En tout cas ce n'est point une punition, Dieu garde! l'honneur est sauf. il ne le serait pas si cette période de captivité comptait au condamné pour une partie de sa peine. Car le quasi l'acquitté certainement l'inquiéterait fort peu. Mais on l'en inquiète à sa place, on est plus que lui-même soucieux de la réputation.

R.F. MSS

394

Monsieur le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance d'accueillir dans vos colonnes quelques observations qui intéressent, je crois, la liberté de tous les citoyens?

La presse, dans ces derniers temps, s'est beaucoup occupée de la détention préventive et, selon toute apparence, c'est un peu à cette polémique qu'est due la loi sur la mise en liberté provisoire, récemment publiée au Moniteur.

Mais les journaux ont à peine parlé de plusieurs autres variétés de prévention qui pullulent en matière correctionnelle. On en peut compter jusqu'à quatre distinctes: 1° la prévention préparatoire qui aboutit au procès; 2° la prévention complémentaire qui prend place entre le jugement de première instance et l'arrêt d'appel; 3° la prévention supplémentaire entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur le pourvoi du condamné; 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre et dont il sera question tout-à-l'heure. un mot d'abord sur les trois autres.

Que le condamné ne bénéficie pas de l'incarcération préliminaire au procès, c'est dur, mais la chose se comprend à la rigueur. Les casuistes judiciaires, en outre de leurs prétendus scrupules exposés plus bas, ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut subir une peine avant qu'elle soit prononcée. Argutie de Charisien évidemment, mais passons. Pourquoi, du moins, la peine ne commence-t-elle pas à courir du premier jugement, lorsqu'il n'a eu confirmation en appel, puis rejet du pourvoi? Pourquoi? on ne s'en douterait guères. Par respect pour la justice et pour la morale! oh! sur cet article-là, nos juristes sont des sensitives farouches. Voici ce qui hérisse leur pudeur si l'emprisonnement qui s'écoule entre la décision de première instance et l'arrêt de la cour suprême, venait en déduction de la peine, il serait dès lors un châtiment et aussi bien pour le prisonnier acquitté en appel ou triomphant en cassation que pour le condamné. Quelle horreur! assimiler l'innocent au coupable! les cheveux en dresseraient sur la tête à la jurisprudence.

L'homme absous aura fait quatre à cinq mois de prison peut-être..... Que voulez-vous?... nécessité sociale! c'est un désagrément sans doute. En tout cas ce n'est point une punition, Dieu garde! l'honneur est sauf. il ne le serait pas si cette période de captivité comptait au condamné pour une partie de sa peine. C'est de quoi l'acquitté certainement s'inquiéterait fort peu. Mais on s'en inquiète à sa place, on est plus que lui-même soucieux de sa réputation.

2

Il ne faut pas moins que ce pharisaïsme pour justifier l'art. 421 du code d'instruction criminelle qui fait si bon marché de la liberté. 399

art. 421 : « Les condamnés même en matière correctionnelle ou de police, à une « peine emportant privation de la liberté, ne seront pas admis à se pourvoir en cas- « sation, lorsqu'ils ne seront pas actuellement en état, ou lorsqu'ils n'auront pas « été mis en liberté sous caution ... »

Dans cette aimable langue de Thémis, être en état c'est être en prison. Quel cri du cœur ! Ainsi un condamné de police correctionnelle ou même de simple police, resté libre comme il arrive tous les jours, ne saurait se pourvoir, si, au préalable, il n'a consigné une amende de 170 fr. au greffe et sa personne à la geôle ! Pourquoi cette détention préventive après le jugement, puisqu'on l'avait jusques-là réputée inutile, détention, bien entendu, qui ne sera nullement défal- quée de la peine, si le pourvoi est rejeté ? S'il est admis, on restitue l'amende. Mais la captivité et ses conséquences ? — ah ! tant pis, on ne dérange pas gratis la cour de cassation. Laissons-là les faux prétextes et parlons net. Toutes ces rigueurs n'ont qu'un but : dégoûter de l'appel et du pourvoi transformés en triples verroux ; et comme si elles ne suffisaient pas, voici venir pour leur prêter main forte la prévention à titre gracieux.

La cour de cassation, aux termes de l'art. 425 du code d'instruction criminelle (1), est tenue de statuer dans les quarante-un jours, au plus tard, sur le pourvoi du condamné. Or, elle n'a statué sur le mien qu'après cent quarante-deux jours. Je qualifie prévention à titre gracieux ces trois mois et onze jours de prison additionnelle. Ai-je tort ? Je ne crois pas dépasser les limites de la courtoisie.

Du reste, je n'ai pas eu seul le privilège de ce petit cadeau qui semble passé en usage dans les affaires politiques. Autant en est advenu à Mr Taule en 1862, et Mr Miot se trouve actuelle- ment dans un cas tout pareil au mien. On n'a statué que le 17 xbre sur son pourvoi en date du 15 juillet.

---

(1) art. 425. « La cour de cassation, en toute affaire, criminelle, correctionnelle « ou de police, pourra statuer sur le recours en cassation aussitôt après l'expi- « ration des délais portés au présent chapitre, et devra y statuer dans le mois au « plus tard, à compter du jour où les délais sont expirés ... »

aux termes des art. 423 et 424, ces délais sont de onze jours.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

La cour de cassation n'est pas juge du fond, mais seulement de la forme. gardienne vigilante de la légalité, sa mission est de maintenir quand même l'observation rigoureuse des textes, et prêcher d'exemple ne serait pas un mal. comment donc expliquer ses procédés envers l'art. 425 si clair et si impératif? c'est apparemment que, si elle ramène tout le monde avec tant de rudesse aux pieds du code, personne n'a la puissance de l'y ramener elle-même. Elle est cour souveraine et omnipotente, on s'en aperçoit bien.

Pour moi, transféré à l'hôpital Necker, par suite d'une maladie organique, j'ai voulu bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité, avec toutes les variétés de suppléments entassées par la loi. Après ~~la~~ une prévention de trois mois et demi passée toute entière au secret absolu, j'ai été condamné le 14 juin 1861 en quatre années d'emprisonnement. Trente-trois jours de délais d'appel et quarante-un jours de délais légaux pour le recours en cassation m'ont conduit au 28 août 1865. Ici, toute peine légale expire. j'ai subi, non pas quatre ans, mais quatre ans et six mois de prison, douze et un tiers pour cent en sus du principal. je ne dois pas aller plus loin. Se soumettre à une illégalité flagrante, quand on peut s'y soustraire, fût-ce au prix de l'exil, c'est la légitimer. l'hésitation ne m'est pas permise. il m'est impossible d'accepter les cent jours de gratification qu'a daigné m'octroyer la cour suprême. Elle est vraiment trop généreuse, et je lui tire ma révérence.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Agréez, Mr le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Blanqui

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

M. le Rédacteur,

Voudrez-vous m'obliger en faisant dans vos colonnes quelques observations qui intéressent, je crois, la liberté des citoyens?

La presse, dans ces derniers temps, s'est beaucoup occupée de la détention préventive, [illegible] c'est pourquoi je m'adresse à cette polémique pour dire un mot sur la mise en liberté provisoire, récemment publiée au Moniteur, [illegible]. Mais les journaux n'ont que très-peu, sinon pas du tout parlé de plusieurs autres modes de prévention qui existent en matière de police correctionnelle. Il y en a en compter quatre distinctes: 1°, la prévention préparatoire qui précède un jugement; 2°, la prévention complémentaire qui vient après ce jugement, de première instance et d'appel; 3°, la prévention supplémentaire, entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur le pourvoi du condamné; 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre et dans il sera question tout-à-l'heure, mais voyons d'abord les trois autres.

Que le condamné ne bénéficie pas de l'incarcération préliminaire au procès, cela va sans dire. Il comprend à la rigueur. Les constats judiciaires, auxquels il aura fallu procéder en présence des deux parties, ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut subir une peine réelle qu'après une condamnation définitive. Mais pourquoi, je vous prie, la prison ne serait-elle pas du premier jugement, lorsqu'il y a eu confirmation en appel, puis rejet du pourvoi?

Pourquoi? on ne s'en douterait guère. Par respect pour la justice et pour la morale! Oh! sur cet article là nos juristes sont de sensitives pudeurs. Voici ce qui blesse leur candeur. Si l'emprisonnement qui précède entre la décision de première instance et l'arrêt de la cour suprême, venait en déduction de la peine, il serait donc un châtiment, et aussi bien pour le prisonnier acquitté en appel ou triomphant en cassation que pour le condamné. Quelle horreur! assimiler l'innocent au coupable! Les chevaux en passeraient sur la tête à la jurisprudence.

L'horrible abîme va donc avoir fait quatre ou cinq mois de prison peut-être... que voulez-vous? c'est une désagrément dans toute. En tout cas, ce n'est pas une punition, Dieu garde! l'homme est sacré. Il ne le serait pas, si on considérait cette période de captivité comptant pour une partie de sa peine. C'est le quoi l'acquitté certainement n'inquiéterait fort peu, mais on s'en inquiète à sa place, on est plus soucieux que lui-même de la réputation.

Il ne faut pas moins que ce pharisaïsme pour justifier tout ce qui
d'instruction criminelle par fait le bon marché de la liberté des gens.

Art. 441. « Les contumax, même en matière correctionnelle, ou de police, à
« une peine emportant privation de la liberté, ne seront pas admis à se pourvoir en cassation,
« lorsqu'il ne seront pas actuellement en état, ou lorsqu'il n'auront pas été mis en liberté
« sous caution. »

Mais cette dernière disposition, lorsque le jugement, étant en état contre un prévenu
qui ne sait point bien ce que c'est que la procédure criminelle, est libre
comme il arrive souvent, ne saurait le pourvoir, en fait, en pratique. Il a consigné
une amende de 150 fr. au greffe et le jugement à la geôle. Pourquoi cette exception préven-
tive avec le jugement, puisqu'on l'avait jugée à répudié inutile, l'exception
du, qui ne sera nullement défalquée de la peine en l'espèce. D'autant, si le pourvoi est
rejeté. C'est admis, on restitue l'amende, mais la captivité est faite et ses conséquences?
— Ah! tant pis, on se bornera aux frais de la cour de cassation.

Arrêtons là les vains prétextes et parlons net. Toutes les rigueurs nous ont un
seul but: l'égalité de l'argent et du pouvoir, transformés en sujet, souverain. Ils n'ont pas
d'autre, paraît-il, et voilà la prévention à titre onéreux par elle plus sûrement un succès.
Mais d'abord quelques articles du code d'instruction criminelle nécessaires pour la compréhension.

Art. 423. « La déclaration de recours en cassation sera faite au greffe par la
« partie condamnée ou fondée de... ou de son fondé de... ou du greffier... »

Art. 424. « Dans les dix jours qui suivront la déclaration, le magistrat
« chargé du ministère public près la cour de cassation, le greffier de la justice de paix, du prévôt...
« ou du maire... »

Art. 425. « Dans le délai de quatre heures de la réception de ces pièces, le
« ministre de la justice les adressera à la cour de cassation... »

Art. 426. « La cour de cassation, en toute matière criminelle, correctionnelle
« ou de police, jugera définitivement sur le recours en cassation, aussitôt après l'expiration
« des délais prescrits par les précédents articles (art. 423 et 424 ci-dessus) et devra y statuer
« dans le mois au plus tard à compter du jour où les pièces devront expirés (2)... »

Mon pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel confirmatif du jugement de

---

(1) Cette disposition est bien contraire de la loi, exécutée trois semaines au plus après
l'arrêt du tribunal de cassation de Paris. La cour de cassation ne l'a pas fait attendre vingt-quatre
heures en rejetant [illegible] contre les droits prévenus moins, quand le condamné doit
subir la prison par une autre peine, celle de [illegible] fait jusqu'à cinq mois.

(2) Art. 452 du même code. Les délits et peines, an IV, 8 brumaire 1790. « Le tribunal de
cassation en tenu de prononcer sur le recours en cassation, dans le mois de l'envoi qui lui
« doit être fait au greffe par le ministre de la justice... »

C'est le même législateur, mais écrit en français. Devra y statuer n'était pas
encore [illegible] en l'an IV.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MSS

ps.

559

Ma dernière instance du 18 juin 861 q me condamnait en quatre années d'emprisonnement et 10 francs d'amende le 18 juillet de la même année. Mes motifs de cassation étaient au nombre de 42 et 42 expirant le 29, la condamnation au terme de l'an 42, devait donc être au plus tard le 28 août suivant. Elle ne le fut que le 7 déc. de même date, la peine n'a commencé à courir que de cette dernière date, 7 décembre. Il reste encore trois mois et demi à subir. Je suis donc appelé à faire ma quatrième pétition à Mr le garde des sceaux. Je ne vois pas d'autre moyen de la soustraire.

Du reste, je n'ai pas eu tout le privilège de la petite coterie qui semble s'être emparé des affaires politiques. Etant en cassation à ma 1ère en 1862, je me trouve actuellement dans un cas tout pareil au mien. Il n'a traîné que de 15 jours les pourvois qui datent du 15 juillet.

La cour de Cassation n'est pas juge du fond, mais seulement de la forme. Puisque sa mission est de maintenir quand même l'observation rigoureuse des textes. Comment donc expliquer le procédé envers l'article 7, le droit et le procès? Est-apparemment que, si elle rendait tout le monde avec tous les moyens aux juges de celle, puissance n'a le pouvoir de la remanier elle-même et d'être souveraine. souveraine ne voudrait-il pas dire : au dessus des lois?

Pour moi, transféré à l'hôpital Necker par suite d'une maladie organique, j'ai voulu bien que m'engager par un nouvel engagement à accomplir jusqu'au bout ma captivité, avec toute la rigueur de complément édictée par la loi. Condamné le 14 juin 861, après une prévention de trois mois et demi, pour trois délits au lieu de six, chef toute chose pour le délai légal, j'accepte sous peine de 5 francs de plus le pays pour le retour en cassation qui doit rendre au 28 août 865. Ma peine sera légale expirée. J'ai subi, non pas quatre années, mais quatre ans et six mois de prison, temps de ma vie bien cruel en ces ne puis-je pas aller plus loin. Soumettre à une illégalité, que d'en faire l'objet de la supplique. Il est donc impossible d'accepter la cour pour la justification de la loi et de la cour suprême. Elle est vraiment trop petite à plus grande référence.

Agréez etc. de l'auteur, l'assurance de
ma [illegible] pour la [illegible] supplique

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

1119(1)

Projet de loi

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter un projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions du Code d'instruction criminelle.

Les articles 221 et 222 de ce Code, qui règlent la procédure à suivre devant la Cour d'assises, lorsque l'accusé ne comparaît pas, ou refuse de répondre, ou lorsque, après avoir comparu, il cesse de paraître, ont donné lieu à des difficultés sérieuses.

Ces difficultés ont été signalées par la Cour de cassation elle-même, dans plusieurs de ses arrêts.

Il importe de les faire cesser promptement, en vous proposant de compléter les dispositions de ces articles.

Tel est l'objet du projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Exposé des motifs

Messieurs,

Aux termes de l'article 221 du Code d'instruction criminelle, lorsque l'accusé ne comparaît pas, il est jugé par contumace.

Aux termes de l'article 222, lorsque l'accusé, après avoir comparu, refuse de répondre ou cesse de paraître, il est passé outre au jugement de l'affaire, et il est jugé par contumace.

Ces dispositions ont donné lieu à des difficultés sérieuses.

Il est arrivé plusieurs fois que des accusés, qui avaient comparu devant la Cour d'assises, ont refusé de répondre aux questions qui leur étaient adressées, ou ont cessé de paraître devant la Cour, pendant le cours des débats.

Dans ces cas, la Cour a pensé qu'elle devait faire application de l'article 222, et elle a prononcé contre eux un arrêt de contumace.

Mais cette jurisprudence a été vivement critiquée.

On a dit que l'accusé qui refuse de répondre ou qui cesse de paraître, ne peut pas être assimilé à celui qui ne comparaît pas, et qu'il ne doit pas être jugé par contumace.

On a dit que l'accusé qui refuse de répondre ou qui cesse de paraître, doit être jugé contradictoirement, comme celui qui comparaît.

Cette question a été portée devant la Cour de cassation elle-même, dans plusieurs de ses arrêts.

Il importe de la faire cesser promptement, en vous proposant de compléter les dispositions de ces articles.

Tel est l'objet du projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Exposé des motifs

Messieurs,

Aux termes de l'article 221 du Code d'instruction criminelle, lorsque l'accusé ne comparaît pas, il est jugé par contumace.

Aux termes de l'article 222, lorsque l'accusé, après avoir comparu, refuse de répondre ou cesse de paraître, il est passé outre au jugement de l'affaire, et il est jugé par contumace.

Ces dispositions ont donné lieu à des difficultés sérieuses.

Il est arrivé plusieurs fois que des accusés, qui avaient comparu devant la Cour d'assises, ont refusé de répondre aux questions qui leur étaient adressées, ou ont cessé de paraître devant la Cour, pendant le cours des débats.

Dans ces cas, la Cour a pensé qu'elle devait faire application de l'article 222, et elle a prononcé contre eux un arrêt de contumace.

Mais cette jurisprudence a été vivement critiquée.

On a dit que l'accusé qui refuse de répondre ou qui cesse de paraître, ne peut pas être assimilé à celui qui ne comparaît pas, et qu'il ne doit pas être jugé par contumace.

On a dit que l'accusé qui refuse de répondre ou qui cesse de paraître, doit être jugé contradictoirement, comme celui qui comparaît.

Cette question a été portée devant la Cour de cassation elle-même, dans plusieurs de ses arrêts.

Il importe de la faire cesser promptement, en vous proposant de compléter les dispositions de ces articles.

Tel est l'objet du projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre.

2

2 « de la liberté, ne seront pas admis à se pourvoir en cassation, lorsqu'ils ne seront pas actuellement détenus en vertu d'un arrêt ou jugement qui les ait mis en liberté sous caution. ... »

Dans cette affaire, lorsque le [illegible] était élevé en prison, voilà [illegible] comme il arrive [illegible] au greffe et [illegible] puisque on l'avait [illegible] de la peine [illegible] mais la [illegible] gratis la cour de [illegible]

Laissons [illegible] et [illegible] n'est [illegible] transformé en [illegible] comme si [illegible] main [illegible] a titre gracieux [illegible] faire apposer

Art. 417 « La déclaration de recours (ou cassation) sera faite au greffe par [illegible] au greffe. »

[illegible] jours [illegible] la déclaration, le magistrat chargé [illegible] les pièces du procès ... »

Art. [illegible] dans les vingt-quatre heures [illegible] réception de ces pièces, le ministre [illegible]

[illegible] la cour de cassation [illegible] affaire, criminelle, correctionnelle ou [illegible] le recours en cassation, aussitôt après l'expiration (1) des délais [illegible] art. 423 et 424 ci-dessus, et devra y statuer dans le mois [illegible] ces délais sont expirés. (2)

[illegible] faits [illegible] pourvu le 18 juillet 1861 contre un arrêt [illegible] la cour d'appel [illegible] jugement de première instance qui me condamnait en [illegible] les délais mentionnés aux articles 423 et 424 expirant le 29, la cour de cassation, au terme de l'art. 425, devait donc statuer au plus tard

(1) [illegible] dans l'affaire de Verger, exécuté trois semaines après l'assassinat de l'archevêque, la cour de cassation ne l'a pas fait attendre vingt-quatre heures. [illegible] aussitôt pendu. « Les choses prennent moins, quand le détenu doit sortir de [illegible] une autre porte. » Voir le dossier fait quelque cinq mois.

(2) Art. 452 de l'an IV du code des délits et peines, an IV, 8bre 1795. — « Le tribunal de « cassation [illegible] sur le recours en cassation, dans le mois de l'envoi qui lui a « été fait des pièces par le ministre de la justice ... »

C'est le même dispositif, mais dit en français. « Devra y statuer, dit le code actuel. Ce y n'était pas encore trouvé en l'an IV.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

[illegible] de la fait que le 7 [illegible] et la peine [illegible] commence [illegible] qualifie [illegible] à titre gracieux [illegible] trois [illegible] jours de prison additionnelle [illegible] ne crois pas sortir [illegible] de la [illegible]

[illegible] petit cadeau qui semble [illegible] à M. Paule en 1862, et [illegible] que le 17 [illegible]

[illegible] de la [illegible] même [illegible] comment [illegible] et [illegible] bien.

[illegible] d'une maladie organique, [illegible] jusqu'au bout ma cap- [illegible] condamné le 14 juin [illegible] entière au sens absolu, [illegible] pour le [illegible] peine légale expire. J'ai [illegible] quatre [illegible] prison, douze et 1 un [illegible] soumettre à une [illegible] l'exil, c'est la légi- [illegible] qu'a daigné [illegible] je lui tire ma révérence.

[illegible] de rédaction, l'assurance de [illegible] dévouée,

Blanqui

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
1955

Mr [illegible] Marcellin [illegible] colonne quelques observations [illegible] je crois, la liberté en [illegible]

La veille dans la dernière [illegible] beaucoup occupé de la détention préventive. Vous [illegible] cette [illegible] qui est [illegible] la loi sur la [illegible] récemment publiée au Moniteur.

[illegible] vous en avez dit très peu, sinon pas du tout, parlé de plusieurs [illegible] la prévention qui intervient en matière de police correctionnelle. [illegible] cette distinction. 1°, la prévention préparatoire qui aboutit au jugement; 2°, la prévention complémentaire, qui vient se placer entre le jugement de 1ère instance et l'arrêt d'appel; 3°, la prévention supplémentaire, entre l'arrêt d'appel et celui de la cour de cassation sur le pourvoi du condamné; 4° enfin, la prévention à titre gracieux, objet principal de cette lettre et dont il sera question tout à l'heure, un mot de la [illegible] des trois autres.

Que la [illegible] vérifie vos [illegible] préliminaire au procès, cela [illegible] mais la chose se comprend à la rigueur. Les casuistes judiciaires, en outre de leurs subtilités [illegible] exposés plus bas, ne manqueraient pas d'objecter qu'on ne peut subir une peine avant qu'elle soit prononcée. Argutie de théoricien, évidemment, mais passons. Pourquoi du moins la peine ne court-elle pas du premier jugement lorsqu'il y a eu confirmation en appel, puis rejet du pourvoi?

Pourquoi! on ne vous le trouverait guère. Par respect pour la justice et pour la morale! oh! par ces articles-là nos juristes sont des sensitives farouches. Voici ce qui hérisse leur pudeur. Si l'emprisonnement qui s'écoule entre la décision de 1ère instance et l'arrêt de la cour suprême, venait en déduction de la peine, il serait à la [illegible] du châtiment, et ainsi bien pour le prisonnier acquitté en appel ou cassant en cassation que pour le condamné. Quelle horreur! assimiler l'innocent au coupable! les cheveux en dressent sur la tête à la jurisprudence.

L'homme absous aura fait quatre ou cinq mois de prison, cela [illegible] Que voulez-vous!... nécessité sociale! c'est un désagrément sans doute. En tout cas, ce n'est point une punition, Dieu garde! l'honneur en souffre. Il ne le serait pas, si au condamné la cette période de captivité comptait pour une partie de la peine. C'est ce que l'acquitté certainement n'inquiéterait fort peu. Mais on s'inquiète à sa place, on en plus soucieux que lui-même de la réputation.

Il ne faut pas moins que ce pharisaïsme pour justifier l'art. 421 du code d'instruction criminelle qui fait si bon marché de la liberté des gens.

2 [illegible] [illegible] [illegible]

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
355

36f

Cahiers
1860–1870
11

25 8bre 1866

Temps du 25 8bre 1866 –

Tableau de l'Empire Romain aux 4e et 5e siècles, par Amédée Thierry – quatre volumes. – Première partie jusqu'à la mort de Théodose. – Tome 1er paru

même numéro

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Coopératif

La Coopération, journal du progrès social 4e n° a paru. – il s'y trouve un appel aux associations pour ouvrir une exposition permanente des produits de leur industrie – une Commission d'initiative est composée de Mlles Lévy-Lazare, de l'association des opticiens, 26, Rue Culture-Ste Catherine

Lucien, de l'assn des papetiers, 67, Rue Montorgueil

Saunier, assoc.ion des opticiens, 9, Rue Pierre-Levée. –

adresser les observations et adhésions au bureau de la Coopération, 30, Rue Thévenot.

La Coopération et le Coopérator sont leurs correspondants respectifs pour Paris et pour Londres.

Journal des débats du 26 8bre 1866 –

Détails sur le nouveau canon d'aiguille.

inventé par Dreyse, l'auteur du fusil à aiguille

" — Après les expériences avec le fusil à aiguille perfectionné, on fit avancer la nouvelle pièce de canon. Elle se compose de deux canons réunis sur un seul affût. Cet affût sur lequel se trouve la boîte aux munitions est placé entre les deux canons. Les canons eux-mêmes sont entre l'affût et les roues. Derrière chaque canon est assis un canonnier.

Au signal donné, la partie inférieure du canon s'ouvre; le canonnier servant prend une cartouche toute prête au bout de la boîte aux munitions, où, par un mécanisme spécial, cette cartouche est immédiatement remplacée par une autre. Le canonnier dirige le canon, il le manie comme un fusil et le pointe en haut ou en bas, à droite ou à gauche, le canon étant doué d'un mouvement circulaire, il le fixe enfin par un mouvement instantané, en appuyant la poitrine sur une fourchette fixée sur un tampon élastique et revêtue de cuir de même que son siège.

Le coup part. Le tireur est resté assis à sa place sans bouger. Il n'y a pas eu le moindre recul.

Presqu'immédiatement après, un second coup écart du second canon. Bientôt les coups se succèdent avec rapidité. J'ai compté huit coups par minute, quatre de chaque canon de la pièce.

On ne s'arrête quelquefois que pour constater les résultats du tir et éloigner la cible.

Bientôt on amène une seconde pièce qui ne diffère de la première que parce qu'elle est d'un plus fort calibre. Les canons de la première étaient du calibre de 3 livres. Ceux de la seconde sont du calibre de 6. Après le 3me coup, éclate un cri d'enthousiasme. Je regarde du côté de la cible, et je vois du feu. Un projectile du canon de 6 avait traversé à 2000 pas de distance une plaque de fer forgé et mis le feu à du bois qui était derrière. (Écrit par un correspondant de la Gartenlaube)

Journal des Débats du 26 8bre 1866 — Article Hillebrand sur l'organisation de l'armée Prussienne — à se procurer —

Journal des Débats du 27 8bre 1866 — Article Léon Say sur le congrès de Genève et le coopératif.

Le 3 7bre dernier, 74 personnes se sont réunies à Genève, pour discuter entr'elles en présence d'un public nombreux, un certain nombre de questions économiques. . . . .

Cette assemblée, composée d'un petit nombre d'hommes inconnus, est une sorte de Parlement libre, c'est une chambre de Députés élue par un corps électoral de 160 000 électeurs qui de tous les points de l'Europe, Angleterre, Allemagne, France, Belgique, Suisse et Italie, ont envoyé leurs délégués à Genève, avec mission de rédiger un programme de leurs vœux et de leurs espérances.

Ces 160 000 électeurs, qui seront demain 300,000, et peut-être 1 million avant deux ans, constituent l'association internationale des travailleurs. Toutes les grandes sociétés ouvrières d'Angleterre y sont affiliées. L'Allemagne, la Saxe surtout, a fourni un contingent considérable.

Paris, Lyon, Bordeaux, Rouen, Caen comptent un grand nombre d'associés. Il y a plus de 40,000 membres en Suisse. Pour faire partie de la société, il faut être travailleur, et chaque comité local est libre de définir comme il l'entend, ce mot de travailleur. Les élections se font par groupe, chaque groupe de 5000 affiliés pouvant envoyer un délégué au congrès annuel. Mais dans le désordre d'une première convocation, on a procédé plus sommairement surtout en France. On s'est, dans chaque ville, réuni à 15 ou 20. On a fait une souscription pour les frais du voyage de ce député, et on a élu ce député.

La vérification des pouvoirs s'est faite à la première séance, avec assez de largeur. On a pourtant exclu de la réunion certains individus qui s'étaient par trop clairement délégués eux-mêmes et qui ne représentaient que leur propre vote. A l'occasion de la constitution de l'assemblée, les journaux Anglais ont ri de l'innocence des Français qui n'avaient pas, remarque-t-on, l'habitude des assemblées délibérantes. Qu'y a-t-il à cela d'étonnant?

Le mot d'ordre de cette armée est l'affranchissement des travailleurs de la tyrannie du capital. Mais comment entend-elle procéder à cet affranchissement? Est-ce par la guerre ou par la paix? Est-ce par la force ou par le raisonnement? C'est là ce qu'il importe de savoir

Si nous trouvons dans les discours et dans les mémoires prononcés au Congrès de Genève de grands sujets d'espérance, par suite du tempérament libéral d'un certain nombre de délégués, nous sommes effrayés de la violence de certains autres, et nous croyons sincèrement que la liberté de la presse peut seule être assez puissante pour conjurer les dangers dont de pareilles organisations pourraient menacer la société Européenne.

Il y avait au Congrès de Genève, 7 députés de Londres, 10 de Paris, 5 de Lyon, 1 de Vienne, 1 de Caen, 1 de Bordeaux. (18 Français) Il y avait peu d'Italiens et peu d'Allemands, à cause de la guerre. Le reste était composé de Suisses.

Les Anglais ont représenté dans l'assemblée le socialisme autoritaire, la lutte ardente, la grève. Ils demandaient une société universelle de résistance des ouvriers contre les patrons. Leurs trade's unions étaient données comme modèles. Protectionnistes d'un nouveau genre, ils sont naturellement amenés à étendre leur système de protection du travail national au monde entier.

Ils ont rappelé que les patrons d'Edimbourg sont venus à bout des ouvriers tailleurs en faisant venir des ouvriers d'Allemagne, et ils ont engagé leurs confrères d'outre-Manche à méditer sur le sort de ces étrangers dont l'arrivée a fait avec la querelle, et qui sont tombés dans la misère la plus extrême, entre les ouvriers Anglais rentrés dans leurs ateliers, et les patrons qui n'avaient plus besoin de leurs bras. L'entente universelle, l'affiliation à la grève, tel est le moyen de combattre et de forcer l'ennemi, c'est-à-dire le patron et de le faire venir à composition.

369

Les Députés Français ont heureusement protesté contre ces doctrines funestes. Pour eux la grève est un accident, ce n'est pas un remède. C'est une guerre sans vainqueurs. C'est une destruction de richesses. C'est une perte sèche pour la société, perte qui retombe inévitablement sur les travailleurs. L'association libre, la coopération, avec le respect des contrats librement consentis, tel est, en deux mots, le programme des délégués Français. Le triomphe de la justice par la liberté, telle est leur formule. Mais pourquoi faut-il que ces mêmes délégués, si sensés quand ils parlent au nom de la liberté, placent au premier rang des triomphes de la justice, la gratuité du crédit?

ils ont proposé et fait voter au congrès l'illégitimité de l'intérêt du Capital.

Il ne faut pourtant pas les juger trop vite. Ces mêmes hommes qui proclament l'illégitimité de l'intérêt du Capital, demandent l'abolition de la loi sur l'usure.

Ils font une distinction entre l'idéal qu'ils poursuivent et la réalité qu'ils admettent. Prenant pour base la liberté, ils font des contrats la loi des parties, mais ils espèrent dans le progrès des mœurs pour amener les parties à faire des contrats conformes à ce qu'ils considèrent comme la justice éternelle. Ils condamnent de même le travail des femmes, mais sans demander à la loi de contraindre les patrons à chasser les femmes de leurs ateliers. Ils espèrent seulement que l'ouvrier pourra dans l'avenir, gagner le pain de toute la famille, et que dès lors il lui sera loisible, et ce serait son devoir de laisser sa femme aux soins du ménage et à l'éducation des enfants.

Nous n'avons pas la prétention de discuter en ce moment tout ce que le programme des ouvriers français a de chimérique, nous y reviendrons plus tard. Mais, à tout prendre, il est infiniment

plus satisfaisant que celui des ouvriers Anglais qui l'aurait cru? C'est l'Angleterre qui nous renvoie le socialisme de 1848, et c'est la France qui le repousse!

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que la distinction des délégués français entre l'idéal et la pratique est bien délicate pour une population ouvrière naturellement passionnée et peu propre à saisir les nuances. Il faut bien de la vertu quand on est pénétré de l'idée que l'intérêt est illégitime, pour s'acquitter exactement des intérêts qu'on doit à un Capitaliste, et dans une société aussi impressionable que la nôtre, ces théories sont bien dangereuses, quand même ceux qui les proclament, refusent pour les appliquer l'intervention de l'état.

Quel enseignement devons-nous tirer aujourd'hui de ~~l'ensemble~~ la lumière inattendue que projette le congrès de Genève sur les idées qui germent et qui mûrissent tout autour de nous, sans que nous nous en doutions? Ce n'est pas en mettant sa tête sous l'aile qu'on peut conjurer le danger, s'il existe. Si l'on discute dans l'ombre il faut discuter en plein jour. Puisque le propr

réfléchit, il faut donner de la pâture à ses réflexions. Puisqu'il veut être convaincu, il faut le convaincre. En imposant le silence sur toutes ces grandes questions, on ne gagnera rien, pas même du temps. Si les ouvriers ont quelque chose à dire, il faut leur donner la parole. il faut leur permettre de se réunir. il faut permettre de les réunir. il n'y a que ce qu'on comprime qui éclate. (Léon Say

Gazette de Lausanne du 27 8bre 1866

Mandement de l'Evêque de Limbourg à ses diocésains, devenus sujets du Roi de Prusse.

Cette lettre pastorale a été lue publiquement dans l'Eglise Catholique de Francfort sur le Mein, le 20 8bre

La lettre pastorale recommande aux fidèles de vivre dans le respect, l'obéissance, l'amour et la fidélité vis-à-vis du nouveau Souverain. à l'appui de cette recommandation, l'Evêque vante la piété du Roi qui a pris la couronne, non pas des mains d'un parti vainqueur, mais sur l'autel du Seigneur.

Plus est grand le nombre de ceux qui, sous le droit de l'état, écrasent tout ce qui est divin,

comme ce qui ne l'est pas, qui ne respectent ni les droits naturels, ni les droits éternels, qui mettent l'arbitraire à la place du droit, qui cherchent à dépouiller l'état de son caractère religieux en immolant et en anéantissant les biens sacrés de l'humanité, — plus aussi la confiance doit grandir à l'aspect des desseins profondément religieux du Roi.

L'Eglise Catholique tient en Prusse conformément à la constitution, une position plus digne de sa fondation divine, que partout ailleurs. il lui est donné aussi, en Prusse une plus grande influence et une plus grande surveillance que nulle part sur la direction et sur l'éducation du peuple. B. D.

appel au retour à l'esprit qui a fait grande et puissante l'Allemagne. (

Revue des deux Mondes — article Elisée Reclus sur une Confédération de l'Amérique du Sud. — Deux ouvrages y relatifs

Union Latino-Américana, Pensamiento de Bolivar, par Torres-Caicedo, Paris, chez Rosa y Bouret, 1865 —

Projecto de tratado para fundar una liga Sud-Americana (presentée par les plénipotentiaires de l'Equateur, Bolivie, Chili, Pérou, les Etats-Unis de Colombie

Le temps du 29 8bre 1866 a se procurer — article Jambert — La lettre du Ministre de l'Intérieur à Chevreau — La crise minière de Lyon — La Grève d'Anzin et la proclamation du Préfet — La correspondance italienne — L'article Henri Brisson sur Henri Martin et la France maçonnerie — Les Jésuites à Vienne —

Journal des Débats du 28 8bre 1866 Article Prévost-Paradol sur — Les Récits d'une sœur, par Mme Augustus Craven, née Le Ferronays, [illegible] avant la mort de son frère, patrimoine qui avait épousé une catholique fervente — Photos de qui a eu déjà les honneurs de la Revue des Deux Mondes.

Temps du 30 8bre 1866. — Commission des 372 Logements insalubres. — Mesure terminée ainsi un rapport sur la mortalité énorme des nourrissons.

« Aujourd'hui, on ne saurait se le « dissimuler, la population, cette première « richesse des nations civilisées, cette première « force des nations puissantes, diminue en « France, on y reste à peu près stationnaire — « Les mariages sont atteints dans leur fé- « condité autrefois, on comptait cinq « enfants pour un mariage. Au commence- « ment du siècle, il naissait encore plus « de 4 enfants (4,20) par union légitime. « Aujourd'hui, c'est à peine si chaque mari- « age produit 3 enfants dans la France « entière, et à Paris on ne compte qu'un « peu plus de 2 enfants par mariage.

Il faut songer que sur 6 enfants « dès le même jour, 5 seulement survivent au « bout de l'année.

Journal des Débats du 30 8bre 1866.
— Notice, sur Turgot, l'ambassadeur à Rome
— Pair de France, ultra-conservateur sous
Louis Philippe, mon que vaine rouge des
Bourbons, — après Février, Turgot
rentre dans les rangs de la Garde Nationale
Combat avec énergie les insurrections de
Mai et de juin 1848.
à se procurer —

Temps du 1er 9bre 1866 — Bulletin
de Gust. Flaubert — Réponse au Siècle,
à propos de la décentralisation, des coali-
tions, &c — à noter cette phrase :
" L'an dernier, le Siècle assurait
" que toute autonomie locale aurait pour effet
" de reconstituer la féodalité et de remettre la
" France aux mains des propriétaires du sol
" du clergé. A la même époque, nous lisions un
" livre intitulé La Province en 2e 1857, et
" nous nous disions : " Que de preuves vivantes de ce

" ce que pourrait faire, pour l'avenir de la
" Démocratie Française le développement
" de la vie provinciale et locale, et de ce
" que peut, pour enrayer son essor et étouffer
" son énergie, la suprématie absorbante
" de Paris. "

Temps du 1er 9bre 1866 — on lit
[illegible]

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE 1866

Journal de Gênes de 2 g[b] 1866

« Le total de l'indemnité que la Ville
« de Paris aura à payer, non que pour
« élargir le haut de la Rue de Rivoli
« s'élève au chiffre de 21 millions à
« donner aux propriétaires et locataires éprou-
[illegible]
à te prouver —

Temps de 1er g[b] 1866 — Bulletin
de Gand — Flaubert — Réponse au Discours
à propos de la décentralisation, de Cal-
tion, &c — à noter cette phrase :

« L'an dernier, le Siècle affirmait
« que toute autonomie locale aurait pour effet
« de reconstituer la féodalité et de remettre la
« France aux mains des propriétaires du Sol et
« du clergé. De la même époque, nous lisons la
« ligne intitulée Le Gouvernement de 1851, et
« nous nous disions : « Que de preuves vivantes de la

1/ Cr. 11 VIII

Ce qu'on doit faire, à la suite d'une Révolution 814

En 1848, après (les journées de Mai et de juin), le massacre du
(le 15 mai)
peuple et le triomphe complet de la contre-Révolution, il y eut un
(soudain)
débordement de programmes sauveurs. Chacun apportait
sa constitution qui enchérissait en promesse, (sublimité) sur celle de
Voisin et garantissait) assurait à la nation toutes les joies du
Paradis (les béatitudes célestes) ferait de la République un (véritable)
paradis terrestre. Soudainement il n'y avait plus de République.

Quand (elle était trouvée et forte) elle avait la vie et la force) au
lendemain de Février, on n'avait touché à rien dans l'ordre fondé
établi par la Monarchie (dans l'ordre Monarchique. On avait calomnié,
traqué, emprisonné quiconque prétendait y toucher fut-ce [illegible]
même qui proposaient timidement de changer la magistrature, de donner
la liberté d'enseignement et d'abolir l'art. 415 et 416 contre la coalition.
C'étaient, disait-on, des Mouchards de Louis-Philippe qui (voulaient)
cherchaient à effrayer la Bourgeoisie et à troubler l'union générale
de tous les partis, miracle opéré par la République.

Lorsque, par suite (l'effet naturel) de ce beau miracle,
c'est-à-dire par la trahison du gouvernement provisoire (par l'inepties) la
(sottise) l'imbécillité et des [illegible] meneurs prétendus républicains, la
Révolution fut à terre, et la réaction maîtresse absolue (victorieuse),
On se mit à toucher à tout, et à refaire la société du haut en bas.
Dans le temps qu'on pouvait tout, on n'avait pas dérangé un fétu. Mais
- tenant (alors, qu'on ne pouvait plus rien) qu'on ne pouvait plus rien, on se

laissait pas pierre sur pierre. il n'en restait que des frais d'encre et de papier (les frais d'un peu d'encre et de papier).

C'est ce qui fit dire à un railleur : " des programmes, tout des romans. Ou l'avenir pour faire oublier l'histoire du passé. "

" Il était bien cela " de faire " nouvelle tromperie, comme de juste. Ce programme, impossible, n'étaient que des mystifications. ils sont oubliés aujourd'hui, l'émeute les a fait rentrer dans les poches. ils y dorment en attendant l'heure de reparaître au jour pour reprendre au grand jour leur rôle d'attrape niais

Du reste, la jonglerie des prospectus est facilement (aisément) reconnaissable (facile à reconnaître) ils se présentent à l'état de constitution pratique Charte ou de décret, immédiatement réalisable, applicable et qui garantit, la félicité universelle tout y marche sur des roulettes. Aucun obstacle pour le moindre obstacle ou si peu que rien.

Or, il n'y a pas de plus dangereux mensonge) la Société Telle qu'une longue oppression l'a faite, ne se transformera qu'au prix de plus terrible déchirements (pas sans de terribles déchirements)

Si la Révolution est malaisée à faire, elle (le) sera plus malaisée encore à maintenir et à consolider. la Société, telle que la constitue une longue oppression, (ne peut) ne se transformera pas sans de terribles plus terrible, déchirements, de déchirements, et la nation les travailleurs ne recueillera (récoltera, ou les fruits de cette transformation qu'à force d'énergie, de patience et d'efforts (héroïques) n'iront point à une jouissance immédiate, mais à une lutte longue et acharnée qu'ils doivent se préparer.

(Etudions les difficultés pour les vaincre). Etudions de près les difficultés. Pour les vaincre, il faut les bien connaître.

Trois forces dominent et gouvernent (règnent) la Société les hommes modernes :

1° Les idées, 2° le Capital. 3° les armes. je les place ici dans l'ordre de leur importance, (influence, puissance)

(Pour être maître de) on n'est maître de la société que si on les possède toutes trois (qu'à la condition de les posséder toutes trois). Si l'une quelconque fait défaut (que l'une quelconque, (qu'une seule) fasse défaut, les deux autres échappent dans un délai plus ou moins long. tardent peu à échapper. Et de même après, Février, la République avait les armes, mais quatre contre elle, le Capital et les idées, lui étaient hostiles, (opposés), elle a fui au bout de trois mois. Le Capital et les idées, lui étaient hostiles, une idée, idée exécrable, non, doute, mais il n'importe, elle était dominantes.

aujourd'hui l'ennemi est en possession de trois forces, il s'agit de les lui enlever. (l'entreprise est rude) Sachons-le, en nous commençant par la guerre

1° les armes. Elles sont aux mains de Six cent mille hommes, disciplinés c'est à dire abrutis, et dévouées les deux autres forces, le Capital et le Christianisme qui, en retour, (à leur tour) leur prêtent leur échange, Courent, (protègent) de leur (puissant appui) haut protection (force brutale) brutal auxiliaire brutal de leur brutale protection

2° Le Capital ?

La puissance n'est que trop connue des travailleurs qui en sont les principales victimes. allié intime du Christianisme, payeur-général de l'armée, l'un est son appui moral, l'autre sa gendarmerie

3° les idées ?

Ce sont les idées Chrétiennes, c'est le Christianisme, le plus cruel fléau qui ait été déchaîné sur la terre, (le mortel ennemi du genre humain,) la providence des tous les oppresseurs, le mort des oppresseurs,

4) Empoisonneur hypocrite que ses victimes trompées ~~[illegible]~~ (embrassent) ~~souvent comme~~ prennent pour un bienfaiteur (sauveur)

Quel est (l'ouvrier) au fond de la province la plus reculée ignorante, le prolétaire qui ne sente sur sa poitrine la baïonnette du soldat et sur son ~~coup~~ cou le talon du Capitaliste à côté de la droite, ou ceux-là point d'illusion à cet égard! mais sent-il également (de même) la main du prêtre qui comprime son cerveau? hélas! le plus souvent il baise cette main comme celle d'un ami, (d'un sauveur), et c'est elle pourtant qui le petrit pour la servitude, qui étouffe sa pensée ~~[illegible]~~ sur ses yeux un bandeau éternel.

À Paris même, l'ouvrier n'a ni la crainte, ni la haine du prêtre. C'est tout simple. il ne le rencontre point sur le chemin de ses raisères. il n'est rançonné par lui qu'à son mariage, à la naissance et à la mort de ceux qu'il aime, et il est alors trop heureux ou trop malheureux pour ~~avoir ouvert~~ laisser donner place dans son cœur (âme) à une rancune. On ne le contraint pas d'aller à la messe pour ~~conserver~~ avoir du travail et du pain. Quant au breuvage empoisonné que lui ont (servi) versé les ignorantins, il ne tarde pas à le revomir ~~par~~ grâce au contre-poison de la vie Parisienne. Débarrassé lui-même de ces sottises, il ne (songe pas qu'elles) s'inquiète pas si elles prennent racine dans d'autres âmes ~~et~~ et y produisent ~~[illegible]~~ des fruits vénéneux.

C'est un tort; (mais) ce tort sans doute est celui de son (éducation qui est mauvaise) défaut peu d'instruction, et retombe de droit sur le gouvt qui a grand soin ~~[illegible]~~ de la lui distribuer servir la plus maigre et la plus mauvaise possible, en quoi les robes noires le servent (l'aident) (viennent) merveilleusement à son aide. mais le gouvt fait son métier qui est d'abrutir pour isoler

5 (2) 318 5

et pour exploiter, et le travailleur ne fait pas, ne remplit accomplit pas le sien qui est (de conquérir l'indépendance) d'arriver d'opérer à la délivrance manque (au) à son devoir par les lumières et la solidarité.

L'ouvrier Parisien ne regarde pas volontiers au delà des barrières. il concentre sa pensée dans la grande ville et s'occupe fort peu de la province. il devrait ~~savoir~~ doit apprendre (savoir) (pourtant), ce qui y passe par ceux qui en viennent. il doit le savoir aussi par le despotisme qui l'écrase. ces 60,000 soldats prêts à faire feu sur lui ~~sur un~~ au moindre geste du Czar des Tuileries, qui les a façonnés par l'ignorance à la soumission de la brute? les prêtres? ces brigands du corps législatif qui donneraient de grand cœur la moitié de leur fortune pour voir la Babylone moderne dans l'état où est l'ancienne, quels suffrages les ont envoyés à la chambre? les prêtres, par le suffrage des paysans, qu'ils dictent. Et qu'est ce que le prêtre? l'instrument (et l'interprète du) Christianisme, rien de plus. ce qui en fait l'ennemi du genre humain, c'est l'idée dont il est le disciple et l'interprète.

Les travailleurs prolétaires n'ont pas l'air de s'en douter pas, ne s'en doutent point, c'est l'idée chrétienne qui leur met le bâillon à la bouche, les fers aux pieds et aux mains. C'est la religion chrétienne qui est la cause (source) première de tous leurs maux, car elle dresse (la masse du peuple) le peuple au métier de bête de somme et le livre, troupeau docile à l'exploitation (du capital) de ses maîtres. Si des ouvriers, (plus instruits) (un peu) désempestés (désinfectés) de Christianisme, se sentant hommes et citoyens, s'avisent (font mine) de regimber, ils trouvent aussitôt devant eux (en face d'eux) les machines à fusil (qui sauront) prêtes à mettre les raisonneurs à la raison (ils ne sont que la minorité, une faible minorité) La minorité seule, une faible minorité, s'est guérie de la lèpre (l'infection) cléricale; la masse

Reste (telle que) ce que l'a faite l'enseignement Chrétien, Cet affreux, (hideux, infâme, ignoble, odieux) amalgame, (chaos, tohu-bohu, pêle-mêle, matelote, ficatière, mixtion, fatras, gâchis, fouillis, bouillabaisse, chaos) d'abrutissement et de travagance.

(la prison, les églises, les casernes, la cité, l'école primaire)

abêtissement
abrutissement
absurdité
aveuglement
Bêtisme
Bêtise
Bestialité
Bestifié
Crétinisme
déraison
Duperie
Hébétement
idiotisme
imbécillité
insanité
niaiserie
Rabâchage
Radotage
Sottise
Stupidité

Que peut il sortir de pareille doctrine, sinon (pouvoir, donner, produire, enfanter) le crétinisme et ou la flétrissure (idiotie) des cœurs, ou des fanatiques (furieux, forcenés)? "Tout pouvoir vient de Dieu" bien entendu, à condition d'être (entre) aux mains de prêtres ou de leurs amis (complices, serviteurs). Dans le cas contraire, ce n'est plus le pouvoir, mais l'anarchie ou la tyrannie (despotisme).

"Tout pouvoir vient de Dieu. Le sujet ou le
"doit obéissance et soumission. La révolte n'est jamais permise
"même contre les plus affreux tyrans. C'est une rébellion contre
"Dieu lui même. L'esclave n'a pas le droit de souffrir, car
"il fait tort à son maître de la somme d'argent qu'il lui
"a coûté. C'est son devoir de souffrir (supporter) sans
"résistance et sans rancune les plus mauvais traitements.
"Dieu l'en récompensera dans son paradis.

On le voit, cette prime dans le ciel offerte à la résignation sur la terre fait la sûreté et l'impunité des oppresseurs. Quant à l'opprimé il fait doublement un marché de dupe. Car son bourreau (tyran) ne se contente pas de jouir dans ce monde; (dans l'autre) non pas qu'il y tienne, il se procure (à volonté) une bonne place (dans l'autre) moyennant finance. Il existe bureau ouvert de contremarques pour le paradis. (Il faut avoir soin de vous munir de votre billet avant de partir) Ici, bien payées vous, (on a) le purgatoire. En Espagne, (on lit)

7

partout (sur) des affiches collées aux portes des églises, (portant cette annonce en gros caractères) "ici aujourd'hui ou tiendra tous les dix ans, ou trois jours de prières pour les âmes du purgatoire" (aujourd'hui à telle heure.) C'est selon le besoin quantité de Calendes. En France, on n'affiche pas, mais l'opération se fait (s'accomplit) également contre espèces (sonnantes.)

une bonne donation aux jésuites, vous tient quitte (exempt) de la grillade provisoire et vous expédie tout droit là-haut. Enfin, si quelqu'un, scélérat, (impudent) ou Roi, osa avec un tour de superstition à Voltaire au sujet de l'Enfer et un sophisme pas au Code du curé ou de la Sorgue ou de l'Evêque en Cour Céleste, le pape lui délivre (un billet) de la main (pour) St Pierre qui n'ouvrait (ne) refusa la porte à cette entrée de faveur.

Quant au pauvre gueux qui a souffert toute sa vie mort et martyre dans le gobetons du riche, s'il (meurt) trépasse sur un cavalas de trois sous, mangé faute d'autre chose, un Vendredi Saint, il va brûler en Enfer pour l'éternité, ainsi l'ordonne la justice chrétienne. - voir

A

Est-ce tout? Non! (Catéchisme) Dès l'âge de 6 ou 7 Enfants

A

ans, tous les bambins et bambines sont livrés (mis) aux mains du prêtre, pour être instruits (savoir) l'instruction religieuse. (préparés à la 1ère communion) et les (pauvres abêtissants) déjà les mères les avaient (farcis) bourrés d'histoires de revenants de contes sur Dieu et le Diable, de prières stupides, de contes sur Dieu et le Diable, digne préliminaire du Catéchisme.

Le prêtre raconte (enseigne) à ces petits innocents (tout puissant) qu'il y a un seul Dieu, pur esprit, éternel, infini, incompréhensible, Créateur du ciel et de la terre, qui est partout, qui sait tout, qui voit tout, qui entend tout. E

Cela débité, et les enfants bien ébahis, le Curé se mouche et reprend : "Ce Dieu unique, pur esprit, incompréhensible se "compose de trois personnes distinctes qui ne font cependant qu'un seul "Dieu... comprends-tu, mon petit", ajoute le prêcheur en s'adressant à l'un des moutards qui est tout oreilles ?

"... mais non, Mr le Curé. Vous m'avez dit que Dieu "est incompréhensible. je ne dois pas comprendre."

"Si fait, si fait, mon ami, ~~tu peux~~ comprendre cela. "Dieu est incompréhensible, mais tu peux comprendre qu'il est formé "de trois personnes distinctes ne fesant néanmoins qu'un seul Dieu. "Tiens, vois mon chapeau. ~~il n'y a qu'un chapeau, et pourtant~~ "~~ce chapeau~~ il a trois cornes distinctes qui ne font cependant qu'un "chapeau. c'est la même chose (pour Dieu) trois cornes pour un seul chapeau, trois personnes en un "seul Dieu..." mon chapeau s'appelle (un) tricorne, et Dieu s'appelle (la) trinité

"ah! mais, Mr le Curé, votre chapeau (a trois "cornes, c'est pas tout ~~mais~~ il) a aussi une calotte où vous ~~entrez~~ fourrez votre tête, ça fait trois "cornes et une calotte. alors, Dieu c'est une calotte qui a trois ~~formes~~ "cornes. je comprends...

"Eh! non, petit imbécille, tu ne sais ce que tu dis. Tiens "tu vas mieux comprendre. regarde cette feuille de trèfle, elle a trois "ailerons distincts qui ne font pourtant qu'une feuille, et la feuille ne "se compose que de ces trois ailerons. C'est clair, tu vois... cela te "représente Dieu en trois personnes, ou la Trinité.

"Oui, Mr le Curé, Dieu a trois cornes... non, trois "ailerons qui forment la Trinité...

B Suite du catéchisme (# intercalation entre 2 et 2 bis 378 B

"... ni cornes, ni ailerons, l'état... ~~tous~~ mais trois personnes égales, entends-tu ?

"le père, le fils et le Saint-Esprit. Et comme ces trois personnes ne sont "qu'un ~~seul~~ Dieu unique et éternel, elles ont coexisté ensemble de "toute éternité... tu comprends ?

"non, Mr le Curé; vous savez bien que Dieu est incompré-"hensible...

"Cela ne t'empêche pas de concevoir très-bien que ~~les~~ le père, le fils et le St-Esprit, ~~trois personnes~~ formant un seul Dieu ~~avant leur existence~~ existent de toute "éternité...

"~~Ce n'est pas comme chez nous. je suis pas si vieux que mon père~~ ... Le Saint-Esprit, je ne dis pas... mais le père et "le fils, c'est ce n'est pas comme chez nous. je suis pas si vieux que "mon père." Veux-tu te taire, malheureux ?... tu parles comme Arius, l'affreux "hérétique, "~~Petit Bêta, vous n'êtes pas Dieu, toi et ton père~~ et tu "dis des choses qui font dresser les cheveux sur la tête. Heureusement "pour toi, c'est par ignorance. Le Bon Dieu te pardonnera... ~~voilà~~ "Vois-tu ? Ce Dieu unique en trois personnes, père, fils et Saint-Esprit, tous trois coéternels, cela s'appelle le mystère de la très-Sainte-Trinité...

— "... ah!... qu'est-ce que c'est qu'un ~~un~~ mystère ?

— un mystère, c'est une chose incompréhensible. La Religion a un grand nombre de mystères, le mystère de la Trinité, le mystère de l'Eu-charistie, le mystère de l'incarnation... et d'autres encore que tu apprendras...

— ..." que j'apprendrai sans les comprendre, alors. Ce n'est "pas comme vous, Mr le Curé...

— "moi, innocent, je ne les comprends pas plus que toi, puisque "ce sont des mystères...

— "... vous me les expliquez si bien en détail!... alors, vous les

Expliquez sans les comprendre ?

Eh ! certainement, mon ~~petit~~ ami..... allons ! à un autre ! voilà une petite fille qui me paraît très attentive. Je vais ~~lui (expliquer) le~~ raconter l'interroger sur le mystère de l'incarnation.... quelle est la mère de Dieu, ma petite ?

— C'est la Sainte Vierge.

— ~~Dis~~ bien ! comment sais-tu cela ?

— C'est dans ma prière : "Sainte Vierge, mère de Dieu, priez pour moi..... ma mère me la fait réciter tous les jours, matin et soir..."

— ~~C'est très bien ! Dieu a donc une mère ?~~ — Très bien ? Et qui était la Sainte Vierge ?

— ~~Dame~~ ! ~~C'était la la Vierge Marie~~ C'était la femme de St Joseph ?

Bon !

— Dieu a donc une mère ?

— Dame !.....

— Mais Dieu est un pur esprit, éternel, infini, incompréhensible. Comment peut-il être le fils d'une femme ?

— Je sais pas, moi.

— Comment s'appelait-il le fils de la Ste Vierge ?

— Jésus-Christ.

— Jésus-Christ est donc Dieu ?

— Bien, sûr, c'est pour cela qu'on ~~y~~ appelle la Vierge Marie mère de Dieu.

— fort bien ! Comment Jésus-Christ a-t-il été conçu ?

— Conçu ?... je connais pas ça.

— il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit.

— ah !... je ne dis pas.

— Est-ce que tu ne connais pas la prière de l'Angelus ? Angelus Domini nuntiavit Mariae et concepit de Spiritu Sancto.

— ah ! si, j'ai entendu cela, mais c'est pas en Français et je sais pas ce que ça veut dire.

— Cela signifie : "L'ange du Seigneur vint annoncer à Marie, et "Marie conçut du St Esprit." Cela s'appelle l'annonciation. 879

— ah ! oui, je sais, c'est une fête.

— Précisément. L'Ange Gabriel est venu annoncer à Marie qu'elle "allait concevoir du St Esprit et elle a conçu du Saint Esprit.

— Je sais pas ce que c'est que concevoir.

— Concevoir, ma petite, c'est devenir enceinte. La Vierge Marie est devenue enceinte de Jésus-Christ par l'opération du Saint Esprit. Pourquoi ~~disez~~ dit-on la Vierge Marie, puisqu'elle était femme de Joseph ?

— Tiens ! c'est vrai. Elle était mariée, ce sont les filles ~~qui sont~~ et pas les femmes mariées, qu'on appelle des vierges ~~et~~

— On ~~a~~ dit la Vierge Marie, parce qu'elle était mariée sans l'être et que Joseph l'avait laissée fille.

— Elle avait pourtant d'autres enfants.

— Que dis-tu, malheureuse ?

— Dame, j'ai entendu lire dans l'Évangile qu'un jour on était venu prévenir à Jésus-Christ que sa mère et ses frères l'attendaient à la porte. Ses frères, c'étaient bien les enfants de sa mère.

— ~~Tais-toi~~ Tais-toi, ~~péronnelle~~, tu blasphèmes. Ce n'étaient pas les frères de Jésus-Christ, c'étaient ses cousins.

— J'ai bien entendu "ses frères."

— Cela veut dire : ses cousins.

— Tiens ! je ne savais pas. Alors, mes frères à moi sont mes cousins. C'est drôle.

— Laissez-vous, ~~petite~~ péronnelle, vous répondez très mal. — à toi, petite, qui ~~[illegible]~~ regardes d'un air si étonné ! ~~[illegible]~~ tu répondras mieux ~~[illegible]~~ sur le mystère de l'incarnation, le plus sublime de notre Sainte religion.

Mystère

En connais les trois personnes de la Sainte-Trinité, Dieu le père, Dieu le fils et Dieu le St Esprit. Qui est Dieu le fils ?

— C'est Jésus-Christ.

Qui est son père ?

— C'est le ~~Saint~~ Esprit.

— ~~Comment~~ ! qu'est ce que cela signifie ? Petit fait ! ~~il y a Esprit~~ ~~Comment~~ ~~il n'a pas le père~~ ? — Dame, dit le Curé, le Saint-Esprit a eu Jésus-Christ avec la Vierge Marie alors donc il est son père ! C'est comme papa avec Maman qui ont eu ensemble mes frères et moi. — Folle ! Jésus christ ne dit-il pas dans l'Evangile : "Mon père qui est au Ciel" ? il révèle assez lui-même qu'il est fils de Dieu le père, la 2e personne de la Trinité.

— alors, il aurait donc deux pères à la fois, car l'Ange dit qu'il a été conçu du St Esprit (le père il y a aussi St Joseph) Eh

un petit garçon scène. ~~en disputant la~~ disant

Mais, Mr le Curé ~~perdu~~ les trois personnes de la Sainte Trinité ~~qui~~ (Se tiennent plus, comme les Cours de votre chapeau. Dieu le père est resté au Ciel, le St Esprit est venu ~~rendre visite~~ voir la Vierge Marie et Dieu le fils ~~est~~ est dans le ventre de sa mère Marie. Il voilà tous trois ~~l'un d'eux~~ l'un d'une côté, (l'autre de) l'autre, ça n'est plus du tout comme le feuille de trèfle. — Et puis j'avais un autre moutard, si Dieu est un pur esprit, ~~comment~~ pour ~~a~~ avoir un Corps comme nous ?

— D'ailleurs, ajoute un troisième, puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu, comment peut-il être à la même temps son père et son fils, sans compter le St Esprit qui est père et qui ne fait pas. Je n'y comprends rien à vos mystères.

~~Faites vous~~ Faites vous taire, impies ! Voulez vous vous taire, polissons ! je vous ~~vous~~ ne vous dis-je pas que les mystères, ~~ne~~ sont incompréhensibles, en disant que vous n'y comprenez rien, vous allez la vérité de notre sainte religion. Je vous le raconte, mais je ne les comprends pas. Faites comme moi, adorez sans comprendre. Fin du Catéchisme

Dieu anthropoïde
N° 2 bis

Page 7 Suite du 3/5 de la page 7 Fin de la page 7 au N° 2

Page 8
880

Nous n'irons pas nous perdre dans le chaos d'absurdités et d'horreurs qui constituent le dogme chrétien, ce mélange inouï de grotesque et ~~de~~ d'odieux qui provoque tour à tour le rire et l'indignation dont on ne sait s'il faut plus s'indigner ou se moquer

Il suffit de [montrer] signaler le péril de cet empoisonnement sacerdotal qui mine et tue la population.

Vers l'âge de 6 ou 7 ans ou huit ans, (tous) les enfants sont menés par la main, les prêtres pour recevoir l'instruction religieuse. Ils viennent ont déjà [appris] à lire, au catéchisme par une série de prières stupides, ~~de~~ d'histoires de revenants, de contes fantastiques, de Dieu et de Diable.

Que va-t-on mettre dans ces jeunes cervelles droites, ~~des idées justes~~ neuves, ~~pures~~ ? Quelles notions ~~fausses~~ fausses, ~~ou fausses~~ tirées de la Science ? Hélas ! un affreux ramas de ~~mots~~ non-sens, d'incohérences à former un casse-tête le plus solide. Ni de Cosmographie, de Géographie, de Géologie, de Chimie, de physique, d'histoire, ~~de~~ de littérature, de tout ce qui développe l'intelligence et le cœur, rien. Mais une quantité de ~~mystères~~ dogmes, infâmes, mystères et qui bouleversent les rêves d'une folie :

un Dieu unique, pur esprit, ~~éternel, infini, incompréhensible~~ éternel qui ~~se~~ se partage ~~incompréhensiblement~~ en trois personnes, le père, ~~éternel, infini~~, et qui se partage le fils, le Saint-Esprit, parfaitement distinctes et parfaitement égales, ~~et~~ ne faisant ~~qu'un~~ qu'un seul Dieu. Le père envoie le Saint-Esprit faire ~~une vierge~~ femme mariée enceinte un enfant à une vierge déjà mariée, et cet enfant ~~sera fils~~ sera un fils ~~de~~ du St Esprit qui Dieu le fils, non pas fils de St Esprit qui l'a engendré, mais de Dieu le père qui n'y est pour rien.

Copulation de la vierge avec le Saint Esprit

Bouffon
Ridicule
grotesque
Burlesque
Comique
Risible
plaisant
drôle
Drolatique
divertissant
amusant
farce
Pantalonnade
Grotesque
Baliverne
Billevesée
Sornette

Ce fut en ce mystère de l'incarnation [illegible] que la Vierge Marie (par l'oeuvre du St Esprit, et mis au monde) naît, grandit, prêche ses doctrines qui déplaisent au prêtre, puis est arrêté, crucifié, ressuscite le 3e jour après, sa mort. Voilà le mystère de la Rédemption. Et autre [illegible] ne sont que burlesques. Celui-ci est le + ridicule (ou + atroce (mais plus atroce que ridicule). C'est toute une histoire.

Dieu, prétendu Créateur de toutes choses, a créé aussi l'homme. Il s'y est pris comme les sculpteurs. Il a modelé une statue en argile, puis il a soufflé dessus, et Adam, le premier homme, s'est trouvé sur ses pieds. Dieu lui dit alors: "il te faudrait une femme" et pendant le sommeil d'Adam, il lui a tiré une côte et de cette côte il a fait Eve, la première femme. Voilà pourquoi la supériorité appartient à l'homme. C'est que la femme a été faite d'une de ses côtes et non pas lui, d'une côte de la femme. De toute façon, ils ont autant de côtes l'une que l'autre.

Ce beau couple avait été fabriqué, Dieu l'a mis dans le paradis terrestre en lui donnant la royauté sur tous les animaux et la jouissance de tous les fruits du jardin, excepté les fruits de l'arbre de la science du Bien et du mal. Car là, il leur a défendu d'en manger, sans dire pourquoi.

Quant à ce que pouvait bien être l'arbre de la Science du bien et du mal, je n'en sais ma foi rien. D'aucuns prétendent que c'était le (l'arbre de la science de faire les enfants. C'est possible. Quoi qu'il en soit, le fruit de cet arbre était une pomme. Quelle espèce de pomme? Je n'en ai pas la moindre idée.

Le Diable se déguise en serpent et [illegible] vient au pied du fameux arbre attendre Madame Eve à la promenade. Il l'appelle au passage (dans le corps, tous les animaux parlaient couramment à

j'ignore si c'était en français ou en [illegible] et lui dit: "Que Dieu vous ait défendu de toucher à cette pomme, c'est par jalousie. Si vous en mangez, vous serez aussi savants que lui."

Eve ne demandait pas mieux que d'être savante, surtout à l'appui de la défense (surtout parce qu'on le lui défendait). Elle va trouver Adam, lui raconte la confidence du serpent, et bientôt à manger de ce fruit défendu. Le poltron n'en voulait rien faire, mais le sexe faible veut, l'homme le veut. La pomme fut croquée. Et [illegible] gens s'aperçurent alors qu'ils étaient nus. Ils ne s'en doutaient pas auparavant. Le petit vieux dont nous parlerait ainsi que le fruit en question était le fruit d'amour, et le diable qu'on a accusé c'est un calomnié d'accuser le diable de tempête, car selon la promesse, la pomme avait rendu Adam et Eve tout à fait capables de faire des hommes et des femmes aussi bons que Dieu lui-même. Adam et Eve aussi savants que Dieu (lui-même dans tout ce qui) a procède des hommes et des femmes. À peine le genre humain tout entier sorti de cette fameuse pomme.

Dieu, à la suite de cette faute, les chassa du paradis terrestre à coups de pied, et pour empêcher de cueillir à nouveau le fruit défendu, les posta à la grande porte, l'épée flamboyante à la main. Ceux-ci, honteux de leur crime, se cachèrent sous la feuille de figuier classique. Dieu, qui dans ce temps-là n'était pas encore un vieillard à longue barbe grise, mais un jeune homme bien fait, s'en alla à la recherche des deux coupables et les trouva bientôt. Ils étaient tout nus. Ils avaient honte de leur nudité (escapade, sans pas jaccadille). Il les appelle: "Adam, pourquoi te caches-tu?" Les deux criminels arrivent tête basse. Le Dieu tout-puissant continue: "Tu te caches, parce que tu as conscience de ta faute. Ingrat, je t'avais donné le jouissance du paradis entier, tu réservant pourtant que l'arbre de la science du bien et du mal, tu es désobéi à mes ordres. Tu as voulu me dérober ma science et te faire mon égal. Tu seras puni

11

de C. Crime, toi et ta postérité après toi. ~~Ton~~ Ta ~~enfer~~ immortelle ta
ton état immortel
race, tous, serez soumis à la mort et vous ne mangerez votre pain qui à la sueur
de votre front. Et toi, Eve, première cause du mal, toi qui as séduit Adam
séduit Adam
(la) séductrice qui as induit au mal (ton compagnon) tu enfanteras dans
douleurs
la douleur et ta race, la descendance de ton mari, et ta fille après toi. Je vous
chasse du paradis terrestre et vous n'y rentrerez jamais."

Et sur ce, il les fait mettre à la porte par un archange
armé d'un sabre Malais.

Ce Conte bleu, (qui) dénommé l'appelle la chute de
l'homme (il) est le fondement de la religion Chrétienne, point de
départ et la base de la Religion Chrétienne, du Christianisme

Diabolique
infernal
Démoniaque
cruel
abominable
malfaisance
malice
méchanceté
noirceur
perversité
perversion
Satanique
Scélérate
sinistre

où trouver (quelque chose) dans, le plus noir machiavélisme
quelque chose qui approche de l'infernale méchanceté de ce
dieu de juifs et des Chrétiens?

Il évoque (fait parler) du néant (il appelle à la vie
deux êtres humains de sexe différent et leur dit: "allez
vivez, buvez, mangez, mais ne cueillez pas cette pomme
de plaisir, je vous le défends."

Ils sont joyeux, ils sont heureux, ils s'aiment. La
femme, plus tendre, raconte la première, entraine son compa-
gnon, ils s'unissent. Le tyran paraît et les foudroie. Ils
sont maudits eux et leur postérité, ils ne mangeront leur
pain qu'à la sueur de leur front, la femme paiera les prix d
la maternité par des douleurs affreuses de l'enfantement,
Et comme chaque nouveau-né qui devra venir le jour après un crime, semblable
à celui des premiers parents, il portera dès sa naissance la marque du péché
sur la terre, un dur labeur, la souffrance, la privation, après la mort

3.

Page 12

Mais on croit ici, vous tressaillez, le Dieu infâme leur avait donné la différence des sexes, et la loi du rapprochement, avait ~~donné~~ uni les deux ~~sexes~~ et avait ~~uni~~ combiné leurs corps en vue du rapprochement, il aurait donné la soif, la faim, il aurait donné la douleur, la flamme, le désir et la flamme; et en ~~donnant~~ donnant à tous ces appétits irrésistibles, c'était un piège. Lorsque quelqu'un ~~cédait~~ succombait à ces appétits irrésistibles, il avouait, il avouait son impuissance, il ~~avouait~~ reconnaissait la toute puissance de Dieu, il avouait sa culpabilité, il ~~avouait~~ reconnaissait le bien fondé de la punition, il avouait la justice de la punition, il avouait la justice de la punition, il avouait la justice

13

Elle flétrit l'amour, l'union des sexes, source unique du genre humain. Si l'espèce humaine existe encore, ce n'est pas de la faute de la fidèle à la doctrine (du péché originel) qui lui a donné le jour (d'où elles sont toutes deux sorties elles-mêmes) le christianisme a tout fait pour amener la fin du monde par le célibat universel, en prêchant à [Victorine] étouffer la voix de la nature, de la vieille (vilipendée) vouée à l'ignominie, en déclarant la virginité l'état de perfection de la [illegible] millions de couvents pleins de jeunes filles qui abjurent le mariage pour vivre en tête à tête avec Jésus Christ. Les vingt vierges dans le cloître, c'est Ève, avant la chute, croyant avec le Dieu le père dans le paradis terrestre. Le fils a cédé la place au fils dans ces bavettes. Comme les deux personnes sont égales, le changement en fait de chose.

Ainsi la science, le travail, l'amour, tout ce qui fait constitue la vie de l'humanité, en flétrissant et châtiant par (cette opérable) doctrine du péché originel qui règne aujourd'hui encore (sur l'Europe et sur [illegible] en Amérique) [illegible] sur [illegible] [illegible] [illegible]

15/ un mystère incompréhensible. – à la bonne heure.

Du reste, Dieu (le père) ne s'est pas dérangé pour engendrer (avoir) ce fils (ne s'est pas donné) n'a pas eu la peine de faire (son) fils lui même son fils. il s'est fait faire par le St Esprit (on lui donna) et lui a donné procuration de rendre mère une femme mariée de la Palestine, du nom de Marie, et cette femme a été reste Vierge, en dépit de 9 mois de grosse et de son accouchement.

Dans cette extravagance on retrouve la haine implacable du christianisme pour l'union de l'homme et de la femme. Celui qui avait foudroyé Adam et Eve pour s'être unis au mépris de sa défense, veut à tout avoir un enfant d'une fille d'Eve. mais en devenant mère (comme toutes les femmes) Marie (n'en) reste (pas) moins) ce que furent Eve avant le chute, elle reste Vierge.

Le produit de cette belle combinaison, Jésus christ vient au monde, grandit, fait des miracles, prêche la fainéantise, l'ignorance et finit par être crucifié (pour avoir attaqué) la loi de Moïse donnée par Dieu lui-même sur le Mont Sinaï. Voilà le biais tout trouvé pour éluder la fameuse sentence de paradis terrestre. (Jésus-Christ, fils de Dieu et Dieu lui même a donné son sang pour racheter les hommes ses semblables, de la peine qu'ils avaient méritée. Homme lui-même, Jésus-Christ, fils de Dieu et Dieu, prend à son compte en qualité d'homme le châtiment infligé

4 à ses semblables (mérité par ses semblables) page 16
le fils rachète (pour) à l'avenir par le sacrifice de la croix,
Car les milliers d'êtres, depuis 4000 ans, restent tel et
tout se pardonne
tout se pardonne
tout se pardonne

17

de bûchers de tortures de massacres en masse, d'extermination de peuples entiers! puisque la faute le crime d'un père (si énorme fût elle) jusques dans sa postérité le plus reculé (seule) l'entraîne, si énorme que fût le crime (la faute) d'un père le jugeait jusques sur la postérité le plus lointain, n'est ce pas le renversement de tout juste, de toute morale?

(Comment la mère à qui un prêtre avait dit: "ton enfant meurt sans baptême, il est damné"! ne crache t elle pas à la figure de ce misérable, en lui criant: "monstre d'enfer, tu es pareil (qui mérite d'être) qu'il faudrait brûler" mais non! elle a peur. tremblante pour le fruit de ses entrailles de tremble sous la menace. la terreur l'effroi l'épouvante le doutes (l'égarent) le calcul de Satan était juste. il règnent par la terreur.

Le Christianisme n'a pas de plus triste victime que la femme, il n'a pas (non plus) de plus humble esclave.

La femme est la plus malheureuse victime du Christianisme elle en est aussi la plus humble (esclave) et le plus méprisé. Elle il foule aux pieds. elle baise ce pied qui la foule. Elle il l'accable, plus elle se prosterne. Elle n'répond à l'outrage (l'insulte) que par l'adoration. et l'insulte (outrage) dans la personne d'Eve (prétendue tentatrice) d'Adam et dans la perte du genre humain.

et dans la personne de Marie.

18

il l'insulte dans la première de ses vertus, l'amour, dans le plus sublime de ses dévouements la maternité, par la (cette) doctrine infâme du péché originel qui flétrit l'enfant dans ses entrailles de sa mère et proclame (déclare) la vertu flétrit la virginité l'état de perfection par excellence.

il l'insulte chaque jour (comme) en le proclamant une cause de perdition, une prostitution privante à la débauche, un objet de scandale qui dans le culte aux yeux par la seule présence. il la calomnie fait un crime de naître, regarde il l'a été jusqu'à lui refuse une âme et déclare son corps une proie objet de scandale, une perdition vivante à la débauche une cause permanente de perdition.

Car tout vrai chrétien devrait la part de Dieu en apprenant à connaître, à aimer, à servir Dieu

avilir	avanie	turpitudes	vassalité	impudiques	violenter	martyriser
flétrir	affront	lâcheté	sujétion	infâmes	abaisser	molester
éclipser	mépris	prestiges	servilité	offenses	corrompre	torturer
ternir	insulte	flagellation	esclavage	indécences	offenser	
souiller	outrage	mensonge	idolâtrie		détruire	
souffleter	injure	manie	joug	instinct	acquérir	
salir	ignominie	noirceur		nature	contraindre	
piloris	exécration	ravaler	Dureté cruauté	dispositions	tyranniser	
mortifier	malédiction	écrasement	sévérité, dureté	sentiments	fouler	
	imprécation	humiliation	inflexible menace	esprit	froisser	
	anathème		rigueur, rudesse	génie	écraser	
flamines	adoration	dévotion	tyrannie, effroi	aptitude	étrangler	
conspirer	pénétration	engouement		penchant	flageller	
déshonorer	soumission	culte	tendresse	inclination	frapper	
diffamer	admiration	enthousiasme	transport	vocation	fustiger	
calomnier	attachement	aliénation	délicieux	tempérament	flétrir	
honnir	affection,	idolâtrie	respect	tendance	blesser	
dégrader	servilité	piété	Rancœur	qualité	léser	
avilir	dévouement	prédilection	hostilité	organisation	persécuter	
		sentiment	obéissance	aptitudes	tourmenter	
			avengle soumission	dons		
			foi	facultés		
			patience	etc etc		
			résignation			
			douceur, humilité			

... Mr Chassériau va partager ses

Eucharistie

19 il hait sa beauté et ne pouvant la détruire il lui ordonne de se cacher comme une indécence. Cependant, il tolère à regret sa fraîcheur qu'elle doit (teinture) de propreté et de boucherie. Le catholicisme voile le visage des femmes, mais il ouvre leur poitrine. il étale aux yeux des cœurs sanglants, de la viande rouge et palpitante. Toute chair est sainte, dès qu'elle est pourvu qu'elle saigne.

A - La femme (est) la plus malheureuse victime du catholicisme (elle) est aussi la plus humble servante. il n'a jamais eu pour elle que mépris et brutalités.

il la vilipende (soufflète) vous à l'opprobre) dans le mythe d'Eve prétendue tentatrice d'Adam et cause de la perte du genre humain.

il la déshonore par la divinisation de l'adultère dans la personne de Marie.

il diffame la première de ses vertus, il outrage le plus sublime de ses dévouements, par cette doctrine du péché originel qui flétrit l'enfant dans les entrailles de sa mère et qui proclame la virginité l'état de perfection par excellence et qui flétrit l'enfant dans les entrailles de la mère.

Le [illegible] (soumise) accepte (subit) ces affronts avec humilité. Elle baise la main qui la soufflète et les pieds qui la foulent aux pieds. Plus on l'accable plus elle se prosterne. Elle ne répond à l'outrage que par l'adoration.

6 Comment (la surface de) la page se pourrait rendre (page 24 page 386
Compte de la population entière, tête par tête, depuis l'âge d'une
jour jusqu'à cent ans. Les statistiques sont les seules exactes prévues.
par une existence (âme individuelle) ne peut se dérober à ses inquisitions,
sociales, enquêtes, perquisitions, investigations, surveillance, espionnage,
et ce individus sur 20 tout nourris de ses dogmes dès l'enfance, à
l'exclusion de tout autre enseignement.

Sachant bien (bien instruit) d'où vient sa force, il ne souffre (à côté de lui) aucune autre organisation, pas même celle de l'état, à moins (le dévouement absolu) qu'elle ne soit à ses ordres, sinon il conspire et la renverse (jusqu'à renversement). Il a poursuivi et poursuit encore de ses fureurs dans les deux-Mondes, une abomination bien inoffensive, (la Franc-maçonnerie (n'importe) c'est molle, pâle, faible, impuissante, chétive d'âme, débonnaire) une grande alliance collectivité corps, corporation, ligue (groupe alliance autour d'une idée un corps permanent. guerre à mort, [illegible] le cri de la meute Catholique et de [illegible] dans le confessionnal.) n'importe! c'est une alliance autour d'une idée une collectivité permanente: Mort aux Francs-Maçons! voilà le mot d'ordre du Confessionnel et le cri de la meute catholique.

Comme tous les tyrans, le Christianisme ne souffre (veut) devant lui que des individus isolés, des grains de poussière. Que si par hasard [illegible] une grande puissance (homme de génie) vient à surgir qui [illegible] ses justiciers, il [illegible] la foudre, et [illegible] sur la tête [illegible] un nouveau déluge. [illegible] sur lui livre d'oubli et la noire malédiction [illegible] sans retour, [illegible] anathème de plus et tout est dit.

25

Comme tous les tyrans, le catholicisme ne veut (ou face de) devant lui que des individus isolés, des grains de poussière. Que si par hasard un génie vient à surgir (se lever) qui ébranle (devoue) un instant sa puissance, il se courbe et ramasse les moyens tandis que l'orage (la tempête) passe sur sa tête. L'homme meurt, & les disciples (le suivent) s'éteignent, son livre s'oublie, et la noire milice regagne plus nombreuse, ses rangs serrés et compactes. L'orage s'est dissipé. un quatrième de plus et tout est dit.

toujours prêt à se poser

Se posant en martyre, dès qu'on l'empêche de martyriser, il a fait accroire (persuadé) (au monde) que la révolution l'avait persécuté. C'est lui qui a persécuté la révolution. la Vendée est son ouvrage. Les Confessionnaux (jésuites) (ont) organisé la guerre civile (par) sur tous les points de la France. Et pourquoi ? avait-on proscrit sa doctrine, fait taire (fermé la bouche à) ses prêtres ? nullement. on avait proclamé la liberté des cultes, supprimé la dîme et repris les biens dont il avait dépouillé les pauvres Dupes. (il possédait) le tiers du sol lui appartenait.

Pour expier de (si grands) tels crimes (attentats) ce n'était pas trop de l'extermination des Français. Jésus était salarié à Jérusalem. Ce n'est pas la faute du clergé. et le gouvernement le salariait. Un salaire à ses promoteurs (fauteurs) d'égorgements (Celui-ci) menaces (qui craignent que) à la ruine de la nation. il faut le dire, la révolution a manqué de courage et de bon sens. Elle (avait) en face (d'elle) son ennemi qui ne fait (se trouvait)

1

37 A

Nous, français, athées et matérialistes, ne pouvons rêver plus longtemps les outrages déversés sur nos doctrines, et notre indignation se redouble, en considérant quelle main nous lance cette fange.

Le XVIe siècle les supplices avaient voulu à faire de notre nom la plus cruelle injure. aujourd'hui, à la vue de la victime qui sort de la tombe, le spiritualisme rugit. toutes les fureurs se réveillent.

L'Eglise, la tribune, la presse retentissent d'anathèmes. 50,000 confessionnaux aiguisent contre nous dans l'ombre les poignards de la superstition. ici, du ton doctoral, un laïque (on) nous excommunie, met hors de la liberté de conscience, ou prétexte qu'il n'y a point de conscience sans Dieu. là, un prêtre, du haut de la chaire, ose répéter la parole exécrable d'un despote : "l'homme sans "Dieu on ne le gouverne pas, on le mitraille", et il ajoute : "où, on est forcé fatalement de le mitrailler, parce qu'il est le "mal."

Il semble que partout les inquisiteurs soient (se tiennent) prêts à remonter sur leurs sièges, et à nous

replacer sur leurs chevalets. Ce n'est point une exagération au mois de 7bre 1866, ~~&~~ en pleine Eglise de Ste Clotilde, devant un auditoire de 2000 personnes, le nommé Mingeart a prêché, sans mâcher les mots, le rétablissement de l'inquisition, ce Saint-Tribunal qui seul, disait-il, a sauvé la religion catholique, et seul peut la sauver encore. Qui aurait pu ~~p~~ croire à un (tel) pareil langage, 75 ans après la prise de la Bastille?

En France, la loi ne distingue ni orthodoxes ni mécréants elle ne reconnaît (ou ne compte)

En France, ~~il n'y a~~ la loi ne reconnaît que des citoyens. Nous le sommes au même titre que les Déicoles. Nous payons l'impôt du fisc, nous payons l'impôt du sang. Faut-il que nos femmes et nos filles subissent, le front dans la poussière, les insultes d'une prostituée, parceque cette prostituée quête à la messe, et sommes-nous ~~&~~ tenus de digérer en silence les affronts d'un escroc, parceque cet escroc fait ses Pâques, tout cela, grâce à ce bel argument, (suprême insolence,) que les Chrétiens ne sauraient être impudiques, ou fripons, et les Athées moraux ou probes, que pas illogiques et en violation de leurs principes?

Contrairement à (Contradictoirement avec)

Non pas! nous ne sommes point des ilôtes, et nous 388 userons de représailles. Ce droit nous appartient doublement, et au nom de la légitime défense et au nom de la vérité. car il sera facile de prouver que nos adversaires intervertissent les rôles et qu'on doit porter à leur bilan (dossier, compte) toutes les vilenies, dont il plait à leur outrecuidance de charger le nôtre.

Posons d'abord un axiôme: c'est la philosophie qui gouverne le monde. L'homme est avant tout préoccupé de lui-même. Son premier besoin est de connaître sa destination et, par suite, la règle des rapports sociaux. Cet enseignement est la mission (tâche, œuvre, ~~attribut~~) de la philosophie. De là sa toute-puissance. Fondée (jusqu'ici) sur l'hypothèse, elle a (toujours) enfanté l'erreur. Assise sur l'expérience, elle mettra au jour la vérité. Mais, fausse ou vraie, elle doit résoudre quand même la question capitale, celle de la destinée humaine et de la morale, son corollaire naturel.

Il existe quelque part un système, dans le sens ridicule du mot, oh! oui pour le coup, un système, .. qui systématise systématiquement la systématisation, ... un système intitulé Positivisme et

qui est bien la plus grande chimère du Siècle, car il
consiste à interdire, comme insoluble, le problème de la
destinée humaine, qui n'est jamais resté et ne restera
jamais 24 heures, sans une solution, bonne ou mauvaise.

Pourquoi le Positiviste le déclarent-ils insoluble, sinon parce qu'ils l'ont beaucoup étudié? Et s'ils l'ont étudié, de quel droit en prohiber l'étude pour (autrui) et dire à leurs paroissiens: "Faites ce que je dis et non ce que je fais. J'ai fermé ce livre, défense à vous de l'ouvrir." Ce royal veto frise singulièrement l'impertinence. à supposer l'énigme insoluble en effet, est-elle moins la première que se pose éternellement l'esprit humain? insoluble d'ailleurs, elle ne l'est point, même aux yeux du Positivisme. il la fort bien résolue, mais tout bas, sans afficher son jugement. Ce n'est pas là une doctrine systématisation, c'est une rubrique. athée et matérialiste comme nous, il sonne jésuitiquement sa croyance, sous couleur d'abstention, par peur du bras séculier.

La Science, en effet, court de graves périls, tant qu'elle ne sera point installée dans la philosophie qui,

en définitive, est l'âme (même) des Sociétés. abandonner à l'hypothèse cette citadelle de la souveraineté, puis battre en brèche indirectement l'hypothèse, la déshabiller pièce-à-pièce de ses oripeaux, sans cependant porter la main sur elle, et d'un souffle invisible disperser (un à un) tous les voiles qui cachent son néant, c'est se vouer de gaité de cœur au martyre. Car elle n'est pas tendre l'hypothèse. On parle de "sa mansuétude", comme on dit de Furies "les Euménides."

Ainsi qu'est-il arrivé? aujourd'hui la Science fait tout, et n'est pourtant qu'une servante... Servante haïe, molestée, suspecte, bientôt chassée, n'était l'impérieux besoin de ses services. Elle sent bien sa chaîne et n'aurait garde de hasarder un pied sur la terre seigneuriale. triste condition!

(Elle n'a point conquis le pouvoir par) son génie ne lui a point acquis (conquis) le pouvoir, ni ses bienfaits la reconnaissance. On les accepte, on ne lui en tient nul compte. (La vapeur, l'électricité, tant d'autres) merveilles qui vont transformant le monde matériel, provoquent l'étonnement, peut-être l'admiration, mais n'inspirent pas le respect ni l'affection. Les cœurs et la porte demeurent fermés à la nouvelle venue. aucune place pour elle dans l'ordre social, nulle

autorité, nulle influence dans la maison. C'est une étrangère.
Comment les peuples regardent-ils fièrement défiler devant eux tant de prodige, tant sortir de l'ornière des vieilles superstitions? Pourquoi un prétendu miracle les émeut-il mille fois davantage? ah! c'est que la pieuse imposture (de rattaché) s'appuie à ces théodicées qui sont encore en pleine possession d'expliquer et de régir la destinée de l'homme.

Car on l'a interrogée, la vierge aux prodige: on lui a demandé comme toujours: "Qu'est-ce que Dieu? l'âme? que sommes-nous? (d'où venons-nous?) où allons-nous? comment règlez vous les relations humaines? quelle est votre loi de justice? votre morale?" — "Oh! tout cela n'est pas mon affaire. — C'est bien, la bonne... reprend l'humble fille, cela est de la compétence. Vous lavez la vaisselle et vous cirez les bottes."

Et cependant la base de théodicée régnante est complètement détruite par la science, malgré ses réserves et ses ménagements. Elle renverse sans préméditation, sans haine, presqu'à regret, souvent avec trouble, ... coups d'autant plus terribles qu'ils sont involontaires. Ces coups jusqu'ici ne portent que chez quelques esprits d'élite, imperceptible minorité perdue dans l'océan des multitudes.

Le mensonge ne se sent pas moins percé au cœur et frémit (d'épouvante et de colère?) épouvanté et s'irrite. il écoute avec effroi le sourd travail de démolition qui mine sous ses pieds les parvis de son temple. Il voit le danger grandir d'heure en heure, et comprend que si son antagoniste, craintive et discrète, s'obstine à ne pas conclure, ou conclure pour elle, peut être malgré elle, ne tentera-t-il pas de l'écraser à temps? La violence est sa tradition.

Mais pourquoi la science ne conclut-elle pas? serait-ce insuffisance? on l'accuse en son nom. Mensonge. Dans toutes les branches de la connaissance humaine, il est vrai, loin d'avoir donné son dernier mot, elle a dit à peine le premier, et voit se dérouler devant elle une perspective illimitée d'inconnues et de découverte. Quant au double problème: Dieu et l'âme, elle a d'ores et déjà dans la main tous les éléments d'une solution. L'avenir ne lui apprendra que peu davantage. Crainte ou dédain, car il y a du dédain aussi dans sa réserve, elle a eu tort de ne pas l'attaquer au corps de place, de ne pas planter hardiment sa bannière sur la philosophie. c'est là qui fait son insécurité. il serait grand temps de dire à l'usurpation: "Videz les lieux, votre règne est fini."

— La science, par malheur, compte dans ses rangs plus d'un Judas et beaucoup trop de peureux. des uns, Conservateurs à outrance, acceptent pour eux-mêmes les conséquences philosophiques, mais n'en veulent à aucun prix pour

le peuple qu'elle, mettraient hors de page. Les autres, tremblant devant l'hostilité du capital et de la sacristie, cherchent à faire leur patronne petite et nulle, dans l'espoir de désarmer la colère.

Loin de nous ces félonies et ces défaillances. Ni par trahison, ni par couardise, ni par intérêt, nous ne devons, ou mentir à l'évidence et au sens commun (en niant la lumière) prétendre que la Science n'autorise pas l'affirmation de l'athéisme et du matérialisme et qu'elle ne saurait aller au delà du (simple) doute, c'est une tactique habile pour (laisser) (livrer) le champ libre à l'hypothèse et lui permettre, en s'affirmant seule et sans contestes de conserver la direction exclusive des esprits. Nous n'avons point, nous, de livres à vendre, ni de tente à nous ménager dans le camp de la contre-Révolution.

Loin de nous ces félonies et ces défaillances ! ni par trahison, ni par couardise, ni par calcul, nous ne voulons mentir à l'évidence et au sens commun (en niant la lumière) prétendre que la Science n'autorise pas l'affirmation de l'athéisme et du matérialisme et qu'elle ne saurait aller au delà du doute, c'est une tactique pour laisser le champ libre à l'hypothèse et lui permettre, en s'affirmant seule et sans contestes, de conserver la direction exclusive des esprits. (On ne nous trouvera pas complices de cette escobarderie). Nous ne tremperons point dans

le Compérage. Nous n'avons pas, nous, de livres à vendre, ni de couvent à nous ménager dans le camp de la contre-révolution.

C'est notre devoir de proclamer bien haut que la science a dissipé pour toujours le fantôme, évoqué du néant par l'ignorance et la crédulité. Le vieux problème, Dieu et l'âme, elle l'a résolu avec calme par l'observation, et son avènement fait de la science, annonce au monde la vérité, la paix, la justice. Les fantaisies de l'hypothèse ne lui ont jamais apporté que le mensonge, la guerre et l'oppression. Que peut enfanter l'absurdité, sinon le désastre ?

Prétendre que la science n'autorise pas l'affirmation [illegible]
-isme et du matérialisme et qu'elle ne saurait aller [illegible] sur
cette question au delà du doute, c'est une tactique pour
laisser ~~lib~~ laisser le champ libre à l'hypothèse dominante (superstition
et lui permettre, en s'affirmant seule et sans conteste, de
conserver la direction exclusive des esprits. (On ne nous trouvera
pas complices de cette escobarderie). Nous ne tremperons point dans

15 janvier 1865. — Les palinodies-articles de 1848 en face
392
de professions de foi, contraste.

— Les Républicains de la veille insultés et écrasés. B.-N.
L. Pr.

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?
l'école libérale héritière des Révolutionnaires qu'elle a tués.

Le parti du Crime. — La majorité de Paris. Quel
crime ne sera pas commis contre le parti du Crime! Pour détruire
la parole, ils l'appellent un fusil.

Le solstice d'hiver ne couvre pas le solstice d'été, au contraire
il s'y ajoute. — Ils ont compté sur le gouvernement anonyme.

Terminer en restituant Mr P. à la Réaction, à la droite,
parti de l'étranglement, de la mutilation

Nous avons vu derrière nous une révolution
qui semblait promettre un avenir de liberté et de progrès.
Elle a succombé. Par quelle faute. à qui la responsabi-
-lité? nous avons cherché, nous avons lu. nous avons
trouvé les coupables.

Ces coupables ont assassiné la République,
tué ou proscrit ses défenseurs. ils l'ont conduite aux
abymes. Les morts et les proscrits ont disparu de la scène.
mais les coupables sont restés debout, intacts, bénéficiant
au moins de l'impunité, quand disparaissait tout le
reste.

Dépossédés eux-mêmes, par suite de leur politique, ils sont demeurés intacts, et ils repris contre ce qui les avait remplacés, une guerre d'opposition.

Seuls, ils la pouvaient faire, n'ayant point été frappés. Leurs victimes seules avaient été traitées en ennemies et avaient disparu de la scène. Eux, les bourreaux, ont repris le rôle de ces victimes, les ont fait oublier et maintenant tiennent leur place dans la faveur populaire. Le peuple, dans son opposition, suit et acclame ses propres bourreaux, ses anciens vainqueurs, aujourd'hui ses chefs. Il les suit contre ce qui existe. Mais que veulent ces chefs couverts du masque populaire? Ce qu'ils voulaient en 48, ce qu'ils ont poursuivi dans le sang du peuple.

Leur ligne est la même dans la lutte contre ce qui existe que dans le combat contre le peuple. Ce qui existe est leur ennemi parce que ce qui existe occupe leur place. Ils sont coalisés pour relever leur propre domination. Légitimistes, orléanistes, libéraux, telle est la trilogie. L'accord se ferait pour un d'orléans. Quel serait le résultat pour le peuple? L'extermination. Les libéraux anéantiraient la liberté.

Les Révolutionnaires verraient renaître contre eux la proscription. Proscrits une 1re fois en 48, après juin, 393 proscrits en 2e, par le concours des trois partis monarchiques, ils le seraient de nouveau par la même coalition, au profit d'une autre monarchie. Ce sont eux qui feraient les frais des vengeances. Pour s'asseoir, la Royauté relevée, les immolerait, en épargnant les partisans du pouvoir renversé.

Eux seuls sont les victimes prédestinées de tous les triomphes monarchiques. Les monarchistes s'épargnent entr'eux. Mais ils disent d'une voix unanime : frappons ceux-ci, les ennemis publics.

Les Révolutionnaires sont hors de combat. Ils ont disparu de la scène, et pourtant, si l'opposition actuelle s'emparait du pouvoir par un changement, seuls les Révolutionnaires, muets et étrangers aux luttes depuis des années, seuls ils seraient proscrits.

On se jetterait sur eux qui se taisent et sont sans rôle aucun, et il n'y aurait qu'un cri : exterminez ces scélérats! Et tous ces monarchistes aux prises aujourd'hui, se réconcilieraient sur les ruines refaites du parti populaire.

Que veulent-ils? Comme Régime politique, la Monarchie dite Constitutionnelle, c'est à dire l'ilotisme des masses; comme Régime social, les mœurs et la constitution anglaise, l'omnipotence du capital, la féodalité financière et industrielle, les grandes compagnies, l'asservissement de la société à une oligarchie capitaliste.

Ce qu'ils appellent la liberté, ~~l'int~~ la libre activité individuelle, c'est le règne du capital associé, le jeu libre et sans entrave de la spéculation, le peuple esclave du salaire, ~~[illegible]~~ impuissant à lutter contre la domination des coalitions financières, subissant la loi par le jeu de ce mécanisme de prétendue liberté.

L'âme asservie aussi par cette liberté, les riches pouvant seuls enseigner, prêcher et dominer les intelligences par leurs instituteurs et leurs prêtres. Celui qui a la fortune, a l'enseignement et le clergé, puisqu'il peut seul les payer. La liberté serait le règne absolu des jésuites par la volonté et l'argent de l'oligarchie ~~[illegible]~~ qui sait bien ne pouvoir régner que par l'abrutissement.

Le grand parti de l'ordre, de 48, ~~[illegible]~~ s'appelle aujourd'hui le grand parti de la liberté. C'est la même coalition, le même personnel, sous un drapeau diamétralement opposé, avec le même but, la même visée, la domination. Ce qu'il y a de commun chez eux, c'est l'ennemi qu'ils veulent renverser, ce qu'il y a de distinct, c'est la prétention particulière de chacun à l'héritage du pouvoir. ~~[illegible]~~ Cette même situation se rencontrait en 48, mais avec un ennemi commun différent. C'était alors la Révolution, c'est aujourd'hui l'Empire. Pour combattre la Révolution, ils s'appuyaient sur toutes les puissances du passé. Pour combattre l'Empire, ils s'aident de toutes les forces ~~du passé~~ de l'avenir, sans renoncer à l'assistance de l'élément principal de vieux temps, ~~et~~ je veux dire du clergé. Du moins, il y a partage sur ce point. Quelques membres de la coalition repoussent ~~[illegible]~~ cet auxiliaire dangereux, ~~[illegible]~~ par crainte de leurs propres coalisés (coalliés) le plus grand nombre l'accepte et l'exalte, comme ~~[illegible]~~ allié ~~contre~~ tout à la fois contre l'empire, l'ennemi du moment et contre l'ennemi possible de demain, c'est à dire ses alliés du jour) ses alliés du jour qui peuvent devenir ses ennemis, concurrents, compétiteurs de demain.

La liberté pour les grandes existences d'engloutir les petites. Les grandes compagnies et leur envahissement progressif qui finira par supprimer toutes les existences moyennes et ne laisser dans l'état que deux catégories, les

maitres ou le capital, les esclaves ou le travail.

que de milliers d'inconnus ruinés par les transformations de l'industrie, que de misères ignorées — insensibilité des économistes qui ne tiennent nul compte des souffrances, nécessités sociales inéluctables, et ne s'en inquiètent pas plus que des destructions matérielles opérées par les lois de la nature.

Comparer cette indifférence pour le sort de tant de familles pauvres et les fureurs des aristocraties au moindre signe de menace pour leurs jouissances, leurs violences, l'état bouleversé, les proscriptions, les révolutions pour conjurer le moindre péril, les lumières faussées, le pays ramené au moyen âge, l'humanité rejetée en arrière pour sauvegarder les plus minces intérêts des grandes existences.

mais, diront-ils, les souffrances des uns sont le résultat du développement naturel par la liberté, les périls des autres proviennent de l'intervention de l'état, de changements par voie gouvernementale.

Et laquelle la suppression de la presse, des clubs, des lumières, l'éducation remise au clergé, l'arrêt sur toutes les idées nouvelles ne sont pas de l'intervention gouvernementale, et peuvent se donner pour un développement naturel des choses! — Non,

diront-ils, cela rentre dans les moyens d'ordre, les mesures de police que l'état doit prendre pour le maintien de la tranquillité et la protection des citoyens.

Toute compression, toute violence, légitime, juste, nécessaire, pour maintenir les aristocraties.

toute intervention en faveur des maux, attentats aux lois naturelles, à la spontanéité individuelle, à la liberté.

l'aristocratie à deux pôles.

---

27 8bre 1865

..... une révolution faite, le peuple la jette d'enthousiasme aux mains (à tâtons) des premiers (masqués) venus. C'est son affaire. Tant pis pour lui. Naturellement (comme de raison) il est mystifié, mitraillé, transporté et le reste. Il tombe alors en désolation et s'en va pleurant d'un ton lamentable: « à qui se fier! »

Eh, bonnes gens! mettez vos lunettes. Vous prenez des loups pour des agneaux et vous vous plaignez ensuite d'être croqués!

Le plaisant de la chose c'est que, si tout d'abord on vous avertit (si on vous prévient d'avance) vous vous fâchez et criez à la calomnie, ou pour le moins à la diffamation.

Si par hasard on crie "au loup!", vous criez, vous, à la calomnie ou tout au moins à la diffamation, et vous vous

fâché tout rouge, sauf plus tard à pleurer (gémir, sanglotter, geindre) en chœur notre refrain : « nous sommes toujours trompés ! »

Aujourd'hui Lamartine est entériné. nul n'oserait prononcer le nom de ce mystificateur de 48. Fort bien ! mais on prend ses Ballotan, son secrétaire et son adjudant.

Moniteur du 20 8bre 1848.

Les Légitimistes demandent à grands cris la décentralisation administrative et l'indépendance de la Commune. Haine et Colère contre Paris. Ils voudraient reconstituer la féodalité en faisant de chaque hameau une principauté isolée et jalouse, une espèce de Monarchie Orientale au petit pied, avec un Sultan, un Muphti et des esclaves. Ils élèveraient volontiers autour de chaque village une muraille de la Chine, pour séparer leurs vassaux du reste du monde, les soustraire au contact humain, les parquer dans l'immobilisme, l'ischnose et l'ignorance.

Les Paysans seraient au système cellulaire, abrités contre la fréquentation corruptrice des Concitoyens pervertis par les mauvaises doctrines, et, comme les habitants des pénitenciers ils ne recevraient que les visites des hommes vertueux, c'est-à-dire du grand propriétaire et du curé. Ces deux personnages seraient l'un le Seigneur, l'autre l'instituteur.

La Tyrannie morale et matérielle, l'esclavage de l'âme et du corps, tel est l'idéal rêvé par ces despotes de clocher. Ils veulent soumettre la France à une politique de Lazaret et de pénitencier dont ils seraient directeurs absolus. Prêtre et propriétaire, voilà la dualité aristocratique légitime. En dehors de ce pouvoir à deux têtes, il n'y a que révolte et perversité.

L'introduction de l'instituteur au village a déjà quelque peu lézardé ce bel édifice. ainsi que de sentiments contre cette puissance usurpatrice, ce génie du mal qui est venu se glisser dans

la bergerie en démon tentateur et souffle au troupeau jusques là docile l'idée d'examen et de résistance.

L'asservissement intellectuel et physique, sous l'autorité divine du prêtre et du seigneur, est le type normal d'une société modèle. L'instituteur n'est qu'une dissolvant. il apporte la lumière, la discussion. il brise le double joug posé sur le cou du paysan. La doctrine d'obéissance aveugle et de foi craintive est détruite.

La Centralisation est pire encore. La Commune cherche d'être une monarchie à part, gouvernée par son maire et son Roi. Le trône et l'autel du village sont renversés. L'horizon s'élargit pour le Campagnard au delà de son clocher. son existence cesse d'être renfermée dans les limites de la paroisse. En dehors de ce cloître, il y a des concitoyens, des amis et des appuis. Les grandes villes rayonnent sur lui leurs lumières. Paris surtout, Paris, foyer de la pensée, volcan d'où l'idée jaillit en gerbes de flammes, Paris devient la providence libératrice des Campagnes. Qui a fait la Révolution, émancipé les Serfs, supprimé les dîmes et les Corvées, brisé la tyrannie du presbytère et du château, délivré la France de la servitude séculaire, tiré le pays du tombeau féodal, démoli les 40 mille bastilles où le paysan gémissait sous la double chaîne ? Paris, l'expiration et l'épouvantail des Royalistes.

Ils n'ont pas perdu, ou plutôt ils ont retrouvé l'espérance. ils rêvent, à la place des bastilles, des cellules pénitentiaires, pour y moraliser à leur aise leurs vassaux séquestrés. ils s'efforcent de soulever ces villageois oublieux contre Paris,

leur bouclier et leur épée. Le bienfait de la délivrance est déjà lointain. Soixante ans ont passé sur cette grande œuvre et le souvenir en est à peu-près perdu au fond des hameaux. Le Royalisme égare ces pauvres ouvriers du sol par le mensonge et la calomnie. Ils leur dénoncent Paris, l'ennemi de leurs propriétés. Aveugles qui lèvent leur main sur leur protectrice et qui resteraient ensevelis sous les ruines.

Les Royalistes, sous prétexte d'affranchissement du despotisme central, réclament pour les Communes l'indépendance, le self-Government, c'est-à-dire l'omnipotence, le bon plaisir du maire du Seigneur terrien, flanqué de Valets sous le nom de Conseil municipal. On sait les allures asiatiques de Mrs les Maires dans leurs petits pachalicks. Les échantillons de leur grotesque autocratie remplissent des volumes. Si jamais la Réaction fesait prévaloir les projets de gouvernt local, le Servage Russe serait reconstruit en France. Le peuple Rural n'a de protection que Paris contre les tyrans féodaux. Paris a pris le rôle de Royauté protectrice des Campagnes. Il est le roi Multiple, l'autorité morale qui défend la France contre l'Egoïsme envahisseur des Autocraties de clocher.

Décembre 1848 et janvier 1850

Dans la Charente, les Gendarmes fouillent les Paysans sur les routes et dans les marchés, pour leur enlever les écrits suspects de Socialisme. Ils s'introduisent dans les chaumières pour y faire des fouilles dans le même but.

Bien publié du 6 août 1848. — Lamartine dévoile le plan de trahison conçu et exécuté contre la République par le Gouvernt provisoire. Mêmes développements dans le Nr du 20 août 1848

à Lille, sur 25 000 Enfants du peuple, il en meurt 20 766 avant l'âge de 5 ans, 69 sur 70. Tableau publié par le docteur Gosselet. (Rap. d'ad. du Lille, Laval, Rouen

Extrait d'un journal modéré, en 1850 — « ... il faudrait
« pourtant en finir avec ce cauchemar du Socialisme, et pour en finir,
« nous ne savons qu'un moyen : « faire passer de vie à trépas tous les chefs
« de cet infâme parti. La Société devrait avoir le courage de se sauver.
« Quand une Nichée nous menace, on l'écrase pour ne pas être tué. Le bon
« sens indique la transportation à 3000 lieues de France ou un
« moyen encore plus efficace.

Extrait du Courrier de la Gironde : « Si le Candidat de l'ordre ne réussit pas à Paris, les Corsaires viendront en chasser les rouges. (à propos de l'Election d'Eugène Sue)

Moniteur des 8, 9, 10 août 1850. — Discours prononcé à l'asyle agricole de Cernay :

« ... ! c'est en apprenant à l'enfant du pauvre
« la résignation, la sobriété, l'ordre, le talent de se contenter de peu, en
« l'accoutumant de très-bonne heure ~~à~~ au travail actif de (18 heures
de travail par jour pour les enfants de 8 ans), en l'élevant dans la
« simplicité, qu'on jette les bases de son véritable bien-être, qu'on prépare
« à notre jeune génération un avenir plus heureux et plus tranquille. »

Arrêts d'écrits et de lectures faits dans Loir-et-Cher Mardi 20 7bre 1849. Compte rendu dans la Gazette des Tribunaux du 26 7bre au 2 8bre 1849

ni feu, ni lieu, ni Dieu, anathème non d'un orléaniste, mais d'un grand baron de la Bretagne.

avec une audace merveilleuse d'habileté, il arbore le drapeau, le Montjoie St Denis de l'orléanisme, Liberté, ordre public. il fait si bien choisir son panache que personne ne reconnaît et qu'on le prend pour une formule du jour, à force au de révolution. il prend pied du même coup et dans le faubourg St Antoine qui l'abuse (se trompe) et dans l'orléanisme qui ne s'abuse pas, sans préjudice du terrain et des profits, il y établit par la grâce de la fortune, il arbore le dit drapeau au nez du faubourg qui n'y voit que du feu, la devise : Liberté, ordre public. il a fait choisir son heure que le Montjoie St Denis de la branche Cadette (l'a forcé) a pris par la Révolution au nom du salut commun comme un cri Révolutionnaire. il prend pied ainsi du même coup et dans le peuple (le faubourg qui s'abuse) et dans l'orléanisme qui ne se méprend pas, sans préjudice du terrain et des profits, si la fortune leur continue ses bonnes grâces, mais conserve la chance. par quel étrange retour, revirement, confusion, cette formule bâtarde du juste milieu, tombée sous les sifflets du pays, reparaît-elle hardiment au grand jour (comme une nouveauté) pour parler du révolutionnaire, sans que le mot reconnaissance éclate de rire ou hue ? Depuis 18 ans ?

9/I 2e 9 bre 864 – Globe du 20 déc 1864 – article Guéroult sur l'infaillibilité de l'Eglise. il justifie les atrocités commises par l'Eglise au moyen âge, en les reportant sur la férocité des mœurs de l'époque. mais qui a imprimé à cette époque la férocité, sinon l'Eglise ? elle était l'institutrice des Nations et son enseignement n'avait point de contradicteurs.

Les suppôts du christianisme accusent l'intolérance des mahométans du monde ; ils la représentent comme une cause de perversion, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur les doctrines religieuses. la tolérance en dehors de la foi, la science une calomnie publique. Ah ! bien le moyen âge fut vital de leurs vœux ; il éliminait toute condition du bien, une foi ardente, la domination exclusive de l'Eglise, toute la vie sociale réglée et gouvernée par la religion seule, sans une concurrence ni de contestation. le Christianisme a eu dix siècles de puissance absolue et bien suffisante pour faire le preuve et donner la mesure de sa valeur moralisatrice. Comment donc ce moment fut-il borné, circonscrit, précisément avec toutes les horreurs qui ont ensanglanté l'Europe ? Comment ces temps de foi furent-ils des temps de barbarie et de férocité ? ignorants et crédules, tels l'Eglise demande

les peuples pour les rendre heureux. Elle les veut tout entiers à son partage. hors de cette condition, elle décline toute responsabilité. Elle les a tenus mille ans à ses pieds, qu'en a-t-elle fait? Que leur a-t-elle donné en échange de leur soumission? Des vices, tous les crimes, tous les malheurs. Les calamités qui ont ravagé le monde sont son ouvrage.

Il est vrai qu'elle tient pour peu ces misères terrestres. Elle [illegible] le salut éternel contre la foi et la douleur — en ce monde, et puisque elle, c'est un marché d'or. Les pires souffrances d'ici bas achètent toujours pour rien le bonheur de l'éternité. Reste à savoir si l'histoire, une fois à jour, est bien tentante pour les peuples, et si elle leur inspire le désir de reprendre ou de continuer l'expérience.

Reste à savoir si la genre de compensation est valable aux yeux des hommes d'état et dégage la responsabilité de l'église. Il est étrange qu'ils impute à la férocité de l'époque les atrocités du Christianisme, alors que le Christianisme seul créait les mœurs et les crimes, enfantés par ces mœurs.

Globe du 19 9bre 1864 Sur l'infaillibilité 399

article Coquille du Monde ..... « M. Guéroult ne veut pas reconnaître à Dieu le droit de parler. Selon lui, le Monothéisme est la qualité fondamentale du grand architecte de l'univers. Le Chrétien croit que Dieu a parlé et parle tous les jours par la voix de son Eglise. . . . .

. . . . . Le catholique a le droit et le devoir d'agir sur ses semblables pour les convertir aux doctrines qu'il tient pour les seules vraies et nécessaires à notre salut. De quel droit une libre-pensée cherche-t-elle à propager son opinion? il doit croire que toutes les opinions se valent. . . . .

Globe du 21 9bre 1864 — article de Mr Guérin national sur les prophéties de Mme Martigny sur le Monde

Mme Martigny prophétise: « . . . Le combat sur terre, mais « c'est dans le ciel que se décidera la victoire . . . . . il s'agit du « Christianisme et de l'Anti-Christianisme. Il s'agit de la vie et de « la mort, du Catholicisme et de la Révolution. Michel et ses anges « batteront en duel avec les sept têtes contre Satan et ses anges.

« La Révolution sera vaincue. Elle est menacée, « frappée, condamnée, encore bien qu'elle puisse user de son reste, et nous « entendrons, nous en les spectateurs de notre génération, le cri de vic- « toire; c'est maintenant le salut de gloire et le règne de notre Dieu, « et le heure de la puissance de son Christ. Et la Vierge fera tomber

4 écrasera la tête du serpent. Après trois siècles de nuits nous verrons la lumière dans le ciel. Après 80 ans de guerre, la paix dont Pie IX est le messager et le conquérant sera enfin donnée au monde. " . . .

Mémoires du Cardinal Consalvi, 2 vol. in 8°, 15 f. chez Plon Rue Garancière, 8.

400

12

UN ENTERREMENT CIVIL. — On nous écrit de Montreuil-aux-Lions :

« Monsieur le rédacteur, un premier jalon de libre-pensée vient d'être posé dans la commune de Montreuil-aux-Lions par un jeune homme nommé Atzly qui, avant de mourir, avait manifesté le désir d'être enterré civilement ; l'enterrement a eu lieu le 6 courant au milieu du recueillement général. Le maire précédait le cortége. Au cimetière, M. Estève Blanqui s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Messieurs, en face de cette tombe qui se refermera dans quelques instants sur Atzly, permettez-moi de dire quelques mots. Le libre-penseur s'incline devant toutes les religions, respectant chez autrui ce qu'il désire voir respecter chez lui, c'est-à-dire le droit de penser et de vivre librement, mais il combat ces préjugés qu'on affuble du manteau de la religion, et qui viennent arrêter l'essor de nos libertés. Notre devise est Liberté, — Fraternité, — Egalité, — Travail. Quand son heure dernière a sonné, le libre-penseur est conduit respectueusement par ses amis au champ de repos ; quelques paroles d'adieu sont dites sur sa tombe, puis des mains amies font tomber sur son cercueil la première terre qui doit le couvrir, symbole de l'éternité. Avant de nous retirer, inclinons-nous, donnons à cette tombe un dernier regard d'adieu, et serrons-nous la main en signe de confraternité. »

« Agréez, etc.

.... « UN DE VOS ABONNÉS.

« *P. S.* Je dois vous dire aussi que la pétition des cléricaux contre les projets de la loi Ferry a fait un four complet dans notre commune. »

Les Congrégations religieuses

EN FRANCE

Nous continuons à donner la suite du rapport fait par la Chambre sur les congrégations religieuses en France. Nous avons énuméré déjà les congrégations des hommes ; voici celles des femmes :

Religieuses du Sacré Cœur, maison mère à Paris. — Religieuses de l'Assomption, maison mère à Auteuil Paris. — Augustines du Sacré-Cœur de Marie. — Religieuses de la Congrégation de la Mère de Dieu — Les Sœurs de la Miséricorde — Religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, maison mère à Paris. — Les Sœurs de Sainte-Marie du Périgord, maison mere à Périgueux.

Les sœurs de la Sainte-Famille, maison mère à Aurillac — Les sœurs de la Nativité de Notre-Seigneur, maison-mère à Valence (Drôme). — Les sœurs de la Présentation maison mère à Bourg Saint-Andéol (Ardèche) — Les religieuses du Sacré Cœur de Jésus, maison-mère à Privas. — Les religieuses de Marie-Auxiliatrice, maison mère à Toulouse

Les Sœurs de Sainte-Marie, maison mère à Brou. — Les Visitandines. — Les Carmes. — Les Bénédictines du Calvaire. — Les Religieuses du Calvaire, dites du Gramat, maison-mère à Gramat (Lot) — Les Religieuses de la Sainte-Union. — Les Dames de Fines de l'Institut de Saint-Bernard. — Les Sœurs

Maristes, maison-mère à Belley (Ain). — Les Sœurs de Notre-Dame du Mont Carmel, maison-mère à Avranches (Manche)

Les Sœurs de la Doctrine chrétienne, maison-mère à Nancy. — Les Religieuses de la Retraite, maison-mère à Angers. — Les Filles de la Croix. — Les Religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault, maison-mère à Murinais (Isère). — Les Annonciades. — Les Sœurs du Saint-Sacrement, maison mère à Autun. — Les Sœurs du Saint-Sacrement de Romans (Drôme), maison mère dans cette ville.

Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne, maison-mère à Bordeaux — Les Sœurs de la Sainte-Famille, maison mère à Amiens. — Les Sœurs de Sainte-Marthe, maison-mère à Romans (Drôme). — Les Filles du Sacré Cœur de Marie, maison-mère à Vire (Calvados). — Les Religieuses de Notre-Dame de la Charité des Orphelines de Marie, maison mère à la Délivrance (Calvados).

Religieuses de la Congrégation de Notre Dame. — Religieuses de Sainte-Clotilde. — Les Dominicaines. — Les Franciscaines de Sainte-Elisabeth. — Les religieuses de l'intérieur de Marie. — Les religieuses de Saint-Maur. — Les religieuses de Notre-Dame de Sion, maison mère à Paris. — Les sœurs de la Providence, de Portieux. — Les sœurs de Jésus, maison mère à Reims. — Les sœurs de la divine Providence, maison mère à Reims — Les sœurs du Saint Nom de Jésus, maison mère à Loriol (Drôme) — Les religieuses des sacres cœurs de Jésus et Marie maison mère à Tournon (Ardèche).

Religieuses de Saint-Régis, maison mère à Aubenas (Ardèche). — Les Ursulines. — Les sœurs de l'Immaculée Conception. — Les Dames de Chavagne, maison mère à Chavagne (Vendée). — Les sœurs de la Présentation, dites Dames blanches, maison mère à Tours — Les filles de Jésus, maison mère à Vaylats près Lalbenque (Lot). — Les Bernardines. — Les sœurs de la Providence, dites de Sainte-Thérèse, maison mère à Avesnes (Nord) — Les filles du sacré-cœur de Marie. — Les sœurs de Marie Thérèse, maison mère à Bordeaux — Les religieuses de Saint Joseph de l'Apparition, maison mère à Marseille. — Les religieuses de Picpus.

Les Ursulines de Jésus, maison mère à Chavague (Vendée). — Sœurs de Saint-André, maison mère à la Page (Vienne). — Les religieuses de la Retraite, maison mère à Angers. — Les sœurs de Saint Eutrope, maison mère à Avignon. — Les sœurs de la Conception maison mère à Avignon. — Les sœurs de Saint Joseph, de Lyon maison mère dans cette ville. — Les religieuses de la Sainte-Famille, dites sœurs de Notre-Dame-de-Lorette maison mère à Bordeaux. — Les sœurs de l'Enfant Jésus, dites de l'Instruction, maison mère au Puy

Les sœurs de la Providence, maison mère à Lisieux (Calvados) — Les sœurs du Saint Nom-de-Joseph, maison mère à Lezignan (Aude), et d'autres congrégations de femmes en grand nombre, sont consacrées à l'enseignement, tiennent des pensionnats, des écoles primaires, dirigent des orphelinats, des ouvroirs.

La Congrégation des sœurs du Saint Sacrement, de Romans (Drôme), se compose de 800 membres. Celle des sœurs du Saint Nom de Jésus, de Loriol (Drôme), se compose de 150 qui sont destinées principalement à l'instruction dans les campagnes.

Les Sœurs de la Présentation, de Bourg St-Andéol (Drôme) sont au nombre de 1,800 dirigent des établissements dans plusieurs diocèses de France et à l'étranger.

Les Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens, tiennent 188 écoles dans le diocèse et en ont 60 dans celui d'Arras.

La congrégation des Sœurs de la Nativité de Notre Seigneur, de Valence, comprend 250 membres à peu près, a trois établissements dans le diocèse et plusieurs dans cinq autres diocèses.

La congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe, de Romans, a 400 sujets à peu près, possède des établissements dans le diocèse de Valence et dans trois autres.

Les Sœurs de l'Enfant Jésus, dites de l'Instruction, du Puy, ont 22 maisons dans le diocèse du Puy, et 24 dans les diocèses voisins.

Les filles du Sacré-Cœur de Marie s'appliquent spécialement à l'éducation des jeunes orphelines, et à tenir des écoles dans les campagnes; elles ont à Blou, près Vire (Calvados) une école normale pour les institutrices laïques.

Les religieuses de la Providence, de Lisieux, sont répandues dans les diocèses de Bayeux et de Séez; elles dirigent à Lisieux une école normale pour les institutrices laïques.

Les Religieuses de Notre-Dame de la Charité des Orphelines de Marie ont un établissement d'orthopédie à la Délivrance (Calvados).

Les Religieuses de la Sainte Union ont 122 maisons dans le seul département du Nord.

Les sœurs de la Sainte Famille, d'Aurillac, donnent l'instruction aux sourds-muets des deux sexes, tiennent des pensionnats et des externats.

Les sœurs du Saint Nom de Joseph, de Lezignan (Aude), dirigent des pensionnats, des classes gratuites; elles ont des établissements dans le seul département de l'Aude.

406

Revue des Journaux

Extrait ~~du~~ Voltaire.

Dernièrement, la *République française* a dit que si le gouvernement se décidait à amnistier immédiatement Blanqui, la solution, quelle qu'elle fût, à laquelle s'arrêterait ensuite la Chambre, ne présenterait aucun inconvénient sérieux. Aujourd'hui, la *République française* indique brièvement ses raisons.

Que doivent désirer les amis sincères de la République, et nous ajouterons du gouvernement ? D'une part, que la loi et la constitution soient respectées ; de l'autre, que la Chambre, que le ministère ne s'engagent pas dans un conflit grave avec le suffrage universel, avec l'opinion publique. Lorsqu'on en viendrait à examiner quelle est la situation de Blanqui amnistié postérieurement à son élection, deux avis se produiraient. Les uns soutiendraient que l'amnistie par son essence même a un effet rétroactif ; que le propre de l'amnistie est que le crime et la condamnation avec toutes leurs conséquences sont considérés comme n'ayant jamais existé ; qu'en conséquence, Blanqui est valablement élu. C'est une thèse juridique très soutenable et qui, en tout cas, n'est nullement attentatoire au respect de la loi et de la constitution. C'est à peu près ce que disaient hier les *Débats*, lorsqu'ils démontraient que M. l'intendant Brissy était, par l'amnistie, remis de plein droit en possession de son grade.

Notre confrère constate qu'il y a d'ailleurs un précédent, celui des princes d'Orléans.

M. d'Aumale et M. de Joinville avaient été élus en violation d'une loi d'Etat. La loi fut abrogée, et l'Assemblée de 1871 valida l'élection. Le cas est identique. Une autre opinion se produirait certainement. Des députés, scrupuleux observateurs du texte de la loi, développeraient cette idée que l'amnistie, quels que soient ses effets, ne peut pas rendre valable ce qui est nul en droit ; qu'à l'époque où il a été élu, Blanqui étant sans conteste inéligible, au même titre qu'un mineur, qu'une femme, qu'un étranger, les principes commandent de casser l'élection pour vice de forme et de renvoyer Blanqui, jouissant de par l'amnistie de ses droits civils et politiques, à se pourvoir devant le suffrage universel. Si cette opinion prévaut, nul conflit avec les électeurs, puisqu'on leur rend Blanqui en pleine possession de lui-même, puisqu'on leur demande seulement de confirmer leur premier vote jugé illégal, puisque le suffrage universel décidera en dernier ressort.

Donc, dans les deux cas, qu'il y ait validation ou non, respect de la loi et des décisions du suffrage [illegible]versel.

49

La *République française* [illegible] :

Le gouvernement a commis une faute, ses meilleurs amis le reconnaissent, en n'amnistiant pas Blanqui avant l'élection de Bordeaux ; il en commettra une seconde, et plus grave, s'il laisse les choses en l'état jusqu'à la réunion de la Chambre.

Parlant du dernier discours de M. Jules Ferry, prononcé au banquet qui lui a été offert par le conseil général des Vosges, le *Journal des Débats* reconnaît que le ministre de l'instruction publique devait avoir hâte de répondre à ses adversaires.

Qui donc a été plus attaqué que lui, et plus violemment ? Quel déchaînement plus complet de tous les adversaires de la société moderne a jamais été constaté ? Il est vrai que M. Ferry ne paraît pas avoir été trop atteint par leurs coups et qu'il n'a rien perdu, malgré leurs menaces, de son assurance et de sa fermeté. S'il a confiance dans l'issue de la lutte engagée, c'est qu'il sait qu'il combat pour la bonne cause, celle de la vérité et du patriotisme, et qu'il peut compter sur l'appui de l'immense majorité du pays. L'agitation qu'on a créée sur cette question de la liberté de l'enseignement est des plus circonscrites. On peut bien le voir aujourd'hui par ce qui se passe dans les conseils généraux. Quinze de ces conseils, vingt peut-être, dans lesquels les élections partielles n'ont pas encore fait pénétrer des éléments nouveaux émettront des vœux défavorables aux lois dont M. Ferry a pris l'initiative. Mais plus de cinquante ont, au contraire, approuvé le ministre de l'instruction publique et l'encouragent à persister dans ses résolutions.

Cette réfutation de toutes les déclamations entassées depuis deux mois contre les projets de loi sur la liberté de l'enseignement a une qualité maîtresse qui lui assure un vif succès. Elle est nette et franche à un haut degré. Aussi le pays l'accueillera-t-il comme elle mérite d'être accueillie.

Le *Journal des Débats* fait ensuite observer que si l'on est sans inquiétude sur l'issue de la bataille, ce n'est pas une raison pourtant pour négliger rien de ce qui peut contribuer au triomphe.

M. Ferry a donc eu grandement raison lorsqu'il a apporté une si vive insistance dans ses appels à l'union et à la fermeté. Le pays est, en effet, tout prêt à suivre un gouvernement qui sait ce qu'il veut et qui le dit en toute franchise. Il aime la crânerie, et la préfère à tous les artifices et à toutes les habiletés.

∴ Et, à propos des lois Ferry, il parait que les réactionnaires du conseil général de la Sarthe se sont livrés à une petite manifestation : une tempête, dit le *Siècle*, dans un verre d'eau... bénite.

Dans ce conseil figurent, à côté de l'illustre M. de Perrochel, M. Caillaux, ancien ministre du 16 Mai; M. Haentjens, bonapartiste bouillant; M. de la Rochefoucauld-Bisaccia, qu'on n'a pas besoin de présenter au lecteur. Ces quatre fortes têtes ont soumis au conseil un projet de vœu contre les lois Ferry selon la formule du comité Mackau. Le préfet s'oppose à ce vœu, qui lui semble illégal, l'orage éclate et, grâce aux personnages déjà nommés et à leurs comparses, nous assistons à une scène des plus burlesques. M. le préfet invoque des précédents contre le projet de vœu soumis à l'assemblée : des vœux jugés inconstitutionnels ont été annulés; il cite des exemples. Ainsi, dit il, le 25 janvier 1875, un décret signé du maréchal de Mac Mahon. (Rires et exclamations. *Plusieurs membres.* — Ce sont là les exemples que vous allez chercher) — M. le préfet continué : Le vœu de M. de Perrochel vise un projet de loi, et il y a une circulaire du 16 mai... (Rires et exclamations.) Notez que les gens qui rient et s'exclament au seul nom du maréchal de Mac Mahon, et qui pouffent de rire au souvenir du 16 Mai, sont tous les anciens amis et défenseurs de l'ex-président, les collaborateurs et complices du 16 Mai.

Tel a été l'édifiant spectacle offert par les réactionnaires du conseil général de la Sarthe. Mais il s'est produit, à côté de cela, des violences, des attaques contre le gouvernement.

M. Haentjens s'est écrié, avec un air qu'il voulait rendre tragique et qui n'était que comique : « Vous avez promis au pays la prospérité et vous ne lui donnez que la ruine ! » M. de la Rochefoucauld-Bisaccia a prétendu qu'on voulait lui mettre un bâillon sur la bouche. Bâillonner l'éloquence de M. le duc, l'invraisemblance est un peu forte ! Finalement le vœu de M. Perrochel a été renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Feuilleton de la RENAISSANCE

LE

Rêve de Blanqui

Tout le monde sait que le vénéré ou le vénérable Blanqui, comme on voudra, est claquemuré par ses électeurs dans une chambre de l'hôtel du *Cheval noir*.

Que faire dans un hôtel, à moins que l'on ne rêve?

Or Blanqui a rêvé! Il a rêvé tout haut même, comme cela arrive quand de vives préoccupations vous assiègent, et grâce à l'indiscrétion d'un voisin de chambre, nous pouvons traduire pour nos lecteurs, ce songe de Blanqui qui n'a rien de commun avec le songe d'Athalie.

Pour donner plus de clarté à notre récit, nous le diviserons par chapitres.

La Toute Puissance

Enfin! Le suffrage universel triomphe! Le vieux prisonnier délivré de ses fers, vainqueur de l'infâme réaction est acclamé par un peuple en délire. Ce n'est pas un député seulement qui sort de cet enthousiasme, ce n'est pas un ministre, ce n'est pas un président plus ou moins constitutionnel... Non, c'est un dictateur, un réformateur, un messie, un Christ, investi d'un pouvoir absolu, d'une puissance à laquelle rien ne doit résister.

Un froncement de sourcil, un geste, et tout obéit par enchantement à l'autocrate Blanqui.

Que faire de ce pouvoir sans bornes? Faut-il le demander? Le prophète Blanqui, l'apôtre Blanqui, va réformer le monde en général, et la France en particulier, en appliquant ce fameux programme qu'il a longuement et mûrement étudié pendant un demi-siècle de captivité.

Constitution Blanqui

Toutes les constitutions passées, toutes les constitutions présentes, tour à tour fondues, refondues, déchirées ou violées, ne sont qu'une logomachie informe destinée à favoriser les ambitieux et à tromper le peuple.

Un homme seul n'a jamais trompé le peuple, c'est Blanqui! Par conséquent, la constitution nouvelle doit être faite à son image. Mieux que cela, cette constitution ne doit être que l'incarnation de Blanqui.

Etant admis ce grand principe, tout devient d'une simplicité rare, car tous les rouages plus ou moins compliqués de notre organisation politique, se résument dans ces deux articles topiques :

Article premier. — Il n'y a plus que Blanqui.

Art. 2. — Le reste n'existe pas.

Forme du Gouvernement

Est-il besoin après cela, de chercher des noms variés pour désigner la forme du gouvernement?

Empire, légitimité, monarchie, dictature, république, démocratie, opportunisme, etc., deviennent des dénominations surannées qui feront plus tard la joie des archéologues.

Le mot de France lui-même, doit être rayé de la géographie et des atlas.

La seule forme de gouvernement possible, la seule désignation qui lui convienne est celle-ci : le *Blanquisme!*

Et c'est sous ce vocable que seront accrédités désormais les ambassadeurs des grandes puissances : « — ministre plénipotentiaire, « de l'Allemagne, de la Russie, auprès du « *Blanquisme!* »

Les Chambres

Pendant son séjour de quarante années dans les prisons d'Etat, le réformateur Blanqui a pu reconnaître l'inutilité absolue d'une Chambre, et à plus forte raison de deux

Il n'y aura donc sous le règne du *Blanquisme*, ni Chambre Haute, ni Chambre Basse, ni Corps législatif, ni Sénat

Les attributions de ces institutions réactionnaires seront avantageusement remplacées par la toute puissance de l'apôtre infaillible qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper.

Par conséquent : Blanqui proposera les lois!

Blanqui les votera!
Blanqui les promulguera!
Blanqui les fera exécuter!
Blanqui établira le budget!
Blanqui le discutera!
Blanqui l'approuvera,
Et Blanqui le percevra!

Grâce à ces sages précautions, grâce à la simplicité, à la clarté de cette organisation parlementaire, plus de temps perdu, plus de discussions orageuses, plus d'interpellations, plus de conflits... Blanqui seul, et c'est assez!

Le Suffrage universel

Peut-il subsister?

Non, évidemment. Le Suffrage universel devient une superfétation, une inutilité, du moment où il n'y a plus personne à nommer.

Ce n'est pas sans regret, sans doute, ce n'est pas sans douleur que le grand Blanqui a porté la main sur cette institution nationale... Mais il a dû obéir à un intérêt d'ordre supérieur, que tout le monde comprendra.

Le Suffrage universel ayant élu Blanqui, ayant porté Blanqui sur le pavois, avait épuisé toutes ses forces et fourni le *summum* de sa bienfaisante influence!

Blanqui résumant en lui toutes les qualités, toutes les perfections, toutes les fécondités du Suffrage universel, à quoi bon maintenir un instrument qui ne pouvait désormais que se montrer au-dessous de lui-même?

Au total, le Suffrage universel, c'est Blanqui!

Le premier devait disparaître devant l'avènement du second.

Semblable à ces aiglons qui brisent leur coquille, Blanqui devait briser le Suffrage universel désormais stérile.

Le Ministère Blanqui

A quoi bon encore des ministres?

Les ministres sont des parasites qui vivent aux dépens du peuple et du budget.

Quand une institution a fourni des Persigny à l'intérieur, des Saint-Arnaud à la guerre, des Baroche, à la justice, des Gramont aux affaires étrangères, etc., c'est une institution condamnée.

D'autant plus que leurs successeurs ne valent pas mieux : Freycinet, Constans, Ferry, Cazot, Tirard, peuvent être mis dans le même sac que les hommes de Décembre, puisque les uns et les autres, n'ont pas reconnu la supériorité, la grandeur et la divinité de Blanqui!

Grâce à ces qualités exceptionnelles qui ne se rencontrèrent jamais chez un homme seul, Blanqui gouvernera sans ministres, comme il gouverne sans députés.

Dans le cas cependant, où ces travaux multiples risqueraient de fatiguer sa vaste intelligence, Blanqui consentira peut-être à se faire assister d'un collaborateur en la personne de M. Marc Guyaz.

Mais alors ce dernier, devrait changer de nom et prendre celui beaucoup plus glorieux de Sous-Blanqui !

Le Culte Blanqui

Il va de soi que toutes les religions quelconques sont supprimées, et qu'il n'en reste plus qu'une seule d'autorisée et même d'imposée : la religion Blanqui, foncièrement obligatoire.

Blanqui désormais remplacera la Sainte Trinité et tous les saints du Paradis. C'est à lui que s'adresseront les invocations, l'encens, les prières, tout ce qui constitue en un mot, le cérémonial des anciens cultes.

Afin de réaliser des économies de temps et d'argent, Blanqui dans sa haute sagesse, a bien voulu laisser subsister les églises, les temples ou les synagogues des vieilles idolâtries. On se bornera à approprier ces monuments à leur nouvelle destination, en remplaçant les images du bon Dieu, de la Vierge ou des Saints, par la photographie de Blanqui dans les diverses situations de son existence accidentée.

C'est ainsi qu'on verra : la naissance de Blanqui, les prédications de Blanqui, le martyre de Blanqui, l'apothéose de Blanqui, la résurrection de Blanqui, etc., etc.

Les prières accoutumées du *Credo*, du *Pater*, de l'*Ave* et autres patenôtres, subiront les mêmes modifications, — dans le goût que voici :

Credo in unum Blanquium..... Pater Blanqui qui es in cœlo... Ave Blanqui gratia plenus... Blanqui vobiscum...

La Justice Blanqui

Souverain législateur,
Souverain maître,
Souverain Dieu,
Blanqui pouvait-il éprouver la moindre hésitation à se déclarer souverain juge?

Assurément non.

Blanqui connait la Justice de trop près, il en a trop souvent éprouvé les rigueurs, pour ne pas être à même d'en remplir dignement les fonctions multiples.

Première instance, cour d'appel, cour de cassation, conseil d'Etat, tous ces degrés de juridiction se réuniront dans la personne de Blanqui, lequel saura rendre la justice aux vivants et aux morts, comme on ne l'a pas fait depuis Salomon.

Cette organisation judiciaire aura de plus l'avantage de supprimer *ipso facto* les discussions d'amovibilité, d'inamovibilité, de serment ou d'investiture qui divisent nos politiques.

Tout par Blanqui !

La Police

Si la magistrature ne sert de rien, à quoi servirait la police ?

La police du reste n'a jamais produit que des mouchards destinés à molester les braves gens qui aiment à faire « flamber finances. »

Donc la police sera supprimée...

Mais elle sera remplacée immédiatement par un système de surveillance tutélaire organisé sur le modèle ci-après :

Chaque maison portera un écriteau contenant en caractères apparents et lisibles :

1° Les noms et prénoms des locataires de chaque étage ;

2° Leur qualité, leur profession, le nombre de leurs enfants, de leurs domestiques et de tous les gens qui demeurent avec eux ;

3° Le chiffre exact de leur fortune, de leurs revenus et de leurs ressources quelconques ;

4° Leur âge, leurs maladies, leurs infirmités et le nom de leur médecin.

De plus, les concierges de chaque maison, et à défaut les occupants du rez-de-chaussée, seront tenus d'avoir un registre, sur lequel tous les visiteurs devront inscrire leur nom et le motif de leur visite.

Au moyen de cette ingénieuse organisation qui fut proposée par Blanqui, à l'époque du siège de Paris, notre grand homme n'aura qu'à se promener dans les rues pour connaître exactement le recensement de tous ses sujets.

Ainsi la vieille et infâme police aura vécu et tous les citoyens Blanquistes n'auront qu'à appliquer cette maxime du maître : « Mouchardez-vous les uns les autres ! »

Les Réformes Blanquistes

L'avènement du grand Blanqui permettra enfin de réaliser les réformes démocratiques et libérales qui furent l'objet de ses études et de ses veilles.

Au premier rang se trouve la réforme sociale qui se résume dans ce grand principe : *Egalité !* Egalité absolue, complète, sans réserve.

Comment faire passer cette théorie dans l'application et la pratique ?

Rien de plus simple. Jéhova-Blanqui n'a qu'à rendre le décret suivant :

Article premier. — Tous les citoyens de nos Etats sont tenus d'être égaux en taille, en volume, en intelligence, en fortune, etc.

Art. 2. — Pour mettre cette mesure à exécution, il sera passé dans chaque commune un Conseil de révision devant lequel devront se présenter tous les habitants.

Art. 3. — Ce Conseil de révision sera muni d'instruments de mesure, de capacité et de pesage lui permettant d'exercer régulièrement et mathématiquement ses fonctions délicates.

Art. 4. — Après examen, tous les individus trop longs seront raccourcis : on commencera par les pieds. — Tous les individus trop gros seront amincis dans un laminoir spécial. Tous les maigres seront engraissés ou soufflés instantanément, jusqu'à ce qu'ils atteignent le volume règlementaire.

Art. 5. — Des opérations du même genre auront pour but de donner une égalité absolue au nez et aux oreilles.

Art. 6. — L'inégalité des intelligences sera rectifiée au moyen d'un système d'abrutissement qui permettra d'abaisser tous les esprits au même niveau.

Art. 7. — Quant à l'égalité des fortunes, des bénéfices et des salaires, elle s'opèrera par la mise en commun de tous les biens meubles ou immeubles qui feront l'objet d'un partage équitable, — après rapport d'expert.

Art. 8. — L'égalité dans la maladie et la souffrance, est le complément naturel de toutes les égalités sociales. C'est-à-dire que si dans un village ou dans une ville, un habitant prend le choléra ou la petite vérole, tous les habitants seront tenus de devenir immédiatement cholériques ou varioleux sous les peines les plus graves.

Art. 9. — Les articles ci-dessus s'appliquent indistinctement à tous les citoyens, sauf à un seul qui est l'unique, l'incomparable, le divin, l'immortel et l'invisible BLANQUI ! !...

Ce nom rayonnant venait d'apparaître dans une auréole de flammes de Bengale, mais les yeux du vieux sectaire n'en purent supporter l'éclat...

Blanqui se réveilla et se voyant solitaire dans sa modeste chambre du *Cheval noir*, il put se convaincre que le rêve n'était qu'un cauchemar.

L. LECLAIR.

ce de trop près, il
les rigueurs, pour
emplir dignement

r d'appel, cour de
ous ces degrés de
ns la personne de
dre la justice aux
me on ne l'a pas

iaire aura de plus
pso facto les dis-
inamovibilité, de
qui divisent nos

e

rt de rien, à quoi

mais produit que
olester les braves
amber finances. »
rimée...
e immédiatement
eillance tutélaire
près :
un écriteau conte-
nts et lisibles :
des locataires de

fession, le nombre
domestiques et de
t avec eux ;
leur fortune, de
ressources quel-

dies, leurs infir-
lecin.
e chaque maison,
rez-de-chaussée,
gistre, sur lequel

tous les visiteurs devront inscrire leur nom et le motif de leur visite.

Au moyen de cette ingénieuse organisation qui fut proposée par Blanqui, à l'époque du siège de Paris, notre grand homme n'aura qu'à se promener dans les rues pour connaître exactement le recensement de tous ses sujets.

Ainsi la vieille et infâme police aura vécu et tous les citoyens Blanquistes n'auront qu'à appliquer cette maxime du maître : « Mouchardez-vous les uns les autres ! »

Les Réformes Blanquistes

L'avènement du grand Blanqui permettra enfin de réaliser les réformes démocratiques et libérales qui furent l'objet de ses études et de ses veilles.

Au premier rang se trouve la réforme sociale qui se résume dans ce grand principe : *Egalité !* Egalité absolue, complète, sans réserve.

Comment faire passer cette théorie dans l'application et la pratique ?

Rien de plus simple. Jéhova-Blanqui n'a qu'à rendre le décret suivant :

Article premier. — Tous les citoyens de nos Etats sont tenus d'être égaux en taille, en volume, en intelligence, en fortune, etc.

Art. 2. — Pour mettre cette mesure à exécution, il sera passé dans chaque commune un Conseil de révision devant lequel devront se présenter tous les habitants.

Art. 3. — Ce Conseil de révision sera muni d'instruments de mesure, de capacité et de pesage lui permettant d'exercer régulièrement et mathématiquement ses fonctions délicates.

Art. 4. — Après examen, tous les individus trop longs seront raccourcis : on commencera par les pieds. — Tous les individus trop gros seront amincis dans un laminoir spécial. Tous les maigres seront engraissés ou soufflés instantanément, jusqu'à ce qu'ils atteignent le volume règlementaire.

Art. 5. — Des opérations du même genre auront pour but de donner une égalité absolue au nez et aux oreilles.

Art. 6. — L'inégalité des intelligences sera rectifiée au moyen d'un système d'abrutissement qui permettra d'abaisser tous les esprits au même niveau.

Art. 7. — Quant à l'égalité des fortunes, des bénéfices et des salaires, elle s'opèrera par la mise en commun de tous les biens meubles ou immeubles qui feront l'objet d'un partage équitable, — après rapport d'expert.

Art. 8. — L'égalité dans la maladie et la souffrance, est le complément naturel de toutes les égalités sociales. C'est-à-dire que si dans un village ou dans une ville, un habitant prend le choléra ou la petite vérole, tous les habitants seront tenus de devenir immédiatement cholériques ou varioleux sous les peines les plus graves.

Art. 9. — Les articles ci-dessus s'appliquent indistinctement à tous les citoyens, sauf à un seul qui est l'unique, l'incomparable, le divin, l'immortel et l'invisible BLANQUI ! !...

Ce nom rayonnant venait d'apparaître dans une auréole de flammes de Bengale, mais les yeux du vieux sectaire n'en purent supporter l'éclat...

Blanqui se réveilla et se voyant solitaire dans sa modeste chambre du *Cheval noir*, il put se convaincre que le rêve n'était qu'un cauchemar.

L. LECLAIR.

410

Cahiers de Notes statistiques

13

Notes statistiques

Belle-Isle

Provinces de l'ancienne Pologne.

Wilna	863,700
~~Bialystock~~ Kowno	915,000
Grodno	907,100
Minsk	1,046,000
Mohilew	931,300
Wolhynie	1,445,500
Podolie	1,703,000
Kiew	1,605,000
Royaume de Pologne	5,000,000
Courlande	553,300
Witepsk	789,500
	14,843,700
~~Courlande~~	15,758,700
Esthonie	310,400
Livonie	814,100
Finlande	1,539,300
	2,663,800
Bessarabie	792,000
Kherson	842,400
Ekatherinoslaw	861,000
Tauride	572,200
	3,067,600

Provinces Transcaucasiennes 1,000,000

Stavropol et troupes du Caucase	402,300
Astrakhan	284,000
Cosaques de la mer noire	124,000
Cosaques du Don	704,300
Taganrog	1,514,600

Maison de Déportation et de Détention

de Belle-Ile-en-Mer.

N.os { du Livret / de la Chambre

BON *pour*

Palais, le 185

Lith. Cauderan Vannes

Eckernigott — 1,430,000
Pultava — 1,783,000 413
Kurtsk — 1,680,000
Ukraine — 1,467,000
Wormesh — 1,658,000
Tambiff — 1,750,000
Orel — 1,503,000
Kaluga — 1,006,400
Russian — 1,366,000

Tula — 1,227,000
Moscou — 1,374,000
Vill — 366,000
Smolensk — 1,170,000
Wladimir — 1,416,500
Nizhni-Nogorod — 1,178,200
Kostroma — 1,054,600
Jaroslaw — 1,008,100
Smr — 1,327,700
Pskow — 1,765,900
Novgorod — 907,900
Petersburg — 643,700
Vill — 443,000

1,430,000
1,783,000
1,467,000
4,680,000

21,680,200
26,366,200
26,366,200
4,680,000

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

nuit du 1er au 2 Avril, le temps tourne à la pluie — pluie toute la journée
du mardi 2 Avril — le soir, orage, éclairs et tonnerre.
Dimanche 3 Avril, mardi 1er Avril, [illegible] — 15 degrés. Vent
violent, temps sec et chaud — Ciel [illegible] — [illegible]
[illegible] qui [illegible] entièrement le soleil

Le 2 Avril, coupé les cheveux — 15 degrés — le 18 Mai, arrivée du beau temps
Le 5 Mai 1850 arrivée de [illegible] — le 6 [illegible] — le 15 Mai coupé les ongles — 24 mai, coupé les cheveux
Du 20 Avril au 18 Mai, Vent Nord-est et nord — Du 18 Mai au 29 Mai, vent
Sud-ouest et ouest — Le 29 Mai, le vent passe au Nord-est jusqu'au 5 juin
— 2 juin, Cam. — 27 Mai → 29 Mai → 3 juin → — 3 Pentadour Benoqué
5 juin, le vent passe au Sud-ouest; le 7 à l'ouest. — Le 16 au Nord — 15 au 16 ×
chem. Cam. — [illegible] — Le 17 juin, Roulettes au lit. 17-18 ×.
Mercredi 26 juin, le vent passe au Sud-ouest — violents. Malaises depuis quelques jours, par un temps
calme; 30 degrés centigr. — Le 26 au soir, violent orage — Le 27 au matin, à 8 heures, 19 degrés.
Malade depuis le 17 — [illegible] 27, [illegible]
— Artémisia Glacialis, Génépi, [illegible]
Ciment Rogers — 3 p. Rogers, 270 [illegible]
[illegible] le 2 juillet
— 2 juillet, Fraises. — Écrit le 6 juillet, le 11 juillet et le 16 juillet
histoire des ateliers nationaux, par Emile Thomas. — Mr Barbaroux
Mardi 30 juillet, 1850 [illegible]

[illegible] Tondu le gazon 28 juillet 1851
[illegible] d'orage
Caisse arrivée le 22 8bre 1851

huile le 3 août 1851.
id. — le 15 août —
id. — le 27 août

6 9bre 1851 — vivres pour 8 jours.
au matin. —
1852
13 juin — Fraises = 4e fois
19 juin — Sabots
19 juin — infirmerie
20 juin — Fraises — 5e fois
20 juin — Carnaux lavés
20 juin — Résédas en pot 8 juillet — 3 lettres expédiées.

23 juin — Fraises 6e fois.

21 avril 1852 — Réséda semé en face
24 avril 1852 — Pois de Sonteur et Réséda semés sous la fenêtre.
30 juin 1852 — Coupé aux raids
17 juillet 1852 — Coupé les cheveux, bah
18 juillet 1852 — Lavé la chambre
11 7bre 1852 — planté le carré de fraisiers.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MSS

Population de la Belgique, 1846

Masculin – 2,168,523 { 4,337,196 – Français Masculin (1795) 34600
Féminin – 2,173,673 {

né en Hollande 20,568 – de l'Allemagne = 12,559 – de l'Angleterre = 3,898

Division par Langues

	Allemand		Allemand
Français ou Wallon			
915,038 { 1,827,141	1230 514 { 2471,249	12,235 { 34,059	
914,103 {	1240,735 {	16,824 {	

Anglais – 1896 + 1928 = 3824 – autres langues = 898 + 85 = 923 anglicans
Catholiques = 4326,873 – Protestants = 65,78 – Juifs = 1896 = 79e
Individus parlant sur le bureau de l'arrondissement = 700,085

	Villes	Communes rurales	Pop. des villes	Pop. des communes rurales	Pop. totale	Chef-lieux
Anvers	4	142	146,425	259,929	406,354	Anvers = 88,41
Brabant	8	330	198,193	493,164	691,357	Bruxelles = 123,874
Flandre occid.	15	233	184,365	458,639	643,004	Bruges = 49,368
Flandre orient.	11	283	208,851	584,413	793,264	Gand = 102,95
Hainaut	21	406	142,492	5-2 216	1,47[illegible]68	Mons = 24,442
Liège	–	323	49,884	352,944	452,828	Liège = 75,96
Limbourg	4	192	31,353	154,500	185,913	Hasselt = 9,0[illegible]
Luxembourg	11	184	22,887	163,678	186,265	Arlon = 5,40
Namur	5	840	38,387	225,146	263,503	Namur = 23,268
	86	2438	1,092,507	3,224,689	4,337,195	

	Surface en millions d'hectares	Population en millions d'hom.	Impôts en million de fr.	Dette en milliards de fr.
France	33,5	35,5	1500	5 415
Angleterre	31,4	28	1400	19,500
Autriche	66,5	35,8	610	2,860
Belgique	2,95	4,3	117	0,586
Espagne	47	12,4	315	5
Hollande	3,[illegible]	3,2	150	2,600
Russie	2[illegible],5	16	263	0,560
Suède	[illegible]	60	500	2,600
Sardaigne	7,532	4,6	75	0,145

Contribution par tête en France.

Français	Anglais	Autrichien	Belge	Espagnol	Hollandais	Suédois	Russe	Sarde
42,95 c.	67	10	20	2620	49	20	8,0	15

Hectares de 4 fois à Fr.
15,50 pr à Val. Rich. 15 fr. à Fr.
5,00 là 15 c.
1 ao, à Lac.

Population de la Belgique au
31 déc. 1850 = 4,407,241
au 31 déc. 1849 = 4,270,882

Election du 9 juin

Cantons.	Girardin	Kirchenberger	Muller	total	2e d. 31
Strasbourg (nord)	1158	514	441	2113-716-2[illegible]:4:1	
Strasbourg (ouest)	1007	419	235	1661-1426:6:1	
Strasbourg (sud)	1276	630	595	2481-1886:3:1	
Strasbourg (Est)	890	454	934	1658-1324:4:1	
Schiltigheim	1008	579	428	2095-1647:4:1	
Truchtersheim	809	408	1268	2077-807::2:3	
Wasselonne	1162	536	247	2145-1698:4:1	
Molsheim	1055	313	1456	2824-1368::1:1	
Geispolsheim	1207	434	1009	1940-931::1:1	
Brumath	1538	470	158	2166-2008::3:1	
Haguenau	1906	490	606	1832-1196::2:1	
Bischwiller	1737	900	613	3150-2437::4:1	
Schelstadt	1068	560	524	2152-1628::3:1	
Barr	1748	490	822	3060-2238::5:2	
Lettein	1207	91	1584	2182-798::2:3	
Obernheim	601	499	1302	2402-1100::11:19	
Rothein	651	56	1722	2129-407::1:4	
Ville	600	417	625	1642-1017::5:3	
Benfeld	1087	585	1056	2628-1528::3:2	
Marckolsheim	1397	422	661	2480-1819::3:1	
Sarenne	1424	251	400	2075-1675::4:1	

Cantons.	Girardin	Kirchenberger	Muller	Total 416
Marmoutier	445	47	526	1018-492::1:1
Hochfelden	779	199	939	1917-978::1:1
Drusenheim	1796	588	102	2486-2384::23:1
La petite pierre	1116	149	565	1830-1265::2:1
Drulingen	2053	111	147	2311-2164::15:1
Saar-Union	1372	186	560	2118-1558::3:1
Wasselnburg	1133	320	747	2200-1453::2:1
Niederbronn	2012	548	1043	3403-2960::2:1
Wærth sur Sauer	801	159	993	1803-960::1:1
Soultz sous Forêts	1890	195	652	2737-2085::3:1
Soultz	931	286	1182	1399-1217::1:1
Lauterbourg	214	231	542	987-445::1:1
Wissembourg	1668	940	4885	7493-2608::2:1
	37566	13059	29539	

50023+29539 = 80102 votants.

Population des Provinces Russes – 1847

Provinces Transcaucasiennes	1000000
Stavropol, avec les troupes du Caucase	402,300
Bessarabie	792,000
Cherson	842,400
Tauride	572,200
Territoire des Cosaques de la Mer – noire	124,100
– du Don	704,300
Podolie	1703,000
Jekaterinoslaw	801,000
Taganrog (ville et territoire)	
Poltava	1783,000
Kharkoff	1467,000
Kieff	1605,000
Volhynie	1445,500
Eschernigoff	1430000
Woronege	1058000
Tamboff	1750000
Koursk	1080000
Orel	1503000
Toula	1220000
Kalouga	1006400
Riazan	1365000
Mohiloff	931300
Minsk	1046000
Wilna	803700
Grodno	907100
Kovno	915000
Smolensk	1170600
Vitebsk	789500
Tobolsk	600000
Perm	1638000

Orenbourg (civils)	1893500
(militaires)	
Astrakhan	284000
Saratoff	1718600
Penza	1087200
Simbirsk	1318900
Kasan	1342000
Viatka	1662000
Nishny-Novogorod	1178200
Vladimir	1246500
Moscou (Gouvernement)	1374600
(Ville)	366000
Yaroslaff	1008100
Costroma	1054600
Pologda	822200
Olonetz	263000
Arkhangel	250000
Tver	1327700
Novogorod	907900
Pskoff	775900
Saint-Petersbourg (Gouvernement)	643700
Ville	443000
Cronstadt	40000
Esthonie	310400
Livonie	814100
Courlande	553300
Varsovie (Ville)	156000
(Gouvernement)	1664812
Palatinat de Lublin	1001150
Readom	944625
Plock	536895
Augustowo	622317

Elections de Mai 1849

Nombre total des électeurs inscrits : 9,936,004 – Votants : 6,765,091

Sur le nombre de votants, le parti blanc a obtenu environ 4 millions de voix ; le parti rouge, 2 millions sept cent mille.

La proportion est de 0,60 pour les blancs, de 0,40 pour les rouges, c'est-à-dire, sur cinq voix, 3 pour les blancs, 2 pour les rouges.

D'après cette base, la force relative des deux partis dans l'assemblée devrait être également de trois contre deux, c'est-à-dire de 450 voix contre 300. ~~Et~~ or la proportion est beaucoup plus favorable aux blancs ; car ils comptent au moins 500 voix contre 250. Le système électoral actuel est donc un instrument inexact qui traduit à faux les opinions du pays.

Louis Blanc – Préface – Page VII : « Attendons, ~~attendons~~ encore, Attendons ! il faut que dans la lutte dernière qui s'annonce, la vérité ait pour elle l'avantage de l'heure et du terrain ; il faut que ses ~~ennemis~~ en soient réduits à avoir, pendant le combat décisif, le souffle de l'aquilon au visage, et le soleil dans les yeux. »

C'est envoyer le triomphe de la vérité aux Calendes Grecques, ou à la semaine des trois jeudis, pour avoir en même temps le visage au Nord et les yeux au Midi, Louis Blanc compte sans doute sur la fameuse queue de Fourier arrivée sur un ail terminal.

Résultat de la Loi Electorale 418

Dans Maine-et-Loire, plus des 2/3 des électeurs sont rayés.

La commune de Tiraze avait 1175 électeurs dont 18 rouges seulement. il ne reste plus que 185 électeurs, parmi lesquels les 18 rouges.

Dans la commune de La Pommeraye, sur 1280 électeurs, il en reste 400 et quelques.

à Angers, sur 14,500, il en reste 4000.

– Dans Ille-et-Vilaine, à Rennes, Réduction de 9000 à 3000 – les Cultivateurs surtout sont atteints. – à Caen, réduction de 9,386 à 4,634
arras de 7,140 à 2,210

Seine-Inférieure.

Rouen –	de 23,842	à – 8,963
Le Havre –	8,781	963
Ingouville –	2,735	1038
Graville-Lucre –	2,945	697

Population de Paris.

1829 = 816,846 | 1835 = 771,286 | 1838 = 889,313 | 1841 = 884,788
1844 = 912,933 = 1847 = 1,034,096. – indigens, 1829 = 62,705
1832 = 68,986 | 1835 = 62,539 | 1841 = 66,487 | 1844 = 66,148 | 1847 = 73,901

Départements.	Electeurs en 1847.	Pétitionnaires sous la révision.	
Ain	102,031	5856	1/18 = 1 sur 18 = 0,057
Aisne	160,698	35520	1/4 = 1 sur 5 = 0,22
Allier	90,096	9055	1/10 = 1 sur 10 = 0,10
Basses-Alpes	47,062	5809	1/8 = 1 sur 8 = 0,123
Hautes-Alpes	36,264	2790	1/13 = 1 sur 13 = 0,077
Ardèche	105,091	15401	1/7 = 1 sur 7 = 0,146
Ardennes	89,708	18643 (23,550)	1/5 = 1 sur 5 = 0,208
Ariège	77,191	14386	1/5 = 1 sur 5 1/2 = 0,187
Aube	81,911	28695	1/3 = 1 sur 3 = 0,35
Aude	88,291	16448	1/5 = 1 sur 5 1/2 = 0,187
Aveyron	112,514	4443	1/25 = 1 sur 25 = 0,04
Bouches-du-Rhône	114,293	12666	1/90 = 1 sur 90 = 0,011
Calvados	137,851	21064	1/6 = 1 sur 6 1/2 = 0,152
Cantal	62,957	9661	1/6 = 1 sur 6 = 0,153
Charente	114,911	42599	1/3 = 1 sur 3 = 0,37
Charente-Inférieure	142,041	45680	1/3 = 1 sur 3 = 0,32
Cher	82,637	3893	1/22 = 1 sur 22 = 0,047
Corrèze	84,363	7279	1/12 = 1 sur 12 = 0,086
Corse	57,685	29445	1/2 = 1 sur 2 = 0,51
Côte-d'or	118,563	34655	1/4 = 1 sur 3 1/2 = 0,292
Côtes du Nord	164,243	2046	1/80 = 1 sur 80 = 0,012
Creuse	73,014	3068	1/24 = 1 sur 24 = 0,042
Dordogne	145,779	25524	1/6 = 1 sur 6 = 0,175
Doubs	81,875	21493	1/4 = 1 sur 4 = 0,263
Drôme	94,136	9932	1/9 = 1 sur 9 1/2 = 0,105
Eure	125,952	29802	1/4 = 1 sur 4 1/6 = 0,236
Eure-et-Loir	84,674	16152	1/5 = 1 sur 5 1/4 = 0,19
Finistère	150,165	192	1/782 = 1 sur 782 = 0,0015
Gard	121,533	832	1/182 = 1 sur 182 = 0,006
Haute-Garonne	139,605	21510	1/6 = 1 sur 6 1/2 = 0,154
Gers	96,572	10800	1/9 = 1 sur 9 = 0,10
Gironde	129,171	12708	1/14 = 1 sur 14 = 0,075
Hérault	125,151	4773	1/27 = 1 sur 27 = 0,034
Ille-et-Vilaine	154,958	1002	1/154 = 1 sur 154 = 0,006
Indre	73,728	5449	1/13 = 1 sur 13 1/2 = 0,074
Indre-et-Loire	92,573	7446	1/12 = 1 sur 12 = 0,08
Isère	160,450	30964	1/5 = 1 sur 5 = 0,19
Jura	90,160	5604	1/16 = 1 sur 16 = 0,062
Landes	82,019	3978	1/20 = 1 sur 20 = 0,05
Loir-et-Cher	71,600	6585	1/11 = 1 sur 11 = 0,092
Loire	118,427	6328	1/19 = 1 sur 19 = 0,053
Haute-Loire	77,111	9762	1/8 = 1 sur 8 = 0,125

Loire-Inférieure	148,353	480	1/310 = 1 sur 310 = 0,003
Loiret	92,506	17,126	1/5 = 1 sur 5 1/2 = 0,18
Lot	90,046	11,639	1/8 = 1 sur 8 = 0,13
Lot-et-Garonne	107,493	15,578	1/7 = 1 sur 7 = 0,14
Lozère	59,581	4,724	1/8 = 1 sur 8 1/3 = 0,12
Maine-et-Loire	151,062	4,602	1/33 = 1 sur 33 = 0,03
Manche	163,192	25,161	1/6 = 1 sur 6 1/2 = 0,15
Marne	105,296	49,655	1/2 = 1 sur 2 = 0,49
Haute-Marne	80,385	14,847	1/5 = 1 sur 5 1/3 = 0,18
		864	1/123 = 1 sur 123 = 0,008
Mayenne	106,272	22,792	1/5 = 1 sur 5 1/3 = 0,18
Meurthe	122,416	45,965	1/2 = 1 sur 2 = 0,50
Meuse	92,490	276	1/500 = 1 sur 500 = 0,002
Morbihan	127,169		
Moselle	115,444	20,094	1/6 = 1 sur 5 3/4 = 0,173
Nièvre	88,144	12,206	1/7 = 1 sur 7 = 0,14
Nord	290,196	32,262	1/9 = 1 sur 9 = 0,11
Oise	120,920	24,724	1/5 = 1 sur 5 = 0,21
Orne	126,096	5,635	1/23 = 1 sur 23 = 0,045
Pas-de-Calais	194,088	14,486	1/13 = 1 sur 13 1/3 = 0,075
Puy-de-Dôme	168,305	12,686	1/14 = 1 sur 14 = 0,075
Basses-Pyrénées	117,931	11,676	1/10 = 1 sur 10 = 0,10
Hautes-Pyrénées	71,204	12,982	1/5 = 1 sur 5 1/2 = 0,18
Pyrénées-orientales	47,330	4,194	1/10 = 1 sur 10 1/2 = 0,10
Bas-Rhin	146,942	7,474	1/20 = 1 sur 20 = 0,052

Haut-Rhin	118,335	7,899	1/15 = 1 sur 15 = 0,07
Rhône	154,740	31,762	1/5 = 1 sur 5 = 0,20
Haute-Saône	98,904	39,908	1/2 = 1 sur 2 1/2 = 0,405
Saône-et-Loire	152,441	30,132	1/5 = 1 sur 5 = 0,20
Sarthe	135,640	7,911	1/17 = 1 sur 17 = 0,06
Seine	378,043	58,365	1/6 = 1 sur 6 1/3 = 0,155
Seine-Inférieure	213,301	37,415	1/5 = 1 sur 5 2/3 = 0,175
Seine-et-Marne	98,983	23,135	1/4 = 1 sur 4 1/3 = 0,233
Seine-et-Oise	139,436	38,746	1/3 = 1 sur 3 1/2 = 0,28
Deux-Sèvres	93,149	11,383	1/8 = 1 sur 8 1/4 = 0,12
Somme	169,321	29,570	1/5 = 1 sur 5 2/3 = 0,173
Tarn	107,875	2,154	1/50 = 1 sur 50 = 0,02
Tarn-et-Garonne	75,233	4,181	1/18 = 1 sur 18 = 0,056
Var	101,516	9,858	1/10 = 1 sur 10 = 0,10
Vaucluse	78,705	4,229	1/18 = 1 sur 18 = 0,056
Vendée	103,432	514	1/204 = 1 sur 204 = 0,005
Vienne	87,090	3,086	1/28 = 1 sur 28 = 0,035
Haute-Vienne	81,891	10,721	1/8 = 1 sur 8 1/2 = 0,13
Vosges	116,982	17,682	1/6 = 1 sur 6 1/2 = 0,154
Yonne	109,153	26,592	1/4 = 1 sur 4 = 0,25
Algérie			

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Elections d'après la loi du 31 Mai – Suffrage restreint.

Haute-Vienne — juillet 1851

Suffrage universel. — Suffrage restreint 58% — Votants 26½% —

– 81,891 électeurs inscrits – 47,298 insc. – 12,513 – Mr Bataille = 12,180

abstentions = 34,785

Dordogne

Suffrage universel – Suffrage restreint – Votants – abstentions

Electeurs inscrits – Electeurs inscrits: 42% 61,253

~~Nord. Election du 27 juillet 1851~~

145,779 —— 105215 (72%) – 43962 – Magne: 40,043

Nord. – Election du 27 juillet 1851

Suffrage universel – Suffrage restreint – Votants. – abstentions = 83,871

Electeurs inscrits. – Electeurs inscrits. 42%

290,196 —— 144,373 50% 60,502 – Vaïsse: 42,912

Lot – Election du 27 juillet 1851

Suffrage universel – Suffrage restreint. – Votants. abstentions = 43,765

Electeurs inscrits. – Electeurs inscrits. Votants.

90,046 —— 67,075 (74½%) 23,310 – Mr Deltheil = 21,027 –

35%

Seine-et-Marne – Election du 7 juillet 1851

Suffrage universel. – Suffrage restreint. – Votants. abstentions = 46,564

Electeurs inscrits. – Electeurs inscrits. – Votants.

98,983. – 78,385 (79%) 31,821. – Pepin-Lehalleur = 22,979

40%

Finistère. – Elections de 7bre 1851

Suffrage universel électeurs inscrits — Suffrage restreint électeurs inscrits

150,165 – 84,560

Andes

Suffrage universel Electeurs inscrits. — Suffrage restreint Electeurs inscrits. — Votants — Voix perdues

82,019 – – 29,228 – 1,380

Durrieu 17,796

Duclerc 10,052

29,228

Mr Kersauson-Pennendref

24,195

Quimper = 3,915

Châteaulin = 2,134

Brest = 9,792

Morlaix = 6,294

Quimperlé = 2,060

24,195

Caisses d'Epargne. Rapport de François Delessert — 1021

Moniteur du 5 août 1851.

Départements:

au 31 8bre 1849, les fonds des caisses d'épargne montaient à: 32,190,000 Fr.

Versemens de 1850 = 78,000,000

remboursemens ... = 8,800,000

Surplus provenant de cette différence pour 1850 = 69,200,000

Total des fonds des caisses de départements au 31 8bre 1850 = 101,390,000

En y joignant le total de la caisse de Paris = 37,259,000

on a pour total des caisses d'épargne de France au 31 8bre 1850 = 138,649,000

Versemens des 6 premiers mois de 1851, compris Paris, = 38,300,000

Remboursemens pendant ces 6 mois = 5,000,000

Surplus des versemens sur les remboursemens, = 33,300,000

Total des caisses d'Epargne de France, au 30 juin 1851. = 172,159,000

Nombre des déposants de Paris, au 30 juin 1851 = 176,000

Nombre des déposants des départements, à la même date = 435,000

Nombre total des déposants de France, au 30 juin 1851 = 611,000

Le nombre total des livrets en France, à la fin de 1847, était de = 636,000

au 20 9bre 1850, montant général des dépôts à toutes les caisses d'Epargne de la Grande-Bretagne ... = 780,208,000 Fr.

nombre total des déposants = 1,113,585

maximum du dépôt en Angleterre = 3,700 Fr.

maximum du dépôt en France = 1,000

Fin 1849, en Prusse, il y avait 211 Caisses d'épargne, le nombre total des déposants était de 261,000; le montant total des dépôts = 61 millions Fr.

à Vienne (Autriche) 31 déc. 1850, le montant total des dépôts = 76,432,000 Fr.
le nombre total des déposants, à la même date. — = 125,000
à Prague 31 déc. 1849, total de la Caisse d'épargne, — = 36,150,000 Fr.
le nombre total des déposants. — — = 38,930

à Francfort-sur-le-Mein, 31 déc. 1850, 5452 déposans pour une somme totale de 3 133,000 fr - population 65 mille âmes; un déposant par treize habitants.

à Hambourg 31 déc. 1850 24,061 déposans pour 6,460,000 fr. Population de la ville, 160,000 âmes. — un déposant sur 7 habitants

à Bruxelles, la principale Caisse d'épargne, avait, au 31 déc. 1850, la somme totale de 17,006,000 fr, appartenant à 23,802 déposants. La population de la ville est de 120,000 âmes — un déposant sur 5 habitants.

à Neufchâtel (Suisse) 31 déc. 1850, 6,820,000 fr appartenant à 8,040 déposants. - population du Canton, 66 000 âmes, — 1 déposant sur 8 hab.

à Zurich, 31 déc. 1849 5,406 000 fr. pour 34,000 déposants. population du Canton 250 000 habitants — un déposant sur 7 personnes

à Genève, 31 déc. 1850, 3340000 fr. pour 8220 déposants

à Lausanne, au 30 juin 1851, 998,000 fr. pour 2008 déposants.

à Milan, 30 juin 1850, la Caisse d'épargne, doit 12 142 000 fr. Population de Rome = 170,000 âmes

à Rome, fin 1850, la Caisse d'épargne doit aux déposants 6,616,000.

Le Capital total des Caisses d'épargne de France était, après les dépôts faits de 1848, à la fin de 1849 de = 46 000 000
à la fin de 1850 de = 138, 000, 000
au 30 juin 1851, de = 172, 000, 000

Départements par ordre de population

Nord	1,364,933-28	5	Loire	453,786-9		2	
Seine	1,132,980-24		Moselle	448,084-9			
Seine-Inférieure	758,852-16		Meurthe	445,991-9		2	
Pas-de-Calais	695,756-15		Orne	442,107-9		2	
Côtes-du-Nord	628,526-13		Vosges	427,804-9		2	
Finistère	612,151-13		Eure	423,247-9		2	
Manche	604,024-13		Bouches du Rhône	413,918-9		2	
Gironde	602,444-13		Oise	406,028-8		2	
Puy-de-Dôme	601,594-13		Gard	400,381-8		2	
Ille-et-Vilaine	598,492-12		Côte d'or	396,524-8		2	
Rhin (Bas)	580,373-12		Aveyron	389,121-8		2	
Somme	570,529-12		Hérault	386,020-8		2	
Rhône et Loire	565,019-12		Ardèche	379,614-8		2	
Ille et Vilaine	562,958-12		Charente	379,031-8		2	
Aisne	557,422-12		Vendée	376,184-8		2	
Rhône	545,635-11		Yonne	374,803-8		2	
Loire Inférieure	517,265-11		Mayenne	368,432-8		2	
Maine-et-Loire	504,963-11		Ain	367,362-8		2	
Dordogne	503,557-10		Marne	367,309-8		2	
Calvados	498,385-10		Eure	360,679-8		2	
Rhin (haut)	487,208-10		Var	349,859-7		2	
Garonne (haute)	481,938-10		Saône (haute)	347,696-7		2	
Seine-et-Oise	474,955-10		Lot-et-Garonne	346,260-7		2	
Sarthe	474,896-10		Seine et Marne	340,212-7		2	
Morbihan	472,773-10		Loiret	331,633-7		2	
Charente Inférieure	468,103-10		Ardennes	326,823-7		2	
Pyrénées (Basses)	457,832-10		Meuse	325,710-7		2	
			Nièvre	322,262-7		2	
			Seine (Deux)	320,685-7		2	
			Allier	320,540-7		2	
			Drôme	320,075-7		2	
			Corrèze	317,569-7		2	
			Jura	316,150-7		2	
			Gers	314,885-7		2	
			Vienne (haute)	314,739-7		2	
			Indre-et-Loire	312,460-6		2	
			Vienne	308,391-6		2	
			Loire (haute)	307,161-6		2	
			Landes	298,220-6		2	
			Lot	294,566-6		2	
			Cher	294,540-6		2	

Nord	292,347-6	5	Indre	263,977-5		2	
Seine-et-Oise	292,336-6		Aisne (haute)	262,549-5		2	
Aude	289,661-6		Aube	261,881-5		2	
Creuse	285,680-6		Cantal	260,470-5		2	
Ariège	270,535-6		Vaucluse	259,154-5		2	
			Loir-et-Cher	256,883-5		1	

Alpes (Basses)	251,28-5	5	Algérie			1	1851
Pyrénées (Hautes)	244,498-5		Guadeloupe			1	
Corse	230,271-5		Martinique			1	
Pyrénées (Orientales)	180,794-4		Sénégal			1	
Alpes (Hautes)	156,677-3		Guadeloupe			1	
Lozère	143,981-3						
Alpes (Hautes)	133,100-5						

Elections de 7bre 1851 — Morbihan

Suffrage universel — Suffrage restreint — Votants — de Goyon, Légitimiste
Electeurs inscrits — Electeurs inscrits — Votants —
127,169 — 74,800 — 26,000 — 25,229

Finistère

Suffrage universel — Suffrage restreint —
Electeurs inscrits — électeurs inscrits — Votants — Kersauson-Pennendul Légitimiste — Gasté Républicain
150,165 — 88,468 — 34,246 — 23,919 — 7,897

Moniteur du 14 août 1851 — Dette Russe

Dette totale = 386,309,693 Roubles d'argent, savoir:
Quote-part dans l'emprunt de Hollande = 60,598,000 Florins de Hollande
Dette intérieure à terme = 86,937,243 Roubles d'argent
Dette en rentes perpétuelles = 229,155,914 Roubles d'argent
Dette en livres Sterling = 5,500,000 Liv. Sterling

Gains des ouvriers en Suisse. — moniteur du 22 avril 1852

Coton — Capital, 50 millions. — 200 filatures — 800,000 bobines — 4000 métiers — 120,000 ouvriers, gagnant 17 millions. = 17,000,000
Soie — Capital, 50 millions. — 20,000 métiers — 50,000 ouvriers gagnant 12 millions
Horlogerie, orfèvrerie, Bijouterie — 40,000 ouvriers gagnant 15 millions.
Travail des mines. — Capital, 5 millions. — 10,000 ouvriers gagnant 2 millions.
Manufactures de toiles. — 1000 ouvriers gagnant 279,000 fr.
Fabriques de Papier. — 800 ouvriers gagnant 236,000 fr.
Tressage des pailles. — 64,000 maîtres et ouvriers gagnant 8,245,000 f.

Coton. — gain par an = 142 fr. — gain par jour = 0,39 Centimes
Soie — id. — = 240 fr. — idem — = 0,66 cent.
Horlogerie, &c — idem = 375 fr. — idem — = 1,03 c.
Mines — idem — = 200 fr. — idem — = 0,55 c.
Toiles — idem — = 279 fr. — idem — = 0,76 c.
Papier — idem — = 295 fr. — idem — = 0,80 c.
Tressage — idem — = 129 fr. — idem — = 0,35 c.

Population Grecque dans Constantinople = 140,000 âmes
Moniteur du 26 avril 1852 — Forces réunies à Paris le 2 2bre 1851

Population de la France d'après les recensemens de 1846 et de 1851

	N. des arrond.	N. des cantons	Nombre des communes	Population en 1846	Population en 1851	augmentation	Diminution
Ain	5	35	446	367,362	372,939	5577	"
Aisne	5	32	837	557,422	558,989	1567	"
Allier	4	26	317	329,540	336,758	7218	"
Alpes (Basses)	5	30	255	156,675	152,070	"	4605
Alpes (Hautes)	3	24	189	133,100	132,038	"	1062
Ardèche	3	31	335	379,614	386,505	6891	"
Ardennes	5	31	478	326,823	331,296	4473	"
Ariège	3	20	337	270,535	267,435	"	3100
Aube	5	26	448	261,881	265,247	3366	"
Aude	4	31	434	289,661	289,747	86	"
Aveyron	5	42	278	389,121	394,183	5062	"
Bouches-du-Rhône	3	27	106	413,918	428,989	15071	"
Calvados	6	37	790	498,385	491,210	"	7175
Cantal	4	23	259	260,479	253,329	"	7150
Charente	5	29	434	379,031	382,912	3881	"
Charente-Inférieure	6	39	480	468,103	469,992	1889	"
Cher	3	29	291	294,540	306,261	11721	"
Corrèze	3	29	286	317,569	320,864	3295	"
Corse	5	61	354	230,271	236,251	5980	"
Côte-d'or	4	36	727	396,524	400,297	3773	"
Côtes-du-Nord	5	48	378	628,526	632,613	4087	"
Creuse	4	25	261	285,680	287,075	1395	"
Dordogne	5	47	585	503,557	505,789	2232	"
Doubs	4	27	640	292,347	296,679	4332	"
Drôme	4	28	362	320,075	326,846	6771	"
Eure	5	36	704	423,247	415,777	"	7470

	arrondt.	Cantons	Communes	Population en 1846	Population en 1851	augmentation	diminution
Eure-et-Loir	4	24	429	292,337	294,892	2555	"
Finistère	5	43	283	612,151	617,710	5559	"
Gard	4	38	348	400,381	408,163	7782	"
Garonne (haute)	4	39	579	481,938	480,794	"	1144
Gers	5	29	467	314,885	307,479	"	7406
Gironde	6	48	546	602,444	614,387	11,943	"
Hérault	4	36	330	386,020	389,286	3266	"
Ille-et-Vilaine	6	43	349	562,958	574,618	11,660	"
Indre	4	23	247	263,977	271,938	7961	"
Indre-et-Loire	3	24	281	312,400	315,641	3241	"
Isère	4	45	551	598,492	603,497	5005	"
Jura	4	32	584	316,150	313,299	"	2851
Landes	3	28	333	298,220	302,196	3976	"
Loir-et-Cher	3	24	296	256,833	261,892	5059	"
Loire	3	28	321	453,786	472,588	18,802	"
Loire (haute)	3	28	256	307,161	304,615	"	2546
Loire-inférieure	5	45	206	517,265	535,664	18,399	"
Loiret	4	31	348	331,633	341,029	9,396	"
Lot	3	29	312	294,566	296,224	1658	"
Lot-et-Garonne	4	35	312	346,260	341,345	"	4915
Lozère	3	24	193	143,331	144,705	1374	"
Maine-et-Loire	5	34	375	504,963	515,452	10,489	"
Manche	6	48	643	604,024	600,882	"	3142
Marne	5	32	675	367,309	373,302	5993	"
Marne (haute)	3	28	550	262,079	268,398	6319	"
Mayenne	3	27	274	368,439	374,566	6127	"
Meurthe	5	29	714	441,991	450,423	8432	"
Meuse	4	28	588	325,700	328,657	2947	"
Morbihan	4	37	234	472,773	478,172	5399	"
Moselle	4	27	628	448,087	459,684	11,597	"
Nièvre	4	25	316	322,262	327,161	4899	"
Nord	7	60	662	1132,980	1158,285	25,305	"
Oise	4	35	700	406,028	403,857	"	2171
Orne	4	36	511	442,107	439,884	"	2223
Pas-de-Calais	6	43	903	695,756	692,994	"	2762
Puy-de-Dôme	5	50	448	601,594	596,897	"	4697
Pyrénées-Basses	5	40	560	457,832	446,997	"	10,835
Pyrénées-hautes	3	26	481	251,287	250,934	"	353
Pyrénées-Orientales	3	17	228	180,794	181,955	1161	"
Rhin-Bas	4	33	543	580,373	587,434	7061	"
Rhin-Haut	3	29	490	487,208	494,147	6939	"
Rhône	2	26	259	545,635	574,745	29,110	"
Saône-haute	3	28	583	347,096	347,469	353	"
Saône-et-Loire	5	48	585	565,019	574,720	9701	"
Sarthe	4	33	391	474,876	473,071	"	1805
Seine	3	20	81	1364,933	1422,065	57,132	"
Seine-et-Marne	5	29	527	340,212	345,076	4864	"
Seine-et-Oise	6	36	684	474,955	471,882	"	3073
Seine-inférieure	5	50	761	758,852	762,039	3187	"
Sèvres (Deux)	4	31	355	320,685	323,615	2930	"
Somme	5	41	832	570,529	570,641	112	"
Tarn	4	35	315	360,679	363,075	2396	"
Tarn-et-Garonne	3	24	192	242,498	237,553	"	4945
Var	4	35	202	349,859	357,967	8108	"
Vaucluse	4	22	149	259,154	264,618	5464	"
Vendée	3	30	296	376,184	383,734	7550	"
Vienne	5	31	296	308,391	317,305	8914	"
Vienne (haute)	4	27	199	314,739	319,379	4640	"
Vosges	5	30	546	427,894	427,409	"	485
Yonne	5	37	482	374,863	381,133	6330	"
Total	363	2,847	36,835	35,401,761	35,781,628	476262	86115

Popula[illegible]

26 juin 1852 — Alex. Dumas, qui a découvert la Méditerranée, vient de gratifier la Russie d'une population de trois cents dix millions d'habitants !!! — il n'y a pas deux gaillards de cet aplomb sous le soleil.

Moniteur du 18 juillet 1852 — académie des sciences. — Laines de bois, faites avec les feuilles de pin et sapin — huile éthérée, jaune, qui dissout le caoutchouc, produit de la préparation de ces laines — Photographie; procédé pour obtenir l'image directe, sur collodion. — recette contre la maladie de la vigne

Moniteur du 3 août 1852 — Total général des Espèces d'or et d'argent fabriquées d'après le système décimal de 1795 jusqu'au 31 Xbre 1851 = 6,047,309,422 fr. dont = 1,599,062,560 en or, et = 4,448,246,862, argent. depuis 1848, 546,223,063 fr.

Trieste ~~[illegible]~~ avec ses dépendances a 91,212 hab. dont 85,487 catholiques, 2,353 non catholiques, 3,375 juifs, 45,666 hommes 45,546 femmes. La ville renferme 70,846 hab., le reste aux alentours. il y a 52,994 triestois, 3,232 étrangers, 34,986 autrichiens des diverses provinces. Sur 1851, la population s'est accrue de 5,499 hab. dont 4,338 pour la ville, 1,161 pour le territoire environnant.

Voyage de Delegorgue dans l'Afrique Australe de 1838 à 1844, 2 grands volumes in 8° — Paris, au dépôt de librairie, Rue des Moulins, 8.

Cayla et Devic-Vaissette — Histoire de Toulouse, par ~~M~~
Imprimerie par Paya - Toulouse 1889

Page 402 . . . . . je dis hautement que le tribunal de l'inquisition était nécessaire au 13e siècle ; lui seul pouvait ~~le dompter~~ par la terreur l'hérésie que Simon de Montfort avait écrasée sous son talon de bataille et qui renaissait sans cesse comme les sept ~~hydres~~ têtes de l'hydre de la fable : lui seul armé des foudres de la communication pouvait maintenir le seigneur dans l'obéissance à l'église ; lui seul pouvait sauver l'unité catholique. Il remplit cette grande et dangereuse mission ; il frappa tant de coups, il abattit tant de têtes, que bien souvent peut-être l'innocent monta sur le bûcher avec le coupable. Mais toute justice humaine n'est elle pas sujette à erreur, et toute arme qui nous est confiée, ne fait elle pas souvent entre nos mains un instrument de mort ? . . . . .

Page 405 — Concile de Toulouse en 1229 — Raymond 7 y assiste et livre les proscrits à l'inquisition. Le tribunal extraordinaire par le Concile qui fait des canons, presque tous relatifs à la recherche et à la punition des hérétiques. On déclare suspects d'hérésie tous ceux qui ne confesseraient pas et ne communieraient pas trois fois l'an. On défendit aux laïques d'avoir chez eux les livres de l'ancien et du nouveau Testament.

. . . Page 402 . . . . . de l'hérésie soutenait depuis longtemps une guerre de vie ou de mort contre l'unité catholique ; il fallait l'écraser. Les grands dangers réclamaient des moyens extraordinaires ;

⁂ Page 405 — Les inquisiteurs à Toulouse font détenir les coupables punis, elles font brûler après les avoir traînés dans les rues. On brûle les vivants et les morts.

Page 412 . . . La guerre des albigeois et son grand événement social. L'inquisition ont affermi l'unité catholique

Pages 519, 520 — Mgr de Varini, le 12 février 1619 — Le langue arrachée avec des tenailles, et le ~~poitrail~~ brûlé.

— Mêmes ~~supplices~~ à divers reprises.

Lorsque nous entendons la foudre rouler en grondant au dessus de nos têtes, nous disons que l'air est chargé de miasmes et qu'il a besoin d'être purifié . . . . .

Les philosophes du 18e Siècle, trouvant dans l'inquisition un vaste thème pour leurs déclamations contre le catholicisme, ont énuméré les excès commis par le tribunal. Guidés par la haine plutôt que par les documents historiques, ils ont dit tout le mal qu'ont fait les inquisiteurs. mais ils n'ont pas parlé du bien qu'ils ont produit. ⁂

Population des Etats-Unis en 1850 W7

anglo-saxons = 11,000,000 — Ecossais et irlandais Anglo-saxons = 2,200,000 — irlandais celtiques = 2,600,000 = 300,000 — allemands = 2,000,000 — Hollandais = 800,000 — Français = 1,000,000 — Danois et norvégiens = 100,000 — Suédois = 100,000 — Suisses = 50,000 Espagnols, Italiens, juifs, ? = 100,000 — total des blancs = 19,650,000 Africains, Creoles et libres = 3,600,000 — total général = 23,250,000

Election de la Seine du 26 7bre 1852

3e Circonscription Electorale. — Electeurs inscrits = 40,182
Votants = 18,420

Suffrages exprimés = 17,629

Candidats du Gouvt — Mr Germain Thibaudeau = 10,107
Mr Michelet = 6,594
Mr Bertrand. = 520
Divers = 408

4e Circonscription Electorale Electeurs inscrits = 42,365
Votants = 22,155
Suffrages exprimés = 21,999
Candidats du Gouvt — Mr Hennin-Jaspy = 11,278
Mr Goudchaux = 10,505
Divers = 117

Moniteur du Lundi 8 [illegible]

Moniteur du 5 Février 1853 — Ragged Schools (Ecoles de haillons) article curieux de Mr Eugène Rendu.

Sous l'Empire — 21 et 22 ghl. 1852

Départements.	Electeurs naturels	Votes supprimés	inscrits	votants	oui	non	nuls	Population
Ain	108750	4804	103,946	83,082	81552	1232	298	372939
Aisne	163000	5000	158,201	143,133	137684	4367	1082	558989
Allier	98250	3247	95,003	71,308	70,635	483	190	336758
Alpes (Basses)	44330		45,921	39,445	39,212	166	67	152070
Alpes (Hautes)	38500	1886	36,614	27,255	26,843	306	86	192058
Ardèche	112650	6000	106,650	79,504	78,486	729	289	386505
Ardennes	96500	5000	91,709	87,958	74,685	2753	520	331296
Ariège	77500	4000	73,789	66,312	65,804	392	116	267435
Aube	97000		82,898	72,946	69,934	2355	657	265247
Aude	84500		86,614	71,251	70,516	576	259	289747
Aveyron	115000	3500	112,409	85,527	84,295	883	349	394183
Bouches du Rhône	125000	18750	106,233	55,161	51,946	2555	660	428989
Calvados	143000	2100	140,824	110476	106046	3615	815	491210
Cantal	74000	11000	62,992	46202	44778	823	141	258329
Charente	112000		115655	86838	84970	1252	616	382912
Charente inférre	137000		138933	106355	103626	2069	660	469992
Cher	89500	5200	84282	67742	66409	1008	325	306261
Corrèze	94000	5600	88213	70138	69421	409	308	320864
Corse	69000	10000	58923	56588	56549	27	12	236251
Côte-d'or	116500	11	116262	102446	99120	2649	777	400297
Côtes du nord	184740	20000	164743	118481	116047	1101	433	632613
Creuse	89250	7000	75824	48943	48242	524	177	287075
Dordogne	147500	4000	142710	114413	112820	1220	373	505789
Doubs	87000	9500	77522	63029	60681	1707	641	296679
Drôme	95500	11	96843	80674	78859	1452	363	326846
Eure	121500		128179	107176	99874	6050	1252	415777
Eure-et-Loir	86250	11	86465	69392	64378	3950	1064	292892
Finistère	180000	40000	140552	110315	108758	1297	260	617710
Gard	119000		123498	88685	83534	4293	758	408163
Garonne (Haute)	140250	11	139598	114002	110824	2230	948	480794
Gers	91000		97405	79943	78272	1236	435	307479
Gironde	179500	2000	177224	119435	114835	3351	1249	614387
Hérault	115500		122401	88478	84716	3138	924	389286
Ille-et-Vilaine	168000	10000	157776	111108	109154	1351	603	574618

Départements	Elect. naturels	inscrits supprimés	Votants	oui	non	nuls	Population
Indre	79000	2200	76,748	61001	59737	904	360	271938
Indre-et-Loire	92000		95224	76,549	74603	1848	598	315641
Isère	176000	20500	155518	127816	124320	2446	555	603497
Jura	91300	3000	88978	78248	74662	2789	797	313299
Landes	88000	1500	86453	70593	69365	834	194	302196
Loir-et-Cher	76500	5000	71731	59324	56364	2366	594	261892
Loire	138000	9500	126,223	94045	92813	1402	330	472588
Loire (Haute)	88500	11000	77222	58740	58495	218	87	304615
Loire inférieure	157000	15000	141781	80020	75941	3289	588	535664
Loiret	100000	5500	94,367	78,472	74,774	2934	764	341029
Lot	86000		88,102	76,988	75,797	881	320	296224
Lot-et-Garonne	100000		107,012	86,697	83,989	2001	707	341345
Lozère	42500	1750	40,778	33476	33064	282	130	144705
Maine-et-Loire	150870	11	142219	92209	88527	2921	851	515452
Manche	175250	15000	160317	124579	122069	1993	517	600882
Marne	109000	11	108363	95299	90350	3910	1039	373302
Marne (haute)	78000		82205	70485	68025	1827	633	268398
Mayenne	109400	7000	101897	78996	75400	2949	647	374566
Meurthe	131000	6000	124803	108875	103878	3567	930	450423
Meuse	95800	11	94767	82229	79414	2268	547	328657
Morbihan	140000	22000	117285	67348	65854	1171	323	478172
Moselle	134000	22000	112282	96625	94505	1698	622	459684
Nièvre	95500	7000	88791	75019	73642	1178	199	327161
Nord	338000	42000	295885	225451	216465	7374	1612	1158285
Oise	118000		120784	105539	100086	3379	1174	403857
Orne	128500		129360	99335	95981	2563	791	439884
Pas de Calais	202000	9500	190425	161450	156624	3876	950	692994
Puy de Dôme	174000	4000	169523	126722	125940	477	305	596897
Pyrénées (Basses)	130400	14000	116306	94669	93650	755	258	446997
Pyrénées (Hautes)	73500	5000	68428	59993	59527	312	154	250934
Pyrénées (Orientales)	53000	6000	45799	37745	36995	248	102	181955
Rhin (Bas)	171200	40000	131164	119396	114685	3818	893	587434
Rhin (Haut)	143860	30000	113865	96277	92747	2841	689	494147
Rhône	168000	15000	153057	107776	96513	9789	1474	574745

23 8bre 1863

Iles de Malte et de Gozzo – Population en 1851 = 123,496, et en 1861 = 134,055 hab. – Superficie de Malte = 95 milles carrés, avec 1248 hab. par mille carré, population 118560 hab. – Superficie de Gozzo = 20 milles carrés; 772 hab. par mille carré; popul. = 15440

Discussion de l'adresse au Sénat, commencée le 14 9bre 1863

Message du Président Lincoln en 8bre 1863. – Situation Financière. Recette de l'année, y compris l'emprunt = 900 millions de dollars. Les douanes ont rendu 69 millions, les taxes 37, l'emprunt 776 millions.

Les dépenses ont atteint 895 millions de Dollars; les dépenses de la guerre ont été de 590 millions, celle de la Marine de 63 millions. Un emprunt de 460 millions de Dollars sera nécessaire pour couvrir les dépenses jusqu'au mois de juillet 1864.

Voilà des gens qui ne font pas la guerre gratis.

Population des treize états séparatistes, au moment où la guerre a commencé

	Libres	Esclaves	Total
Alabama	519,164	435,132	964,296
Arkansas	324,143	111,104	435,247
Floride	78,786	61,753	140,439
Georgie	515,097	462,232	1,057,329
Kentucky	930,223	225,490	1,155,713
Louisiane	376,280	333,010	709,290
Mississipi	354,700	436,696	791,396
Missouri	1068,952	114,965	1,182,317
North-Carolina	661,586	331,081	992,667
South-Carolina	301,271	402,941	703,812
Tennessee	833,966	275,875	1,109,841
Texas	421,750	180,682	602,432
Virginie	1,116,192	490,887	1,006,079
	7,589,410	3,861,448	11,450,858

— Les tricheries des Grecs, 1 Vol. in 8°, chez Hetzel. — L'Esprit des voleurs, par Emile Colombey, in-12, chez Hetzel et Dentu. — Etude de philologie comparée sur l'argot, par Francisque Michel.

Dans l'ouvrage de Moreau-Christophe, relevé du personnel des fonctionnaires publics, forces de police, 888

— ouvrages sur la Chine du Marquis Hervey St Denys. — 1° Recherches sur l'agriculture et l'horticulture de l'Empire du milieu. — 2° La Chine devant l'Europe. — 3° Poésies de l'époque des Thangs.

— Opinion Nationale du 25 9bre 1863 article extrait du Moniteur. Lettre d'un Anglais sur les impertinences de ses compatriotes en tout pays notamment au Japon; insolents, provocateurs. — Même N° — article Labbé contre le Phare et le Temps.

— Phares du 15 au 23 9bre 1863 — Lettre de Napoléon III à l'Evêque Parisis sur la vie de Jésus, par Ern. Renan.

— La Revue des Deux-Mondes du 15 9bre doit contenir un article de Mr Léopold Pallu, lieutenant de Vaisseau, sur les Annamites extrait d'un livre qui paraîtra chez Hachette, fin Xbre 1863

— autre ouvrage du même, déjà paru : Histoire de l'Expédition de Chine en 1860 — Le Palais d'été.

— Système de Navigation aérienne, de Carmien de Luse, se voit Rue de Réaumur.

— Du 1er au 4 9bre 1863, articles Dollfus sur la liberté et l'égalité sur la Vanité. Système Anglais de l'intérêt individuel et de la personnalité.

— Chemins de fer de l'Europe en 1863 = 56,000 Kilomètres France, 11,000. — Angleterre, 17,400. — Autriche, 6000 — Prusse, 5000. — Espagne, 3,500 — Italie, 2,900. — Russie, 2,500 — Belgique — 2000 — Suisse, 1,200

— organisation Sociale de la Russie, par un Diplomate, un Vol. in-8°, à la librairie centrale.

— La Lutte électorale en 1863, par J. Ferry, 300 pages — chez Dentu

— Dictionnaire Historique, par Larcher, chez Larousse et Boyer, 49, Rue Stand des Arcs, 1 fr.

— Phare de la Loire du 26 9bre 1863 — Extrait de l'abeille médical 430 papier préparé pour imprimer sans encre, par la simple pression des caractères.

— Opinion Nationale du 22 au 25 9bre 1863. Population du Danemark: 600,000 hab. — du Schleswig, 510,000 — du Holstein, 450,000. Dans Schleswig 215 à 240,000 allemands.

— Temps du 29 9bre 1863. — Sur la Suisse, par Cahen. — Pour avoir droits politiques en Suisse, il faut appartenir à une confession chrétienne.

— Système de direction des Aérostats par la vapeur, imaginé par le docteur Morrand de St Apre, appliqué par Jules Séguin.

— Tableau de la mer, par Gust. de La Landelle

— Etude sur le vol de l'oiseau, par Mr Liais. — Manuel de navigation aérienne, par Dupuis-Delcourt. — Articles de l'abbé Moigno.

— Précis historique sur la Pologne, d'après Ladislas Strognowsky, par Lombard, brochure publiée à Genève (Phare de la Loire du 25 8bre 1863)

— L'Aviation ou navigation aérienne par Gust. de La Landelle, chez Dentu, 2 fr.

— Lettre de Garnier-Pagès sur les 45 cent., publiée après les élections de juin 1863

— Siècle du 7 Xbre 1863. — intérêt annuel de la dette Française: 3 p% = 318,406,294. — 4½ p% = 39,236,885. — 4 p% = 456,236. Obligations trentenaires = 70,000. — total = 358,169,415

Ballon Giffard. 44 mètres de long, 12 mètres de diamètre au milieu, allongé, à deux pointes. — 2500 mètres cubes. — Hélice à trois palettes, 3,40 mètres de diamètre. — Vitesse, 110 tours par minute, environ 72,000 mètres par heure pour la vitesse de l'extrémité des palettes. — Machine à vapeur 3 chevaux. — Poids de la chaudière = 100 kilogr., de la machine, 50 kil. — Aérostat à hydrogène pur enlèverait 2800 kilogr. — avec de l'hydrogène carboné, il enlève 1800 kil. — Poids de l'aérostat avec la soupape = 320 kilog. Poids du filet = 150. — Eau et charbon, 250 kil., servant de lest. — Vitesse dans un air calme, 2 à 5 mètres par seconde ou 7 à 18 kilomètres à l'heure.

— Souscription aux différents emprunts Russes, 1854

			Souscripteurs	Sommes demandées par les souscripteurs	
1854 —	250 millions	—	99,224 —	468,315,400 —	à 63,54
1855 —	500	id	—	180,000 — 2,198,356,169 —	à 63,10
1855 —	750	id	—	816,976 — 3,652,724,135 —	à 68,20
1859 —	520	id	—	690,250 — 2,509,639,198 —	à 58,57

10 janvier 1864. — Bataille de Chiens et de Rats dans le grand égout collecteur d'Asnières, à la Sainte des galères.

Trois égouts principaux, celui de la Rue de Rivoli celui du boulevard du centre, celui de la Rue du Château d'eau se continuant par la rue des petites écuries, la Rue du Faubourg-Montmartre et la Rue St Lazare, vont se réunir pour former le grand égout collecteur qui commence au Boulevard Malesherbes, devant l'Eglise St Augustin.

Les Rats, pour fuir l'égout en égout par 7 ou 800 égoutiers, sont refoulés d'abord dans les trois égouts principaux, et de là, dans le grand égout collecteur. On ferme les deux portes légères en bois Rue qui se trouvent devant l'église St Augustin et à Asnières, ce qui enferme les rats dans le grand collecteur.

Par une porte qui donne à la hauteur du Boulevard Monceau on fait descendre 40 chiens braques, dressés au combat contre les rats de Ratopolis. La bataille commence et dure 45 heures. quatre chiens sont aveuglés et étranglés. Quinze autres sont dangereusement blessés. Cent dix mille rats demeurent sur le carreau et leurs cadavres jetés à l'eau vont porter sur les rives de la Seine la nouvelle de ce mémorable combat auquel il ne manque plus qu'un Homère.

---

5 octre 1863 — Compte-rendu de la Vente du tabac pour 1861. La Belgique a acheté pour 29,547,000 fr. de tabacs. — Main d'œuvre, 10 millions, total de ce qui lui revient, 40 millions environ. — produit total de la vente, 216,139,000 fr. — Bénéfice net, un peu plus de 176 millions.

— 21 octre 1863 — Opinion Nationale du 31 octre. Lettres de Garnier Pagès et Agricol Perdiguier sur la guerre et sur la Pologne. — Dans les numéros des jours précédents, lettres de Carnot, Corbon et Savarus jeune sur les mêmes sujets.

Dimensions de quelques formats de papier

Grand-Raisin = 0m,60cent sur 0m,48cent — Surface = 2880 Centim. carrés
Jésus. —— = 0,73 sur 0,55 — id — = 3960 id
Colombier — = 0,90 sur 0,65 — id — = 5850 id
Grand-Aigle = 1,05 sur 0,75 — id = 7875 id
Grand-Monde = 1,20 sur 0,90 — id = 10800 id. —

Opinion Nationale du 1er janvier 1864. — Collection des rapports des délégués des associations ouvrières à l'exposition de Londres, chez le Président de la Commission ouvrière, Chabaud, Rue Dauphine, 34.

Rapports parus : 1° Rapport des délégués passementiers et des délégués teinturiers en soie ; les deux réunis 50 centimes

2° — Rapport des fondeurs-typographes, 50 cent. (50 cent.)

3° — 2e édition des rapports des menuisiers, fruniers, charpentiers. les trois rapports réunis, on trouve chez M. Chabaud les 54 rapports déjà parus, sans compter les précédents, prix des 54 rapports 10 fr. ils forment 24 brochures

Sous presse : les rapports des ouvriers menuisiers en fauteuil, des délégués de la Marqueterie, des ébénistes en récamaires, des tourneurs de chaises. les 4 rapports réunis, 50 cent.

La publication de tous les rapports va se terminer prochainement par ceux des délégués bandagistes, orthopédistes, armuriers-canonniers, armes blanches, les 4 rapports réunis, 50 cent. enfin par celui des chaudronniers, 50 cent.

... Sur ce travail, dit-il, pourra s'asseoir un nouveau budget-scolaire, des propositions qui permettront à la fois la gratuité et l'obligation de l'instruction. Qu'il ne craigne pas le marchandage dans cette voie. L'opinion publique est avec lui. Les électeurs de Paris, en nommant notamment Mr Carnot, ont montré comment ils comprennent cette question si grave, si essentielle pour la France."

Merveilleux, en vérité ! ce plaidoyer de maître Jacques en faveur d'où les journalistes tirent tous les bibelots à leur fantaisie. mais il n'y a que le Siècle pour en imaginer de cette force.

5 Avril 1864 — Liste du 5 Avril — Sur la Pologne — divers ouvrages. 1° Brochure intitulée : Fictions et réalités Polonaises 2° Œuvres du Roi Stanislas Leczinski. et Pol. — 3°. Brochure de Ladislas Mickiewicz intitulée : Czartoriski, Wielopolski, Mieroslawski — 4° Mémoire justificatif de Mieroslawski sur le débat entre lui-gouverneur général des forces Polonaises et ses adversaires.

—— Histoire Elémentaire et critique de Sèvres, par A. Leprat — Fin des rapports de la commission des délégations envoyées à l'exposition de Londres — 1° Menuisiers en chaises, fauteuils, tourneurs en chaises, ébénistes en bois courbés et marqueterie, les 4 rapports réunis, 50 cent. — Chaudronniers, 50 cent. — Armes blanches, arquebusiers canonniers, orthopédistes et bandagistes, les 4 rapports réunis, 50 cent. — Chez le Président de la Commission, rue Chavand, Rue Dauphine 34.

Les rapports des deux cents délégués sont réunis en un Vol. de 900 pages in 8°, raisin; prix, 6 fr. pour les souscripteurs. Ce volume sera terminé le 15 avril. il a été tiré à 600 exemplaires. 450 souscriptions faites. restent 150 exemplaires.

— L'histoire de Louvois par Camille Rousset, 4 vol. in 12

11 avril 1864. — Extrait du journal allemand Vaterland tiré du Globe du 10 avril 1864) ... "Quiconque connaît la population, péninsulaire du Nord, sait que la majorité allemande dans le Slesvig est fort problématique et que les mêtres sont pour les Danois, de sorte que le Danemark ne compterait pas même en Holstein d'antagonistes proprement dits, au moins dans le bas peuple ..."

— La Dette Nationale anglaise s'élève actuellement à 791,574,000 liv. sterling (19,789,350,000 fr.) — Depuis 1815, elle a diminué de 69,461,000 liv. Sterl. (1,736,525,000 fr.)

C'est précisément l'inverse de la dette Française qui n'a cessé de s'accroître depuis 1815

—— Globe du 10 avril 1864 — Revue des Sciences. — Nouvelle pile électrique — Fulmi-coton de nouvelle espèce. — Question de l'hétérogénie. ajournement des expériences. — Arrigués rouges du Mexique, double venin déterminé la gangrène. emploi de la veratrine pour la guérison du cancer — arrigués noire du Mexique contre la piqûre cause de graves accidents. emploi contre la lèpre, la Syphilis &c.

12 Avril 864 — 1° Univers, Dieu et l'homme par Kaeppelin. — Les Grands Français, 3e édit. Lettre de Mgr de Mazenod à Mgr de Beaux. dangers d'une révolution religieuse. chez Dentu.

16 avril 1864. — Journal des Débats du 6 Mars 1864, à propos de l'affaire des quatre stations et du réquisitoire du Procureur-général Cordoen, dit : ... " il n'est pas exact de dire que l'Italie soit un foyer d'anarchie. Pas de pays ou plus d'esprit d'ordre et de subordination, la police la plus obéissante en est dans la crise, aussi entière autant qu'on peut l'imaginer et qui en grande majorité abhorre la révolution. Nous ne trouvons pas en Italie cet mauvais de doctrines de 1848 en France. Mais il est juste d'avouer qu'il existe un petit noyau dans le parti qui paraît être de ne reculer devant aucun moyen pour arriver à sa fin. Evidemment cette secte est impopulaire chose qui n'existe peut-être dans aucun autre pays, où les sectes étaient trouvent presque toujours dans les masses une certaine sympathie. il n'y a donc pas lieu de rendre l'Italie solidaire des faits et gestes de cette secte ..."

18 avril 1864. — Les banquets de Dijon et de Châlons.

19 avril 1864 — moyen contre la petite vérole. Lorsque la fièvre est à son [illegible] culminant au moment de l'éruption, frictionner la poitrine avec de l'huile de Croton saturée de tartre stibié. L'éruption se concentre sur le point et épargne le reste du corps, extérieur et intérieur. Gazette de France du 19 avril 1864 — histoire concernant le ministre des affaires étrangères d'Italie, [illegible] le nègre, catholique fanatique appelle à publier de nouveau sa charge pour le pape, l'église, &c et contre la Révolution. Par suite de cet ministre offrait sa démission.

Tous les italiens en font là. Capistes, Cagots, Superstitieux avant tout et incurables.

20 avril 1864 — Glais du 20 Avril. Discours de Garibaldi aux stations de Douvres, au Palais de Cristal. — magnifique éloge de l'Angleterre. « ..... Concitoyens! j'admire cette noble nation « qui marche si fièrement à la tête de la civilisation universelle. « j'ai vu bien des choses depuis que je suis dans le pays, j'ai vu plus « que vous ne croyez, mais j'ai vu surtout une grande chose: une Réunion « d'un million d'hommes tenus en ordre par une douzaine de policemen en « simple tenue, sans armes: il en peut voir autant au Japon et dans « le royaume de Dahomey! Lorsque je parle de policemen anglais, « je me reconnais, (Garibaldi joint le geste à la parole — Honneur! « Gloire aux policemen!) car dans le pays il n'y a ni gendarmes, ni « espions; ils ne peuvent vivre dans cet air libre. Savez-vous comment « cela peut se faire? je vais vous le dire; c'est que le peuple Anglais « aime sa chère reine. (God save the queen!)

« Le peuple anglais aime ses lois qu'il fait bonnes et justes. « il aime sa nationalité libre et glorieuse. (Car chez d'une comme ça! « pour le bonheur du monde. qu'elle ne fasse pas de petits.)

« Le peuple Anglais n'a pas pour les autres de la pitié et « de la sympathie seulement, il a quelque chose là (il met la main sur « son cœur..... [illegible] (et sur la poche de son portefeuille) que la « conduite des Anglais soit une leçon pour nous. (Et quand le discours de « Garibaldi en soit une autre pour les Français!) imitons les admirons, « leurs nobles et splendides institutions, (leur aristocratie [illegible] de sorte fa- « milles, propriétaire de toute le sol) et leur amour impérissable de la « liberté (avec le tread-mill et Coldcrafts pour ornement.) tous les pays « portent envie à l'Angleterre.

« Quoiqu'elle ait la plus brave armée du monde. (Combien « d'autres armées vont faire la grimace!) elle a aussi 150 mille citoyens « armés sous le nom de Volontaires, et si jamais l'occasion surgissait, si « leur pays devait être envahi, les Volontaires marcheraient derrière eux « les milliers d'hommes de cœur — ici — à qui n'est pas probable, — leurs ef- « forts réunis ne suffiraient pas pour repousser l'invasion; si nos faibles « efforts, nos bras armés pouvaient être de quelque secours, nous serions « toujours là pour venir au secours de la Nation Anglaise, comme elle « est venue au nôtre. (De qui se moque-t-il ici Garibaldi? De « ses auditeurs ou de la Grande Angleterre?)

Et nous voilà unis.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

28 avril 1864 — Glais du 28 Avril. — Amendement présenté par MM. Carnot, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Planat et Jules Simon: « Art. unique. Les art. 414, 415 et 416 du Code pénal sont abrogés. » — Cet amendement remplacerait la nouvelle loi sur les coalitions.

23 Avril 1864 – Presse scientifique des Deux-Mondes, livraison du 16 Avril. – Bolides et aerolithes, corpuscules planétaires circulant dans l'espace; leur origine. quelle? – débris de ~~[illegible]~~ planètes brisées, ou formations primitives, semblables aux grands corps célestes, parcelles gazeuses détachées et condensées pour leur propre compte?

– La chaleur considérée comme cause de mouvement, ouvrage traduit de l'Anglais de Tyndall, par l'abbé Moigno.

Théorie de l'équivalence des forces naturelles. La dépense de chaleur du soleil est-elle compensée par une recette équivalente, ou l'astre va-t-il s'éteignant depuis le jour de sa naissance? Et tous les soleils suivent-ils le même sort?

La chaleur se perd-elle dans les espaces, sans retour possible, sans reconstitution? fluide impondérable, ne participe-t-elle en rien à la propriété de la matière qui se transforme et ne périt jamais? Et si elle aussi est impérissable quelle métamorphose subit-elle dans l'espace pour revivre? que devient-elle?

La masse totale des énergies est de toute éternité identique à elle-même. mais comment s'opère la reproduction des mondes, créations finies, qui naissent et meurent, ~~et~~ matériaux éternels d'œuvres sans fin se succédant à travers l'espace?

– à la Sorbonne, exposé de l'état actuel de la science astronomique, par Leverrier. L'étude des corps célestes commence à se porter sur la recherche des conditions physiques.

Les taches du soleil comparées aux cyclones. Ce seraient des tourbillons gigantesques qu'on voit se déplacer avec rapidité.

Création d'une grande société d'astronomie et de météorologie, adoptée en principe par 5 ou 6 cents auditeurs du cours Leverrier.

– individus d'une même espèce, couverts de parasites. diversité des parasites suivant la diversité des espèces.

Dogmatisme – Causalité – raison des choses – sériaire – Conception 434 construction religieuse – édicter – certitude. – maximes – croyances – opinions idées – système – théorie – doctrine – principe – précepte – commentaire – critérium, procédés – raisonnement – moral – social. – Cause première – immuable – éternel absolu, infini. – amour – intelligence – puissance – sensation – sentiment – connaissance attribut – qualité – révélation. – compréhensible – expérimentalisme – concept à priori. – synthèse – thèse – antithèse – analyse – Expérimental – théologique – phénomène – observation. – expérience – externe – conscience – axiome – cosmologique – conscient – notion – démonstration – abstrait. interne. – hypothèse – intuition. – Cosmologie – spéculation – rudiment – élément – analogie – antinomie. – méthode – surnaturalisme – surhumain – entité – adéquate. Panthéisme – naturalisme – idéalisme – théisme. – orthodoxie

L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques, par E. Caro, professeur de philosophie. ~~[illegible]~~ Citations:

„... Revenons à ces simples expressions de la vieille métaphysique, pour désigner Dieu: la première cause, l'être des êtres, en y ajoutant l'attribut qui détermine le mieux son rapport avec le monde, l'intelligence. ici, il n'y a plus d'équivoque possible, c'est bien d'une réalité qu'il s'agit. L'acte pur, l'acte éternel de la pensée, première cause et réalité suprême, je crois renfermer dans cette définition ce qu'il y a de plus intelligible en Dieu pour la raison humaine."

„... je m'empresse de déclarer que pour nous la cause absolue, définie comme elle doit l'être, implique la distinction des substances, qu'elle ne marque pas l'évolution d'une substance se modifiant elle-même et produisant du dedans à la surface, le système de ses effets; qu'elle suppose l'acte d'un être extérieur et supérieur, qu'elle existe en soi, en dehors de la série des êtres et des phénomènes qu'elle produit; voilà ce qu'il faut bien entendre. il faut aussi se garder de confondre le lien réel et vivant de la causalité divine avec le lien purement logique et abstrait de la raison des choses ou de la loi

..... « En un sens, il est bien vrai que Dieu est la raison des choses, puisque la substance même des êtres se fonde sur son acte, et que leur développement se règle par la pensée ; mais cet acte, cette pensée sont cause transcendante, c'est-à-dire distincte de la série de ses effets »...

On ne saurait trop insister sur ce point, particulièrement délicat, de la définition, d'où dépendent les plus graves intérêts de la métaphysique.

..... Quand il est bien établi que Dieu n'est pas immanent, mêlé au monde, qu'il est en dehors de la nature, tout péril de malentendu grave est écarté.

Panthéisme de Renan, Naturalisme de Taine, idéalisme de Pacherot.

---

26 Avril 1864 - Globe du 25 Avril. — Procès correctionnel intenté pour les réunions électorales. — Condamnation à dix jours de prison du propriétaire de la salle. — Déposition de Garnier-Pagès, Pelletan, 88.

Garnier-Pagès ..... « Mr Pelletan parla à son tour, et nous allions nous retirer, quand une interpellation ..... inconvenante retarda notre départ. Au moment même entra Mr le Commissaire de police. »

Il ne faut pas perdre les bonnes habitudes. Mr Garnier-Pagès n'a garde. Il retrouve ses procédés de 48 contre les Républicains qui ne sont pas de son avis.

Journal des Villes et des Campagnes du 24 Mai 1865

Extrait du Phare de la Loire qui donne une allocution de Napoléon au Clergé de Milan, en date du 5 juin 1800. Voici les principaux passages.

« ..... J'ai désiré vous voir tous assemblés ici, afin d'avoir la satisfaction de vous faire connaître par moi-même les sentiments qui m'animent à l'égard de la Religion Catholique, apostolique et Romaine. Persuadé que cette religion est la seule qui puisse procurer un bonheur véritable à une société bien ordonnée, et affermir les bases d'un gouvernt, je vous assure que je m'appliquerai à la protéger et à la défendre par tous les temps et tous les moyens. Vous, les ministres de cette religion, qui certes est aussi la mienne, je vous regarde comme mes plus chers amis. Je vous déclare que je regarderai comme perturbateur du repos public et ennemi du bien commun, et que je saurai punir comme tel, de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, et même, s'il le faut, de la peine de mort, quiconque fera la moindre insulte à notre commune religion, et qui osera se permettre le plus léger outrage envers vos personnes sacrées. »

Journal des Villes et des Campagnes du 24 Mai 1865

Canonisation le 2 Mai 1865, de Jousaphat ~~Kount~~ Kountziewitch, évêque de Polotsk, massacré par la population Russe et son corps jeté dans la Dvina.

Le journal de St Pétersbourg raconte que cet Evêque avait désolé le pays par ses atrocités religieuses, qui ont amené le soulèvement où il a péri.

Journal des Villes et des Campagnes du 27 Mai 1865

« La Bulle quanta cura et la civilisation ~~[illegible]~~ moderne, collection collecte des documents relatifs à l'Encyclique, un gros volume in 8°, de 600 pages, par l'abbé Pélage (Pseudonyme) chez Garnier, éditeurs.

— Le Christ de la tradition, par l'Evêque de La Rochelle, Landriot, 2 vol. in 8° - 10 fr. - chez Palmé, 22, Rue St Sulpice.

— Les Missions Chrétiennes, par Mr Marshall (catholique et protestantes) chez A. Bray, Editeur. 2 vol. gr. in 8° - 15 fr.

R.F.

Elections du 13 ou 14 8bre 1863 — Paris, 9e circonscription
9e circonscription de la Seine : moitié du fg Montmartre et arrondt de Sceaux.

Intra-Muros

Quartiers	Pelletan	Picard	pour cent Pelletan	Picard
Bercy	1,076	397	0,73	0,27
Bel-Air	247	224	0,52½	0,47½
l'Abbaye	1,652	268	0,86	0,14
Reuilly	1,257	438	0,74	0,26
Quinze-Vingts	1,196	440	0,73	0,27
Votants	5,428	1767	moyenne — 0,75½	— 0,24½

Nombre des Votants = 7195 — majorité pour Pelletan = 3661

Extra-Muros — Banlieue

Communes	Pelletan	Picard	% Pelletan	Picard
Sceaux	205	203	0,50	0,50
Antony-Berny	83	322	0,20½	0,79½
Arcueil	554	235	0,70	0,30
Bagneux	172	107	0,62	0,38
Bonneuil	23	66	0,26	0,74
Bourg-la-Reine	93	211	0,31	0,69
Brie-sur-Marne	61	95	0,39	0,61
Champigny	246	169	0,59	0,41
Charenton	377	246	0,60	0,40
Clamart	44	27	0,62	0,38
Clichy	98	60	0,62	0,38
Châtenay	143	119	0,54½	0,45½
Châtillon	30	45	0,40	0,60
Chevilly	412	220	0,64	0,36
Choisy-le-Roi	420	229	0,65	0,35
Créteil	244	97	0,71½	0,28½
Fontenay-aux-Roses	210	125	0,63	0,37

Communes	Pelletan	Picard	% Pelletan	Picard
Fontenay-sous-bois	234	190	0,55	0,45
Fresnes-les-Rungis	18	53	0,25	0,75
Gentilly	433	148	0,74½	0,25½
Bicêtre	626	521	0,54½	0,45½
Issy	463	275	0,63	0,37
Ivry	333	285	0,54	0,46
Joinville-le-Pont	116	105	0,52½	0,47½
Maisons-Alfort	150	141	0,51½	0,48½
Montreuil-sous-bois	651	490	0,57	0,43
Montrouge	300	188	0,64	0,36
Nogent-sur-Marne	441	267	0,62	0,38
Orly	100	58	0,63	0,37
Rosny-sous-bois	54	268	0,17	0,83
Rungis	12	109	0,10	0,90
Saint-Mandé	247	223	0,52½	0,47½
Saint-Maurice	255	205	0,55½	0,44½
Thiais	107	112	0,49	0,51
Vanves	433	252	0,62	0,38
Villemomble	52	143	0,27	0,73
Villejuif	123	254	0,33	0,67
Vincennes	591	442	0,57	0,43
Vitry	292	255	0,53	0,47
Thay	61	74	0,45	0,55
	9991	7805 – moyenne	0,56	0,44

Total des voix pour la banlieue = 17796 – majorité pour Pelletan, 2186
Total des votants intra et extra-muros = 24991 – majorité pour Pelletan, 5847
Total des voix pour Paris = 7195, pour la banlieue, 17796, en tout = 24991
Pelletan, 15419 voix – Picard, 9572 – majorité pour Pelletan 5847
moyenne générale p.% – Pelletan, 0,62 – Picard, 0,38
aux Elections du 1er juin 1863, Pelletan, 12,295 voix – Picard, 12,188
Elections de Dijon, 13 et 14 Xbre 1863 – Magnin-Philippon, 18929 voix, Saunac, 15,3
aux Elections du 1er juin, Magnin, 11,216 voix, Vernier, 20,185

Elections des 13 et 14 Xbre 1863

Côte-d'or – 1ere Circonscription – Dijon.

Cantons.	Magnin-Philippon	Saunac	Magnin p%	Saunac
Dijon – Nord	2,090	1,085	0,66	0,34
Dijon – Est	1,934	1,287	0,60	0,40
Dijon – Ouest	2,902	1,465	0,66½	0,33½
Auxonne	1,599	1,111	0,59	0,41
Saint-Seine	790	918	0,46	0,54
Sombernon	1,171	1,081	0,52	0,48
Fontaine-Française	866	609	0,59	0,41
Genlis	1,667	1,107	0,60	0,40
Gevrey	1,471	1,336	0,52	0,48
Mirebeau	1,121	1,064	0,51	0,49
Pontailler	561	2,034	0,22	0,78
Grancey	454	325	0,58	0,42
Is-sur-Tille	1,293	1,155	0,53	0,47
Selongey	731	590	0,55½	0,44½
	18650	15187 moyenne p%	0,55	0,45

majorité de Magnin, 3463 voix sur 33,837 votants, pour % = 0,55 contre 0,45
Dans Dijon, sur 10763 votants, 3089 voix de majorité, 6926 contre 3837 – 0,64 – 0,36
Dans la campagne, sur 23074 votants, 374 voix de majorité 11724 contre 11350 – 0,51 contre 0,49

23 Xbre 1863. – Discussion de l'adresse au Sénat – Discours de Dupin sur la Pologne et le 15 Mai 1848. . . . « Quel grand cœur que ce Dupin ! » c'est précisément parceque Dl. est allé à l'assemblée Nationale sans fusils ni baïonnettes et y a trouvé 11 ans de forteresse que le sieur Dupin lui donne si héroïquement des coups de pied dans le ventre. – à défaut de pudeur, le moindre tact devrait éviter certains rapprochements et certaines comparaisons.

— Presse du 7 9bre 1863. – Moqueries et outrages à l'adresse de Lassalle, l'un des chefs du prolétariat en Allemagne. Calomnies, mensonges, travestissements. qualification d'autoritaire, parcequ'il demande l'instruction gratuite et obligatoire.

6 janvier 1864 – Opinion nationale du 6 janvier 1864 ; séance du corps législatif du 4 janvier. Rapport ultra-pacifique et ultra-dolent de Mr Larrabure sur les crédits supplémentaires occasionnés par les expéditions de Cochinchine et du Mexique.

Le commerce annuel de la France avec le Mexique, importations et exportations, s'élève en moyenne sur 13 ans à 25 millions. Pour l'Angleterre avec le Mexique, il est, en moyenne sur six ans, de 24,718,791 fr. Pour les États-unis, la moyenne annuelle s'élève à 33,301,266 fr.

Pour la France, ce n'est pas 1/2 pour % de son commerce général qui en 1862 s'est élevé à 6 milliards.

Bien pis encore pour la Chine, la Cochinchine et Siam réunis. Le commerce total a été pour 1857, 10,9 millions (nettoyons onze) 1858, 15 mil. – 1859, 10,9 (onze) – 1860, 6,9 (sept) ; 1861, 6,9 (sept) 1862 3,6. – moins d'un sixième pour cent ou d'un six centième du commerce général.

---

6 janvier 1864 – Population de Paris en 1861

1 – 89,500	15 – 56,037		arrondissements par ordre de population				
2 – 81,602	16 – 36,710	1	11 – 125,684	17	13 – 56,787		
3 – 100,233	17 – 61,884	2	10 – 113,500	18	15 – 56,037		
4 – 108,488	18 – 106,329	3	4 – 108,488	19	14 – 52,574		
5 – 107,680	19 – 76,402	4	5 – 107,680	20	16 – 36,710		
6 – 95,895	20 – 69,946	5	9 – 107,323				
7 – 72,944	1,654,642	6	18 – 106,329				
8 – 69,403	indigents –	7	3 – 100,233				
9 – 107,323	90,287	8	6 – 95,895				
10 – 113,500	65,667	9	1 – 89,500				
11 – 125,684	24,620	10	2 – 81,602				
12 – 65,721		11	19 – 76,402				
13 – 56,787		12	7 – 72,944				
14 – 52,574		13	20 – 69,946				
		14	8 – 69,403				
		15	12 – 65,721				
		16	17 – 61,884				

Population des dix-huit provinces de la Chine 437

Provinces.	Capitales	Population en 1812	Population en 1852
Kiang-Sou (Kiang-Nan)	Nan-king	37,843,501	54,494,641
Ngan-Hoeï (Kiang-Nan)	Ngan-King	34,168,059	49,201,992
Kiang-Si	Nan-tchang	28,046,999	43,814,866
Chantoung	Tsi-nan	28,958,764	41,700,621
Pé-tchi-li	Pé-King	27,990,871	40,000,000
Hou-pé	Wou-tchang	27,370,098	39,412,940
Tché-Kiang	Hang-tcheou	26,256,784	37,809,765
Ho-nan	Kaï-foung	23,037,171	33,173,525
Sse-Tchouen	Tching-tou	21,435,678	30,867,875
Hou-nan	Tchang-tcha	18,652,207	26,859,608
Kouang-toung	Canton	19,174,030	27,610,128
Fo-Kien	Fou-tchéou	14,777,410	22,699,460
Kan-Sou	Lan-tchéou	15,193,127	21,878,190
Chan-Si	Taï-youen	14,004,212	20,166,072
Chen-Si	Si-ngan	10,207,256	14,698,499
Kouang-Si	Kouei-lin	7,313,895	10,584,429
Yun-nan	Yun-nan	5,561,320	8,008,300
Kouei-tcheou	Kouei-yang	5,288,219	7,615,025
		360,279,597	536,909,300

...Sur le chapitre du paysan transformé de ~~[illegible]~~ poltron en héros par la conscription, je m'en rapporte au Maréchal Niel qui doit s'y connaître. Suivant lui, le code militaire a pour but d'étouffer la frayeur naturelle du soldat par une frayeur plus forte. Braver le danger qui est devant par peur du danger qui est derrière, telle est la définition du héros, d'après la doctrine homéopathique du Maréchal. (discours du Général Niel au Sénat dans la discussion du code pénal militaire.)

30 janvier 1864. - D'après le dernier recensement de 1862, population du ~~Holstein~~ Schleswig = 378,000 hab. dont 52 000 Allemands - Superficie = 9000 kilom. carrés. 13 villes 14 bourgs, 200 paroisses. Flensbourg la ville la plus importante a 18,000 hab.

Le Holstein compte 397,000 hab. - Les provinces danoises ont 1,460,000.

---

jeudi 10 Mars 1864 - Opinion Nationale du 11 Mars

Statistique agricole. - Effectif des chevaux et du bétail dans les 89 Départts. = chevaux, 3,000 000. - ânes, 400,000. - mules et mulets, 330,000. - Bêtes à cornes, 12,200,000, dont 300,000 taureaux, 2,000,000 de bœufs, 5,800,000 vaches, 2,100,000 élèves, ~~veaux~~ veaux nés dans l'année, 4000,000. - Bêtes à laine, moutons et agneaux, 35,000,000, dont 26,000,000 de mérinos ou métis, et 9,000,000 de bêtes communes. - Chèvres et chevreaux, 1,400,000 - porcs au dessus d'un an, 1,400,000; cochons de lait et marcassins, 3,900,000. La France actuelle possède 5,100,000 hectares en prairies naturelles; 2,600,000 en prairies artificielles, et 6,600 000 en pâturages et landes.

Election. - Circulaires et adhésions électorales, du 29 Février au 6 Mars, dans l'opinion Nationale.

- de l'acide phénique et du coaltar saponifié, par le Docteur Lemaire. chez Gomez-Ballière. - ~~Rue~~ in-12. (Compte du 25 Mars 18

Chimie, rasoirs, aiguilles Humboldt, à double cémentation

1ère Circonscription. 16e, 17e, 18e arrondts, 2 quartiers du 19e, la Villette et le pont de Flandre. - Population générale de la circonscription, 254,452 hab. - Electeurs inscrits: 34,164. - Votants: 19,873

1ère Section - La Muette, Place de la Mairie du 16e arrondissement - 16e arrond
Carnot = 1530 - 765 — Pinard = 765. — Laboulaye

2e Section - Auteuil, ancienne Mairie d'Auteuil
633 - 323 — 255. - Laboulaye - 55

3e Section - Porte-Dauphine, avenue de St Cloud, École de Garçons
478 - 215 — 265

4e Section - le Ranelagh, Rue des jardins, École de garçons.
974 - 691 — 283

1re arrondissement

5e Section - Quartier des Ternes. Rue d'Armaillé, 33, École des Frères.
1386 - 855 — 444 — 87

6e Section - Quartier de la plaine - Monceaux, Rue d'Orléans, 88, École des Frères.
748 - 579 — 124 — 45

7e Section - Quartier des Batignolles, Rue de l'Hôtel-de-Ville, école des Filles
2047 - 1261 — 581 — 205

8e Section - Quartier des Epinettes, Rue de l'Hôtel de Ville, école des garçons.
1105 - 808 — 225 — 72

18e arrondissement

9e Section - Quartier des grandes-carrières - 1° Rue Ramey 16, École des Sœurs.
1096 - 791 — 244 — 61

10e Section - Quartier des Grandes Carrières, 2e impasse Constantine 5 - nouvelle école des filles.
678 - 604 — 49 — 25

11e Section - Quartier de Clignancourt. 1° Mairie salle des mariages
1173 - 841 — 282 — 45

12e Section - Quartier de Clignancourt - 2° Mairie, salle des Delten
1107 - 895 — 184 — 28

13e Section - Quartier de Clignancourt - 3e chaussée de Clignancourt, 52, École des garçons.
1190 - 977 — 175 — 38

14e Section - Quartier de la Goutte d'or. 1° Rue Lecarte, école des Frères
1330 - 1100 — 208 — 22

15e section – Quartier de la Goutte d'or. 2e, Rue Doudeauville, école communale de garçons

Carnot 1031 = 802 — Renard = 210. — Laboulay = 19

16e section – Quartier de la Chapelle – Grande rue, ancienne Mairie

770 – 641 — 121 — 8

19e arrondissement

1re section – Quartier de la Villette – Rue d'Allemagne, 19, école de Filles

1165 – 969 — 29e — 17

18e section – Quartier du Pont de Flandre – Mairie

806 – 539 — 246 — 21 — & journal = / Allix = / Bastion = / Divers =

Etat 13,551 — 4979 — 914

~~Voir divers, bulletins nuls, voix perdues = 181~~

5e Circonscription – 11e arrondt – Quartier des Archives, du 3e arrondt – Quartier St Gervais – Quartier de l'Arsenal, du 4e arrondt en entier – Quartier

Population générale de la 5e circonscription = 208,009 hab. – Electeurs inscrits

Electeurs inscrits = 36,646 – votants = 22,404

3e arrondissement – Quartier des Archives

1re section – Archives – 1° impasse des hospitalières, école de garçons.

Garnier – Bagès – Bac – Tolain – Hariot – Dumouza – Allix – Lévy – Hugelmann

530 — 336

2e section – Archives. 2e Rue Vieille du Temple, 108, école de Filles

Garnier Bagès – Bac – Tolain – Hariot – Dumouza – Allix – Lévy – Hugelmann

646 – 25 – 23 – 0 – 0 – 0 – 24 – 11

3e section – Archives 2e Rue Vieille du Temple, imprimerie impériale

352 – 12 – 11 – 0 – 1 – 2 – 152 – 11

~~4e bis~~ 4e arrondissement – Quartier St Gervais, de l'Arsenal

4e section – St Gervais – 1e Rue des Blancs-Manteaux, 21, école de Garçons.

806 – 24 – 13 – 0 – 26 – 0 – 210 – 6

5e section – St Gervais. 2e Rue des Hospitalières, école de garçons

850 – 0 – 0 – 0 – 0 – 0 – 323 – 0

6e section – St Gervais. 3e, Rue Geoffroy-sur-l'eau, 2, école de garçons

601 – 28 – 19 – 14 – 0 – 0 – 464 – 14

7e section – St Gervais – 1e Rue Geoffroy-sur-l'eau, 2 – école de Filles

493 – 19 – 17 – 2 – 0 – 0 – 240 – 8

8e section. Arsenal – 1e. Passage St Pierre école de garçons.

453 – 25 – 4 – 1 – 0 – 0 – 882 – 25

9e section. Arsenal, 2e – Rue de Fourcroy, 21 école de garçons

641 – 16 – 7 – 2 – 1 – 0 – 298 – 9

10e section. Quartier de la Folie-Méricourt – 1e. Rue Ferdinand B. école communale

Garnier – Bagès – Bac – Tolain – Hariot – Dumouza – Allix – Lévy – Hugelmann

803 – 0 – 0 – 0 – 0 – 0 – 152 – 0

11e section – La Folie Méricourt 2e – Rue de Turgot 54, école communale

1182 – 0 – 0 – 0 – 0 – 0 – 338 – 0

12e Section. La Folie – Méricourt. 3e – Rue des Postes du Temple, 20 – école communale

578 – 18 – 23 – 0 – 0 – 0 – 282 – 4

13e Section. Quartier St Ambroise – 1e. Rue Popincourt 51, salle d'asile

816 – 11 – 20 – 0 – 0 – 2 – 551 – 7

14e section. Saint-Ambroise – 2e, Rue Popincourt, 66. hospice des incurables.

5-5 – 20 – 15 – 1 – 0 – 0 – 331 – 18

15e Section. St Ambroise. 3e Rue de Ménilmontant 113, école communale

4-5 – 14 – 24 – 2 – 0 – 0 – 117 – 4

16e Section – La Roquette – 1e – avenue de la Roquette, 25. école communale

1002 – 0 – 0 – 0 – 0 – 0 357 – 0

17e Section – Quartier de la Roquette – 2e Rue Keller, 23. Mairie

772 – 17 – 21 – 0 – 0 – 0 – 387 – 0

18e Section – La Roquette. 3e – Rue Keller, 8. école communale

1015 – 0 – 0 – 0 – 0 – 0 – 455 – 0

19e Section – Ste Marguerite – 1e Rue St Bernard, 36, école communale

790 – 27 – 33 – 1 – 1 – 1 – 256 – 9

20e Section – Quartier Ste Marguerite. 2e. Cité du Prince Eugène, école communale

852 – 9 – 15 – 0 – 1 – 0 – 202 – 3

Etat = 14,444 – ~~409~~ 409 – 395 – 26 – 12 – 27 – 6,530 – 181

Voix perdues = ~~840~~ Frédéric Morin = 81 – Bastion = 16 – Laboulay = 12

Pour circonscriptions. 16e, 17e, 18e arrondts, deux quartiers du 19e arrondt de Villette et le Pont de Flandres. – Population de la circonscription, 254,452 h

Chiffre normal des électeurs relativement à la population, d'après les élections de 1848, de 1849 et de Décembre 1851 = 44,215. – chiffre des inscrits = 34,164

chiffre des électeurs supprimés, ~~10,051~~ 4005 – 8% : supprimés 0,53. inscrits, 0,47

votants sur 34,164 = 19,873 = 0,57 – 0,43 d'abstention

inscrits, 34,164 — votants, 19,873. = 0,57 — abstentions, 14,849 = 0,43

Population totale	d'après 48, 49 et 50 proportion p% des nouveaux électeurs à la population	chiffre normal des électeurs d'après la loi de 48, 49 et 50	5e circonscription inscrits.	Imprimés	proportion p% des votants à la population	votants	proportion p% des votants sur le chiffre de la population	opposition	proportion p% des votants sur le chiffre de la population	gouvernement	proportion p% des votants sur le chiffre de la population
254,452.	0,29.	24,213	34,164	40051	0,13½	19,873	0,8	14,537	0,79½	5064	0,20

10e arrondissement. - Batty

Population de l'arrondissement.	Proportion p% du nombre des votants	Proportion p% des votants à la population	opposition	Proportion p% sur le chiffre des votants	gouvernement	proportion pour o/o sur le chiffre des votants.
36,728	3,615	0,10	2049	0,56½	1566	0,43½
Pop. des quartiers.		Quartier de la Muette				
12,818	1590	0,12	765	0,50	765	0,50
		Quartier d'Auteuil				
6,545	653	0,9⅔	378	0,60	225	0,40
		Quartier de la Porte Dauphine				
3,771	478	0,13	215	0,45	263	0,55
		Quartier des Batignolles				
18594	974	0,7	691	0,71	283	0,29
	tout le	17e arrondissement - Batignolles - Monceaux				
75,425	5286	0,7	3912	0,74	1374	0,21
		Quartier des Ternes				
16,859	1386	0,8¼	942	0,68	444	0,32
		Quartier de la plaine - Monceaux				
2781	748	0,9⅔	624	0,83	124	0,17
		Quartier des Batignolles				
33,163	2047	0,6	1466	0,72	581	0,28
quartier des Epinettes. 17,425	~~1105~~ tout le	0,6⅓	~~880~~	0,80	225	0,21
		18e arrondissement. Butte - Montmartre				
106,356	8375	0,8	6900	0,82½	1473	0,17½
		Quartier des grandes Carrières				
24738	1774	0,7	1481	0,83½	293	0,16½
		Quartier de ~~la Chapelle~~ Clignancourt				
38,846	3470	0,9	2829	0,81½	641	0,18½
		Quartier de la Goutte d'or				
30,653	8361	0,8	1943	0,82⅓	418	0,17⅔
		Quartier de la Chapelle St Denis				
12,119	770	0,6⅓	649	0,84	121	0,16
		19e arrondt - les deux quartiers de la Villette, et de Pont de Flandre				
26,140	1969	0,5½	1486	0,75½	488	0,24½
20486 la Villette	1163	0,4	926	0,80	237	0,20
5654 Pont de Flandre	806	0,14	560	0,69½	246	0,30½

Population totale de la circonscription	d'après 48, 49 et 50 proportion p% des nouveaux électeurs à la population	chiffre normal des électeurs d'après la loi de 48, 49 et 50 (1851)	5e circonscription inscrits.	Imprimés	proportion p% des votants à la population	votants	proportion p% des votants sur le chiffre de la population	opposition	proportion p% des votants sur le chiffre du nombre des votants	gouvernement	proportion p% des votants sur le chiffre du nombre des votants.
208009.	0,29	60332	36646	23286	0,17	22,404	0,10¾	15,356	0,70	6711	0,30

Population	nombre des votants	Proportion p% de la population à la population	3e arrondissement. - Quartier des Archives	Proportion p% des votants sur le chiffre de la population	opposition	proportion p% des votants sur le chiffre du gouvernement	proportion p% des votants gouvernementales sur le chiffre des votants
21686	2389	0,11	1502	0,68⅓	57		0,31⅔
		4e arrondissement. — quartier de Gervais					
43,613	4060	0,9⅓	2895	0,71	1165		0,29
		quartier de l'Arsenal					0,37
16992	3364	0,14	1150	0,28½	1214		0,51½
		11e arrondissement. quartier de la Folie - Méricourt					
36952	3380	0,9	2604	0,77	776		0,23
		Quartier d'Ambroise					
25931	3003	0,11⅔	1975	0,66	1028		0,34
		Quartier de la Roquette					
39677	4019	0,10	2827	0,70	1199		0,30
		Quartier de Ste Marguerite					
23158	2190	0,9½	1720	0,78½	470		0,21½
		tout le 11e arrondissement					
125,718	12592	0,10	9126	0,72½	3473		0,27½

5e circonscription. - vote des 20 sections

3e arrondt. - Archives

	votants	opposition	p%	gouvern.	p%
1re Sect.	896	530	0,61	336	0,39
2e Sect.	952	694	0,73	258	0,27
3e Sect.	541	378	0,70	163	0,30

4e arrondt - quartier St Gervais

4e Sect.	1068	852	0,80	216	0,20
5e Sect.	1173	850	0,72½	323	0,27½
6e Sect.	1140	662	0,58	478	0,42
7e Sect.	679	531	0,78	148	0,22

Quartier de l'Arsenal

8e Sect.	1300	483	0,35	907	0,65
9e Sect.	974	667	0,68½	307	0,31½

11e arrondissement

Quartier de la Folie - Méricourt

	votants	opposit.	p%	gouvern.	p%
10e Sect.	955	803	0,84	152	0,16
11e Sect.	1520	1182	0,78	338	0,22
12e Sect.	905	619	0,68½	286	0,31½

Quartier Saint-Ambroise

13e Sect.	1407	849	0,60	558	0,40
14e Sect.	960	611	0,63½	349	0,36½
15e Sect.	636	515	0,81	121	0,19

Quartier de la Roquette

16e Sect.	1359	1002	0,74	357	0,26
17e Sect.	1190	810	0,68	380	0,32
18e Sect.	1470	1015	0,69	455	0,31

Quartier Sainte-Marguerite

19e Sect.	1108	843	0,76	265	0,24
20e Sect.	1082	877	0,81	205	0,19

1ère Circonscription.

Vote des 18 sections.

~~[illegible] — votants — oppos. — p% — gouvern. — p%~~

~~[illegible] — quartier de la Muette.~~

~~[illegible]~~

~~1re sect. — 1530 — 765 — 0,50 — 765 — 0,50~~

~~2e sect. — 633 — 378 — 0,60 — 225 — 0,40~~

~~3e sect. — 478 — 215 — 0,45 — 263 — 0,55~~

16e arrondist. — Quartier de la Muette

votants. — opposit. — p%. — gouvern. — p%

1re sect. — 1530 — 765 — 0,50 — 765 — 0,50

Quartier d'Auteuil

2e sect. — 683 — 378 — 0,60 — 225 — 0,40

Quartier de la porte-Dauphine.

3e sect. — 478 — 215 — 0,45 — 263 — 0,55

Quartier des Bassins

4e sect. — 974 — 691 — 0,71 — 283 — 0,29

17e arrondist. — Quartier des Ternes

5e sect. — 1386 — 942 — 0,68 — 444 — 0,32

Quartier de la plaine-Monceaux

6e sect. — 748 — 624 — 0,83 — 124 — 0,17.

Quartier des Batignolles

7e sect. — 2047 — 1466 — 0,72 — 581 — 0,28

Quartier de l'Epinette

8e sect. — 1105 — 880 — 0,80 — 225 — 0,20

Votants. — oppos. — p%. — gouvern. — p

18e arrondt. — Quartier de grande Carrière

9e sect. — 1096 — 852 — 0,77 3/4 — 244 — 0,22

10e sect. — 678 — 629 — 093 — 49 — 0,7

Quartier de Clignancourt

11e sect. — 1173 — 891 — 0,76 — 282 — 0,2

12e sect. — 1107 — 923 — 0,83 1/3 — 184 — 0,16

13e sect. — 1190 — 1035 — 0,85 — 175 — 0,1

Quartier de la Goutte d'or

14e sect. — 1330 — 1222 — 0,84 1/3 — 208 — 0,1

15e sect. — 1031 — 821 — 0,79 2/3 — 210 — 0,

Quartier de la Chapelle

16e sect. — 770 — 649 — 0,84 — 121 — 0,1

19e arrondt. — Quartier de la Villette

17e sect. — 1163 — 926 — 0,80 — 237 — 0,

Quartier du pont de Flandre

18e sect. — 806 — 560 — 0,69 1/2 — 246 — 30